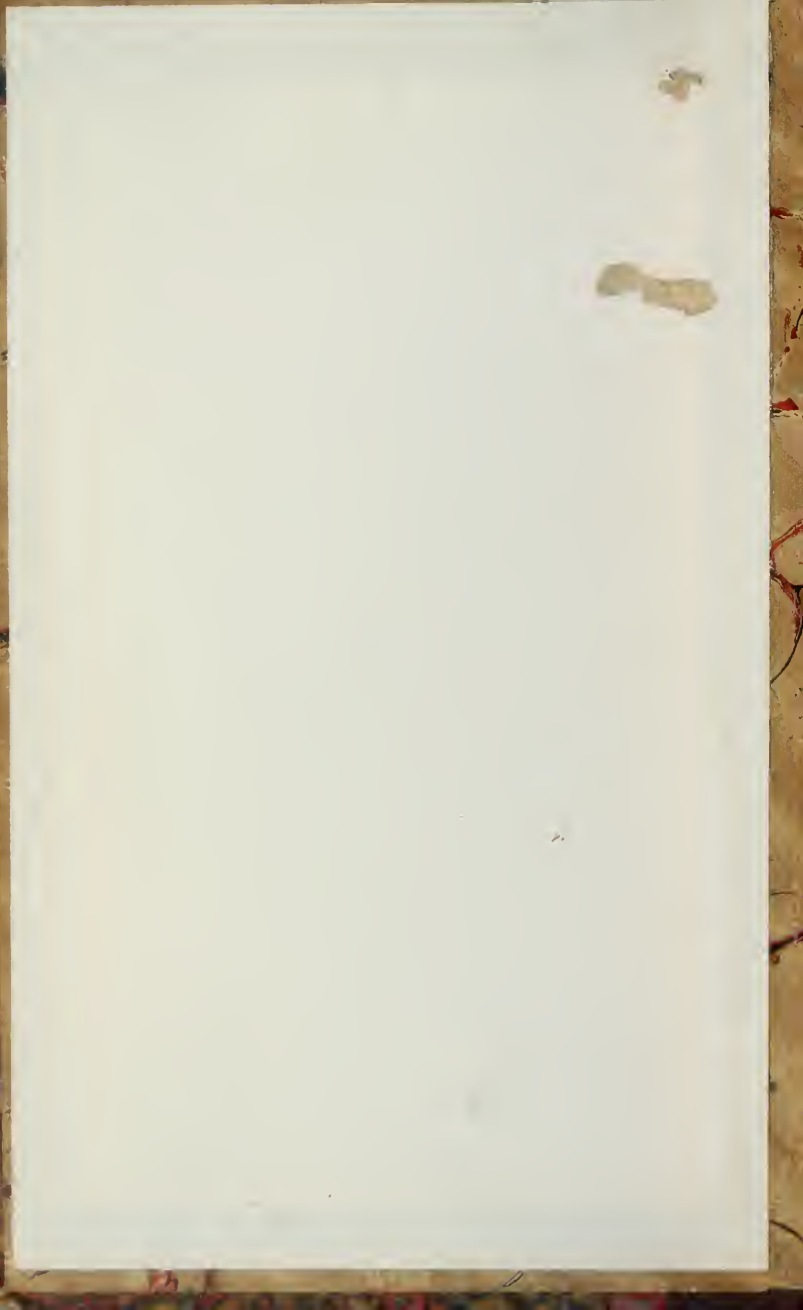



U of OTTAWA



39003002402666







Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto

CE









OLIVIER PAIN

---

# HENRI ROCHEFORT

(PARIS — NOUMÉA — GENÈVE)



PARIS

PÉRINET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue du Croissant, 10

[ 1879 ]

BIBLIOTHECA

3 89324

~~~~~  
PARIS. — TYP. COLLOMBON ET BRULÉ, RUE DE L'ABBAYE, 22  
~~~~~

PG

2388

R3 Z84

1879

HISTOIRE INÉDITE  
DE LA VIE  
DE  
**HENRI ROCHEFORT**  
PAR  
**OLIVIER PAIN**

---

I

LES ORIGINES.

Le trente et un janvier 1831, l'officier de l'état-civil du quatrième arrondissement de Paris, dressait l'acte de naissance suivant :

Du trente et un janvier mil huit cent trente et un, deux heures après midi, acte de naissance de Victor-Henri, du sexe masculin, né hier à deux heures du matin chez ses père et mère, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 38, quartier de la Banque de France, fils de Claude-Louis-Marie de Rochefort-Luçay, homme de lettres et de Marie-Françoise-Nicole Morel, son épouse. Sur la déclaration faite en l'hôtel de la mairie par le père de l'enfant qui nous l'a présenté, en présence de Pierre-François Leconte, âgé de quarante-trois ans, joallier, demeurant rue Saint-Honoré, n° 353 et de Joseph-Mathurin Brisset, âgé de 38 ans, officier de

cavalerie, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 5, lesquels après lecture faite ont signé avec le déclarant.

DE ROCHEFORT-LUÇAY

LECONTE,

BRISSET.

L'adjoint au maire du quatrième  
arrondissement de Paris,

D. A. VIGUIER

Par son père, l'enfant malingre dont l'adjoint, M. Viguiier, enregistrait le nom, après déclaration de Pierre-François Leconte — un joallier légitimiste — et de Joseph-Mathurin Brisset — un officier de cavalerie royaliste, gendre de M. Lourdoueix, propriétaire de la *Gazette de France* et lui-même rédacteur de cette feuille — appartenait à l'une des plus anciennes familles de la noblesse bourguignonne.

Par sa mère, il était de roture. Le sang du peuple coulait dans ses veines, sang de républicain fier, il est vrai, sang de héros des grandes épopées de l'an II, sang de patriote, comme nous le verrons plus tard, en esquisant les traits saillants de la carrière militaire de son aïeul maternel.

Done, autour de ce berceau, un double prestige : la noblesse du nom et la noblesse du cœur.

L'enfant, devenu homme, biffera la première résolution, pour ne faire de toute sa vie qu'une haute revendication de la seconde.

Quant il naquit, le comte Victor-Henri était le quatrième enfant du marquis Claude-Louis-Marie.

La famille, composée de six personnes, dont trois filles, se trouvait à cette époque dans une situation de fortune assez précaire. Sa ruine datait de la Révolution.

Avant 1789, en effet, le chef de la communauté d'alors, *pater familias*, M. Armand de Rochefort-Luçay, grand-père de l'auteur de la LANTERNE, possédait des fiefs importants, parmi lesquels les superbes bois de Rochefort, voisins de la forêt de Rambouillet, dans le Hurepoix, et la baronnie de Luçay, sise dans le Berri, près de Valançay, à peu de distance du château fameux de la duchesse de Dino, domaine actuel des Talleyrand-Périgord.

Mais, dès le début de la Révolution, prévoyant les suites fatales de l'immense mouvement populaire et persuadé de l'anéantissement inévitable et définitif des privilèges, flairant aussi les arrêts de confiscation qui, planant déjà, s'abattraient bientôt sur les propriétés des nobles passant à l'étranger, l'ardent royaliste vendit ses biens. La liquidation se fit dans des conditions normales. Par malheur pour le vendeur, le paiement en fut effectué en assignats, et la régularité même de l'opération tournant contre le fugitif, consumma à jamais son désastre en l'empêchant, dans la suite, lors de sa rentrée, de participer pour une part quelconque, à la répartition du milliard des émigrés. En juin 1791, le marquis de Rochefort-Luçay s'était enfui de Paris. Attaché à la maison de

Monsieur — le comte de Provence — il avait suivi à Bruxelles, puis à Coblentz ce frère du roi et les événements qui se déroulent nous le montrent à quelques années de là, colonel dans l'armée de Condé. La marquise qui était restée dans la capitale, durant les premiers temps de l'émigration de son mari, faisait à son tour ses préparatifs de départ et se disposait à l'aller rejoindre, quand déclarée suspecte, dénoncée, arrêtée, elle fut enfermée avec son fils, Claude-Louis-Marie, âgé de deux ans, dans la prison de la Conciergerie.

Certes, on peut trouver inique et cruelle cette rigueur employée contre les royalistes, mais on ne saurait oublier les circonstances difficiles au milieu desquelles fut pratiqué ce système farouche. Ceux mêmes qui furent victimes de ces mesures ne sauraient du moins leur refuser le bénéfice de la logique. Elles peuplaient les prisons républicaines de conspirateurs et d'ennemis jurés du régime républicain. Quelle stupéfaction n'eût point réservée à l'ex-captif de 93, au père d'Henri Rochefort, — si la mort ne l'eût couché dans le linceul en avril 1871, — le spectacle de cet illogisme : son propre fils, républicain convaincu qu'il aimait et dont il respectait les amours républicaines, maltraité, jeté pour une lutte vaillante contre l'empire, dans les cachots de la troisième République !

Pendant toute la durée de cette terrible détention, qui se prolongea jusqu'en thermidor, M<sup>me</sup> de Rochefort-Luçay eut toutefois la consolation de se voir toujours traiter, elle et son enfant, avec les plus parfaits égards. Les gardiens de la sombre geôle avaient même voué un culte si affectueux à l'espiègle et charmant bambin qu'ils se disputaient la joie de le promener dans les couloirs, de le récréer sans cesse, de le sortir dès que les loisirs de leur service le leur permettaient.

Ce fut dans la salle affectée au jeune détenu et à sa mère que fut amenée M<sup>me</sup> Du Barry, lors de son transfert de Sainte-Pélagie à la Conciergerie. Jusqu'alors ces mornes voûtes n'avaient vu que des douleurs stoïques, des tristesses muettes. L'emprisonnement d'un enfant y avait glissé un rayon d'aurore et fait éclater un rire inconscient et argentin plus lamentable peut-être que les tristesses et que les douleurs. La venue de la courtisane de Louveciennes traîna dans la prison la note inconnue et piteuse des récriminations stériles, des plaintes et des dénonciations lâches, des superstitions écœurantes, en un mot la peur de la mort. La veille de la comparution de la favorite devant le tribunal révolutionnaire, une dame noble, voisine de cellule de M<sup>me</sup> de Rochefort, ayant été absoute par les juges et les jurés présidés par Dumas, rentra à la Conciergerie après son acquittement afin de prendre les objets et les vêtements

qu'elle avait laissés dans la prison. Comme elle changeait de bonnet avant de sortir, Jeanne Vaubernier lui prit des mains la coiffure qu'elle avait quittée, se la mit sur la tête, prétendant que cela lui porterait, à elle aussi, bonheur. M<sup>me</sup> de Rochefort ramassa le bonnet abandonné par la Du Barry et tombé par terre. Elle le conserva comme un souvenir curieux de ces journées grandes et tragiques.

Mais le bonnet de la dame acquittée ne sauva pas l'ancienne maîtresse de Louis XV. Et la coiffe de la favorite ne perdit pas M<sup>me</sup> de Rochefort. La première, condamnée à mort, fut exécutée le 18 frimaire, la seconde recouvra la liberté le 9 thermidor (1).

(1) On a constamment essayé afin de sauvegarder la dignité de Marie-Antoinette de lui attribuer une sorte de répulsion invincible pour la Du Barry. Il était indispensable sans doute pour la sanctification rêvée de la « reine martyr » que ses partisans et canonisateurs la montrassent pure de tous rapports avec une fille. Or il résulte des aveux faits à la Conciergerie par la Du Barry à la marquise de Rochefort que la châtelaine de Louveciennes était sur le pied d'une intimité complète avec l'Autrichienne.

Celle-ci recevait celle-là aux Tuileries, très-souvent, le soir, non ostensiblement. Elles avaient ensemble à l'insu du roi qui, lui, détestait sincèrement la Du Barry des conciliabules, véritables consultations politiques durant lesquelles se tramaient ces intrigues sans fin que Marie-Antoinette, depuis son arrivée à la cour jusqu'à l'instant de son départ du Temple dans la charrette sinistre, se plut à nouer.

Et la reine avait fait don à Jeanne Vaubernier, comme



Tandis que, en haine des idées nouvelles, l'aïeul paternel du futur député de Belleville combattait contre la République de concert avec les alliés, son aïeul maternel — saisissant contraste — luttait pour la défense de la patrie et le salut des institutions républicaines.

Engagé volontaire et promu rapidement au grade de capitaine, le patriote Morel prenait part, à l'Est de la France, aux batailles épiques livrées par les « tailleurs, les cordonniers et les lourdeaux » aux princes et aux rois coalisés ! Sous l'Empire, après Eckmühl, blessé grièvement, il avait dû quitter l'armée et réintégrer ses foyers. Sa convalescence fut pénible et longue. Un sacrifice suprême, imposé à son âme toute française,

sceau de leur amitié mutuelle, d'un médaillon enrichi de diamants contenant son portrait en miniature et une boucle de ses cheveux. Ce bijou qui ne figure pas dans la nomenclature des objets retrouvés à Louveciennes, donnée par MM. de Goncourt en leur ouvrage sur la Du Barry, avait cependant été enterré dans cette propriété par la courtisane ; il est probable, qu'en dépit de son affollement, dans ses révélations « entre les deux guichets » celle-ci eut assez de présence d'esprit encore, pour taire l'endroit où ce présent compromettant était caché.

Quelque scrupule que l'on ait à accueillir certains renseignements émanant surtout des intéressés, comment hésiter sur le compte de ceux qui précèdent ? Ces confidences ne pouvaient avoir de la part de la Du Barry l'intérêt ou la vanité pour mobile. Le moment eût été mal choisi pour se montrer vaine et l'intérêt était loin de consister alors dans la confession d'accointances avec la reine.

vint l'arracher au repos dont dépendait sa vie et le tuer.

La nation, d'abord surmenée par Bonaparte et conduite par lui à la victoire, est maintenant vaincue.

Les frontières sont, de tous les côtés à la fois, envahies. Le sol est foulé par l'étranger.

Les Prussiens, sous Blucher et Sacken, occupent la Ferté-sous-Jouarre, Montmirail, Melun, Château-Thierry. Les Autrichiens sont à Nangis, à Donnemarie, à Montereau, à Méry-sur-Seine, à Provins. Augereau a ouvert les portes de Lyon. Bordeaux est aux mains de Wellington !

La bataille indécise d'Arcis-sur-Aube, laisse libre pour les alliés le chemin de Paris.

Vingt mille hommes qui maudissent l'empereur mais dans la poitrine desquels vibre l'amour de la patrie, se ruent aux villages de Pantin, de la Villette, de Belleville et de Romainville.

Vingt mille contre les quatre-vingt mille Autrichiens de Schwartzemberg, contre les cent mille Prussiens de Blucher !

La résistance désespérée hisse six canons sur les hauteurs de Montmartre et quatre sur la Butte Chaumont.

Sur ce dernier point, le capitaine Morel debout près de l'une de ces pièces commande et pointe.

Il ne survécut que quelques jours à la défaite. Durant l'énergique action, ses blessures s'étaient

r'ouvertes. Il paya d'un trépas glorieux son patriotique dévouement.

L'aube pâle de 1815 s'était levée. Rentré dans les fourgons allemands, Louis XVIII avait été installé sur le trône. L'heure des émigrés et de la curée royaliste allait sonner.

Pendant toute la période du premier empire, Claude-Louis-Marie de Rochefort avait mené une existence pauvre. Et c'est, sans conteste, à cet état de pauvreté qui le contraignit de bonne heure au travail, qui lui fit journellement, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée, frôler tant de misères affreuses, toucher de son doigt d'adolescent sensible tant de plaies sociales saignantes, qu'il dut, en dépit de ses idées légitimistes, acquiescer et garder un esprit d'indépendance dont il faut lui savoir gré et le louer. Quand ce fils d'émigré pouvait, par son père, tout obtenir du régime nouvellement établi, il faut, quelque hostilité que l'on professe à l'égard de ses doctrines et de ses convictions conservatrices, s'incliner devant son caractère honnête et ferme qui le fit émerger de cet océan d'affamés en quête de places, dépouilles républicaines ou impérialistes, et qui lui fit préférer vivre de sa plume, du culte des lettres, et traverser sans souillure de sang ou d'or ce règne honteux de répression et de servitude.

Afin de délivrer sa mère des lourdes charges que faisait peser sur elle, depuis l'exil du colonel

de l'armée de Condé, les frais de son éducation, Claude-Louis-Marie entra, vers la fin de 1807, commis dans un magasin de librairie du passage des Panoramas. Après 1815, ce fut au milieu de ces légions de romans, de revues et de classiques que M. de Millius, nommé gouverneur de l'île Bourbon, vint trouver le jeune homme, et que celui-ci troqua sa place maigre de commis contre les fonctions plus grasses de secrétaire général de l'île.

Il alla donc prendre au plus vite possession de son poste et administra seul en réalité la colonie, M. de Millius, gravement malade, ne pouvant s'embarquer et devenant, *ipso facto*, un gouverneur *in partibus*.

Mais la carrière administrative a de ces exigences et réclame de ces souplesses auxquelles ne put se plier le tempérament du jeune fonctionnaire. Si le gouvernement fut satisfait de la gestion de son représentant, le secrétaire ne le fut pas, lui, de sa mission. Malgré les relations amicales qu'il avait su se créer avec les hommes les plus éminents de la colonie, au nombre desquels figuraient les parents de l'honorable M. de Mahy, le questeur actuel de l'Assemblée, et ceux de M. Laserve, l'un de nos plus sympathiques députés ; quelque atténuation encore qu'un commerce intellectuel semblable apportât au joug rude du fonctionnarisme, au bout de trois ou quatre ans, M. de Rochefort renonça

aux pompes autoritaires, à leurs profits et à leurs œuvres, et demanda son rappel à Paris.

Le ministre essaya vainement par les promesses les plus séduisantes d'amener son subordonné à retirer sa démission. Ayant tenté comme argument suprême d'envoyer la croix du Saint-Esprit et le brevet de chevalier de cet ordre au secrétaire général, celui-ci reçut la décoration à l'instant où il mettait le pied sur le bateau appareillant déjà et se disposant à faire voile vers la France. Loin de se laisser influencer par l'offre de cette faveur *in extremis*, le jeune homme prit la croix et la lança immédiatement dans la mer. Ainsi fut consommé à tout jamais sa rupture avec l'administration gouvernementale de son pays.

On s'étonne, en vérité, en présence d'actes qui trahissent une indépendance aussi frondeuse, que M. de Rochefort ait réussi à accoupler en son esprit un si grand amour de la liberté à une si grande vénération de ce qui est l'absolue négation du principe d'émancipation, c'est-à-dire le royalisme.

De retour à Paris, l'ex-protégé de M. de Millius se mit aussitôt en quête de travaux littéraires. Ses recherches aboutirent et le firent entrer bientôt au *Drapeau blanc*, le journal de Martainville où ses collaborateurs se nomment MM. de Genoude, Lourdoueix et Brisset. Puis, pour augmenter ses ressources, il aborde la littérature théâtrale de genre et fait, soit seul, soit de compte-à-demi avec

les auteurs fêtés de l'époque, Ferdinand Langlé, Bayard, Carmouche, Dartois et Lopez, des vaudevilles remplis de verve, dont la plupart eurent des succès retentissants : *Fr, l'évêque*, les *Pages et les Poissardes*, les *Mijignons ou le marché aux chevaux*, la *Mère Martin ou le diable s'en mêle*, la *Belle tourneuse*, les *Mystères de Passy*. Sa première pièce, *Werther ou les égarements d'un cœur sensible*, en collaboration avec Georges Duval, et jouée par les acteurs célèbres Potier et Brunet aux Variétés, commence l'ère des imbroglios abracadabrants, donne le signal des charpentes les plus étourdissantes, des impossibilités les plus échevelées.

C'est probablement dans un des cénacles littéraires et artistiques qu'il fréquentait, chez le fameux peintre Guérin, qu'il fut présenté à la jeune fille dont il demanda et obtint la main : Mlle Nicole Morel. Ce qui nous le fait supposer, bien qu'Henri Rochefort n'ait été en mesure de nous fournir à ce sujet que des renseignements très vagues, c'est qu'il résulte de certains documents compulsés par nous, que des liens de parenté unissaient la famille de l'incomparable portraitiste de Kléber et celle du brave officier tombé au champ d'honneur en 1814. Le fils de Guérin épousa l'une des deux enfants du capitaine patriote Morel et devint ainsi le beau-frère de Claude-Louis-Marie et l'oncle par alliance d'Henri Rochefort.

Nous nous sommes attardé à dessein sur les origines paternelles et maternelles de l'éminent écrivain dont nous avons entrepris de placer sous les yeux du public la biographie. Nous avons tenu à mettre scrupuleusement en lumière le caractère de ses ascendants, à observer leur manière d'être, dans la mesure que comporte le cadre qui nous est assigné. Nous ne croyons pas qu'il soit possible, sans un pareil travail, d'arriver à la connaissance parfaite d'une individualité. Les procréateurs transmettent à celui qu'ils engendrent tout ou partie de leurs qualités ou de leurs imperfections morales, modifiées parfois suivant le milieu dans lequel se meut et vit ce descendant, mais, souvent aussi, intactes, cheminant en lui sans fusion aucune, sans l'ombre de frottement, comme des forces distinctes et parallèles. On a même eu fréquemment à constater ce phénomène : une capacité ou une incapacité disparaissant en apparence chez l'enfant, mais subsistant entière en lui en réalité, à l'état latent, comme un feu qui couve, et surgissant tout à coup avec la violence d'un effort longtemps comprimé dans la génération d'un degré plus reculée.

Il est évident, dès lors, sans vouloir, en quoi que ce soit, nier la faculté du libre arbitre, que du tempérament des ascendants résultera une pression fatale. Et il y a des probabilités énormes pour que telle individualité, placée dans des situations analogues à celles au milieu desquelles

s'ébattirent ses ancêtres, se conduise d'une façon presque identique. Tel acte de l'enfant portera l'indélébile empreinte des puissantes attaches paternelles, tel autre sera marqué de l'estampille la plus pure du tempérament maternel. Un troisième enfin représentera la somme ou la différence de ces deux influences combinées ; ceci est l'indiscutable et éternelle loi de la nature. Il était donc logique de s'enquérir des causes dont on sera, à courte date, appelé à envisager les effets.

---



## II

### L'ENFANCE

De son mariage avec Marie-Françoise-Nicole, Claude-Louis-Marie de Rochefort avait eu quatre enfants. Trois filles : Palmyre, Caroline et Emilie ; un fils : Victor-Henri.

Le jour de la naissance de ce dernier, le père salua l'entrée de son héritier dans ce monde, de ce cri douloureux : « Trop tard venu ! » dont voici l'explication. La profession de littérateur et de vaudevilliste était loin, vers 1830, d'être aussi lucrative que maintenant. Les succès les mieux mérités et les plus francs n'avaient pas, comme aujourd'hui, la fortune pour corollaire, et beaucoup de gens d'esprit réputés pour la production d'œuvres remarquables, étaient également renommés pour l'excès de leur pauvreté. Le bagage du marquis homme de lettres constituant désormais

l'unique moyen d'existence de la famille, quoiqu'il eût toujours eu l'ardent désir de posséder un fils, l'ancien gouverneur de Bourbon voyait avec une appréhension vive se dresser pour celui-ci les incertitudes de l'avenir. Les trois aînées avaient, effectivement, par les sacrifices qu'imposent une triple éducation à faire, une triple instruction à donner, détruit déjà l'instable équilibre budgétaire.

Mais M. de Rochefort avait tort de s'inquiéter. Les dépenses qu'entraînent les soins matériels et moraux les plus minutieux sont, durant l'enfance, relativement faibles. Quand poindra l'adolescence et que les allocations semestrielles à fournir à l'écolier prendront des proportions auxquelles ne pourront subvenir les moyens pécuniaires de ses parents, le jeune homme fera montre alors d'une intelligence si remarquable et si remarquée, que ses chefs hiérarchiques, les proviseurs, demanderont son séjour gratuit dans leur collège. Ils regarderont, comme une compensation suffisante de la bourse scolaire obtenue, la réclame qu'en retour des leçons données et de la nourriture reçue, le bon élève, lauréat probable au grand concours, piquera ainsi qu'une étoile scintillante au fronton de l'institution dirigée par eux. Nous aurons dans la suite à nous occuper avec plus de détails de ces calculs et de ces rêves.

Si, dès l'âge le plus tendre, nous considérons

le bambin, au physique, voici l'aspect qu'il nous présente : une tête énorme, un front proéminent, surmonté de touffes de cheveux châtains frisés d'une épaisseur et d'une abondance prodigieuses, des yeux vifs, bleu clair, enfoncés profondément sous l'arcade sourcillière, un nez un peu dévié, une bouche moyenne, des lèvres minces, un teint mat, une face anguleuse, dont les saillies iront en s'accroissant toujours, imprimant à cette physionomie mobile un caractère très net, spécial, quelque chose d'étrange et de sympathique, de méphistophélique, dira-t-on au moment de la création de la *Lanterne* et de la lutte contre l'Empire, et on aura raison.

Au moral, ses actions vont répondre et le portraicturer.

D'abord, avant tout, un ardent besoin de liberté. C'est là la première manifestation de l'héritage paternel. Tout ce qui se ressent de la contrainte ou de la subordination devient, pour l'enfant, intolérable. La petite école tenue par M. Buttet, sise à l'extrémité de la rue Jean-Jaques-Rousseau et à laquelle une vieille domestique, depuis longtemps au service de la famille, conduit Victor-Henri chaque matin, apparaît à celui-ci comme la monstrueuse citadelle de la torture et de l'esclavage. Pauvre M. Buttet ! il était bien doux cependant. Mais fût-il plus doux cent fois encore, le jeune révolté ne peut s'astreindre au silence imposé par

le maître; à l'observance de tel ou tel maintien; à ces restrictions incessantes; à ces continuel rap-pels à l'ordre.

Le supplice qui en résulte amène une rupture de ban. Un jour l'enfant, laissé par son mentor à la porte de l'école, s'attarde dans le couloir, flâne, esquive la surveillance et se sauve à la promenade au lieu d'entrer. Et lorsque, errant, affamé, fatigué, il lui faut réintégrer le domicile légal, il invente, pour ses parents confiants, cette excuse, fort acceptable d'ailleurs : la maladie soudaine et grave de M. Buttet. Le lendemain, afin de couvrir une seconde escapade, il donne — à cette question de sa mère, surprise de le voir revenir avant le délai prescrit à la maison : Pourquoi n'es-tu pas resté à l'école? — cette réplique inouïe : « maman, voilà ce qui arrive, M. Buttet est mort. »

Et cette histoire, au dénouement proche et gros de punitions, se prolonge jusqu'à ce que l'universitaire, sorti de son tombeau imaginaire, la détruise par une simple visite et se ressaisisse de notre évadant.

Ce fut sans doute à cette horreur du pensionnat et à l'école buissonnière, fille de cette horreur, que Henri Rochefort dut son amour précoce pour le théâtre et pour la littérature dramatique, qu'à l'instar de son père il cultiva et dans laquelle, ainsi que l'ex-gouverneur de Bourbon, il réussit pleine-

ment plus tard. Les loisirs forcés que lui créa la fausse maladie du pédagogue lui permirent d'assister à une soirée dont le souvenir resta à jamais gravé dans sa mémoire et qui fit sur son esprit enthousiaste la plus profonde impression. Un soir que, durant ces vacances louches, Mme de Rochefort, assise sur une chaise, dans le jardin du Palais-Royal, y prenait le frais avec son fils, elle vit venir à elle son mari.

« Puisque Henri n'est pas obligé de se lever de bonne heure pour se rendre à l'école, dit-il, venez donc avec moi, j'ai une loge de face aux Français. Il y a une petite débutante, elle joue devant les banquettes vides, il n'y a personne dans la salle, mais elle joue d'une façon extraordinaire ! »

La débutante dont parlait M. de Rochefort remplissait dans Horace (12 juin 1838) le rôle de Camille. « Elle était petite et grêle, médiocrement « jolie, les pommettes des joues saillantes, le menton aminci, le front singulièrement convexe, mais « au-dessous de ce front brillant des yeux tour à « tour ardents comme la colère et profonds comme « la pensée. Le cou maigre et noir élevait la tête « avec une remarquable dignité ; les bras frêles, « qui se rejoignaient par les deux mains, dessinaient en tombant deux lignes gracieuses et, « quand elle s'avavançait, un mouvement particulier « des épaules marquait pour ainsi dire le rythme

« de ses pas. Sa voix était grave et voilée, mais  
 « voilée par une fièvre intérieure. Si calme qu'elle  
 « parût, elle exhalait un feu qui se communi-  
 « quait aux spectateurs, et cela, du reste, sans  
 « aucun effort, sans éclat qui passât la mesure. »  
 Elle se nommait Melle Rachel.

A huit ans de là environ, dissimulé dans son pupitre du collège Saint-Louis, le futur pamphlétaire écrivait en réminiscence de cette soirée pleine d'émotions une tragédie en cinq actes inédite, — *André Vésale*, — que nous retrouvons à Genève, parmi les papiers traînés en exil, dans le naufrage politique momentané. Nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire quelques-uns de ces vers « émanés » d'une plume de seize ans.

André Vésale, on le sait, passe pour l'inventeur de la dissection. La légende prétend qu'ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, il attendit l'amant, le tua et, l'ayant disséqué, l'apporta à l'état de squelette sous les yeux de l'infidèle, à qui il dit : « Reconnaissez-vous celui que vous aimiez ? » Il mourut sur le navire qui l'emportait, après sa condamnation par l'Inquisition pour maléfices.

#### SCÈNE IV (5<sup>e</sup> acte)

VÉSALE

...Je connaissais jadis  
 Un homme, obscur alors et célèbre depuis ;

Il aimait sans espoir et souffrait sans se plaindre,  
Laisant brûler le feu qu'il ne pouvait éteindre.  
Supplices incessants d'un aveu contenu,  
Transports silencieux d'un amour méconnu,  
Espoirs, déceptions, jours sans repos, nuit lentes,  
Mortelle jalousie et colères brûlantes,  
Il a tout éprouvé, tout, avant que, pour lui,  
Le jour de la justice et du bonheur ait lui,  
Quelle joie envahit son âme et sa pensée,  
Quand il franchit le seuil avec sa fiancée !  
Comme il sut s'enivrer de son nouveau trésor,  
Que d'heures il passa puis que d'heures encor,  
Les regards arrêtés sur son chaste visage,  
Pour tâcher d'y surprendre un désir au passage !  
Cependant nuit et jour, et veille et lendemain,  
Le cœur contre le cœur et la main dans la main,  
Oh ! comme il se promit de s'illustrer pour elle,  
Comme il aima l'étude autrefois si cruelle !  
Eh bien, pour qu'un bonheur si grand, si pur, si fort  
Tombât sans espérance et presque sans effort,  
Il suffit qu'une bouche amoureuse et vermeille  
Murmurât à l'épouse un vain mot à l'oreille,  
Il suffit qu'une main près d'elle eût tressailli,  
Il suffit d'un regard en passant recueilli,  
Et quand l'autel sacré resplendissait encore  
Des virginales fleurs dont l'hymen le décore,  
Elle foulait aux pieds ce qu'on a de plus doux ;  
Le devoir de l'épouse et le nom de l'époux,  
Qui, tout préoccupé de l'ingrate adultère,  
Le soir, la nuit, le jour, pensif et solitaire,  
Sans plainte pâlisait sur les nobles travaux  
Qui devaient la conduire à des honneurs nouveaux  
Tandis qu'elle attendait l'amant sous la fenêtre  
Où le mari veillait, en l'invoquant peut-être !

.....  
.....

S'adressant à Isabelle :

Ce doit être une douleur profonde  
De voir tomber si bas tout ce qu'on aime au monde,  
De voir s'anéantir dans l'éternel mépris  
Et son honneur en deuil, et son cœur en débris,  
Et tant de longs espoirs dont la chute perfide  
Ne laisse autour de vous que la nuit et le vide ?

ISABELLE, troublée.

Oui, certe !

VÉSALE.

Ecoutez donc la fin de mon récit !  
Pourquoi ce trouble?... Un jour vint où tout s'éclaircit

ISABELLE

N'achevez pas ! de grâce !...

VÉSALE continuant.

Un jour vint où le crime,  
Su de tous et caché pour sa seule victime,  
A force de scandale et de publicité,  
Vint arracher l'époux à sa sécurité.  
Il les surprit tous deux : les mains entrelacées,  
Lisant dans leurs regards leurs muettes pensées ;  
Il entendit dans l'ombre et le secret des bois  
S'exhaler en soupirs leur amour et leurs voix,  
Puis s'éteindre bientôt sous la lèvre furtive  
L'adieu que réclamait déjà l'heure hâtive.  
Mais il était trop tard : au couple criminel  
Cet adieu plein d'espoir devait être éternel :  
Elle arrivait, enfin, la vengeance espérée !  
Elle fut implacable et longtemps savourée ! . . . . .



Longtemps l'époux garda son poignard suspendu  
 Sur le cœur de l'amant à ses pieds étendu,  
 Et lorsqu'enfin la lame altérée et cruelle  
 Eut mis à nu ce cœur qui se tordait sous elle,  
 Il s'assit en silence et jusqu'au jour naissant  
 Demeura près du corps pour voir couler le sang.

.....  
 (Il va ouvrir le panneau du fond et montre le corps d'Alvar  
 couvert d'un linceul blanc. La tête seule est décou-  
 verte).

C'était en effet au collège Saint-Louis que la découverte de la trame Buttet avait presque immédiatement jeté le réfractaire. Il était voué désormais à cette déportation dans une enceinte fortifiée réelle : l'internat. Dorénavant plus de retours journaliers à la maison paternelle ; plus d'ébâis dans les larges avenues sablées des jardins publics, sous le soleil riant, plus de stations sur le parcours de la rue de Grenelle-Saint-Honoré à l'école, devant les longues rangées de magasins vitrés, étincelants de l'étalage des curiosités innombrables, tentations perpétuelles, produits du génie vivace, industriel et artistique de Paris. Une difficulté avait surgi, il est vrai, lors de la présentation de l'écolier à l'institution nouvelle, mais l'obstacle avait été vite aplani : La formalité non exécutée et requise, condition *sine qua non* qui avait retardé de quelques jours l'admission, c'était le non-baptême du présenté.

Indifférent au suprême degré en matière de re-

ligion, le royaliste M. de Rochefort n'avait même pas songé à faire baptiser son fils. Les sentiments républicains et anti-cléricaux de la mère sont trop affirmés par ses origines pour qu'il y ait lieu de s'étonner de cet oubli et qu'il soit nécessaire d'insister. Il fallut néanmoins réparer l'omission et procéder à la hâte à la cérémonie. On ne savait en vérité, à qui demander d'être le parrain de ce grand garçon de douze ans, lorsque l'éditeur M. Hetzel, commensal du salon de M. de Rochefort, étant apparu au beau milieu de l'embarras, reçut le parrainage en pleine poitrine, la marraine fut la petite-fille du peintre Guérin, la cousine germaine de Victor-Henri.

Lorsqu'en avril 1871 M. de Rochefort père mourut, les journaux *l'Univers*, le *Monde*, le *Figaro* protestèrent contre l'enterrement civil que lui fit son fils, rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*. Ces feuilles récriminèrent avec violence, appelant à l'aide de leurs récriminations le prétendu « passé religieux » du défunt. Il n'était pas inutile, sans prêter à ces polémiques acerbes plus d'importance qu'elles n'en méritent, de les faire, par un trait, par un mot, replonger dans le néant.

Le baptême étant le « sésame ouvre-toi », les portes du collège Saint-Louis s'étaient ouvertes. Elles s'étaient refermées aussi. Dans ce cloître, l'enfant nerveux s'étiolo. Les années 1843-1844 le voient travailler avec un courage infatigable, uni-

que remède pour vaincre son ennui. Mais les succès eux-mêmes ne sont pas exempts de monotonie. On se lasse de tout, fût-ce d'être toujours le premier. Nous touchons alors au domaine des fantaisies dans lesquelles l'interne cherche des distractions. Citons deux exemples entre autres.

« Un jour, dit une brochure, son professeur  
« donna un sujet de narration assez ardu. Rochefort dont le goût pour la poésie était notoire,  
« traita en vers la question soumise à l'amplification des élèves. Seulement comme il craignait  
« pour cette poétique incartade les reproches possibles du maître, il pria un cancre de ses voisins  
« d'endosser ses rimes. Quel ne fut pas son étonnement, lorsque le verdict hebdomadaire éleva  
« sur le pavois son camarade qui fut complimenté.  
« Mais ce cancre avait du bon. Monsieur, dit-il,  
« les louanges que vous venez de m'accorder reviennent à M. Rochefort, et il conta le tour joué  
« par son copain, et lui, de compagnie. »

Où l'auteur de la brochure, dont nous extrayons ce passage s'est trompé, c'est quand il qualifie de cancre, celui qui se fit responsable de la versification. Cet élève était, au contraire, l'un des plus intelligents et des plus distingués de la classe, c'était le fils du général Prax. Il fut du reste, à plusieurs reprises, lauréat au grand concours. Le professeur dont on ne mentionne pas le nom s'appelait M. Demogeot, littérateur émérite, inspecteur

aux examens d'admissibilité à l'école de Saint-Cyr. Le sujet de la narration enfin était la prophétie d'un oracle d'Apollon, consulté par les délégués d'une ville grecque opprimée et désireuse de chasser les oppresseurs. Voici les deux dernières strophes de cette élucubration du pensionnaire :

• • • • •  
 « Avant d'engloutir le vaisseau  
 « Sur le fragile esquif l'orage se déchaine  
 « Avant de renverser le chêne,  
 « Le vent renverse l'arbrisseau. »

• • • • •  
 La voix se tut. Le Dieu ne fit plus rien entendre,  
 Le peuple répéta ces mots sans les comprendre,  
 Car il ne savait pas que, traversant les mers,  
 Un Turc à la patrie irait porter des fers,  
 Qu'elle verrait plus tard sa gloire profanée  
 Et que la Grèce enfin, reine découronnée,  
 Pour son peuple asservi, pour ses soldats vaincus  
 Invoquerait un jour l'ombre de Spartacus.

Dans des circonstances à peu près analogues, le jeune poète avait obtenu des d'Orléans un porte-crayon en or. C'est ce porte-crayon fameux dont on s'entretint tant et tant au moment de l'élection de Belleville. L'obtention du porte-crayon fut une affaire ! Elle fut dénoncée à l'opinion ! Sous les instigations réactionnaires, des niais ne rougirent pas de froncer le sourcil. On croira peut-être à une plaisanterie de notre part, eh bien ! nous sommes persuadés que, si Rochefort eût été moins traqué

par les bonapartistes, moins déporté, moins exilé par les orléanistes, au pouvoir en somme depuis 1870, il y aurait aujourd'hui encore des gens qui douteraient de son républicanisme, si sincère et si désintéressé, et qui, pour cette prime innocente dédiée à la composition du collégien, soupçonneraient la conscience honnête de l'homme de lettres d'être gagnée à la branche cadette.

L'ancien précepteur du duc de Montpensier, répétiteur à Saint-Louis, avait, lors du mariage du fils du roi, en 1845, donné comme devoir le récit de la cérémonie. « Ce qu'on ne peut dire on le chante », dit le refrain. Et Henri Rochefort chanta l'union du duc de Montpensier.

Il est à présumer que, dans la chanson imposée et à laquelle l'élève ne pouvait se soustraire sous peine de pensum, tout alla au gré du professeur orléaniste, car celui-ci envoya aussitôt le factum aux Tuileries. Le lendemain un laquais en grande livrée apportait au directeur du collège, M. Lorrain, le cadeau qui devait être remis à l'écolier.

Malgré les présents des Tuileries et les louanges pompeuses de ses juges en dissertation française, Henri Rochefort ne manquait jamais néanmoins de confier à sa mère, chaque fois qu'elle le venait visiter au parloir, le secret de ses tristesses croissantes. M<sup>me</sup> de Rochefort, en présence des félicitations unanimes adressées à son fils, de l'excellence de ses notes, de l'avalanche de ses *satisfecit*, ne

pouvait douter de la sincérité des motifs mis en avant par lui pour se soustraire à la discipline du collège. La paresse n'entraîna point en ligne comme mobile de l'affranchissement si désiré. Les prières instantes du jeune homme acquéraient dès lors une valeur considérable. Un beau matin l'interné se crut délivré. Le quart d'heure de Rabelais redouté par M. de Rochefort père avait sonné. Un fait douloureux s'était produit subitement : la perte de sommes d'argent naguère léguées à la famille obligeait tout à coup à la renonciation d'une éducation coûteuse. M<sup>me</sup> de Rochefort avisa son fils de ce revers. Mais quand elle porta à la connaissance de M. Lorrain la détermination qu'elle avait prise, et surtout lorsqu'elle lui exposa les motifs qui l'avaient contrainte à la prendre, le proviseur s'émut d'une pareille résolution. Il proposa de garder dans son collège un élève qui ajouterait dans un avenir prochain à la gloire de l'établissement par ses succès. Il promit la gratuité complète de l'enseignement, garantie par l'attribution immédiate d'une bourse, et l'écolier lui-même, à la raison duquel on fit appel, fut obligé de donner son acquiescement à ce pacte dont il lui était impossible, à moins d'ingratitude ou de démence, de nier les avantages et de combattre les clauses. Devant la situation toute spéciale qui lui était créée jusqu'à l'entier achèvement de ses études, le collégien re-

doubla d'assiduité au labeur. Et pourtant les espérances qu'on avait placées sur sa tête, en vue des palmes à remporter au grand concours, devaient être déçues chaque année. Il est bizarre, et ses maîtres ne se l'expliquèrent pas, que Victor-Henri qui, dans le silence et la retraite étroite du collège, obtenait des victoires constantes dans la joute avec ses émules des autres institutions de Paris, ait été sans discontinuer rejeté dans la pénombre. Le mot de cet énigme nous est fourni par un aveu de l'intéressé.

Toutes les fois qu'il sortait de Saint-Louis pour aller concourir à la Sorbonne, la surrexcitation nerveuse du candidat durant cette courte promenade atteignait à un tel degré qu'une fois installé sur son banc et mis en demeure de faire sa composition, il ne songeait plus qu'à la journée de liberté qui, à partir de midi, était accordée à tous les élèves admis au grand concours.

Cette préoccupation l'absorbait au point de lui enlever toute aptitude au travail.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, Henri Rochefort était en rhétorique. Il était de plus en retenue. Avant que les faubourgs ne s'insurgeassent, le collégien, lui, avait levé l'étendard de la révolte, je ne me rappelle pas à quel propos. Force devant rester à la loi sous quelque forme qu'elle se présente, fût-ce même sous celle d'un maître d'étude, le rapport du surveillant l'avait emporté

dans l'esprit du proviseur sur les affirmations contradictoires de l'élève, il en résulta que Rochefort fut bel et bien mis au cachot. Le cachot ! La rigueur des punitions est une chose toute relative. J'ai vu des jeunes enfants fondre en larmes parce qu'un professeur barbare leur avait fait cette menace dont on appréciera l'extrême violence.

« Si vos devoirs sont négligés, je vous mettrai pendant un quart d'heure votre cahier raturé sur la tête. »

Ils n'auraient pas gémi davantage si on leur avait annoncé qu'ils allaient être conduits pieds et poings liés à l'échafaud.

Certes, elle n'était pas bien terrible la « cellule » du collège Saint-Louis ! Néanmoins, quand on encourait la peine d'y être enfermé, la durée de la séquestration n'excédât-elle pas trente minutes, tout le « quartier » parlait de l'« affaire », protestait contre les « injustices », s'entretenait de la « victime », exaltait le « condamné ». On considérait le camarade puni comme le successeur direct du fameux Latude, et les trente minutes de retenue étaient généralement estimées équivalentes, quand elles n'étaient pas déclarées supérieures, aux trente années de captivité.

L'horrible cachot était situé au sixième étage, sous les combles. Le jour qui l'éclairait tombait crûment d'un large vasistas pratiqué dans la toi-



ture. Ce silos, à cent pieds au-dessus du sol, était une petite chambre oblongue mansardée dans sa partie haute. Une chaise dépaillée, une table de sapin peinte en noir constituaient son spartiate ameublement.

L'élève récalcitrant que ses méfaits conduisaient à l'épouvantable mansarde ne descendait point au réfectoire prendre ses repas. Il était soumis à certaines privations d'une application illusoire dans la salle commune. La franc-maçonnerie de l'amitié règne en maîtresse dans les lycées. Sur dix adolescents attablés, en effet, l'un vient-il, suivant l'expression usitée, à être « retranché » d'un plat, aussitôt ses neuf camarades des neuf parts qu'on leur apporte en forment dix et leur condisciple échappe au supplice et trouve ainsi son compte de la pitance.

Le garçon du réfectoire chargé d'aller porter au détenu Henri Rochefort sa portion de vivres dûment rognée, grimpa en chantant les escaliers. Il tenait d'une main un morceau de pain, et de l'autre le maigre ordinaire de la maison campé sur une modeste assiette. Il ouvrit lentement la porte. Jugez de sa stupéfaction ! La cage était déserte. L'oiselet s'était envolé. La cellule étant fermée à clef à l'extérieur, comment le prisonnier s'était-il enfui ? Le domestique referma la porte et courut raconter à un surveillant l'histoire de la disparition.

Or, voici ce qui s'était passé. Rochefort, qui, dès cette époque, professait à l'égard de la prison une horreur n'ayant d'égal que la rage de ses ennemis à vouloir sans cesse l'y mettre, était monté sur la table, avait atteint l'embrasure de la lucarne, soulevé l'épais carreau de verre dépoli, opéré sur ses avant-bras un de ces « rétablissements » que le roi Louis-Philippe, moins heureux, ne put opérer, lui, sur son trône. La réussite gymnasiaste avait porté le collégien sur le toit de l'institution Saint-Louis, comme l'insuccès politique jeta le roi constitutionnel sur les coussins grasseyés d'un fiacre.

De son poste d'observation, l'écolier dominait Paris, Paris en pleine ébullition révolutionnaire ! Il entendait de tous les côtés la pince, avec un bruit sec et strident, arrachant dans les rues les pavés lourds. La grande cité se hérissait de barricades. Toute charette qui se hasardait était aussitôt dételée, renversée, pour barrer la voie publique, c'est ce qui faisait dire à Louis-Philippe, doutant du succès du peuple en ces journées :

« Vous donnez le nom de barricade à un cabriolet de place renversé par deux polissons ! »

Les masses populaires passaient en chantant l'hymne patriotique, la *Marseillaise*. La garde nationale, appelée par le duc de Nemours et les généraux Sébastiani et Jacqueminot, après des tergiversations sans nombre, à la défense des

institutions discréditées de Juillet, se rendait en armes à l'appel, mais c'était aux cris de : A bas Guizot ! vive la République ! vive la Réforme ! qu'elle se décidait à marcher.

Et de quel émoi se sentait saisi ce cœur de seize ans, à la vue de cette superbe et juste revendication du peuple !

Découvert enfin par les gens mis à sa recherche, l'enfant réintégra la salle d'études. En raison des événements graves qui se préparaient, on suspendit le cours de la punition encourue par l'écolier. Celui-ci narra alors à ses amis ce qu'il avait vu au dehors. Le récit fut mouvementé et chaud, et provoqua une agitation sourde dans la classe. On décida, séance tenante, de se sauver du collège, de se joindre aux insurgés. Trente élèves de rhétorique se trouvent dans la rue d'un même bond. Au moment de cette entrée en scène, un formidable groupe armé s'avancait. Cette immense clameur : Vivent les écoles ! souhaite la bienvenue aux étudiants. Les voilà en tête du groupe, lequel oblique par la rue de Seine pour remonter au Panthéon. Henri Rochefort et le fils d'un député ministériel nommé Quénault marchaient les premiers, en vedette.

Au milieu de la rue de Seine, la sœur de Mme Rochefort, attirée à la fenêtre de son appartement par le bruit énorme de la foule envahissante, aperçut son neveu Henri, commandant

improvisé « de bandes armées ! » On devine sa consternation.

Elle s'en fut en toute hâte prévenir Mme Rochefort de l'attitude de son fils. Quand elle se présenta au domicile de cette dernière, la mère du jeune « réformiste » achevait la lecture d'une longue lettre du proviseur.

En parlant de l'échauffourée, M. de Bossay, le remplaçant de M. Lorrain, le prenait sur le même ton que le maréchal Bugeaud parlant de « faire avaler aux Parisiens rebelles le sabre d'Isly jusqu'à la garde. » Il avertissait par lettres autographes les familles qu'après une semblable fugue l'entrée du collège était interdite aux meneurs de la rébellion.

Par bonheur, pour les jeunes soldats de l'école ignorant le premier mot de l'école dite du soldat, le sang ne coula point place du Panthéon. La troupe et la garde nationale fraternisèrent.

Le roi avait pris la fuite vers Saint-Cloud. La Révolution triomphait.

Le lendemain, dans la matinée, le proviseur de Saint-Louis adressait de rechef à toutes les familles une lettre patriotiquement émue, formant une antithèse frappante avec les récriminations rogues de la veille. A défaut du texte, en voici le sens. L'officier académique, approximativement, y disait :

« ..... Que vous êtes heureuses, mesdames,

d'avoir de pareils enfants, qui sautent par-dessus les murs et hurlent dans les rues la *Marseillaise*. Vous êtes de françaises Cornélie... Qu'ils reviennent donc dans mon collège au plus vite tous ces fiers élèves, qui n'ont pas craint notre feint courroux pour affirmer les droits du peuple... »

Rochefort embrassa sa mère, qui, devant cette épître inouïe, avait souri.

Les délinquants réintégrèrent la geôle classique. Mais de cette fugue à travers Paris houleux, de ce spectacle des tribuns haranguant la foule, de ces cris d'ouvriers honnêtes, furieux ou désespérés, de ce cliquetis de fusils et de piques, devait rester au cœur des natures droites et humanitaires un ferment d'esprit d'examen, un besoin de comparaison et de déduction, une volonté toujours prête à se rebeller contre l'arbitraire, une soif inextinguible de justice.

Les professeurs n'avaient pas songé sans doute à ces dispositions nouvelles. Ils étaient appelés à compter avec elles à courte échéance. Rochefort pensait bien souvent, entre ses thèmes et ses versions latines, que ces ressouvenirs interrompaient, aux scènes émouvantes dont il avait été l'acteur ou le témoin. Que de fois ne chercha-t-il pas sous les faits relatés avec partialité par l'histoire qui se taxe d'être impartiale les causes réelles de tels actes, dont auparavant il ne s'était que peu ou point inquiété !

De la fenêtre de sa maison qui donnait sur la cour de l'imprimerie du journal *la Réforme*, il avait entendu, le 24 février, Ledru Rollin, monté sur un escabeau, lancer aux délégués de sections ouvrières, que les peureux de ces temps s'efforçaient d'amener à mettre bas les armes et de mâter, ces paroles pleines de justesse et de prévoyance :

« Peuple, ne t'arrête point dans tes revendications, poursuis inflexiblement la carrière. Méprise les conseils de ceux qui veulent s'opposer à tes saines et hautes conquêtes, à ta marche irrésistible vers le progrès !

« N'attends rien que de tes propres forces. Peuple, sois souverain ; sans cela, on t'a trompé, on te trompe, on te trompera ! »

Et il semblait dès lors au jeune rhétoricien que tout ne dût être accepté ici-bas que sous bénéfice de scrupuleux inventaire.

Dans une circonstance solennelle, *il inventoria* si bel et si bien, que voici ce qui en résulta.

L'insurrection de juin 1848 venait d'être noyée dans le sang. La répression avait été horrible, impitoyable. Les cadavres de plusieurs milliers de socialistes jonchaient le sol de Paris. Au plus fort de la bataille des rues, un misérable, le général Bréa, avait promis à un groupe considérable d'insurgés embusqués derrière les barricades la vie sauve s'ils jetaient incontinent et leurs car-

touches et leurs fusils. Les insurgés s'étaient rendus, le général parjure et infâme les avait tous, sans exception, fait fusiller. Une trahison aussi lâche appelait une vengeance terrible. Le châtiement ne tarda pas à arriver. Nourrit, le pompier Larr et quelques autres firent tomber, sous une grêle de balles, le perfide officier, au moment où, sur un autre point de la résistance épique, il essayait de rééditer son traître et meurtrier procédé.

Au lendemain de la victoire de l'ordre, Nourrit fut envoyé au bagne, le pompier Larr fut exécuté. Larr laissait des enfants. Monseigneur Sibour, l'ami des proscripteurs et des exécuteurs, ne craignit pas de les adopter. Or, l'archevêque ayant, à quelques jours de là, fait une visite au collège Saint-Louis, « Rochefort, dont les compositions « rimées avaient, à diverses reprises, conquis les « palmes, fut désigné pour souhaiter en vers la « bienvenue à l'onctueux prélat. Il accepta, mais « il refusa jusqu'au dernier moment de soumettre « sa pièce à ses maîtres. Lorsque devant l'Émi- « nence, le proviseur demanda la parole pour son « jeune poète, celui-ci s'avança et lut une cantate « toute républicaine dans laquelle il félicitait « M. Sibour d'avoir adopté les pauvres innocents « petits de l'exécuté. On juge de l'impression que « produisit cette lecture. L'aumônier, présent au « diner, indigné, supplia l'archevêque qui s'effor-

« çait de faire bonne contenance, de vouloir bien  
 « excuser l'effervescence, la folie de la jeunesse.

« Quant au proviseur, plus bouleversé encore,  
 « il disait peu de temps après à madame de Roche-  
 « fort avec un ton toujours troublé :

« — Madame j'observe beaucoup votre fils  
 « depuis plusieurs mois. Eh bien ! je vous donne  
 « ma parole que je ne sais encore si c'est un imbé-  
 « cile ou un grand caractère. »

Plus heureux que le proviseur, le public aujour-  
 d'hui est renseigné.

Parmi les amis de collège qui sortirent de Saint-Louis et qui passèrent leur baccalauréat dans la même journée que le pamphlétaire, nous avons à citer les noms de MM. Floquet et Hérisson, tous les deux actuellement députés, et celui de M. Anatole Coulombel. Charles Floquet comme Coulombel était un élève remarquable et montrait déjà à cette époque les qualités plus brillantes. Le représentant du sixième arrondissement de Paris, lui, qui se métamorphosa dans la suite et devint un lauréat de l'école de Droit, était à la fin de l'an 48 le garçon le plus paresseux de France, de Navare et de Clamecy. Ce fut grâce à Henri Rochefort, son voisin de table à l'examen écrit du baccalauréat, qu'il obtint du premier coup le diplôme de bachelier. Il luttait avec péril et se disposait à échouer avec honte, quand l'auteur de la *Lanterne* le tira d'embarras en lui communiquant la traduc-



tion de la version latine. Le jeune Hérisson, pressé par l'heure, copia avec si peu de modifications, qu'il faillit entraîner cette association illicite dans un désastre heureusement et comme par miracle évité. Henri Rochefort avait également connu au collège, M. Challemel Lacour, le sénateur. Lorsque venait la distribution des prix, celui qui fut préfet de Lyon pendant la guerre franco-prussienne remportait, paraît-il, les succès les plus éclatants.

C'était au point que les lauriers de M. Challemel, élève de philosophie, empêchèrent maintes fois Rochefort, élève de cinquième, de dormir.

A trente années de distance, les deux collègues étaient appelés à se rencontrer en Suisse, l'un au poste d'ambassadeur à Berne, l'autre réfugié à Genève comme proscrit. On ne pourrait pas jurer que les rôles ne fussent intervertis alors et que les diatribes dirigées contre le gouvernement par l'exilé dont l'opinion réclame le retour, ne tinsent pas quelquefois l'ambassadeur gambettiste éveillé.

Nous ne saurions terminer ce chapitre sans présenter au lecteur un personnage dont les fréquentes relations avec l'enfant exercèrent sur les goûts et les connaissances artistiques si profondes de celui-ci une influence caractéristique.

Dans une modeste boutique de la rue Jean-Jacques-Rousseau, au rez-de-chaussée de l'immeuble habité par Claude-Louis-Marie de Roche-

fort, vivait un vieux royaliste ruiné, qui, pour disputer son existence misérable, s'était mis à restaurer et à rentoiler les tableaux. Les jours de sortie hebdomadaire et durant les grandes vacances, Victor-Henri ne manquait jamais de faire une visite à la mince échoppe. Le travail du vieillard l'intéressait. Avec une bonhomie surprenante, avec une patience à toute épreuve, le barbon mettait l'enfant au courant des moindres détails de son métier. Il lui expliquait la façon de noircir les *repeints*, de *dérrouler* les toiles au doigt, de reconnaître, à telle touche, à telle donnée, tel ou tel maître. Les démonstrations coupées d'anecdotes sur les débuts pauvres des peintres célèbres retenaient le jeune auditeur, cloué là, attentif, bouche béante. L'art avec lequel le vieux monarchiste opérait ses « restaurations » faisait affluer chez lui une clientèle nombreuse. C'était donc un défilé d'œuvres antiques de toutes provenances. Et bientôt, de même qu'il triomphait dans sa classe, lorsqu'il récitait, sans faute aucune, une leçon, l'élève-amateur exulta quand, à une demande de l'antiquaire sur l'authenticité d'une nature morte, d'un paysage ou d'un portrait, il pouvait fournir une réponse satisfaisante. Le tableau remplissait les fonctions d'un rébus dont il fallait trouver le mot, c'est-à-dire le nom de l'auteur.

Henri Rochefort acquit à cet exercice une

sûreté de coup d'œil merveilleux. Il ne se doutait pas qu'un jour la pratique de cette perspicacité remarquable ferait de lui l'un des plus assidus chercheurs de l'hôtel des ventes et l'un des plus fins connaisseurs.

C'est chez le vieux restaurateur de tableaux, M. de la Roserie, que Henri Rochefort rencontra pour la première fois Amédée de Noé (le caricaturiste Cham), dont le père possédait une galerie de toiles splendides et pour le compte duquel l'antiquaire avait fréquemment à travailler.

Ce qu'il nous faut aussi signaler comme trait dominant du caractère du futur élu de Paris, c'est une timidité enfantine extraordinaire, invincible.

Henri Rochefort ayant un jour exprimé devant l'auteur Ferdinand Langlé son admiration sans réserves pour la tragédienne Rachel, celui-ci proposa au collégien de le conduire un matin déjeuner chez l'actrice. Pendant tout le temps que dura le repas, le jeune invité fut sur les ronces, ne sachant quelle contenance tenir, annihilé, déconcerté. Très gai, très causeur dans l'intimité, il n'avait pu parvenir, si à l'aise qu'on le mit par une affabilité charmante, à vaincre son insurmontable embarras. Il sortit de l'hôtel de la rue Tronchet navré du silence obstiné qu'il avait gardé, de la gaucherie qu'il avait étalée, et de l'opinion désespérante que la plupart des convives et son amphytrion surtout

allaient concevoir et emporter de son intelligence.

On peut juger, par cet incident, du courage que dut déployer, dans les circonstances que nous allons relater, Victor-Henri, afin de triompher de sa timidité native. En 1849, il avait écrit sur les bancs de Saint-Louis un vaudeville qui avait pour titre : *la Champenoise en loterie*. Son manuscrit sous le bras, vêtu de sa tunique et coiffé de son képi, il s'était rendu, une après-midi de sortie du collège, au théâtre des Délassements-Comiques, dirigé alors par M. Emile Taigny, ancien jeune premier du Vaudeville. Après bien des hésitations et des défaillances dans les escaliers de la direction, il se décida finalement à déposer entre les mains de l'autorité compétente son œuvre élaborée en cachette et dérobée à l'œil des professeurs rébarbatifs. *La Champenoise en loterie* fut reçue et son auteur, à l'époque des vacances, assista aux répétitions. Je laisse à penser si les artistes furent stupéfiés lors de l'exhibition du littérateur-collégien. Henri Rochefort s'acquitta cependant à son éloge de l'exercice de son sacerdoce. Mademoiselle Cuinet, — la jolie mademoiselle Cuinet, — qui remplissait le rôle principal dans le lever du rideau, conquit dès son entrée en scène le cœur du vaudevilliste mineur, mais celui-ci n'osa jamais lui avouer son pudique amour. Plus tard, quand le lanternier

retrouva l'objet de son adoration secrète, — la passante de sa jeunesse disparue, perdue dans le tourbillon mondain depuis vingt années, — la comédienne jouait une duègne dans l'*Œil crevé* du musicien Hervé. Rochefort n'avait plus rien à révéler de son ancienne passion platonique, passée à l'état de fossile désormais.

---

# III

## LA JEUNESSE

### ESSAIS DANS L'ADMINISTRATION

#### LES DÉBUTS DANS LA PRESSE.

Mme de Rochefort avait de bonne heure inspiré à son fils, pour lequel elle nourrissait la plus grande tendresse, les idées généreuses et républicaines qu'elle-même tenait de ses parents. En général, les soins empressés et incessants qu'une mère prodigue à ses enfants font qu'elle exerce sur eux une influence plus décisive, plus directe que le père, dont les rapports sont de beaucoup plus fugitifs. Or, les impressions du jeune âge étant les plus puissantes et celles qui impriment presque toujours leur indélébile cachet, il n'est pas de

plaidoyer plus concluant en faveur des projets d'éducation toute laïque et toute libérale à donner aux femmes, que cet exemple du résultat obtenu par cette mère républicaine, amenant au culte de la République tous les enfants issus d'un hymen légitimo-républicain.

Si les conseils de Mme de Rochefort n'avaient pas réussi à atteindre complètement le but vers lequel tendaient tous ses efforts, d'autres motifs auraient fortement aidé à achever la victoire dans ce sens. Le salon de Claude-Louis-Marie était chaque soir ouvert à des royalistes visiteurs, qui, pour être réputés spirituels au point de vue littéraire, n'en étaient pas moins ridicules au point de vue politique. Le type le plus parfait de ces excentriques classes dirigeants était sans contredit la vieille comtesse de Blanche. Il ne se passait pas une semaine sans que cette apôtre enragée du droit divin ne se présentât avec des airs affolés ou mystérieux, et chaque fois ses récits se clôturaient par une confidence de cette nature. Elle l'avait aperçu dans un coupé. « IL » était rentré à Paris. « IL » allait donner sûrement au moment propice le signal et marcher à la tête de ses partisans sur les Tuileries.

« IL » c'était naturellement le Roy, et l'on sait ce qu'il y avait d'exact dans les prophéties de l'antique comtesse. Les revendications du royalisme et le royalisme lui-même apparurent donc

bientôt à Henri Rochefort, à travers le prisme des extravagances inouïes de Mme de Blanche, et le jeune homme, à force de rire du personnage, dont l'entrée dans l'arène gouvernementale était perpétuellement annoncée et non moins perpétuellement remise à huitaine, finit par se moquer des opinions que l'aspirant monarque représentait. Peut-être même le discrédit dans lequel tomba en son esprit le comte de Chambord, grâce au jour grotesque dont on l'éclairait, fit-il germer, dans le cerveau du pamphlétaire en herbe, la pensée de se servir, à l'occasion, pour les besoins de sa cause, de l'arme terrible du ridicule dont on venait de lui démontrer involontairement l'énorme pouvoir.

Le choix d'une carrière s'imposait maintenant à l'adolescent. M. de Rochefort poussa son fils vers les études médicales. Victor-Henri ne manifesta aucune répugnance à embrasser cette profession et prit ses inscriptions premières.

Tant qu'il n'eut à s'occuper que de la théorie médicale et chirurgicale, l'étudiant chemina le front sur les livres, sans encombre, mais lorsqu'il lui fallut aborder enfin la pratique de l'art, sa nature nerveuse lui réserva la plus complète des désillusions. A l'hospice de la Charité, il assista, pour ses débuts, en compagnie du docteur Tripier, l'un de ses amis de collège, homme d'un savoir considérable et d'un talent universellement re-



connu (1), à une opération aussi intéressante qu'affreuse. Un malheureux avait une lésion dans la bouche, on lui rapprochait le voile du palais. Le sang coulait à flot sous les doigts du chirurgien opérateur. Ce spectacle produisit sur l'organisme sensible à l'excès de l'élève une perturbation qui faillit provoquer un évanouissement. Il n'y avait pas à s'obstiner contre des dégoûts aussi manifestes, et Henri Rochefort dut renoncer à un état pour lequel il était si peu doué.

Ce fut à la suite de cette épreuve suivie de cette renonciation, — le 15 juillet 1850, — que le fils de Claude-Louis-Marie entra comme employé à l'Hôtel de Ville.

Les appointements étaient des plus modestes : cent francs par mois. Il est vrai que la besogne de l'enregistrement des brevets d'invention, — c'était en effet au bureau des brevets qu'avait été placé le nouveau titulaire, — marchait de pair avec la rétribution.

L'imagination humaine, quelle que soit son activité, ne comporte pas des trouvailles industrielles journalières, et nombre de jours se succédaient sans qu'il y eût aucune déclaration à consigner. M. Charles Merruau, secrétaire général de l'Hôtel de Ville, et frère de Paul, le rédacteur de la *Revue*

(1) Le docteur Tripier, qui fait aujourd'hui la *Revue scientifique* dans le *xix<sup>e</sup> Siècle*, est l'inventeur d'un système de traitement par l'électricité, très prisé.

*des Deux-Mondes*, n'avait donc, le plus fréquemment, d'autre labour à exiger des employés de cette section que l'acte de présence dans le local administratif de la ville.

Pour occuper les loisirs de ce doux *far niente*, Henri Rochefort se mit en quête d'une collaboration à un journal de Paris. Un organe des théâtres, la *Revue théâtrale et musicale*, accepta gratuitement les élucubrations hebdomadaires de l'employé. Le seul avantage que le jeune écrivain tirât chaque semaine de sa copie, était l'obtention de quelques fauteuils d'orchestre dont il faisait présent à ses chefs et à ses pairs qu'il s'attachait ainsi comme amis. Dans un bureau contigu à celui des brevets d'invention flânait, en même temps que le fils de Claude-Louis-Marie, un spirituel co-bureaucrate Gabriel Guillemot, à qui Rochefort fit faire ses premiers pas dans le journalisme. Gabriel Guillemot brûlait du désir d'écrire et le rédacteur amateur de la *Presse théâtrale et musicale* lui abandonna avec la moitié de son gain, c'est-à-dire de ses billets, la moitié aussi de sa tâche littéraire. Mais un incident vint briser, à courte échéance, la plume des deux associés chroniqueurs.

M. Scribe ayant fait jouer aux Français une comédie : *les Doigts de Fées*, Henri Rochefort rédigea pour la *Presse théâtrale* un article des plus élogieux. Scribe qui connaissait intimement M. de

Rochefort père vint remercier Victor-Henri du compte-rendu aimable qu'il avait bien voulu lui consacrer. Mais, au bout de ses remerciements, l'auteur apportait un avertissement qui provoqua une stupéfaction et une révolte générale chez ses auditeurs.

Les directeurs du journal théâtral se livraient non-seulement à des théories sur la littérature et sur le chant, mais aussi à une pratique très approfondie du chantage. A l'insu des rédacteurs qui la leur fabriquaient, dès que l'appréciation favorable d'une pièce, d'un acteur ou d'une actrice s'étalait dans les colonnes de la petite feuille, immédiatement, auteurs et artistes recevaient le numéro contenant les gracieusetés les concernant, et le numéro était accompagné d'une quittance d'abonnement à ladite *Presse*. C'est ce qui était arrivé pour Scribe avec l'article sur les *Doigts de Fées*.

Henri Rochefort et Gabriel Guillemot indignés envoyèrent séance tenante leur démission.

Si l'adage « qui a bu boira » est d'une cruelle exactitude, cet autre « qui a écrit écrira » est non moins vrai que le précédent. En attendant que les colonnes des journaux politiques importants s'ouvrissent à lui, Henri Rochefort composa pendant quelque temps des revues bibliographiques pour le *Dictionnaire de la Conversation*, puis il fonda la *Chronique Parisienne*, feuille autographiée, sorte de correspondance Asseline lit-

téraire, destinée aux journaux de province auxquels elle donnait des renseignements artistiques et bibliographiques. Il eut pour collaborateur à cette correspondance Jules Vallès qui en était également à ses débuts. Mais la *Chronique Parisienne* ne vécut que quelques numéros. Ce fut sur ces entrefaites qu'une circonstance toute fortuite fit entrer le jeune employé de l'Hôtel de Ville au *Charivari*.

Les remarquables connaissances en peinture, acquises par Victor-Henri dans l'échoppe de M. de la Roserie, étaient fort souvent réclamées dans les expertises entre particuliers. Un ancien propriétaire du *Charivari*, M. Grégoire, ami intime d'Armand Carel, qui, lui aussi, on le sait, était co-actionnaire de cette feuille, ayant désiré vendre à un personnage étranger — un russe — une superbe galerie de tableaux qu'il possédait, le riche moscovite auquel on avait vanté la sûreté du jugement d'Henri Rochefort en pareille matière vint trouver celui-ci à l'Hôtel de ville et le pria de vouloir bien lui donner un avis sur la qualité et la valeur des toiles dont il allait, pour les transporter ensuite en Russie, se rendre acquéreur. Le jeune expert alla chez M. Grégoire et son opinion sur l'ensemble de la collection en détermina la vente séance tenante. C'est même durant ces pourparlers dans cette maison, qu'entre autres curiosités, Rochefort put voir la chemise

ensanglantée portée par Carel le jour où il tomba mortellement frappé et conservée religieusement par M. Grégoire. Dans les conversations et les rapports qui s'établirent pendant ces transactions commerciales et artistiques, l'employé du bureau des brevets ayant incidemment parlé du *Charivari* et de son envie énorme d'y entrer, M. Grégoire, par gratitude, s'engagea à parler à Lange-Lévy, — à cette époque propriétaire et imprimeur du *Charivari*, — en faveur de l'aspirant-rédacteur. M. Taxile Delord vint à l'appui de la démarche faite auprès de M. Louis Huart, alors rédacteur en chef. Henri Rochefort fut agréé et chargé d'écrire des articles de théâtre, qu'on regardait au lendemain de ses débuts à la *Presse musicale*, comme sa spécialité. Le matin, où parut sa première chronique théâtrale, Victor-Henri envoya un garçon de l'Hôtel de Ville, voir à un café voisin qui recevait le journal, si son travail était inséré. La réponse affirmative du garçon de bureau plongea le jeune employé dans une béatitude sans mélange. Après un mois de collaboration, M. Clément Caraguel frappé du talent tout-à-fait original d'Henri Rochefort, engagea fortement M. Louis Huart à faire à sa nouvelle recrue une part plus large. « Mais ce  
« ne fut que peu à peu, sans avoir jamais ses  
« coudées franches, dit un journaliste dans ses  
« mémoires, que Rochefort prit pied dans la

« rédaction politique. Et à peine encore avait-  
 « il chaussé cet étrier que les difficultés les plus  
 « graves s'élèvent. Son existence matérielle te-  
 « nait en somme aux cent francs dont il émar-  
 « geait à la ville, or, M. Merruau voulut un jour  
 « faire expulser de son administration l'écrivain  
 « du *Charivari*. Il prétextait de sa mauvaise  
 « écriture et de son peu d'assiduité. Mais le préfet  
 « de la Seine, M. Haussmann, se refusa à prendre  
 « cette mesure radicale. Il nomma, au contraire,  
 « (1860) Rochefort sous-inspecteur des beaux-arts  
 « avec 3,000 francs par an d'appointements. »

« Cet âge d'or devait s'évanouir bientôt cepen-  
 « dant. Un journal ayant accusé celui par qui les  
 « beaux arts étaient désormais sous-inspectés de  
 « ménager dans ses articles une actrice qui comp-  
 « tait au nombre de ses protecteurs le haut fonc-  
 « tionnaire auquel Rochefort devait sa place,  
 « Victor-Henry démissionna. Les motifs qu'il  
 « donna pour expliquer cette résolution furent les  
 « suivants : il ne se rendait jamais, prétendait-il,  
 « à son bureau et grevait inutilement le budget  
 « de la ville. »

« Rochefort continua à écrire au *Charivari*, où  
 il ne comptait que des amis, dit M. Clément Ca-  
 raguel ; causeur brillant, railleur sans fiel, mysti-  
 ficateur sans malice, il était avec Cham l'âme des  
 réunions quotidiennes où l'on riait volontiers de  
 tout ce qui n'était pas sérieux. »

Cham était un puits d'anecdotes gaies et un héros d'aventures drôlatiques. La manière même dont il avait embrassé la carrière artistique était le point de départ de ces fantaisies. Le comte de Noé avait rêvé pour son fils les douceurs et la régularité de la vie administrative. Il l'avait casé au ministère des finance afin d'y faire son surnumérariat. Cham avait d'abord concouru pour l'Ecole polytechnique ; il avait échoué, et son père, qui l'idolâtrait, avait trouvé moyen d'excuser ainsi sa non-réussite :

« C'est déjà un beau fleuron à ta couronne de t'être présenté. »

Le spirituel refusé à l'examen de mathématiques n'avait aucune raison pour piocher davantage les finances qu'il n'avait préalablement résolu les équations de second degré. Alors que le comte de Noé le croyait installé dans un bureau au ministère, celui-ci fréquentait simplement l'atelier de Paul Delaroche, dessinait et caricaturait à qui mieux mieux. Au bout de deux ans de ce manège, M. de Noé, pair de France, ayant été voir le ministre le pria de vouloir bien faire émarger enfin le surnuméraire ne fût-ce que d'une très-faible somme pour ses menues dépenses et ses menus plaisirs. Le ministre promit ce qui était très juste en somme et appela sur le champ le chef de la division à laquelle Amédée de Noé était attaché :

— Si vous êtes satisfait des services de M. de

Noé, monsieur, lui dit-il, je crois le moment venu, de mettre un terme au surnumérariat de ce jeune homme et de l'inscrire comme employé titulaire. Êtes-vous satisfait du service de M. Amédée de Noé?

— M. de Noé? interrogea le chef de division. Pardon, M. le ministre, je n'ai personne dans mes bureaux du nom de M. de Noé.

Après de nombreuses investigations, on finit par reconnaître que le futur caricaturiste n'avait pas hanté une seule fois, depuis le jour de son inscription, le ministère des finances. Le soir, à la maison, le père intrigué adressa à son fils cette question :

— Dis donc, Amédée, depuis le temps que tu travailles dans les bureaux, est-on content de toi au ministère?

— Mes chefs sont enchantés, jamais la plus petite observation, riposta sans se déconcerter le jeune artiste.

— Je suis charmé, répliqua le pair de France, une chose m'étonne pourtant en présence d'un si beau résultat, c'est que nul ne te connaisse dans les divers bureaux où tu t'étiolis?

Amédée dut alors avouer que depuis vingt-quatre mois, il fréquentait assidûment l'atelier de Paul de Delaroche, et que ses goûts étaient tout entiers acquis à l'étude du dessin et aux fantaisies de la « charge ». Dans les causeries à la rédac-



tion du *Charivari*, Cham en rappelant cette escapade disait à Henri Rochefort, son ami :

— Je n'étais pas né pour faire un administrateur, et il ajoutait cette réflexion amusante en racontant son échec des examens de Polytechnique :

— Quel bonheur pour la France que je ne sois pas entré à cette école, j'aurais pu sortir dans les chemins de fer, c'est effrayant, alors, ce qu'il serait arrivé d'accidents !

Mais si M. Cham était distrait, Henri Rochefort ne l'était pas moins que son collaborateur, et ce trait qui nous a été conté par l'exilé à Genève édifiera à ce sujet le public. Ayant changé de logement, pendant huit jours consécutifs, Rochefort en causant, en devisant, reprenait le chemin de son ancien appartement. Après avoir gravi les étages, il tirait une clef de sa poche, la mettait dans la serrure, et la clef qui était celle du nouveau local, refusait naturellement d'ouvrir la porte de l'ancien. Le locataire distrait s'acharnait, pestait, tapait de fureur sur les ais jusqu'à ce que ce bruit attirant dans l'entrebâillement les habitants récemment installés, l'étourdi s'aperçût de sa méprise et, tout penaud, s'excusât de son mieux et redescendit quatre à quatre les escaliers.

Les articles que Henri Rochefort écrivait dans le *Charivari* avaient été fort goûtés par les lecteurs. Une originalité surprenante, une tournure

preste et piquante, un entrain du diable, le mot de la fin, telles en étaient les qualités précieuses. En 1863, M. Aurélien Scholl, rédacteur en chef du *Nain Jaune*, demanda au spirituel journaliste un compte-rendu du Salon. Cette collaboration nouvelle dura un an mais le chroniqueur ne put qu'avec une peine inouïe mettre en lumière le brio de son esprit. A cette époque, il existait une censure préventive sous les yeux de laquelle passaient toutes les productions littéraires avant leur insertion. Ce procédé césarien faillit, en ce temps déjà, faire mourir de fureur le lanternier. Chaque fois qu'un de ses articles revenait tondu par les ciseaux autoritaires, sa figure pâle déjà se décomposait.

M. Thiers, dans son histoire grotesque de la Révolution Française, énonce quelque part en parlant de Louis XVI cette phrase amphigourique « Louis XVI commença alors la longue carrière de ses incertitudes. » En nous servant des mêmes expressions et aussi du même ampoulement, nous pourrions dire que ce fut au *Nain Jaune* que Victor-Henri commença la longue, l'interminable carrière de ses exaspérations contre l'Empire.

Ce fut à la feuille d'Aurélien Scholl également qu'il fut mêlé, soit comme adversaire direct, soit comme témoin à des polémiques violentes, dont le dénouement fut le duel. A l'âge de 19 ans Henri Rochefort avait bien eu déjà avec un officier italien une rencontre dans laquelle le capitaine avait

été décousu, mais cette affaire n'avait aucun caractère politique.

Avant de mettre pour son propre compte d'homme de lettres l'épée au poing, « le descendant des maréchaux de France pour la province d'Issoudun, des écuyers tranchants de François I<sup>er</sup>, des panetiers du roi », avait, en deux occasions importantes, assisté son rédacteur en chef : 1<sup>o</sup> dans le duel Ostris-Ifflat, ce fut M. Ifflat qui fut blessé ; 2<sup>o</sup> dans l'affaire Paul de Cassagnac, où M. Aurélien Schoff fut assez sérieusement touché.

Le tour de Henri Rochefort était arrivé. Un jour Ponsard ayant fait représenter au théâtre du Vaudeville une pièce aux allures démocratiques, Victor-Henri vanta l'œuvre hardiment, décernant surtout les louanges aux tendances républicaines ; soulignant avec témérité les allusions les moins transparentes. L'auteur lui adressa une chaude lettre de remerciements.

Henri Rochefort communiquait cette correspondance à M. Siraudin, quand M. Dell'brigt, directeur et propriétaire de l'ancien *Gaulois*, organe littéraire, lut la lettre par dessus l'épaule des deux amis. L'épître confidentielle de Ponsard parut le lendemain tout entière dans le *Gaulois*. MM. Pierre Véron et Louis Leroy, du *Charivari*, allèrent comme témoins demander raison de ce procédé par trop cavalier.

Rochefort ne savait pas alors tenir un fleuret.

Pour ne pas se produire sur le terrain sans pouvoir seulement se mettre en garde, il se rendit la veille au soir, afin de prendre une leçon de quelques heures, à une salle d'arme voisine de son habitation. Or nul n'ignore l'état épouvantable de fatigue qui résulte d'un semblable apprentissage. La gymnastique des « appels, des fendez-vous ! des en garde ! des parades et des ripostes » fut pour l'organisme du débutant l'équivalent d'une solide rouée de coups de bâton. Harrassé, Rochefort se coucha, ronfla et bref se leva une heure trop tard.

Le rendez-vous était pour six heures, or, à sept heures le jeune champion était encore étendu inconsciemment sur sa couchette. Quand il s'aperçut de son involontaire temporisation, son effarement atteignit de telles dimensions que M<sup>me</sup> de Rochefort se douta de l'aventure. De peur d'influencer son fils adoré, cependant, elle sut dissimuler ses rudes angoisses. Le retardataire courut aux bureaux du *Charivari* où MM. Pierre Véron et Louis Leroy inquiets étaient à guetter l'arrivée de leur client par la fenêtre. Rochefort reçut de M. Dell'-bright un léger coup d'épée à la poitrine. De peur d'affliger sa tendre mère, il s'abstint de le lui conter. Celle-ci croyait donc s'être trompée puisque rien ne venait confirmer ses prévisions. Mais quatre jours après, en lisant un journal, la digne femme tomba sur le récit de l'odyssée. C'est alors

qu'en grondant son enfant du silence si énergiquement gardé, elle lui apprit quels avaient été ses doutes lorsqu'elle l'avait vu partir en cette matinée, et les larmes qu'elle avait répandues en préparant le lit sur lequel elle l'aurait étendu s'il était revenu dangereusement blessé.

Si les articles de l'écrivain étaient brillants, jusqu'à ce moment les appointments du ciseleur de phrases avaient été modestes. Dans le ciel littéraire de Victor-Henry, cependant, une étoile heureuse, mais de moyenne grandeur encore — 500 francs par mois, — venait de se lever. M. de Villemessant, frappé de la verdeur du style du publiciste, de son talent sarcastique tout spécial, de l'intérêt que le public commençait à attacher à la lecture de ses écrits, M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro* — alors hebdomadaire et non politique — engagea l'ex-chroniqueur du *Charivari*. C'était assurément une tâche difficile, celle que s'était imposée dans cette nouvelle collaboration l'ancien « jeune petit employé ». Sans jamais aborder les questions politiques, puisque le *Figaro* n'avait le droit de traiter ni de matière politique, ni d'économie sociale n'ayant pas fourni le cautionnement, le fantaisiste choisit chaque semaine les sujets d'actualité, développe son thème, en cotoyant avec une adresse infinie la plage défendue à laquelle il lui est interdit, sous peine d'amende, d'aborder. Il arriva bien, par ci

par là, que, perfidement, le chasseur à l'affût, fit feu sur le gibier gouvernemental qui gambadait à sa portée dans un terrain absolument mis en réserve ; mais, dans ce braconage, il sut éviter la surprise, échapper à la constatation du délit et aux suites de cette constatation, c'est-à-dire aux procès et à l'amende. La campagne fine et mordante, entreprise par Henri Rochefort au *Figaro* hebdomadaire, est trop importante et sert trop de point de départ à la mise en vedette définitive du journaliste, pour que nous la passions sous silence. Nous allons donc donner des extraits de ces chroniques célèbres, réunies plus tard en un volume, qui fut enlevé à un nombre considérable d'éditions : *les Français de la Décadence*.

La dédicace du livre publié en 1866, contient en trois lignes le secret de la rapide fortune politique de l'éminent littérateur :

« Je dédie ce livre à la commission du colportage qui, en refusant si souvent l'estampille à mes articles, a fait plus que moi pour leur succès. »

Ces persécutions administratives, en effet, ne feront que croître au fur et à mesure que s'affirmeront les faveurs de l'opinion. Et ce sont ces rigueurs injustes et bêtes, précisément, auxquelles tiendra énergiquement tête celui qui en sera l'objet, qui porteront, après des fluctuations capricieuses, Henri Rochefort de la roche Tarpéienne

au Capitole, de Bruxelles au Corps législatif, de Sainte-Pélagie au gouvernement de la Défense, et de Nouméa — nous pouvons engager ce pari — à l'Assemblée nationale, aux prochaines élections législatives.

Le 16 avril 1865, Henri Rochefort écrivait :

*La semaine sainte et Lonchamps. — Suppression des Martyrs. — Le Théâtre impossible. — Les auteurs fonctionnaires.*

L'amour et la semaine sainte vivent de contrastes. Les dames, qui ont couru, le mardi, entendre un sermon de charité, se font une fête d'aller à Lonchamps, le mercredi, diffamer les toilettes nouvelles et les femmes qui les inaugurent.

Un habitant des îles de la Sonde qui débarquerait à Paris trouverait probablement assez singulier que, dans une ville dont les cloches sont parties, dont les tabernacles sont fermés, et sur laquelle plane un souvenir funèbre, le grand monde n'ait pas d'autre façon de témoigner sa douleur que d'aller voir un peu si cette année on portera des jupes qui dessinent les formes ou qui les laissent seulement deviner.

Au milieu du deuil général de la charité, les femmes conservent assez de présence d'esprit pour saupoudrer leurs chevelures avec des paillettes d'acier; elles pleurent, elles prient, mais elles saupoudrent.

· · · · ·  
 La semaine sainte, qui amène tant de résultats divers, sans compter la foire aux jambons, devrait être considérée comme un argument décisif en faveur de l'abolition de la peine de mort, dont il a été de nouveau question ces jours derniers. Il est évident que si la peine de mort n'avait jamais existé, le fondateur de

la religion catholique n'aurait pas été condamné à périr sur une croix, et qu'on ne transporterait pas les cloches à Rome pour réparer cette grande injustice.

Il est évident aussi que si, au lieu d'être envoyé au supplice, il avait été seulement condamné à une forte amende, le catholicisme se ressentirait de cette différence. Les fondateurs de religions sont malheureusement forcés de mourir jeunes et de façon violente. On se figure peu Mahomet, âgé de soixante-quinze ans, prenant du tabac, se faisant chauffer de la tisane pour son catharre et circulant dans les rues avec une visière verte.

Le côté désagréable de ces sortes d'entreprises, c'est qu'il faut payer de sa personne. Si on fondait une religion comme une société pour l'exploitation du pétrole, tout le monde voudrait s'en mêler. On en serait quitte pour filer sur Bruxelles le jour où l'on verrait que ça ne prend pas.

L'abolition de la peine de mort aurait donc, entre autres avantages, celui de supprimer les martyrs ; mourir n'est rien, c'est notre dernière heure, a dit Sedaine dans un jour de tristesse ; ce qui est quelque chose, c'est de se faire verser du plomb fondu dans les veines pour le soutien d'une cause, de se laisser écorcher vif ou cuire au bain-marie dans une chaudière fraîchement étamée, et une fois qu'on est bien mort, qu'il n'y a plus à y revenir, de s'apercevoir qu'on a été trompé et que la cause pour laquelle on a fait de l'hydrothérapie à l'eau bouillante était tout simplement absurde.

Comme on doit regretter alors de n'avoir pas prié le garçon chargé de verser le plomb fondu de remplacer cette consommation par un grog ordinaire, et comme du fond de la tombe on doit crier à ceux pour qui on a été écorché vif :



« Vous avez abusé de mon innocence, rendez-moi ma peau ou je vous fais un procès. »

Le *Figaro*, en 1865, on le voit par la citation précédente, était bien éloigné de disputer la palme d'un aveugle dévouement aux institutions religieuses à son confrère l'*Univers*.

Les appréciations suivantes lancées contre certains personnages connus pour leurs attaches ministérielles et qui faisaient sous des pseudonymes quelques incursions dans le domaine littéraire, prouve à quel degré Rochefort avait entendu conserver ses allures franches et sa liberté :

J'ignore si l'*Œillet blanc* qui, me dit-on, a réussi au Théâtre-Français, peut lutter de mise en scène avec la *Biche au bois*, mais je n'ai pas lu sans surprise que l'affiche indiquait M. Manuel comme collaborateur de M. Alphonse Daudet, tandis que tous les journaux annonçaient que le collaborateur de M. Alphonse Daudet n'était autre que M. Ernest Lépine, l'ancien secrétaire de M. de Morny.

J'ai demandé dans quel dialecte le nom français Lépine se traduisait par le substantif Manuel, et il m'a été répondu que M. Lépine venait d'être référendaire à la cour des Comptes, et que s'il avait autrefois signé la *Dernière idole*, il croyait devoir à ses nouvelles fonctions de ne pas signer l'*Œillet blanc*. Ainsi, voilà qui est convenu : quand un homme fait jouer une comédie au Théâtre-Français, il commet une action tellement honteuse qu'il est obligé de prendre un pseudonyme pour échapper au déshonneur.

Je savais qu'en général nous étions assez mal vus, mais je ne croyais pas qu'une pièce jouée au Théâtre-

Français mît un auteur dans la nécessité de cacher son nom. Peut-être serait-il temps de s'expliquer une bonne fois sur l'opinion que les référendaires à la Cour des Comptes peuvent avoir de leur importance personnelle et de notre indignité.

Il faut vraiment que ces messieurs aient été gratifiés d'une intelligence bien supérieure pour jouer des pièces au Théâtre-Français. Je n'ai jamais entendu causer des référendaires, mais j'ai surpris l'autre jour au Corps législatif, dans une tribune mitoyenne de celle où j'étais placé, une conversation entre plusieurs auditeurs au Conseil d'Etat. Ces fils de famille qui étaient tous charmants et tous distingués ne m'ont pas semb'é avoir beaucoup plus d'esprit que moi. Pardonnez-moi cette fanfaronnade, j'ai cru même m'apercevoir qu'ils en avaient moins.

S'ils avaient moins d'esprit que moi, à plus forte raison en avaient-ils moins que MM. Labiche, Emile Augier, Octave Feuillet, Lambert Thiboust, qui n'ont jamais songé à employer des pseudonymes ; alors pourquoi les référendaires trouvent-ils mauvais, que le nom d'un de leurs collègues côtoie sur l'affiche ceux de Jules Sandeau et d'Alexandre Dumas.

Pourquoi ? Parce que chez certains individus gourmés, qu'on peut appeler les Jocrisses du pouvoir, il est convenu qu'un fonctionnaire s'encanaille dès qu'il franchit la barrière qui sépare l'administration de la littérature. Certes, je n'envie pas à M. Ernest Lépine sa position, je dirai plus, on m'offrirait de venir référender quelque part, que je refuserais probablement jusqu'au jour où je ne pourrais plus me servir du tout de cette plume dont je me sers déjà si mal.

Mais si les personnages administratifs considèrent les gens de lettres comme une compagnie si difficile à avouer, il y a pour eux un moyen bien simple de ne

pas se compromettre, c'est de rester à la Cour des Comptes au lieu de venir au Théâtre-Français.

C'est avec cette causticité constante et cette verve de gamin de Paris, dont le rire moqueur éclate et résonne, provoquant les applaudissements de la galerie, que Henri Rochefort s'attaque aux événements importants, aux grands et aux grands du jour. Les traits sont dissimulés, et ce n'est pas une des moindres jouissances, à notre avis, en relisant ces pages satiriques, que de sentir se hérissier à chaque mot, à chaque ligne, les pointes de la plus rude ironie, cachées sous des fioritures de contrebande et sous les plus perfides des fleurs.

Et il n'est point, dans toute cette collection de chroniques rédigées avec un art adorable, une phrase qui ne puisse être hautement revendiquée aujourd'hui par son auteur. Ce qui ne cessera d'être stupéfiant, c'est que certains politiciens maussades aient pu faire un reproche au lanterneur de son passage au *Figaro*. Ils n'ont assurément pas jeté les yeux sur la série de ses articles. Le *Figaro*, à l'époque où Rochefort y écrivait, était chaque jour menacé de suppression ! La chose n'avait rien de surprenant, avec le système qui régentait alors le pays et avec des alinéas comme ceux qui suivent, où s'étalaient des idées aussi subversives et des allusions de cette transparence :

Les dissidences sur la question des salaires auront quelque peine à s'éteindre tant que les ouvriers verront des promeneuses dépenser, sans avoir de métier avoué, douze mille francs par mois, et trouver encore le moyen de se couvrir de dettes. En matière de luxe, l'insolence est à son apogée. L'heure de la vie régulière a évidemment sonné. Tout le monde parle de faire des économies et personne ne veut toucher moins de cent mille francs par an. Je lisais dernièrement que le roi de Prusse a une liste civile de vingt-cinq millions. Le jour où on s'occupera sérieusement d'une réduction de dépenses, on trouvera cinquante individus qui rempliront cette place-là pour quinze mille francs. Moi, par exemple, je m'offre volontiers. Ce serait déjà une économie de plus de vingt-quatre millions.

Écrire les passages que nous allons citer sur Victor Hugo, l'immortel auteur des *Châtiments*, le poète des poètes, et cela à la face de l'empereur que l'illustre proscrit de Jersey avait cloué au pilori, n'était-ce pas vouloir attirer sur soi les foudres impériales :

Ce que je remarque, en outre c'est que des écrivains, qui ont consacré aux glorieux vaudevilles de M. de Saint-Rémy des articles à triple colonne, font volontiers les difficiles devant des vers de cette trempe (*Chansons des rues et des bois*) et qu'ils perdent rarement l'occasion de s'écrier avec une indépendance que j'étais loin de leur soupçonner :

« Parce que Victor Hugo est hors de France, il ne faut pas qu'il s'imagine que je n'oserai pas y toucher. »

Parce qu'un homme est hors de France, ce n'est

pas évidemment une raison pour que ses vers soient trouvés bons ; mais ce n'en est pas une non plus pour qu'ils soient trouvés mauvais. Je tiens à constater que je ne suis pas du sarment dont on fait les fanatiques. J'ai beaucoup à travailler et je ne pourrais guère être fanatique que de dix heures à midi, ce qui est insuffisant, un vrai fanatique devant l'être depuis le matin jusqu'au soir. A mon avis, Victor Hugo est notre poète par excellence, et les *Chansons des rues et des bois* sont pleines de choses merveilleuses ; mais, si je le déclare ici, c'est beaucoup moins pour lui que pour moi. Je ne doute pas que, avant vingt ans, Victor Hugo, comme Corneille et Racine, ne soit mis par les proviseurs eux-mêmes dans les mains des enfants, attendu que cet homme a écrit les plus beaux vers dont puisse s'honorer la langue française. Or, en essayant de l'abattre aujourd'hui, je risquerais de passer plus tard pour un imbécile. C'est ce que je veux éviter à tout prix.

Aussi Victor Hugo, dans les douleurs et les amertumes de son exil, y gardait-il le souvenir reconnaissant de ces lignes, publiées si courageusement sur lui dans le plus lu des journaux de Paris. Plus tard, en 1868, quand Rochefort, proscrit une première fois, vint chercher un refuge à Bruxelles, l'incomparable auteur de la *Légende des Siècles* lui rappela avec émotion cet article paru le 29 octobre 1865, et l'en remercia chaleureusement.

Mais si les bannis que défendait l'écrivain éminemment parisien conservaient la mémoire

d'une cause si noblement plaidée, les hauts dignitaires de l'empire ne pouvaient tolérer les cuisantes blessures que leur faisait tout ce qui sortait de la plume vengeresse de cet émule des Paul-Louis Courrier et des Desmoulins. Un jour il advint qu'une catin fameuse, Mlle Cora Pearl, fit emplette d'une paire de chevaux au prix de 15,000 francs chez un maquignon du boulevard. Il avait été convenu entre la demoiselle et le marchand, qu'après un ou deux mois d'essai l'attelage pourrait être rendu à ce dernier avec paiement d'une indemnité. Les chevaux furent renvoyés effectivement par la fille, mais l'indemnité refusée par elle. Le négociant réclama. L'affaire, instruite, arriva devant le tribunal. Le maquignon perdit son procès et voici pour quel motif Mlle Cora le gagna. Elle avait pour amant, au moment où se produisit cet incident, le prince Achille Murat, officier dans un régiment de cavalerie, alors en garnison à Sedan.

Quand l'affaire de la vente et de la reddition sans indemnité des poneys se déroula, on lut au cours des débats et des plaidoyers une lettre écrite en faveur de Cora Pearl, document destiné à influencer l'arrêt des juges impériaux, et signé de ce nom : prince Achille. Cette façon vraiment cavalière — elle émanait d'un cavalier — de résoudre les différends commerciaux fut en général sévèrement appréciée du public. Henri Rochefort se fit l'écho de cette rude appréciation. Dans sa

chronique hebdomadaire, il s'acharna *unquibus et rostro* sur le prince Murat. On jouait en ce temps la *Belle Hélène* aux Variétés et l'écrivain donna carrière à son imagination dans le rapprochement à établir entre le bouillant héros de MM. Meilhac et Halévy et le « prince Achille », le signataire de l'attestation lue devant le tribunal.

Au bout de dix jours, Rochefort fut assez surpris de recevoir, un matin, la visite de M. Jérôme Patterson et Antonio de Espeletta, se présentant au nom de M. le prince Achille Murat.

M. Jérôme Patterson était le fils du prince Jérôme Bonaparte et de l'américaine Mlle Patterson. Le mariage du prince Jérôme conclu, on le sait, sans l'assentiment de Napoléon I<sup>er</sup>, qui, par un sénatus-consulte, s'était attribué le droit de diriger même les inclinations de sa famille, fut déclaré nul, et interdiction fut faite au descendant de cette union de porter le nom de Bonaparte. M. Patterson n'a pas eu depuis à le regretter. C'était un grand et beau jeune homme dont le masque rappelait les traits du père — menton et nez proéminents — mais à la figure duquel aussi le sang américain avait donné une vivacité, une énergie, une mobilité, tout en y laissant une grande expression de douceur.

Avec une courtoisie peu commune, M. Patterson expliqua rapidement à M. Rochefort le motif de sa

visite et demanda à celui-ci de vouloir bien désigner à son tour deux de ses amis.

Dans toutes les affaires d'honneur dans lesquelles il se trouva directement engagé et qu'il eut personnellement à régler, Henri Rochefort mena toujours les choses tambour battant. Chez lui pas d'hésitation, ni d'arguties. Quiconque demande réparation par les armes d'une attaque faite est sûr de l'obtenir aussitôt. Le chroniqueur se rendit à la hâte chez M. Taxile Delord et chez M. Plunkett, le directeur du Palais-Royal, afin de les prier de lui servir de témoins. M. Plunkett est une nature pleine de sang-froid, d'urbanité et de courage. Déjà dans un duel il avait assisté le futur député de Belleville, celui-ci avait été mis à même de juger le caractère de véritable gentilhomme de celui-là. De là une amitié dont les liens ne se sont jamais rompus, en dépit des exils, des déportations de l'un et de la vie calme de l'autre.

Qu'on nous permette d'insister. Le trait que nous allons enregistrer se rattache d'ailleurs à notre récit. Depuis longtemps, à la suite d'injustes articles agressifs publiés par un sous-ordre dans le *Figaro* contre M. Plunkett, le directeur du Palais-Royal avait fait défense à M. de Villemesant de jamais, sous peine de verte correction, parler soit du théâtre de la galerie Montpensier, soit de son directeur.

Au lendemain d'un duel, Rochefort blessé et,



pour ne pas inquiéter sa famille s'étant fait conduire chez M. Plunkett ; dans la soirée M. de Villemessant vint prendre des nouvelles de son rédacteur. Comme il essayait par l'entremise de Rochefort, d'opérer un raccommodement entre l'administration du Palais Royal et celle du *Figaro* :

— Quelque amitié que j'aie pour vous, répondit M. Plunkett à son ami, priez M. de Villemessant de ne point m'adresser la parole, sans cela, je le fais immédiatement jeter à la porte.

Ce fut dans le manège de Saint-Germain que le duel Murat-Rochefort eut son dénouement. Le journaliste, après deux ou trois passes, fut atteint d'un coup d'épée au côté. Il semble déjà que la personnalité du pamphlétaire se dresse de toute sa hauteur contre l'empire, car l'intérêt que les bonapartistes portent à la connaissance de l'issue de cette rencontre prend des proportions inusitées.

Il est vrai que l'amitié que les impérialistes vouaient au prince Murat aidait aussi à cette manifestation.

Quoi qu'il en soit au moment même où les adversaires se mettaient en garde, le manège fut envahi par des officiers désireux, au mépris de toutes les habitudes reçues, en pareil cas, d'assister aux péripéties du combat. Les témoins durent se gendарmer pour les faire sortir. D'autre part, l'empereur prétextant une chasse dans la forêt de Saint-Germain, était à proximité du manège et attendait impatiemment

les nouvelles. Ce n'est pas la dernière fois que l'auteur de la *Lanterne* jettera ainsi la perturbation dans le clan des impériaux et le trouble dans le cœur des hôtes augustes du palais des Tuileries.

Peu de temps avant la rencontre de Saint-Germain Henri Rochefort avait eu maille à partir avec un jeune Cubain dont les parents s'étaient ralliés à la cause de l'Espagne. Le chroniqueur, ayant pris à parti la reine d'Espagne, M. de Aldama s'était déclaré soudain le porte couleur, le chevalier vengeur de la reine Isabelle outragée.

Lorsque les témoins de M. de Aldama avaient proposé le cartel au nom de leur client, le journaliste leur avait adressé cette question :

— M. de Aldama est-il parent ou allié de la reine d'Espagne ?

— Aucunement, avaient répondu les envoyés.

— De quel droit alors, ce Cubain dont l'Espagne asservit la patrie se fait-il le défenseur de la souveraine qui maintient sous le joug le plus odieux son pays ? Si votre client n'a aucune raison valable de relever les attaques dirigées contre une personne qui lui est absolument étrangère, j'ai le devoir de considérer son attitude comme une provocation et je donnerai, moi provoqué, à cette affaire telle suite qu'il me conviendra. Rochefort exigea de son adversaire des excuses ou une rencontre au pistolet.

— J'ai le choix des armes, dit-il enfin aux par-

lementaires. La seule chose à laquelle je puisse me résoudre est celle-ci : que mon « ennemi » désigne le pistolet ou l'épée, je prendrai immédiatement, par contradiction, l'arme dont il n'aura pas voulu.

M. de Aldama opta pour l'épée. Rochefort exigea donc le pistolet. Le Vésinet servit de théâtre aux duellistes qui ne furent ni l'un ni l'autre blessés.

On conçoit aisément combien ces éclats rendaient difficile la tâche du collaborateur du *Figaro*. L'administration impériale a désormais les yeux fixés sur lui et ses moindres incartades attirent à son directeur des avertissements qui sentent d'une lieue le fagot. Rochefort, dans un article du 15 octobre 1865 (*Je fuis la politique*) se lamenta ironiquement ainsi, sur la situation précaire que lui créaient les rigueurs et les susceptibilités ministérielles et policières :

Je me hâte de changer de conversation, pour rentrer dans le giron des faits divers; car vous ne vous doutez guère qu'on m'a accusé la semaine passée de friser quelquefois la politique. Cette frisure m'a beaucoup surpris. Jusqu'ici, j'avais pensé avec Montesquieu que la politique reposait sur la discussion des affaires publiques d'un pays. Il paraît que c'est tout autre chose, et que Montesquieu a abusé de mon innocence. J'ai toujours eu l'idée qu'il fallait me méfier de cet homme-là.

Maintenant, en quoi consiste-t-elle, cette politique

qu'on me reproche de friser ? Si je ne peux pas dire, sans saper la société par sa base, que le pape a excommunié les francs-maçons, je sape également la société en racontant que j'ai vu avant-hier un omnibus dont le cheval s'était abattu ; c'est faire, non-seulement de la politique, mais peut-être de l'opposition. Car personne n'ignore que la Compagnie des Omnibus est composée d'actionnaires très haut placés, et insinuer que ses chevaux manquent de solidité dans le jarret, c'est tout simplement porter contre le Conseil de surveillance une accusation d'incurie qui atteint plusieurs de nos hommes d'État.

Le traité qui liait Henri Rochefort au *Figaro* allait expirer. Sans aucun doute, malgré les dangers que faisait courir à son journal les audaces continuelles et croissantes de son ténor littéraire, M. de Villemessant songeait à passer avec lui un bail nouveau, lorsqu'une concurrence vint lui enlever cette collaboration, abhorée des hommes ministériels autant que goûtée du public. Un soir que le jeune écrivain dînait chez M. Ernest Blum, l'un de ses meilleurs amis, en compagnie du joyeux convive, M. Chavette, ce dernier proposa à Henri Rochefort d'entrer, dès qu'il serait libre de tout autre engagement, au journal de M. Millaud, *le Soleil*. Les avantages pour une durée d'un an que le négociateur était chargé d'offrir à celui dont on sollicitait l'acquiescement immédiat étaient sérieux. M. Chavette avait mission de mettre ces clauses au marché s'il le concluait : 1,500 fr. par

mois d'appointements et une prime de 3,000 francs versés tout de suite et une fois pour toutes. L'offre était alléchante, on en conviendra, et Rochefort entrevit aussitôt dans cette perspective dorée un avenir meilleur pour sa famille à laquelle il pensait toujours avant lui. Les cinq cents francs mensuels du *Figaro* avaient marqué déjà le commencement d'une ère de bien être relatif nouvelle; les quinze cents francs du *Soleil* étaient la cessation définitive de la « période des dernières difficultés. » La prime de trois mille francs constituait une trouvaille inespérée.

Rochefort apposa donc sa signature au pacte que son vis-à-vis de table remit le lendemain à M. Millaud dûment paraphé. M. Chavette demeurait 53, rue des Petites-Ecuries, sur le même palier que M. Blum. Pour se rendre à la caisse — c'est-à-dire au secrétaire de M. Chavette, — et toucher les émoluments promis, Victor-Henri n'eut qu'une enjambée à faire et il la fit.

Au *Soleil* comme au *Figaro*, il avait été bien convenu d'ailleurs que le chroniqueur aurait sa liberté d'action entière, et que sous aucun prétexte, il ne serait contraint à mettre une sourdine à ses vives critiques, à ses caustiques appréciations. Et non seulement, durant l'année pendant laquelle Henri Rochefort collabora à ce nouvel organe, ses diatribes ne perdirent rien de leur verdeur, mais elles s'accrochèrent dans de telles

proportions que la feuille, marcha de succès moral, en succès moral mais aussi de saisie en saisie.

Un ami de l'incomparable vaudevilliste Labiche, M. Lefranc, rédacteur du *Soleil*, disait fréquemment à la lecture des épreuves d'articles rédigés par Victor-Henri : « Qui veut du Rochefort veut de la saisie ! »

A l'heure où la cour impériale affectait des airs de religion et de pudeur, fronçait les sourcils à l'apparition de la *Vie de Jésus* de Renan et faisait la moue en se rencontrant au pesage de Longchamp avec des demi-mondaines, voici les banderolles que le toréador républicain, élégant et souple, piquait dans les flancs du minotaure bonapartiste :

Les *Apôtres* de M. Renan vont paraître. C'est vous dire que les gens qui aiment la tranquillité font leurs malles pour Versailles. On n'a pas oublié le tumulte produit par sa *Vie de Jésus*. Pendant trois mois il a neigé des réfutations. On en a compté jusqu'à douze cent quatre-vingt-seize. Je dis compté, car je ne crois pas qu'on en ait lu une seule. L'évêque de Marseille avait décidé qu'en expiation de ce volume, qui s'est d'ailleurs admirablement vendu, tous les vendredis les cloches de la cathédrale sonneraient le tocsin de une heure à trois.

Malheureusement cette mesure anti-contagieuse n'a pu s'exécuter longtemps, parce que les habitants illétrés croyaient constamment qu'il s'agissait d'un incendie et qu'au lieu de prier pour le réprouvé, ils se mettaient à courir dans les rues munis de seaux pleins

d'eau et en criant : Au feu ! ce qui jetait dans les affaires publiques une perturbation facile à concevoir.

Chaque fois que l'auteur de la *Vie de Jésus* attrapait un enrrouement pour être resté entre deux airs, ou se brûlait la langue en buvant du thé trop chaud, vingt-cinq journaux mentionnaient l'événement, en ajoutant que c'était un effet de la colère céleste. Jamais le doigt de la Providence n'avait eu autant d'occupation.

Il est clair que les grandes dames des tableaux vivants de Compiègne ne pouvaient pardonner au rieur audacieux, qui les visait et plaçait leurs écarts sous les yeux de la foule en de tels termes :

De temps en temps, on s'écrie : sauvons la morale ! Alors on empêche les femmes seules d'entrer dans les cafés du boulevard et les femmes non honnêtes d'entrer dans l'enceinte du pesage. Après quoi, on se dit : maintenant que nous avons sauvé la morale, passons à autre chose !

Je suis heureux, je l'avoue, de ne pas remplir de fonctions publiques qui me forcent à opérer ce triage entre les femmes honnêtes et celles qui ne le sont pas. Je me suis promené dernièrement dans l'enceinte du pesage, et la main sur la conscience, devant Dieu et devant les hommes, je jure que je n'aurais pu les distinguer les unes des autres. D'une part, les toilettes étaient les mêmes, si ce n'est que celles des femmes honnêtes étaient un peu plus extravagantes. D'autre part, où commence chez une femme l'honnêteté et surtout où finit-elle ?

Je suppose qu'un commissaire de courses s'approche de mademoiselle Leonora, des Folies-Dramatiques, et la prie de vouloir bien se retirer, que répondrait-il si

l'interpellée lui demandait les motifs de cette exclusion arbitraire ?

— Les motifs, répliquerait probablement le commissaire des courses, c'est que vous n'êtes pas une femme honnête.

— Sur quoi basez-vous cette appréciation ?

— Sur ce que vous portez des robes de trois mille francs et des cachemires de six mille, sans avoir d'autres moyens d'existence que soixante-deux francs d'appointements mensuels.

— C'est vrai, aussi, je fais des dettes absolument comme des femmes du monde qui ont trente mille livres de rente et qui en dépensent déjà par an soixante mille chez leurs couturières.

— Enfin, mademoiselle, nous avons décidé que l'enceinte du pesage serait interdite aux femmes de théâtre.

— Mais la profession d'actrice n'a rien d'immoral par elle-même, puisque ces mêmes dames du monde passent leur temps à donner dans leurs salons des représentations dont parlent les journaux et où elles enfilent, sans la moindre rougeur au front, des maillots non moins collants que les nôtres. La seule différence à constater, c'est que généralement, au point de vue de la beauté et du talent, nous leur sommes de beaucoup supérieures. Si vous vous décidez à fermer l'enceinte du pesage à toutes les femmes [qui dépensent plus qu'elles ne possèdent, à toutes celles qui jouent la comédie et à toutes celles qui choquent le bon sens public par la démente de leurs toilettes, je consens à sortir d'autant plus que votre pesage serait vide au bout de cinq minutes. Autrement on ne m'arrachera d'ici que par la force des baïonnettes.

La guerre de tirailleur faite dans le *Soleil* au



gouvernement caduc de Napoléon III avait définitivement attiré contre le journaliste frondeur les haines bonapartistes les plus violentes, et Rochefort, s'enhardissant dans son opposition, voyait se dresser chaque jour en face de lui des inimitiés grandissantes. Or, ce régime, que sa foi républicaine le poussait constamment à attaquer comptait, au nombre de ses principaux et plus ardents défenseurs le rédacteur en chef du *Pays* : M. Paul de Cassagnac. Une polémique devait inévitablement éclater entre le républicanisme convaincu de l'un et l'impérialisme véhément de l'autre. Elle éclata, en effet, et un duel s'en suivit.

A la fin de l'année 1866, M. Paul de Cassagnac ayant publié dans le *Pays* un article blessant pour Henri Rochefort, celui-ci lui envoya immédiatement des témoins. Rochefort avait choisi, pour le représenter, d'abord deux officiers d'infanterie de ligne, dont l'un était M. Thierry, le frère de l'auteur des *Canotiers de la Seine*. M. Paul de Cassagnac les mit en rapport avec deux de ses amis qui voulaient bien lui servir de second : M. Denfert-Rochereau, le cousin du sauveur de Belfort, et un officier de marine. Sur la demande de l'offensé, le duel devait avoir lieu au pistolet de tir rayé, à une distance de dix pas. En présence de conditions aussi graves, les témoins de M. de Cassagnac exigèrent — faisant de l'acceptation de ce point une raison *sine qua non* — que la rencontre

s'opérât en Belgique. Ils prétextaient des dangers qu'un combat aussi sérieux pouvait à son issue, leur faire courir lors des poursuites devant les tribunaux. On se rendit à leur désir en ce qui concernait ce détail.

Le matin où ils devaient partir pour la Belgique, les deux officiers, ayant demandé à leur colonel l'autorisation indispensable à tout soldat qui veut sortir du territoire français, furent très surpris d'apprendre que celui-ci à qui ils n'avaient aucunement parlé du motif de leur absence, était au courant de l'affaire. Et leur surprise se changea en stupéfaction quand leur chef hiérarchique, sans leur permettre la moindre réplique, leur refusa net l'autorisation. Ils s'enfurent à la hâte informer de ce contre-temps leur client, lequel se trouva ainsi, au dernier moment, sans témoins. Il fallait, en l'espace de quelques minutes, triompher coûte que coûte de cet embarras. Henri Hochefort se rendit chez M. Bochet, ami de la famille de Victor Hugo, et le pria de l'assister dans ce cas imprévu, ce à quoi M. Bochet consentit de grand cœur. Ce fut chez le restaurateur Brébant qu'on trouva le second témoin. M. Henri Fouquier, aujourd'hui rédacteur du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, qui déjeunait là et que Rochefort connaissait à peine, offrit ses services, sur-le-champ comme on peut le penser — agréés.

On partit aussitôt pour la Belgique. Mais, sur

ce territoire étranger une nouvelle déconvenue était réservée aux duellistes. A peine avaient-ils franchi la frontière qu'ils virent venir à eux des gendarmes lesquels arrêterent M. Bochet. Comment les gendarmes belges avaient-ils donc été prévenus ? Quoi qu'il en soit il n'était plus possible de se battre en cet endroit. On revint en France, mais on convint qu'on ne rentrerait pas à Paris sans que le duel, si fertile en incidents et en empêchements imprévus, ait eu lieu. On résolut enfin de se rencontrer dans la plaine Saint-Denis où quatre balles seraient échangées. La distance fut fixée à vingt pas pour les motifs émis dès les premiers pourparlers par les représentants de M. de Cassagnac. C'était le 1<sup>er</sup> janvier 1867 que les adversaires étaient mis face à face. Il faisait un froid très vif, la neige tombait à gros flocons. Dans le tirage des positions respectives, la chance ne favorisa pas Henri Rochefort. Il fut placé de telle sorte que la neige en tombant lui arrivait en plein dans les yeux. Il fit feu et manqua son adversaire qui, lui, visa à son tour et le blessa d'une balle au côté.

M. Paul de Cassagnac s'étant alors avancé pour offrir la main à Henri Rochefort, celui-ci répondit simplement :

— Je ne vous connaissais pas avant, monsieur, ce n'est pas pour vous connaître après.

Plus tard le point obscur de cette aventure, —

l'apparition subite des gendarmes, — fut expliquée, Le lendemain de la révolution pacifique du 4 septembre Rochefort, sorti de Sainte-Pélagie et nommé membre du gouvernement alla à la Préfecture de police, afin de consulter son dossier. En feuilletant l'énorme liasse composée des rapports abracadabrants des agents, dans ce déluge de choses étonnantes, une pièce signée Granier de Cassagnac attira spécialement son attention. C'était une dépêche adressée au préfet de police par le vieux député du Gers dans laquelle l'historien du second empire suppliait M. Pietri d'empêcher le duel de son fils avec Rochefort à tout prix.

Un dernier fait intéressant se rattache à la collaboration d'Henri Rochefort au *Soleil* ou, pour mieux dire, à la réédition des articles parus dans ce journal et publiés en 1867 par l'auteur, en un volume qui prit ce titre : *la Grande Bohême*. Ce fait, le voici : Ayant le droit, dans un livre, d'aborder plus franchement la politique et ne risquant là, au point de vue des dommages matériels que la confiscation de son propre bien, Rochefort écrivit pour son ouvrage une amère et sanglante préface, qui restera célèbre et que nous reproduisons ici en entier. C'est le document le plus vrai, le plus admirablement ciselé qui ait jamais vu le jour sous l'empire :

J'ai longtemps creusé le plan d'une comédie en cinq

actes que j'aurais intitulée la *Grande Bohême*. Ah! ce n'eût pas été une œuvre ordinaire! Quoique les personnages de la pièce affichassent des collections de titres et de particules; en réalité tous étaient de parents inconnus, quoique soupçonnés. Il eût été impossible de trouver dans la maison un père légitime, et si Hugues Capet eût adressé à un de mes héros la question célèbre :

— Qui t'a fait comte ?

Celui-ci eût été obligé d'avouer qu'il ne savait même pas qui l'avait fait homme.

Le public pourrait croire qu'en vertu de la loi sur les usurpations de titres, ces Gusman d'Alfache qui signaient des actes publics de titres qui ne leur appartenaient pas, allaient passer en police correctionnelle. Pas du tout, et c'est là précisément qu'était l'imprévu : quand on les retrouvait au troisième acte, les faux comtes étaient devenus de vrais ducs, absolument comme le Jean Valjean de Victor Hugo qui commençait par prendre des couverts et à qui on donnait des chandeliers.

L'amour jouait un rôle très-restreint dans ma pièce, quoique les femmes eussent une grande importance pécuniaire dans la vie de ces gentilshommes sous-marins. Après les avoir admirés dans leurs mansardes où, comme le mauvais exemple, le jour venait d'en haut, on les retrouvait à la tête des affaires dans des palais bâtis non sur leurs économies, mais sur celles des autres, et ils formaient l'état-major d'un de ces gouvernements fantasmagoriques, imaginés par les poètes, qui ont des conseils privés et qui devraient n'avoir que des conseils judiciaires.

J'aurais pu tirer de mon idée une excellente féerie sans autres décorations que celles dont étaient couverts mes personnages, qui finissaient par monter des

galeries de tableaux et fondaient du même coup des dynasties et des entreprises industrielles. Personne ne savait combien dureraient les dynasties, mais les entreprises industrielles faisaient faillite d'un entr'acte à l'autre. Cet état de choses donnait même lieu à une situation que je crois assez nouvelle au théâtre : un riche étranger chargé d'acheter un de ces messieurs, qui devaient attacher un bouchon de paille à leur conscience pour indiquer qu'elle est toujours à vendre, lui demanda un engagement écrit en échange de cinq cent mille francs, ce qui, à la Bourse des consciences, est déjà une jolie cote.

Le monsieur signe avec empressement et tend la main pour saisir le magot, mais le riche étranger serrant tout-à-coup dans sa poche l'argent et le papier, lui dit ces paroles mémorables :

— Vous n'avez pas oublié votre dernière société pour l'exploitation du sucre de bâtons de chaises. Comme vous avez eu l'extrême gracieuseté de vouloir bien me mettre dedans pour un million, je garde comme actionnaire les cinq cent mille francs que je vous offrais comme acheteur de consciences.

Il faut toutefois leur rendre cette justice : ils déployaient un flair exquis dans la découverte des malhonnêtes gens. Dès qu'un homme s'était signalé par quelque infâmie, acte de banditisme quelconque, assassinat de chefs arabes ou même simple enlèvement de grenouille, mes grands bohémiens le couvraient, l'attiraient à eux avec toutes sortes de tendresses et finissaient toujours par l'installer au milieu de leur estimable famille.

J'avais mis en scène devant le public des interrogatoires comme ceux-ci :

— Avez-vous été condamné ?

— Trois fois : la première pour vente illégale d'ef-

fets militaires; la seconde pour avoir retourné trop obstinément le roi dans les cercles; la troisième pour faux en écritures tant privées que publiques.

— Très-bien. Veuillez nous dire maintenant quelle est votre opinion sur cette classe de la société qu'on appelle les honnêtes gens?

— Je les considère comme les ennemis les plus dangereux de tout ordre social, en ce qu'ils provoquent chez la foule ignorante des comparaisons fâcheuses pour nous.

Parfait. Un dernier mot : Êtes-vous un homme capable?

— Je suis un homme capable de tout.

— Dans mes bras ! nous t'enrégimentons. L'avenir est à toi.

Les lettrés de la bande étaient chargés d'adresser aux peuples environnants des proclamations annexionnistes.

— Venez avec nous, disaient-ils, vous n'aurez pas de liberté, vous serez écrasés d'impôts. La banque-route sera éternellement suspendue sur vos portemonnaie et vous serez probablement enveloppés dans la culbute finale; mais venez avec nous tout de même... Non, vous ne voulez pas venir et vous aimez mieux rester ce que vous êtes?... Diable! vous êtes bien difficiles... Qu'est-ce qu'il vous faut donc?

Et ils déblatéraient dans leurs journaux contre les nations assez aveugles pour ne pas préférer au bonheur dont elles jouissaient la plus désastreuse des servitudes.

Ma comédie, qui présentait cette avantageuse particularité qu'on pouvait y ajouter de nouveaux tableaux à chaque représentation, offrait en outre une singularité toute spéciale : elle n'avait pas de dénouement. Un régisseur vêtu de l'habit noir et de la cravate blanche qui constituent à la fois le costume de noce et d'en-

terrement, serait venu tous les soirs faire cette annonce au public :

— Messieurs, personne ne pouvant dire comment tout cela finira, nous prenons le parti de baisser le rideau, quitte à le relever s'il y a lieu.

Après une série de réflexions contraires, je craignis que la censure ne fit quelques difficultés pour laisser représenter ce fruit de mes veilles, et je me décidai à donner à ce livre le titre que je n'aurais jamais pu laisser à ma comédie. J'aurais souhaité qu'il fût plus justifié, mais ceux des lecteurs qui ont bien voulu suivre mes chroniques dans le *Soleil* savent que si mes meubles n'ont pas encore été saisis par les huissiers, mes articles le sont souvent par les sergents de ville, et que même quand mes expressions sont vagues, mes intentions ne le sont pas. D'ailleurs est-ce qu'entre bons parisiens, on ne s'entend pas à demi-mot ?

Les parisiens et les habitants de toutes les autres parties de la France « entendaient », en effet, si bien, que l'administration impériale s'émut du scandale qu'allaient provoquer ces pages superbes livrées à la publicité. C'était en cent trente lignes l'histoire de toutes les hontes gouvernementales et la prédiction trop vraie, malheureusement pour la patrie, de la chute, de la culbute finale. Le volume était à peine mis en vente que Henri Rochefort rencontrant sur le boulevard M. Prévost-Paradol, lequel connaissait beaucoup sa famille (1),

(1) C'était par sa femme. Mlle Thérèse Morinn, suédoise, femme d'un esprit extraordinaire et d'une beauté rare (on ne saurait mieux la comparer qu'à Mlle Nilson), - que



fut accueilli par cette apostrophe glaciale :

— Mon cher Henri, vous en avez, avec votre préface de la *Grande Bohême*, pour trois ans de prison au moins.

Une circonstance vint entraver, par bonheur, l'action que le ministère de l'intérieur s'était décidé à tenter. L'éditeur de la *Grande Bohême* était M. Julien Lemerre, qui, n'ayant point de typographie à sa disposition pour la composition du volume, chargea de l'impression et du tirage, M. Paul Dupont imprimeur, mais aussi candidat officiel et député acquis au gouvernement. Or, la loi était formelle dans la procédure à suivre pour la poursuite et la saisie d'un livre. Il fallait englober dans les menées judiciaires, l'auteur de l'ouvrage et l'imprimeur. Avec le caractère conservateur et impérialiste de M. Paul Dupont, la chose devenait impraticable et le ministère à son grand regret fut cependant contraint d'y renoncer.

L'apparition de la *Grande Bohême* et la lecture de la préface produisirent l'effet redoutable que le pouvoir en attendait. Comme l'a fort bien dit M. Jouvin, à ce sujet : « En un temps où les har-  
« diesses parlementaires, les sous-entendus diplo-  
« matiques, les ironies à fleur de lèvres de Pré-  
« vost-Paradol paraissaient à tous le comble de  
M. Prévost-Paradol s'était lié avec M. et Mme de Rochefort-Luçay.

« l'audace opposante et n'était pas loin d'être,  
« pour les enrégés serviteurs de la servitude, l'a-  
« bomination de la désolation, Rochefort se fit  
« l'écho imprévu et sonore d'une réaction néces-  
« saire contre les lâches silences. Le langage  
« hardi jusqu'à l'imprudence du jeune écrivain  
« répondait à un besoin de la conscience pu-  
« blique. »

Oui, c'était bien à un besoin de la conscience publique méconnue depuis tant d'années que répondaient les défis et les cruelles vérités jetées chaque jour par Victor-Henri à la face des hauts dignitaires attérés. Au lendemain de la mise en circulation de la *Grande Bohême*, dont la première édition s'enleva en quelques heures, les joûtes inoffensives de M. Paradol, qui avaient semblé le point culminant de la témérité, tombèrent soudain, dans l'esprit public, au dernier degré de la mièvrerie. Ce pas de géant de l'opinion, que l'éminent rédacteur des *Débats* ne put se décider à faire, surprit ce modéré et le fit en quelques jours passer de l'avant-garde opposante dans le gros de cette même cohorte. Il manifesta son étonnement et son mécontentement de cette situation nouvelle dans une lettre pleine d'amertume, dont le fond était celui-ci : « Des temps nouveaux au point de vue politique se préparent ; jadis, le public se contentait d'attaques non exemptes de certaine mesure, aujourd'hui, pour arriver, il faut frapper

l'arbre brutalement, à grands coups de cognée. Les pointes d'aiguille ne suffisent plus, il est nécessaire d'employer contre cet ennemi, l'Empire, ces armes que Rochefort manie avec beaucoup d'adresse et de courage, nous le reconnaissons, mais dont, nous, nous ne saurions user : la masue ou le stylet. »

Ce qui est indéniable, c'est que Prévost-Paradol fut très troublé du succès prodigieux d'Henri Rochefort et le dépit qu'il en laissa percer vint de ce qu'il comprit, dès le premier jour, qu'il ne pourrait jamais, lui, y prétendre. Un abîme existait, en effet, entre les convictions des deux journalistes. L'un, dans la lutte contre l'Empereur, observait toujours les ménagements, les réticences que lui imposaient ses respects pour la forme monarchique constitutionnelle ; Prévost-Paradol était orléaniste. L'autre, Henri Rochefort, sapait virilement les bases de cet édifice de despotisme et de privilèges, mais aussi il n'était retenu par aucune sorte de considération anti-démocratique, il était sincèrement républicain.

Aux élections de 1863, Prévost-Paradol avait obtenu dans le quartier de Saint-Sulpice deux mille voix, comme candidat à la députation, et Henri Rochefort lui avait dit à cette époque cette chose qui l'avait énormément frappé :

« C'est tout ce que peuvent donner les orléanistes. »

En 1869, l'académicien se présenta de rechef au suffrage des électeurs, cette fois à Nantes, il récolta le même nombre de voix qu'en 1863, c'est-à-dire, deux mille suffrages. Cela décida probablement de sa volte-face future, que quelques actes précédents assez équivoques et celui que nous allons signaler entr'autres avaient déjà fait pressentir.

En avril 1865, l'Académie avait dévolu le fauteuil d'Ampère au chroniqueur du *Courrier du Dimanche*, et Rochefort, lors de la réception, le 15 mars 1866, commençait en ces termes son article dans le *Soleil* :

« En appelant à elle M. Prévost-Paradol qui est jeune, qui est indépendant et qui a beaucoup de talent, l'Académie française a expié bien des élections coupables. »

Quelle ne fut pas la stupéfaction générale, quand on apprit que l'homme qui, dans le *Courrier du Dimanche*, insérait des pamphlets de cette violence, venait de se laisser présenter à Napoléon III :

« La France est une dame de la cour, très belle, aimée par les plus galants hommes, qui s'enfuit pour aller vivre avec un palfrenier. Elle est dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours ; mais c'en est fait, elle y a pris goût et ne peut être arrachée à cet indigne amant ! »

A un dîner où il se trouva à côté de M. Paradol, Henri Rochefort ne put s'empêcher de faire à son

voisin, relativement à la dite présentation, la réflexion suivante :

— Vous avez pu voir ce misérable ? . . .

— Eh bien, je vous assure, répondit l'auteur des *Anciens Partis*, je ne l'aurais pas cru aussi séduisant.

A dater de ce moment, dans l'esprit de Rochefort, s'établit la ferme conviction que Prévost-Paradol avait l'intention de se rallier.

La société financière à laquelle appartenait le journal *le Soleil* avait également alors la propriété du *Petit Journal*. La cariatide principale de ce second organe était Thimothée Trim (Léo Lespès). Le désordre administratif au siège de la société directrice était incomparable, paraît-il. Les avances pécuniaires aux rédacteurs s'opéraient sur une échelle phénoménale. Un collaborateur de ces journaux avait-il besoin d'argent, aussitôt il apportait un bon, signé de lui, au guichet de la caisse, et sans contrôle, sur le simple vu du billet, les rouleaux d'or s'alignaient sur la tablette et passaient dans le gousset du littérateur émerveillé. Les caissiers et les employés qui se succédaient avaient un tel souci du rangement des bons et de l'enregistrement des sommes versées, que si leur conscience et leur honnêteté n'eussent point été là pour un coup, les rédacteurs eussent pu émarger du triple et du quadruple des appointements qui leur étaient respectivement affectés.

Une après-midi, que Henri Rochefort apportait au guichet fameux un reçu de 500 fr. à valoir sur ses quinze cents francs mensuels et en échange duquel il se disposait à mettre en poche les vingt-cinq louis, Léo Lespès se présenta, « guidé, dit-il, par le même motif. » C'était un joyeux et franc compagnon que Thimothée Trim ! Une fantaisie étourdissante, une bonne humeur endiablée, un esprit merveilleux et étincelant ! D'amicales relations s'établirent entre le rédacteur en vogue du *Soleil* et le rédacteur à la mode du *Petit Journal*. Une chose que ne pouvait comprendre Rochefort et qui l'amusait chez son gros et luron compagnon, c'était la peur invincible dont était, sans cesse et sans raison aucune, travaillé le cœur de celui-ci. Les frayeurs de Léo Lespès tenaient du domaine de l'incroyable. Que l'on ne nous accuse pas d'exagération, — ces détails nous sont fournis par l'auteur de la *Lanterne* — A maintes reprises le futur député de Belleville fut prié par Thimothée, qui demeurait à cette époque rue Laffitte, de l'accompagner à sept heures du soir, par crainte des attaques nocturnes, jusqu'à la porte de son immeuble. Dans les courses plus éloignées, le ténor du *Petit Journal* avouait ne pas oser risquer la course à pied et prenait un fiacre, en inspectant bien les figures des cochers et n'arrêtant son choix que sur celui à qui il trouvait l'air le plus placide.

Henri Rochefort ayant invité un jour Léo Lespès à venir déjeuner à Créteil où l'ex-employé du bureau des brevets avait loué un petit pavillon, le peureux convive s'y rendit stipulant qu'on lui ferait « pour lui » un chou farci.

L'amphitrion avait envoyé dans la campagne réquisitionner en l'honneur de son hôte, toutes les victuailles et la bonne, lancée à la recherche des approvisionnements, afin d'arracher aux paysans le nec plus ultra de leurs denrées, avait, comme le chat botté du conte de Pérault, proclamé que ses achats étaient destinés au rédacteur en chef du *Petit Journal*. Les paysans ainsi avertis ne crurent pouvoir se dispenser d'une manifestation spontanée et sympathique. Ils se groupèrent, élevèrent un arc de triomphe, s'avancèrent en bandes jusque sous les fenêtres des festoyeurs et à un signal donné, sans avertissement préalable, se mirent à tirer des coups de fusils, au cri de vive M. Timothée Trim ?

A ce bruit inattendu, Léo Lespès fut pris d'une telle frayeur qu'il sursauta, puis, furieux invectiva épouvantablement ceux qui étaient accourus pour l'acclamer, et bref faillit mourir d'une indigestion.

L'année pour laquelle Henri Rochefort était attaché à la rédaction du *Soleil* touchait à sa fin. Le retentissement provoqué dans la France par l'audacieuse campagne du vaillant champion des idées libérales avait montré clairement à M. de Ville-

messant la lourde faute qu'il avait commise en se laissant enlever ce rédacteur. Ses efforts s'appliquèrent à le ressaisir. Le jour même où expirait son engagement avec M. Millaud, Victor-Henri reçut la visite du directeur du *Figaro*, lui offrant deux mille francs par mois pour prix de sa rentrée au journal. Ces propositions furent acceptées et le brillant polémiste descendit de nouveau dans l'arène où l'avaient accueilli une première fois de si chauds et de si frénétiques bravos. La façon dont les impressari littéraires se disputaient son concours constituait l'irréfutable preuve que le public encourageait le vaillant combat livré incessamment par l'énergique écrivain. Pour qu'un « entrepreneur » de journalisme comme M. de Villemessant allouât à une plume indépendante fût-elle de la valeur de celle d'Henri Rochefort, une rétribution de cette envergure, il fallait — vu le scepticisme absolu du personnage mort à Monte-Carlo — que le sacrifice qu'il s'imposait fût bien largement compensé. Il fallait que la balance s'établît d'une part entre les pertes causées par les saisies, les procès et les amendes, et de l'autre entre les recettes que les éclatantes chroniques faisaient pleuvoir à l'administration du *Figaro*.

Non-seulement l'équilibre fut obtenu, mais un gain considérable en résulta, et l'on peut dire, sans crainte de démenti, que le succès de bon aloi de cet organe, devenu si malsain depuis, data en



réalité de l'époque où le républicanisme — banni à jamais de la feuille de la rue Drouot — piquait, sous l'impulsion d'Henri Rochefort, sa note élégante et vive, chaque semaine, en tête des colonnes sous forme de *Premier-Paris*.

Les poursuites exercées contre un journal par un gouvernement despotique ne servent jamais qu'à exciter la curiosité publique en faveur de l'organe victime des rigueurs répressives, qu'à souligner les sous-entendus des élucubrations incriminées ; qu'à fixer l'attention et attirer la sympathie sur le folliculaire condamné. Le *Figaro* n'échappa point à cette règle. Il vit successivement grandir le chiffre de ses acheteurs, de ses abonnés en même temps aussi que le montant de ses amendes.

La première partie de ce programme satisfaisait M. de Villemessant, mais il chercha un expédient pour remédier à la seconde. Le moyen qu'il trouva fut de déposer un cautionnement qui permit de traiter de matières politiques dans sa feuille, et, tirant de cette innovation toutes les déductions qu'elle pouvait donner, il transforma le journal hebdomadaire ou bihebdomadaire en journal quotidien.

Le palliatif avait du bon. Il était insuffisant, cependant. Rochefort, à qui les coudées étaient dorénavant laissées plus franches, accentua, dans les proportions de la liberté octroyée, ses muti-

neries agressives et ses littéraires ébats. Le ministère, affolé de ces assauts manifestes, maintenant livrés chaque matin aux institutions impériales ; de ces flèches du Parthe décochées journellement à la dynastie, interdit d'abord la vente sur la voie publique au *Figaro*. Les avertissements et les communiqués se succédèrent. Enfin, le ministre de l'intérieur manda M. de Villemessant, lui fit entendre que de pareilles attaques ne pouvaient être tolérées davantage, et le mit en demeure, sur-le-champ, d'opter entre le renvoi de son rédacteur et la suppression définitive.

M. de Villemessant se décida pour la cessation de la collaboration. Gill, le spirituel caricaturiste, inspira de cette aventure son mordant crayon. Dans le numéro de la *Lune* qui parut au lendemain de cette scandaleuse injonction, il représenta le directeur du *Figaro*, costumé en bonne d'enfant tenant d'une main Henri Rochefort et de l'autre M. Albert Wolf — *quantum mutatus ab illo!* M. Wolf qui faisait alors une opposition acharnée était compris, lui aussi, dans cet arrêté d'expulsion ! — Rochefort était vêtu en collégien, Albert Wolf avait une tenue toute prussienne, et la légende au-dessous de ce trio portait ces mots :

— Je les emmène à la campagne, le propriétaire se plaint qu'ils font trop de bruit dans la maison.

Peu de temps avant sa sortie du *Figaro*, Victor-

Henri avait failli aller pour la sixième fois sur le terrain.

A propos d'un article sur le maréchal Ney, le prince de la Moskowa lui avait envoyé des témoins. C'était une prétention vraiment prodigieuse que celle affichée par le descendant du fusillé de l'avenue de l'Observatoire, et qui ne tendait à rien moins que d'empêcher de juger les actes publics d'un homme acquis à l'histoire comme le maréchal.

De toutes parts s'élevèrent des récriminations, et Rochefort, invoquant avec justesse en cette circonstance, son droit absolu d'écrivain ne voulut pas se prêter à créer un tel précédent :

Accepter ce système que je n'ai pas la faculté de juger les actes des hommes qui ont joué un rôle aussi considérable, c'est simplement admettre que quelqu'un peut fermer les portes de l'histoire et mettre les clefs dans sa poche. Il y a là une question de principes avec laquelle je ne puis transiger.

Le prince de la Moskowa avait tort. Rochefort avait pleinement raison. Il fit bien de refuser en ces excellents termes de répondre à une incroyable provocation.

---

## IV

### LA VIE DE FAMILLE

Nous en sommes arrivés dans notre travail au point de vue politique à l'historique de la création du pamphlet fameux qui marque l'ère de la « dégringolade » du second Empire. En quelque endroit qu'elle se rende, sur quelque point du territoire non-seulement français mais étranger qu'elle mette le pied, la bête fauve impériale, voit les lecteurs de la *Lanterne* agiter devant ses yeux, telle la cape rouge secouée par les picadors dans les courses d'Espagne, la couverture écarlate du courageux et vengeur livret. Vainement la brute écumante creusera de son sabot inquiet l'arène, vainement elle fondra, les cornes basses, portant fichées dans ses flancs ensanglantés les banderillas, sur les rubans desquelles sont inscrits les titres des œuvres des écrivains républicains. La lutte qui dure depuis longtemps s'achève.

Les toréadors, vigoureux et souples, au style élégant et sublime, se nomment Victor Hugo, Félix Piat, Rogeard, Henri Rochefort, prestes dans ce combat que doit couronner la victoire, les javelots qu'ils lancent ont nom : *Napoléon le Petit*, les *Châtiments*, *Toast à une balle*, les *Propos de Labienus*, les *Français de la décadence*, la *Grande Bohême*, les *Signes du temps*...

La dernière production, *la Lanterne*, pose Henri Rochefort face à face avec le puissant animal exaspéré. La *Lanterne* est la *Spada*. La France entière sent que la fin du régime tyranesque et fou furieux est proche, la joie est universelle. Quand, le 30 mai 1868, paraît le premier numéro du pamphlet, les gradins regorgent de spectateurs. La lame est aiguisée et fine, et le bras qui la tient inflexible. L'empire, qui hésite onze semaines, finalement se précipite sur elle et y trouve la mort.

Avant de relater les intéressants détails qui président à l'apparition de la *Lanterne*, nous allons faire en arrière une enjambée de quelques années et aborder le côté intime de la vie de Rochefort, nous allons échapper un instant au bruit des acclamations populaires enthousiastes ou des clameurs réactionnaires furibondes qui accompagnent désormais l'homme public et suivre celui-ci, à *principio*, dans la vie privée, laisser un moment à l'écart le journaliste puis le député, pour ne

nous occuper que du père : ce n'est pas — sans compter, d'ailleurs, la nécessité qui s'impose, puisque nous avons entrepris de raconter l'histoire complète de la vie de Victor-Henri — le chapitre le moins attrayant.

Depuis douze ans, les événements, les condamnations, les incarcérations, les déportations et les exils nous ont fait le compagnon de l'éminent condamné, incarcéré, déporté, et exilé. Il nous a été donné de l'observer attentivement dans sa conduite intime à l'égard des siens, et ce sont ces observations sincères, vraies, qui formeront la matière de cette étude. Il existe peu d'hommes aussi connus, politiquement parlant, que Henri Rochefort, et peu d'hommes aussi ignorés que lui sous le rapport privé.

La légende créée par la police bonapartiste a répandu tant d'ineptes idées sur l'auteur de la *Lanterne*, que c'est un devoir de s'appliquer à renverser ce stupide échaffaudage de billevesées. Dans le dossier d'Henri Rochefort, à la préfecture de police, en première ligne figure le rapport d'un agent déclarant textuellement que l'ex-député de Belleville : « ne fume que des cigares à 3 fr. 50 et qu'en compagnie de Charles Hugo, on le ramasse constamment à Bruxelles, ivre-mort dans les ruisseaux. »

Or, Henri Rochefort n'a jamais fumé. L'odeur

du tabac l'incommode à ce point, que nous l'avons vu, lors d'un récent voyage, pris de vomissements, obligé de s'arrêter en chemin, à Luxembourg — il allait de Genève à Londres, — et cela parce que, durant ce trajet, très court, un voyageur fumait dans le compartiment.

Jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, le lanternier n'avait jamais mis le pied dans un café. Il est d'une sobriété extraordinaire, ne boit jamais de vin pur, professe à l'égard de tout excès gastronomique une répulsion que certains de nos conservateurs feraient bien de méditer.

Quelques années avant son entrée à l'Hôtel de Ville, Victor-Henri habitait, avec la jeune et digne femme qui fut la compagne dévouée de toute sa vie, un petit appartement, sis rue des Beaux-Arts, n° 10. Il était voisin de palier du peintre Français, l'auteur de paysages historiques si remarquables. — *Orphée pleurant Eurydice* que l'on admire au musée du Luxembourg, entr'autres. — Dans le même immeuble, demeurait à l'étage supérieur M. le docteur Tripier, le distingué spécialiste dont nous avons eu déjà à parler.

Corot ayant remplacé son collègue Français dans la maison, Rochefort se lia vite d'amitié avec le locataire nouveau et la façon dont les premières relations se nouèrent est assez gaie pour mériter d'être citée.

M<sup>me</sup> Rochefort possédait un écureuil auquel elle

tenait beaucoup. Un jour que la fenêtre était entr'ouverte, la bestiole sortie une minute de sa cage prit la poudre d'escampette, sautilla sur la saillie de la croisée et, sans plus de gêne, d'un bond, gagna l'atelier de Corot dans lequel elle s'engouffra. Le peintre était absent et l'écureuil se promena en liberté parmi les riants paysages, étonné et ravi sans doute de cette admirable nature en chambre. L'amas de forêts, de fontaines qui sourdent, de saules, de futaies et de noisetiers était alléchant, en vérité. Corot, à cette époque, travaillait énormément et vendait peu. Et pourtant comme elles étaient pleines de poésie ces toiles adorables et merveilleuses ! Quelle finesse de ton ! Quelle immense fantaisie et quelle grande sincérité à la fois !

Lorsque le voisin Corot rentra on réclama de lui l'extradition du délinquant.

Le rongeur fut trouvé blotti dans un coin de l'atelier en train de grignoter l'angle d'un tableau.

— Il en a mangé pour quinze mille francs, dit en riant Corot, après s'être saisi du gracieux animal et en le rendant à M. Rochefort. Et Corot ne croyait pas dire si juste ! Pour le moment ses toiles n'avaient aucune valeur quoique admirables, il fit don de nombre d'entre elles au docteur Tripiet et à son vis à vis de palier. Henri Rochefort avait bien prédit le succès et l'on sait s'il fut



bon prophète. Un jour M. Albert Wolf lui ayant demandé :

— Si vous aviez de l'argent à mettre à l'achat de tableaux, à quel jeune peintre donneriez-vous actuellement la préférence ?

Rochefort répondit sans hésiter :

— « Croyez-moi, achetez des Corot. »

M. Albert Wolf suivit le conseil, il n'eut pas certes à s'en plaindre !

Henri Rochefort eut sans doute risqué, pour son propre compte, l'opération, mais il ne possédait pas précisément alors de quoi se passer le caprice d'une galerie, si bon marché que fussent les échantillons. Les appointements de l'Hôtel de Ville avaient à subvenir à la vie matérielle et ne pouvaient glisser en fantaisies. Ce n'était point non plus sur les économies du temps de son professorat, qu'il avait à compter pour assumer les responsabilités d'un semblable luxe et peupler de ces splendeurs sa modeste chambre d'employé à cent francs par mois.

Rochefort avait donc été professeur ?

Oui quelques semaines seulement : Mais l'aventure est originale, les aïlures du maître drôlatiques, nous ouvrons ici une parenthèse que nous allons d'ailleurs rapidement fermer.

La comtesse de M... qui logeait rue de Varennes, avait trois enfants, deux fils et une fille auxquels elle désirerait faire donner des leçons de latin.

Victor-Henri avait été choisi à cet effet. Les lundis, mercredis, vendredis, il parlait, un *De viris illustribus* sous le bras (à cette époque, il était homme, mais n'était pas encore illustre), pour l'hôtel de la rue de Varennes où restaient en compagnie de leur mère les deux jeunes garçons. La « petite mademoiselle », elle, était au couvent des Dames anglaises rue Saint-Victor et c'était les mardis, jeudis et samedis que Henri Rochefort lui rendait visite.

Mme de M... assistait aux leçons de ses fils. Elle se piquait d'être une femme de lettres. A toute minute faisant montre de savoir, tenant à stupéfier le répétiteur, elle poussait jusqu'à ses dernières limites le droit de formuler des barbarismes. Rochefort, par politesse, n'osait les rectifier et les choses allaient, allaient... les enfants consignant des monstruosités à mettre en débandade les plus indulgents universitaires.

Pénétrons maintenant chez les Dames anglaises au couvent. La leçon de latin se donnait dans un parloir coupé en deux par une grande grille. Le professeur s'asseyait d'un côté, l'élève de l'autre. Une sœur tourière, installée sur une chaise, auprès de la jeune fille, tricotait durant les thèmes et les versions. Rochefort, à maintes reprises, avait remarqué l'horreur invincible que la fillette, âgée de douze ans, semblait avoir pour le latin. Un jour que le cerbère femelle s'était absenté l'espace d'une seconde pour aller chercher une pelote de

laine, le colloque suivant s'établit entre le répétiteur et la pauvre innocente qui paraissait fort peu désireuse de répéter :

— Est-ce que ça vous intéresse le latin, mademoiselle ?

— Oh ! non, monsieur, si vous saviez comme ça m'ennuie !

Et voici ce que Victor-Henri imagina pour ne pas attrister la petite cloîtrée. Il pencha dorénavant à chaque leçon le livre de manière à ce que l'élève pût lire ce qu'elle devait réciter, moyen facile et qui la dispensait d'apprendre. Le même devoir, trois fois par semaine, fut copié, copié et recopié. L'enfant enchantée vouait un culte extraordinaire à son professeur, elle le remercia même avec une effusion naïve, un jour qu'elle le vit seul avec ses frères à la maison maternelle, rue de Varennes, pendant une sortie du couvent.

Quand la fillette avait été sage toute la semaine chez les fameuses « Dames anglaises », la sœur tourière priait Henri Rochefort d'avertir Mme de M... d'apporter — c'était l'habitude — dix sous le dimanche à sa fille. Oui, dix sous pour ses menus plaisirs ; j'ai dit dix sous ! Victor-Henri était révolté (la comtesse de M... était très-riche) d'une si atroce parcimonie. Un samedi, la jeune élève avait démérité ; en dépit de l'avis contraire de la tourière, le répétiteur vanta son élève. La maman vint et, sull'oquée du faux rapport du jeune

professeur, refusa de donner les cinquante centimes, à l'audition de la vérité.

Comme le lendemain elle gourmandait en termes un peu âpres Victor-Henri de sa bonté coupable, Rochefort ne put y résister. Il révéla les leçons lues, le même devoir fait et refait vingt fois, tonna contre les dix sous hebdomadaires, conseillant en définitive à M<sup>me</sup> de M... de ne point faire de sa fille un bas bleu et de ses fils des fabricants de barbarismes.

Ce fut drapé dans sa démission qu'il sortit. Cette scène, dont il faillit être malade, écarta à jamais de ses lèvres la coupe amère du professorat !

A l'âge de vingt-quatre ans, Henri Rochefort était père d'une ravissante fillette aux yeux bleus et aux cheveux blonds. Dès que l'enfant avait jeté son premier vagissement dans la chambrette, Victor-Henri s'était mis à la recherche d'une nourrice qui habitât Paris, afin de lui confier la bambine et aussi afin de pouvoir surveiller les soins que la bonne femme était appelée à prodiguer au chérubin. Malgré les précautions prises, la petite fille fut mal en nourrice. A un mois de là, le père étant allé la voir, la trouva dans un état de maigreur horrible et malade à bientôt mourir. Rochefort exaspéré emporta séance tenante, dans ses bras, sa fille chérie. Il fut décidé qu'on placerait l'enfant à la campagne,

mais entre les mains de quelqu'un de sûr et dont on n'eût pas à redouter la négligence. En attendant, on garda la petite Nini (Noémi) pendant plusieurs mois à la maison. Les privations qu'elle avait endurées chez sa nourrice l'avaient rendue souffreteuse et partant criarde. La nuit, lorsqu'elle se mettait à pleurer, Rochefort se levait, essayait, en chantant, de la calmer, et comme ses chansons demeuraient le plus fréquemment sans effet, — pour ne point incommoder les voisins, — il prenait sa résolution en brave et descendait avec elle dans la rue qu'il arpentait de long en large, et de large en long. Quoi de plus charmant, de plus saisissant, de plus humain, que le spectacle offert par cet homme de bien — contre lequel la réaction déchaînera demain ses fureurs, — berçant, avec une tendresse infinie et touchante, sa fille, sur les lèvres enfantines de laquelle il dépose de bons gros baisers ! Le matin, c'était au Jardin des Plantes qu'ils allaient faire ensemble leur promenade. L'enfant savait si bien que son père cédait à tous ses vœux qu'elle avait fini par ne plus consentir à le quitter. Dans l'après-midi, quand il travaillait à ses vaudevilles : *Un monsieur bien mis* et *Je suis mon fils*, élaborés afin d'augmenter les ressources, il écrivait d'une main, soutenant et amusant de l'autre la petite qui ne lui laissait pas de répit. Rochefort avait une telle habitude de porter sans cesse sa fille sur son bras, qu'alors

même qu'il ne la portait plus, le bras conservait sa position horizontale particulière, comme si toujours le doux fardeau s'y fût trouvé placé.

Jules Vallès avait caractérisé d'une façon pittoresque l'allure imprimée au bras de Victor-Henri.

— Voilà Rochefort qui porte l'enfant ! disait-il de sa voix tonnante du plus loin qu'il apercevait le futur député de Belleville sur le boulevard.

Ce fut à Thyais près de Choisy-le-Roy, qu'on parvint enfin à découvrir une excellente paysanne, la mère Stains qui se chargea d'élever la gamine. Encore Mme Rochefort s'imposa-t-elle pendant longtemps de rester à la campagne, de désertter Paris, pour veiller plus assidument sur sa fille, tant elle avait peur que l'abandon coupable dont celle-ci avait été victime une fois ne vînt à se renouveler. Victor-Henri, prit dès lors, trois et quatre fois par semaine, le chemin de Thyais et, faute d'argent, c'était à pied le plus souvent qu'il faisait cette longue et fatigante route.

Quand elle eut atteint sa deuxième année, l'enfant fut ramenée et séjourna près d'un an et demi aux Ternes. Rochefort collaborait à cette époque au *Charivari*. C'était avec M. Clément Caraguel, qu'il allait presque toujours la voir. Il lui fallait, à dater de ce moment, diviser en deux parts égales sa tendresse de père. La petite Noémie venait d'avoir un frère, auquel on donna le prénom de Henri. La fillette avait été bien soignée, et sa

santé s'était rétablie hors de Paris, à l'air pur des champs, les parents résolurent donc d'envoyer immédiatement leur fils en nourrice en province, dans un village. Sur la recommandation d'un ami, ils le confièrent à une brave Normande de Condé-sur-Huines, dans le département de l'Orne. Quoique la bonté dont était empreinte la physionomie de la digne femme présentât de sérieuses garanties, et que les assurances fournies sur elle ne permissent pas de douter de ses qualités, quelque excellentes que fussent encore les nouvelles expédiées de la bourgade sur la santé exubérante du cher « p'tiot », Rochefort s'embarqua un beau matin dans le train à destination de Mortagne et débarqua à Condé-sur-Huines sans être attendu. On lui désigna la maison de la nourrice, laquelle était allée faire des commissions pour le moment.

Il entra dans la maisonnette, et, ayant aperçu deux berceaux, il regarda les deux enfants qui paisiblement y dormaient. L'un des petits gars était rose et gras, l'autre pâle et maigre. Le chroniqueur n'hésita pas une minute à croire que l'être chétif était son descendant. Déjà il se disposait, exaspéré, à prendre l'enfant et à l'emporter comme il l'avait fait jadis, de sa fille, en pareille circonstance, quand la nourrice apparut et mit aux bras du père le jeune « Henriot », hurlant d'être ainsi réveillé, mais potelé comme une blanche poularde ; le petit étique était le fils de la campagnarde.

Henri Rochefort possède un troisième enfant qu'il adore à l'égal de ses aînés. Ce dernier est bien connu. Mme Edmond Adam — Juliette Lambert — l'a présenté au public dans une œuvre remarquable que chacun a lue, le *Siège de Paris, journal d'une Parisienne*. Tout Paris artistique et littéraire se souvient de la figure originale et fine de ce spirituel et rusé bambin. Né dans des temps prospères, élevé à la maison paternelle, Octave, — on l'appela Bibi jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans, — suivait, dès la plus tendre enfance, son père, dont il ne pouvait se séparer. A quatre ans, il hantait les bureaux de rédaction, se prélassait au spectacle, dans les loges.

Après la condamnation à la déportation d'Henri Rochefort et son départ pour la Nouvelle-Calédonie, M. Edmond Adam, tuteur des enfants de l'ex-membre du gouvernement de la Défense nationale, prit Octave avec lui, à sa propriété du golfe Juan. Mme Adam fut à même de juger l'esprit de l'espiègle durant les trois années qu'elle le vit se donner carrière et s'ébattre à l'hospitale villa-Bruyère. L'éminente femme de lettres dont la publication d'un récent volume, *Grecque*, roman d'un charme poétique indicible, nous a révélé la nouvelle manière, un peu mystique, comme *Laiide* et ses œuvres devancières avaient affirmé son talent primesautier, l'éminente femme de lettres, dis-je, a cité à plusieurs reprises les



traits, les mots du petit Octave dans le récit du *Siège de Paris*.

Nous nous bornerons à en rééditer un seul, il pose notre minuscule personnage. Octave, au temps de l'exil de son père en Belgique, avait visité fréquemment les boutiques des antiquaires et pris goût aux curiosités antiques et aux tableaux. Il n'attribuait désormais de valeurs aux objets qu'en raison directe de leur vétusté. Un jour, une dame de Nice, lui ayant montré un magnifique prie-dieu, surmonté d'un Christ ancien, en ivoire, d'un travail exquis, l'enfant se pencha pour examiner de près l'antiquité.

— Regarde-le bien, mon petit ami, lui dit la dévote, c'est le sauveur des hommes, le rédempteur du monde !

L'enfant, qui n'est point baptisé et à l'oreille duquel n'a jamais bruit un mot de religion répondit à la vieille dame bouleversée :

— Oh ! madame, c'est un joli bibelot !

Aujourd'hui, la petite Noémie est devenue la charmante femme d'un peintre-sculpteur de mérite, M. Dufaux. Henri a dix-huit ans et achève ses études à Paris. Octave, si frêle autrefois, est maintenant un grand jeune homme qui remporte tous les prix au lycée d'Alger.

Aux vacances, les deux fils accourent embrasser leur père, proscrit et résidant à Genève. Rochefort est grand-père et passe six mois de l'année en

compagnie de son gendre, de sa fille et de sa petite fillette âgée d'un an : mademoiselle Lili.

Ce qu'il faisait il y a vingt années révolues pour sa fille, il le réédite pour sa petite-fille à présent. Il écrit souvent ses articles en dorlottant sur ses genoux la « demoiselle », comme il appelle la petite Lilette. Rochefort, bien que jeune encore, il n'a que 48 ans, après avoir été un père incomparable, possède au plus haut degré « l'art admirable d'être grand-père. »

---

## V

### LA LANTERNE

Rochefort avait quitté le *Figaro* sur l'ordre de l'administration, nous l'avons dit. M. de Villemessant, pour éviter la suppression, avait écarté de sa rédaction le gênant journaliste. L'écrivain résolut de fonder une feuille pour la rédiger à sa guise. Mais, à cette époque, il était nécessaire avant de créer un organe d'obtenir l'autorisation du ministre de l'intérieur, et M. Pinard n'était pas précisément disposé à favoriser l'épanouissement d'un journal de la teinte de celui que rêvait son adversaire. Le ministre refusa l'autorisation, mais, par une chance extraordinaire pour le pamphlétaire, une loi sur la presse que le Corps législatif vota à quelques jours de là, supprima l'autorisation préalable.

Le chroniqueur pouvait donc mettre désormais sans encombre son projet à exécution.

Le premier numéro de la *Lanterne* donne à cet égard les explications suivantes :

La France contient, dit l'*Almanach impérial*, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. Avant d'essayer devant nos confrères en sujétion une sorte de cavalier seul dans le cotillon politique, je dois au public, qui m'a montré souvent tant de sympathies, le diable m'emporte si je sais pourquoi ! je lui dois, dis-je, quelques explications sur les différentes particularités qui ont présidé à l'élaboration de la *Lanterne*.

Par une froide matinée d'hiver, je me suis vu tout à coup sans un journal à qui confier mes petites idées sur nos grands hommes. J'avais encore le droit de discuter l'organisation du cercle des patineurs ou d'additionner la moyenne des voitures suspendues qui, de quatre à six heures, remontent tous les jours les Champs-Élysées ; mais étant donnée la violence inouïe de ma politique, il m'était défendu désormais de faire allusion à M. Rouher, si ce n'est pour exalter son désintéressement et de nommer M. Pinard, à moins que je ne consentisse à vanter sa haute taille.

Des correspondances étrangères avaient même prétendu que le ministre de l'intérieur avait fait entrevoir à M. de Villemessant, son rédacteur en chef, que s'il continuait à me laisser circuler sans muselière, le *Figaro* payerait de sa vie cette imprudence. Jamais je n'ai cru un traître mot de ces prétendues injonctions, dont les conséquences pouvaient être fort dangereuses pour celui qui se les serait permises. En effet, je suppose que demain j'écrive ceci à M. de Rothschild :

« Monsieur le baron,

« Si ce soir, entre huit et neuf, vous n'avez pas dépassé, rue Laffitte, sous le onzième pavé à gauche (en venant par le boulevard), la somme de cinquante-cinq mille francs en billets ayant cours, avant la fin de la semaine, votre hôtel, vos bureaux, votre caisse et vous-même, tout cela ne sera plus qu'un cadavre. »

Il est clair que je serais poursuivi comme prévenu de menaces sous condition, délit prévu par les articles 305 à 308 du code pénal. Or, imaginez un ministre appelant en consultation un rédacteur en chef pour lui dire :

« Vous avez un écrivain qui ne me va pas. J'admets qu'il n'ait jamais attaqué les vélocipèdes sur les grandes routes, mais il ne me va pas. S'il continue à politiquer chez vous, ne soyez pas surpris de voir votre journal mourir prochainement de mort subite. »

On ne peut nier que la menace sous condition prévue et punie par les articles 305 à 308 du code pénal ne soit tout aussi caractérisée dans le second cas que dans le premier. M. Pinard a été trop procureur général pour l'ignorer. Ces rumeurs, dont l'agence Havas ne s'est jamais occupée, il faut lui rendre cette justice, ne reposaient donc absolument sur rien de sérieux ; d'autant plus que, si j'avais eu des preuves qu'elles étaient fondées, j'aurais cru manquer à tous mes devoirs de citoyen en n'actionnant pas le ministre, conformément aux lois. J'eusse été, il est vrai, obligé d'adresser au Conseil d'État une demande en autorisation de poursuites, et l'unanimité touchante avec laquelle elle m'eût été refusée me rend les yeux humides d'attendrissement.

C'est alors que, poussé par l'esprit de vertige, Dieu me pardonnera-t-il ? je ne le crois pas, — je me rendis coupable d'une affreuse plaisanterie. J'envoyai cher-

cher une feuille de papier ministre et j'écrivis à celui de l'intérieur pour lui demander la permission de fonder un journal politique. J'avais accumulé dans ma pétition les formules les plus louangeuses : « Respectueux dévouement », « l'honneur de votre réponse », tout y était. Il me semble même avoir tracé sur mon papier stupéfait le mot « Excellence ». Je n'oserais l'affirmer, mais je le crois. Mon calcul, qui était odieux, était en même temps bien simple.

— On va, me disais-je, me refuser d'emblée. Je raconterai ma mésaventure à mes camarades, qui la répèteront dans leurs journaux, et ma position de victime m'attirera, pour celui que je veux fonder après le vote de la loi sur la presse, une quantité de lecteurs que je n'aurais jamais eus sans cette machination.

Le ministre de l'intérieur avait pour me couler à tout jamais, un moyen bien facile : c'était de m'accorder immédiatement ce que je lui demandais. En effet, si quelques journalistes ont pu se déclarer surpris de me voir solliciter une faveur de cette nature, ils l'eussent été bien davantage en apprenant que je l'avais obtenue par le retour du courrier.

— Ah ! ça, n'eussent-ils pas manqué de se dire, comme c'était leur droit, M. Rochefort qui pose pour l'indépendant et même l'intraitable, il paraît qu'il n'est pas avec le pouvoir aussi en froid qu'il voudrait le faire supposer, puisqu'il obtient au premier mot des autorisations qu'on refuse à tant d'autres.

De là à être appelé mouchard, il n'y a qu'un tout petit pas. Et vous savez qu'une fois appelé mouchard, un homme, montât-il sur l'échafaud pour ses opinions, ne parviendrait pas à reconquérir la confiance publique. Il se trouverait des gens pour déclarer qu'ils ont vu le bourreau, tout en le hissant sur la planche

fatale, lui glisser dans la main ses appointements du dernier trimestre.

Aussi, une fois ma lettre mise à la poste je l'avoue, j'eus peur. Je me réveillais quelquefois la nuit, pour me faire ces réflexions :

Si le ministre est aussi intelligent que le prétendent ses amis je suis perdu. Il va me répondre par un « oui » charmant, et pour peu qu'il donne à la *Lanterne* le privilège des annonces judiciaires, il ne me restera plus qu'à me brûler la cervelle. Plusieurs camarades, à qui j'avais fait part de mes inquiétudes, m'assuraient d'autre part que M. Pinard était bien trop fin pour donner dans le piège.

Heureusement, ils se trompaient : M. Pinard est peut-être fin, mais à coup sûr il ne l'est pas trop ; car après quelques jours d'intolérable attente, je reçus signée de lui, une lettre où il me refusait sans commentaires. J'étais sauvé.

C'est M. Pierre Véron qui, à une première représentation du Gymnase, donna à Henri Rochefort l'idée de faire un journal hebdomadaire format brochure dont il serait seul rédacteur. Le conseil parut bon à l'auteur de la *Grande Bohême*. Il en parla à M. de Villemessant, ayant rencontré celui-ci.

— Je crois, en effet, l'idée heureuse, dit le rédacteur en chef du *Figaro*, avez-vous un titre ? J'ai fait autrefois une feuille dans ce genre, le *Lampion*, vous pouvez reprendre ce titre.

Le titre du *Lampion* ne plut pas à Rochefort. M. de Villemessant en proposa d'autres et parmi

ceux qu'il citait se trouva celui de la *Lanterne*.

— Tiens, j'aimerais assez appeler ma brochure de ce nom, dit Rochefort.

Le format, le mode de publication et le titre du journal étaient dès lors arrêtés. Quelques jours avant que Victor-Henri ne sortît du *Figaro*, un entrefilet avait annoncé sa retraite et aussi le projet de fondation de la *Lanterne*. Pour les motifs que nous avons ci-dessus énoncés, un intervalle de trois mois sépara l'annonce parue une première fois dans l'organe dirigé par M. de Villemessant et l'apparition du pamphlet fameux. Ce qu'il y a de plus curieux dans toute l'histoire du journalisme, c'est le succès qui accueillit et dont jouit même avant sa publication le brûlot que devait lancer contre les flancs du navire impérial Henri Rochefort.

Un soir, à l'Odéon, on jouait *Kean*. Au moment où Frédéric Lemaître débitait la magnifique tirade où il est parlé des journalistes qui préfèrent tout subir plutôt que de mentir à leur conscience et de répudier leurs opinions, les étudiants des fauteuils d'orchestre, du parterre, des galeries se mirent à crier : « C'est Rochefort ! c'est Rochefort ! » Par un hasard extraordinaire, le *lanternier*, qui s'était attardé dans les couloirs, faisait son entrée à l'instant précis où éclataient ces cris. Son apparition les fit redoubler d'intensité. « Vive Rochefort ! vive la *Lanterne* ! » hurla le parterre, et cela trois



mois avant la mise en vente du premier numéro de la brochure hebdomadaire célèbre.

Nous avons expliqué comment, au lendemain de la lettre du 19 janvier, le pamphlet, dégagé de tous les embarras administratifs, de tous les empêchements ministériels, avait pu être mis sous presse. Quinze jours avant la composition, cependant, Rochefort n'avait pas un sou de l'argent indispensable au versement du cautionnement, à la garantie à offrir à l'imprimeur, à l'achat du papier, pas plus qu'au paiement des premiers frais d'affichage et de la location du bureau.

M. Dumont, l'associé de M. de Villemessant, administrateur du *Figaro* en 1867, et aujourd'hui propriétaire du *Télégraphe*, avait offert les fonds de compte à demi avec l'ex « patron » de M. Magnard. M. Siraudin étant venu rendre visite au fils de Claude-Louis-Marie, celui-ci l'entretint des projets à l'ordre du jour.

« Je vous eusse vu avec plus de plaisir organiser votre journal, sans secours étranger, riposta M. Siraudin. J'aurais été enchanté d'être votre administrateur, sûr que j'aurais été de notre bonne et cordiale entente. »

Les choses en étaient restées là, lorsque, dans la même journée, M. Siraudin revint chez M. Rochefort et le pria de vouloir bien l'accompagner chez M. Bocher, le chargé d'affaire des d'Orléans, il s'agissait de donner un avis sur l'acquisition

faite par l'intendant de deux superbes tableaux pour le compte du duc d'Aumale. Les toiles en question provenaient de la Galerie San Donato, appartenant au prince Demidoff, le mari de la princesse Mathilde. Elles représentaient : l'une, la *Plage de Scheveningue*, de Ruysdaël, achetée au prix de 93,000 francs ; l'autre, *l'Entrée de Dordrecht*, par Albert Cuyp.

MM. Rochefort et Siraudin avaient pénétré dans le salon de M. Bocher et examinaient les chefs-d'œuvre récemment achetés, quand celui-ci, absent au moment de leur arrivée, vint enfin saluer les visiteurs. A cette époque les d'Orléans étaient sans influence aucune, ils étaient proscrits, M. Bocher qui était leur homme-lige n'apparut aux yeux du pamphlétaire que comme le mandataire de gens victimés. Quoique Rochefort fût républicain avancé et que l'intendant de la branche cadette fût monarchiste-constitutionnel, il y avait entre eux un point de repère, c'était la haine commune vouée à l'Empire. Ce n'est donc qu'à cette situation toute spéciale, que les rapports momentanés durent une urbanité d'ailleurs banale.

Après s'être entretenu d'art et de littérature et aussi un peu de politique, on en arriva fatalement à parler de la question de la création de la *Lanterne*. Ce fut M. Siraudin qui attacha le grelot, Rochefort crut comprendre au cours de la conversation que M. Bocher ne serait pas éloigné de

commanditer la feuille foncièrement anti-bonapartiste. Mais derrière l'acquéreur des Ruysdaël et des Albert Cuyp se dressaient les d'Orléans, et le lanternier, pour éviter tout espèce de nouveau rapport avec l'intendant, courut chez M. Dumont avec lequel il traita séance tenante.

La convention stipula que MM. Dumont et de Villemessant fourniraient : 1° le cautionnement, soit trente mille francs ; 2° une somme de vingt mille francs pour parer aux dépenses nécessitées par les annonces, les réclames, la composition et le tirage jusqu'à ce que l'extension de la vente du journal couvrit les frais généraux de publication. Les commanditaires obtenaient en retour de leurs apports la moitié des bénéfices.

Mais le succès dispensa les capitalistes de la seconde stipulation. Le don des vingt mille francs fut illusoire, car le premier numéro de la *Lanterne* rapporta 14,000 francs de bénéfices nets.

Rochefort avait exprimé, au début, le désir que le journal fût vendu très bon marché, vingt centimes l'exemplaire. Ce fut M. Emile de Girardin qui lui conseilla dans un diner d'hommes de lettres, de porter de vingt à quarante centimes le prix du numéro.

— Vous aurez toujours une clientèle de 4 à 5,000 lecteurs, appuya le célèbre polémiste. En vendant quarante centimes vous pouvez vivre, et conséquemment inquiéter fortement le gouverne-

ment. Si vous réduisez à vingt centimes le coût de chaque *Lanterne*, vous ne disposerez que du même chiffre de lecteurs, vous n'attirerez pas plus le public et vous disparaîtrez infailliblement, ce qui constituera pour l'administration impériale un triomphe dont vous aurez le tort immense de lui avoir fourni, vous son ennemi, tous les éléments.

Ce raisonnement convainquit le jeune journaliste qui se rendit à la démonstration d'un faiseur de journaux dont de tout temps il avait entendu vanter l'expérience.

Bientôt les murs de Paris se couvrirent d'immenses affiches portant ces indications : Pour paraître le 30 mai prochain, la *Lanterne*, journal politique hebdomadaire, par Henri Rochefort. Et ce fut le 30 mai 1868, en effet, au jour dit, que la feuille fut mise en vente. L'apparition du premier numéro faillit être retardée, de par la volonté de l'auteur, dans les circonstances suivantes. Une fois son manuscrit achevé, Rochefort l'avait donné à l'impression chez M. Dubuisson. Étant venu la veille du tirage corriger les épreuves à l'imprimerie, en relisant ce qu'il avait écrit, le futur député, qui doutait constamment de sa verve, se figura avoir fait un numéro si détestable que courant immédiatement vers l'administrateur, il le pria d'ajourner la mise sous presse. Ce qui confirmait aussi les craintes du pamphlétaire, c'était

l'avis émis par plusieurs de ses ex-collaborateurs et par M. Albert Wolf, entre autres, au sujet de ce tant et tant lu premier numéro. Victor-Henri ne s'imaginait pas que la jalousie en tout ceci pût montrer l'oreille, et cette phrase de M. Wolf l'avait quelque peu désarçonné :

— Mon cher Rochefort, je viens de lire ce soir votre *Lanterne*, je dois vous déclarer que je trouve bien mauvais votre premier numéro.

Mais M. Dubuisson s'insurgea, se démena comme un beau diable, affirma que la feuille était attendue avec une vive impatience et avec une grande curiosité ; qu'elle aurait un très grand succès, très grand, très grand, assurait-il. Il se récria si bel et si bien qu'il finit par faire passer au cœur de l'auteur une partie de la confiance qu'il avait sincèrement dans l'œuvre nouvelle, et ce fut à ses instances que le terrible organe dut de voir le jour.

A combien allait-on tirer ? Telle était la question primordiale. L'un disait cinq mille, l'autre plus, Rochefort était très hésitant.

M. de Villemessant résolut la difficulté par cette déclaration qui ne manquait pas de justesse :

Faites un tirage de dix mille exemplaires, c'est énorme, je le sais bien, vous aurez à coup sûr des « bouillons » (le bouillon en termes d'imprimerie est ce qui reste de numéros invendus d'un journal, d'une brochure ou d'un livre), mais moins peut-

être que vous ne pensez, le premier numéro d'une feuille se vend toujours.

Le premier tirage se fit donc au chiffre de dix mille. Le matin de l'apparition, attristé encore de ce que lui avait dit Albert Wolf, Henri Rochefort, qui habitait, rue Montmartre, s'était levé très-tard. La tentative, risquée par lui, lui inspirait une si prodigieuse inquiétude, le doute à l'égard du succès s'était tellement emparé de son esprit qu'il flânait après s'être levé, cherchant des prétextes pour éloigner l'instant suprême de la constatation finale. Enfin, vers onze heures et demie, il sortit.

En traversant la place de la Bourse, il aperçut un rassemblement devant le théâtre du Vaudeville. Il s'approcha, et voilà le tableau qu'il eut sous les yeux : une femme qui était accroupie sur le trottoir avait à ses côtés une hotte pleine de *Lanternes*. Le rassemblement auquel Rochefort s'était mêlé, — croyant peut-être à un accident, — était composé presque uniquement d'acheteurs de son journal. Les passants, attroupés, puisaient dans la hotte et, après s'être saisis d'un exemplaire longtemps disputé, jetaient à la vieille marchande, qui dix sous, qui une pièce d'un franc, que celle-ci ramassait sur les dalles, sans que la plupart de ceux qui la gratifiaient de cette aubaine voulussent ou pussent attendre et recevoir le change de leur monnaie.

La stupéfaction du lanternier atteignit des hauteurs incalculables. Tout d'abord il eut cette idée que le numéro était saisi. Il se rendit en toute hâte à la rédaction du *Figaro*, afin d'apprendre quelques détails. Bon nombre de ses ex-collaborateurs étaient présents, et, chose bizarre, pas un d'eux ne lui adressa, relativement à la *Lanterne*, un traître mot ! Ce ne fut que par M. Dumont qu'il eut connaissance de son succès foudroyant de sa bonne fortune inespérée. Les dix mille exemplaires tirés avaient été enlevés en un instant. La cour de l'imprimerie de la rue Coq-Héron avait littéralement été envahie. Des légions de marchands s'y entassaient et, ne pouvant y trouver place, peuplaient le trottoir le long de la porte-cochère, assez loin encore des abords. Ce n'était plus vingt, quarante, ni soixante mille que les vendeurs en gros de la rue du Croissant, réunis aux petits crieurs, réclamaient, c'était le chiffre colossal de 90,000. Durant toute la semaine, la réimpression s'opéra, le total de 100,000 exemplaires fut atteint. Le samedi suivant, il y eut 110,000 lecteurs ! Et ce fut une augmentation incroyable, persistante. Le numéro 4, du 20 juin, s'éleva au tirage fabuleux de 125,000. Et le prix de l'exemplaire, il ne faut pas perdre de vue ce point important, était de quarante centimes !

— Il n'y a jamais eu dans les annales de la

presse, répétait à cette époque M. de Villemessant, d'exemple d'un succès si formidable.

Il faut l'avouer, le rédacteur en chef du *Figaro*, feuille qui comptait alors 36,000 lecteurs, n'avait pas fait preuve, en cette circonstance, du flair si fameux qu'on se plaît à lui attribuer en matière de « lancement ». Il nous semble, d'ailleurs, que cette réputation de M. de Villemessant a été singulièrement exagérée — nous regrettons d'avoir à lui contester ce mérite, surtout parce que c'est le seul généralement qu'on lui accorde, — mais, avant d'arriver à faire prendre définitivement l'organe de la rue Drouot, combien l'inventeur des petites annonces n'eut-il pas de feuilles tuées sous lui ?

En présence de l'étourdissante vogue du brûlot, l'administration impériale et M. Pinard, le général de l'armée des fonctionnaires, furent aux abois. Depuis les massacres de Décembre, le coupable silence qui s'était établi se rompait. On sentait immédiatement au palais à quel rude adversaire on avait affaire. L'audace était inouïe et tenait du prodige. C'était la première fois qu'on avait à contempler un combat pareil. Il fut immense et profond, l'effet que produisit ce hardi corps-à-corps !

La France avait raison de s'étonner et d'admirer. Il y avait bien eu, depuis 1851, au parlement, quelques simulacres d'opposition, quelques



semblants de vigueur et de résistance, mais cela avait plutôt servi à la consolidation de l'édifice qu'à son renversement, et c'était toujours par une sourdine sage mise aux récriminations que tout ce beau tapage avait fini.

La *Lanterne*, « ce mémorial des malpropretés de l'Empire », comme l'appela lui-même d'une manière si pittoresque Henri Rochefort, était la sape destinée à ruiner de fond en comble la tradition bonapartiste.

Nous ne saurions mieux faire que d'enregistrer ici l'appréciation à laquelle un auteur impartial et remarquable s'est livré, en donnant un résumé général du fameux pamphlet :

Ce pamphlet célèbre est une œuvre à part, une des productions les plus curieuses et les plus originales de notre littérature politique. Ce fut, sous une apparence légère, une formidable machine de guerre. Rochefort a l'insigne honneur d'avoir été, grâce à sa verve caustique et à son mode de plaisanterie froidement implacable, l'homme de France qui a le plus fait pour le renversement de « cette aventure de grande route qui s'est appelée l'Empire », qui lui a porté les coups les plus décisifs. Comme écrivain, l'auteur de la *Lanterne* ne ressemble à personne. Il ne s'inquiète pas de paraître un délicat, un lettré, un raffiné. Par une inclination naturelle, il donne à sa pensée un tour familier et burlesque, afin de la mieux mettre en relief. Il saisit le lecteur précisément par cette étrangeté de la forme, par ce soubresaut continu de la pensée, par cet accouplement des idées les plus opposées, qui semblent

s'étonner de se trouver comprises dans le même alinéa. Il a une façon à lui de voir et d'exprimer les choses, dont surgissent des effets surprenants et inattendus, une ironie froide, cruelle, brutale, dont la brutalité même est sauvée par la désinvolture et le décomposé de la forme. Dans les mains d'un homme ordinaire, le procédé de Rochefort ne serait qu'un procédé ; dans les siennes, il devient un art. Il use et abuse de l'antithèse, des rapprochements imprévus, il cite un fait et en tire une conclusion originale, comique, qui frappe assez par son étrangeté même. D'autres fois, c'est un simple bon mot qui éclate comme une fusée.

Les bons mots, les mots sanglants pullulent en effet dans l'œuvre entière de Henri Rochefort. Mais c'est surtout dans la *Lanterne* que son esprit paraît s'être livré à la dépense la plus prodigieuse. Le journal est trop connu (il a été réédité en fascicule sous le siège, en 1870, et, en 1879, en feuilleton dans la *Marseillaise*), pour que nous en donnions les nombreux extraits que sa valeur comporterait. En dépit des dix années écoulées et des assertions du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, qui prétendait dernièrement que ce chef-d'œuvre de littérature politique « avait considérablement vieilli », la *Lanterne* est aussi vive, aussi alerte qu'au jour de son apparition. Les sarcasmes pétillants qui l'animent pourraient demain rentrer dans les articles de polémique et servir contre nombre de personnages d'ailleurs aussi puissants qu'ils l'étaient à l'heure où ces épigrammes leur furent

pour la première fois décochés. Est-ce que les diatribes écrites contre les impériaux ne seraient pas de circonstance, aujourd'hui encore, quand, après la honte de Sedan, il se trouve des quartiers réactionnaires de Paris capables d'élire des députés bonapartistes? L'opposition qu'on reprochait à Rochefort en 1869 est maintenant toute de saison et comme autrefois il pourrait de rechef écrire :

Mon opposition est systématique, je le reconnais, mais il faut être juste, l'admiration du *Constitutionnel* ne l'est pas moins. Tant que plusieurs de nos dignitaires toucheront 250,000 à 300,000 francs par an, tant que M. Rouher soutiendra systématiquement que l'expédition du Mexique est la plus grande pensée du règne (pas du règne de Maximilien, bien entendu); tant que les choses, enfin, me paraîtront marcher systématiquement mal, je répéterai systématiquement qu'elles ne vont pas bien.

L'apparition de chaque numéro apportait aux Tuileries son ample contingent de plaintes des dignitaires. Un jour c'est Rouher, le lendemain c'est M. Pinard, puis les de Maupas, les Canrobert et les Persigny, qui font retentir les échos du palais de leurs lamentations. Ce fut le duc Fialin qui attacha le grelot des récriminations amères.

Henri Rochefort avait inséré l'épisode suivant dans la *Lanterne*.

Les dames de la halle ayant à se plaindre de nombreux abus commis par l'administration de la ville de

Paris, dont elles dépendent, se sont rendues à Compiègne, afin de présenter elles-mêmes leur requête à l'Empereur. On leur a répondu qu'elles pouvaient retourner à Paris, l'étiquette s'opposant à ce qu'elles fussent reçues. Comprenez-vous cette étiquette qui permet de conduire des cotillons et qui défend de redresser des abus ? Peut-être aussi a-t-on craint que la noblesse du nouvel Empire ne retrouvât fortuitement quelques-unes de ses parentes parmi les marchandes de légumes du carreau des Innocents. Tout le sang des Persigny n'eût probablement fait qu'un tour, si, en voyant passer, plaqué de tous ses crachats, le héros pour qui les préfets font aujourd'hui évacuer les musées, une débitante de harangs saurs s'était écriée : « Dieu me pardonne ! c'est le petit Fialin ! »

Le duc de Persigny, dans une entrevue avec Napoléon III, supplia l'empereur d'user de sa toute-puissance pour mettre fin à de pareils écarts. Mais M. Fialin tombait mal, le même numéro contenait ce paragraphe empreint d'une certaine verveur :

Le tribunal correctionnel de Toulon vient de condamner plusieurs jeunes gens pour avoir réclamé d'abord des artistes et chanté ensuite eux-mêmes, dans un café, le chant du *Vengeur* qui se termine ainsi :

Au cri de : Vive la République !  
Sombra le vaisseau le *Vengeur*.

Ces jeunes gens sont très coupables. Il n'est pas permis d'ignorer que le glorieux combat du *Vengeur* s'est passé sous le premier Empire, et que le chant

patriotique qui a précédé son engloutissement finit sur ces deux vers :

Au cri de : Vive la reine Hortense !  
Sombra le vaisseau le *Vengeur*.

Je saisis même cette occasion de signaler une injustice dont l'histoire s'étonnera. Il est perpétuellement question de la reine Hortense dans les sphères officielles, et jamais je n'ai trouvé, même dans la bouche des dévouements les plus payés, un mot gentil pour le roi Louis de Hollande, son époux.

Je suis d'autant plus surpris de ce peu d'empressement à rendre hommage au père du souverain que d'ordinaire la platitude ne connaît pas ces nuances. Elle s'incline sur un signe, avec cet empressement que Tacite appelle le « libertinage de la servilité. »

D'où vient que nos honorables gémisseurs n'ont jamais eu à l'adresse du roi de Hollande de ces enthousiasmes, de ces épanouissements et de ces prosternations dont ils sont si prodigues à l'égard de la reine ?

On joue sur les orgues depuis terriblement longtemps déjà :

Partant pour la Syrie...

Je ne sais à quel point les électeurs s'intéressent au beau Dunois et sont heureux de savoir au moment où ils se préparent à la lutte, qu'il allait prier Marie de bénir ses exploits ; mais enfin, s'il y a quelque part des romances du roi Louis, qui, je le sais, en a composé plusieurs, pourquoi ne leur read-on pas les honneurs civils et militaires ?

Il n'y a pas une exposition de peinture sans plusieurs reine Hortense en pied ou à mi-corps. Le roi

de Hollande n'y a jamais eu seulement l'ombre d'un médaillon en stéarine. J'admets que la mère laisse dans le cœur de ses enfants des souvenirs plus tendres que le père, quoique, dans ma conviction, l'homme ait pour ses rejetons une tendresse au moins égale à celle de la femme. Je suis même convaincu que si nous étions nous-mêmes chargés de les mettre au monde, il y aurait moins de nourrissons aux Enfants trouvés.

Mais la question n'est pas là : il est certain que, pour les esprits dynastiques, un roi a une toute autre importance que la reine avec laquelle il partage le trône. Que penseriez-vous des Russes, si pour célébrer la gloire du czar Pierre-le-Grand, ils avaient fait élever sur la plus belle place de Saint-Pétersbourg la statue équestre de sa femme ?

Il y a dans cette sorte d'abandon du roi Louis, comparé au culte dont la reine Hortense est l'objet dans les hautes sphères quelque chose qui échappe à ma pénétration et qui appelle évidemment un communiqué.

Bonaparte, faisant allusion à cet article sinistre pour la dynastie napoléonienne, répliqua, lui, dont on mettait en doute et avec raison, la légitimité de la naissance, à M. Fialin dont Rochefort contestait la noblesse :

« Il vous insulte, monsieur, eh bien ! quoi d'étonnant ? Il a bien insulté ma mère ! »

Et ces deux grands débris se consolèrent entre eux !

On avait interdit, cela va sans dire, à la *Lanterne*, la vente sur la voie publique. Mais l'affollement courtisanesque exigeait encore de plus grandes

rigueurs. On se disposait à les exercer contre le pamphlet et le pamphlétaire, quand des conseillers officieux, par le raisonnement qu'on va méditer, vinrent y mettre momentanément le holà.

— Jamais les actions dirigées contre un journaliste soutenu par l'opinion n'ont servi à rien. Rochefort ne pouvait, au diapason de ses débuts, fournir une bien longue carrière. Sans s'inquiéter, qu'on le laissât donc s'époumoner.

Séduite par ces arguments, la cour affecta, à dater de ce moment, des allures indifférentes adorables.

Le mot d'ordre adopté fut l'étalage public d'un suprême dédain. Malgré la rage qui torturait le chef de l'Etat, sa famille et ses pauvres preux, malgré les angoisses éprouvées par tout le clan impérialiste à la constatation des frémissements du peuple secoué peu à peu de sa torpeur, réveillé par le rire sardonique du lanternier, preux, famille et chef de l'Etat donnèrent le signal du mépris le plus souverain pour les attaques violentes du pamphlétaire.

C'était la réédition du reste du système employé quelques années auparavant pour l'œuvre amère de Victor Hugo, *Napoléon le Petit*. Bonaparte avait montré un jour le volume du proscrit de Jersey et le sourire ironique aux lèvres avait dit à ses courtisans de l'Elysée :

— Voici, messieurs, *Napoléon le Petit*, par Victor Hugo-le-Grand !

On ne rencontra plus désormais l'empereur qu'avec une *Lanterne* entr'ouverte à la main. Sa Majesté semblait être un simple curieux lisant des drôleries sans importance. C'était là la mise en scène extérieure avec laquelle on espérait, en attendant l'épuisement du chroniqueur qui ne pouvait tarder, enlever à sa personnalité et à ses sarcasmes la valeur réelle que la foule leur attribuait.

On garda jusqu'au dixième numéro cette tenue toute d'affectation. On sourit publiquement dix semaines entières. Durant deux mois et demi on réserva pour l'intimité les colères, les évanouissements, que provoquaient les algarades hebdomadaires.

Dans le duel engagé entre le monarque et le journaliste, ce fut le monarque qui lâcha prise et qui faiblit. Le sourire hollandais et jaune succomba sous l'éclat persistant du rire parisien et gouailleur !

Dès lors, comme un ressort longtemps comprimé, la rigueur, avec plus de violence, surgit. Le préjudice moral causé par la publication de la brochure célèbre, dont le succès ne fait que croître et dont l'auteur n'acquiert que plus de brio, atteint de telles proportions que les autoritaires félons, tremblant pour leur chancelante au-



torité, recourent enfin aux mesures sommaires.

Le onzième numéro de la *Lanterne* est saisi. La veille de la mise en vente de la 9<sup>e</sup> *Lanterne*, alors que toute la composition était achevée, le tirage préparé, les formes serrées, le ministère avait adressé à Henri Rochefort, relativement à l'affaire Sandon, un énorme *communiqué*. A moins de retarder d'un jour l'apparition du journal, la « copie » ministérielle n'avait pu être imprimée et M. Pinard, qui ne cherchait qu'un motif de poursuites, intenta un procès pour refus d'insertion du dit *communiqué*.

Le samedi, 1<sup>er</sup> août 1868, le journaliste débutait dans son travail par cette déclaration précise :

Averti, trop tard pour en aviser le public, que le gouvernement se croyait le droit de saisir la *Lanterne* dans les bureaux et à la porte, tant qu'elle ne contiendrait pas le *communiqué* qui m'a été adressé jeudi passé, je me vois forcé, en attendant la solution du procès, de publier ce document.

Mais l'action judiciaire ne suffisait pas aux impérialistes exaspérés. Aux accusations vraies et qui ne prenaient de poids qu'à cause même du caractère de véracité dont elles étaient revêtues, les ministres répondirent par une avalanche de turpitudes imputées faussement et basement au pamphlétaire. Le courageux et digne écrivain se vit en butte aux plus odieuses diffamations. Un affreux coquin,

Stamirowki, qui se faisait appeler de Stamir, l'accusait, dans *l'Inflexible*, d'avoir subi deux condamnations pour escroquerie. Quelques jours après, un autre bandit, du nom de Marchall et du surnom de Bussy, publia une opuscule, le *Cas de M. Rochefort*, dans lequel il déversait, à plume et à encrier que veux-tu, sur la famille de l'ex-employé de l'Hôtel de Ville les plus sales outrages. Odieusement atteint dans ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré, ses sentiments de fils et de père, Rochefort ne se borne pas à poursuivre devant les tribunaux ses diffamateurs. Ne pouvant croiser le fer avec des agents de police notoires, tels que les deux personnages sus-mentionnés, il va trouver l'éditeur de Stamir et Marchal et lui demande raison des injures inqualifiables qu'il se prête sciemment à propager. M. Rochette s'y refusa en des termes qui amenèrent le réclamant, insulté, à se porter à des voies de fait. Henri Rochefort souffletta M. Rochette.

Le onzième numéro de la *Lanterne* donne les explications suivantes à ce sujet :

Je ne fais aucune difficulté d'avouer que je suis un parfait imbécile. On m'a tendu un piège et j'y ai donné en plein. Je savais cependant mieux que personne à quel point ce gouvernement est peu difficile sur le choix des moyens. Mais on doit rendre justice même à ceux qui la rendent si mal, et il faut reconnaître que le coup est vraiment réussi.

En effet, on donne mission à deux agents de police

d'imprimer que je vis aux crochets d'une femme perdue.

Non-seulement je ne bouge pas, mais j'ai peine à réprimer une forte envie de rire.

Les deux agents racontent alors que je suis bien et dûment bâtard et que le nom que je porte ne m'a jamais appartenu.

Même silence, suivi d'un haussement d'épaules.

Naturellement l'autorité s'impatiente et se demande d'où vient que ce calomnié, sur l'exaspération duquel on comptait ne donne pas signe d'existence.

Les deux agents déclarent alors, avec l'autorité que donne une carte ornée d'un œil au milieu que j'ai été condamné pour escroquerie, et cela à deux reprises différentes.

Je continue à ne pas m'émouvoir et à promener sur la police intriguée un regard tranquille.

Alors que fait-on? On va exhumer ma mère, qui est morte sans se douter qu'en haine de son fils sa mémoire serait, sous la protection manifeste de l'autorité, contaminée par des ivrognes en délire.

Comme manœuvre illicite, voilà déjà qui étonnerait, n'est-ce pas, dans les mémoires de Vidocq? Eh bien la fabrique de mensonges encouragée par le gouvernement et par les tribunaux a mis en vente des produits d'une qualité plus rare encore.

Ma fille, qui a à peine douze ans et que je suis enfin parvenu à élever, à travers les premières misères de la vie d'étudiant et d'artiste, j'apprends que ces deux scorpions tiennent tout prêt un libelle destiné à troubler son repos et que ces infamies, qui iront la trouver jusque dans sa pension, dont ils connaissent l'adresse, vont paraître d'un jour à l'autre.

Voilà où mon rôle d'imbécile commence. Je veux arrêter à tout prix ce scandale. Je cours chez l'impri-

meur qui le détient sous presse. J'essaie de lui faire comprendre que puisqu'il s'est fait sciemment et volontairement le complice des vomisseurs d'injures, il me doit une réparation. Il me la refuse en me riant au nez.

Je lui donne un soufflet, de sorte que moi, le diffamé dans mon honneur, dans mon nom, dans ma mère, dans ma fille, je suis condamné à trois mois de prison et le tour est joué.

En outre de ces quatre mois de prison que l'administration, par une pression évidente exercée sur l'imprimeur Rochette d'abord et sur les juges impériaux ensuite, venait d'obtenir contre Victor-Henri, M. Pinard recherchait dans le procès intenté au rédacteur de la *Lanterne* une condamnation à l'amende et à la prison qui plaçât le terrible adversaire de l'Empire dans l'impossibilité matérielle de continuer sa lutte.

Rochefort était assez tenace pour ne point donner aussi bénévolement gain de cause à ses ennemis. Le silence que voulait lui imposer le ministère en le traquant, en l'incarcérant, il était peu disposé, lui, à s'y soumettre.

L'action intentée aux policiers Stamir et Marchal de Bussy, pour les diffamations publiées dans l'*Inflexible* et dans les « placards » : *le Cas de M. Rochefort; Rochefort l'assommeur*, avait abouti à la condamnation à un franc d'amende des diffamateurs. Les poursuites dirigées contre le futur membre du gouvernement de la Défense, pour ses assertions pleines de justesse au cours de sa cam-

pagne anti-bonapartiste, avaient eu pour résultat un jugement scandaleux prononcé le 13 août et frappant Henri Rochefort d'une peine d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 10,000 francs, le tout couronné de la privation de ses droits civils et politiques durant une année.

Le pamphlétaire, afin de se mettre à l'abri d'une arrestation depuis longtemps résolue dans les conseils de l'administration avait cherché un refuge en Belgique. C'est à Bruxelles que la nouvelle de sa condamnation vint le trouver.

Le système adopté par Henri Rochefort de diviser son travail littéraire en autant de parties qu'il y a de jours dans la semaine, c'est-à-dire de faire, en d'autres termes, de la *Lanterne* une revue hebdomadaire, lui facilitait la besogne en lui permettant de classer les choses importantes arrivées d'un samedi au samedi suivant, et de traiter ainsi avec une plus grande fantaisie les sujets les plus disparates, sans avoir à les relier entre eux par d'accablantes et difficiles transitions.

Au début, au temps de la publication à Paris, ce fut M. Francis Magnard, — aujourd'hui rédacteur en chef du *Figaro* et à cette époque modeste coupeur de faits-divers à la feuille de M. de Villemessant, qui fut chargé par le lanternier de lire tous les journaux de Paris, des départements et de l'étranger et de noter, au jour le jour, les nou-

velles saillantes, dont il y avait à tirer parti. Henri Rochefort donnait pour ses recherches préparatoires cinq cents francs par mois à M. Magnard.

Le succès formidable de la *Lanterne* avait troublé profondément M. de Villemessant. En dépit des efforts de son directeur, la vente du *Figaro* restait stationnaire. Quand il connut les jugements rendus contre le pamphlet et la proscription dont cette iniquité frappait son vaillant auteur, le directeur de l'organe de la rue Drouot crut le moment venu de tenter une de ces spéculations après lesquelles il était sans cesse à l'affût. Persuadé qu'une fois qu'elle s'imprimerait à Bruxelles, l'œuvre de Henri Rochefort ne pourrait franchir la frontière, ni trouver le chemin de Paris, il rêva de substituer à la *Lanterne* un nouveau journal de même format, de mêmes tendances et de même esprit. Les deux premiers points étaient aisés à obtenir, le troisième était plus délicat. Néanmoins la création du *Diable à quatre* fut décidée. La stupéfaction de Rochefort fut grande en apprenant cette résolution.

M. de Villemessant, commanditaire platonique de la *Lanterne*, émargeait depuis longtemps à la caisse de ce journal des sommes assez rondes ; sa conduite, en se faisant l'âme d'une concurrence, était quelque peu étrange. Les collaborateurs étaient déjà choisis, lorsque l'étonnement du lanternier, exprimé avec violence dans une lettre par-

ticulière, mais qui pouvait, du jour au lendemain, devenir publique, retarda de quelques semaines l'éclosion du *Diable à Quatre*, dont un seul numéro, disons-le tout de suite pour n'y plus revenir, fut remarquable, rédigé qu'il était par l'un des plus spirituels chroniqueurs de la capitale, M. Édouard Lockroy.

Avant de passer la frontière et de suivre en Belgique l'illustre écrivain auquel les fureurs bonapartistes ferment désormais les portes de la France, avant d'entreprendre le récit des péripéties de ce *premier exil*, terminons ce récit par l'énoncé d'un rapport de police, une merveille, qui donnera la note exacte de la perturbation causée chez les gens de l'Empire et par la publication de cette fertile *Lanterne* que nous allons voir continuer sa carrière et, longtemps encore, projeter au loin ses rayons francs, gais et révélateurs.

« Il est urgent, écrivait de Bruxelles un com-  
« missaire de police, aux opinions prisées en haut  
« lieu, de chercher à acheter Rochefort. La sym-  
« pathie et l'estime dont il jouit à l'étranger  
« comme en France rendent absolument vaines  
« les mesures répressives adoptées à son égard.  
« Acheter Rochefort, tel est le but vers lequel les  
« efforts du ministère doivent tendre. Mais dans  
« l'état actuel des choses, ce n'est pas par offres  
« mesquines qu'il faut procéder. Ce n'est pas un  
« appât de 200,000 ou 300,000 fr. qu'il est néces-

« saire de faire scintiller aux yeux de l'homme de  
« lettres pour le capter, c'est 1,500,000 francs ou  
« deux millions, d'ailleurs, il y aúra économie  
« encore pour l'Empire à consommer ce sacrifice ;  
« depuis qu'il s'occupe de politique et que les poli-  
« ticiens le font surveiller, ce journaliste coûte plus  
« cher que çà à la police. »

Rochefort, à sa gloire et pour le bonheur de la cause républicaine, était incorruptible, et ce fut sa *Lanterne* vengeresse qui continua à scintiller.

---



## VI

### LE PREMIER [EXIL

VICTOR HUGO ET SES FILS

SUITE DE LA PUBLICATION DE LA « LANTERNE ».

Ainsi qu'il le déclare, et pour ne pas laisser disparaître sa brochure, pour ne pas interrompre sa lutte, Henri Rochefort avait cherché refuge à l'étranger. Il avait esquivé le mandat d'amener, s'était jeté dans un wagon de la ligne du Nord et avait débarqué au matin à Bruxelles. Il était descendu à l'hôtel ne connaissant personne en ce pays.

Il y avait cependant, place des Barricades, dans la maison portant le n<sup>o</sup> 4, un illustre proscrit français auquel le nouvel exilé brûlait d'aller serrer la main ; la même ardeur dans les convictions

républicaines constituait, pour les relations, un tout naturel trait d'union. Henri Rochefort était un admirateur enthousiaste de l'hôte auguste qui habitait là, et cette admiration pour l'admirable chanteur des *Odes et Ballades*, pour ce grand faiseur de chef-d'œuvres tels que les *Châtiments*, il l'avait affirmée, on s'en souvient, dans les articles si fiers, si martelés des *Français de la décadence*. Cependant la timidité excessive de Victor-Henri reparut toute entière et dans toute sa force en cette occasion : il n'osa, de peur d'être indiscret et et n'ayant jamais vu jusqu'alors l'immortel poète, se présenter chez Victor Hugo.

Ayant employé la matinée à visiter la ville, il rentra dans la journée à son hôtel et se disposait à réintégrer sa chambre quand le propriétaire de l'immeuble lui remit un mot à peu près ainsi conçu et signé Charles Hugo :

« Mon cher confrère, votre conduite est impardonnable ! Comment ne vous a-t-on pas déjà vu ? Vous savez que vous dînez ce soir chez nous, que vous y déjeunez et y dînez demain et les jours suivants. »

L'invitation avait un caractère de si fraternelle amitié que la crainte de paraître manquer de délicatesse fut mise à l'instant sans rémission en déroute, et qu'Henri Rochefort se rendit à six heures du soir place des Barricades.

La table était dressée, Victor Hugo et ses fils

attendaient leur invité. Lorsqu'on annonça celui-ci, les proscrits se levèrent. Victor Hugo alla à la rencontre de Rochefort, lui tendant les bras, dans lesquels le pamphlétaire se jeta. Alors montrant Charles et François-Victor, auxquels le lanternier donna également une sincère et fraternelle accolade, et offrant enfin le siège placé à sa droite, l'incomparable poète dit à son hôte avec émotion :

— Asseyez-vous, vous êtes le frère de mes fils.

Durant quatre mois environ, Henri Rochefort usa de cette hospitalité si noblement et si amicalement offerte.

Délivrée des entraves qu'elle était obligée de supporter quand elle paraissait à Paris, la *Lanterne* éditée à Bruxelles (passage de la Monnaie 10 et 12, disent les couvertures de la brochure) avait pris des allures plus agressives et plus mordantes. Le même succès accueillait à l'étranger la vive polémique du hardi lutteur, et quoiqu'on ait voulu récriminer contre cette œuvre conçue *extramuros* et contester qu'elle pût être mise sur le même rang que sa devancière, sous le rapport de la verve et de l'esprit, c'est avec une grande raison qu'un bibliographe a écrit à ce sujet :

« On a prétendu que dans les numéros de la  
« *Lanterne* publiés à Bruxelles, Rochefort avait  
« perdu toute mesure et remplacé trop fréquem-  
« ment l'esprit par des injures. C'est là une évi-

« dente exagération. Libre de tout dire lorsqu'il  
 « eut quitté la France, Rochefort n'eut plus besoin  
 « d'avoir recours à certains adoucissements de  
 « forme qui lui étaient en quelque sorte imposés  
 « à Paris ; il fut plus brutal, si l'on veut, plus  
 « ardent encore dans ses attaques, mais lors-  
 « qu'on considère l'homme et le régime également  
 « odieux qu'il flagellait, ce qui étonne, c'est qu'il  
 « n'ait pas été encore plus âpre et plus mor-  
 « dant. »

Oui, cela est indiscutable et nous venons de le reconnaître précédemment, les coups portés sont plus rudes et partant les plaies plus douloureuses et plus profondes, mais, ce qu'on ne saurait nier, sans injustice flagrante, c'est que le style garde toujours son élégance, sa vivacité, son charme, et que chaque page recèle toujours aussi la même dose d'esprit qu'autrefois.

Deux ou trois extraits suffiront pour nous donner gain de cause en cette matière. Quoi de plus imprévu, de plus original, de plus spirituel que ceci :

En comparant les déclarations écrites du prince Louis Bonaparte avec les actes de celui qui règne aujourd'hui sous le nom de Napoléon III, je me suis demandé souvent s'il est réellement possible qu'un homme se démente lui-même avec cet aplomb.

J'ai voulu avoir le cœur net de cette incroyable conséquence, je suis allé aux sources, j'ai pris des

informations, rassemblé des documents, interrogé des témoins, et, de l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, il est résulté pour moi une certitude que l'Europe stupéfaite ne peut cependant tarder à partager.

Celui qui occupe actuellement le trône de France est un faux Napoléon qui a usurpé le nom et les titres de l'ancien prisonnier de Ham, de l'auteur de la tentative de Boulogne et des *Idées Napoléoniennes*.

Mon assertion rencontrera beaucoup d'incrédules, je n'en saurais douter, mais veuillez m'écouter un instant.

Personne n'ignore que Louis-Napoléon Bonaparte s'évada autrefois du fort de Ham, sous les vêtements d'un maçon nommé, dit-on, Badinguet. La légende ajoute que le futur empereur portait sur l'épaule droite une planche destinée à lui cacher la tête que le concierge de la maison aurait peut-être reconnue.

Eh bien ! si mes renseignements sont exacts, ce récit est entièrement contourné. A peine le prince eut-il franchi le seuil de la forteresse que le maçon, se ravisant, fondit sur lui, lui reprit la blouse et la planche, lui tordit le cou, puis passa en Angleterre, revint en France pour se faire nommer président de la République, trempa au 2 décembre 1851 ses mains dans le sang français, fit le mariage que vous savez et, heureux d'avoir ainsi échangé sa truelle contre un sceptre, s'amusa à cabrioler sur la corde raide de la politique, sans se douter qu'un jour viendrait où, son identité étant reconnue, il serait condamné aux peines les plus infamantes pour substitution de personnes et faux en écritures publiques.

Telle est l'histoire authentique du héros de Ham. Et, en effet, du moment où c'est le maçon qui règne, tout s'explique : ces bâtisses continuelles, ces expo-

priations inutiles, ce palais des Tuileries qu'on abat pour le reconstruire, et qu'on reconstruit pour l'abattre de nouveau, cette intolérable manie de tout gâcher, ce plâtre dont l'impératrice se récrépit tous les matins la figure, et par-dessus tout cet édifice dont il nous promet sans cesse le couronnement, indiquent assez que les destinées de la France sont dans les mains d'un maçon.

Lors d'une maladie de l'empereur, les journaux ministériels ayant affirmé que le détenteur du trône de France avait complètement recouvré la santé, Rochefort qui s'était fait un moment l'écho de ce bruit s'exprime de cette sorte dans une rectification :

Je m'accuse avec joie du délit de fausse nouvelle. J'annonce au début de cette *Lanterne* que l'empereur est rétabli. Loin de là, son état se serait aggravé. Il souffre, assure-t-on, d'une violente sciatique. Rassurez-vous, on en meurt.

Le but que s'était proposé l'Empire, en infligeant à son irréconciliable ennemi vingt-cinq mois de prison, vingt mille francs d'amende, la privation des droits civils et politiques et l'exil enfin était-il atteint? Aucunement. La *Lanterne* continuait à pénétrer et à se lire en France. Elle entrait par le Nord, par l'Est, par le Midi, par la frontière belge, par la frontière alsacienne-lorraine, elle trompait la surveillance des agents et passait de Bâle, d'Yverdon, de Genève, de Turin, de San

Remo, de Vintimille, de Modane, dans les départements français circumvoisins.

Le plus formidable contingent était importé par les contrebandiers qui pullulent dans les pays sus mentionnés limitrophes. Marseille, Lyon, Dijon, Besançon, Lille, etc., étaient, en cachette, littéralement et littérairement inondés. On sait de la frontière belge comment s'opère la contrebande. Des hommes hardis dont c'est le métier élèvent des chiens qu'ils dressent pour les besoins de cette profession. Les pauvres bêtes, durant un temps préparatoire relativement très long, sont alternativement conduits pédestrement, et le plus fréquemment à travers la campagne, d'une maison sise en deçà de la frontière française à une auberge située au delà. Dans l'auberge située en France, les soins les meilleurs leur sont prodigués, dans la caissine belge, au contraire on les fouaille dès qu'ils y entrent et celui qui se charge de leur distribuer la correction quotidienne revêt le costume de douanier. On conçoit dès lors le manège. Un contrebandier a-t-il un envoi à destination de la France, il place le fardeau sur le dos du chien et ce travail se fait dans l'intérieur de la maisonnette belge. Une fois l'animal « équipé », on le lâche ; immédiatement il s'élance de l'immeuble où on le flagelle pour gagner l'auberge bénie où on l'accueille par des caresses et de la bonne chère. Inutile d'ajouter qu'aussitôt arrivé dans ce second local, l'aubergiste, de connivence

avec les irréguliers, débarrasse la bête de son bagage, lequel chemine dès lors dans l'intérieur du pays sans plus d'encombre.

Pour l'introduction de la *Lanterne*, il y avait aussi d'autres modes d'expédition employés. On imagina de faire mouler un certain nombre de bustes en plâtre de l'empereur. Au lieu d'être pleins ces plâtres étaient creux et la cavité était habilement bondée de *Lanternes* qu'on n'eût jamais soupçonnées dans une semblable résidence. Les paquets de chocolat se mirent à leur tour de la fête. Les tablettes de cacao cédèrent le pas ou plutôt l'enveloppe aux milliers d'exemplaires de l'édition diamant du pamphlet.

Le chiffre des abonnés de Paris était de deux mille à peu près. C'était surtout ce public qu'il importait de servir régulièrement. Un exemplaire de la *Lanterne* jeté dans la capitale, c'était trente, quarante lecteurs acquis, c'était dans les faubourgs, sur les boulevards, que l'action de propagande avait son plus rapide, — et au point de vue bonapartiste — son plus délétère effet.

Afin que ce service s'effectuât avec une ponctualité, désespérante pour l'administration, réjouissante pour les abonnés, on avait imaginé ce subterfuge.

Henri Rochefort avait fait fabriquer à Malines un magnifique cadre, style antique, à secret. En dévissant une rosace qui formait l'ornementation



d'une des encoignures, le cadre en bois artistiquement sculpté et creux se démontait, mettant à nu ses cavités, lesquelles recélaient 2,000 ou 2,500 *Lanternes*.

Le faux objet d'art était généralement expédié par l'entremise d'un marchand de curiosités de Bruxelles à un autre marchand de curiosités des Champs-Élysées. Les deux négociants ignoraient le message que portait en ses flancs cet inanimé messenger. Mme Rochefort se faisait envoyer chez elle le cadre qui allait et venait sans périls, et, munie d'enveloppes *ad hoc*, elle n'avait plus qu'à mettre à la poste avec les adresses respectives les exemplaires qui lui étaient parvenus. Lorsque les noms des lecteurs assidus étaient trop marquants cependant et que cette notoriété pouvait amener l'interception d'un envoi et guider dans ses recherches, par une malencontreuse saisie, la police toujours à la piste ; dans ce cas Mme Rochefort prenait dans sa poche les numéros et les faisait tenir directement aux intéressés.

Ainsi la chose se passait de cette manière pour Mme Cavaignac, l'une des abonnées. Un jour que Mme Rochefort venait de déposer chez celle-ci un exemplaire préalablement mis sous pli, au moment où elle redescendait l'escalier sa mission étant accomplie ; la mère dévouée, femme plus dévouée encore peut-être, s'entendit appeler tout à coup :

— C'est bien vous, n'est-ce pas, madame, lui

demanda Mme Cavaignac, qui venez de remettre cette lettre que vient de me donner la bonne.

— Oui, madame.

— Donnez-vous donc la peine d'entrer.

Et Mme Cavaignac conduisant à son salon Mme Rochefort lui serra la main, l'assura de son amitié la plus vive et s'informa, avec un intérêt dont la visiteuse fut touchée, de l'exilé qu'aucune douleur ne pouvait abattre ni désarmer.

Cependant une nouvelle provocation et un nouveau duel s'apprêtaient.

Le 12 septembre, le lanternier commençait par cet article. son 17<sup>e</sup> numéro de la *Lanterne* :

Écoutez! celle-là est la plus belle de toutes. Cet instituteur primaire qui demande à changer de nom sous prétexte qu'il porte celui de « Rochefort », qui appartient également au rédacteur de la *Lanterne*, voilà, il me semble, le mot de la fin. bien que je le cite au commencement.

Si ce magister n'a pas médité sa pétition, dans le but d'arriver par cette basse flatterie aux plus hauts grades de l'Université, il faut reconnaître que par cette simple demande d'un changement d'état civil, il a mis dans un terrible embarras le garde des sceaux chargé des opérations de ce genre.

Supposons, en effet, que M. Baroche refuse au pétitionnaire l'autorisation qu'il sollicite.

— Eh quoi! s'écriera le nommé Rochefort, vous avez mis aux trousses de mon homonyme tous vos magistrats, tous vos juges d'instruction et tous vos avo-

cats impériaux. Ils ont déclaré à la face du Christ que le fondateur de la *Lanterne* était coupable de tous les attentats décrits par Buffon. Vous lui avez appliqué des jugements tellement terrifiants qu'on aurait pu les croire rédigés par des jurisconsultes qui avaient un peu trop déjeuné. Et quand, sur la foi de vos réquisitoires, je demande à changer mon nom de « Rochefort » qui me fait horreur, contre un autre à mon choix, vous ne me le permettez pas, sous prétexte qu'après tout M. Rochefort n'est pas aussi absolument déshonoré que la *Gazette des Tribunaux* vent bien le dire. Mais alors, vos juges qui l'ont traité comme Cartouche, sont donc des menteurs et des imbéciles. Ce n'est pourtant pas ce que vous soutenez dans les discours de rentrée des tribunaux.

Supposons maintenant que M. Baroche lui accorde le droit d'ensevelir à jamais un nom maintenant flétri et d'en puiser un autre dans l'Almanach Bottin, qu'arrivera-t-il ?

Il arrivera ceci, qui est excessivement grave, c'est que M. Baroche en personne sera également forcé de se demander à lui-même et de s'accorder sans délai l'autorisation de changer de nom, car, vous ne l'avez pas oublié, son fils, accusé publiquement d'escroquerie et de malversations dans les affaires de Mirès, s'est vu afficher sur les murs de Versailles par les ordres de M. de Persigny, qui, fidèle à son antique gentilhommerie avait trouvé gracieux de combattre la candidature de cet enfant désagréable en l'appelant voleur.

Et remarquez qu'en résumé je n'ai jamais été condamné que pour attentat à la pudeur sur la personne des faux cheveux de l'impératrice, tandis que le grand justicier Baroche, qui fait arrêter tout le monde, excepté son fils, porte le nom d'un monsieur stigmatisé pour de basses filouteries.

Le 25 septembre Rochefort, s'étant rendu chez M. Rozès, corrigeait les dernières épreuves du numéro du jour, quand l'éditeur lui remit une lettre qu'il venait de recevoir de Paris à l'adresse du lanternier. La lettre était signée de M. Adolphe Belot et demandait à M. Henri Rochefort, au nom de M. Baroche fils, raison des affirmations injurieuses contenues dans la *Lanterne* et que nous avons reproduites en entier.

Sans hésiter, l'exilé releva immédiatement le défi, dans un postscriptum incisif, nerveux, inséré dans le n° 18 et que voici :

*P. S.* — Je reçois à l'instant une lettre d'un ami de M. Ernest Baroche, qui me demande raison des insultes à lui adressées par M. de Persigny dans la fameuse circulaire dont parlait la *Lanterne* de samedi dernier.

M. Ernest Baroche, publiquement accusé par un membre du conseil privé, d'acte de la plus haute indécrotte, s'adresse à moi pour se réhabiliter.

Je pourrais, je devrais refuser une réparation par les armes au fils de l'indigne ministre de la justice qui m'a fait outrager dans mon honneur et dans mon enfant par la valetaille qu'il gouverne sous le nom de magistrature française. Vos armes étant la prison, la confiscation, la calomnie, j'aurais le droit de vous refuser de croiser les miennes avec les vôtres jusqu'à ce que les Blain des Cormiers et les Angot des Rotours m'aient rendu raison des injures dont ils m'ont impunément couvert à l'abri de leurs jupes.

Je n'entrerai pas dans cet ordre d'idées, et, sans chercher comment M. Baroche fils consent à se ren-

contrer avec un homme que M. Baroche père, par l'entremise de ses agents, a traité comme le dernier des criminels, je ferai à ce demi-personnage, qui, au fond, me sait bien autrement respectable que mes insulteurs, l'honneur immérité de relever sa provocation.

D'autre part, il envoya sur-le-champ aussi une dépêche à M. Belot l'informant de l'acceptation de la rencontre et lui disant de vouloir bien avertir M. Baroche fils, afin qu'il arrivât en toute hâte à Bruxelles avec ses témoins. En même temps Rochefort avait prévenu de ce prochain duel la famille de Victor Hugo.

Aux premiers mots de Victor-Henri, Charles Hugo et son frère François-Victor avaient offert à leur hôte et ami leur assistance. Rochefort avait accepté avec reconnaissance cette marque spontanée d'estime et de sympathique dévouement.

Victor Hugo, caractérisant alors nettement l'allure et l'importance que prenait dans son esprit et qu'allait prendre à courte échéance dans l'esprit public ce duel d'un fils de ministre et d'un proscrit, s'était écrié avec une sûreté de vue remarquable :

— C'est le duel de la République avec l'Empire.

Et ce furent en effet les proportions énormes qu'eut l'affaire. A Paris, l'anxiété fut extrême durant l'attente du résultat. En Belgique, le jour où les adversaires furent mis en présence, dans

la ville la plus proche de l'endroit choisi, l'affluence des gens avides de connaître l'issue de la rencontre fut considérable. Mais n'anticipons pas sur les événements.

A la réception de la dépêche d'Henri Rochefort, MM. Baroche, Belot et un second témoin s'étaient embarqués à destination de Bruxelles. Ils descendirent à la gare de Luxembourg à dix heures, le soir.

Le lendemain MM. Belot et son partner se présentèrent chez Victor Hugo où ils se mirent en rapport avec Charles et François-Victor.

L'accueil fut un mélange de courtoisie excessive et d'extrême raideur. Rochefort avait recommandé à ses amis d'accéder à toutes les demandes de M. Baroche et d'agir de telle sorte que les choses fussent menées bon train.

Les mandataires du fils du ministre de la justice furent introduits dans une salle du rez de chaussée de la maison de la place des Barricades.

Comme ils exprimaient cette opinion :

— Il faut que le duel soit sérieux, la *Lanterne* a un tirage considérable, non seulement elle est lue en France, mais elle circule encore beaucoup à l'étranger, des traductions en sont faites en plusieurs langues, le préjudice causé à M. Baroche par les assertions injurieuses de cette brochure est très grand.

— En effet, ripostèrent les témoins d'Henri Ro-

chefort, celui de qui nous tenons pleins pouvoirs l'a compris ainsi. Or, voici ce qu'il nous charge de vous proposer. On se battra au pistolet et on échangera quatre balles. En cas de non résultat on prendra l'épée et l'engagement continuera jusqu'à ce que l'un des adversaires soit absolument mis hors de combat.

— Nous ne demandons pas qu'on aille jusque-là, répondit M. Belot. On se contentera de prendre l'épée.

M. Baroche tirait admirablement; il était l'offensé et usait simplement de son droit en optant pour l'arme que l'un de ses mandataires désignait.

Le rendez-vous fut fixé au lendemain à six heures du matin. L'endroit était le Sass de Gand à une heure environ de Bruxelles, sur les confins de la Hollande.

Dès quatre heures du matin, au jour dit, témoins et adversaires étaient sur pied. Dans la maison de la place des Barricades, Victor Hugo s'était levé le premier. Elle est des plus touchantes, et Rochefort ne saurait jamais l'oublier, l'affection que lui témoigna, en cette circonstance, le grand poète ! Un déjeuner avait été préparé pour Victor-Henri et ses témoins, l'auteur des *Châtiments* y assista.

— Il est bon de manger lorsqu'on se bat, dit-il, il est important de ne point déjeuner copieusement pour conserver l'usage prompt de toutes ses

facultés, mais il faut éviter de se rendre sur le terrain l'estomac vide.

L'émotion de l'immortel expulsé de Jersey était sensible, quoiqu'il s'efforçât en paraissant enjoué de la dissimuler. Ce qu'il avait dit à Rochefort, en lui montrant le siège réservé à ses côtés : « Vous êtes le frère de mes fils » n'était pas une vaine et pompeuse déclamation, mais bien la puissante et profonde expression d'une réelle et paternelle amitié.

— Vous reviendrez vainqueur, dit enfin Victor Hugo en quittant la table et en embrassant le vaillant et jeune champion de la République.

A l'heure précise, témoins et duellistes firent leur apparition sur le terrain choisi. Quand on arma les combattants, Rochefort reconnut dans les épées celle dont il s'était déjà servi une première fois lors de son duel avec le prince Murat ; les épées de M. Antonio de Espeletta.

Le signal fut donné et la lutte commença opiniâtre. Il y eut cinq engagements, — bien que le procès-verbal n'en mentionne que quatre, — et trois corps à corps.

A chaque engagement, M. Baroche fut touché, un coup lui traversa presque la cuisse. Il fit preuve d'un courage auquel il a été rendu publiquement hommage depuis et qui ne s'est jamais démenti. En dépit du danger à courir, il garda fermement sa position, ne rompant point d'une



semelle. Il montrait alors ce qu'il fut plus tard, lorsqu'il périt glorieusement, résistant héroïquement, sans céder pied, avec ces nobles marins et ces braves mobiles parisiens, accablés par les Prussiens dix fois supérieurs en nombre, aux sombres retranchements du Bourget !

Quoique la rencontre s'effectuât au mois de septembre, il faisait assez froid et M. Baroche avait, sur le terrain, demandé l'autorisation de garder son gilet de flanelle ; cette circonstance lui sauva la vie. A un moment, Rochefort fondit sur lui avec une impétuosité extraordinaire. L'épée du pamphlétaire décrivit une courbe, s'allongea, puis disparut, atteignant le fils du ministre en pleine poitrine. Il y eut un émoi général, on crut M. Baroche pourfendu et Victor-Henri lui-même jeta ce cri :

— Ah ! je l'ai tué !

Il n'en était rien cependant, l'arme du journaliste, dont la pointe avait donné sur l'un des boutons du gilet, s'était simplement pliée en arc de cercle et faussée. Les péripéties se multiplièrent et une fois encore les témoins furent impressionnés par un incident : dans le second corps à corps, M. Baroche, en parant, appliqua un si violent coup de plat d'épée sur la main d'Henri Rochefort que l'épée de celui-ci sauta en l'air. Le journaliste un instant désarmé ressaisit son épée à terre, se précipita de nouveau sur son adversaire et le désarma à son tour. Enfin à la suite, d'un habile

dégagé, M. Baroche fils venait de recevoir une cinquième et assez grave blessure au côté droit. Blessé déjà à la cuisse, il fléchit, tomba sur un genou, obligé d'interrompre le combat.

M. le docteur Laussedat, qui a été depuis secrétaire de l'Assemblée, assistait les duellistes en qualité de médecin. Il prodigua immédiatement ses soins au courageux blessé, et les témoins, après des constatations d'usage, déclarèrent l'honneur satisfait.

Les combattants reprirent, chacun de leur côté, en compagnie de leurs seconds, le chemin de Gand. Henri Rochefort descendit à l'hôtel de la Poste, où il déjeuna avec Charles et François-Victor, et M. Laussedat. La nouvelle du duel s'était répandue dans la ville très rapidement, et déjà la foule commençait à envahir l'hôtel et ses approches, afin de manifester ses sympathies au lanternier. Par un hasard assez grand, ce fut précisément aussi à l'hôtel de la Poste que M. Belot conduisait son client, et ce fut dans une salle contiguë à celle où déjeunait le vainqueur, qu'il fit transporter et étaler sur un canapé le vaincu. M. Baroche était depuis fort peu de temps installé, quand les cris de : Vive Rochefort ! vive la *Lanterne* ! retentirent.

Faisant semblant de ne point distinguer le sens des acclamations et feignant de croire à une ovation en sa faveur :

— Une manifestation, dit finement M. Baroche en souriant à M. Belot, je ne me croyais pas si populaire !

Mais il ajouta quelques minutes plus tard assez tristement :

— Une chose assez étrange en tout ceci, c'est que je me bats contre un homme que j'estime pour des gens que je n'estime pas !

Ce n'était pas le peuple seulement, qui à cette époque s'inquiétait des faits et gestes de Henri Rochefort, tous ceux qui haïssaient l'Empire faisaient des vœux pour qu'il sortît sain et sauf de ses embarras. Lorsque cette rencontre avec M. Ernest Baroche dut se produire, l'ex-chroniqueur du *Figaro* avait avec lui à Bruxelles son fils Octave et sa fillette Noémie. Il tint à ce que les deux enfants ignorassent le duel, et le matin où il partait pour se battre auprès de Gand, Mme Charles Hugo se chargea d'emmener Octave et Noémie faire une promenade à Spa. Le duc de Hamilton ayant aperçu au Casino de la ville d'eau Mme Charles Hugo et sachant son mari témoin d'Henri Rochefort la pria de vouloir bien lui donner des nouvelles du duel, si elle en avait connaissance. Le gentleman parlait, disait-il, non point en son nom unique, mais au nom de beaucoup de personnes présentes portant à M. Rochefort le plus vif intérêt. De Gand des dépêches avaient effectivement été expédiées et bientôt les

journaux annoncèrent l'issue tant attendue du fameux combat.

Victor Hugo fut informé le premier de tous, et plus ses craintes avaient été vives, plus sa joie fut grande à la lecture du télégramme qui annonçait l'heureux résultat.

Les Tuileries, durant la matinée du 28 septembre 1868, étaient aussi dans l'anxiété, et le ministre de la justice, qui adorait son fils, attendait fiévreusement les dépêches que M. Belot lui avait promises. C'est à cette dernière torture morale que, dans la *Lanterne*, qui fut publiée au lendemain de la rencontre, Rochefort fait allusion en ces termes :

Jamais je n'étalerai la prétention d'être aussi intéressant que les affaires d'Espagne. Aussi aurais-je certainement donné le pas sur tous les événements de la semaine au beau Marfori et à son honorable entremetteuse. Mais je m'étais d'abord promis de demander formellement à M. Baroche, ministre de la justice, s'il connaissait rien de plus poignant que l'inquiétude d'un père qui sait son enfant en danger.

Comprenez-vous maintenant, monsieur le garde des sceaux, grand-croix de la Légion d'honneur, qu'en voyant le nom de ma fille, prêt à passer sous les plumes policières que vous encouragez de la voix et du portemonnaie, j'aie tout bravé pour détourner d'elle et de moi ce calice d'infamie? Comprenez-vous aussi toute la grandeur du crime que vous avez commis, vous, un père, en me faisant condamner à quatre mois de prison, parce que j'avais défendu mon enfant?

C'était bien, en effet, le duel de la République avec l'Empire qui venait d'avoir lieu ; la joie des républicains de savoir Henri Rochefort sain et sauf et le désespoir des bonapartistes de ne l'avoir point vu mortellement frappé, le démontraient amplement. Confiant dans le talent de tireur de premier ordre de M. Ernest Baroche, talent qu'on avait encore exalté devant lui, l'Empereur avait espéré être débarrassé enfin par ce moyen sommaire de l'être gênant qui ruinait en France, par ses sarcasmes, le prestige de l'autorité. Le coup manqué, les espérances déçues, les rigueurs contre la *Lanterne* redoublèrent. Les ordres transmis aux commissariats de police de la frontière tinrent du délire.

Les trains et toutes les personnes qui s'y trouvaient venant de l'étranger furent fouillés aux stations douanières françaises. Le nombre des voyageurs molestés et condamnés pour introduction d'écrits prohibés s'éleva à des proportions prodigieuses. Des libraires, afin d'obvier à ces inconvénients, avaient imaginé de réduire le format de la *Lanterne*, et de lui donner des dimensions minuscules. On expédia sous enveloppe et en masse directement aux marchands dépositaires, qui servaient ensuite dans leurs villes respectives, leurs clients.

Rien ne put entraver la marche assurée de la publication. Vainement, les étudiants porteurs de numéros du journal banni furent-ils assommés au

quartier latin dans des rixes provoquées par la police, ils n'en continuèrent pas moins à manifester hautement leurs préférences et leurs opinions.

Lors de l'apparition des *Propos de Labienus* cet immortel chef-d'œuvre de Rogeard en 1865, on cite ce trait piquant :

Un éditeur de Londres, encombré d'exemplaires de l'*Histoire de la Vie de César*, rédigée par Napoléon III et dont il ne pouvait arriver à se débarrasser, eut l'idée de donner en prime à tout acheteur de la *Vie de César* la brochure presque introuvable alors des *Propos de Labienus*. Il parvint, dit-on, grâce à cette ingénieuse combinaison, à liquider les volumes provenant de la maison H. Plon. De semblables arrangements furent pris par l'éditeur de la *Lanterne*, M. Rozès.

Mais bientôt les étudiants de Paris, traqués et condamnés pour lecture illicite de l'opuscule révolutionnaire, devaient saisir l'occasion qui se présenta de faire en faveur d'Henri Rochefort une sympathique démonstration.

On s'était beaucoup étonné que M. Adolphe Belot qui connaissait beaucoup le pamphlétaire se fût décidé à servir de témoin contre lui. Quelqu'amitié qu'il professât à l'égard de M. Baroche fils, les convenances auraient dû lui dicter en cette circonstance un refus formel. Or il advint que l'auteur de *Mlle Giraud, ma femme* présenta, peu de temps après le duel, une pièce au théâtre de l'Odéon ; le

titre de l'ouvrage était, je crois, le *Drame de la rue de la Paix*. Ce ne fut qu'un cri dans tout le quartier latin, pour s'entendre afin de siffler le drame. L'affaire fut menée tambour battant, et Belot, inquiet, écrivit à Victor-Henri une lettre dans laquelle il le pria d'intervenir, de plaider sa cause près de la jeunesse des Écoles.

Rochefort ne crut pas devoir se mêler à ces différends, et le *Drame de la rue de la Paix* fut accueilli de telle façon qu'il ne tint que quelques semaines l'affiche.

Le réveil de la nation s'opérait. L'anniversaire du 24 février 1848 avait été le signal de réunions tumultueuses et de discours tels que, depuis longtemps, le peuple n'en avait entendus. Les proscrits de Belgique avaient les premiers rappelé à ce ressouvenir des grandes journées. C'est dans ce banquet du 24 février qu'Henri Rochefort fit connaissance de MM. A. Baune et A. Madier de Montjau, anciens représentants du peuple, tous les deux frappés de proscription pour avoir voulu s'opposer au crime de décembre et avoir défendu sur les barricades la loi violée nuitamment par Bonaparte-bandit.

Au banquet des proscrits du 24 février 1869, M. Madier de Montjau fit un discours dans lequel il présentait le nouveau proscrit à ses anciens compagnons d'exil. Quand l'éloquent orateur se fut rassis, et que la conversation se fut engagée entre

son voisin et lui, il fit au pamphlétaire l'aveu suivant :

— Mon cher ami, lorsqu'après la lettre du 19 janvier et la nouvelle loi sur la presse supprimant l'autorisation préalable pour la fondation des journaux, nous avons lu ici le premier numéro de votre *Lanterne*, nous l'avons trouvé tellement violent et audacieux que nous avons pensé un instant que vous aviez été payé en haut lieu pour le faire, afin de mettre le gouvernement à même de revenir sur son libéralisme apparent. C'est au second et au troisième numéro seulement et en voyant les fureurs de la réaction bonapartiste que nous avons compris l'erreur dans laquelle nous avons failli tomber.

Les difficultés croissantes qui s'élevaient devant l'impérialisme, la révolte immense qu'avait fait surgir sur tous les points du territoire français la connaissance des odieux abus dénoncés chaque semaine à l'opinion par la *Lanterne* proscrite, avaient inspiré à beaucoup de républicains convaincus l'idée de créer à Paris un organe quotidien, agressif, qui par une campagne audacieuse, habile, incessante et surtout faite à ciel ouvert, et dont chacun pût suivre au jour le jour les phases, précipitât la chute de l'empereur et amenât le retour du régime démocratique tant désiré.

Quelques services que rendit encore la *Lanterne* dans la seconde période, c'est-à-dire à dater de



janvier 1869, les coups qu'elle portait devenaient moins tangibles, et partant moins douloureux. Les précautions dont étaient obligés de s'entourer ceux qui recevaient soit à Paris, soit en province, la hardie brochure, nuisaient énormément à la propagation des théories qu'elle défendait. Il fallait se réunir en secret, et lire à huis-clos, pour se soustraire aux arrestations et à la comparution en police correctionnelle sous inculpation de trames révolutionnaires.

Puis le prix de la *Lanterne*, colportée par les contrebandiers, exposés à l'emprisonnement et à l'amende, avait atteint deux francs cinquante centimes le numéro. La littérature incisive et bannie devenait donc inaccessible aux ouvriers. Ceux qui parvenaient encore à la recevoir étaient les travailleurs des fabriques, des grands ateliers, qui se groupaient, formaient à dix ou douze des associations au capital de deux francs cinquante par semaine, dont l'intérêt résidait en entier dans celui que les lecteurs prenaient à la lecture de l'opuscule violent.

Dans des conditions aussi tendues, la tentative dont nous venons de parler — la création d'un journal parisien radical — comptant au nombre de ses rédacteurs Henri Rochefort sur qui l'attention générale était fixée recélait dans ses flancs tous les éléments de succès.

Un matin le train de Paris à Bruxelles amena

dans cette dernière ville M. Albert Barbieux, ancien proscrit de 1851, rentré en France après l'amnistie de 1859. Il arrivait en droite ligne soumettre à ses anciens compagnons de proscription Charles et François-Victor Hugo et au jeune et futur député de Belleville, son plan de lancement d'une feuille quotidienne de combat.

La chose parut d'une réalisation facile et d'une utilité incontestable. On tint toutefois à avoir l'avis immédiat de Victor Hugo. Mille détails au surplus étaient à régler sans compter ce point capital, le choix d'un titre.

Victor Hugo travaillait quand ses fils et Rochefort le vinrent trouver.

Une des causes de la fécondité merveilleuse du grand poète, c'est son assiduité au labeur. La régularité qu'il apporte dans la composition de ses productions est connue de tous ceux qui ont été en rapports quelque peu intimes avec lui. Victor Hugo, quelque temps qu'il fasse, « que juin flamboie ou janvier pleure », se lève dès six heures du matin et se met à l'œuvre jusqu'à onze heures. Les plus grandes joies heurtent à sa porte, les plus grands fléaux hantent son logis sans le distraire un instant de la règle immuable acceptée. L'après-dînée seule est consacrée aux exigences des réceptions, des visites et aussi à cette récréation hygiénique : la promenade.

Place des Barricades, à Bruxelles, c'était une

petite chambre sise sous les combles que l'auteur de la *Légende des siècles* avait adoptée pour cabinet de travail. Ce véritable sanctuaire, — bien peu de gens, en effet, étaient admis à y pénétrer, — contrastait d'une manière saisissante, avec le reste de la maison. Les œuvres d'art les plus recherchées peuplaient de leurs légions gracieuses, les diverses pièces de l'immeuble, les bronzes, les bahuts, les tableaux, s'entassaient au rez-de-chaussée, au premier étage, dans un adorable tohu-bohu ; la chambre privilégiée des combles était d'une nudité toute spartiate.

Un lit, une planchette à hauteur d'appui et en forme de pupitre, fichée dans la muraille, et c'est tout. Pas de chaises. Victor Hugo ne s'assied jamais quand il écrit, il écrit debout.

Lorsque Charles, François-Victor et Henri Rochefort entrèrent dans la chambrette, de grandes feuilles de papier bleuâtre couvertes d'écriture large et bien penchée s'étalaient sur le lit, sur le plancher, séchant au soleil ; une trop brusque irruption, et on piétinait sur des chefs-d'œuvre.

Victor Hugo fut rapidement mis au courant de la situation par les visiteurs. Il partagea leur avis sur l'heureuse innovation projetée. Quoiqu'on le priât de collaborer au journal, il ne voulut point y consentir, mais il fit don au nouveau-né dont il allait être le parrain, du roman si émouvant, si puissamment conçu de l'*Homme qui rit*.

Le titre que le glorieux proscrit mit au front de cette ardente feuille, amie dévouée des réformes sociales, perpétuel écho des plaintes et des revendications du peuple, adversaire déclaré de la tourbe enrichie régnante fut le *Rappel*.

Et le jour où le premier numéro fit son apparition, voici la cocarde brillante que Victor Hugo piquait au bonnet du courageux « tapin » littéraire et politique entrant dans la lice, battant la charge, conduisant à l'assaut des institutions abhorrées de l'Empire la phalange républicaine grandissante.

*Aux cinq fondateurs du RAPPEL.*

Chers amis,

Ayant été investi d'un mandat qui est suspendu mais non terminé, je ne pourrai reparaitre soit à la tribune, soit dans la presse politique que pour y reprendre ce mandat au point où il a été interrompu et pour exercer un devoir sévère et il me faudrait pour cela la liberté comme en Amérique. Vous connaissez ma déclaration à ce sujet et vous savez que jusqu'à ce que l'heure soit venue, je ne puis collaborer à aucun journal de même que je ne puis accepter aucune candidature. Je dois donc demeurer étranger au *Rappel*.

Du reste, pour d'autres raisons résultant de complications de la double vie politique et littéraire qui m'est imposée, je n'ai jamais écrit dans ce vivant journal vous allez le refaire sous ce titre le *Rappel*.

Le *Rappel*. J'aime tous les sens de ce mot : Rappel des principes par la conscience ; rappel des vérités par la philosophie ; rappel du devoir par le droit ; rappel du châtement par la justice ; rappel du passé par

l'histoire ; rappel de l'avenir par la logique ; rappel des faits par le courage ; rappel de l'idéal dans l'art par la pensée ; rappel du progrès dans la science par l'expérience et le calcul, rappel de Dieu dans les religions, par l'élimination des idolâtries ; rappel de la loi à l'ordre, par l'abolition de la peine de mort ; rappel du peuple à la souveraineté, par le suffrage universel renseigné ; rappel de l'égalité, par l'enseignement gratuit et obligatoire ; rappel de la liberté par le réveil de la France ; rappel de la lumière par le cri : *Fiat jus* !

Vous dites : Voilà notre tâche ; moi je dis : Voilà votre œuvre.

Cette œuvre, vous l'avez déjà faite, soit comme journalistes, soit comme poètes ; dans le pamphlet, admirable mode de combat, dans le livre, au théâtre, partout, toujours ; vous l'avez faite d'accord et de front avec tous les grands esprits de ce grand siècle. Aujourd'hui vous la reprenez. Ce journal au point, le *Rappel*, ce sera un journal lumineux et acéré ; tantôt épée, tantôt rayon. Vous allez combattre en riant. Moi, vieux et triste, j'applaudis.

Courage donc, et en avant. Le rire, quelle puissance ! . . . . .

Mes amis, et vous mes fils, allez. Combattez votre vaillant combat. Combattez-le sans moi et avec moi. Sans moi, car ma vieille plume guerroyante ne sera pas parmi les vôtres ; avec moi car mon âme y sera ! Allez, faites, vivez, luttez ! naviguez intrépidement vers votre pôle imperturbable, la liberté ; mais tournez les écueils. Il y en a. Désormais, j'aurai dans ma solitude, pour mettre de la lumière dans mes vieux songes, cette perspective : le rappel triomphant. Le rappel battu, cela peut se rêver aussi.

Je ne reprendrai plus la parole dans ce journal que j'aime, et, à partir de demain, je ne suis plus que votre lecteur. Lecteur mélancolique et attendri. Vous serez sur la brèche et moi sur la mienne. Du reste, je ne suis plus guère bon qu'à vivre tête à tête avec l'Océan, vieux homme tranquille et inquiet : tranquille, parce que je suis au fond du précipice ; inquiet, parce que mon pays peut y tomber. J'ai pour spectacle ce drame : l'écume insultant le rocher. Je me laisse distraire des grandeurs impériales et royales par la grandeur de la nature. Qu'importe un solitaire de plus ou de moins ! les peuples vont à leurs destinées. Pas de dénouement qui ne soit précédé d'une gestation. Les années font leur travail de maturation, et tout est prêt. Quant à moi, pendant qu'à l'occasion de sa noce d'or l'Eglise couronne le pape, j'émiette sur mon toit du pain aux petits oiseaux, ne me souciant d'aucun couronnement, pas même d'un couronnement d'édifice.

Ces amis, auxquels Victor Hugo souhaitait la bienvenue, la réussite, se nommaient Henri Rochefort, Auguste Vacquerie, Paul Meurice, et à ce triumvirat d'éminents écrivains se joignaient les fils du grand poète, François-Victor et Charles Hugo.

Henri Rochefort devait faire trois articles par semaine et recevoir deux mille cinq cents francs par mois. On ne doute pas, par la mise en vedette de ces noms si chers à la démocratie parisienne, de la tendresse que ressentit tout de suite, à l'inspection seule des affiches apposées sur les murs de la capitale, l'administration bonapartiste à l'endroit du nouvel organe créé !

Dans le second numéro du *Rappel*, sous ce titre : CHRONIQUE DE PARTOUT, le pamphlétaire constatait de la façon suivante, pleine d'un fin persiflage, les douceurs de l'impérialisme, « l'âge d'or de la presse », comme il l'appelait souvent.

Ressaisir le galoubet de la chronique au milieu des déchirements électoraux et sous le feu même de l'artillerie que les candidats braquent les uns sur les autres, c'est courir à une chute certaine. Imaginez-vous l'effet qu'aurait produit un chanteur passé de mode, venant au plus fort de la bataille de Waterloo roucouler sur le plateau du Mont-Saint-Jean :

Petite fleur des bois  
Toujours, toujours cachée...

et vous aurez un spécimen du succès qui attend ma prose faisant sa rentrée dans la bonne ville de Paris.

L'administration, au seul aspect de mon nom sur les affiches du *Rappel*, ne s'en est pas moins hâtée de nous interdire la vente sur la voie publique, sans même s'informer du plus ou moins de pureté de mes intentions.

De sorte que si pendant les huit mois que j'ai passés à l'étranger, j'étais devenu conservateur et rouheriste, j'aurais toutes les peines du monde à en informer le public. . . . .

Le *Rappel* s'engage donc à ne pas abuser de cette liberté momentanée, qui débute pour lui par la suppression des kiosques. Nous remettons notre bonheur au 23 mai, convaincus que les électeurs de 1869 amè-

neront d'heureuses modifications. A moins que, comme celles de 1863, elles n'amènent rien du tout.

Ce jour-là aussi, on s'embrassait dans les rues, à la nouvelle que les neuf opposants de Paris avaient passé comme une lettre à la poste, ou mieux plutôt qu'une lettre à la poste, car celles que j'y ai jetées depuis huit mois sont pour la plupart restées dans la boîte.

Eh bien ! il faut avoir le courage de le dire, nos accolades étaient prématurées. Voilà douze ans que l'opposition nous abreuve d'éloquence et nous sommes au lendemain du coup d'État.

En fait d'acharnement contre l'Empire, Rochefort, on le voit, était demeuré « incorrigible ». Mais, selon nous, cet article, que nous avons tenu à citer presque en entier, ne renferme plus seulement les coups de stylet habituels à l'adresse de l'empereur et de ces maméluks, le dernier paragraphe décèle des tendances nouvelles, qu'il est curieux et important de souligner : Les attaques premières et pleines d'amertume contre les revenants traîtres de 1848, qui ne songent qu'à des résistances tranquilles et qui depuis dix-huit ans, trompent la confiance que le peuple a placée en leur courage, en leurs principes, et vivent grassement de leur inoffensive opposition.

Cette récente allure du pamphlétaire est due assurément et fort heureusement pour la République au contact des dignes et courageux proscrits qu'il a fréquentés à Bruxelles, dont il a pu appré-



cier le mérite, embrasser les ardentés convictions et conquérir l'amitié précieuse.

Lors de son séjour dans la maison de Victor Hugo, Henri Rochefort avait partagé les joies vives comme les épreuves rudes de la famille. Il avait tenu sur les fonts baptismaux le petit Georges, le petit-fils de l'immortel auteur de *Notre-Dame-de-Paris* et avait reçu dans ses bras la compagne dévouée du grand poète expirante rendant le soupir. Il avait vu en cet exil le rire d'un nouveau-né et le râle d'une moribonde.

Mme Hugo souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur, lorsqu'une après midi Victor-Henri étant entré dans sa chambre pour la saluer, la malade se souleva du fauteuil où elle était assise (pendant plusieurs mois Mme Hugo ne se coucha pas et demeura des nuits entières assise ou debout); elle tendait la main au jeune commensal de la maison, quand saisie par une crise elle tituba, perdit connaissance et tomba morte dans les bras du visiteur.

M<sup>me</sup> Hugo devait être inhumée à Villequier et lorsqu'elle eut été placée dans le linceul, on transporta son corps dans le wagon qui devait la mener au champ du repos éternel. Des mains amies avaient veillé aux préparatifs du départ, et ce fut dans un wagon jonché de feuillages et de fleurs, que la défunte fit le trajet de Bruxelles en Normandie.

Victor Hugo, Charles, François-Victor et Henri

Rochefort accompagnèrent la morte jusqu'à la frontière, à Mons, croyons-nous. Les proscrits durent s'arrêter là, empêchés sous peine d'emprisonnement ou de déportation à Cayenne, de poursuivre la route commencée. Ce fut une des circonstances où l'exil leur apparut avec ses plus âpres douleurs. Ils saluèrent une dernière fois la dépouille mortelle de l'estimable femme dont la terre française, le sol de la patrie aimée allait recevoir les tristes restes, et, le cœur brisé, ils reprirent le chemin de la place des Barricades.

Cependant le doux bégaiement d'un enfant au maillot devait être le palliatif de cette douleur immense. Charles Hugo, nous l'avons dit, venait d'avoir un fils. La peine a le don particulier de développer les effusions de la tendresse. Tout gravita désormais autour de ce frère berceau. On résolut de baptiser l'enfant et on demanda à Henri Rochefort, qui y consentit immédiatement, d'accepter le parrainage. La marraine fut M<sup>me</sup> Jules Simon. M<sup>me</sup> Charles Hugo était demeurée très-jeune orpheline et c'était M<sup>me</sup> Jules Simon qui se chargea de son éducation. La femme de l'ancien ministre de M. de Mac-Mahon était, d'ailleurs, à cette époque d'une violence d'opinion qui a dû se bien calmer depuis dans les salons de la Présidence et du ministère.

Les discussions politiques auxquelles Rochefort prenait part à dater de la création de la *Lanterne*

l'avaient mis déjà au premier plan. « En s'attachant  
« à ruiner par l'esprit, par l'ironie, un gouverne-  
« ment qu'on n'avait jamais combattu jusqu'alors  
« qu'avec la plus extrême prudence et qui avait  
« terrifié les plus intrépides, l'ex-chroniqueur du  
« *Figaro* était devenu un personnage politique  
« représentant l'opposition la plus progressive, la  
« plus irréconciliable. »

Des élections générales ayant eu lieu en 1869, un comité radical de la septième circonscription de Paris offrit la candidature législative au pamphlétaire.

Cette attitude était toute indiquée et depuis le jour de l'ouverture de la campagne électorale un courant d'idées d'opposition formidable la faisait prévoir.

« Nous cherchons, nous notons, en spectateurs  
« et en témoins, non pas calmes assurément,  
« mais sincères, toutes les manifestations et tous  
« les symptômes de cette agitation salutaire et  
« fiévreuse, écrivait M. Paul Meurice le 8 mai  
« 1869 dans un article du *Rappel* intitulé : *l'Agitation dans Paris*.

« Parmi les noms des candidats de l'opposition  
« et de la démocratie, trois noms surtout ont le don  
« d'attirer et d'émouvoir la ville en ébullition.

« Trois noms nouveaux, les plus en vue, les  
« plus attractifs sur l'affiche du grand spectacle  
« que Paris nous donne, ce sont ceux de : Gam-

« betta, Rochefort, Bancel. C'est d'eux qu'on se  
 « préoccupe et qu'on s'inquiète ; ils sont, ces  
 « noms, dans toutes les bouches et dans toutes  
 « les pensées. »

Dans une réunion de la septième circonscription, M. Limousin, président, annonça que Rochefort acceptait la candidature, et émit, aux applaudissements de l'assistance fort nombreuse, le vœu qu'un mandataire officiel se présentât dans les réunions au nom de l'éminent proscrit.

Les acclamations redoublèrent quand le président ajouta :

« Henri Rochefort sera bientôt représenté à Paris par des amis éloquents et considérés, nous en avons la ferme conviction. D'ailleurs Rochefort parlera lui-même, il parlera en écrivant ! »

Le même jour, un groupe important d'étudiants avait communiqué aux journaux républicains, en les priant de vouloir bien l'insérer, ce que ceux-ci s'empressèrent de faire, l'adresse suivante :

#### Citoyens étudiants,

Un grand nombre d'entre nous ont offert la candidature à un des spirituels enfants de Paris, à celui qui rallumait naguère, pour éclairer les hontes et les douleurs de notre époque, la Lanterne de Diogène et de Camille Desmoulins, au comte Henri Rochefort de Luçay, au citoyen Henri Rochefort. Le vaillant pamphlétaire a accepté. Il est inutile, citoyens étudiants, de vous parler du talent de Rochefort : vous avez tous lu

la *Lanterne*. Il est inutile de vous parler de son chevaleresque et sympathique caractère. Les insultes de certains agents « inflexibles » l'ont loué mieux que tous les panégyriques.

Personne mieux que lui ne représentera notre haine de l'oppression, notre amour de la liberté.

Elèves des Écoles de Paris, votons pour Henri Rochefort. — Lecteurs de la *Lanterne*, récompensons-le de son courage.

NOUS COMPOSONS UN TRIBUNAL SANS APPEL. Changeons ses vingt-deux mois de Sainte-Pélagie en six ans de Corps législatif.

*Suivent les signatures.*

Voici maintenant la profession de foi du candidat :

Citoyens,

Si je me présente à vos suffrages, c'est qu'à mon avis la France a besoin d'hommes nouveaux qui exigent ce qu'on n'ose nous refuser.

Je n'ai pour me recommander à votre choix que mon inébranlable résolution de combattre. Ceux d'entre vous qui ont suivi, dès son début, l'agitation qui se manifeste aujourd'hui, savent que je n'ai pas reculé lorsque, l'année derrière, à pareille époque, j'ai fondé la *Lanterne*. La lettre du 19 janvier nous avait annoncé la liberté de la presse. Je l'ai attendue naïvement; elle n'est pas venue, alors je l'ai prise.

Si je suis allé à l'étranger, c'est uniquement pour continuer mon œuvre. Mais ce que j'ai écrit à Paris au milieu des persécutions et des haines, je le dirai à la tribune législative, sans ménagements et sans fai-

blesse, ayant en plus l'autorité que me donnera un mandat émanant du grand peuple de Paris.

L'heure est venue de démasquer ces augures irresponsables qui ne peuvent se regarder sans rire, lorsque nous autres, hélas ! nous ne pouvons nous regarder sans pleurer.

La France ne sortira de son sommeil maladif qu'à la suite d'une crise salutaire. Je suis de ceux qui sont déterminés à la provoquer.

En dehors des modifications politiques les réformes sociales s'imposent avec plus d'urgence encore. Démocrate et socialiste, j'appuierai énergiquement tous ceux dont les efforts tendront à augmenter le bien-être des travailleurs, tout en diminuant la durée parfois douloureuse de son continuel labeur.

Le travail doit être constitué de façon à développer les intelligences et non à les obscurcir. Chose bien simple, et que cependant personne n'a encore pu obtenir, je demande que, pour arriver à vivre, l'ouvrier, et surtout l'ouvrière, ne soient pas dans l'obligation de se tuer.

HENRI ROCHEFORT,

Candidat radical, 9 mai 1869.

« Nous nous trompons bien, s'écriait encore  
« M. Meurice, en commentant avec un grand sens  
« politique cette déclaration de Henri Rochefort  
« aux électeurs, si cette profession de foi vive,  
« nette, acérée, frémissante, douloureuse, n'at-  
« teint pas son but et ne frappe pas les esprits,  
« dans la minute ardente où nous sommes.

« Elle est comme une lettre qui ressemble à la

« fois à celui qui l'écrit et à celui à qui elle est  
« adressée.

« Cette profession de foi irritée et attendrie,  
« pleine de rage et pleine d'amour, elle est tout le  
« cœur de Rochefort, elle va droit au cœur du  
« peuple de Paris.

« Elle est bien ce qu'on pense, ce qu'on souffre  
« en présence de la situation qui est faite à la  
« France, ou, si on l'aime mieux, que la France  
« s'est faite.

« Le peuple sait ce qu'il veut et il ne peut pas  
« ce qu'il veut. Rien de plus tragique.

« Le peuple a la conscience de sa puissance et  
« de sa force, et il s'est lié les mains, ce Samson.  
« Le peuple connaît son titre et son droit, et il  
« s'est donné des maîtres, ce souverain.

« En ce moment, il l'a, sa souveraineté, il la  
« touche, il la tient, on la lui met dans les mains...

« Mais quoi ! dans ses mains toujours liées.

« De là cette colère fébrile, mêlée à sa profonde  
« angoisse.

« Angoisse, colère, c'est là toute la lettre de  
« Henri Rochefort à ses lecteurs. Son angoisse,  
« l'exil lui a donné, ce nous semble, un accent plus  
« touchant et plus grave. Les étudiants, les ou-  
« vriers aimeront à retrouver cette pitié plus émue  
« sous l'ironie de son talent nerveux.

« Sa colère, elle appelle, elle veut l'action.  
« L'action et la politique sont deux. Rochefort

« n'est peut-être pas un politique. Il néglige les  
« moyens, il voit le but. Je ne sais s'il pourrait  
« faire un discours, mais je répons qu'à un mo-  
« ment donné il dira mot. »

M. Paul Meurice avait raison. Rochefort ne devait pas, dans les diverses assemblées dont il fut membre, disputer la palme aux inutiles discoureurs, mais les quelques paroles acerbes, bien en situation, qu'il prononça, — le « mot » enfin, dont M. Meurice se portait garant — furent dites, à maintes reprises, par l'éminent député, et resteront, mieux que les longues tirades, dans l'esprit du peuple.

Le représentant de Henri Rochefort à Paris, celui qui se chargea de conduire la campagne électorale en sa faveur et de parler pour l'absent fut un jeune avocat de mérite, M. Delattre, aujourd'hui membre du conseil municipal parisien.

Au lendemain de la proposition présentée par M. Limousin dans la réunion préparatoire que nous avons déjà signalée, M. Delattre avait écrit au pamphlétaire et lui avait offert ses services. Rochefort répondit affirmativement, en remerciant cet ami zélé de son affectueux dévouement.

Les paroles de M. Delattre étaient accueillies partout avec des transports enthousiastes.

Lorsque l'on songe à l'affollement dans lequel la possibilité de la nomination de l'auteur de la *Lanterne* avait plongé la cour impériale, on se de-



mande quels motifs pouvaient pousser un homme du poids de M. Jules Favre, — le Jules Favre d'alors — à venir contrecarrer cette candidature exécrée de l'autorité.

Le beau temps des *Cinq* était passé. L'opposition inutile et véritablement grotesque faite par les Emile Ollivier, les Jules Favre, durant dix ans, avait enfin révolté le peuple éclairé désormais sur la bonne foi et le courage de ces comédiens, M. Jules Favre était menacé d'être délaissé par les suffrages provinciaux dans toutes les circonscriptions où il avait jadis été élu ; les modérés eurent peur de cet alarmant symptôme et le portèrent dans la septième, à la grande joie du bonapartisme. Ils allèrent même jusqu'à vouloir imposer à Rochefort une renonciation immédiate, ce à quoi l'exilé répondit :

Je me présente avec plus de résolution que jamais contre M. Jules Favre, pour une seule et concluante raison : c'est que je n'ai pas les mêmes opinions que lui. Je suis déjà puni de ma témérité par la défaite qui m'attend ; mais je ne mets dans les choses de la patrie ni ambition ni amour propre. Les concessions que M. Jules Favre espère arracher un jour au gouvernement, je ne m'en contenterais pas. Voilà dix-huit ans qu'il les appelle avec toutes les magies de sa parole, et il ne les a pas encore obtenues.

C'est précisément l'exemple de ce grand talent si mal récompensé dans ses efforts qui m'a révélé dans toute sa nudité l'impuissance de l'éloquence devant un

gouvernement décidé à répondre aux interpellations en armant soixante mille hommes et quinze pièces de canon contre cinq enfants essayant de pénétrer dans le cimetière Montmartre.

Les adversaires de l'élection de Henri Rochefort s'agitaient d'ailleurs pour influencer défavorablement les électeurs. Le premier point noir qu'on montrait à ceux-ci à l'horizon était l'impossibilité de siéger dans laquelle serait placé l'élu une fois nommé. L'auteur de la *Lanterne* était condamné à vingt-deux mois de prison, et les légistes prétendaient que le mandat que les républicains pouvaient lui confier dans de semblables conditions était nul et serait considéré par l'autorité compétente comme non venu. On le voit, les tortueux bonapartistes d'alors n'agissaient point de façon différente que les louches centre gauchers d'aujourd'hui, encore, et ceci est triste à noter, tandis que de nos jours les Jules Ferry, les Waddington, les Lepère, les Le Royer s'opposent à la validation d'Auguste Blanqui, élu à Bordeaux, affichent-ils pour le suffrage universel, leur maître, un dédain que les impérialistes, peu scrupuleux cependant, n'osèrent professer, puisqu'ils laissèrent siéger Henri Rochefort lorsque Belleville l'eut désigné comme représentant par 15,580 suffrages.

Une fois la candidature d'Henri Rochefort nettement posée, les adhésions arrivèrent de tous les côtés. C'est Barbès, le Bayard de la démocratie,

qui écrit de La Haye à Charles Hugo une lettre qui renferme ce paragraphe :

« Mes amitiés à notre intrépide Rochefort qui va certainement être nommé puisque le peuple s'en mêle. »

Ce sont les proscrits de Londres, de Bruxelles, c'est le populaire héros italien Garibaldi.

Qu'il le voulût ou qu'il ne le voulût pas, le rôle joué aux élections de 1869, dans la 7<sup>e</sup> circonscription, par M. Jules Favre, était piteux.

Plus la période électorale s'écoule et plus l'agitation s'accroît en faveur du candidat proscrit. Il faut avoir vécu à cette époque de réveil national pour se faire une idée exacte du courant électrique qui passait au cœur de tous les citoyens dignes de ce nom. Aux yeux de la génération qui s'est formée depuis cette date, on ne saurait trop s'appliquer à en faire revivre les détails. L'exposé des efforts que le peuple dut tenter pour s'affranchir du joug des Bonaparte et des sacrifices qu'il lui fallut apporter durant près de vingt années, est un avertissement dont on ne peut contester la valeur, pour préserver le pays de l'œuvre malsaine de se jeter jamais en de semblables aventures.

Nous suivons donc au jour le jour les péripéties de ces revendications de la France dont les élections générales de 1869, celle de la septième circonscription et plus tard celle du 20<sup>e</sup> arrondis-

sement (Belleville) seront le signal. Le compte-rendu suivant donnera la note du diapason auquel était montée l'exaltation populaire :

« Le 15 mai, au sortir d'une réunion au coin de  
« la rue de Médicis et du boulevard Saint-Michel  
« une colonne compacte d'étudiants et d'ouvriers,  
« passe lentement en chantant la *Marseillaise*.

« Une lumière absolument semblable à une  
« aurore boréale se montre au zénith qu'elle raie  
« de longues stries blanches. Un groupe s'arrête  
« et regarde cette lueur : c'est la lumière de la  
« *Lanterne!* s'écrie-t-on. »

« De la rue Soufflot à la fontaine Saint-Michel  
« les trottoirs sont pleins de citoyens qui chan-  
« tent la *Marseillaise*. On crie : Vive Rochefort!  
« vive la *Lanterne!*

« Des nuées de sergents de ville débouchent  
« des rues adjacentes et s'élancent le poing en  
« avant sur les groupes inoffensifs. »

Les brutalités arbitraires de la police atteignirent un tel degré que l'opinion s'émut et que, pour donner satisfaction à l'indignation publique, un comité judiciaire, destiné à aider les citoyens maltraités par les policiers, à poursuivre la répression légale de ces abus d'autorité, se forma sous la présidence de M. Jules Grévy. En voici d'ailleurs la composition :

M. J. Grévy, bâtonnier de l'ordre des avocats,  
président ;

Eugène Delattre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Edouard Laferrière, Alphonse Lecanu, Ernest Lefèvre, avocats à la cour.

Aujourd'hui M. Jules Grévy est président de la République, M. Jules Ferry, ministre, M. Léon Gambetta, président de la Chambre, M. Laferrière, conseiller d'État, et les républicains continuent à aller en prison quand ils n'y sont pas, ou à y rester quand ils y sont.

La *Lanterne* avait été frappée pour la guerre qu'elle avait entreprise contre l'Empire ; le *Rappel*, qui avait recommencé à Paris la lutte changeant ainsi de champ de manœuvre, devait à son tour payer chèrement ses témérités.

Le lundi 17 mai 1869, c'est-à-dire six jours avant le vote, le courageux organe républicain recevait une assignation, et son treizième numéro était saisi et il annonçait les nouvelles rigueurs dirigées contre lui, par cet alinéa inséré en tête de ses colonnes :

Avant même que le *Rappel* eût paru, la vente sur la voie publique lui était interdite. A son douzième numéro, il recevait citation à comparaître devant le juge d'instruction « pour publication de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique. »

Hier au soir, à huit heures, notre treizième numéro était saisi.

Nous ignorons encore pourquoi.

Le préfet de police nous a appris comment pendant la campagne électorale il fallait entendre la liberté de réunion ; le parquet a voulu peut-être nous montrer

comment il fallait entendre aussi la liberté de la presse.

Les électeurs de Paris ont à faire connaître à leur tour s'ils comprennent la liberté de cette façon-là. Ils en chargeront Gambetta, Bancel et Rochefort.

L'administration impériale riposta, le lendemain, à la révélation de ses exactions, par des mesures plus criantes encore. Elle fit de nouveau saisir le *Rappel* à la poste, aux gares, chez les libraires et dans les kiosques, cherchant ainsi à en imposer et à entraver l'action, résultat qu'elle ne parvenait que bien faiblement à obtenir.

Partout où M. Delattre, le représentant du pamphlétaire, monte à la tribune, il est accueilli par des ovations enthousiastes.

Dans deux importantes séances, rue des Cordeliers et avenue d'Italie (salle de la Fraternité), on applaudit énergiquement cette déclaration de l'orateur-avocat : « C'est, dans toute sa puissance et dans toute son énergie, l'idée que Napoléon I<sup>er</sup>, à Sainte-Hélène, déclarait dominer partout qui caractérise la candidature de Rochefort, et quand même, malgré la force, eh bien ! l'idée c'est Rochefort ! »

Et lorsqu'il termine en lisant cette dépêche qu'il vient de recevoir du candidat :

« Vous pouvez assurer que j'arriverai malgré tout, et que je ferai mon devoir. »

L'enthousiasme touche à la frénésie.

Cependant les adversaires d'Henri Rochefort attendent la clôture des réunions pour se livrer aux manœuvres de la dernière heure. Déjà le bruit court que, dans le cas où il serait nommé, l'auteur de la *Lanterne* ne serait pas validable, que son arrestation est résolue s'il essayait jamais de siéger. L'Empire pousse à la propagation de ces erreurs, et ainsi à la nomination de M. Favre que l'Impératrice surtout considère comme une « victoire. »

La veille de l'élection Henri Rochefort écrivait dans le *Rappel* un article d'où nous extrayons le passage suivant tout d'actualité, après l'annulation de l'élection Blanqui :

Mais l'élasticité de nos codes se prêtant aux combinaisons les plus imprévues, il faut s'attendre à tout. Si donc mon arrestation est demandée par le gouvernement de plus en plus impérial, voici quelle serait ma défense, que mes collègues ne pourraient refuser d'entendre :

Pourquoi ai-je été condamné ? Pourquoi avoir écrit la *Lanterne* ?

Pourquoi ai-je été nommé député ? Evidemment pour avoir écrit la *Lanterne*.

De sorte que les doctrines si sévèrement flétries par la 6<sup>e</sup> Chambre, la 7<sup>e</sup> circonscription les a glorifiées en me choisissant pour la représenter au Corps législatif. Il reste à savoir si le peuple de Paris n'annule pas de plein droit ce jugement rendu par M. Delesvaux, et si un simple président de Chambre ne doit pas s'effacer devant ce grand juge qu'on appelle le suffrage universel.

Le silence s'était fait à la tribune, sinon dans la presse ; le terme fixé pour la clôture de la période électorale et des discussions dans les réunions publiques est arrivé.

La journée du dimanche 23 mai 1869 est à jamais mémorable dans les fastes de la France. On peut hardiment affirmer que de cette entrée résolue des républicains dans les comices électoraux date le commencement de la décadence impériale. Le peuple a une intuition profonde de la valeur de ses manifestations, et il ne se trompa point au caractère de celle du 23 mai.

L'aspect de Paris, du grand Paris — était bien tel que le décrivaient ces lignes que nous reproduisons précisément, parce qu'elles furent écrites au milieu du brouhaha de la bataille et qu'elles portent en leurs flancs une sincérité du meilleur aloi :

Pas de *Te Deum* à Notre-Dame, pas d'illumination aux Tuileries, les agents de l'autorité avaient des airs penchés. La population se fêtait elle-même et s'en acquittait bien.

Une foule immense parcourait les boulevards avec une joie éclatante et quelque peu railleuse. Elle était heureuse d'avoir fait acte de souveraineté triomphante, fière du certificat d'honneur, de loyauté, de calme et énergique résolution, qu'elle venait de se décerner à elle-même.

Elle sentait qu'elle n'était pas seulement Paris — qu'elle était la France, le progrès, l'avenir.

On avait voulu lui faire peur et d'un haussement d'épaules, elle avait rejeté pêle-mêle sur le pavé trembleurs et rênégats, bouchant ses oreilles aux cris lamen-



tables des ministres du lendemain qui imploreraient d'elle un laisser-passer pour leurs médiocres ambitieux.

Ils avaient voulu, les impérialistes, ruser avec Paris, et ils en étaient pour leur courte honte. Paris se tait quelquefois, il n'est jamais dupe.

On avait exhibé, au dernier moment les *officiels* sans faux nez, bataillon sacrifié pour couvrir la retraite, et sauver les *officieux*. Vaine précaution.

C'est bien le réveil, le réveil éclatant, décisif.

Il fallait voir, dès cinq heures, se presser, dans la cour de l'imprimerie du *Rappel*, une foule ardente, avide de nouvelles, réclamant les chiffres à mesure qu'ils arrivaient. Il fallait entendre les applaudissements unanimes qui saluaient le succès croissant, à chaque minute, des candidats de la Revendication.

Cette animation se répétait partout. Les boulevards étaient admirables de vie, d'entrain et de joie.

Ainsi, après dix-huit ans de silence et de pouvoir personnel, pendant lesquels une nation entière déshéritée et gardée à vue n'a pu que se consumer dans l'inaction ou se jeter fiévreusement dans les plaisirs grossiers, la France se retrouve debout avec toutes ses généreuses passions, avec toutes ses énergiques volontés.

Cette France, ce sont les quatre millions d'électeurs nouveaux qui réclament leur héritage, aliéné jadis, sans qu'ils aient signé au contrat.

Le succès n'était pas entier cependant. Dans la septième circonscription, le recensement des votes donnait les résultats suivants :

Electeurs inscrits... ..	43,184
Dont le quart est de.....	10,706
Suffrages comptés.....	34,308
Dont la moitié plus un est de..	17,155

MM. Jules Favre.....	12,028
Rochefort.....	10,033
Cantagrel.....	7,337
Savart.....	4,583
Divers.....	228

Henri Rochefort n'avait point passé, on le voit, mais les chiffres laissaient le champ libre à l'espérance. Les dix mille voix obtenues par l'auteur de la *Lanterne*, augmentées des 7,437 accordées à M. Cantagrel, lequel avait pris l'engagement — réciproque entre ces deux candidats, d'ailleurs — de se retirer au second tour de scrutin, dans le cas où il aurait le moins de suffrages, fournissait un total de 17,470 voix, que ne pouvait atteindre M. Favre, son contingent, 12,028, fût-il grossi encore de l'appoint clérical et bonapartiste du ministériel Savart : 12,028, plus 4,583. égale : 16,611. On pouvait même ajouter, sans arriver à un résultat plus satisfaisant les 227 voix diverses quoiqu'elles fussent d'une diversité qui ne permit pas de les adjoindre toutes, car plusieurs de ces bulletins, enregistrés sous cette élastique mention, contenaient les choses les plus abracadabrantes contre l'Empereur.

Ce fut sous les auspices de cette déclaration pleine de loyauté et de bonne confraternité que la campagne recommença et que le lanternier redescendit dans l'arène :

Ce matin le citoyen Cantagrel a présidé les deux comités réunis, Cantagrel et Rochefort. Le citoyen Cantagrel retire sa candidature. Les deux comités fusionnés ont décidé la réouverture immédiate des réunions publiques.

Pour le comité Cantagrel :

MÉNARD.

Pour le comité Rochefort :

E. MASSON.

D'autre part, M. Auguste Vacquerie, l'éminent journaliste, l'homme que son infatigable dévouement place au premier rang parmi les plus ardents défenseurs du peuple, publiait sous ce titre : la *Candidature Rochefort*, une page remarquable où toutes les arguties des partisans de M. Jules Favre étaient battues en brèche, réduites à néant avec un admirable talent.

Enfin venait la seconde profession de foi de Henri Rochefort :

#### AUX ÉLECTEURS DE LA SEPTIÈME CIRCONSCRIPTION.

Citoyens,

Jamais un peuple ne s'est repenti d'avoir marché en avant. Il faut que le triomphe du radicalisme soit complet. Paris ne peut faire moins que Lyon et Marseille.

Le peuple de Paris ne fera pas que le second scrutin soit une reculade et la question pour les électeurs est toujours de donner l'expression la plus énergique. La réaction a souvent mêlé mon nom à ceux des Raspail,

des Bancel, des Gambetta ; c'est à vous, citoyens, que je demande de me donner au Corps législatif un siège à côté d'eux.

On a fait de nous des épouvantails. Nous sommes bien plutôt épouvantés nous-mêmes en présence des problèmes sociaux qui se dressent et devant lesquels tant d'hommes ferment volontairement les yeux : le sort misérable de la femme ; l'effroyable empiètement du capital ; l'instruction de l'enfant dont les bras travaillent si tôt et dont l'intelligence est développée si tard.

Le jour où toute la France saura lire et écrire, l'arbitraire et le mensonge rendront leur dernier souffle. C'est pourquoi la majorité des Français ont été, depuis des siècles, parqués avec tant de soins dans une ignorance favorable aux desseins du despotisme. Notre rôle est de faire reporter sur l'instruction de tous les millions gaspillés en expéditions inutiles ou même coupables.

C'est pour ces tâches diverses que le pays a besoin d'hommes énergiques que rien ne puisse émouvoir et qui se laisseront convaincre par d'autres arguments que les missions divines et les interventions providentielles.

J'ignore, citoyens, quel avenir est réservé à la France, mais si elle retombait dans de nouveaux pièges ou de nouveaux dangers, j'ai la confiance que vous diriez de moi après le péril passé : « Il était avec ceux qui ont fait leur devoir. »

Quoique l'on comptât à l'actif de M. Jules Favre les voix du candidat bonapartiste et clérical Savart, on avait douté cependant que l'ancien chef de l'opposition au Corps législatif acceptât un si compromettant secours. Le mardi 1<sup>er</sup> juin, à l'heure

la plus ardente de la lutte, ce désistement dissipait toute hésitation à ce sujet :

Mes chers concitoyens,

Sur la demande de nombreux amis, et dans le seul désir de grouper les hommes dévoués à l'ordre et à la liberté, j'avais posé au milieu de vous une candidature qui, en quelques jours, a réuni près de cinq mille suffrages.

Je suis honoré plus que je ne pourrais dire d'un pareil témoignage de sympathie. Il sera l'honneur d'une vie consacrée tout entière au travail et aux intérêts de la population ouvrière.

Un second tour de scrutin va avoir lieu. Mon devoir est tracé et il ne me reste qu'à vous exprimer toute ma gratitude et à vous déclarer mon désistement.

Dévoué au peuple et justement soucieux de l'avenir du pays, je ne puis que faire des vœux pour que les voix de tous ceux qui m'ont honoré de leur confiance se reportent sur le candidat que vous jugerez représenter le mieux les *principes que vous avez déjà affirmés au premier tour de scrutin*.

Agréez, mes chers concitoyens, l'expression de mon plus entier dévouement.

SAVART.

C'en était donc fait désormais. M. Savart passait à M. Jules Favre avec armes et bagages. Le triste diplomate de Ferrières était évidemment celui qui, dans la pensée du candidat officiel démissionnaire, représentait le mieux les fameux *principes* évoqués.

Dès lors, les réunions sont devenues plus tu-

multueuses et plus irritantes en présence de l'appui manifeste que l'Empire prête donéavant à l'ancien *cing*. A M. Delattre, un jeune et ardent orateur, très goûté du public, vient joindre ses courageux efforts. Ce jeune homme, qui court d'une salle à une autre, de la rue des Cordelières à la salle de la Fraternité, et de la salle de la Fraternité au local de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, s'élançant à la tribune que quitte Jules Favre, pour s'y précipiter dans les mêmes conditions, sur un autre point, tenant partout en échec le futur ministre de M. Thiers et souvent l'obligeant par ses questions embarrassantes à se retirer sans répondre.—C'est Humbert, condamné depuis pour des articles de journaux à la peine du bague à perpétuité, scandale auquel M. Jules Favre n'est peut-être pas étranger, du reste. Au moment en effet où le défenseur de la candidature Rochefort fut frappé de la condamnation aux travaux forcés, qu'on ne l'oublie point, M. Favre était l'un des puissants du jour.

La calomnie se mêle alors à la fête pour combattre les succès croissants de Rochefort, et M. Delattre est bientôt contraint de répondre par la voie des journaux aux mille histoires inventées par les officiers bonapartistes contre le crédit inquietant de son client. Pour donner une idée des sottises qui éclosent et du jésuitisme qui préside à cette éclosion, notons, en passant, cette infamie

que l'exilé de Bruxelles rétorque dans une brillante et mordante chronique.

Une feuille ministérielle avait répandu le bruit que Rochefort devait à l'empereur son entrée à l'Hôtel de Ville. Et quoi d'étonnant à cela ! Le *Pays* reproduisit bien, à l'heure où l'ex-député de Belleville est sous les verrous, en 1872, au fort Boyard, un article d'un journal clérical de Nantes où l'on affirme que l'Impératrice vient d'envoyer à M<sup>me</sup> Rochefort, sur sa demande, une pension de tant par mois, et l'article prend pour titre éclatant : *Une belle et noble vengeance!!!*

Voici en quels termes Rochefort parlait de la première accusation :

Je vois dans les comptes-rendus des séances où mon ami et éloquent mandataire M. Delattre a prodigué avec tant de dévouement qu'un des honorables défenseurs de M. Jules Favre m'a accusé d'avoir été à l'Hôtel de Ville.

Ce qu'il n'a pas ajouté — soyons justes, peut-être l'ignorait-il — c'est que j'y suis entré le premier janvier 1851, c'est-à-dire sous la République — j'avais alors dix-neuf ans — et que j'ai donné ma démission sous l'Empire. Cette démission fut toute politique, puisqu'elle vint à la suite d'un article que j'avais publié dans le *Charivari*.

Notez que je restais avec les cent vingt francs que me procurait mon journal dans les bons mois, et ma famille, à qui je cachai longtemps pour ne pas la décourager cet acte d'indépendance ; je n'avais alors aucun soupçon que je jouerais jamais un rôle public ; j'obéis-

sais donc à mes instincts sans penser une minute, vous le croirez facilement, que moi, être alors obscur, j'aurais à répondre un jour aux interpellations de mes électeurs relativement à mon passé,

Je rougis d'être obligé de venir pleurer devant la rampe comme *Pauvre Jacques* ; mais on a inventé à mon sujet tant de scènes de féeries, tant de feuilles plus ou moins vendues ont raconté que j'avais laissé mourir de faim mon père, qui a soixante-dix-neuf ans et qui se porte heureusement beaucoup mieux que moi, on a fait de moi le héros de tant d'aventures fâcheuses dont l'in vraisemblance a généralement le caractère de la folie, que je ne crois pas me mettre en scène avec trop de persistance en donnant ici quelques explications que je ne dois peut-être pas à tout le monde, mais que je suis heureux de fournir aux électeurs de la septième circonscription.

En effet, en dépit des démentis les plus nets, cet odieux mensonge, à savoir : « que Henri Rochefort laissait mourir de faim son père, parvenu à un âge très avancé », se propageait comme dernière manœuvre. La veille du vote, le *Rappel* reçut de Claude-Louis-Marie de Rochefort cette déclaration, qu'il enregistrait à la confusion des calomniateurs :

*A monsieur le rédacteur en chef du RAPPEL.*

Monsieur,

Je lis dans un grand nombre de journaux une belle collection d'injures contre mon fils. J'ai un fonds de mépris inépuisable pour ces infamies, et je me taisais. Mais je ne puis laisser passer sans protestation et sans



indignation celle qui l'accuse de me laisser mourir de faim.

Ceux qui voudraient faire passer Henri Rochefort pour un mauvais fils ne le connaissent guère. Marc-Aurèle avait fait élever un temple à la *Bonté*. Si une pareille église existait à Paris, mon fils serait de la paroisse.

Permettez, monsieur, que j'ajoute mes remerciements à ceux des nombreux lecteurs du *Rappel* qui le suivent avec tant de plaisir, et recevez le témoignage de ma profonde estime.

ROCHEFORT (père).

Paris 4 juin.

Il y eut, il est vrai, une contre partie à ces vilénies. Ainsi on eut la joie de voir des proscrits tels que M. Louis Blanc envoyer de la terre d'expiation leur adhésion à la candidature radicale de la septième circonscription de la Seine, en une lettre pleine de grandeur et d'émotion :

### A FRANÇOIS-VICTOR HUGO

Londres, 16, Upper Montagu street,  
Montagu square, 3 juin 1869.

Mon cher ami,

Vous me demandez mon opinion sur la lutte engagée dans la septième circonscription de Paris.

Voici ma réponse :

Si j'avais à voter, je m'efforcerais, avant tout, d'oublier le mal que m'a fait M. Jules Favre pour ne songer qu'au bien public et me décider en homme libre. Car celui-là n'est pas libre qui est esclave d'un ressentiment.

Mais une considération puissante m'empêcherait d'hésiter entre les deux candidats de l'opposition.

Je voterais pour Henri Rochefort à cause de l'adhésion qu'il a si énergiquement et si loyalement donnée à des idées de réforme spéciale qui ne sont pas celles de M. Jules Favre, quoique de leur réalisation dépendent, selon moi, l'avenir du peuple et l'accord de la liberté avec la justice. Cordialement à vous.

LOUIS BLANG.

Mais on eut aussi la douleur de constater la défection d'esprits remarquables, sur le républicanisme desquels le peuple avait cru pouvoir compter en toute occasion.

Dans une réunion privée rue Monge, M. Ténot, l'auteur de l'histoire du *Coup d'État en province* et du *Coup d'État à Paris* ne craignit pas, faisant ainsi le jeu du gouvernement impérial, jadis si furieusement attaqué par lui, de glorifier M. Jules Favre et de combattre Henri Rochefort. Ce fut un étonnement considérable, celui que provoqua cette conduite étrange du rédacteur du *Siècle*, et les huées populaires accueillirent la passion que cet ex-mécontent jetait dans le débat. Avant le premier tour de scrutin, M. Ténot était allé jusqu'à soutenir qu'Henri Rochefort était inéligible. Or l'administration elle-même avait répudié la chicane de M. Ténot, car les voix obtenues par le pamphlétaire avaient été proclamées officiellement à l'Hôtel de Ville. Ce précédent, où le rédacteur du journal de la rue Chauchat avait eu le désagrément

d'être moins libéral que l'Empire, aurait dû calmer la vivacité de sa polémique et lui montrer le caractère anti démocratique de sa conduite.

L'avenir devait réserver au peuple bien d'autres illusions amères passées à l'actif des modérés.

Le résultat définitif fut la nomination de M. Favre le 7 juin.

Les votes se répartirent de la façon suivante : Jules Favre 18.316, Rochefort 14.784. La majorité pour l'ex-représentant de la gauche fut de 3.100. Les intrigues mises en jeu par la réaction au dernier moment avaient été démesurées. Le *Rappel* avait dû, la veille du vote, encore démentir les attaques les plus grossières dirigées contre Henri Rochefort par les feuilles à la solde des amis de son adversaire.

Voici comment le seul journal qui avait soutenu l'exilé rendait compte de cet échec.

« Une chose a nui à Rochefort. C'est que M. Jules Favre n'avait pas été nommé ailleurs. Dès qu'on a su que l'éminent avocat avait été repoussé partout, il s'est fait en sa faveur une réaction subite. Sa conduite jugée sévèrement jusque là et le service qu'il était venu rendre au gouvernement, en s'opposant à la candidature la plus désagréable, lui ont été pardonnés ; ses mérites ont été chantés en chœur par les feuilles libérales harmonieusement mêlées aux feuilles officieuses ; sans M. Favre, la Chambre était vide ; on a crié à l'in-

gratitude ; Paris n'avait plus qu'une fonction au monde : guérir ce blessé de la province ; ça l'été une pitié universelle, la politique s'est changée en sensiblerie, et nous ne doutons pas que quelques-uns qui au premier tour, avaient voté virilement pour Rochefort, n'aient au second, brusquement attendris, versé des bulletins de repentir dans les urnes lacrymatoires. »

Pour donner la mesure exacte du sentiment pénible qu'éprouvèrent les républicains de Paris de cette défaite relative du champion le plus ardent de la démocratie, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'enregistrer ce *Compte rendu de la journée, daté du 8 juin 1869*. Les plus dissertes appréciations feraient moins revivre que cette page écrite dans l'agitation du moment, la physionomie de la vaillante capitale.

« La journée qui suivit le vote n'avait été marquée que par un ordre et un calme souverain. « Les électeurs, rares aux sections le dimanche, « s'y pressaient le lundi, mais sans bruit, sans « tumulte, avec une parfaite dignité.

» Vers six heures, Paris commença à s'animer « et à s'agiter. Les abords des sections où s'opérait le dépouillement étaient comme assiégés.

» A mesure que les résultats étaient connus, « les manifestations d'allégresse ou de désappointement ou de colère devenaient de plus en plus « vives. A sept heures, la rue de Champollion, où

« siégeait le comité Rochefort, et la place de la  
« Sorbonne étaient envahies par des groupes  
« anxieux; dès que les nouvelles parvenues de  
« toutes les sections eurent fait connaître l'échec  
« relatif de Rochefort, une grande douleur saisit  
« la foule.

« Des cris nombreux retentirent : Nous l'au-  
« rons ! nous l'aurons ! Vive Rochefort !

« Quelques membres du comité de Rochefort  
« et M. Cantagrel se répandent dans les groupes  
« pour les calmer. MM. Victor Cosse, homme de  
« lettres, Serre, étudiant en médecine, Meillet,  
« avocat, Longuet, étudiant, sont arrêtés.

« La plus grande masse cependant s'est portée  
« rue et faubourg Montmartre, aux environs des  
« bureaux de journaux où arrivaient et se centra-  
« lisaient les résultats connus du scrutin.

« Quand on a le résultat partiel d'assez de sec-  
« tions pour que le résultat général et définitif ne  
« soit pas changé, l'élection Favre est annoncée au  
« peuple. Elle est accueillie par un cri universel  
« de : Vive Rochefort !

« Une voix s'insurge et hurle : Vive Jules Fa-  
« vre !

« — A l'Académie ! au Tuileries ! A bas Oli-  
« vier II !

« On chante : Vive Rochefort sur l'air des lam-  
« pions :

« Des cris de colère, ajoute le reporter, partent

« de plusieurs côtés. Tout ce peuple ému semble  
« avoir reçu une injure personnelle.

« La scène menace de devenir tumultueuse. Il  
« faut se hâter d'ôter tout prétexte aux voies de  
« fait de la police. L'un des rédacteurs du *Rappel*  
« élève la voix — Un profond silence s'établit.  
« Citoyens, nous sommes avec vous comme vous  
« êtes avec nous. Nous n'attendons plus de ren-  
« seignements, ne laissez aucun prétexte d'inter-  
« venir à la police. Permettez-moi d'employer un  
« mot de sergent de ville et de vous dire *d'éva-*  
« *cuer*.

« Tout de suite on commence à sortir et à éva-  
« cuer la cour, il n'y a plus que quelques cris isolés  
« de « vive Rochefort ! » Il ne restait plus qu'une  
« partie des citoyens, ceux qui sortaient les der-  
« niers ; à ce moment une escouade de sergents  
« de ville se précipite dans la cour et pousse,  
« bouscule, frappe les attardés. Un des composi-  
« teurs, portant des feuillets à l'imprimerie, reçoit  
« un coup terrible dans la bagarre.

« La cour évacuée, la porte cochère est fermée.  
« On ne laisse plus entrer personne dans la  
« maison.

« Le boulevard est en ébullition. Du faubourg  
« Montmartre à la Chaussée-d'Antin, la foule  
« afflue et s'entasse. Le cri de : Vive Rochefort !  
« retentit souvent et partout. Pas d'autres « tu-  
« multes » d'ailleurs, et pas d'autres provocations.

« Vers dix heures, la police s'avisa de vouloir ré-  
« tablir la circulation. Tout à coup, des charges  
« de sergents de ville commencent, imprévues,  
« brutales, violentes. On se sauve, on crie, on  
« siffle. Les cafés étaient déjà pleins, bientôt ils  
« sont combles.

« On fait de l'esprit quand même. Un sergent  
« de ville criant à la foule amassée : Avancez !  
« avancez ! Un électeur pressé dans ce lot riposte :  
« vous êtes le contraire de votre empereur, vous  
« ne nous trouvez pas assez et lui nous trouve  
« trop avancés. »

« A onze heures le bruit s'étant répandu que le  
« *Rappel* était saisi et les promeneurs installés  
« momentanément dans les établissements du  
« boulevard réclamant le journal sur l'air des  
« *lampions*, les agents se ruent dans les cafés et  
« en expulsent les consommateurs. Le café de  
« Madrid est le premier conquis, puis le café de  
« Suède, puis le café des Variétés, puis les autres,  
« Les tables sont renversées, les verres brisés,  
« les plateaux broyés. Les manteaux, les cha-  
« peaux, les mantelets, les éventails, pèle-mêle  
« jonchaient l'asphalte.

« Les charges poursuivent les curieux inof-  
« fensifs jusqu'à l'extrémité du boulevard. On  
« échappe tant bien que mal par les artères trans-  
« versales. Il y a des victimes, et les pharmaciens  
« voisins reçoivent de nombreux blessés ! On

« parle même de morts. On aurait riposté aux  
 « lâches agressions des casse-têtes de la police  
 « par des coups de couteau.

« Le nombre des arrestations est considérable.  
 « A minuit, l'ordre règne. Tous les cafés sont  
 « fermés. Le boulevard Montmartre et le boule-  
 « vard des Italiens, si vivants si animés d'ordi-  
 « naire à cette heure, par le ciel bleu et par le  
 « temps chaud, sont absolument déserts.

Quoique les Tuileries fussent en liesse du vote de la 7<sup>e</sup> circonscription, l'empereur et son administration ne laissaient pas que de concevoir à la suite des élections et du recensement total, les inquiétudes les plus aiguës. Ainsi que le démontrait la *Liberté*, journal officieux de l'époque, les 14,684 voix données à Raspail, et les 13,887 voix accordées à Rochefort appartenaient toutes légitimement aux radicaux, en ajoutant, à ce chiffre, le nombre d'électeurs des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> circonscriptions, on arrivait à un total de 160,000 voix toutes hostiles à l'Empire et jamais Paris n'avait eu, depuis 18 ans, une semblable majorité d'opposants.

Cette constatation mit donc bon gré mal gré une sourdine aux chants de triomphe que devaient entonner les gazettes ministérielles et c'est dans la fureur que leur causait le réveil manifeste de Paris, que les fonctionnaires impériaux puisèrent la haine qui les fit, à dater de ce jour, courir d'actes arbi



traires en actes arbitraires, de provocations en provocations, d'abus révoltants en odieux abus.

Désormais, tous ceux qui dans les ateliers ou dans la presse seront soupçonnés de pousser le peuple à l'émancipation, et aux revendications justes mais audacieuses se verront l'objet des mauvais traitements des agents et des poursuites des magistrats. Le but qu'on se propose en haut lieu, c'est de fomentér, si besoin est, des troubles qui permettent d'englober les personnalités marquantes et de supprimer les organes républicains provinciaux et parisiens. C'est l'inauguration du règne de la police. On spéculera sur tout, sur la dignité des provoqués, et sur la bassesse des provocateurs ; on poussera les étudiants et les prolétaires à la révolte pour emprisonner, condamner, exiler, tuer ces révoltés. Mais ce qui doit consoler les opprimés, c'est qu'ils ont toujours raison des oppresseurs. La force ne prime pas éternellement le droit ; et les brigades de sûreté, maniassent-elles aussi bien que les brigades impériales le casse-tête, ne sauraient empêcher, quand l'heure a sonné, les citoyens résolus et impatients de secouer le joug.

Le 9 juin, vers six heures du soir, la nouvelle se répandait brusquement qu'il y avait vive agitation au quartier latin. On prétendait même qu'on s'y battait. Laissons derechef la parole au rédacteur des *On-dit du Boulevard* :

« *Sept heures.* Aucune animation. Des sergents  
« de ville, trois par trois. Foule à tous les cafés du  
« boulevard.

« *Huit heures.* Les tables ne sont pas retirées. On  
« prétend qu'il y a mandat de saisie du *Réveil*.  
« Quelques commissaires de police en profitent  
« pour saisir le *Rappel*. Les théâtres sont vides.  
« Les groupes commencent à se former.

« *Neuf heures.* Les sergents de ville sont plus  
« nombreux, la foule augmente, les récits les  
« plus invraisemblables se font jour. On se masse  
« entre la rue Richelieu et le Faubourg-Poisson-  
« nière. Une bande de jeunes gens s'acharnent à  
« vouloir faire circuler les sergents de ville qui  
« obstruent le passage.

« *Dix heures.* Quelques cris de vive Rochefort!  
« On demande le *Rappel* sur l'air des *lampions*.  
« Les agents en bourgeois sont très nombreux ;  
« les sergents de ville font des trouées d'instant  
« en instant ; les promeneurs s'écartent pour les  
« laisser passer et les groupes se reforment tran-  
« quillement derrière eux. On entonne la *Marseil-*  
« *laise*, ce qui paraît médiocrement amuser M. le  
« préfet de police et M. Duverger, qui passent en  
« voiture.

« On signale également M. Rouher et non loin  
« de lui M. Emile Olivier. La foule n'éprouve au-  
« cun besoin de les acclamer.

*Dix heures et demie.* Bourrades des agents.

« Les cris redoublent. Au café Garin on fait un feu  
« de joie avec les numéros du *Journal officiel*, de  
« la *Patrie* et du *Pays*. Le théâtre des Variétés  
« est forcé de fermer ses grilles ; les agents se  
« réunissent au coin de la rue Vivienne et de la  
« rue Drouot ; ils exécutent une charge à gauche  
« jusqu'au faubourg, à droite ils s'arrêtent au café  
« de Suède.

« *Onze heures.* — Les cafés se ferment pré-  
« cipitamment. Brébant, le grave Brébant, renvoie  
« ses soupeurs ; les sergents de ville se forment  
« en brigade et dispersent tout le monde, jusqu'au  
« Gymnase ; la foule s'écoule, les cris deviennent  
« plus rares.

« *Onze heures et demie.* On parle de trou-  
« bles à Belleville. Trois ou quatre cents person-  
« nes auraient chanté la *Marseillaise* et crié :  
« Vive Rochefort ! » « le pain à douze sous ! »  
« Les becs de gaz sont brisés, les boutiques se  
« ferment. Les grilles du théâtre de Belleville sont  
« cadencées. Les omnibus de Belleville à la  
« place des Victoires, interrompent leur service.  
« Quelques pierres sont jetées dans les croisées.

« La foule, de plus en plus nombreuse, s'est  
« dirigée vers le faubourg du Temple ; la police  
« s'est montrée en ce moment ; la collision a été évi-  
« tée sans que la troupe ait eu à sortir cependant.

« *Minuit et demi.* Un bataillon d'infanterie  
« et un escadron de cavalerie de la garde de

« Paris s'avancent, ces troupes commandées par  
 « un colonel sont précédées de tambours, et un  
 « commissaire de police marche en tête, faisant  
 « des sommations légales devant lesquelles la  
 « foule se dissipe. »

Le lendemain, 11 juin, comme la veille, vers *dix heures et demie*, les mêmes scènes se reproduisent :

« On évalue à quinze ou vingt mille personnes  
 « les rassemblements du boulevard et des rues  
 « adjacentes. Les passages sont fermés. Tout à  
 « coup ces cris retentissent : La troupe ! La troupe  
 « tandis qu'une brigade de sergents de ville barre  
 « l'entrée de la rue Montmartre, une compagnie  
 « d'infanterie de la garde de Paris occupe un des  
 « trottoirs du boulevard Poissonnière, et un déta-  
 « chement de cavalerie prend possession de la  
 « chaussée. La circulation est interdite aux omni-  
 « bus et aux voitures. La foule, un instant re-  
 « poussée, revient vers la troupe qui s'ébranle  
 « dans l'ordre que voici :

« Sur la chaussée :

« Deux gardes municipaux, à dix pas, six  
 « trompettes ; deux officiers supérieurs ; on dit  
 « que l'un d'eux est le colonel Saint-Sauveur ;  
 « des fonctionnaires de la police en bourgeois ;  
 « un escadron de gardes municipaux sur  
 « huit rangs. Sur les trottoirs de chaque côté,  
 « deux tambours ; un commissaire de police ; une

« compagnie de gardes municipaux ; une brigade  
« de sergents de ville sur quatre rangs. La foule  
« se replie. Le moment a quelque chose de sé-  
« rieux et d'émouvant. Il n'y a d'autre lumière  
« que celles des reverbères ; on entend le piéti-  
« nement des chevaux, le cliquetis de leur harna-  
« chement, le bruit des pas de soldats, et, au loin,  
« le murmure de la foule. Le boulevard devient  
« désert, des masses sombres se dessinent à la  
« hauteur de la rue Richelieu et devant la rue  
« Rougemont. Par moment, des cris violents  
« trouent le silence et s'éteignent lentement.

« On entend bientôt un roulement de tambour  
« venant de la rue Drouot. Puis un second, puis  
« un troisième, suivi d'une immense et longue  
« rumeur. Après divers mouvements de flux et de  
« reflux, la rue Drouot est occupée par la cavale-  
« rie, on pose des sentinelles rue Richelieu, rues  
« Favart, Grétry, Grammont et Laffitte.

« Les cavaliers stationnent sur la chaussée, en-  
« tre les boulevards Poissonnière et Montmar-  
« tre. Les fantassins se forment par sections, in-  
« terdisant absolument toute circulation. Des pa-  
« trouilles de cavalerie et d'agents parcourent la  
« rue du faubourg Montmartre.

« A Belleville une panique avait saisi dès sept  
« heures les petits commerçants du quartier. Les  
« boutiques se ferment, les passants rentrent en  
« courant. A huit heures des bandes armées de

« barres de fer prises au marché de Ménilmontant, descendent le boulevard extérieur, brisent les lanternes de gaz. Les devantures du café de l'Indépendance et de la pharmacie Hayère sont hachées. Elles allèrent même jusqu'à brûler un kiosque. »

Les arrestations marchaient bon train et l'on jugera de l'état de délire dans lequel était tombé l'Empire par cet *avis aux lecteurs* mis en tête du numéro 40 du *Rappel*.

On espérait sans doute désorganiser le *Rappel*, en envahissant ses bureaux, en mettant ses principaux rédacteurs sous le coup de mandat d'amener ou sous la menace d'arrestation préventive. C'est le couronnement ou le commencement du système de réaction dans lequel le gouvernement semble vouloir entrer pour répondre à la revendication démocratique de la France entière. Le gouvernement ne réussira pas dans ses desseins.

Le *Rappel* restera debout. Il demeurera calme, mais inflexible en face des provocations ou des menaces. Et si quelques-uns de ceux qui luttaient ici pour le droit sont écartés par la force, ils n'auront pas de peine à trouver des volontaires pour tenir le drapeau et garder jusqu'à leur retour, le poste de combat. Signé : Charles Floquet.

M. Floquet n'appartenait pas à la rédaction du *Rappel*.

Mais, on le voit par cette courte et courageuse note, les bureaux du journal avaient été envahis

par la police, la feuille étant terminée, aucun des rédacteurs n'étant présents. Les serrures furent brisées, les papiers saisis. Le *Réveil*, l'autre organe radical de Paris, a un sort identique, plus infortuné même encore, car deux de ses rédacteurs, MM. Cournet et Charles Quentin sont arrêtés par ordre du préfet, sous la prévention de complot contre la sûreté de l'État.

En l'absence momentanée et forcée des écrivains traqués, M. Floquet n'avait pas hésité, comptant parmi ces rédacteurs nombre d'amis, à s'offrir pour les remplacer et à piloter au milieu de l'orage qui menaçait de l'engloutir l'esquif à moitié désemparé.

Le défi néanmoins était lancé entre le peuple et Bonaparte-César et ce duel devait être sans trêve.

Habitants de Paris, fait afficher le préfet de police, sur différents points de la capitale des désordres graves ont marqué les soirées des 7 et 8 juin.

Des cris séditieux ont été poussés, des actes de violence et de rébellion ont été commis, on a brisé des devantures de magasins, attenté à la propriété privée et à la propriété nationale.

La ferme attitude des agents de l'autorité dont plusieurs ont été blessés, a triomphé partout de ces tentatives d'agitation.

Ces scènes déplorables se sont renouvelées hier avec plus de gravité encore : la garde de Paris a dû être requise.

Une bande de perturbateurs s'est armée de barres de fer enlevées à un de nos marchés et a commis les

excès les plus répréhensibles. Au moment où la force publique s'est montrée cette foule s'est enfuie, abandonnant sur la voie ces armes improvisées.

De semblables désordres ne sauraient être tolérés, les élections sont terminées, aucun prétexte à rassemblement n'existe, l'autorité a le devoir d'assurer la libre circulation, de protéger les intérêts commerciaux de la cité, de garantir la sûreté des personnes et des propriétés, elle accomplira énergiquement ce devoir ; la loi sur les attroupements sera appliquée avec résolution, si cela est nécessaire.

Le préfet de police fait un nouvel et plus pressant appel à tous les bons citoyens ; il les adjure de ne pas se mêler aux perturbateurs, de ne pas grossir les attroupements qui pourraient encore se former, et de faciliter ainsi l'exécution des lois qui sont la sauvegarde de la paix publique.

Le Préfet de police,

PIÉTRI.

Le deux-décembre défenseur de la propriété et observateur de la loi ! Mais nous ne voulons relever de cette circulaire que le passage où M. Piétri fait allusion à la clôture de la période électorale. « Les élections sont terminées », écrit-il. Le préfet de police se trompait, elles n'étaient « finies », comme on dit, « que pour bientôt et mieux recommencer. »

---



## VII

### L'ÉLECTION DE LA 1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE.

FIN DE LA PUBLICATION DE LA *Lanterne*.

RENTRÉE D'HENRI ROCHEFORT EN FRANCE.

LA DÉPUTATION.

M. Gambetta élu simultanément dans la première circonscription de Paris et à Marseille opta pour cette seconde localité. En général, sous l'Empire, les divers arrondissements de Paris envoyant des représentants républicains siéger au Corps législatif, il était de mise que le candidat nommé à la fois dans la capitale et dans un collège de province optât pour le département afin de permettre — en laissant libre ainsi la circonscription parisienne — à un autre démocrate d'être élu sûrement à la place du démissionnaire.

L'échec subi par l'auteur de la *Lanterne* pouvait, grâce à cette circonstance, être à courte échéance réparé.

Le 12 juin, l'appel suivant mis en circulation dans la 1<sup>re</sup> circonscription et couvert de nombreuses signatures fut communiqué aux journaux dévoués à la cause de la République :

*Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription  
à Henri Rochefort*

Citoyen,

L'élection des 23 et 24 mai, à Paris, avait en envoyant à la Chambre quatre irréconciliables, affirmé de la manière la plus éclatante la volonté de la démocratie radicale. On pouvait espérer que le scrutin de ballottage en faisant sortir de l'urne les noms de Raspail et de Rochefort, achèverait l'œuvre si bien commencée.

Il n'en a pas été ainsi.

Laissant de côté le vote de la cinquième circonscription, auquel l'élection de Raspail à Lyon donne une apparence de prétexte, nous, électeurs de la première circonscription de la Seine :

Vu l'option annoncée du citoyen Gambetta pour Marseille,

Déclarons porter comme candidat dans notre circonscription le citoyen Rochefort, qui, le premier en France, après dix-sept ans de silence, a osé dire tout haut ce que nous pensions tout bas.

Citoyen,

Un nom seul, le vôtre, manque aujourd'hui à la liste de la revendication. Nous réparerons la faute qui a été commise, et nous qui avons nommé l'irréconciliable Gambetta, nous rappellerons en France, de par nos votes, l'irréconciliable Rochefort.

Afin de ramener à lui, en présence d'une fermentation des esprits aussi colossale, les peureux de tous les partis, l'Empire prit la résolution de faire dévoyer les manifestations et de rendre, par des désordres dont les auteurs sortis le soir de la préfecture de police et soldés par M. Piétri se rendraient coupables, odieux à la population, les « émeutes républicaines » et les « émeutiers républicains. » Des hommes sans aveu, revêtus de blouses blanches, signe distinctif de leur embrigadement, se mêlèrent aux citoyens honnêtes et se livrèrent aux plus compromettantes déprédations. Ils sillonnèrent à la nuit tombante, les rues de Belleville, de Ménilmontant et les boulevards extérieurs, brisant les vitres des devantures des magasins, saccageant les kiosques et les bureaux des omnibus sur leur passage. Et dès que les *blouses blanches* s'étaient éloignées les agents, casse-tête au poing frappaient, arrêtaient dans des razzias gigantesques la population ouvrière ou bourgeoise, hostile, cela est indéniable, mais le plus

souvent, au moment des injustes violences dont elle était l'objet, inoffensive, et simple spectatrice. La terreur tricolore avait réussi après décembre 1851, on essaya d'une réédition. Les prisons de la Santé, de Mazas, de Sainte-Pélagie, regorgèrent soudain de prisonniers.

Cependant la nouvelle candidature offerte à Henri Rochefort par le comité électoral de la première circonscription, avait porté au paroxysme l'effarement et la fureur de l'administration. Une dernière tentative fut faite pour parer à ce coup suprême.

Un misérable policier du nom de Robert de Myarle se fit l'instrument du complot gouvernemental. Il se présenta chez M. Rozès pour obtenir de ce dernier un stock assez fort d'exemplaires de la *Lanterne* qu'il se chargeait d'introduire clandestinement en France. Il eut soin de se faire arrêter à la frontière et déclara que les brochures lui avaient été remises par M. Henri Rochefort qu'on engloba ainsi dans une poursuite pour colportage de livres prohibés.

Le samedi 26 juin, la septième chambre correctionnelle, présidée par M. Delesvaux, rendait le jugement suivant qui donne la mesure de la probité politique des magistrats impériaux, pour la plupart encore en fonctions aujourd'hui :

**Le tribunal en ce qui concerne Robert de Myarle,**

attendu que de l'instruction et des débats il résulte qu'en novembre, décembre et janvier dernier il a distribué une certaine quantité de numéros du journal la *Lanterne*, 30, 31 et 33.

Attendu qu'en distribuant ces numéros il est constant que les prévenus ont, à la fois, excité les citoyens au mépris du gouvernement et commis le délit d'outrage envers la personne de l'Empereur.

En ce qui concerne Rochefort :

Attendu que des débats, des déclarations et de la correspondance même de Rochefort avec de Myarle, il résulte qu'à la fin de novembre le nommé de Myarle s'est présenté à lui, et, qu'en présence d'un tiers, Rochefort s'est engagé à remettre à de Myarle autant de grands exemplaires de la *Lanterne* qu'il en introduirait de petits en France. Il est constant que Rochefort a remis lui-même à deux reprises le bon à son éditeur pour que le sieur de Myarle pût prendre livraison de 1000 numéros de la *Lanterne* ;

Que ce traité a reçu son exécution toutes les semaines jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1869 ;

Le délit de complicité est donc parfaitement établi ;

Vu les dispositions de l'art. 86 du Code pénal, l'art. premier de la loi du 11 août 1848, l'art. premier de la loi du 26 juillet 1849, les articles 58 et 80 du Code pénal et les dispositions de l'article 86.

Rochefort étant en récidive par le fait de sa condamnation du 20 août 1868 à treize mois d'emprisonnement et 10,000 francs d'amende faisant défaut :

Condamne Myarle à un an de prison et 500 francs d'amende et Rochefort à trois ans de prison, 10,000 francs d'amende et à l'INTERDICTION DE SES DROITS CIVIQUES PENDANT LA DURÉE DE LA PEINE.

Le dernier considérant du jugement, on le sait, était comme le *post-scriptum* de la plupart des lettres de femme, la partie la plus importante de l'affaire. Les poursuites n'avaient été organisées qu'en vue de ce résultat. Le gouvernement croyait fermer de la sorte à Henri Rochefort les portes du Corps législatif, et les deux extraits *ci-dessous* de l'*Avenir national* et de l'*Opinion nationale*, témoignent des préoccupations que produisit dans le public ce coup d'État judiciaire.

Ce jugement, disait l'*Avenir national*, produira une émotion dans l'opinion publique; car il a pour conséquence de frapper d'une incapacité légale un candidat accepté dans les élections dernières par un grand nombre de citoyens.

Le tour est joué, s'écriait l'*Opinion* : Rochefort est interdit des droits civiques pour trois ans. Rochefort n'est plus éligible ! La société est sauvée !!!

Les rapports de Henri Rochefort et de l'agent Myarle étaient d'ailleurs complètement imaginaires et inventés pour les besoins de la cause. L'auteur de la *Lanterne* écrivait, en effet, quelques jours avant l'inique jugement rendu contre lui par M. Delesvaux cette lettre au rédacteur de la *Réforme* :

*A M. Malespine, rédacteur en chef de la RÉFORME,*  
25 juin 1869.

Mon cher confrère,

J'apprends que je vais être cité en police correction-

nelle pour complicité dans l'introduction en France d'un certain nombre de *Lanterne*, et je reçois en même temps de plusieurs honorables avocats l'offre de se charger de ma défense.

Je les remercie cordialement de leurs sympathies pour moi, mais je ne me défendrai pas.

Un agent a écrit contre moi la veille du scrutin une série de calomnies ignobles que le journal la *Patrie* s'est hâté de publier.

Ce même agent se déclare aujourd'hui mon employé et prétend avoir agi en mon nom.

La vérité est que ce misérable a pris à crédit chez mon éditeur des exemplaires de la *Lanterne* pour une somme d'environ deux mille cinq cents francs qu'il n'a jamais payée, bien entendu, et qu'il est allé les vendre à Paris.

Mais il est tellement clair, tellement avéré, tellement limpide qu'il s'agit simplement de me condamner à la prison et à la privation de mes droits d'électeur et d'éligible, afin de me fermer les portes du Corps législatif; il y a là une manœuvre si évidente, que je ne puis y répondre que par le silence du dédain.

La maladresse est d'avoir choisi précisément le même agent pour me calomnier dans la *Patrie*, la veille du vote, et se dénoncer ensuite comme mon mandataire la veille des options.

En tout cas, cette façon de se débarrasser d'un candidat dont on a peur est si honorable, si courageuse et si délicate que je m'étonne qu'on ne l'ait pas employée à l'égard de tous les députés de l'opposition. Ce ne sont pourtant pas les agents de police qui manquent.

HENRI ROCHEFORT.

Tout en s'inclinant devant l'arrêt de la magis-

trature, le *Temps*, le *Temps* lui-même, l'organe de la modération par excellence, faisait, sur la condamnation du lanternier, les réflexions que nous enregistrons ici :

Certains jugements seraient strictement juridiques qu'ils sembleraient encore singulièrement irritants et malencontreux. Nous craignons fort que celui par lequel M. Rochefort vient d'être privé de ses droits de vote et d'*éligibilité* ne paraisse absolument inoportun.

En fait, un M. de Myarle avait été condamné, le 20 mars dernier, à six mois de prison et cinq cents francs d'amende pour introduction de la *Lanterne* en France. Pendant qu'il subissait sa peine, il a été de nouveau cité devant la 7<sup>e</sup> chambre sous une prévention du même fait, condamné une première fois pour introduction de certains numéros ; on ne comprendrait pas, en effet, qu'étant en prison, il eût pu introduire et distribuer des numéros nouveaux. C'est donc bien pour le même fait qu'il est poursuivi deux fois, et nous ne pensons pas que la maxime *non bis in idem* ait jamais subi plus notable entorse. Il y aurait trop de subtilité à présenter comme distincts les deux faits d'introduction et de distribution. Ils se confondent et n'en font qu'un, déjà condamné. La seule nuance entre les deux poursuites, c'est qu'il s'agissait dans la première d'une simple contravention : introduction d'un journal non autorisé, punie indépendamment de ce que contient le journal, qu'on a pu se dispenser de lire. L'étiquette du sac suffisait, quel que fût le contenu. Mais on lit ces numéros de la *Lanterne* ; on s'aperçoit après coup qu'ils contiennent des délits, et on intente une poursuite nouvelle *pour le même fait*, dans lequel on croit seulement avoir découvert ces



délits d'abord inaperçus : excitation à la haine et au mépris du gouvernement, offense envers la personne de l'Empereur. C'est à peu près comme si, ayant condamné un homme pour une imprudence qui aurait involontairement causé la mort d'un autre, on découvrirait ensuite qu'il y avait préméditation d'homicide, et si on l'accusait d'assassinat pour le même fait ; ou bien encore, comme si l'auteur d'un article de journal était d'abord condamné pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, puis, quinze jours après, poursuivi de nouveau, toujours à raison du même article et condamné pour offense envers l'empereur ; enfin, poursuivi encore et condamné une troisième fois pour un troisième délit contenu dans le même article ; sauf seulement à observer les règles du cumul des peines. — Mais qui ne serait surpris de cette façon insolite de tirer tant de moutures d'un même sac ?

La condamnation intervenue, le nom nouveau qu'on y voyait figurer, montrent trop clairement les motifs de la poursuite.

M. Rochefort, précédemment condamné pour la *Lanterne*, n'en était pas moins éligible. Bien plus, cette même *Lanterne*, où la justice trouvait en abondance des éléments de condamnation, était, pour les électeurs, le vrai titre de son auteur à obtenir les suffrages, et un titre tel que sans la nécessité pour la démocratie de ne point se décapiter en excluant son plus illustre orateur, M. Rochefort était nommé à une majorité énorme. Si jamais le suffrage populaire a pu effacer une condamnation judiciaire dans ces matières politiques où l'opinion juge en dernier ressort, c'est assurément quand il se manifeste par l'imposante minorité qu'a encore obtenue M. Rochefort. On l'a si bien compris, que nous nous rappelons avoir lu dans le *Constitutionnel* lui-même, entre les deux tours du

scrutin, que ces dix mille voix imposaient au gouvernement l'obligation morale d'effacer par une grâce les condamnations qui avaient frappé l'écrivain.

C'est après cette manifestation du suffrage universel ; c'est alors qu'il va peut-être se prononcer souverainement par suite de quelque option nécessitant une nouvelle élection, que l'on intente au distributeur de la *Lanterne* cette poursuite nouvelle, avec des aggravations qui permettent d'atteindre M. Rochefort par ricochet, et comme complice.

C'est par cette ingénieuse invention que l'on riposte aux dix mille voix du premier tour de scrutin, aux quatorze mille du deuxième.

Qu'importe le suffrage universel ? Le tribunal correctionnel est là qui saura bien lui imposer silence ? Le gouvernement est impuissant à faire approuver sa politique aux électeurs : un bon jugement fera l'affaire. Son candidat, s'il osait s'en présenter un, serait honteusement battu : on supprime le candidat désagréable et sûr de la victoire, en le frappant d'inéligibilité à raison de ce même écrit qui lui attire les suffrages. Voilà comment, dans cette lutte engagée entre le pouvoir et un écrivain hostile, on se soumet au verdict des électeurs, seuls juges compétents et souverains ! Nous doutons qu'une pareille façon de l'emporter paraisse bien glorieuse.

Le *Temps*, qui a défendu la thèse absolument contraire à propos de l'élection de Bordeaux, et son directeur, sous les yeux duquel nous ne remettons pas sans un certain plaisir des arguments aussi contradictoires, avaient pleinement raison de signaler au gouvernement impérial l'impasse

dans laquelle il donnait tête baissée, et la lourde faute qu'il commettait.

Où il induisait le public en erreur, c'était en croyant et en laissant croire à ses lecteurs que la condamnation qui frappait l'auteur de la *Lanterne* privait celui-ci de ses droits d'éligibilité.

Certes, la persévérance du corps électoral belle-villois eût pu créer d'énormes embarras à l'administration en nommant, par esprit d'opposition, un candidat, fût-il même invalidable, mais une vexation bien autrement grave attendait le chef de l'État et ses séides en ruinant de fond en comble le résultat qu'ils avaient espéré atteindre par une inavouable condamnation : Rochefort restait éligible.

Le coup droit, le véritable coup du commandeur, dont l'empire avait usé pour se débarrasser de son adversaire, se trouvait soudain sans aucun effet. Les protestations de la presse, l'émotion causée par ces procédés déloyaux d'un ministère aux abois, avaient provoqué des polémiques, et l'article du *Temps* que son importance nous a fait reproduire textuellement et en entier, jeta sur l'affaire un jour tout nouveau, imprévu. Un avocat à la Cour de Paris, M. Léon Béquet, en réponse aux allégations d'inéligibilité adoptées sans controverse par les légistes, publia sous ce titre : ROCHEFORT RESTE ELIGIBLE, une consultation qui bouleversa la cour, — empereur, ministres et mame-

luks — en mettant à néant leur autoritarisme et leurs efforts.

Rochefort éligible, c'était l'inanité du jugement prononcé par Delesvaux, Rochefort éligible, c'est Rochefort sûrement élu. C'était l'empereur pourfendant l'eau d'un grand coup d'épée aux rires éclatants de la France, vaste galerie ! Or, voici les conclusions irréfutables de M. Béquet :

*A M. le Directeur du TEMPS.*

Monsieur.

Je lis, dans le *Temps* du 1<sup>er</sup> juillet, un article de M. Audoy, qui apprécie en termes excellents le jugement que vient de rendre la 7<sup>e</sup> chambre du tribunal de la Seine contre M. Rochefort. Certes, depuis quelques années, nous assistons à un singulier spectacle juridique, la jurisprudence a fait de curieux progrès : l'affaire des *Bulletins électoraux*, celle de l'*Histoire du prince de Condé*, les procès des *Treize*, sont là pour nous rappeler que le temps des interprétations libérales de la loi est passé ; mais je ne crois pas qu'on ait fait des dispositions les plus draconiennes de certains de nos codes une application plus manifestement contraire, non-seulement à la justice, mais au texte même. Et si nos vieux jurisconsultes pouvaient sortir de leurs tombes, ils seraient certainement stupéfaits de la manière dont nous entendons aujourd'hui la maxime de *non bis in idem*.

Ainsi que le fait remarquer M. Audoy, la poursuite dirigée contre M. Henri Rochefort a eu pour but, je pourrais presque dire avoué, si je ne craignais de tomber dans un compte-rendu prohibé des débats, d'em-

pêcher cet écrivain de se présenter aux suffrages. C'est pour arriver à ce résultat qu'on a fait cette poursuite sans exemple et créé cette jurisprudence sans précédent. Eh ! bien, il faut qu'on le sache, on n'a rien empêché. Et c'est en vain que l'on a fait encourir à la magistrature l'impopularité d'une mesure sans efficacité.

**MALGRÉ LE JUGEMENT DU 26 JUIN, M. ROCHEFORT PEUT ÊTRE CANDIDAT A LA DÉPUTATION, IL PEUT ÊTRE ÉLU.**

Juridiquement cela est incontestable.

Et tout d'abord pour être valablement, légalement candidat, il suffit aux termes du sénatus-consulte du 7 février 1858, d'avoir, huit jours au moins avant l'ouverture du scrutin, déposé à la préfecture du département dans lequel se fait l'élection, un écrit contenant le serment formulé dans l'article 16 du sénatus-consulte du 26 décembre 1852.

Cette formalité remplie on est candidat, et les bulletins à votre nom *doivent être comptés*. La loi ne permettant d'omettre, dans le compte des votants, que les bulletins blancs, ceux qui ne contiennent pas une désignation suffisante, ceux dans lesquels les votants se sont fait connaître (décret du 2 février 1852, art. 30), enfin ceux qui portent le nom d'un candidat qui n'a pas déposé son serment (Sénatus-consulte du 17 février 1858, art. 4).

Mais, dit-on, par suite de sa condamnation, M. Rochefort a cessé d'être éligible et son serment ne peut être reçu au secrétariat de la préfecture.

C'est une erreur et une grosse erreur. Lorsque le mandataire de M. Rochefort présentera son serment, M. le préfet de la Seine l'acceptera parce qu'il ne pourra pas le refuser. Les préfets ne sont pas juges de l'éligibilité, mais le Corps législatif; c'est lui qui seul

peut dire que le candidat choisi ne siégera pas pour défaut d'âge, incapacité légale ou incompatibilité de fonctions. C'est là une règle de tout temps suivie par nos assemblées délibérantes, et consacrée, du reste, formellement par l'article 5 du décret du 2 février 1852.

Nous pourrions citer de la jurisprudence suivie à cet égard des exemples nombreux, il nous suffira de rappeler le remarquable précédent créé par l'Assemblée constituante.

Aux termes d'une loi de 1832, la famille Bonaparte avait été déclarée privée de ses droits politiques ; en outre, un arrêt criminel, émané de la cour des pairs, le 6 octobre 1840, avait condamné pour crime et par application de ce même article 86, en vertu duquel on vient de frapper M. Rochefort, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Ce dernier était donc, lorsque éclata la Révolution de 1848, dépouillé de ses droits d'éligibilité. Aucun acte du gouvernement provisoire, aucun décret de l'Assemblée constituante n'avait modifié cet état de choses. Cependant, le même prince Louis-Napoléon s'étant présenté aux suffrages des électeurs dans les mois de mai et juin 1848, fut choisi, comme représentant du peuple, une première fois dans le département de l'Eure, une deuxième fois par dix départements, au nombre desquels se trouvait ce même département de la Seine dans lequel on voudrait présenter M. Henri Rochefort. Malgré l'état d'inéligibilité flagrant du candidat, la proclamation du scrutin fut faite, et l'Assemblée constituante valida l'élection (Ch. lég., 17 mai 1848 ; id., 13 juin et 14 juin 1848). Or, ce que l'Assemblée républicaine de 1848 a fait pour le prince Louis-Napoléon, la majorité de la Chambre de 1869 le peut faire pour M. Henri Rochefort.

Le serment de M. Rochefort sera donc reçu, et le serment reçu, il pourra être élu. Restera la question

de savoir si la Chambre le jugera indigne de siéger.

Mais nous allons surprendre bien des gens et peut-être ceux mêmes qui ont eu l'idée de la singulière poursuite qui vient d'être faite, non seulement M. Rochefort peut être élu, MAIS SI M. ROCHEFORT EST NOMMÉ, SON ÉLECTION DEVRA ÊTRE VALIDÉE. Comment, validée malgré le jugement du 26 juin ? — Oui, validée.

En effet, M. Rochefort a été privé de ses droits politiques en vertu de l'article 86 du Code pénal; or, que dit cet article ?

« Toute offense commise publiquement envers la personne de l'empereur est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, etc. — Le coupable peut, en outre, être interdit de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il a été condamné. — Ce temps court à compter du jour où il a subi sa peine. »

La privation des droits d'éligibilité prononcée contre Henri Rochefort ne commencera donc à courir *que du jour où il aura subi sa peine*. — La loi peut paraître singulière, mais elle est *formelle*; et, en matière pénale, si l'on dit *dura lex sed lex*, on dit aussi *stricta lex est lex*. Ce n'est donc que dans trois ans au plus tôt, puisqu'il n'aura subi qu'à cette époque la peine de l'emprisonnement à laquelle il a été condamné, que M. Rochefort deviendra incapable d'être député. Et la seule satisfaction que pourront se donner les personnes qui ont voulu le priver de ses droits politiques, sera, *s'il est détenu*, de suspendre momentanément ses droits d'*électeur* en vertu de l'article 18 du décret réglementaire du 2 février 1852.

Provisoirement, M. Rochefort peut attendre avec sécurité en Belgique que le collège de la première cir-

conscription de la Seine ait été convoqué et l'ait élu, s'il vent l'élire; que le Corps législatif se soit réuni et ait validé son élection, et ne rentrer en France que lorsqu'il sera nécessaire de demander à la Chambre l'autorisation de l'arrêter.

Election possible, élection valable; voilà la situation réelle, malgré le jugement du 26 juin dernier, ce jugement fût-il confirmé sur l'opposition, confirmé sur l'appel et maintenu en cassation.

LÉON BÉQUET,  
*Avocat à la Cour de Paris.*

Ce fut avec une verve toute nouvelle et des accents gouailleurs réjouissants que le journaliste proscrit se gaudit de la déconvenue du gouvernement bonapartiste en cette affaire.

Au moment où je me préparais à subir cinq ans d'exil, criait-il de Bruxelles aux magistrats impériaux à la date du 29 juin dans la *Lanterne*, je reçois de toutes parts les lettres les plus rassurantes du monde, d'où il résulte que le gouvernement, en me privant de mes droits civils et politiques, a commis non-seulement un acte odieux, mais encore parfaitement inutile. . . . .  
J'ai donc devant moi trois ans pendant lesquels je suis parfaitement électeur et on ne peut plus éligible. Les ignares qui dirigent la conscience des juges connaissent si peu les lois dont ils nous accablent, qu'ils croient m'empêcher net d'entrer au Corps législatif après les options, tandis que la condamnation dont je me trouve de nouveau victime aura probablement pour effet unique de favoriser singulièrement ma candidature auprès des électeurs.



C'était vraiment bien la peine, ô Baroche, de déranger des agents de police et de mettre la magistrature en branle pour arriver à ce résultat qui te couvre de ridicule.

Si maintenant j'obtiens, malgré tes efforts et ceux de ton auguste maître, une place au Corps législatif, aurais-je assez le droit de te rire au nez, lorsque je te rencontrerai dans les couloirs et de te refuser l'épithète d'honorable quand je parlerai de toi à la tribune.

J'avais écrit dernièrement ceci après mon échec du second tour de scrutin ;

« J'ignore maintenant ce que le gouvernement va faire contre moi, mais je suis sûr que ce sera une bêtise. »

Je n'osais espérer que cette prédiction se réaliserait si vite.

L'administration voyait ses heureuses combinaisons s'évanouir. Pour procéder aux élections complémentaires, la loi lui accordait un délai de six mois. Les persécutions éhontées dont avait été victime Henri Rochefort étaient pour l'Empire une garantie que le journaliste traqué, malmené, désagréable aux gouvernants, serait choisi et nommé par les Parisiens républicains et de tout temps frondeurs. La seule guerre qu'on pût faire désormais au futur représentant du peuple, était une guerre de calomnies. Durant le répit qu'il avait, le clan impérial ne songea plus qu'à s'efforcer de discréditer, par tous les moyens possibles, celui dont la candidature était posée d'une façon si nette, si hostile, et la campagne interrompue des

Stamir et des Marchal de Bussy recommença.

On procéda toutefois avec moins de brutalité, les insinuations eurent la prétention d'être plus perfides, les coups plus dissimulés. Le personnel du bataillon louche lancé contre le pamphlétaire fut absolument renouvelé.

La mort avait d'ailleurs fauché une des principales têtes de l'ancienne cohorte. Le nommé Marchal avait été trouvé un beau matin saoul d'absinthe, râlant, succombant dégoutamment à son odieuse ivresse. Cette fin dégradante d'un antique auxillaire de M. Pinard avait fait un certain bruit et la veille de l'enterrement du policier, le *Figaro* avait inséré ces quatre mots servant de lettre de faire part, et dont nous lui laissons l'entière responsabilité :

« On l'encrotte demain. »

Au nombre des nouveaux détracteurs, M. Eugène de Mirecourt se fit remarquer par le cynisme de ses attaques.

Dans une biographie du lanternier qu'il composa, il accumula les mensonges les plus osés, et présenta aux lecteurs Henri Rochefort — lequel est la sobriété même et l'amour paternel incarné — comme un viveur de bas-étage, un habitué du bal Bullier et un pillier d'estaminet ! Ces agressions déloyales étaient dignes de ce catholique qui depuis s'est fait prêtre.

L'auteur de la *Lanterne* avait grand raison

lorsque, plein de mépris pour ces inventions ignobles, il ripostait de cette façon :

Ce qui ne devrait pas être discuté non plus depuis longtemps ce sont les biographies, du sieur Eugène de Mirecourt. Mon ami Gabriel Guillemot veut bien s'indigner dans le *Charivari* devant le tas d'ordures que le calomniateur sur mesure vient, paraît-il, de déposer devant mon nom.

Je n'ai pas lu cette nouvelle « œuvre » ; mais, étant fort jeune, j'ai su avec quels renseignements et avec quelle conscience le Mirecourt composait ce qu'il appelait des biographies, et je ne me sens pas le courage de me préoccuper des ingrédients qu'il a pu introduire dans la mienne.

Il s'était adjoint un de mes amis de collège qui avait alors vingt-deux ans, et qui, lui, composait ses petites brochures absolument au hasard, avec des nouvelles à la main qu'il dénichait dans les petits journaux, et qu'il mettait sur le dos de Lamartine, d'Alfred de Musset ou de Frédérik Lemaitre.

Il ne se passait pas de jour où mon camarade, alors aussi besoigneux que moi, ne vint me trouver pour me dire :

Est-ce que tu n'as pas quelque histoire à me donner, une aventure de femme, une blague de coulisse, n'importe quoi ? C'est pour la biographie d'Alphonse Karr.

Et le Mirecourt, dont tout le travail consistait à recopier à peu près textuellement celui de mon ami, se drapait dans son sacerdoce et répondait aux réclamations qui pleuvaient sur lui, que toutes ses informations étaient puisées aux sources les mieux garanties, et que, fort de son droit et de sa loyauté, il porterait sa tête sur l'échafaud révolutionnaire plutôt que d'en rétracter une ligne.

C'est pourquoi je me tiens les côtes, quand j'apprends, par l'article du *Charivari* que cet homme honorable m'accuse d'avoir fréquenté le bal Bullier et passé ma jeunesse dans les cafés. Guillemot, qui s'est donné la peine de me défendre, sait bien, lui, qui a débuté avec moi dans le journalisme, et que je ne quittais presque pas à cette époque, si je fréquentais les bals et les cafés. Nous rêvions des romans et nous faisions des pièces dans une petite chambre de la rue Bonaparte, et c'était un événement dans le quartier quand nous nous permettions quelquefois, le dimanche matin, d'aller prendre une demi-tasse de l'autre côté de l'eau.

Mais il est d'autant plus surprenant que le susdit Mirecourt m'accuse d'avoir passé mes soirées dans les bals, qu'il est précisément payé pour savoir que je les passais à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Voici, en effet, ce qui m'arriva un jour de grande détresse :

L'ami, dont j'ai parlé plus haut, vint me trouver un matin, les mains pleines des propositions suivantes :

On a commandé à Mirecourt, me dit-il, un roman qui doit être intitulé : *La marquise de Courcelles*. Mme de Courcelles était une des nièces de Mazarin. Ce roman lui est payé 1000 fr. Il n'a pas le temps nécessaire pour s'y atteler, et m'a demandé si je consentirais à le faire à sa place, moyennant cinq cents francs. J'ai accepté, mais je ne sais trop comment m'y prendre. Qu'est-ce que tu prendrais pour t'en charger.

J'étais pauvre ; j'avais vingt-deux ans et j'étais père. Après un débat assez long, savez-vous ce que j'acceptai pour faire ce roman ?

CENT FRANCS.

Tous les soirs, pendant deux mois, j'allai à la Bibliothèque en ruminer et en écrire les chapitres. Le

roman doit avoir paru, car il me semble l'avoir aperçu quelquefois aux vitrines des libraires. Mirecourt le signa, toucha mille francs, mais mon ami eut toutes les peines du monde à arracher ses cinq cents francs à ce biographe qui, naturellement criblé de dettes, avait constamment des huissiers en villégiature chez lui.

Je n'ai jamais relu cet ouvrage dont je suis le douloureux auteur. Autant que mes souvenirs me servent, cependant, je me rappelle qu'il était assez mauvais. C'est probablement pourquoi personne ne s'est encore aperçu qu'il n'était pas de Mirecourt.

Les journaux ministériels s'étaient mis de la partie. Le système adopté par eux était de répéter chaque matin que Rochefort ne pouvait être sérieusement désigné par les électeurs, que l'éminent écrivain était un folliculaire, un vaudevilliste, tout ce qu'on voudra, hormis un homme politique.

Et l'exilé répliquait en riant du désarroi jeté, par la peur de son élection, dans le camp de ses implacables ennemis :

Un ancien gandin qui, sous prétexte qu'il s'appelle Souillard, du nom de ses pères, signe, contrairement à la loi, Gaston de Saint-Valdry dans la *Patrie*, me reprochait dernièrement d'avoir fait représenter un vaudeville intitulé la *Vieillesse de Brididi*.

Je tiendrai compte des observations de ce gentilhomme d'antichambre, et si jamais on reprend cet acte quelque part, — puisqu'on vient de découvrir qu'un austère juge d'instruction était un ancien noceur, habitué de Mabille, où il s'était fait surnommer Zéphir en dansant le quadrille de la *Chaise cassée*

avec Mogador, — je prierai le directeur qui ornera son affiche de changer le titre de la pièce pour y substituer celui-ci : la *Vieillesse de Zéphir*.

C'est avec le même à-propos qu'il répondait encore aux reproches ridicules que lui adressaient les journalistes officieux dévoués à la cour, au sujet de ses œuvres dramatiques :

« M. de Morny aussi a fait, comme moi, des vaudevilles dont l'un, entre autres, a pour titre : *M. Choufleuri restera chez lui*, le malheur même est qu'il ne s'en soit pas tenu là et qu'il ait ensuite fait une tragédie : le Deux-Décembre.

Rochefort avait fait représenter, de 1860 à 1866 dix-neuf pièces dont la plupart avaient obtenu de grands succès. En voici l'énumération :

*Je suis mon fils*, en un acte (Palais-Royal 1860), avec Varin ; le *Petit Cousin*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens 1860), avec Deulin ; les *Roueries d'une ingénue*, en trois actes (Vaudeville 1861) ; une *Martingale*, en un acte (Variétés 1862), avec Clairville et Cham ; *Un premier avril*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens), avec Adrien Marx ; *un Homme du Sud*, en un acte (Palais-Royal 1862), avec Albert Wolff ; les *Bienfaits de Champavert*, en un acte (Délassements-Comiques) ; *Nos petites faiblesses*, en deux actes (Variétés 1862) ; les *Mystères de l'Hôtel des Ventes*, en trois actes (Palais-Royal 1863), avec Wolff ; les *Secrets du grand Albert*, en deux actes (Variétés 1868),

avec Grangé; *Sortir seule*, comédie en trois actes (Gymnase 1863); la *Vieillesse de Brididi*, en un acte (Variétés 1864), avec Choler; les *Pinceaux d'Héloïse*, en un acte (Variétés 1864), avec Choler; les *Mémoires de Pézéda* (Palais-Royal 1865), avec Blum et Wolff; le *Procès Van Korn*, en un acte, 1865, avec Choler; *Sauvé, mon Dieu!* en un acte (Vaudeville, 1865), avec Pierre Véron; la *Tribu des Rousses*, en un acte (Palais-Royal), avec Blin; la *Foire aux grotesques*, en deux actes (Palais-Royal 1866), avec Pierre Véron; la *Confession d'un enfant du siècle*, comédie en un acte (Vaudeville 1866).

A ce bagage littéraire du futur député s'ajoutaient deux livres : la *Marquise de Courcelles* (1859), roman écrit presque au sortir du collège dans les conditions que Rochefort a lui-même indiquées et les *Petits mystères de l'Hôtel des ventes* (1862). Dans ce dernier ouvrage, publié chez Dentu, Victor Henri dans une série d'observations piquantes, dévoilait les secrets agissements des commissaires priseurs. L'assiduité avec laquelle il suivait les ventes journalières de l'hôtel Drouot, sans cesse en quête de quelque objet d'art méconnu et qu'il lui serait aisé, avec ses connaissances approfondies, de découvrir dans l'océan de vieilleries exhibées, l'avait mis à même de se renseigner sur les « trucs » en usage.

La publication de cette œuvre et les détails révélé-

ateurs qu'elle renfermait, eut le don d'émouvoir les rois de l'hôtel des ventes qui pour sceptre ont un marteau d'ivoire.

Le bruit courut même un moment que ceux-ci avaient discuté dans une réunion l'offre de 20,000 francs à faire pour l'auteur pour retirer son livre de la circulation. Que la nouvelle soit vraie ou fausse, aucune proposition ne fut soumise au pamphlétaire, qui se fût empressé, le cas échéant, de la repousser au premier semblant d'ouverture.

Enfin les impérialistes avaient réédité la fameuse et naïve accusation que Henri Rochefort n'attaquait la famille des Bonaparte et les institutions de l'Appel au peuple que parce qu'il était orléaniste.

Dans divers numéros de la brochure proscrite, l'auteur de la *Lanterne* avait reproché à l'empereur et la mort des républicains fusillés par ses ordres le 2 décembre, et la transportation des socialistes, et la spoliation des d'Orléans. C'est sur ces dernières diatribes que le ministère et les mamelucks essayèrent d'échafauder leurs calomnies. Ce qui était exact et ce que le peuple de Paris n'ignorait point, c'est que le nom des d'Orléans n'était jamais venu sous la plume d'Henri Rochefort que comme arme de guerre, et le fait que nous allons rappeler ne pouvait laisser aucun doute dans les esprits.

Un soir, à une représentation extraordinaire au théâtre du Parc à Bruxelles, Rochefort était ins-



tallé dans une loge avec sa fille, quand le contrôle vint lui dire :

— Avez-vous remarqué le grand monsieur qui est dans la loge en face de la vôtre et qui vous lorgne constamment?

— Non, dit Victor-Henri, qui est-ce ?

— C'est le comte de Paris.

C'était la première fois que Rochefort apercevait l'héritier de la branche cadette. Le rideau tombé et pendant l'entr'acte du premier acte, le proscrit sortit avec sa fille pour aller se promener au foyer. Le comte de Paris se leva en même temps que lui et sortit également. Comme Rochefort traversait le corridor, il rencontra M. Frédérix, rédacteur de *l'Indépendance belge*, qui lui dit :

— Vous savez que le comte de Paris vous cherche. Il a la plus grande envie de vous connaître.

A ce moment, le petit-fils de Louis-Philippe apparaissait à l'extrémité opposée du couloir, Henri Rochefort, très embarrassé, ne voulant pas répondre par une impolitesse directe à une marque de sympathie, ne savait comment éluder cette rencontre, quand il vit sur sa gauche un petit escalier qui descendait au contrôle, il s'y précipita avec son enfant qui ne comprenait rien à cette manœuvre et voulait absolument entraîner son père au buffet du foyer.

Le lendemain, le comte de Paris qui dînait chez

M. Bérardi, rédacteur en chef de l'*Indépendance*, lui dit devant tous les convives :

— « J'aurais bien voulu hier soir parler à M. Rochefort, mais il a mis tant de soin à m'éviter, qu'il m'a été impossible de le rejoindre. »

C'est M. Bérardi, lui-même, qui a rapporté ce propos à M. Rochefort, et si M. le comte de Paris lit ces lignes, nous sommes convaincu qu'il ne démentira que les faits relatés.

Les électeurs parisiens firent donc bon marché, — comme il convenait — de toutes ces insinuations extravagantes, et le lundi 4 octobre 1869, le *Rappel* enregistrait cette offre de candidature :

*Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine au citoyen Henri Rochefort.*

Citoyen,

Nous, électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine, en vue des prochaines élections partielles, avons résolu de fixer notre choix sur vous pour remplir le mandat législatif vacant dans cette circonscription.

Ce choix nous est dicté par le courage énergique et indomptable que vous avez déployé contre le despotisme, soit en démasquant les abus, soit en flagellant les abuseurs.

Votre talent d'écrivain a rendu et rend encore de grands services à la démocratie ; mais il n'est que la première partie d'un tout que votre parole et au besoin vos actes compléteront.

Le déplorable exemple de mollesse récemment offert aux démocrates par leurs mandataires, lors de la brus-

que prorogation du Corps législatif, nous démontre clairement qu'il ne suffit pas de professer des idées sagement démocratiques, mais qu'il faut aussi une énergie à toute épreuve pour faire respecter ces idées en toutes circonstances.

Toute la démocratie comprend que l'état politique et social de la France est on ne peut plus transitoire, et qu'en face des éventualités qui se préparent, les personnalités doivent s'effacer devant l'intérêt dominant.

Jamais moment ne fut plus solennel pour la liberté de notre patrie ! Jamais questions plus graves ne s'agitèrent au sein de notre société !

Si, pour écarter ce moment, aussi bien que pour éluder de nouveau ces questions, les artistes gouvernementaux faisaient encore relâche au palais Bourbon pour répéter une nouvelle pièce, il nous faudrait un mandataire ferme à son poste d'honneur, et qui ne fuirait ni la gloire, ni le danger d'une seconde édition de la séance à jamais mémorable du jeu de Paume.

Il y a là un grand exemple à donner.

En un mot nous vous représentons notre cahier déjà offert au citoyen Gambetta, avec la mission stricte et rigoureuse de remplir les obligations qu'il s'était imposées lui-même.

Vous voyez, citoyen, que la tâche de notre député sera aussi périlleuse qu'honorable, et lui demandera un civisme à la hauteur du danger à courir. La liberté nous inspire la conviction que vous braverez le danger, que vous donnerez l'exemple.

Que votre adhésion soit la première page de notre indissoluble solidarité.

Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1869.

Barois, Biette, Bernardon Arnaud, Albiot, etc., etc, en tout 223 signatures.

Le surlendemain, Henri Rochefort répondait à l'adresse des délégués.

Chers concitoyens,

En voyant le gouvernement personnel s'effondrer, je m'étais demandé un instant s'il était bien utile que je fisse partie d'une Chambre destinée, non plus à combattre, mais à enterrer cet ordre de choses.

Je pensais que garder mon indépendance absolue me donnerait plus de force pour surveiller ceux qui guettent la succession au détriment de la République et mon rôle me paraissait être plutôt dans la rue qu'au Corps législatif.

Les excellentes raisons que me donnent les honorables délégués qui ont bien voulu venir jusqu'à Bruxelles, m'ont décidé à accepter définitivement la candidature dans la première circonscription.

Je ferai mon devoir au Corps législatif, avec l'espérance de le faire bientôt à la Convention.

Salut et fraternité : HENRI ROCHEFORT.

La session du Corps législatif ouverte aussitôt après les élections de juin avait été, sur les instances de l'empereur, close avec une extrême rapidité, et le retour des députés qui, légalement, devait être fixé au 26 octobre, avait été illégalement ajourné au 29 du même mois. L'opinion s'était émue de cette violation de la loi et une agitation extraordinaire se fomentait pour rappeler le gouvernement à l'observation stricte de la Constitution.

Le commencement de la période électorale

complémentaire fournissait un élément de plus aux manifestations républicaines. L'Empire s'était d'ailleurs aliéné l'esprit de tous les gens de bien par les massacres hideux de la Ricamarie et d'Aubin. Dans ces deux localités, les mineurs s'étant mis en grève pour éviter une réduction de salaire que les directeurs millionnaires de ces établissements métallurgiques voulaient imposer aux ouvriers, des troupes avaient été envoyées contre les grévistes, une collision en était résultée dans laquelle les travailleurs avaient été implacablement fusillés. C'est donc avec un élan tout nouveau que la population de Paris saisit l'occasion d'exprimer son mécontentement et son antipathie contre le régime de la force brutale.

La nomination de l'auteur de la *Lanterne* était la manifestation la plus concluante.

Le 4 novembre, les électeurs ayant soumis à l'acceptation d'Henri Rochefort le cahier précédemment consenti par Léon Gambetta, le proscrit acquiesça au contrat par une adresse dont nous extrayons les passages suivants :

Le programme que vous me présentez, je l'accepte, et, dans l'exécution, je ne ferai que l'accentuer davantage.....

En présence des scènes sanglantes auxquelles donnent lieu périodiquement les réclamations des travailleurs, il est impossible que nous n'allions pas chercher le mal jusque dans sa racine. Exterminer n'est pas répondre ; et la moitié de la France ne peut con

tinuellement ouvrir des souscriptions pour fournir de quoi enterrer l'autre.

Le gouvernement perfectionne ses armes, perfectionnons les nôtres. Nos armes à nous, ce sont : la liberté individuelle ; des lois tolérables qui n'envoient pas mourir à Cayenne ou à Charenton le citoyen qui déplaît à un ministre ; la responsabilité de tous les criminels, qu'ils soient ou non fonctionnaires ; l'instruction gratuite, la suppression des traitements scandaleux, le droit de se réunir dans une salle et d'exprimer son opinion dans un journal ; enfin, tout l'arsenal des libertés indispensables, qui font que ceux qui les possèdent sont des hommes et ceux qui ne les possèdent pas des bestiaux.

Votre programme, citoyens électeurs, est donc le mien, du premier au dernier mot. Vous m'offrez l'honneur d'en revendiquer la réalisation. J'accepte avec joie cette gloire, et je crois pouvoir le dire, ce danger.

Cependant d'autres candidatures venaient se placer sinon contre celle d'Henri Rochefort, au moins à côté d'elle. Ce furent d'abord celle de M. Laurier, ami personnel de M. Gambetta, et celle de l'honorable M. Cantagrel, l'ex-concurrent du pamphlétaire dans la septième. Puis un candidat ouvrier, M. Stanson.

L'élection de l'auteur de la *Lanterne* paraissait dès le premier jour si assurée que M. Laurier très inquiet partit subitement pour Bruxelles sur les conseils du président actuel de la Chambre. Le futur négociateur de l'emprunt Morgan avait autrefois connu Rochefort pour l'avoir défendu

dans une affaire de duel devant la police correctionnelle. Il se présenta à l'exilé qui était loin de soupçonner à quel point sa candidature révolutionnaire faisait de progrès puisqu'il était absent de Paris. Laurier lui donna à entendre qu'il allait probablement échouer dans la première circonscription, comme il avait succombé dans la septième; il ajouta que lui, Laurier, ouvertement soutenu par son ami Gambetta, était à peu près sûr du succès, il adjurait donc le pamphlétaire, dans son propre intérêt, à se désister en sa faveur.

A cette époque M. Laurier faisait montre de son républicanisme et rien ne faisait supposer qu'il deviendrait une des colonnes du centre droit. M. Rochefort, convaincu de la sincérité de son visiteur et peu curieux d'essuyer une seconde défaite, lui signa le désistement demandé que l'avocat emporta triomphalement à Paris.

Malheureusement pour lui, l'effet de ce document ne fut pas précisément celui qu'il en attendait. A peine l'eut-il lu dans une réunion publique que deux membres du comité partirent immédiatement pour Bruxelles et affirmèrent au candidat démissionnaire que son élection était certaine et exigèrent au nom de la République qu'il retirât son désistement, ce à quoi Rochefort répondit d'abord :

— Mais mon comité m'avait également affirmé que je serais nommé dans la septième circons-

cription, je ne veux pas faire le métier de coureur de candidatures.

Sur de nouvelles assurances, il consentit à revenir sur sa décision et se déclara prêt à obéir aux ordres de son comité, même si celui-ci témoignait le désir que son candidat rentrât à Paris malgré ses récentes condamnations.

Cet engagement rapporté dans les réunions publiques y produisit un enthousiasme indescriptible. Un jeune homme, M. Albiot, ayant offert d'aller chercher le proscrit à Bruxelles et de le ramener en France fut immédiatement délégué pour cette mission.

A son arrivée en Belgique, il se mit en communication avec l'auteur de la *Lanterne* qui se déclare prêt à partir. On se rappelle le bruit que fit l'arrestation du candidat, appréhendé à la frontière française, à Feignies. Le compte rendu de la réunion publique où le citoyen Albiot vint annoncer cette grande nouvelle, en dira plus sur l'état des esprits que toutes les descriptions.

Dimanche 7 novembre 1869,

*Salle du Grand Salon, boulevard de la Chapelle*

La salle immense est plus que comble. Deux mille personnes environ sont présentes. L'auditoire est très agité. Le bruit circule que Rochefort est arrivé ou arrivera le soir même.

Un très grand nombre d'agents surveillent les abords de la salle.



Le bureau est constitué avec les citoyens Millière, président, Lissagaray, Falcel et Vermorel, assesseurs. Le président appelle successivement chacun des candidats.

Un seul répond à l'appel de son nom : le citoyen Stanson, candidat ouvrier. Il se présente pour la seconde fois, dit-il, aux suffrages de ses compatriotes, mais cette fois il ne prêtera pas serment.

Le citoyen Combe qui lui succède, ne considère pas la candidature du citoyen Laurier comme sérieuse. Il énumère tous les griefs présentés dans la réunion de la veille, à Belleville, contre cette candidature. Le citoyen Sabourdy combat aussi la candidature Laurier, en citant les réponses de ce candidat aux questions qui lui ont été adressées dans les réunions — et celle du citoyen Cantagrel ne trouve pas davantage, dans cette circonstance particulière, grâce à ses yeux. Il se rattache à la candidature Rochefort : « On a dit que tout le monde pouvait faire ce qu'il a fait.— C'est possible. Seulement personne autre que lui ne l'a fait. »

Le citoyen Raulion vient à la tribune affirmer que les paroles blessantes pour les électeurs de Belleville, attribuées dans la séance de la veille au citoyen Laurier, ont été réellement prononcées par lui.

Plusieurs citoyens offrent d'appuyer ce témoi-

gnage. Mais l'assemblée est d'avis que la question est vidée.

Le citoyen Collot veut nommer Rochefort, parce qu'il est l'homme qui détruira le gouvernement personnel.

Le citoyen Richard s'explique en termes assez habiles pour ne point éveiller les susceptibilités du commissaire, sur les candidatures inassermentées.

Le citoyen Mangeau est partisan déclaré de Rochefort, il ne reconnaît comme révolutionnaire que les candidatures des citoyens qui ne sont point marquées de la tache originelle du serment et celle de Rochefort qui est de toutes la plus désagréable au gouvernement.

Au moment où l'orateur descend de la tribune, des rumeurs courent dans la salle. On entend, on répète ces mots : Rochefort est arrêté.

Au milieu du tumulte et des cris, le président annonce que le citoyen délégué par le comité auprès de Rochefort est là qui apporte des nouvelles précises.

Le citoyen Albiot paraît à la tribune. Profond silence :

Le citoyen Albiot, très ému, explique que le matin même il est parti de Bruxelles avec Rochefort, mais qu'en arrivant à la frontière, à la gare de Feignies, ils se sont trouvés en face d'un commissaire de police qui a mis Rochefort en état d'arrestation.

Une tempête indescriptible suit cette déclaration. Une explosion de cris de colère accueille la nouvelle, et de longues acclamations : Vive Rochefort ! retentissent. Les proportions qu'atteignit cette manifestation furent telles que le propriétaire de la salle était consterné, craignant à toute minute de voir son immeuble s'effondrer sous la violence des trépignements de la foule assemblée et frémissante.

Le président parvint cependant à rétablir le calme. Le citoyen Albiot, fréquemment interrompu par les cris de : Vive Rochefort ! poursuit son récit :

Après l'arrestation, continue-t-il, il voulait rester auprès de l'auteur de la *Lanterne*, mais celui-ci savait que les électeurs de la première circonscription l'attendaient le soir, il fallait que son absence fût expliquée. Le citoyen Albiot est donc reparti à quatre heures et demie, et il apporte aux électeurs le salut fraternel de Rochefort. Quoi qu'on fasse Rochefort sera là à l'heure nécessaire pour faire son devoir, sinon le premier, du moins avec le premier.

Le cri unanime et prolongé : Vive Rochefort ! couvre sa voix.

C'est alors qu'au milieu de l'émotion générale, Jules Vallès, présent alors, se hisse sur un banc et s'écrie de sa voix tonnante : « On nous annonce que les citoyens Laurier et Cantagrel viennent

d'arriver. Leur devoir est tout tracé par la situation faite à Rochefort. Nous attendons qu'ils viennent à cette tribune apporter leur désistement. » Et des bravos frénétiques accueillent cette proposition. Toutes les mains se lèvent et battent.

Le citoyen Laurier, qui paraît à ce moment à la tribune, est salué par les cris de : Vive Rochefort ! Vainement il s'attarde à parler de sa sincère amitié pour l'exilé et des relations cordiales qu'il a eues avec lui, l'auditoire s'impatiente : « Au fait ! au fait ! » réclame-t-on de tous les points de la salle. Le citoyen Laurier déclare donc que, dans le cas où l'arrestation de Rochefort aurait un caractère politique, il croirait de son devoir de se retirer, — sauf avis contraire de son comité.

Le journaliste Humbert demande en ce moment à l'ami dévoué de M. Gambetta s'il se fonderait sur le délit de coups et blessures, qui a été le prétexte de la condamnation de Rochefort, pour soutenir que son arrestation n'a pas un caractère politique, le jour où, candidat appelé, il vient se rendre à une invitation de ses électeurs.

Le citoyen Laurier riposte qu'en tout cas « il ne peut prendre sous son bonnet » de se désister sans l'avis de son comité.

Une leçon méritait d'être infligée à ce louche avocat qui, futur apostat, devait échouer sur les bancs du centre droit de la plus piètre des Assem-

blées, et cette leçon ce fut M. Cantagrel qui la lui donna.

S'élançant soudain à la tribune, le candidat socialiste dit :

« Eh bien, moi, citoyens, je puis prendre quelque chose sous mon bonnet et je suis certain de n'être désapprouvé par personne : Nous n'avons tous qu'un seul adversaire. Sus à l'ennemi commun ! L'arrestation de Rochefort est un outrage au peuple souverain. Sa cause est devenue celle du suffrage universel. Il n'y a pas à hésiter. Citoyens, le gouvernement met la main sur Rochefort. Votons tous pour Rochefort ! »

Un tonnerre d'applaudissements prouva à l'orateur qu'il avait par cet acte de droiture et cette conduite pleine de noblesse, gagné d'un seul coup l'affection du peuple, et en vérité les ouvriers de Paris qu'on se plaît à peindre si oublieux, n'ont jamais oublié ce trait.

Tout l'auditoire se leva, la séance était close *ipso facto* vu le tumulte. On se mêle, on se serre les mains. Les cris de : vive Rochefort ! éclatent de nouveau de tous les côtés, on se sépare en criant jusque sur le boulevard : vive Rochefort ! vive Rochefort !

Cependant M. Laurier s'était aperçu de la situation fautive qu'il s'était créée par des hésitations suspectes. Inquiet de l'impression fâcheuse que ses tergiversations avaient produites sur le public,

à minuit il accourait à l'imprimerie du *Rappel* et y déposait cette lettre dont il demandait l'insertion immédiate.

Vendredi soir, 5 novembre 1869.

A Monsieur le rédacteur en chef du *Rappel*

Ce soir, à dix heures, en arrivant à la réunion du Grand Salon, à la Chapelle, j'ai appris que Rochefort avait été arrêté, au moment où il rentrait en France pour soutenir sa candidature.

J'estime que cette arrestation est un attentat contre le suffrage universel.

En face d'une telle violence, j'ai pensé, et mes amis, consultés par moi, ont pensé aussi que, dans notre parti, Rochefort ne doit plus trouver de concurrent.

Je me désiste de ma candidature dans la première circonscription.

Votre dévoué, Clément Laurier.

Comment s'était donc opérée cette arrestation fameuse, nouvelle et insigne bévue commise par le gouvernement, et qui faisait en quelques heures de Rochefort l'élu par acclamation de la première circonscription de la Seine ?

M. Albiot, dans un article intitulé l'ARRESTATION DE ROCHEFORT, raconte la chose en ces termes :

« Le mardi 2 octobre, je recevais du comité démocratique de la première circonscription un mandat ainsi conçu :

Les soussignés, membres du comité, donnent mandat au citoyen Albiot, d'inviter en leur nom, le citoyen Ro-

chefort à se présenter aux électeurs dans la soirée de vendredi au Grand-Salon (Chapelle-Montmartre) et aux Folies-Belleville, si possible.

Le citoyen Albiot assistait à la séance où cette résolution a été prise par le comité le mardi 2 courant, et pourra répéter les phases de la discussion qui ont amené cette décision (Suivent les signatures.)

« Je partis le lendemain et je vis Rochefort le jeudi. Tout de suite il fut prêt à accéder au désir de ses électeurs et à venir au rendez-vous qu'on lui donnait à Paris.

Donc hier vendredi à neuf heures, nous partions ensemble de Bruxelles.

— Si on vous arrêta à la frontière ? disais-je dans le wagon à Rochefort.

— Oh ! non, répondit-il. Le gouvernement ne ferait pas cette bêtise ! Son jeu est évidemment de me laisser rentrer dans Paris sans avoir l'air de me redouter.

« Arrivés à Feignies, la première gare française, nous descendions de wagon pour la visite de la douane, Rochefort ne se cachait point. Il se promenait dans la salle de la douane, sans se dissimuler le moins du monde, tandis que je faisais examiner nos paquets.

« Trois messieurs, qui se tenaient sur la porte, du côté de la voie, causaient en nous regardant. L'un d'eux tout-à-coup se détacha du groupe et vint droit à Rochefort.

— Vous êtes M. Rochefort

— Oui.

— Veuillez me suivre.

Et je les vois disparaître dans un couloir, au moment même où le douanier avait les mains dans ma malle. Il n'avait pas fini sa visite que le monsieur qui avait emmené Rochefort revient à moi.

— M. Albiot ?

— C'est moi.

— Veuillez venir.

Un second douanier prend les journaux que j'avais à la main, les examine et me les rend. Je suis mon introducteur, et je retrouve Rochefort dans une petite salle peinte en bleu, décorée du portrait de l'Impératrice.

La locomotive sifflait, le train allait partir, notre « hôte » mettait du charbon dans la cheminée, je lui demande à mon tour :

— A qui avons-nous l'honneur ?

— Je suis commissaire de police.

Le chef de train paraît à la porte.

— Ces messieurs ne partent pas ?

— Non, répond le commissaire, ils ne partiront qu'à quatre heures. — Il était midi.

— Cela ne nous gênerait qu'à moitié, me dit Rochefort ; au lieu d'arriver à cinq heures nous arriverons à neuf heures et nous pourrions quand même assister à la réunion. — Mais, demanda-t-il



au commissaire, est-ce sûr que nous serons libres à quatre heures ?

— Je vais adresser une dépêche à qui de droit, dit le commissaire. Il y a un mandat d'amener contre vous depuis le mois de septembre. Mais les temps sont changés ! Je ne puis prendre sous ma responsabilité ni de vous laisser en liberté, ni de vous mettre en état d'arrestation. Veuillez attendre la réponse.

— Au moins pourrons-nous déjeuner ?

— Sans doute ! Seulement il y a encore du monde au buffet. Je vais chercher le maître du restaurant ; vous pourrez lui commander ce que vous voudrez.

Il est sorti alors, et bientôt après, il nous a ramené le maître du restaurant. Nous sommes rentrés déjeuner au buffet, quand la salle a été vide. Deux ou trois messieurs se promenaient devant la porte. Notre commissaire est venu s'asseoir à la table voisine de la nôtre et s'est mis à déjeuner aussi. Puis nous sommes revenus dans la petite salle bleue, où le commissaire nous a rejoints au coin de la cheminée. Fort aimable, ce commissaire ! un causeur charmant ! Il nous a entretenus des arrestations qu'il avait opérées... lui-même, il nous a énuméré ses états de service, ses luttes corps à corps avec des prisonniers rétifs, etc... A trois heures il est sorti, mais il est revenu presque aussitôt.

Il a tiré un papier jaune, portant en tête les

titres, grades et honneurs de M. le préfet de Lille, et de plus quelques mots fort simples qu'il a bien voulu nous communiquer :

« Maintenez M. Rochefort en état d'arrestation. »

Décidément il ne fallait plus songer à partir à quatre heures ! Et les électeurs qui attendaient ! Leur envoyer une lettre ? Personne pour la porter. Un télégramme ? Le laisserait-on arriver à destination ? Rochefort me dit :

— Tâchez, vous, de partir pour Paris et d'arriver à temps à la réunion dire pourquoi je n'arrive pas.

— Je voudrais, dis-je au commissaire, envoyer à Paris un télégramme.

— Le bureau télégraphique de cette gare ne reçoit pas les dépêches privées.

— Où donc faut-il aller ?

— A Maubeuge.

— Allons, dis-je à Rochefort, je vais aller à Maubeuge et je reviens.

Le commissaire de police a l'obligeance de me conduire lui-même au guichet de la distribution des billets. Je demande une place pour Maubeuge.

— Vous ne prenez pas aller et retour ? me dit le commissaire.

— Si fait ! si fait ! aller et retour.

Je serre la main à Rochefort. Il me fait un signe que je comprends, qui voulait dire : « Allez, faites savoir à mes électeurs que, sur leur invitation, je

suis parti, que je suis en France, que j'allais à eux, mais qu'on m'arrête en route, et portez-leur mon salut fraternel. »

On a vu au compte rendu de la réunion de Belleville que ce salut a été entendu.

« Pour moi, arrivé à Maubeuge, termine  
« M. Albiot, je ne descendais pas de mon wagon.  
« J'avais en poche mon billet pour Paris, je filais  
« sur Paris. Quelque employé de la ligne aura  
« probablement trouvé ce matin sur la voie un  
« billet portant le timbre de Feignies à Mau-  
« beuge, — aller et retour. »

On ignora jusqu'au lendemain soir ce qu'il était advenu de Rochefort après que M. Albiot l'eut quitté. Le *Constitutionnel* assurait qu'un sauf-conduit avait été délivré au candidat pour toute la période électorale. Mais, d'autre part, deux rédacteurs du *Rappel* présents à l'arrivée du train de cinq heures un quart du matin affirmaient que l'auteur de la *Lanterne* n'était pas encore arrivé par ce convoi.

Le dimanche 7 novembre, Henri Rochefort dans une lettre au *Rappel* fournissait ces explications sur l'incident dont il faisait connaître enfin le dénouement :

*Aux rédacteurs du Rappel*

Mes chers amis,

Les journaux de l'entourage veulent absolument me

persuader que je suis l'obligé de l'empereur, sous prétexte qu'après m'avoir fait arrêter à la frontière, il m'a fait relâcher huit heures après.

Je désirais avoir le public pour juge et non le *Constitutionnel*. La vérité est qu'à midi un commissaire de police m'a dit :

— Vous êtes prisonnier.

Et qu'à huit heures du soir, il a ajouté :

— Vous êtes libre.

Tel est l'incident dans toute sa simplicité.

La magnanimité du gouvernement se borne donc à avoir fait une sottise à midi, et à s'en être aperçu à huit heures, c'est-à-dire, comme pour tout ce qu'il a fait depuis dix-huit ans, quand il était trop tard.

J'aurais néanmoins laissé les journalistes de la Chambre épousseter en paix leurs fauteuils, s'ils n'avaient mêlé à leurs éloges du souverain une histoire de sauf-conduit, qu'ils racontent d'autant plus affirmativement qu'elle ne contient pas un mot de vrai. Le sauf-conduit est un rêve, on ne m'a pas parlé de sauf-conduit. Un sauf-conduit, je n'en ai jamais vu. Si le gouvernement avait eu le mauvais goût de m'en offrir un, j'aurais probablement répondu que je ne tenais pas à être sauf, et que je ne voulais pas être conduit, et je le lui aurais non moins probablement jeté au nez.

Cette explication était nécessaire, je crois, pour excuser mon ingratitude, qui est plus radicale que jamais.

Mille poignées de main.

Ainsi, l'arrestation du pamphlétaire avait duré une demi-journée. Mais l'émoi extraordinaire dans lequel l'absence de nouvelles qui se prolongea trente-six heures, avait mis la population, est bien la constatation irréfutable des nobles senti-

ments que professe le grand Paris, Paris-révolutionnaire, Paris-peuple, et de la gratitude passionnée qu'il voue à tout homme honnête qui défend sincèrement sa cause, et se dresse fièrement contre la tyrannie.

Quel enseignement eût dû tirer l'Empire de la physionomie de cette séance du 7 novembre de la rue Doudeauville à la Chapelle ! Quel sombre avertissement pour lui, que cette ovation sans pareille, faite à son ennemi le plus acharné et le plus hardi, ovation que nous allons décrire.

Entrons donc dans cette réunion impatiente qui attend et dont chaque mouvement est pour le régime impérial un défi.

Le bureau est constitué avec les citoyens Vermorel, président, Grandet et Dambre assesseurs. La salle quoique fort large est trop étroite pour la foule. On crie, on se bouscule aux portes. Le président a peine à se faire entendre. Le commissaire au milieu du tumulte, menace de dissoudre.

Tout à coup le bruit confus se change en un immense cri : Vive Rochefort ! et Rochefort paraît à la tribune au milieu des applaudissements et des acclamations enthousiastes. Toutes les mains battent, toutes les bouches crient. Dans cette assemblée de deux mille citoyens, il n'y a pas un adversaire, pas un indifférent.

Trois fois, Henri Rochefort veut parler, trois

fois il est interrompu par les bravos. Enfin il parvient à se faire entendre. Il est pâle, sa voix tremblante d'abord se raffermir peu à peu.

« Citoyens, dit-il, l'émotion que je laisse paraître vous donnera peut-être une idée peu favorable de mon énergie. Mais quand, en rentrant dans son pays, on y est accueilli par de telles sympathies, l'émotion est bien légitime.

« Citoyens, vous ne me connaissez pas encore et cependant vous me témoignez déjà que vous avez confiance dans ma parole ; je vous en remercie. A Bruxelles comme à Paris, pas à pas, jour par jour j'ai suivi le mouvement de la grande Révolution qui se prépare et que nous accomplissons ensemble. Depuis longtemps je suis avec vous, et si j'ai prêté serment, c'est que je suis décidé à passer par dessus pour servir la cause du peuple. »

« La question du serment est grave. Je sais ce que j'ai fait en le prêtant ; je sais qu'au lendemain de la Révolution les hommes qui auront accepté de passer sous ces fourches caudines seront peut-être mis à l'index. Mais j'accepte cette situation et j'y suis résigné d'avance. Que la Révolution fasse de moi ce qu'elle voudra ; je suis heureux de me donner à elle tout entier. Le serment, d'ailleurs, est moins humiliant pour le candidat qui se résigne à le prêter que pour le gouvernement qui, en l'exigeant,

« montre naïvement sa terreur de voir certains  
« hommes à la Chambre.

Ici le commissaire de police s'était levé. Il donnait un double avertissement fondé sur ce que : 1° la question constitutionnelle du serment ne pouvait être mise en discussion ; 2° toutes ces prophéties de République ne pouvaient être tolérées sous le gouvernement de l'Empereur.

« Jamais gouvernement fort, poursuit Roche-  
« fort, n'a avoué plus platement sa faiblesse que  
« celui-ci par l'invention du serment. Il demande  
« au suffrage universel de prononcer entre lui et  
« nous, et quand le suffrage universel va répondre  
« il lui ferme la bouche.

« Pour moi, j'ai cru devoir m'offrir sans re-  
« serve. Citoyens, notre but à tous est le même.  
« Je n'ai jamais caché le mien, et je vois que  
« c'est aussi le vôtre. »

Quand il eut ajouté ces quelques mots :

« Je serai toujours prêt d'ailleurs, à déposer  
« entre vos mains ma démission de représentant,  
« si vous jugez que mon courage n'a pas été à la  
« hauteur de la confiance que vous avez mise en  
« moi. Mais j'espère que vous n'aurez pas à me  
« la demander. »

Ce fut dans le bruit immense d'une explosion de bravos et d'applaudissements frénétiques qu'il descendit de la tribune et parvint à se frayer un passage. De toutes parts les mains se tendirent

vers la sienne et pendant plus d'un quart d'heure la séance ne put être reprise.

Dès son apparition dans la rue, à la sortie, il fut de rechef acclamé, entouré, pressé, escorté jusqu'à ce qu'il fût monté en voiture. La question des inassermentés, à laquelle Rochefort avait fait allusion dans son discours, était une des phases nouvelles sous laquelle se présentait la lutte contre les institutions bonapartistes.

L'opposition la plus avancée avait eu l'idée de nommer dans les diverses circonscriptions de Paris vacantes par suite des options, dans la troisième, la quatrième, la huitième, par exemple, des pros-crits du Deux Décembre qui refuseraient de prêter à l'Empereur le serment de fidélité exigé, par la Constitution, de tout député à son entrée à la Chambre, et condition *sine quâ non* de la validation de son élection par le Corps législatif. Dans une réunion privée composée d'électeurs des trois circonscriptions citées plus haut, cette question de la candidature des inassermentés, interdite dans les réunions publiques avait été librement débattue. A l'unanimité, elle avait été résolue par l'affirmative. Les noms des candidats avaient été désignés ainsi que les arrondissements respectifs où ils brigueraient les suffrages.

En faveur de Rochefort une exception curieuse était faite. Qu'il prêtât ou ne prêtât pas le serment, il demeurait l'indiscutable élu de Belleville. Mal-



gré son serment préalable, la haine contre l'Empire était personnifiée par lui à ce point qu'il fut déclaré que « quoi qu'il fit il était considéré en principe comme inassermenté ». Dans la troisième circonscription, les révolutionnaires portaient Ledru-Rollin; dans la quatrième Armand Barbès; dans la huitième Félix Pyat. Nous verrons un peu plus loin les circonstances dans lesquelles le pamphlétaire était absous, par un vote, de ce fameux serment considéré par quelques-uns comme une véritable tache originelle.

L'auteur de la *Lanterne* s'était d'ailleurs ainsi expliqué à ce sujet :

La question des inassermentés, écrivait-il, crée un problème que je peux bien me permettre d'exposer, mais que je n'oserais pas résoudre.

Le peuple attache-t-il une importance majeure au serment préalable? Je l'ignore. Pour ma part, je l'ai dit, je n'en attache aucune. Que je prenne le taureau par les cornes, par les naseaux ou par les pattes de derrière, je n'y mets pas de coquetterie. L'essentiel est que je le dompte ou que je le renverse. Quand il s'agit de délivrer un pays du choléra, il est peut-être nécessaire de ne pas se montrer trop délicat sur le choix des remèdes, c'est-à-dire de sourire devant les obstacles que la poltronnerie officielle met à l'expression du suffrage universel, et de cataloguer simplement le serment préalable parmi les cas prévus par le Code pénal, au chapitre intitulé : *Menaces sous conditions*.

Ce qu'il est plus important de noter, — puis-

que l'insuccès des inassermentés prouva que le peuple n'attachait pas à cette forme de protestation la valeur que certains démocrates avaient voulu lui imprimer, — c'est l'acceptation, par le candidat de la première circonscription, du mandat impératif avec toutes ses conséquences. De la période contemporaine, Rochefort, et ce n'est pas un de ses moindres titres à la reconnaissance publique, est le premier député qui ait eu à cœur de rester en communion d'idée constante avec ses mandants, et qui ait proclamé par son exemple les avantages et les saines garanties du mandat électoral contractuel.

« J'appartiens tout entier à la démocratie et au peuple, déclarait-il, dans la réunion privée du 8 novembre, rue de la Fidélité. Je serai un simple mandataire toujours révocable. Si je suis nommé, je louerai une salle où mes mandants et moi nous nous retrouverons toutes les semaines et où nous discuterons les questions à l'ordre du jour en commun. De cette façon, le député et le peuple sont sûrs de s'entendre, et, le jour où l'entente cesserait, le député rendrait immédiatement son mandat. Oui j'accepte, le mandat impératif sans restriction. Des députés vous ont dit — et ces hommes sont les anciens Jupiter-tonnant de la gauche — que leur conscience le repousse parce qu'il porterait atteinte à leur dignité. Telle n'est pas mon opinion. L'élu, selon moi, doit représenter le plus fidèlement possible la pensée de ses électeurs, il doit donc agir d'après un programme bien déterminé. Je veux me mettre en communication incessante avec vous approuvé par vous, j'irai droit devant moi, rien ne me fera recu-

ler. Soyez sûrs, citoyens, que le jour où vous jugeriez que la question est dans la rue, vous m'y trouveriez. »

Revenant enfin sur la prestation du serment, il en finissait avec cette discussion, en ce qui le touchait personnellement, par cet exposé des motifs plein de verve :

Hier, citoyens, a eu lieu une réunion où plusieurs des vétérans de la démocratie, républicains de toujours, ont été acceptés comme candidats, à la condition qu'ils n'accepteraient pas le serment.

Trois circonscriptions de la Seine ont chacune un de ces candidats, qui eux depuis longtemps ont travaillé pour la grande œuvre. Néanmoins il y a été décidé que, moi aussi, je serais candidat à côté de ces hommes illustres, moi qui n'ai encore rien fait pour me rendre digne de marcher à côté d'eux.

Une question grave, très-grave, a été agitée dans cette réunion. Un citoyen y a dit que, pour rendre ma candidature aussi révolutionnaire que les autres, je devais, si j'étais élu, refuser le serment à la Chambre. Quand on a parlé de la décision de cette réunion, composée de démocrates connus de toutes les circonscriptions, j'ai pris la résolution de vous consulter. Je vous le répète, je ne veux agir qu'avec vous, éclairé par vous, conseillé par vous.

Qu'ai-je à faire ? Dois-je, comme il y a douze ans l'ont fait Carnot et Cavaignac, refuser le serment ? Dois-je donner ma démission avant même d'avoir fait acte de mandataire ? Tout l'avantage ici serait pour moi. Car, après l'honneur que vous me faites, j'aurais trop beau jeu si je rentrais à mon foyer comme auparavant, ayant vos votes en plus, et me dispensant d'agir. Mais je crois, citoyens, qu'il faut agir, qu'il faut

marcher, qu'il faut travailler à la grande Révolution. Je me résoudrai donc à prêter le second serment, bien sûr que je rachèterai cette faiblesse par un dévouement sans bornes à la cause commune, à la cause de la Révolution.

Et la proposition ainsi conçue, mise aux voix :  
— Rochefort doit-il prêter serment à son arrivée à la Chambre ?

Est résolue par un vote affirmatif donné à l'unanimité par l'assemblée populaire aux cris répétés de vive la *Lanterne* ! Vive Rochefort !

Les promesses que l'auteur de la *Lanterne* avait faites à ses électeurs, il les tiendra plus tard strictement. Nous le verrons, au lendemain de son entrée au Corps législatif louer à la Villette une immense salle, — la salle de la *Marseillaise*, — où il convoquera ses mandants. C'est même au milieu de ceux qui l'acclament, et dont il a reçu son mandat de député, qu'après l'autorisation de poursuites demandée à la Chambre et obtenue d'elle par M. Emile Ollivier, l'Empire sera contraint de venir mettre en arrestation, par surprise, le pamphlétaire représentant du peuple.

L'allure absolument révolutionnaire de la candidature de Henri Rochefort, l'acceptation par lui du mandat impératif, l'attitude qu'il s'était engagé à prendre à l'assemblée, le jour où il irait y siéger, avaient jeté la perturbation dans le camp des députés modérés. L'opposition douceâtre dont

vivaient depuis dix-huit ans les principaux chefs de la gauche menaçait d'apparaître désormais sous un aspect défavorable, et l'opportunisme d'alors résolut de mettre bon ordre à un état de choses qui ne pouvait, si l'on n'y veillait, qu'empirer d'instant en instant.

Sur les conseils de l'ex-député de Belleville, démissionnaire, M. Gambetta; sous l'impulsion des signatures déclinant, que dis-je déclinant, repoussant comme une indignité le mandat impératif et parmi lesquels figuraient MM. Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, Desvaux, Esquiros, Jules Favre Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Grévy, Jules Simon, etc., une nouvelle candidature se dressa le 17 novembre contre celle de l'auteur de la *Lanterne*, ce fut la candidature Carnot (1).

1. Aujourd'hui que le mandat impératif est adopté par les hommes sincèrement républicains, et que le droit que possède le peuple d'exiger de son mandataire l'observation stricte des engagements pris et consentis librement avant l'élection, il n'est pas sans intérêt d'exposer ici, en note, les passages si autoritaires, si peu démocratiques du manifeste publié à la demande des meneurs de l'extrême gauche à cette époque si triste.

La plupart de ces hommes occupent maintenant les premières charges de l'État. Ce qu'ils ont fait jadis aurait dû mettre en garde le peuple et l'empêcher de les réélire. Voici la fin de ce manifeste, oublié depuis dix ans, et véritable monument d'édification politique réactionnaire :

« On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif, on a répété que le député mandataire de ses électeurs, leur restait incessamment subordonné et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes.

Il y avait bien eu, quelques jours auparavant déjà, un M. Terme qui était venu apposer ses affiches de prétendant du siège législatif, mais le drapeau bonapartiste, qu'il avait arboré franchement dans sa circulaire, ne laissait aucun espoir à son élection. La candidature Carnot, au contraire, rallie dès le début tous les ennemis de la politique intransigeante. A la seule exception du *Rappel*, tous les journaux de Paris entonnèrent

« On a même ajouté qu'il était leur justiciable, que cité  
« devant eux il pouvait y être jugé et condamné.

Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fausse et dangereuse et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolument.

Sans doute, ils seront toujours heureux de multiplier avec leurs électeurs *les communications amicales et les rapports confiants*. Ils se considèrent comme engagés d'honneur à défendre les principes qui les unissent à eux par les liens d'une étroite solidarité.

Si leur conscience les en éloignait elle leur imposerait l'obligation de faire apprécier leur conduite en déposant leur mandat ; mais c'est elle *seule* qu'ils consulteraient. Ils n'ont ni injonction ni ordres à recevoir.

Le mandat impératif fausserait radicalement le suffrage universel en livrant l'élu, c'est-à-dire la majorité des électeurs à la merci d'une minorité usurpatrice.

Le principe électif reste seul debout au milieu des révolutions qui se succèdent, il est désormais la seule garantie de l'ordre, il est appelé à transformer, de la base au sommet, toutes les institutions du pays.

Pour le conserver intact, il faut le dégager tout à la fois des compromis monarchiques qui le corrompent, et des violences dénagogiques qui le dégradent (Ont signé : Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Favre, Gambetta, Grévy, Jules Simon, etc., etc.).

les louanges du nouveau compétiteur. L'heure tardive à laquelle M. Carnot était venu s'implanter à Belleville pour briguer les suffrages des électeurs ne permettait plus la discussion sérieuse de ce candidat que par la voie de la presse et donnait plus de chances aux menées sourdes de la dernière minute.

Les amis de M. Carnot faisaient même si bien le jeu du gouvernement que celui-ci essaya d'une suprême manœuvre que l'on eut encore avant le vote le temps de dénoncer à l'opinion. Le *Réveil* reçut le 18 novembre une lettre signée Henri Rochefort — lettre fausse — dont on jugera le caractère par sa teneur :

Monsieur le rédacteur du *Réveil*,

Après le manifeste de la gauche, il ne me reste plus qu'à retirer ma candidature de la première circonscription de Paris.

Ne pouvant plus compter à la Chambre que sur le citoyen Raspail, je préfère attendre!

J'attendrai !!!

HENRI ROCHEFORT.

Enfin, le moment de la victoire a lui. Le scrutin est fermé. Le dépouillement des bulletins s'opère. Dans les rues qui avoisinent les sections, l'affluence des curieux est formidable. Tout Paris s'intéresse à l'important résultat. Sur les boulevards, dès cinq heures et demie, l'agitation est

extrême. Il pleut, « mais l'averse est toutefois modeste, constate un journal, comme il sied à une pluie qui ne veut pas empêcher la circulation. » Des groupes se forment calmes et ne donnant aucun prétexte aux agents de M. Piétri. On piétine devant les kiosques et aux librairies des passages. Les malheureuses boutiques sont assiégées dès qu'apparaît un paquet de journaux à l'intérieur.

Devant la librairie Panis, rue de Lafayette, où s'opère la vente du *Rappel*, la cohue est si extraordinaire que des citoyens sont préposés pour éviter l'étouffement qui menace et faire mettre les acheteurs impatients sur une longue file de quatre rangs. Il y a dans cette foule des délégués des grands ateliers de Paris et des Ecoles qui doivent, immédiatement après la connaissance du résultat porter les nouvelles dans les diverses directions de la capitale.

A six heures les chiffres affluent et l'on peut pronostiquer déjà. Rochefort distance de plus en plus Carnot. Le triomphe du premier devient assuré et le recensement définitif donne le nombre de voix suivant : Rochefort, 18, 051 ; Carnot, 13, 734 ; Terme, 2, 678.

Henri Rochefort était élu, en dépit de toutes les hostilités combinées.

Tandis que les démocrates bellevillois jetaient dans l'urne les bulletins qui assuraient son élection, Henri Rochefort attendait anxieusement



le résultat du vote dans un petit restaurant du boulevard de Clichy. C'est en compagnie de Gustave Flourens qu'il était allé s'attabler dans le modeste établissement le plus voisin de la section où se centralisaient les résultats.

Mme Rochefort et sa fille avaient été laissées chez Brébant où les deux journalistes devaient leur dépêcher les nouvelles le plus rapidement qu'ils le pourraient.

Les gouvernants n'étaient pas moins intéressés, quoique dans un autre esprit à la connaissance de l'addition finale des votes. A la mairie de Montmartre, rue des Moines, impasse Constantine, rue du Château (école des filles), petite rue Saint-Denis, rue Richomme, rue Doudeauville, à la mairie de la Chapelle, à la mairie de la Villette, rue d'Allemagne, bâtiment de la Bourse, boulevard de la Villette, rue Louvain, à la mairie de Belleville rue Richer, rue de la Courtille, c'est-à-dire dans 21 sections, des agents enregistraient au fur et à mesure du pointage les chiffres de l'élection et, bride abattue, se dirigeaient vers la préfecture de police où convergeaient leurs informations.

Quand M. Piétri eut à porter aux Tuileries la nouvelle défavorable, il entoura cette désagréable communication de toutes les précautions oratoires les plus savantes. L'effet n'en fut pas moins foudroyant.

Les journaux officiels et officieux, d'ailleurs, comptant sur le succès de l'élection Carnot, avaient pris, quelques jours avant l'ouverture du scrutin, le soin de donner à la manifestation de Belleville un caractère très tranché et nettement révolutionnaire. Grâce à la maladresse de ses amis, qui avaient accentué de la façon la plus fâcheuse pour l'Empire, les intentions des électeurs qui nommeraient le pamphlétaire, l'Empereur, mis directement en cause, recevait donc le plus sanglant affront.

Telles étaient les préoccupations dans lesquelles l'élection de Belleville plongeait la cour, que l'impératrice Eugénie, qui devait depuis longtemps faire un voyage en Orient et assister à l'inauguration du canal de Suez, avait remis de jour en jour son départ. Les lazzis de l'auteur de la *Lanterne* avaient jeté un tel ridicule sur ces hésitations croissantes que la « gracieuse souveraine » s'était décidée enfin à partir :

« Le départ de l'impératrice pour l'Orient n'est pas encore décidé, ricanait Rochefort dans le numéro 68 du pamphlet célèbre, mais il n'est pas absolument contremandé non plus.

Si cette dame veut bien accepter un conseil, je l'engage à ne pas aller en Egypte. Son mari est infiniment plus bas qu'on ne lui déclare, et si, une fois là-bas avec son fils et successeur, une catastrophe survenait, elle aurait à craindre que ces misérables républicains

ne profitassent du désarroi général pour descendre dans la rue et proclamer la République, non sans avoir préalablement déclaré traîtres à la patrie tous ceux qui oseraient seulement prononcer le nom grotesque de Napoléon IV.

L'impératrice fera de cet avis l'usage qui lui conviendra, mais je crois pouvoir lui affirmer que les choses se passeront ainsi. On m'a même proposé d'en être. Je n'ai pas besoin de dire quelle a été ma réponse.

Il est vrai que le départ de la souveraine ne mit pas fin aux gouailleries terribles de l'ennemi juré de la dynastie, car la veille de l'embarquement de « l'impériale épousée » voici le « chant du départ » dont l'écrivain moqueur l'accompagnait :

On m'a souvent reproché de ne pas être assez régence... de l'Impératrice. Quelques journaux du Roulier parti ont même prétendu que, comme Ruy-Blas, je m'étais affolé de ma souveraine, et que je lui avais offert d'entrer à la *Patrie*, ce qui est le dernier mot de la honte et de l'humiliation, si elle voulait seulement m'accorder le plus innocent des souvenirs, un vieux gant, une fleur fanée ou une pension de vingt-cinq mille francs.

Ils ajoutaient que l'impératrice n'ayant répondu à mes espérances que par le plus profond dédain, je m'étais jeté dans l'opposition radicale.

Il n'y a pas un mot de vrai dans cette légende. Ce qui est réel, c'est qu'en ma qualité de républicain absolument indécrottable je ne demande qu'à entrer en chasse contre les têtes couronnées, et que je dirige mes coups spécialement contre celles qui gouvernent.

Or, que se passe-t-il en France? Tandis que l'Empereur, étendu sur une chaise longue, renonce à interroger l'avenir pour interroger Nélaton, l'impératrice Eugénie fait signifier au bétail qu'on intitule l'entourage, qu'elle part, mais qu'elle remet à son retour l'ouverture du Corps législatif.

. . . . .

L'empereur des Français ne s'appelle donc plus Louis-Napoléon Bonaparte, mais bien Eugénie de Guzman de Téba et autres noms de famille. Aussi est-ce de ce dernier monarque qu'il est nécessaire de s'occuper. Le prince impérial est sorti des mains des femmes. La France, moins heureuse, y est retombée plus que jamais. A côté du gouvernement de l'empereur, nous avons maintenant le gouvernement de l'impératrice, et je vous supplie de croire que ce n'est pas le moins despostique et le moins féroce.

Les feuilles à révélation nous apprennent d'ailleurs qu'Eugénie, première reine de France et de Navarre, de Navarre surtout, ne va pas en Orient uniquement pour voir comment s'ouvrent les isthmes quand les corps législatifs restent fermés.

Le vrai projet de cette belle nature est d'aller remplir le vœu qu'elle a fait lorsqu'elle était grosse (c'était, je pense, du prince impérial) d'aller dire sept *pater* au tombeau même de Jésus-Christ à Jérusalem, au cas où elle accoucherait heureusement.

La mère et l'enfant se portant bien, elle profite de l'invitation du sultan pour tenir sa promesse. L'accomplissement de ce vœu ne nous coûtera guère que six millions : j'ai remarqué que les souveraines ne s'engagent jamais à se priver de la moitié de leur liste civile pour améliorer le sort des classes pauvres, décréter l'instruction gratuite ou dégrever les citoyens des effroyables impôts qui les dévorent.

Leurs vœux se bornent généralement à aller faire un charmant voyage avec plusieurs écuyers, quelques dames d'honneur et une lectrice, afin d'aller remercier Dieu au Saint-Sépulchre même, le tout aux frais de la nation.

Si par un de ces hasards, que la parfaite santé de l'empereur expliquerait, suffisamment l'impératrice devenait enceinte d'un nouveau prince, nous la supplions de ne faire aucun vœu, car si tous ses enfants, que nous payons si cher quand ils ont vu le jour, doivent nous coûter chacun six millions dans le ventre même de leur mère, nos moyens ne nous permettraient pas de laisser continuer la dynastie.

Le jour de la nomination de Rochefort à Paris l'impératrice était à dîner chez le vice-roi d'Égypte. Vers sept heures du soir, — et ces détails nous les tenons de M. Paul Aubert, le fils du médecin de l'administration de Suez, — une première dépêche, adressée du ministère de l'intérieur à M. de Lesseps était libellée de cette façon :

« Nous attendons des nouvelles des élections, mais (quels que soient les élus) ces nouvelles seront toutes mauvaises. »

Eugénie de Montijo avait recommandé, à quelque heure qu'il arrivât, qu'on lui fit savoir sur le champ le résultat.

Enfin, un second télégramme portait cette mention stupéfiante :

« Rochefort est nommé. »

M. de Lesseps pria M. Paul Aubert d'aller remettre la navrante dépêche à l'impératrice, et celle

qui écrivait à son mari avec une orthographe si fantaisiste :

« Mon cher Louis, si tu entendais ce que me dit le vice-roi, les cheveux t'en dresseraient sur la tête! » s'écria, en laissant libre carrière à l'expression de ses ressentiments et de sa fureur :

« C'est un soufflet que le peuple de Paris me donne. »

Et elle eut un évanouissement qui dura peu, suivi de spasmes qui durèrent la plus grande partie de la nuit.

On doit reconnaître qu'en considérant l'entrée de Rochefort à la Chambre comme un pronostic sinistre de la fin de l'Empire l'Impératrice ne manquait pas d'une certaine intuition. Elle n'avait pas en cela, d'ailleurs, le mérite de l'invention. Avant même que l'éminent écrivain ne s'occupât activement de politique, le seul homme intelligent, le roué du second empire, le duc de Morny, en un mot, avait flairé le *renverseur* de la dynastie napoléonienne.

Le *Figaro*, auquel Rochefort collaborait, n'était encore que littéraire et hebdomadaire, lorsque M. de Morny fit un jour représenter dans ses salons une pièce mièvre, pleine d'afféterie, sur les mérites et les finesses de laquelle, cependant, les invités accrédités de la maison se récrièrent :

Ce mot stupide ayant fait éclosion au cours du dialogue :

« L'homme dispose et Dieu indispose. »

M. Albéric Second ne craignit pas de flatter le duc, son hôte, en ces termes inappréciables vraiment :

« Que nous sommes heureux, duc, nous autres pauvres gens de lettres, que le succès de la politique ne vous laisse que de rares loisirs pour vous occuper de littérature. Avec votre talent, vous encombreriez les théâtres de vos œuvres piquantes, et nous nous morfondrions tous à jamais dans le marasme, à la porte des directeurs ! »

Des comptes rendus de la comédie en question ayant paru et les éloges n'étant point décernés nominativement à M. de Morny, mais à M. de Saint Rémy (nom pris par lui comme pseudonyme), Rochefort profita de cette dissimulation et feignant l'ignorance, crossa de la belle manière, dans le *Figaro*, l'auteur masqué et découronné. M. de Villemessant, par inadvertance, laissa passer sans coupure aucune cette violente attaque.

L'article fit sensation. M. de Villemessant fut mandé au ministère et les reproches les plus âpres lui furent adressés au sujet du manque d'égards de son principal rédacteur. Le directeur du *Figaro* s'excusa du mieux qu'il put, très ému des proportions et des conséquences de cette affaire.

A quelque temps de là, Rochefort était installé un soir, au théâtre des Variétés, dans la loge de

M. de Villemessant et assistait à la première représentation de la *Belle Hélène*. Durant un entr'acte, le rédacteur en chef de l'organe de la rue Drouot croisa dans les couloirs le duc de Morny, venu lui aussi, voir la pièce nouvelle.

— Quel est donc ce monsieur qui se trouve à côté de vous dans la loge ! N'est-ce pas M. Henri Rochefort ? demanda au fameux lanceur de journaux, celui qui mena la trame de 1851.

— Oui, monsieur le duc, c'est M. Rochefort.

— Votre chroniqueur m'a violemment attaqué il y a trois ou quatre mois, vous vous le rappelez ; mais je pense que c'était sans parti pris ; il n'a contre moi, je le suppose, aucune inimitié personnelle. Je désirerais beaucoup faire sa connaissance. Ne pourriez-vous pas me le présenter ?

M. de Villemessant, assez embarrassé par la réponse à donner à cette question, balbutia :

— Mais certainement, monsieur le duc ; cependant, je n'ose m'engager. Henri Rochefort est d'un caractère très sauvage, d'un esprit très indépendant. Il se pourrait qu'il redoutât d'entrer en rapports avec vous. Vos talents, vos mérites sont si séduisants... mais je ne doute pas cependant qu'il ne se rende avec empressement à votre désir si flatteur...

M. de Villemessant revint à la loge et communiqua à Victor-Henri qui en sortait à ce moment l'invite de l'*alter ergo* de Napoléon III. Les quel-



ques pas qu'ils avaient fait en causant avaient amené les deux journalistes à une faible distance du duc de Morny qui attendait, quand Rochefort mis au courant de l'incident s'écria :

— Je refuse absolument d'adresser la parole à ce misérable. Je ne veux point m'aboucher avec les voleurs et les assassins !

Ces mots prononcés à haute voix en dépit des efforts de M. de Villemessant pour en amoindrir l'éclat allèrent frapper en pleine poitrine M. de Saint-Rémy qui fit volte-face et réintégra sur le champ sa place. Pendant le reste du spectacle il ne cessa de braquer sa lorgnette sur le polémiste qui l'avait ainsi virilement et moralement souffleté.

Au milieu des adulations de la cohorte des courtisans qui s'inclinaient à son approche, la note discordante jetée par un journaliste courageux et républicain, avait profondément troublé le personnage le plus puissant de l'Empire. L'impression que ce potentat en ressentit, fut si vive que rien ne put parvenir à l'effacer.

Ce que nous allons rapporter en est la preuve. C'est aussi la constatation curieuse de la rectitude de jugement que possédait ce gentilhomme décebriseur, puisque celui-ci flairait, avant même que le pamphlétaire ait songé à traiter de sujets politiques, l'ennemi implacable qui devait renverser la dynastie.

Un an environ après la mort du duc de Morny,

Henri Rochefort se promenait à Monaco en compagnie de M. Siraudin, lorsque les deux littérateurs rencontrèrent un banquier de Paris bien connu, M. Delahante.

— Tiens, dit M. Siraudin à Rochefort, permettez-moi de vous présenter à M. Delahante, un de mes amis.

— Monsieur, riposta le banquier en rendant à l'auteur de la *Lanterne* son salut, il y a bien longtemps que je désirais être mis en relation avec vous pour vous raconter une chose singulière, et que vous ignorez probablement.

« Tant que le duc de Morny fut malade, M. Alphonse Daudet, son secrétaire particulier, et moi son homme d'affaires et son ami, nous n'avons pas quitté le chevet du moribond. Or, durant tout le temps de sa maladie, M. de Morny ne cessa d'avoir votre nom sur les lèvres et de répéter que les hommes qui aiment sincèrement l'Empire eussent à se défier de vous.

« Dans son délire, le mourant afficha les mêmes inquiétudes, et quand il expira c'est votre nom encore qu'il prononça le dernier. »

M. Delahante ignorait le pourquoi de ces pressentiments et M. Rochefort lui révéla leur point de départ.

---

## VIII

### LE CORPS LÉGISLATIF

FONDATION DU JOURNAL « LA MARSEILLAISE »

LE CRIME D'AUTEUIL

L'Empereur en personne devait procéder à l'ouverture des Chambres à la salle des Etats.

C'était là que les députés, les sénateurs et les grands corps gouvernementaux se réunissaient autour de Napoléon III, qui proclamait la session ouverte. Les questeurs du Corps législatif appelaient les noms des nouveaux élus qui venaient prêter serment entre les mains du souverain. Ceux qui manquaient à cette cérémonie, à laquelle les dévouements inaltérables seuls assistaient ordinairement, devaient plus tard accomplir cette formalité entre les mains du président de l'Assemblée.

Le nom de M. Rochefort fut appelé une première fois, puis une seconde et comme le maître des cérémonies semblait attendre que le nouveau député de Paris se présentât, l'Empereur, moins naïf, se mit à sourire. Les dignitaires présents

s'empressèrent de sourire à leur tour, puis, comme si ce rire devenait convulsif, tout l'entourage s'abandonna à une bruyante hilarité et enfin cette manifestation imposante ou plutôt imposée se termina par le cri général de : « Vive l'Empereur ! »

Les journaux relatèrent ce fait anti-parlementaire. Quelques jours après, M. Raspail ayant présenté, en collaboration avec M. Rochefort, un projet de loi sur la réorganisation de l'armée demandant que tous les citoyens, sans distinction, fussent soldats, que le remplacement fût aboli, et que les généraux, au lieu d'être nommés par le souverain, à la seule faveur, le fussent par les représentants eux-mêmes, M. Forcade de la Roquette, alors ministre de l'intérieur, se permit de traiter de puérile et de ridicule cette proposition essentiellement démocratique. Henri Rochefort se lève alors et jeta à la face du gouvernement et de l'empereur cette apostrophe restée célèbre :

**M. H. ROCHEFORT.** — Je demande la parole sur le procès-verbal. Quoique ce soit un spectacle assez original que de voir un ministre de l'Empire déclarer qu'il défendra la liberté contre les républicains, je ne relèverai dans le discours qui a été prononcé, hier, que les paroles relatives au projet de loi que nous avons présenté, le citoyen Raspail et moi. Oui, nous demandons énergiquement le rétablissement de la Commune.

**UNE VOIX.** — De Paris (on rit).

M. ROCHEFORT. — C'est-à-dire le gouvernement du pays par le pays ; oui, nous voulons remplacer par un impôt unique ces mille et une contributions qui écrasent le pauvre et effleurent à peine la fortune du riche ; oui, nous voulons que le droit de paix et de guerre appartienne au Corps législatif, parce que nous tenons à ce qu'on ne recommence pas l'expédition de Chine, qui n'a été qu'un pillage... (interruptions).

M. LE PRÉSIDENT. — Ces questions pourront trouver leur place ailleurs ; elles ne peuvent venir à l'occasion du procès-verbal.

M. ROCHEFORT. — M. le ministre ayant qualifié de naïf et de solennel notre projet de loi, nous ayant interpellés directement, j'ai le droit de répondre.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion a été close, hier, elle ne saurait être reprise ; il ne peut être question en ce moment que de rectification au procès-verbal (très bien) !

M. ROCHEFORT. — C'est une rectification que j'entends faire. Si M. le président avait rappelé hier le ministre à la question quand il en est sorti, en parlant à propos d'une élection de la Gironde, d'une réunion privée qui n'avait rien à y faire... (Nouvelles interruptions). Il s'agit d'un fait personnel...

M. QUESMÉ. — Ce n'est pas là une rectification, c'est une discussion. Je demande qu'on ne laisse pas s'établir de pareils précédents, même en faveur de l'opposition (Très bien).

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite M. Rochefort à se renfermer dans les limites usitées en matière d'observations sur le procès-verbal. S'il s'agit d'une question personnelle vous avez le droit de répondre, mais si c'est de la discussion que vous voulez faire, vous trouverez l'occasion de placer vos observations plus tard (Approbation).

M. ROCHEFORT. — M. le ministre a tenté de ridiculiser notre projet de loi, je tiens à constater que cette tactique de l'ironie et du rire...

M. ROLLE. — Vous n'en avez pas d'autre!...

M. ROCHEFORT... ne fait que continuer le système inauguré par le chef de l'État, à l'ouverture de la session. Le chef de l'État a cru devoir ricaner... (Interruptions).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas à faire intervenir ici l'Empereur (Très bien)!

M. ROCHEFORT. — J'ai été insulté par lui (réclamations); or, c'est insulter le suffrage universel que de rire quand on appelle l'élu de la première circonscription de Paris. Si ridicule que je puisse être, je ne me suis jamais promené sur une plage avec un aigle sur mon épaule et un morceau de lard dans mon chapeau (Exclamations).

Le soir tout Paris répétait cette dernière phrase. On en fit une chanson dont le refrain était celui-ci : « Il avait du lard, il avait du lard dans son chapeau! »

A la Chambre l'effet avait été prodigieux; aux Tuileries la fureur fut au comble. Deux jours après, M. Forcade de la Roquette, coupable d'avoir provoqué par ses railleries maladroites cette sortie injurieuse était obligé d'abandonner son portefeuille. L'impératrice, retour de Suez, se montra particulièrement exaspérée et nous croyons pouvoir affirmer que de là date le projet d'assassinat comploté aux Tuileries et qui eut pour résultat la mort de Victor Noir.

Ce fut vers cette époque que fut fondé le journal la *Marseillaise* dont les destinées devaient être si agitées et si dramatiques.

Henri Rochefort dans une réunion privée à Belleville lors de son élection avait annoncé son intention de lancer un organe quotidien qui serait le porte-voix de la démocratie française et qui continuerait la lutte interrompue par la suppression de la *Lanterne*. Le premier numéro fit son apparition le 19 décembre 1869. Comme dragées de baptême le gouvernement retira tout d'abord à la nouvelle feuille républicaine la vente sur la voie publique. Puis les procès commencèrent et les amendes et les mois de prison suivirent.

C'est alors que constatant son impuissance à tuer le journal, l'Empire se décida à en tuer les rédacteurs.

Pierre Bonaparte, fils de Lucien, était alors brouillé avec le fils d'Hortense, son soi-disant cousin. Condamné à mort à Rome pour assassinat, le prince Pierre s'était en outre signalé par quelques autres exploits de grands chemins qui avaient semblé par trop compromettants aux hôtes des Tuileries, lesquels affectaient la plus haute distinction.

Poursuivi par des créanciers de toute espèce, ce bravo accablait de ses demandes d'argent la famille impériale qui restait sourde à ses prières. L'impératrice, dans le péril où se trouvait la dynastie, jeta les yeux sur ce Saltabadil.

Ce que nous allons raconter nous le tenons de familiers mêmes des Tuileries qui après le 4 septembre ne se sont fait aucun scrupule de trahir leurs anciens maîtres.

Pour reconquérir les bonnes grâces de ses proches, Pierre Bonaparte se fit l'instrument de l'odieux complot ayant pour but de délivrer à jamais la famille de son plus redoutable adversaire.

Dans un conciliabule tenu sous les auspices de l'Espagnole, il fut convenu qu'on saisirait une occasion de se débarrasser du lanternier et l'occasion justement se présenta.

Peu de jours auparavant, dans l'*Avenir de la Corse*, affolé de voir les idées républicaines envahir le sol natal de sa famille, le prince Pierre avait écrit de Paris à ses coreligionnaires une longue lettre dans laquelle s'étalait le passage que voici :

Que de vaillants soldats, d'adroits chasseurs, de hardis marins, de laborieux agriculteurs, la Corse ne compte-t-elle pas qui abominent les sacrilèges et qui leur eussent déjà mis « le *stentine per le porrette* », les tripes aux champs, si on ne les avait retenus.

Ceux que le prince Pierre menaçait en ces termes orduriers étaient les collaborateurs du journal démocratique la *Revanche* et les adeptes des principes propagés courageusement par ses rédacteurs.



Paschal Grousset, correspondant parisien de la *Revanche*, ayant reçu le numéro de l'*Avenir* qui renfermait ces aménités l'apporta aux bureaux de la *Marseillaise*, le 9 janvier dans la soirée, et M. Ernest Lavigne, alors présent à la rédaction, se chargea de faire un article, auquel il donna ce titre : *la Famille Bonaparte*, et dont les divers alinéas contenaient, contre le cousin de Napoléon III, les flétrissures les plus justes, les plus méritées.

L'article de M. Ernest Lavigne était le prétexte que les familiers de l'impératrice attendaient.

Le jour même de l'apparition de cette vive réplique, à dix heures du matin, en ouvrant la correspondance de la *Marseillaise*, M. Millière trouva une lettre adressée à M. Henri Rochefort, et conçue en ces termes :

Paris, 9 janvier 1870.

Monsieur,

Après avoir outragé, l'un après l'autre, chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes, ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres.

C'est tout naturel, et mon tour devait arriver.

Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom ; c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte.

Je viens donc vous demander si votre encrier est garanti par votre poitrine ; et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche.

J'apprends, en effet, par les journaux, que vos élec-

teurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse existence.

Néanmoins, j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français, vous fera vous départir, en ma faveur, des mesures de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié.

Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verrous protecteurs qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais, ni dans un château.

J'habite tout bonnement, 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez, on ne vous dira pas que je suis sorti.

En attendant votre réponse, monsieur, j'ai encore l'honneur de vous saluer.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

La lecture attentive de cette lettre ne laisse aucun doute sur les intentions de l'expéditeur. Il n'est point dans les habitudes, en cas de duel, d'inviter les provoqués à se rendre personnellement au domicile du provocateur. Le prince Pierre donne à son adversaire cet avis cependant. On compte sur l'irritation de Rochefort à la réception de cette épître impertinente. Si Rochefort pouvait venir à Auteuil chez le « simple particulier », c'en serait fait de lui. En effet ! Le guet-apens est organisé de main de maître. Le prince est armé et guette. L'auteur de la *Lanterne* ayant souffleté deux ans auparavant l'imprimeur Rochette, on échafaude sur cette voie de fait toute

une défense que nous verrons d'ailleurs se produire plus tard. Rochefort pénétrant dans la maison d'Auteuil, c'est la possibilité pour Pierre Bonaparte de l'assassiner et de plaider, après l'assassinat, la cause de la légitime défense. L'histoire de la prétendue agression du visiteur est toute prête. C'est là le palliatif.

M. Millière, dès qu'il se fut rendu compte de la provocation de Pierre Bonaparte, s'empressa de porter la lettre à M. Rochefort. Ils comprirent aussitôt l'un et l'autre qu'il s'agissait de l'article de M. Lavigne.

Le rédacteur de la *Marseillaise* pria donc M. Millière de lui servir de témoin et d'aller quêrir M. Arthur Arnould comme second. Il lui recommanda de mener promptement l'affaire pour que le duel pût avoir lieu le jour même.

Après avoir vainement cherché M. Arthur Arnould à son domicile et à la salle des Pas-Perdus du Corps législatif, M. Millière finit par le rencontrer aux bureaux de la *Marseillaise* où ils arrivaient tous les deux en même temps.

MM. Millière et Arthur Arnould partirent immédiatement pour Auteuil.

Mais ils avaient été prévenus chez le prince Pierre, par deux de leurs collaborateurs MM. Ulric de Fonvielle et Victor Noir envoyés, eux, comme témoins par M. Paschal Grousset.

Ulric de Fonvielle et Victor Noir le 10 janvier,

vers une heure de l'après-midi, s'étaient rendus 59, rue d'Auteuil, pour demander raison au prince Pierre des articles injurieux publiés dans l'*Avenir de la Corse* et dont nous avons cité un des plus remarquables passages. Lorsqu'ils se présentèrent au domicile du provocateur ils remirent leurs cartes à deux domestiques qui se trouvaient sur la porte et qui les firent entrer dans un petit parloir au rez-de-chaussée à droite. Puis au bout de quelques minutes, on les invita à monter au premier étage, à traverser une salle d'armes, et enfin on les introduisit dans un salon.

Une porte s'ouvrit bientôt et Pierre Bonaparte entra.

Ulric de Fonvielle et Victor Noir s'avancèrent alors vers lui et les paroles suivantes furent échangées :

— Monsieur, nous venons de la part de M. Paschal Grousset vous remettre une lettre.

— Vous ne venez donc pas de la part de M. Rochefort, et vous n'êtes donc pas ses manœuvres ?

— Monsieur, nous venons pour une autre affaire et nous vous prions de prendre connaissance de cette lettre.

Et Ulric de Fonvielle tendit au prince la lettre qu'il venait de désigner. Pierre Bonaparte s'approcha d'une fenêtre pour la lire. Il la lut, et après l'avoir froissée dans ses mains, il revint vers les deux témoins qui attendaient.

— J'ai provoqué M. Rochefort, dit-il, parce qu'il est le porte drapeau de la crapule. Quant à M. Grousset, je n'ai rien à lui répondre.

Est-ce que vous êtes solidaires de ces charognes ?

— Monsieur nous venons chez vous, loyalement et courtoisement, remplir le mandat que nous a confié notre ami.

— Êtes-vous solidaires de ces misérables ?

A cette question. Victor Noir répondit :

— Nous sommes solidaires de nos amis.

Alors, s'avançant subitement d'un pas et sans provocation de la part de ses interlocuteurs, le prince Bonaparte donna de la main gauche un soufflet à Victor Noir, et, en même temps, il tira un revolver à dix coups, qu'il tenait caché et tout armé dans sa poche, et fit feu à bout portant sur Noir.

Noir bondit sous le coup, appuya ses deux mains sur sa poitrine et s'enfonça dans la porte par où il était primitivement entré. A ce moment, l'assassin se précipita sur Ulric de Fonvielle et tira un coup de feu presque à bout portant aussi.

Cette scène tragique et révoltante se termina de la façon qui suit :

Ulric de Fonvielle saisit un pistolet qu'il portait toujours dans la poche de son pantalon ; et tandis qu'il essayait de le sortir de son étui, le prince bandit se rua derechef sur lui, mais le

voyant armé, il recula et se mit devant la porte d'où il le visa de nouveau.

Comprenant le guet-apens odieux dans lequel ils étaient tombés, de Fonvielle gagna rapidement l'escalier par la porte opposée de l'appartement et s'y précipita en criant : « A l'assassin ! »

A l'instant même où il sortait un second coup de feu partit et une balle traversa son patelot.

Dans la rue Victor Noir s'abattait la face sur le trottoir et expirait.

Voici d'ailleurs les péripéties de ce drame, auquel Paschal Grousset et Georges Sauton, installés dans une voiture qui les avait amenés jusqu'à la porte de l'immeuble du prince Pierre et près de laquelle ils attendaient le résultat des négociations engagées, assistèrent et que le premier consigna dans cet émouvant récit :

« Georges Sauton et moi nous attendions le  
« résultat de l'entrevue ; nous allions de long en  
« large dans une rue qui fait face à la maison  
« Bonaparte ; nous causions en fumant. Tout à  
« coup, un quart d'heure à peine après que nos  
« amis nous avaient quittés, nous voyons Victor  
« Noir apparaître sur le pas de la porte cochère,  
« et s'abattre sur le trottoir, la tête en avant.

« Je crois à une chute accidentelle. Je me pré-  
« cipite, et Georges Sauton avec moi. Victor Noir  
« ne se relève pas. Deux laquais qui fument de-  
« vant la porte ne bougent pas. Au même instant,

« Ulric de Fonvielle arrive à son tour en criant :  
« à l'assassin ! je me précipite sur mon pauvre  
« Noir, j'ouvre son gilet, sa chemise est tachée de  
« sang ; sur sa poitrine, un petit trou noir, au ni-  
« veau du cœur, est à peine apparent. Les yeux  
« sont éteints, son pouls ne bat déjà plus ; ses  
« lèvres sont violettes et bordées d'écume.

« La foule s'amasse ; aidés de quelques hommes  
de bonne volonté, nous transportons notre mal-  
heureux ami à la pharmacie voisine.

« A peine déposé sur le parquet de la pharma-  
cie, il expire.

« Un médecin, appelé en toute hâte, ne peut rien  
faire que constater la mort. »

Cependant, dans la pharmacie Paschal Grousset  
à qui Rochefort avait communiqué la lettre de  
provocation de Pierre Bonaparte, s'était écrié :

— Et les témoins de Rochefort qui doivent se  
présenter chez le prince Pierre. A tout prix, il  
faut les en empêcher !

Et Georges Sauton laissant aux mains de  
Grousset le cadavre de Noir, s'était mis en faction  
devant la maison princière, guettant l'arrivée  
d'Arthur Arnould et de Millière.

Lorsque ceux-ci vinrent, à vingt pas du domi-  
cile maudit, leur voiture fut arrêtée par la foule de  
laquelle émergea Georges Sauton et un médecin :

— N'allez pas plus loin ! on assassine là-  
dedans ; Victor Noir vient d'être tué.

— Raison de plus, s'écria M. Millière, qui s'élança vers la porte de la maison dont il fut arraché par un groupe d'ouvriers.

Plusieurs personnes, informées que M. Millière et Arthur Arnould étaient les témoins d'Henri Rochefort, s'écrièrent :

— On ne se bat pas avec un assassin. Votre mandat n'a plus de motif d'exister. Retirez-vous ! »

La conclusion à tirer de ce crime épouvantable, qui avait amené la mort d'un jeune homme, presque d'un enfant, — Victor Noir n'avait pas vingt-deux ans, — la conclusion était la suivante :

Victor Noir payait pour un autre. Celui qu'on attendait, celui pour qui les revolvers étaient chargés, c'était Rochefort. C'est ainsi que l'Empire libéral et parlementaire comptait se débarrasser du député de la première circonscription. L'envoi de la lettre de provocation de Pierre Bonaparte, en dehors des termes outrageants qu'elle contenait, était un fait absolument insolite.

D'ordinaire, quand on se croit insulté par un homme, nous l'avons dit, on le provoque, on lui envoie deux témoins qui demandent à être mis en face de deux autres témoins.

Puis, dans cette circonstance spéciale, l'article qui servait de prétexte à la provocation n'était pas de Henri Rochefort, il avait paru dans le numéro de la *Marseillaise* sous la signature d'un rédacteur attitré, M. Ernest Lavigne : Pierre Bona-



parte voulant tirer satisfaction de cet entrefilet devait donc s'adresser au signataire, comme le firent très bien observer MM. Millière et Arthur Arnould, la lettre du prince — nous aurons à revenir sur l'auteur véritable de ce factum qui est M. Paul de Cassagnac, il l'a avoué plus tard — était rédigée en termes particulièrement offensants. Elle avait été écrite de façon à provoquer de la part de Rochefort exaspéré et dont on connaît le caractère chevaleresque, une démarche également insolite et à l'amener personnellement chez son insulteur.

La chose était préparée, calculée, combinée. Comment mettre en doute cette assertion. Ne ressort-elle pas avec évidence de cette phrase, véritable mobile de l'épître.

« Si donc, par hasard, vous consentez... etc.,  
« vous ne me trouverez ni dans un palais ni  
« dans un château, j'habite tout bonnement, 59,  
« rue d'Auteuil, et *je vous promets que si vous*  
« *vous présentez, on ne dira pas que je suis*  
« *sorti.* »

Oui, c'était bien Rochefort que l'assassin attendait et qu'il espérait tuer par surprise, sans défense et sans danger. Cela devient manifeste par tous les témoignages et par tous les détails connus. Pierre Bonaparte n'était que l'instrument de la trame qui le poussait, ainsi qu'il le déclare lui-même en tête de sa lettre, à venger les « siens »,

sa famille, la famille impériale, les « femmes et les enfants », c'est-à-dire Napoléon III, l'impératrice et le prince impérial.

Pas le moindre doute à ce sujet.

L'effet produit dans Paris par la nouvelle de cet odieux assassinat prit des proportions incommensurables. La haine du peuple contre les Bonaparte, comprimée durant dix-huit ans péniblement, fit immédiatement explosion. L'indignation publique ne connut plus de bornes. Le meurtre de ce jeune homme de vingt-deux ans, tué lâchement, alors qu'il était revêtu du caractère d'inviolabilité que donne le mandat de témoin dont il était investi, déchaîna les fureurs populaires, à ce point qu'il faut remonter à la plus haute antiquité pour trouver l'équivalent d'une semblable manifestation d'opinion. La mort de Victor Noir, ce fut, comme aux temps primitifs de Rome, l'assassinat de Virginie ou le suicide de Lucrèce. Virginie expirant délivra Rome du joug des décemvirs ; Lucrèce mourant entraîna la chute des Tarquins ; le dernier soupir de Victor Noir, de cet adolescent, enfant du faubourg, fut le glas de la tyrannie bonapartiste ; l'ébranlement qui résulta des journées de Neuilly secoua si violemment l'empire sur ses bases déjà chancelantes, qu'elle conduisit le chef de l'État à des diversions criminelles au milieu desquelles il s'abîma.

En quittant le théâtre du crime, MM. Millière et

Arthur Arnould s'étaient rendus au Corps législatif pour informer Henri Rochefort du double attentat d'Auteuil. Quand ils arrivèrent au Palais-Bourbon, la séance était levée et le rédacteur en chef de la *Marseillaise* était depuis longtemps parti. Ce n'est que dans la soirée qu'ils réussirent à le rencontrer et que l'auteur de la *Lanterne* rédigea pour le numéro du lendemain ces lignes émues, puissantes, où il en appelait à la France de l'abominable guet-apens et qui se terminaient par ce cri d'indignation auquel la conscience du pays outragée répondit en envoyant à l'enterrement de la victime plus de deux cent mille républicains :

« Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ? »

En même temps qu'il en appelait à la nation du forfait perpétré par un des membres de la famille régnante Henri Rochefort portait le débat devant la Chambre des députés. A la séance du mardi 11 janvier, à peine le procès-verbal de la veille accepté, le représentant de Belleville se lève et, de son banc, adresse au président ces paroles vengeresses :

M. ROCHEFORT. — Je désire poser une question à M. le ministre de la justice.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Lui en avez-vous donné avis ?

M. ROCHEFORT. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole. M. le

ministre appréciera, s'il veut répondre immédiatement.

M. EMILE OLLIVIER, ministre de la justice. — Oui, immédiatement.

M. ROCHEFORT. — Un assassinat a été commis hier sur un jeune homme, couvert par un mandat sacré, celui de témoin, c'est-à-dire de parlementaire. L'assassin est un membre de la famille impériale.

Je demande à M. le ministre de la justice s'il a l'intention d'opposer au jugement, à la condamnation préalable des fins de non-recevoir, comme celles qu'on oppose aux citoyens qui ont été frustrés ou même bâtonnés par de hauts dignitaires de l'Empire. La situation est grave, l'agitation est énorme (Interruption). L'assassiné est un enfant du peuple... (Bruit).

M. LE PRÉSIDENT. — Hier, il a été bien convenu que les questions introduites devaient être posées sommairement, sans développements. Votre question est posée, elle est claire et nette; c'est au ministre maintenant à dire s'il veut y répondre dès aujourd'hui (Approbation).

HENRI ROCHEFORT. — Je dis que l'assassiné est un enfant du peuple. Le peuple demande à juger lui-même l'assassin... Il demande que le juge ordinaire... (Interruptions et bruit).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes tous ici les enfants du peuple. Tout le monde est égal devant

la loi. Il ne vous appartient pas d'établir des distinctions.

M. ROCHEFORT. — Alors, pourquoi donner des juges dévoués à la famille ?

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Vous mettez en suspicion des juges que vous ne connaissez pas. Je vous invite, quant à présent, à vous renfermer dans votre question. Je ne puis pas vous permettre autre chose.

M. HENRI ROCHEFORT. — Eh bien ! je me demande, devant un fait comme celui d'hier, devant les faits qui se passent depuis longtemps, si nous sommes en présence des Bonaparte ou des Borgia ! (Exclamations. Cris : à l'ordre ! à l'ordre !)

M. Rochefort, au milieu d'un tumulte indescriptible provoqué par la dernière partie de son interpellation est rappelé à l'ordre par M. Schneider. Mais là ne devait pas se borner la répression.

La vente des cent cinquante mille exemplaires de la *Marseillaise* contenant le récit des événements d'Auteuil (quelques numéros furent payés jusqu'à 20 fr. pièce) ont prouvé à l'empereur l'émotion profonde dont est travaillé Paris. La manifestation qui se prépare à Neuilly est le corollaire. Le ministère, en dépit des saisies du journal, voit l'émoi grandir d'heure en heure. Il prend alors la résolution de procéder par intimidation.

La veille de la réunion à la maison mortuaire

de Victor Noir, à cette même séance où Rochefort vient de réclamer justice de l'attentat, M. Schneider donne lecture du document qui suit, et qu'il vient, dit-il, de recevoir.

Paris, le 4 janvier 1870.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de demander au Corps législatif l'autorisation de poursuivre l'un de ses membres, M. Rochefort, pour offense envers l'empereur et provocation à la révolte et à la guerre civile, en vertu des articles 86 du Code pénal, et 2 de la loi du 17 mai 1819.

Ces délits résultant d'un article publié dans le numéro du journal la *Marseillaise* et intitulé : Assassinat et tentative d'assassinat commis par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte.

La justice, monsieur le président, ne saurait assister impassible à la violation des lois et favoriser par son silence l'outrage et l'offense et la provocation au crime.

J'hésite d'autant moins à solliciter du Corps législatif l'autorisation de poursuivre qu'il s'agit en réalité bien moins d'un délit de presse que d'un de ces délits de droit commun que punit la législation de tous les peuples libres.

Je suis avec respect, monsieur le président, etc.

Signé : le conseiller d'État, procureur  
général impérial,

GRANDPERRET.

En attendant que la Chambre des députés statuât sur la demande soumise à la décision par un des chefs de la magistrature impériale, les saisies

de l'organe révolutionnaire la *Marseillaise* se succèdent presque sans interruption.

L'enterrement de Victor Noir a été une de ces manifestations, nous l'avons dit, sans égale dans les annales de l'histoire depuis le commencement du siècle. Depuis la veille, à Neuilly, les délégations ouvrières se rendaient à la maison mortuaire. Les républicains avaient compris, en face de l'indignation populaire, la faute qui avait été commise en transportant en deçà des fortifications, hors de Paris, le cadavre ensanglanté de la victime. Si, au lieu de conduire le corps inanimé de Victor Noir au domicile de son frère, sis *extra muros*, on l'avait amené immédiatement, au sortir de la pharmacie d'Auteuil, aux bureaux de la *Marseillaise*, 9, rue d'Aboukir, c'est-à-dire en plein centre parisien, la révolte des manifestants devenait plus colossale encore, et les dispositions prises par l'autorité pour mâter la révolution perdaient la plupart de leurs avantages. L'Empire eût été jeté à bas ce jour là sans cette circonstance, sur laquelle on essaya vainement de revenir. Deux rédacteurs de la *Marseillaise*, après une délibération tenue aux bureaux de rédaction, tentèrent bien, dans la nuit du 11 au 12, d'habiller le cadavre de l'assassiné, de le placer dans un fiacre et de l'enlever pour le faire rentrer dans Paris. Mais la police veillait, et le projet ne put être mis à exécution.

Le 12, dès onze heures du matin, les ouvriers désertent les ateliers. Ils s'avancent par groupes nombreux dans la direction de Neuilly. L'affluence rue Perronet est bientôt considérable. Le ciel pleure cependant. La pluie tombe à flots et fouette les visages. N'importe, sur les trottoirs des Champs-Élysées et du faubourg Saint-Honoré, de longues escouades de travailleurs, fidèles au rendez-vous assigné marchent bravement sous les rafales. Les blouses trempées collent au corps, bah ! il y aura tout à l'heure un rayon de soleil pour les sécher et d'ailleurs qui pourrait arrêter les citoyens dévoués dans l'accomplissement d'un devoir sacré. La bourrasque redouble, on a les pieds dans l'eau. On reste coûte que coûte et la foule frémissante augmente de minute en minute. On sent dans cette cohue des agitations fébriles, des impatiences sourdes.

Quand Rochefort paraît, se frayant à grand peine un passage, des acclamations unanimes retentissent.

Depuis quelques instants deux courants distincts et opposés se disputent le cœur de la foule. Les uns veulent qu'on conduise le corps au Père-Lachaise et qu'on traîne le cercueil de Victor Noir à travers les rues de Paris. Ils voient dans cette promenade funèbre — et non sans raison — un pendant au trophée sanglant et funèbre du 28 février 1848, les cadavres des fusillés promenés sur les



boulevards — dont l'exhibition à la lueur farouche des torches, provoqua la révolution et la chute de Louis-Philippe. Les autres poussent à l'enterrement au cimetière de Nemilly. Les arguments fournis par ces derniers sont péremptoires. L'autorité prévenue depuis trois jours par la voix des journaux, par l'écho des réunions publiques, a pris toutes les mesures pour venir à bout de la manifestation et des manifestants. Des forces énormes sont concentrées sur les divers points stratégiques de la capitale.

Pour marcher au Père-Lachaise, il faut d'abord forcer l'entrée de Paris. Les grilles des fortifications en un clin d'œil peuvent être fermées, un cordon de troupes peut être déployé et s'opposer à cette invasion de citoyens la plupart désarmés. C'est le siège de Paris que tout d'abord le convoi funèbre doit entreprendre. Est-ce admissible? Est-ce bien là la résolution à laquelle on doit s'arrêter?

M. Louis Noir, frère de la victime, sort de la maison, se hisse sur une borne et d'une voix pleine d'autorité s'écrie :

« Citoyens, au nom de tous ceux qui vous aiment et que vous aimez, au nom de mon frère, je vous supplie de ne céder à aucune provocation.

« Nous voulons aujourd'hui un enterrement pacifique, et ceux qui vous pousseraient à la révolte sont des fous ou des mouchards. »

M. Noir se trompait, il y avait peut-être, parmi

les hommes qui étaient partisans de la marche sur Paris des fous, des exaltés, il y avait à coup sûr des policiers et nous citerons un nom tout à l'heure, mais il y avait aussi des révolutionnaires prêts à payer de leur personne, des Flourens, des Vermorel, véritables héros, dont l'opinion pour l'action mérite d'être sérieusement discutée.

Quoi qu'il en soit, insensiblement les plus décidés se massent, fiers combattants trapus, qui, aux grands jours, la tête haute, les cheveux au vent, vont boucher avec leurs poitrines les gueules béantes des canons.

Des chuchottements courent dans les rangs pressés. Tout à coup cent voix hurlent : « A Paris ! Au Père-Lachaise ! »

Mais soudain la fenêtre de la chambre du premier étage où repose Victor Noir s'ouvre toute grande et on voit apparaître la tête pâle de Rochefort.

Delescluze se montre à son tour. Le rédacteur en chef du *Réveil* prend la parole, et conclut à ce que le corps soit, suivant les volontés de la famille, inhumé au cimetière de Neuilly.

« A Paris ! au Père-Lachaise ! » riposte la majorité des assistants. « Soit ! dit l'orateur, avec un geste désespéré. Allez, au Père-Lachaise, allez ! »

Et Delescluze a montré plus tard si la peur de la mort le tenait au cœur, et s'il était sincère alors qu'il donnait aux autres des conseils empreints de prudence !

Mais Rochefort prend la place de Delescluze. Les cris s'éteignent, le silence le plus profond s'établit.

« Vous savez si j'ai jamais reculé ? s'écrie le député de Belleville. Eh bien ! citoyens, j'ai la conviction que marcher sur Paris est une faute, et que l'heure favorable n'a pas sonné ! »

Cet avis du pamphlétaire — le lion du jour — la façon simple dont ces paroles sont prononcées, la faveur, le crédit dont il jouit auprès des masses, changent les résolutions de la majorité.

« A Neuilly ! à Neuilly ! », répètent à l'instant même, et dès que Rochefort a cessé de parler, trois mille bouches : « A Neuilly ! »

Le convoi funèbre se mit en marche.

C'en était fait de la révolution, comme beaucoup l'avaient espéré à ce jour dit !

Ce fut un spectacle inouï, que celui de ces deux cent mille bourgeois et ouvriers allant lentement, recueillis derrière le corbillard, contenant les restes d'un pauvre enfant de la plèbe tué par un prince !

Dès les premières oscillations du char modestement drapé, les chevaux qui traînaient le cercueil, avaient été dételés, et la bière avait été enlevée par quatre citoyens robustes, qui réclamèrent l'honneur de la charger sur leurs épaules.

Une suprême tentative est faite à l'entrée de l'avenue de Neuilly et de la rue des Plâtriers par les partisans des funérailles à Paris. Le cercueil

est en quelque sorte disputé à ceux qui, fidèles observateurs des vœux exprimés par la famille veulent l'inhumation au cimetière de Neuilly. La scène est étrange et désespérée. Hissés sur le haut des voitures, des orateurs surgissent et cherchent à persuader à la foule les uns, de descendre vers les Champs-Élysées ; les autres, de monter vers Courbevoie. La halte qui s'est produite brusquement cesse brusquement aussi. Une immense poussée a lieu. Ulric de Fonvielle et Henri Rochefort suivent le corbillard. On a prétendu que l'auteur de la *Lanterne* ayant vu Ulric de Fonvielle à ce moment même, emporté par la cohue, serré violemment, presque étouffé n'avait pu supporter ce spectacle et que succombant à l'émotion le rédacteur en chef de la *Marseillaise* s'était trouvé mal. La vérité c'est que la douleur qu'avait causée à Henri Rochefort le meurtre ignominieux de ce jeune homme de vingt-deux ans avait opéré dans l'organisme impressionnable du journaliste une révolution si profonde qu'il lui avait été impossible de prendre aucun aliment depuis le 10 janvier, jour du crime d'Auteuil, jusqu'au 12, date de l'enterrement et que c'est d'inanition qu'il s'évanouit.

On transporta Henri Rochefort chez un épicier de l'avenue et ce fut Jules Vallès, à cet instant dans la voiture du rédacteur en chef de la *Marseillaise* avec Paschal Grousset, que Rochefort pria

de vouloir bien lui acheter un peu de pain pour calmer les crampes de son estomac vide.

Lorsque nous avons dit précédemment que quelques mouchards poussaient à l'entrée dans Paris, nous nous sommes réservé d'enregistrer ici le nom d'un homme qui a avoué lui-même, devant les conseils de guerre versaillais en 1871, ses accointances avec la police. C'est celui du sieur Terrail qui avait pris Flourens par un bras et qui l'excitait aux plus énergiques déterminations. Cet agent criait en même temps à Rochefort ces paroles phénoménales auxquelles celui-ci se garda bien de se laisser prendre :

« Marchez sur Paris, ce sont des statues d'or que la postérité vous élèvera ! »

En dépit de ses efforts, le député de la première circonscription de Paris n'avait pu parvenir à se frayer un passage à travers la foule pour rejoindre le convoi. Les petites rues qui avoisinent le cimetière de Neuilly regorgeaient d'une masse compacte de citoyens, muraille humaine dans laquelle on ne pouvait pratiquer une brèche.

Une heure se passa, et bientôt une rumeur confuse apprit que les obsèques étaient terminées. On ne devait plus songer qu'au retour. Rochefort donna l'ordre au cocher de gagner le Corps législatif. Le fiacre tourna sur lui-même, soulevé par cent bras vigoureux ; il reprit au pas le chemin de la place de l'Étoile.

En avant, sur les côtés, derrière le véhicule, deux cent mille hommes se mettent en marche. La voiture et le cortège franchirent sans encombre l'avenue de la Grande-Armée, l'Arc-de-Triomphe et pénétrèrent dans les Champs-Élysées. Tout à coup, au niveau du rond-point, un mouvement de reflux subit, presque silencieux, s'opère dans ce flot formidable.

Ce cri retentit : La troupe !

Des régiments de chasseurs à cheval sont rangés en bataille sur une ligne perpendiculaire au palais de l'Industrie et barrent l'avenue.

Rochefort, Jules Vallès et Paschal Grousset descendent du fiacre et font signe au groupe de citoyens qui s'avancent de s'arrêter :

« Citoyens, dit le représentant de Belleville, laissez-moi m'avancer seul. »

Et il se porte en avant. Vingt pas le séparent à peine de la ligne de bataille. Dans l'espace vide, un officier de paix, M. de Kéranou, frère du député candidat officiel, ordonne les sommations. Un premier roulement se fait entendre.

« Monsieur, dit l'auteur de la *Lanterne*, les citoyens qui m'entourent prennent pour revenir d'un enterrement, le chemin qu'ils avaient pris pour y aller. Prétendez-vous leur barrer le passage ? »

Un second roulement couvre la voix du député :

« Tout ce que vous direz et rien c'est la même chose, riposte le commissaire de police, après la

seconde sommation. On va faire usage de la force. Retirez-vous ! vous allez être sabrés...

Rochefort montre sa médaille de représentant :

— Je suis député de la Seine, et je prétends me rendre au Corps législatif.

« Vous serez sabré tout le premier, répond M. de Kéraniou.

On voit, par cette réplique du délégué de l'autorité, le respect que l'Empire professait pour le suffrage universel, dont il se prétendait issu. Rochefort se retourna alors. La foule était sans armes, et les sommations avaient produit leur effet. Le plus grand nombre des citoyens avait reflué déjà sur les bas côtés de l'avenue.

« Citoyens, reprit Rochefort en s'adressant à ceux qui se pressaient encore derrière lui, dispersez-vous. Vous livreriez à l'Empereur une victoire désirée et facile, vous n'êtes pas armés, vous vous feriez massacrer inutilement. »

Les députés de Paris avaient brillé par leur absence à cette cérémonie populaire, Rochefort seul y avait assisté. *L'Avenir national* donna de ce motif l'explication embarrassée suivante à laquelle il n'avait pas lui-même beaucoup l'air de croire :

On a remarqué l'absence des députés de la gauche aux obsèques de Victor Noir. Cette absence regrettable avait, nous croyons pouvoir le dire, une certaine raison d'être. Les députés se trouvaient placés entre un double devoir : celui d'assister, avec toute l'autorité de

leur mandat aux funérailles d'un citoyen tombé sous les coups d'un prince de la famille Bonaparte, et le devoir de rester à la Chambre pour défendre leur collègue M. Rochefort, contre la demande de mise en accusation qui se discutait à l'heure même de l'enterrement dans les bureaux de la Chambre. Les députés de la gauche ont opté pour ce dernier devoir ; mais ils auraient pu, cependant, concilier la double exigence, en présence de laquelle ils se trouvaient.

On verra plus tard, à la façon dont les députés de la gauche défendirent leur collègue, si cette dernière raison était la vraie. Rochefort ne s'y trompa point. Le dégoût même que la conduite des représentants soi disant républicains dans cette mémorable journée lui avait inspiré fut tel, qu'en rentrant au Corps législatif, ruisselant d'eau et couvert de boue, il demanda immédiatement la parole dans l'intention de jeter sa démission à la face de l'assemblée.

Mais la séance touchait à sa fin, et, soit que le président n'eût pas entendu la demande du député, soit qu'il jugeât qu'il fût trop tard pour y faire droit, soit qu'il craignît encore quelque esclandre, il leva la séance avant que M. Rochefort eût le temps de parler.

Le lendemain, sur les conseils de ses amis, le représentant de Belleville se décida à ne pas donner suite à son projet, pensant que le scandale de son arrestation, alors qu'il était revêtu du mandat des électeurs, porterait un coup plus terrible aux



impérialistes que ce même acte perpétré alors qu'il serait redevenu simple citoyen.

La polémique soulevée dans quelques journaux sur l'opportunité de l'inhumation de Victor Noir à Neuilly ou à Paris, cessa tout à coup sur un article du vénéré Delescluze qui se félicitait d'avoir, de concert avec le représentant de la première circonscription, empêché l'égorgement inévitable de plusieurs milliers de Parisiens. Après avoir stigmatisé l'attitude de la gauche, le rédacteur en chef du *Reveil* publiait les alinéas suivants :

Heureusement le bon sens a prévalu, et bien que livré à lui-même, le peuple a eu le courage de résister aux tentations qui l'assiégeaient. Jamais, avant ce jour celui qui écrit ces lignes n'avait connu M. Rochefort ; le devoir le lui fit rencontrer dans la maison mortuaire. Il ne fallut que l'échange de quelques paroles pour rapprocher les mains et les cœurs. Bientôt la résolution fut prise de se conformer au vœu de la famille et de ne pas engager le conflit que cherchait la contre-révolution et dans lequel elle s'était réservée toutes les chances favorables. On sait le reste ; la sagesse l'emporta et, si petite qu'ait été notre part dans cette circonstance, nous nous félicitons sans réserve d'avoir résisté à nos propres entraînements et d'avoir contribué à contenir des milliers d'hommes qui ont bien voulu croire à notre parole et à celle de M. Rochefort.

Cependant l'assassin d'Auteuil avait été mis en état d'arrestation. Il avait été écroué à la prison de la Conciergerie où il était d'ailleurs, l'objet des prévenances les plus grandes de la part du direc-

teur chargé du soin de le garder. Les appartements mêmes de celui-là avaient été cédés pour le temps que durerait la détention du prince forcené et c'était dans la chambre de l'administrateur que « l'administré » recevait les visites de ses amis les bonapartistes dévoués.

Telle était cependant la réprobation qui poursuivait leur cousin que les hôtes des Tuileries n'avaient pas osé s'intéresser ouvertement à lui. Mais dans l'intimité l'impératrice qui mieux que personne était apte à connaître le fond de cette trame ourdie par elle, avait laissé échapper ce mot, qui est toute une révélation : « C'est un excellent parent ! »

Puisque l'Empire se montrait si doux pour le bouc-émissaire de ce guet-apens de maquis, il était juste qu'il se déclarât inexorable pour les victimes. Le 13 janvier 1870 le deuxième acte de cette tragédie commença et le lever du rideau offrit aux spectateurs le rapporteur M. Nogent-Saint-Laurens, qui de la tribune législative et aux applaudissements des mameluks débita, histrion politique, ce rôle à lui confié par l'Empereur :

« J'ai l'honneur, disait M. Nogent-Saint-Laurens, de déposer le rapport de la commission chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort.

« Le travail de la commission consistait dans l'accomplissement d'un double devoir : d'abord,

« celui d'apprécier non pas s'il y avait lieu d'absoudre ou de condamner l'article incriminé, « c'est la tâche de la justice, mais s'il y avait des « motifs suffisants pour poursuivre; ensuite celui « de se demander si dans les circonstances données, l'immunité constitutionnelle qui couvre « les députés devait être invoquée contre la demande du chef du parquet.

« La commission a commencé par prendre connaissance de l'article. Elle doit le soumettre à « la Chambre.

« En voici le texte :

Et c'est au milieu du plus profond silence des députés et du public des tribunes que le rapporteur donna lecture du texte du placard, cri d'indignation imprimé le soir même du meurtre de Victor Noir, en tête du journal la *Marseillaise* :

ASSASSINAT COMMIS PAR LE PRINCE PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE SUR LE CITOYEN VICTOR NOIR.

TENTATIVE D'ASSASSINAT COMMISE PAR LE PRINCE PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE, SUR LE CITOYEN ULRIC DE FONVILLIE.

J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin.

J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.

Notre collaborateur Paschal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.

Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarret qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez.

« La Commission n'ajoute aucun commentaire.

« La Chambre appréciera dans la liberté de sa conscience. La Commission, quant à elle, a pensé que des poursuites étant demandées, l'article présentait un caractère tel qu'il n'y avait pas lieu d'arrêter le cours de la justice.

« Elle a examiné ensuite la question de savoir si la Chambre devait, en présence de la poursuite, faire le sacrifice de l'immunité qui couvre le député durant l'exercice de son mandat. »

Et citant l'exemple d'un précédent adopté contre un représentant du peuple en 1849, l'ancien défenseur du capitaine assassin et voleur Doineau ajoutait :

« La poursuite est-elle dirigée contre l'homme ou contre le député? S'il s'agissait d'un simple citoyen, la justice interviendrait-elle? La réponse n'est pas douteuse. Oui, évidemment la justice interviendrait. »

Nous ne savons si c'était bien au nom de la justice que le chef du parquet demandait à intervenir, mais ce fut pour la confusion de M. Nogent-Saint-Laurens que M. Rochefort, lui, intervint. A peine

e rapporteur descendait-il de la tribune, que le rédacteur en chef de la *Marseillaise* lui lança cette apostrophe qu'on se garda d'enregistrer à l'*Officiel*.

« Vous faites là, monsieur, un vilain métier ! »

Au début de la séance suivante, où se discuta sa mise en accusation, et dans laquelle la Chambre émit un vote autorisant les poursuites contre le député de Belleville, M. Rochefort se leva et s'exprima ainsi :

M. ROCHEFORT. — Je demande à dire d'abord quelques mots. Je pourrais répondre au rapport de la Commission qu'il est certains attentats qui autorisent à peu près à tout dire ceux qui en ont été ou qui ont failli en être les victimes. Je me bornerai à dire que les masses, qui s'inquiètent peu des questions de cabinet, ne verront dans cette demande de poursuites qu'un moyen d'écartier à tout prix de la Chambre un député désagréable (Interruption).

M. SCHNEIDER. — Au commencement de cette séance, je demande à la Chambre beaucoup de calme et de silence.

M. ROCHEFORT. — Voilà ce que dira le peuple, dont je crois connaître le sentiment. Oui, si on emprisonne aujourd'hui ce député, c'est qu'on n'a pas pu s'en débarrasser autrement : mais je n'insiste pas, j'aurais l'air de me défendre.

Le gouvernement a commis à mon égard de telles

maladresses depuis longtemps, il a exercé contre moi des persécutions tellement basses et mesquines — je le dis en présence de deux anciens ministres qui, par leur incroyable procédé à mon égard, m'ont en quelque sorte pris par la main pour me conduire sur ces bancs, — que, dussé-je en souffrir, je n'aurai pas la naïveté de l'empêcher de commettre une nouvelle faute, car les fautes que commet l'Empire, c'est la République qui en profite. »

MM. Picard et Gambetta présentèrent quelques observations au point de vue purement juridique. Mais la Chambre avait reçu le mot d'ordre des Tuileries et aucune démonstration ne pouvait la détourner d'y obéir. La mise en accusation fut votée à l'unanimité, moins une trentaine de voix.

C'était le premier acte du ministère libéral présidé par M. Émile Ollivier.

L'émotion qui résulta de ce résultat fut colossale. La nouvelle fut colportée dès le soir et connue de tout Paris avant que les journaux l'eussent enregistrée. L'hostilité contre le régime impérial s'accroît et l'agitation que nous verrons croître sans cesse ne se calmera plus qu'à la chute du chef de la dynastie, après Sedan. Vainement l'Empereur tentera de se retremper dans l'expression de ce même suffrage universel dont il respecte si peu les arrêts, et organisera l'absolution de commande du plébiscite.

Les conséquences de la mise en accusation votée

par le Corps législatif contre le député de la première circonscription étaient les suivantes : 1° le délit d'outrage à l'Empereur prévu par l'article 86 du Code pénal modifié par une loi du 10 juin 1853 entraînant un emprisonnement de six mois à cinq ans et une amende de cinq cents à dix mille francs.

2° Le délit d'appel aux armes prévu par l'article 2 de la loi du 17 mai 1853 punissable d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de cinquante francs à dix mille francs.

De plus, d'après la loi du 10 juin 1853, le tribunal pouvait prononcer pour le délit d'outrage à l'Empereur, l'interdiction des droits civils et politiques.

Certes, il n'était pas douteux que Rochefort fût condamné, le jugement était rendu d'avance, et, de fait, les magistrats impériaux ne faisaient que souscrire aux ordres qui leur étaient donnés. La dernière disposition ne permettait, on l'a vu lors d'une première condamnation du pamphlétaire pour le même objet, l'application de la privation des droits civils et politiques qu'à dater du jour de l'expiration de la peine, mais il n'en résultait pas moins que, Rochefort frappé par la correctionnelle, c'était la possibilité pour l'Empire de le faire appréhender et d'empêcher le député de Belleville, son ennemi le plus acharné de siéger, et de défendre les intérêts de ses mandants.

L'Empire, Rochefort une fois condamné oserait-il porter la main sur l'élu de la première circonscription de Paris ?

N'anticipons point sur les événements.

A l'audience de la 6<sup>e</sup> Chambre correctionnelle présidée par M. Cressant, le procureur impérial M. Aulois, requit contre MM. Rochefort, Paschal Grousset, et Simon Dereure, gérant de la *Marseillaise*, — les trois accusés faisant défaut, — l'application de la peine. Le tribunal statua sur le champ, et son verdict condamna Henri Rochefort à six mois de prison et 3,000 francs d'amende, Grousset à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, Dereure à six mois de prison et 500 francs d'amende.

Les juges ne disaient rien, quant à l'interdiction des droits politiques et civils. Rochefort, malgré sa condamnation restait donc toujours député.

Ce fut M. Gambetta qui apprit à l'auteur de la *Lanterne* les rigueurs du parquet à son égard. Rochefort s'inquiétait si peu de ce qui se passait à la police correctionnelle le jour où sa liberté était en jeu, qu'il fut très surpris quand le leader actuel de l'Assemblée lui dit, en lui annonçant le résultat :

— Vous savez, vous êtes condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende.

— Tiens, j'aurais parié pour cinq ans et dix mille francs, répliqua le terrible adversaire de l'impérialisme.



En conséquence de ce jugement, le condamné reçut le mardi 8 février 1870 une « invitation » du ministère à avoir à se constituer prisonnier.

Rochefort, sous ce titre : *Les invitations de M. Ollivier*, publia en tête de la *Marseillaise* un article que nous ne pouvons passer sous silence. Il est le point de départ de l'arrestation par la force et des troubles qui la suivirent. En voici les passages principaux :

Il faut croire que j'ai été réellement condamné ces jours-ci à six mois de prison. J'avais bien lu dans quelques journaux que deux ou trois vieillards vêtus de jupons noirs, avaient marmotté entre eux quelques paroles me concernant, mais préoccupé comme je le suis, je n'avais pas eu le temps de songer à ces fadaïses.

. . . . .

Et le condamné ajoutait en s'adressant à M. Émile Ollivier :

Non, je ne me rendrai pas au rendez-vous de chasse que vous me donnez dans votre prison de Sainte-Pélagie, c'est bien le moins que deux des argousins qui vous entourent se donnent la peine de venir eux-mêmes me mettre la main au collet. Il est d'un bon exemple de faire précéder l'acquiescement solennel du prince Pierre Bonaparte de l'arrestation publique d'un de ceux qu'il méditait d'assassiner. Vous vous êtes écrié dans une de vos représentations à grand spectacle :

« Si vous nous y contraignez, nous serons la force. »  
Soyez la force, je vous y contraîns.

Le ministère accepta le défi. Dans la journée du 9 février à l'issue de la séance du Corps législatif, M. Crémieux ayant demandé au garde des sceaux s'il était vrai que l'arrestation de leur collègue, M. Rochefort, était résolue, M. Emile Ollivier répondit avec emphase : « Je ferai mon devoir. »

En effet, le soir, le député de Belleville devait assister à une réunion à la salle de la *Marseillaise*. Dès six heures la salle était envahie par une foule énorme, émue, frémissante. Le bruit de ce qui s'est passé à la séance s'est rapidement répandu. Plusieurs milliers de personnes stationnent à la porte et de nombreuses escouades de sergents de ville sont échelonnées aux abords de la salle.

A sept heures et demie, huit ou dix mille ouvriers encombrant la rue et la foule augmente toujours. La police essaye de rétablir la circulation, mais elle ne peut y parvenir. A huit heures une masse innombrable entassée sur la chaussée, jette à chaque instant des cris formidables de : vive Rochefort !

De nouvelles escouades de sergents de ville arrivent réclamées par les officiers de paix et leur arrivée est saluée par les cris qui redoublent. Après bien des efforts, les agents réussissent à occuper tout le côté gauche de la rue où se trouve la salle de réunion ; la foule ne peut plus se mou-

voir que sur la chaussée et sur le trottoir de droite. A huit heures et quelques minutes, Gustave Flourens — l'intrépide républicain — ouvre la séance. Il accepte la présidence provisoire, en attendant la présence de Rochefort. En termes émouvants, il dit que de nouveau la Chambre, par le vote de l'ordre du jour pur et simple, semble avoir autorisé l'arrestation de Rochefort.

Mais le gouvernement oserait-il mettre à exécution l'arrêt prononcé ? aurait-il l'audace de rechercher le représentant du peuple jusque parmi ses électeurs, au cœur de la circonscription qu'il représente ? Rochefort, ajoute-t-il, a promis de venir et il viendra.

Effectivement à huit heures et demie, la voiture qui amenait Rochefort, s'engageait dans la rue de Flandre. A trente ou quarante pas de l'entrée de la salle, la foule est si serrée que Rochefort est obligé de descendre. Une immense acclamation de : Vive Rochefort ! accueille le député de Belleville.

Rochefort est entouré, saisi par vingt bras, et emporté sur les épaules de prétendus hommes du peuple vers la salle de réunion, en suivant, nous l'avons dit, le côté droit de la chaussée.

Ici une description des lieux est nécessaire pour faire comprendre la manœuvre de la police et l'arrestation de Rochefort au milieu de cette foule.

Car, comment ne résista-t-elle pas, pourrait-on se demander ?

La rue de Flandre donne sur le boulevard de la Villette et s'étend parallèlement au quai de Seine qui longe le canal. Les deux parallèles sont reliées par une espèce de passage fermé à ses deux extrémités par des portes à grilles de bois. Chaque extrémité a son concierge.

Le passage se trouve sur le côté droit de la rue, juste en face de la salle des réunions, qui porte le n° 51. Vers le milieu de ce passage, est un commissariat de police. Deux groupes d'agents de police en uniforme se tiennent de chaque côté de la porte du passage qui donne sur la rue de Flandre.

Quand Rochefort, porté par les faux ouvriers, qui, plus haut encore que les vrais, l'acclamaient et lui faisaient fête, arriva à proximité du passage, un mouvement rapide se fit ; les deux groupes d'agents de police se refermèrent sur Rochefort et ses porteurs, lesquels se trouvèrent entraînés vers le passage, dont ils refermèrent aussitôt la porte.

Dès les premiers pas le mouvement tournant avait étonné Rochefort, mais les hommes qui se serraient contre lui avaient prévenu toute question par ces mots :

« Citoyen Rochefort, nous vous conduisons par ce côté où la foule est moins grande et par où vous pourrez avec moins de difficulté pénétrer dans la salle. »

Le député de Belleville avait cru à cette explication et s'était laissé entraîner. Il reconnut bientôt son erreur, mais il était trop tard, les portes du passage étaient closes. Il était dès lors prisonnier. C'est à ce moment que l'agent de la sûreté, Niélin, s'approcha de lui et procéda en forme à l'arrestation.

— Vous êtes M. Rochefort.

— Oui.

— Au nom de la loi, je vous arrête.

Et immédiatement les agents se saisirent de leur proie. Brutalement ils forcent le prisonnier à marcher hâtivement dans le passage dont ils craignent à chaque minute de voir enfoncer les portes, si la nouvelle de l'arrestation se répand. Le représentant de la première circonscription voulait résister. Il jeta un rapide coup d'œil autour de lui. Dans le passage pas un homme qui pût venir à son aide et lui prêter main forte. Il n'y avait là que de la police. Durant le court instant qu'il avait essayé de ralentir sa marche pour s'assurer s'il ne verrait personne qui pût lui donner assistance contre les argousins, Henri Rochefort avait été l'objet de brutalités misérables. Son chapeau avait roulé à terre, ses vêtements avaient été mis en lambeaux. Ce fut dans cet état affreux qu'il déboucha, pâle de colère, et tout haletant, à l'extrémité opposée du passage, sur le quai de Seine. Deux agents de police le tenaient

vigoureusement par les bras, appuyés et suivis par toute une escouade d'agents, les mains sur les épaules les uns des autres, formant ainsi autour du député arrêté, un triple cercle infranchissable, en cas de tentative de délivrance.

Sur le quai, près de la porte du passage qui est fermée, un policier se détache et ordonne à la concierge d'ouvrir. La bonne femme ahurie, effrayée, allant trop lentement au gré des alguazils, ceux-ci la bousculent, la pressent, la poussent vers la grille qu'elle ouvre enfin toute tremblante. Tels étaient les hurlements et les invectives contre la pauvre vieille qu'elle tomba malade et fut longtemps à se remettre de ses contusions et des suites de ses frayeurs.

Depuis sept heures, une voiture attendait sur le quai. La police avait été renseignée sur cette issue ignorée de la foule. Le quai était aussi désert que la rue était fourmillante. On jeta Rochefort dans la voiture qui partit au galop, se dirigeant vers Sainte-Pélagie. Cependant le peuple des abords de la salle de la *Marseillaise* avait eu connaissance de l'arrestation, on pourrait dire de l'enlèvement. Indignée, la foule était parvenue à forcer le passage de la rue de Flandre, mais quand elle fit irruption, il n'était plus temps, le véhicule qui emportait le détenu était déjà loin et à l'abri de toute atteinte.

C'est alors réellement qu'on vint annoncer à la

réunion que présidait Gustave Flourens, la nouvelle de l'arrestation du député.

Rochefort était incarcéré et la manœuvre de la police avait été couronnée d'un plein succès. Elle avait pratiqué, mais par surprise, au sein même de cette circonscription, dans les quartiers ouvriers où l'auteur de la *Lanterne* était populaire. Maintenant si une émeute, une collision se produisait et elle se produisit, n'avait-on pas tout fait pour amener ce résultat?

Avant et pendant l'arrestation de Rochefort que se passait-il dans la salle de réunion de la *Marsillaise*?

Le bureau s'était constitué, nous l'avons dit; il se composait de Flourens comme président par intérim, de Millière et de Debaumont comme assesseurs. Des ordres des Tuileries enjoignaient sans aucun doute au commissaire de police présent à la réunion d'en finir avec cette réunion le plus vite possible dans les circonstances critiques où elle se tenait, car après deux avertissements le fonctionnaire se couvrit et en prononça la dissolution.

L'assemblée se récria, protestant par une immense et formidable clameur. C'est à ce moment même que la nouvelle de l'arrestation d'Henri Rochefort fut annoncée à l'assistance houleuse et déjà surexcitée. Alors Flourens, mettant la main sur l'épaule du commissaire de police, le déclare

tout haut, prisonnier. Les cris de : « Vive Rochefort. Allons délivrer Rochefort ! » retentissent et la salle est évacuée en un instant. Les électeurs se répandent dans la rue, gardée par une armée de sergents de ville. Flourens, qui a arrêté le commissaire, continue à le tenir d'une main ferme, de l'autre main il porte une épée et menace, à la moindre résistance, le représentant de l'autorité impériale de le transpercer. Les argousins, au milieu desquels passa la cohue, ouvrirent leurs rangs sans essayer de s'opposer à son élan ; ils se rangèrent même — n'ayant pas reçu d'ordres encore — sur les trottoirs et laissent le président de la réunion emmener le fonctionnaire-otage toujours solidement tenu au collet.

La colonne, en criant, remonta la rue de Flandres. Elle prit ensuite par la rue de Crimée, le boulevard Palikao, la rue de la Villette et descend la rue du Faubourg-du-Temple.

A la hauteur du n° 40, elle arrête deux omnibus qu'elle renverse et commence une barricade. Mais cette barricade à peine ébauchée est abandonnée aussitôt, et, peu de temps après, les sergents de ville s'en emparèrent et la détruisent.

Les boulevards présentaient l'aspect le plus animé. Toutes les fenêtres sont éclairées, des têtes de curieux s'y montrent, qui semblent s'attendre à quelque rixe. Les groupes assez compactes aux portes Saint-Denis et Saint-Martin de-



viennent innombrables aux abords de la Villette.

Non loin de la rue de la Chopinette le roulement des sommations retentit. Les sergents de ville et les gardes de Paris viennent de charger la foule.

Des estafettes courent bride abattue de quart d'heure en quart d'heure porter des dépêches à la préfecture de police.

Aux approches des bureaux de rédaction de la *Marseillaise*, la circulation dans la rue d'Aboukir est interdite.

Quiconque essaie de s'avancer vers l'imprimerie de M. Towne est rudoyé. Bientôt une souricière est organisée aux bureaux mêmes du journal. Des groupes de six sergents de ville sont placés aux quatre angles des rues débouchant sur la place des Victoires. Dans la rue d'Aboukir, presque en face du local de l'organe révolutionnaire, une masse d'agents entassés dans le renforcement d'une maison de châles, observent, ayant à leurs tête un inspecteur. A l'angle de la porte cochère de l'imprimerie, quatre personnes en tenue d'ouvriers stationnent, l'œil au guet. Quand on les accoste, ils causent volontiers, et lorsqu'on leur demande si l'on entre librement à la *Marseillaise*, ils répondent : pourquoi donc pas ? On entre et l'on est arrêté.

Le soir de l'arrestation d'Henri Rochefort les faubourgs éloignés n'avaient eu que très tard connais-

sance de l'attentat perpétré par l'Empire contre l'élu de Paris. Les jours suivants, les émeutes dont l'allure, au temps de l'élection dans la première circonscription, était anodine, prirent le caractère le plus sérieux. Des barricades se dressent de toutes parts et le sang coule ; les charges d'argousins et de gardes de Paris contre la population exaspérée se multiplient. On se bat, les rues populeuses du faubourg du Temple résonnent cette fois du cri sinistre des mourants et des blessés.

Rue Moret une barricade énorme s'élève. D'énergiques républicains sont préposés à sa défense et quand la troupe fait ses sommations elle rencontre une résistance inaccoutumée. Cependant l'ouvrage est attaqué par la troupe qui s'en rend maîtresse. Alors on assiste à ce spectacle saisissant. Un homme, un ouvrier s'élance sur le tas de pavés que les soldats entourent et pique dans les interstices des pierres un drapeau rouge. La scène est lugubre et grandiose.

— Descendez et rendez-vous, lui crie aussitôt un officier.

Mais l'homme qui s'apprête à mourir répond aux clameurs de la troupe :

— A bas les assassins ! Vive Rochefort ! Vive notre député ! »

Un silence de quelques secondes se fait, puis un déchirement horrible éveille les échos des allées sombres et des boutiques entr'ouvertes et l'homme

au drapeau rouge oscille, tombe et roule ensanglanté, foudroyé.

Mais si la liberté individuelle était foulée aux pieds par l'administration impériale, la liberté de la presse était plus méconnue encore. La *Marseillaise* avait été supprimée de fait.

Le mercredi 9, à six heures, les bureaux avaient été envahis par plusieurs commissaires de police et officiers de paix conduisant une nombreuse escouade d'agents en bourgeois. Les extrémités de la rue sont masquées par des groupes de sergents de ville de la police centrale. Un des commissaires muni des mandats d'amener, appelle successivement chacun des rédacteurs et les déclare aussitôt en état d'arrestation.

C'est ainsi qu'il nomme par ordre alphabétique MM. Francis Enne, Arnould, Bazire, Germain Casse, Dereure, Paschal Grousset, Charles Habeneck, Humbert, Millière et Verdure, etc.

Chacun d'eux est emmené tour à tour par deux agents en bourgeois et conduit au poste de la mairie de la rue de la Banque, de là au Dépôt. Arthur Arnould avait tenté de glisser entre les mains de la police en revêtant une blouse d'ouvrier typographe. Mais reconnu au moment où il franchissait le seuil de la porte cochère, il avait été appréhendé et ramené.

L'hécatombe ne se limitait pas, d'ailleurs, au seul organe rédigé par Henri Rochefort.

Le *Rappel*, le *Réveil*, la *Réforme* fournissent leur contingent de rédacteurs victimés. MM. Mathorel, Passedouet, Cournet et Razoua paient de leur liberté l'affirmation ferme de leur républicanisme et de leur dévouement à la cause du peuple.

Gustave Flourens seul, comme par prodige, avait réussi à s'échapper.

Lors de la manifestation armée dont il s'était fait le promoteur à l'issue de la réunion de la salle de la *Marseillaise*, poursuivi par des agents, il avait reçu, rue du Faubourg-du-Temple, un des braves enfants qui l'escortaient, blessé grièvement dans ses bras. Les agents s'étaient précipités sur lui. Il était parvenu à repousser de la main gauche l'épée d'un des agresseurs prêt à le pourfendre, mais un coup de casse-tête qu'il n'avait pu parer, l'étourdit soudain. Archouté contre la muraille, il luttait en vain et allait succomber sans aucun doute, quand survint un groupe de cinq ou six ouvriers, courant de toutes leurs forces et suivis de près par des agents et un officier de paix. Cette circonstance imprévue le sauva.

— Courez donc à votre tour, hurla l'officier de paix époumoné aux agents qui attaquaient Flourens. Alors ceux-ci obéirent, laissant leur adversaire qui, rapidement, remonta la rue où il rencontrait bientôt un ami qui le fit entrer, le pansa et le cacha dans sa modeste chambre d'ouvrier.

La cavalerie redescendait à ce moment le faubourg, mais il était trop tard, elle ne trouva plus personne à sabrer.

A six heures du matin, le mardi 8, un commissaire de police, suivi de cinq agents, se rendait au domicile de l'ex-défenseur de l'indépendance crétoise pour l'y arrêter. Le mandat d'amener portait les quatre chefs d'accusation suivants, qui peuvent être considérés, à part le second, comme identiques pour tous les citoyens inculpés et détenus alors :

- 1° Excitation à des crimes ;
- 2° Séquestration d'un commissaire ;
- 3° Excitation à la révolte ;
- 4° Cris séditieux.

Les agents enlevèrent dans les perquisitions qu'ils firent tous les papiers, toutes les correspondances du vaillant révolutionnaire-homme de lettres.

Mais en dépit de leur mandat, ils ne trouvèrent âme à « emmener. »

Cependant, malgré les arrestations de ses rédacteurs, la *Marseillaise* fit sa réapparition. La cessation de cette courageuse publication avait duré trois jours. Elle était, déclarait une note campée en tête du numéro de rentrée en scène, sans nouvelles de son rédacteur propriétaire.

Le député, enfermé à Sainte-Pélagie, était rigoureusement tenu au secret. Ce n'est que le 14

février que Belleville sut enfin que les bruits qui couraient déjà de l'éborgement clandestin de son représentant par les suppôts de l'Empire étaient dénués de tout fondement. M. Ordinaire, député du Doubs, en effet, était monté à la tribune du Corps législatif, pour lire ou déposer sur le bureau de l'Assemblée, une demande de mise en accusation du ministère « émanée » du pavillon de la presse, datée de Sainte-Pélagie, et à lui adressée par Henri Rochefort.

« Considérant, écrivait l'incarcéré, que la responsabilité du chef de l'Etat est absolument illusoire; considérant néanmoins qu'il peut exister des tribunaux compétents pour apprécier celle des ministres;

Attendu qu'un député a été arrêté dans la rue, au milieu de ceux qui l'avaient élu, quand il était facile de l'appréhender au seul domicile qu'il possède et qu'il n'avait pas quitté depuis son arrivée au Corps législatif jusqu'à son départ pour la réunion publique qu'il devait présider;

Attendu qu'en dehors de tout jugement et au mépris des lois les plus élémentaires régissant la propriété; un journal a été supprimé de fait par l'arrestation injustifiable de tous ses rédacteurs et employés;

Attendu que des citoyens ont été assaillis, blessés et même tués par des agents de police, porteurs d'armes prohibées par la loi;

Attendu que cette série d'attentats constitue incontestablement une provocation;

Le soussigné a l'honneur de déposer la proposition de mettre en accusation le ministère pour excitation à la guerre civile. »

Aux premiers mots prononcés par M. Ordinaire, la Chambre que Rochefort présent inquietant manifestement, ne voulut pas se démentir et après s'être débarrassée du collègue gênant lui permit, en lui laissant la parole, par procuration, d'exercer ainsi une partie de son droit. Elle étouffa sous ses cris la voix du représentant du Doubs, porteur de la proposition d'accusation du ministère, et le dépôt même de ce document sur le bureau fut refusé par le président M. Schneider qui rendit complet de la sorte l'outrage le plus sanglant qui ait jamais été infligé au suffrage universel.

Une circonscription de Paris se trouvait, pour une durée de six mois, privée de toute représentation « quoiqu'elle ne continuât pas moins à payer, comme le faisait très justement observer la *Marseillaise*, dans une note quotidienne qui eut le don d'exaspérer le gouvernement — l'impôt de l'or et l'impôt du sang. »

---

## IX

### SAINTE-PÉLAGIE.

Il était neuf heures environ quand la voiture, dans laquelle se trouvait Henri Rochefort, s'arrêta rue du Puits-de-l'Ermite, aux portes de la prison de Sainte-Pélagie. Elle avait longé, au galop, le Canal Saint-Martin, descendu les boulevards du Temple, de Beaumarchais, traversé la Seine au quai de la Tournelle et débouchant auprès de la Halle aux vins, remonté la rue de Linné jusqu'à la geôle où elle devait mettre en sûreté son compromettant fardeau.

Depuis le matin, le directeur de Sainte-Pélagie, M. Théraud et les gardiens placés sous ses ordres avaient été prévenus et se tenaient prêts à la réception de l'éminent prisonnier. Dans la crainte qu'un coup de main ne fût tenté pour la délivrance du député lors de la descente de voiture, les rues voisines, la prison et les abords de la porte d'entrée étaient gardés par des escouades de municipaux et toute circulation rigou-



reusement défendue. Grâce à ces dispositions, le représentant du peuple fut écroué sans encombre.

La prison de Sainte-Pélagie renferme deux corps de bâtiments détachés, réservés aux détenus politiques. L'un de ces logis, appelé le *Pavillon de la Presse*, est uniquement affecté aux condamnés journalistes, l'autre à ceux qui ont à subir des peines politiques pour cris séditieux, résistance aux agents, délits d'association, délits de paroles dans les réunions publiques.

C'est au Pavillon de la Presse que Henri Rochefort fut interné le 7 février 1870, à 9 heures du soir.

Au premier étage, dans ledit Pavillon, se trouve une chambre claire, assez spacieuse, mais dénudée. Ce local eut l'insigne honneur, à diverses reprises et sous diverses monarchies de servir de résidence à des députés républicains. M. Laurent Pichat, entre autres, y fit un stage de quelques mois il y a une vingtaine d'années.

En introduisant dans ce modeste appartement le nouveau venu à qui l'administration l'attribuait les gardiens ne manquaient jamais de lui en faire le long et touchant historique.

C'est dans cette chambre qu'ils conduisirent Rochefort.

Dans la prison qu'il allait habiter jusqu'au 4 septembre, le rédacteur en chef de la *Marseillaise* allait rencontrer une assez nombreuse com-

pagnie. A cette époque, comme on va le voir par le chiffre des hôtes de céans, les condamnations pleuvaient drues sur les feuilles républicaines, et l'on était obligé souvent de serrer les rangs.

Au second étage, une seconde pièce. Plus petite que celle du premier, elle n'offrait rien de particulier, si ce n'est que de ses fenêtres la vue plongeait dans un réduit situé à l'entrée de la geôle et hanté par une affreuse mégère. Le nom donné à cette créature, en raison de son emploi est un poème : la « *Fouilleuse* ». Logée dans ce bâtiment spécial, les fonctions de la *Fouilleuse*, le nom l'indique, consistaient à fouiller les visiteuses à leur entrée et d'empêcher ainsi les premières de passer quoi que ce soit à celles ou à ceux qu'elles venaient voir.

Bonapartiste enragée et croyant sans doute pousser à son paroxysme la fureur des journalistes républicains détenus, dès que ceux-ci risquaient le nez à la croisée, la fouilleuse ne manquait jamais de jeter aux murs à gorge déployée, sans rime ni raison d'ailleurs, cette phrase étourdissante :

« On aura beau dire ce qu'on voudra, certainement l'Impératrice est une femme très bien ! »

C'est dans la chambre du second étage que demeurèrent Pascal Grousset, sorti, lui, de prison bien avant le 4 septembre, Arthur de Fonvielle et Olivier Pain.

Au-dessus, après avoir gravi vingt-cinq marches

d'un escalier qui, large au bas, menaçait de se terminer en une échelle, on rencontrait deux chambres donnant sur un étroit pallier.

Celle de gauche, de forme carrée, très haute de plafond, ne recevait le jour que par des lucarnes oblongues hors de la portée de la main. Elle avait été surnommée, par suite de la tristesse qui résultait de cette disposition : le *Grand Tombeau*.

Là furent enfermés, à partir du mois de février jusqu'à l'heure de la proclamation de la République : MM. Arnaud Duportal, le vaillant champion de la démocratie toulousaine, l'énergique écrivain de l'*Emancipation*, et Charles Dacosta, qui, plus tard, condamné pour faits insurrectionnels, réussit à s'évader de Port Louis.

Celle de droite, petite, exigüe, incapable de loger plus d'un prisonnier, était occupée par M. Vermorel. A son arrivée à Sainte-Pélagie, Vermorel avait choisi cette chambre pour n'être jamais troublé dans ses études par la brusque venue, l'installation forcée de quelque nouvel occupant.

Enfin, au dernier étage logeaient MM. Jean-Baptiste Clément, rédacteur de la *Réforme*, Douvet, directeur de l'organe hebdomadaire socialiste *le Travail*, Piconel, gérant d'un petit journal, brûlot lancé par un groupe d'ouvriers contre l'empire, et Caron, gérant du journal *le Réveil*, la feuille révolutionnaire de Delescluze.

Les deux chambres habitées par ces quatre détenus, situées sous les toits, véritables étuves en été, vraies glacières en hiver et d'une hauteur de plafond n'excédant pas 1 mètre 70 centimètres avaient été appelées pour cette dernière raison, les *Épées de Charlemagne*.

Quiconque, en effet, comme-taille, dépassait la mesure de 1 mètre 70 centimètres, était obligé de se diminuer de l'excédant, de rester assis à perpétuité, s'il ne voulait courber la tête, ou de se ployer en deux et de marcher le torse à angle droit avec les jambes s'il tenait à rompre avec une immobilité trop fatigante.

Si horrible que soit cette chose : la prison ; il faut l'avouer, de toutes les geôles politiques le pavillon de la presse à cette époque était, peut-être, comme réglemeut, la moins lugubre. A moins de persécutions spéciales, de mises au secret rigoureuses comme cela eut lieu à dater de février jusqu'au moment de la suspension de la *Marseillaise*, les détenus pouvaient recevoir par jour et dans leurs chambres un chiffre assez considérable de visiteurs. L'autorisation était accordée par la préfecture de police. Les parents ou amis des prisonniers entraient à partir de neuf heures dans la matinée et sortaient le soir à sept heures précises.

La faculté de recevoir des visites dans les chambres constituait la principale différence entre les

règlements du pavillon de la presse et le quartier dit des politiques.

Les internationalistes, les orateurs des réunions publiques au nombre desquels se trouvaient alors MM. Malon, Theiz, Duval, Avrial, Verlières, Langevin, Teulière, Roullier, Trinquet, Stanson, Pagnères, Ancel et Lissagaray, n'étaient autorisés à voir leurs familles qu'au parloir, sous la surveillance d'un gardien.

Pour obtenir de la préfecture la permission d'être visité régulièrement par telle ou telle personne parente, les détenus rédigeaient une liste de tous ceux et celles devant qui ils désiraient voir les portes de la prison s'ouvrir. La liste était confiée au directeur et celui-ci, qui deux fois par jour allait prendre le mot d'ordre chez M. Pietri, et soumettait à l'appréciation d'un chef de bureau l'énumération des noms que l'employé supérieur maintenait ou biffait après en avoir attentivement pris connaissance.

Comme les pièces qui constataient le degré de parenté n'étaient jamais requises, il en résultait que la plupart de ceux qui auraient été tenus à l'écart s'ils n'avaient revendiqué le titre de frères, d'oncles ou de cousins, parvenaient à pénétrer dans la geôle par une déclaration de consanguinité souvent illusoire.

Le matin, à six heures, les gardiens ouvraient les portes des chambres qu'ils fermaient réguliè-

ment le soir à huit heures précises. Dans la journée, les prisonniers des différents étages avaient le droit de communiquer entre eux, de descendre ou de monter d'un local à l'autre à leur gré. Ils jouissaient dans leur prison d'une liberté complète. Pour prendre l'air, ils se rendaient dans une grande cour intérieure, pavée, dont un gardien leur ouvrait, dès qu'ils le demandaient, la porte. Une sonnette fixée près de l'entrée de cette cour avertissait le surveillant préposé à cet office.

La cour pavée était commune aux journalistes du pavillon de la presse et aux détenus du quartier des politiques. C'était même le seul terrain où ils pouvaient se rencontrer. Il était formellement interdit aux uns comme aux autres de faire un chassez croisez et de passer des chambres du pavillon, dans les locaux du quartier politique. La moindre contravention à cet égard pouvait entraîner pour le délinquant les mesures répressives les plus dures, le transfert dans une prison cellulaire, telle que Mazas ou la Santé, par exemple.

Contrairement à tous les usages, Henri Rochefort, à partir de sa séquestration, avait été tenu dans le secret absolu. Plusieurs jours les enfants du pamphlétaire furent eux-mêmes écartés de leur père, et ce ne fut qu'à la suite des violentes protestations insérées dans la *Marseillaise*, qu'ils parvinrent à forcer la consigne et à voir tirer devant eux les verrous.

Quant aux amis, à ceux qui, — pour la direction du journal bien péniblement remis à flot au lendemain de l'incarcération de son rédacteur en chef et de ses principaux collaborateurs, — avaient à discuter, avec le représentant arrêté, les questions de propriété, de ligne de conduite de la feuille vaillante, il leur était totalement impossible de franchir le seuil de Sainte-Pélagie.

Vainement les instances les plus vives avaient été faites auprès de l'administration, elle était restée sourde à toutes ces réclamations pleines de justesse.

Elle avait pour prétexte à ses refus persistants une excuse fallacieuse inscrite en toutes lettres dans le règlement. Deux ou trois amis du député de Belleville, qui demandaient l'autorisation de conférer avec lui, ayant subi des condamnations pour délit de presse et les arrêtés de la préfecture de police interdisant l'entrée de la prison, comme visiteurs, aux hommes qui y avaient été précédemment détenus, l'Empire englobait avec une mauvaise foi sans égale, dans la même exclusion, ceux qu'elle n'avait aucun motif d'y faire figurer. Si universelle était l'indignation provoquée par ces procédés inqualifiables que M. Victor Hugo, du fond de son exil de Guernesey, adressa au prisonnier cette lettre d'encouragement, qui lui parvint par la voie du *Rappel*, « mode d'envoi qui,

disait le journal, épargnait à M. Pietri la peine de la décacheter. »

Hauteville House, 10 février.

Je vous ai écrit plusieurs fois. Je doute que mes lettres vous soient parvenues. Je fais celle-ci petite pour qu'elle arrive. Etant à l'image de l'Empire elle passera, je l'espère.

Vous voilà en prison. J'en félicite la Révolution.

Votre popularité est immense comme votre talent et votre courage. Tout ce que je vous avais prédit se réalise. Vous êtes désormais une force de l'avenir.

Je suis, comme toujours profondément votre ami, et je vous serre la main, cher proscrit, cher vainqueur.

VICTOR HUGO.

L'unique but du gouvernement impérial en séquestrant l'élu de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine était d'empêcher la publication, dans la *Marseillaise*, d'articles qui ameutaient chaque jour contre le régime décembriste l'opinion publique. La mise au secret du rédacteur était le corollaire de l'arrestation et de l'incarcération du hardi député. Cependant, les mesures rigoureuses prises à son égard ne pouvaient éternellement durer.

Le public s'attendait chaque matin à voir réapparaître les articles du lanternier, et devant l'impossibilité où l'administration mettait l'éminent journaliste de correspondre avec ses anciens collaborateurs échappés à la razzia de la police, ceux-ci entreprirent une campagne qui dénonça quoti-



diennement l'atteinte sans nom portée par M. Piétri au droit d'écrire dont aucun texte de loi n'autorisait à priver le prisonnier. L'Empire fut, sous la pression morale de la presse, obligé de revenir sur ses abus de pouvoir, et bientôt la famille de Henri Rochefort fut admise à visiter le détenu. Il était impossible, en autorisant les visites, d'empêcher désormais les communications avec l'extérieur. On ne pouvait, — sans voir s'afficher à toute occasion dans les journaux les récriminations, les protestations les plus criantes, — soumettre, soit à leur entrée, soit à leur sortie de Sainte-Pélagie, les parents d'un homme de lettres représentant du peuple, aux formalités révoltantes de la fouille des poches, pratiquée par les gardiens. L'indignation eût pris, en présence de pareilles révélations, des proportions inquiétantes, et l'Empire usa d'un autre moyen pour n'être point forcé d'y recourir. Elle autorisa l'élu de Belleville à recevoir les visites des siens ; elle ne molesta en aucune façon les proches de l'auteur de la *Lanterne*, mais elle se réserva le droit d'interrompre, à la publication du premier article blessant pour le gouvernement, les relations entre la prison et le dehors. Ce fut pour ne pas être séparé à jamais de sa famille, que le pamphlétaire recourut à un subterfuge qui déjouait les projets cauteleux de la direction. Il écrivit désormais, mais il fut convenu que les articles qui passeraient dans le journal sans avoir

été soumis au visa écœurant du greffe ne seraient pas signés Henri Rochefort, mais de ce pseudonyme, d'ailleurs transparent et dont l'esprit public perça dès le premier jour la transparence : Henri Dangerville.

Alors qu'à Mazas et à la Santé, le traitement des détenus politiques était le même que celui adopté dans les maisons centrales, alors que les prisonniers ne recevaient comme nourriture que du pain noir, de la mauvaise soupe, sans pouvoir obtenir l'autorisation de se procurer contre argent la moindre victuaille supplémentaire, à Sainte-Pélagie, au contraire, les hôtes forcés jouissaient du droit, s'ils possédaient les ressources nécessaires, de se faire apporter du dehors tous les aliments qu'ils désiraient. Il leur suffisait pour cela d'inscrire sur une feuille de papier, les diverses choses dont ils réclamaient l'achat, de remettre cette note au gardien de service, en accompagnant la commande de la somme indispensable à l'acquisition, l'agent, lui, se chargeait de remettre à l'un des commissionnaires en faction constante à la porte extérieure de la geôle le papier et le numéraire, et le détenu recevait dans un laps de temps très court tous les comestibles réclamés par lui et qu'il devait ensuite s'arranger pour préparer.

Le règlement du Pavillon laissait, à partir de six heures du matin jusqu'à huit heures du soir,

une liberté absolue, aux journalistes condamnés, dans leur enceinte. Et voici la façon à peu près uniforme dont les co-détenus usaient de cette liberté. Les visites ne commençant qu'à partir de dix heures dans la matinée, les quatre heures qui s'écoulaient depuis l'ouverture des chambres jusqu'au moment de l'arrivée des parents ou des amis, les séquestrés les mettaient à profit pour descendre ou monter dans les chambres les uns des autres, et aussi pour faire une promenade matinale dans la cour intérieure de la prison. A dix heures, ils étaient avertis à tour de rôle de la venue de leurs familles respectives. Ils réintégraient dès lors leurs pénates et les préparatifs du repas commençaient.

Il était rare que les visiteurs apparussent chez les visités les mains vides. Le plus souvent c'était escortés d'une foule de provisions qu'on les voyait poindre à l'horizon. La variété dans les vivres était, par la diversité même des donateurs, considérable. Il en résultait fréquemment des invitations de chambre à chambre, des dîners de commandite, des mises en commun de tous les mets, de véritables pique-niques de l'aspect le plus original, où la plus franche cordialité régnait.

Les détenus, nous l'avons dit, devaient présider eux-mêmes à la confection de leur cuisine. A cet effet, à chaque étage, sur le palier, devant chaque porte, on pouvait voir entre dix et onze

heures, toute une armée de petits fourneaux allumés. Outre que ce fut une distraction de s'occuper, l'espace d'un instant de ces vétilles, nombre de condamnés affichaient, en art culinaire, l'exorbitante prétention d'Alexandre Dumas père. Il en était qui montraient sur ce chapitre une intolérance excessive. La confection d'un bon plat donnait lieu à des revendications souvent aussi véhémentes que la confection d'un bon article. Il y avait de vrais concours pour les foies sautés et les rôtis.

L'administration avait mis au service du pavillon deux auxiliaires. Ces deux condamnés, choisis d'ordinaire parmi les détenus de droit commun les moins compromis étaient le plus souvent des hommes frappés d'une peine afflictive pour coups et blessures ou bien pour adultère. Les hôtes du pavillon de la presse dont ils faisaient les chambres et les lits leur donnaient une rétribution mensuelle de 5, 10 ou 15 francs chacun suivant ses moyens. Il va sans dire que ces deux infortunés participaient, quand la fortune était favorable, à la bonne chère. C'étaient les auxiliaires encore, qui desservaient, lavaient la vaisselle et allaient aux cantines acheter le vin.

Il faut constater aussi que le plus souvent, sur les deux hommes de peine, l'un au moins était chargé de renseigner la direction sur les faits et gestes des rédacteurs républicains. Leur présence

constante dans les chambres, durant les repas, mettait ces individus à même d'entendre les propos qui se tenaient sur le compte des gouvernants. A force de les apercevoir, on finissait par ne plus prendre garde à leurs allées et venues, on parlait sans s'inquiéter des rapports probables qu'ils pouvaient faire, et c'est de cette façon que les racontars les plus abracadabrants s'entassaient chaque semaine à la préfecture de police. Les dénonciations, du reste, n'avaient pas une excessive valeur. Elles contenaient les écarts de langage de tel ou tel détenu relatifs à l'Empereur, au régime de l'Empire et aux fonctionnaires.

Après la Revolution du 4 septembre, Henri Rochefort, en feuilletant le dossier volumineux créé pour lui, retrouva consignées les agressions verbales et monumentales auxquelles il s'était livré journellement, pendant son séjour en prison, contre Napoléon III et ses séides.

A sept heures sonnant les amis et les parents étaient priés par les gardiens de se retirer. Les détenus politiques accompagnaient ceux-là jusqu'au guichet, puis durant trois quarts d'heure encore et avant de remonter à leurs chambres, qu'on « bouclait » pour la nuit, après constatation dûment faite de la présence des locataires, ils organisaient dans la cour commune un exercice, course violente, capable de réagir sur les effets désastreux pour la santé d'une immobilité trop prolongée.

Tout en faisant le triste métier de « rapporteur, » les directeurs et les gardiens subalternes de Pélagie conservaient dans les relations avec les détenus une politesse, une aménité indéniables. Quelque rudes que fussent parfois les ordres qu'il leur était enjoint d'exécuter, ils s'acquittaient de la tâche difficile que leur imposait la préfecture avec une réserve manifeste. Le gardien-chef, surtout, grand policier gaillard, blanchi sous le harnais, ne cachait aucunement les mobiles qui réglaient sa conduite et celle de ces subordonnés. Fils de garde-chiourme et garde-chiourme lui-même, il avait dès l'âge le plus tendre, vu passer sous ses yeux, et sous les verrous, presque toutes les personnalités marquantes du siècle, — réactionnaires ou républicaines. Jadis, préposé à la garde de Louis-Napoléon Bonaparte, il avait vu successivement ce prisonnier de sa cellule entrer à l'Assemblée nationale et sortir de l'Assemblée pour monter sur le trône. Nombre de ses anciens pensionnaires poursuivis par ce même intrigant, avaient eux-mêmes, comme M. Laurent Pichat. — pour ne citer que ce nom entre cent, — enjambé le seuil de Sainte-Pélagie pour arriver aux plus hautes fonctions. Ces vicissitudes auraient doublé le vieil agent, — le père Méchin, — d'une philosophie, ou plutôt d'un scepticisme politique à toute épreuve. Dans tout hôte nouveau qui lui arrivait, il entrevoyait un des hommes capables d'escalader un jour le

pouvoir et se faisait ce raisonnement qui n'était pas sans sagesse comme sans égoïsme : « Celui-là loge au *grand Tombeau* à présent ; qui me dit que la fin de l'année je ne le trouverai point installé dans un ministère ou dans une préfecture. »

Et ces possibilités de véritable résurrection politique constituaient le canevas sur lequel se brodaient en reliefs les respects du troupeau administratif de la prison. La plupart craignaient, s'ils manquaient d'égards envers tel ou tel des victimes, d'être à leur tour, un jour, victimes de ressentiments très excusables et très justifiés. Ils mettaient dès lors dans la façon dont ils vous donnaient les lettres, dont ils ouvraient la porte, dont ils jetaient, à travers les ais, verrouillés à la nuit, le bonsoir à leurs pensionnaires des intonations où perçaient leurs restrictions calculées.

Un « Je vous souhaite une bonne nuit » : à la manière dont il était prononcé semblait doublé de cette remarque :

— Vous observerez, messieurs Rochefort, Paschal Grousset, Olivier Pain ou J.-B. Clément, avec quelle délicatesse je fais des vœux pour votre bon repos. Si jamais, — la fortune est changeante — vous parvenez à une haute situation dans l'État, vous n'oublierez point l'urbanité que j'ai mise dans mes rapports journaliers avec vous. »

Les gardiens relativement doux avec les prisonniers, réservaient pour les passants de la rue toutes

leurs brutalités ! Dès que des ouvriers, des étudiants ou des bourgeois en frôlant la prison manifestaient le moindre sentiment de sympathie pour les détenus, qu'ils pouvaient apercevoir à leur fenêtre, plongeant leurs regards dans le va et vient de la rue de laquelle ils étaient pour un laps de temps « retranchés », les alguazils se précipitaient sur ces dits bourgeois, étudiants ou ouvriers qu'ils maltrahaient avec le sans gêne que donne seul l'assurance de l'impunité finale.

Ces scènes provoquaient généralement des perturbations profondes dans le Pavillon. Il n'était pas rare que des clameurs partissent de telle ou telle chambre à la vuë d'exactions semblables perpétrées. Une fois même, l'ignoble conduite d'un policier faillit amener une rébellion. Lorsque Henri Rochefort était au secret, l'institutrice de ses enfants avait imaginé une supercherie ingénieuse pour que, bravant les arrêtés de la police, les enfants dont elle avait la gouverne pussent correspondre avec leur père.

Au coin de la rue du Puits-de-l'Ermitte et de la rue de la Clef, habitait un vieillard tenant un petit café. Les fenêtres de la chambre de Rochefort se trouvaient au niveau de la salle du premier de cet estaminet. La rue était très étroite, le prisonnier pouvait converser en appliquant sa tête aux barreaux de la croisée avec les personnes qui prenaient possession de la salle du premier étage du débit.



On risquait que les paroles fussent entendues par les factionnaires dont les guérites étaient juste à cet endroit contre le mur de ronde, ou encore par les sergents de ville qui allaient et venaient sur les trottoirs, mais par signe il était facile de s'entretenir sans éveiller aucun soupçon et de n'user de la parole que sobrement quand la mimique était insuffisante pour rendre la pensée. Pendant huit jours les enfants d'Henri Rochefort, de connivence avec le maître du petit établissement, réussirent à déjouer la surveillance de la police. Le plus jeune des fils de l'auteur de la *Lanterne* surtout, apportait dans l'exercice de cette pantomime expressive, une intelligence et une adresse merveilleuses.

Le Waterloo facile à prévoir cependant arriva. Une après-midi que l'enfant s'appliquait à communiquer à son père, et par gestes, certaines des péripéties de la journée, il éleva trop haut à un moment donné le ton pour suppléer aux mouvements de bras, de doigts et de physionomie incompris. Un agent embusqué à l'encoignure du « bouchon » et dont les éclats de voix avaient attiré l'attention, leva la tête et découvrit la fraude. Exaspéré de la duperie il monta au premier étage du pauvre cabaret, invectiva le propriétaire, qui atterré voulait s'opposer à la constatation flagrante du délit, et faisant irruption dans la salle haute, il obligea l'institutrice et les enfants

à quitter cet observatoire. Le policier mit dans ses injonctions une rudesse indigne, et Rochefort à qui, de son poste, rien n'échappait, poussa des cris d'indignation inouïs, en voyant ses enfants adorés en butte aux insolences de la police.

En un instant, tous les détenus du Pavillon accoururent et ce fut un brouhaha inimaginable. A peine les jeunes « réfractaires » avaient-ils disparu, que les prisonniers signaient et remettaient entre les mains du directeur, M. Théraud, une protestation motivée et réclamaient de M. Piétri l'une de ces deux et promptes mesures : ou la révocation de l'agent ou l'adjonction de hottes en bois contre les fenêtres, afin que le spectacle des infamies qui se passaient au-dessous fût épargné aux prisonniers. L'administration, toujours paternelle, ne révoqua pas l'agent, ne fit pas apposer de hottes, mais comme il fallait bien faire quelque chose, elle ferma le cabaret.

Les manifestations de sympathie allaient, d'ailleurs, tous les jours en s'accroissant. Non-seulement, c'était une procession continuelle sous les fenêtres de la prison, mais l'éminent détenu recevait quotidiennement des souvenirs du dehors. Ce fut d'abord l'association des chapeliers qui, pour remplacer « le chapeau » tombé dans la bagarre, lors de l'arrestation, lui envoya un magnifique chapeau de soie, dont il n'avait malheureusement dans sa cellule que de rares occasions de

se servir. Les jardiniers du Jardin-des-Plantes, voisins de Sainte-Pélagie, lui faisaient porter presque tous les matins un superbe bouquet de dimensions énormes, composé des fleurs, les plus rares choisies dans les serres. Enfin, des amis et amies inconnus lui adressaient fréquemment, soit des fruits, soit même des volières remplies d'oiseaux rares.

Une dame qui signait la « dame aux oiseaux » lui fit remettre deux de ces charmantes petites perruches ondulées connues sous le nom d'*inséparables* dans une cage de bronze doré. Une autre jeune fille lui envoya une fauvette, si bien que la chambre du condamné était constamment parée comme pour une fête.

Les cochers de fiacre, dont Rochefort au moment de la grève avait soutenu les droits, s'étaient pris d'un attachement profond pour l'écrivain. Cet engouement avait encore une autre cause. Au moment du plus brillant succès de la *Lanterne*, il était rare que, quand une voiture passait, les gamins ne criassent pas :

« Prends garde, le gouvernement n'aime pas les *Lanternes*, on va t'éteindre la tienne ! »

Les cochers répondaient par des lazzis à ces interpellations qui les amusaient, et chaque fois qu'un visiteur prenait une voiture pour se rendre à la prison, celui qui le menait lui recommandait bien de souhaiter le bonjour au citoyen Rochefort et lui remettait pour lui des paquets de

cigares que ses amis se distribuèrent, puisque le destinataire ne fumait pas.

Henri Rochefort, durant les sept mois de Sainte-Pélagie, vit un événement déboucler pour lui les portes de la geôle, sans toutefois lui rendre sa liberté. Ce fut un voyage entre deux agents qu'on lui fit faire. Mais dans l'état d'ennui inhérent à toute séquestration, ce fut encore une diversion puissante.

Le 25 mars 1870, un ordre de la préfecture arriva chez le directeur, enjoignant à celui-ci d'avoir à transférer immédiatement, par l'express, à Tours, M. Rochefort, qui devait servir de témoin dans le procès de Pierre Bonaparte, s'inscrivant alors devant la haute cour, présidée par M. Glandaz. Le fonctionnaire était requis de prendre les dispositions les plus minutieuses pour entourer le trajet du prisonnier de toutes les garanties contre les tentatives d'évasion. Le matin où l'extraction du condamné eut lieu, une nuée d'agents en bourgeois affluait dans les couloirs du *Pavillon de la Presse* et la peur dont étaient assiégés les commissaires de police, et tous les desservants mouchards dans l'exercice de cette délicate mission, dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Ce fut gravement, avec une réserve calculée, que l'auteur de la *Lanterne* déposa devant les juges triés du tribunal suprême de Tours. Quand

il parut à l'audience, la curiosité était vivement surexcitée, et la salle regorgeait de spectateurs. Rendant compte de l'effet immense produit par l'exhibition du député emprisonné, la *Marseillaise* s'exprimait ainsi, faisant ressortir avec une grande justesse la différence des traitements employés à l'égard de Pierre Bonaparte, l'assassin et de l'honnête et vaillant homme de lettres que le bandit d'Auteuil avait essayé d'assassiner.

« Henri Rochefort est arrivé à l'audience au-  
« jourd'hui, vers trois heures. Il était pâle, digne  
« et froid. Il nous a semblé un peu maigri, un  
« peu attristé, mais toujours fier, indomptable et  
« méprisant. Il s'est avancé vers le tribunal, et  
« l'on a pu voir ce spectacle qui restera dans l'his-  
« toire, d'un député du peuple souverain, d'un  
« représentant du suffrage universel déposant  
« entre deux gendarmes devant un assassin, non  
« pas surveillé, non pas gardé, mais respectueu-  
« sement accompagné par un officier supérieur,  
« comme l'Empereur par ses chambellans. »

Il y eut, pour l'histoire, quelque chose de plus triste encore à enregistrer, ce fut la continuation des rigueurs envers les journalistes républicains, y compris le célèbre pamphlétaire, et l'acquiescement scandaleux de « l'excellent parent » de Mme Eugénie de Montijo.

A deux reprises les électeurs de la première

circonscription de Paris formèrent le projet d'arracher de vive force à sa prison, leur représentant dont un coup de force aussi les avait privés. L'intéressé, averti la veille, passa tout habillé la nuit à attendre, mais les deux fois l'autorité eut vent du complot et la tentative avorta sans même avoir reçu le moindre commencement d'exécution. Les clameurs grandissantes de l'opinion obligèrent l'Empire à chercher, dans un plébiscite, l'absolution du crime qui marquait ses origines. La campagne qu'on entreprit, loin d'aboutir au résultat voulu, ne contribua qu'à révolutionner plus profondément le pays. Après le vote, obtenu par les menées les plus déloyales, la situation de l'Empereur loin d'être affermie, fut plus chancelante qu'auparavant.

Afin d'opérer une puissante diversion, on chercha les prétextes à une guerre extérieure. M. de Bismarck, qui rêvait depuis Sadowa l'amointrissement de la France, les fournit, certain qu'il était d'en profiter. On sait les événements sinistres qui suivirent. Ils nous conduisirent à la journée du 4 septembre et c'est là que nous nous hâtons d'arriver.

« Vive la République ! Vive Rochefort ! Nous voulons notre député ! » Tels étaient les cris que proféraient aux abords de Sainte-Pélagie, le matin du 4 septembre, des groupes d'ouvriers, de femmes et d'enfants passant et repassant sous les fenêtres de la prison.

Depuis la veille, le désastre lugubre de Sedan était connu. La nouvelle de l'éccœurante reddition d'un corps d'armée de plus de quatre-vingt mille hommes, avec ses aigles, ses armes, ses munitions et ses bagages, était venue fondre sur Paris, le frapper au cœur, le stupéfier. Au cri de douleur qui retentit d'abord sur tous les points de la capitale, succéda un silence de mort; puis de nouveau des cris s'élevèrent. On allait en finir avec le régime de l'aventure.

Tourmentant leurs épées d'une main fiévreuse, marchant deux par deux, les sergents de ville regardaient de tous les côtés d'un air inquiet. Ils avaient perdu leurs allures naguère si assurées. C'était timidement, sans conviction, qu'ils jetaient encore aux citoyens le fameux : « Circulez, messieurs ! » C'était presque avec douceur qu'ils contraignaient à avancer les gens qui, malgré leurs ordres, stationnaient sur la voie publique.

Depuis près de trois semaines, tout ce que renfermait la grande ville de régiments de ligne, de bataillons de chasseurs et d'escadrons de toute nature, s'était, à marche forcée, dirigé vers la frontière; la garde des divers postes de Paris, celle de la prison de Sainte-Pélagie était confiée à des soldats pris au dépôt de l'infanterie de marine. Arme au bras, les sentinelles montaient la faction et regardaient curieusement, sans animosité, passer les groupes.

Une séance de nuit au Corps législatif, dans laquelle la déchéance de l'Empereur avait été énergiquement réclamée, ne laissait aucun doute sur la proclamation prochaine de la République, et vers deux heures les prisonniers, tenus au courant par les indications des passants des péripéties de la veille, des tentatives populaires du jour, attendaient de minute en minute le dénouement. Avant l'envahissement du palais Bourbon par le peuple, les condamnés du Pavillon de la Presse prirent déjà leurs dispositions en prévision d'une sortie possible et probable.

« Nous sortirons tous aujourd'hui, je vous le prédis, répétait fiévreusement à ses co-détenus rassemblés dans sa chambre, le député de la première circonscription de la Seine. »

L'intérieur du Pavillon présentait un aspect inaccoutumé. Chacun des journalistes allait et venait dans l'agitation de l'attente et dans l'impatience de la délivrance.

A trois heures la foule devint énorme devant la porte principale, les acclamations éclatèrent, suivies bientôt de ces cris : Délivrons les prisonniers ! La masse qui obstruait la rue du Puits-de-l'Ermitage était composée d'ouvriers, de femmes, de gardes nationaux et de mobiles, sans armes.

Henri Rochefort s'étant approché de la fenêtre fut l'objet d'une manifestation enthousiaste : Vive Rochefort ! Et un ouvrier imposant silence, enga-



gea le colloque suivant de la rue avec le prisonnier :

— La République va être proclamée, j'arrive du Corps législatif. Le Palais-Bourbon est envahi. Apprêtez-vous à sortir.

— Citoyens, si vous voulez nous prêter main-forte, nous allons de notre côté faire notre possible pour recouvrer immédiatement notre liberté. Ruez-vous extérieurement sur la prison, nous autres, nous allons tenter d'enfoncer les grilles.

Un hurrah fut le signe d'un acquiescement universel. Des applaudissements frénétiques couvrirent les dernières paroles du député de Belleville, et aussitôt un immense mouvement de la masse porta le flot humain dans la direction de l'entrée de la prison.

Tandis que ce flux populaire se produisait, les détenus descendirent en toute hâte les escaliers qui conduisaient au greffe, M. Jules Dacosta, qui était venu visiter son frère dans l'après-midi, s'apprêtait à quitter Sainte-Pélagie lorsque l'incident que nous venons de relater eut lieu. En un clin d'œil les prisonniers tirèrent parti des hasards et des avantages de cette heureuse visite. Ils prièrent M. Jules Dacosta de s'avancer jusqu'à la première porte d'entrée intérieure, et de demander aux gardiens de vouloir bien la lui ouvrir comme cela se faisait de coutume. Les condamnés qui se dissimuleraient le

long de la muraille, profiteraient rapidement de l'instant où le surveillant confiant livrerait passage au demandeur, et où ce dernier, de son côté, s'arcbutant brusquement contre la grille empêcherait l'agent de la refermer, pour faire irruption et franchir ainsi la première et la plus difficile des deux enceintes.

Une fois ce premier coup de main accompli, les détenus ne se trouvaient plus séparés de la porte donnant directement sur la rue que par un barrage en bois assez élevé mais assez facile à escalader. Cet ordre et cette marche furent suivis, et tout réussit au gré des journalistes républicains. C'était au moment même où la foule mugissante essayait à coup de leviers d'enfoncer le guichet que les gardiens hésitants, mais encore esclaves de leur consigne pourtant, refusaient d'ouvrir.

Alors, Olivier Pain, à qui Henri Rochefort et Armand Duportal firent la courte échelle, se hissa sur le barrage en bois, sauta de l'autre côté. Il courut au porte-clefs lequel effaré de cette brusque apparition, et craignant l'exaspération des révoltés, abandonna son trousseau d'énormes passe-partout et aida bientôt lui-même à lever le dernier obstacle. La porte céda sous la poussée et Sainte-Pélagie fut envahie par deux ou trois mille gardes nationaux et ouvriers.

Les hôtes du Pavillon de la Presse furent l'objet

d'une ovation touchante, Rochefort entouré, acclamé, pouvait à peine, au milieu de la cohue, se mouvoir. Quand il parvint dans la rue, un fiacre étant venu à se montrer, la foule intima au cocher l'ordre d'arrêter.

On força le voyageur qui se trouvait dans le véhicule découvert à en descendre et le député de Belleville à son corps défendant y fut installé. Un groupe important de manifestants qui arrivait du Corps législatif apprit que la République était proclamée et qu'un gouvernement provisoire composé des membres de la gauche se rendaient à l'Hôtel de Ville. Le cri de « Rochefort à l'Hôtel de Ville ! » fut donc aussitôt proféré. A la tête des nouveaux venus marchait un vieillard portant un immense drapeau rouge. Ce drapeau fut arraché de sa hampe, et servit à faire de larges écharpes ; l'auteur de la *Lanterne* s'en vit attacher une énorme en sautoir aux applaudissements frénétiques des libérateurs et des libérés.

Dans le fiacre aux côtés du représentant du peuple, prirent place Paschal Grousset, Olivier Pain, Ulric et Arthur de Fonvielle. La voiture descendit au pas la rue Monge, le boulevard Saint-Michel, pour gagner l'avenue Victoria et la place de Grève. Sur tout le parcours, les ovations se multipliaient. Il fallait souvent stationner pour serrer les mains fraternelles qui se tendaient au passage.

A la hauteur du musée de Cluny, un fait épisodique vint jeter une note enfantine et gaie dans ce véritable triomphe. Le plus jeune des fils d'Henri Rochefort, Octave, ignorant les événements de la journée, remontait avec sa gouvernante le boulevard Saint-Germain, se dirigeant vers Sainte-Pélagie pour aller y embrasser son père qu'il croyait toujours emprisonné. La voiture dans laquelle le député de la première circonscription était assis arriva à proximité de l'enfant, que la gouvernante prit dans ses bras afin qu'il pût mieux voir celui ou ceux à qui la foule témoignait de si touchantes sympathies. Quelle ne fut pas la surprise du petit garçon, lorsqu'il reconnut, dans la personne choyée, son père adoré, la poitrine rayée par une énorme écharpe rouge ! L'enfant ne put résister à la joie de mêler ses acclamations à celles qui éclataient de toutes parts, et poussa, en battant des mains, ce cri perçant auquel des milliers de têtes étonnées se retournèrent : « Vive papa ! Vive papa ! »

Enfin le véhicule toucha au terme de son voyage, Henri Rochefort entra à l'Hôtel de Ville ; le gouvernement était constitué, il se composait des hommes marquants de l'opposition parlementaire sous l'Empire, le plus grand nombre — MM. Gambetta, Jules Ferry et le général Trochu, exceptés — revenants de 1848. Dans la précipita-

tion que chacun des nouveaux gouvernants avait mise à s'attribuer une parcelle du pouvoir, n'avait songé au seul instant au prisonnier qui payait de sa liberté à Sainte-Pelagie la lutte courageuse à laquelle était due le retour du régime républicain. Il avait fallu le ressouvenir, la reconnaissance du peuple, qui, lui, n'oublie jamais le dévouement des hommes dévoués, pour réparer cette injustice odieuse.

De l'ardeur que déployaient les avocats de la gauche à s'adjuger les postes importants de l'État, on cite cet exemple curieux. Le ministère de l'intérieur était, alors, la charge la plus en vedette et celle qui donnait à son titulaire l'influence la plus large sur le pays. Deux personnalités s'étaient *in petto* dévolu ce ministère : MM. Gambetta et Ernest Picard.

Comme il arrive en semblable occurrence, la terre est presque toujours au premier occupant, et, aussitôt après la proclamation de la République, l'inventeur de la *gauche ouverte* et le dictateur de Tours se ruèrent à l'hôtel de la place Beauvau. Ils mirent dans cette course au clocher une activité égale, et arrivèrent *dead heat* au but tant ambitionné : tandis que l'un soulevait une des portières du cabinet ministériel et montrait sa face boursoufflée dans l'encadrement, l'autre ouvrait la porte donnant dans la même pièce, du côté diamétralement opposé, et les deux augures

— oiseaux se disputant le même épi — se regardèrent, mais sans sourire.

En présence des manifestations enthousiastes dont Rochefort était l'objet, les membres directeurs du gouvernement de Paris se rendirent immédiatement compte de l'impossibilité de ne point ouvrir leurs bras au pamphlétaire. Et ce fut sur ce mot jésuitique de M. Jules Favre, que les récalcitrants s'y décidèrent.

« M. Rochefort est dangereux, je l'aime mieux dedans que dehors. »

Henri Rochefort devint donc, séance tenante, membre du gouvernement de la *Défense nationale*. C'est lui qui proposa ce titre, qui fut, sans contestation, adopté. Il devait en outre couvrir, comme l'avait prévu le triste plénipotentiaire de Ferrières, les impopulaires ministres de sa popularité jusqu'au 30 octobre, jour où il refusa de se rendre plus longtemps solidaire des crimes des incapables qui, par peur d'une révolution, menaçant de les renverser de leurs chaises curules, préférèrent perdre la nation et laisser morceler la patrie !

Il y eut dans cette journée mémorable « tant de joie et tant de douce effusion épandues », qu'il ne resta plus aux cœurs républicains assez d'énergie pour prendre les mesures sages et pressantes qu'on n'aurait à aucun prix dû différer. On s'attarda, on s'abêtit dans un triomphe facile,

faute grave dont on devait cruellement se repentir un jour.

Sur les quelques points où la réaction abattue essaya une molle résistance on opposa une coercition plus molle encore. Ainsi, à la préfecture de police, où le désarmement des sergents de ville de la brigade de sûreté s'opérait, un rédacteur de la *Marseillaise*, ayant aperçu l'ancien commissaire, M. Marseille, l'agent bien connu des journalistes, dont il était chargé de dénoncer les articles et de faire saisir les feuilles incriminées, circulant dans les rangs des policiers et excitant ceux-ci à la révolte, le rédacteur de la *Marseillaise* dis-je, se contenta d'administrer du bout du pied au subalterne de M. Pietri un avertissement qui, touchant les reins de l'alguzil, contraignit l'ex-commissaire à la déroute.

Ce furent les seuls massacres de septembre.

A l'instigation de Henri Rochefort les directeurs de la plupart des geôles politiques de France avaient relaxé leur prisonniers. Ce fut sur les instances du pamphlétaire que M. Mégy l'ouvrier mécanicien, condamné aux travaux forcés, pour avoir, dans la résistance légale aux agents venus nuitamment l'arrêter tué le policier Mourot, recouvra sa liberté.

Lorsque les premiers revers s'étaient abattus sur la France, au début de la campagne de Prusse, l'administration avait donné l'ordre de transférer à Beauvais, les détenus par trop nombreux du

quartier des Politiques. Toujours inquiet des menées socialistes et républicaines, le ministère mettait ses soins les plus empressés à la répression intérieure. Étrange destinée que celle du second Empire ! Établi le deux décembre par un guet-apens nocturne, soutenu pendant toute son existence par les de Maupas, les Boitelle et les Piétri, les seules mesures que sut prendre au moment de s'effondrer ce pouvoir sinistre, cette chose grotesque, furent des mesures de basse police !

Les internationalistes emprisonnés à Beauvais virent s'ouvrir, pour eux aussi, le soir du 4 septembre, les portes de la prison de la ville où depuis trois semaines environ ils avaient été écroués.

Les cachots du Cherche-Midi renfermaient également leur contingent de victimes, et la révolution fut même pour ces derniers une planche inespérée de salut. Compromis et condamnés dans l'affaire de la Vilette, Eudes et Brideau, s'attendaient d'un moment à l'autre à être fusillés. Or, après avoir quitté Henri Rochefort à l'Hôtel de Ville Olivier Pain et Arthur de Fonvielle avaient rencontré, au sortir de la place de Grève, une manifestation qui remontait du côté du quartier latin. L'idée leur vint de mettre immédiatement à profit, pour la délivrance soudaine des blanquistes prisonniers, cette force sans but déterminé. Le groupe armé gagna la prison militaire par le boulevard



Saint-Michel, la rue Saint-André-des-Arts, la rue du Dragon.

Aussitôt les gardes nationaux essayèrent d'enfoncer la porte cochère qui menait à la cour principale et de là aux cellules. Appliquant une échelle contre la muraille, l'un des manifestants parlementait déjà avec un officier de poste rébarbatif pour la reddition des condamnés et les pourparlers menaçaient de dégénérer en une attaque violente, quand l'intervention de M. Eugène Pello-tan arrangea le différend. Le nouveau membre du Gouvernement assura que la mise en liberté des prisonniers était signée et que le retard apporté à l'exécution du décret n'excéderait pas vingt-quatre heures. Il était dès lors bien inutile d'engager une rixe qui, vu l'état d'agitation des esprits, ne se terminerait point sans effusion de sang. On se rangea à cet avis et, le lendemain il faut le reconnaître, Eudes et Brideau sortaient de prison.

Beaucoup de personnes se sont souvent demandé comment il se fait que le révolutionnaire par excellence, celui dont le nom précédemment était mêlé à toutes les tentatives dirigées contre l'Empire, Gustave Flourens, en un mot, n'ait figuré dans le compte rendu d'aucun événement de cette journée. La chose est bizarre à coup sûr et plus bizarre encore est l'explication que nous avons à fournir de cette étrangeté.

Le 4 septembre, Gustave Flourens était prisonnier, et enfermé depuis trente-six heures dans la maison d'arrêt de Gex. Condamné à mort à la suite des émeutes de février, dont nous avons donné le récit, le rédacteur des articles de la *Tribune militaire* dans la *Marseillaise* avait réussi à dépister la police et à se réfugier à l'étranger. Pris d'une insurmontable envie de revoir la France il avait risqué son va-tout et s'étant fait couper les cheveux, raser la barbe, il avait passé la frontière franco-suisse, à Gex, quand les gendarmes procédèrent à son arrestation. Par un contre temps des plus malheureux, l'autorité avait fait parvenir à la gendarmerie de l'endroit, le signalement d'un criminel de droit commun, activement recherché et dont on croyait tenir la piste. Les changements apportés par Gustave Flourens à l'expression de sa physionomie par la coupe de sa barbe et de ses cheveux avaient imprimé à ses traits une ressemblance dont la gendarmerie fut la dupe, lui la victime.

Quand une fois arrêté on demanda au fameux conspirateur d'établir son identité, puisqu'il refusait d'avouer être l'auteur du crime de je ne sais plus quel gros propriétaire de l'Ardeche, du Périgord ou de la Nièvre, le journaliste se trouva dans l'embarras le plus cruel. Rien ne lui était aussi commode que d'éclairer d'un mot la discussion, il n'avait qu'une

parole à dire et l'assassin du gros bourgeois s'évanouissait, mais restait l'émeutier, et l'émeutier se trouvait, étant condamné à mort, dans une position non moins critique. Flourens prit la résolution de ne rien répondre aux questions qu'on lui adressait et d'attendre tout du hasard. Il n'eut qu'à se féliciter de cette attitude.

Une après-midi il vit entrer dans son cachot le gardien-chef qui lui dit, en désespoir de cause :

— Voulez-vous une dernière fois, oui ou non, donner à la justice et dans votre intérêt même les éclaircissements qu'elle réclame?

L'accusé ne répondit pas.

— Très-bien, répartit alors le représentant de l'autorité, nous verrons si vous vous renfermerez dans le même mutisme en présence de M. le procureur de la République.

— Comment le procureur de la République? Vous voulez dire, M. le procureur impérial, répliqua Gustave Flourens.

— Non, je dois dire M. le procureur de la République. Ah! c'est vrai, vous ne savez pas, vous! Depuis hier l'Empire est renversé, l'empereur est prisonnier, la République est proclamée en France!

Flourens, stupéfait, ne se sentait plus de joie.

— Monsieur, demanda-t-il à l'agent, pourriez-vous me faire immédiatement parler au sous-préfet?

— Pourquoi au sous-préfet ?

— J'ai une chose importante à lui confier.

Le sous-préfet se présenta bientôt et confirma à l'héroïque Flourens la nouvelle que le gouvernement de son pays était bel et bien dorénavant la République. Il lui nomma les membres du gouvernement provisoire à seule fin qu'il ne pût en douter. A l'audition du nom de Henri Rochefort, le détenu s'écria : « Monsieur, je suis M. Gustave Flourens, condamné à mort pour l'insurrection de février, voilà pourquoi ignorant la chute de l'Empire, j'avais refusé de faire constater mon identité. Veuillez me permettre de télégraphier à mon ami Rochefort, pour qu'il donne l'ordre de me mettre en liberté. »

Cette fois ce fut au sous-préfet de Gex de rester cloué par la stupeur. Il tira sur le champ « l'ami » du membre du gouvernement de son cachot, le pria d'accepter une invitation, se mit à sa disposition, s'excusant d'une méprise dont il redoutait peut-être les effets.

La réponse à la dépêche du faux « assassin du gros propriétaire » était arrivée de Paris. Gustave Flourens remercia le fonctionnaire et vogua le soir même vers la capitale. .

Rochefort rit aux larmes quand Flourens, après l'avoir embrassé, lui conta de point en point cette aventure, et c'est de l'auteur de la *Lanterne* que nous en tenons, nous, l'authentique récit.

Les prisons politiques de France étaient veuves désormais des prisonniers faits par l'Empire ; elles devaient bientôt, hélas ! se peupler des prisonniers d'État faits par la troisième et bourgeoise République.

---

## X

### LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. LE SIÈGE de PARIS.

A peine la nouvelle du revirement politique qui venait de s'accomplir à Paris, était-elle parvenue aux puissances voisines, que les républicains de tous les pays limitrophes adressèrent aux membres du gouvernement récemment établi les marques de leurs sympathies. Henri Rochefort reçut personnellement le soir même du 4 septembre, une dépêche du grand patriote italien, du héros de l'expédition de Mille. Dans ce télégramme, l'illustre général Garibaldi mettait au service de la France, délivrée de l'odieux régime qui avait fait Mentana et qui avait combattu pour le maintien du pouvoir despotique du pape contre l'unité italienne, son épée et celle de ses deux fils, Menotti et Ricciotti. Il s'y déclarait prêt à accourir, au premier signe, donnant lui, Latin, l'accolade fra-

ternelle à ses coreligionnaires, membres de la famille latine.

Lorsque l'auteur de la *Lanterne* eut pris connaissance de l'offre de l'illustre soldat, il la soumit au conseil et s'en remit à la sagesse de sa décision à cet égard. L'avis de Rochefort était cependant l'acceptation avec réponse enthousiaste des services de Giuseppe Garibaldi, et l'insertion, le lendemain matin, à *l'Officiel*, de sa nomination comme général en chef de la garde nationale de la Seine. Quand l'affaire fut portée devant les avocats directeurs présidés par le terne M. Trochu, les oppositions les plus vives se manifestèrent, des discussions interminables commencèrent, et, pour y mettre fin, le gouverneur de Paris se leva et prononça ces mots qui clôturèrent le débat :

« Pour ma part, je donnerais plutôt ma démission que de voir installer à la tête de troupes parisiennes un *étranger*. »

C'est en vain que l'ex-détenu de Sainte-Pélagie protesta et releva une expression si malheureuse employée à propos d'un vaillant citoyen, plus Français, l'épreuve l'a démontré, que nombre de divisionnaires et de maréchaux de l'Empire, il se repentit d'avoir communiqué à ses pairs la dépêche de Garibaldi et de n'avoir pas, assumant l'entière responsabilité d'un tel acte, répondu au glorieux blessé d'Aspromonte, de venir à Paris où sa présence et sa popularité eussent tout réglé.

Aujourd'hui que les événements se sont déroulés sinistres, on peut s'étonner que des esprits distingués, perspicaces et énergiques ne se soient pas dès le premier jour insurgés contre l'omnipotence du général Trochu et n'aient pas cherché à le renverser dès le début.

Ceux qui feraient à Henri Rochefort surtout un reproche de cette longanimité (car c'est lui le seul membre du gouvernement de la Défense nationale qui eut l'oreille du peuple et qui put compter sur son assistance en cas de besoin), — oublieraient les circonstances qui présidèrent à l'élévation de M. Trochu au poste de gouverneur de la capitale. Grâce à la suspicion dans laquelle l'avait toujours tenu l'Empereur ; grâce à l'opposition qu'il avait faite à certains de ses supérieurs, et qui avait arrêté net son avancement ; bénéficiant aussi du retentissement qu'avait eu un livre de critique militaire dont il était l'auteur, le général breton avait vu, le jour de la chute de l'Empire, toutes les mains se tendre vers lui, toutes les voix l'acclamer comme un sauveur. Jusqu'à ce que des indices flagrants aient démasqué son incapacité, l'homme qui se fût acharné à le renverser du pouvoir, eût commis aux yeux de la population parisienne, — je parle de l'immense majorité de la population — un crime de lèse-nation. Il est des fatalités qu'il faut subir, il est, hélas ! des engouements funestes contre lesquels rien ne saurait réagir, sinon le temps.



L'engouement du peuple pour le général Trochu au 4 septembre est la cause de la chute horrible de toutes les forces, de l'annihilation de toutes les vertus de l'admirable et courageux Paris.

Qu'on relise les journaux les plus révolutionnaires de cette époque si agitée, le *Combat*, la *Patrie en danger*, qui se fondèrent presque au lendemain de l'avènement de la République (la première de ces deux feuilles parut le 16 septembre, la seconde, le mercredi 14) ce que l'on trouve en tête de ces organes sincèrement patriotes et républicains, c'est une sourdine mise aux haines contre la plupart des gens dont se compose le gouvernement d'alors.

« En présence de l'ennemi, plus de partis ni de nuances.

« Avec un pouvoir qui trahissait la nation le concours était impossible.

« Le gouvernement sorti du grand mouvement du 4 septembre, représente la pensée républicaine et la défense nationale.

« Cela suffit.

« Toute opposition, toute contradiction doit disparaître devant le salut commun.

« Il n'existe plus qu'un ennemi, le Prussien et son complice, le partisan de la dynastie déchue qui voudrait faire de l'ordre dans Paris avec les baïonnettes prussiennes.

« Maudit soit celui qui, à l'heure suprême où nous touchons, pourrait conserver une préoccupation personnelle, une arrière-pensée quelle qu'elle fût.

« Les soussignés, mettant de côté toute opinion particulière, viennent offrir au gouvernement provisoire leur concours le plus énergique et le plus absolu, sans aucune réserve ni condition, si ce n'est qu'il maintiendra quand même la République et s'ensevelira avec nous sous les ruines de Paris, plutôt que de signer le déshonneur et le démembrement de la France. »

Et les signataires de cette déclaration qui résume la note vraie de l'opinion, ne sont pas les premiers venus ! Ils représentent ce que Paris précisément contient de plus fanatiquement français et de plus fanatiquement républicain. Ce sont MM. Balsenq, Blanqui, Breuillé, Brideau, Caria, Eudes, Flotte, Granger, Lacambre, Edmond Levraud, Pilhes, Regnard, Sourd, Tridon, Henri Verlet.

Ce n'est que peu à peu que la désillusion arrive et que les récriminations commencent. Quoi de surprenant à cette erreur momentanée, à cette abdication d'un instant du peuple ? L'enthousiasme avait bien saisi à la première heure les membres eux-mêmes de ce gouvernement d'incapables, apeurés du lendemain.

L'investissement de Paris par les Allemands

s'opérait, aucune mesure n'était prise d'ailleurs pour s'y opposer et le prévenir. Cependant cet éclair de dignité et de courage luit un jour. Dans un des conseils, Rochefort proposa et ses collègues adoptèrent que lors d'une sortie en masse les membres de la Défense nationale se missent à la tête des troupes et payassent de leur personne pour entraîner un irrésistible élan. On décida que c'était à cheval que les gouvernants de l'Hôtel de Ville devaient marcher contre les lignes ennemies. MM. Jules Ferry et Henri Rochefort qui ne savaient pas monter, se précipitèrent au manège du Châtelet et firent chaque jour deux heures et demie d'équitation. M. Ferry montait Sibérien et M. Rochefort Orloff, deux chevaux russes ayant appartenu à l'Empereur. Mais le beau zèle des Jules Simon, des Jules Favre et des Jules Ferry se refroidit, de la sortie en masse on en vint en masse, à rester à l'Hôtel de Ville.

Ce qu'on ne saurait nier, c'est que ce fut l'ex-député de Belleville qui insista pour qu'on procédât aux élections générales et qu'on nommât une assemblée.

« On nous appelle sauveurs, aujourd'hui, s'écriait-il, prenez garde, on nous nommera usurpateurs demain ! »

Les Prussiens n'occupant encore qu'une portion relativement faible du territoire, la convocation des électeurs ne présentait pas de trop graves

difficultés. L'instant était, en somme, propice pour assembler le peuple des campagnes et des villes dans ses comices.

Les paysans redoutant l'invasion imminente provoquée par Napoléon eussent tous donné leurs voix aux candidats hostiles au régime déchu, cause de leurs malheurs. Les villes n'en étaient plus à accorder leurs faveurs au despotisme. C'était donc l'assurance des élections républicaines les meilleures.

Loin de se rendre aux excellentes et péremptoires raisons qu'on leur fournissait, les membres du gouvernement de la Défense nationale crurent qu'il était plus prudent et plus profitable — ils se plaçaient à leur unique point de vue — de faire de l'autoritarisme et de s'imposer à Paris et à la province. Ils ne dédaignèrent point de rééditer les errements passés et d'enfourcher le dada des abus. Henri Rochefort fut vite désillusionné sur le compte de ses collaborateurs, il professa bientôt pour le militarisme de M. Trochu et pour le civisme de ses collègues un mépris qui ne fut dans la suite que trop justifié. Cent fois il eut l'envie de révéler ce qui se traitait dans ces conciliabules dont l'inanité en tant que défensive conduisait inévitablement à la ruine et cent fois il en fut dissuadé par des esprits qui faisaient miroiter à ses yeux le spectre de la responsabilité lourde :

« Si vous donnez votre démission, lui disait-on

journallement, prenez garde. Nul doute que votre retraite de l'Hôtel de Ville ne provoque dans Paris assiégé une insurrection. Qu'advientra-t-il si à la faveur des dissensions *intestines* dont vous vous serez fait l'instigateur, les Prussiens portent à la grande cité, un coup néfaste ? Vous serez moralement l'auteur de la ruine de la patrie et l'avenir n'aura pas assez de rigueur dans ses jugements à votre égard. »

Ce furent ces considérations qui arrêtrèrent Rochefort et ces scrupules ne puisèrent de force que dans le patriotisme même de celui qui les avait.

D'ailleurs, si la population tenait à s'insurger contre le véritable conseil des Dix, qui maintenait la capitale sous le joug, lui fallait-il l'approbation, le consentement, nous allions dire le mot d'ordre d'un membre même du *gouvernement de la Défense*, le seul membre il est vrai, qui fût respecté, et dont la probité politique ait été à l'abri de toute suspicion ?

Dans les diverses séances, Rochefort avait parfaitement jaugé la capacité intellectuelle des *Défenseurs nationaux*. Il avait sur les Trochu, les Ferry, les Jules Simon, les Jules Favre, des notions arrêtées, et l'hésitation qu'il mit cependant à se séparer de ces nullités menèrent le siège jusqu'à la dernière et triste semaine d'octobre.

C'est ici que se place un fait d'une importance

primordiale sur lequel Henri Rochefort nous a lui-même donné les explications que nous allons enregistrer.

Le 27 octobre 1871, après l'expédition des affaires courantes en séance du conseil à l'Hôtel de Ville, le général Trochu approcha de l'ex-député de Belleville, lui fit cette communication : « J'ai peur, lui dit-il, qu'il n'en se trame quelque infamie. On est venu m'annoncer que le général Borel, qui était enfermé à Metz avec le maréchal Bazaine, venait d'arriver à Versailles. — Nous citons les paroles textuelles de M. Trochu : « Le général Borel est capable de tout ; je crains qu'il ne soit envoyé à l'état-major prussien pour traiter de la reddition de Metz, cerné depuis longtemps et qui doit être dans une situation critique. »

Rochefort, après cette conversation, descendit pour gagner son logis. Au bas de l'escalier principal, il rencontra Gustave Flourens, avec lequel il fit route quelques instants. Rochefort, très ami de Flourens, lui fit part des craintes exprimées par le gouverneur de Paris. Gustave Flourens crut-il que Rochefort gardait par devers lui des éclaircissements précis ? Se figura-t-il que ce qu'on lui racontait comme menaçant était en réalité déjà survenu ? Toujours est-il qu'après avoir quitté le pamphlétaire, il se précipita rue Tiquetonne, où s'imprimait le journal de M. Félix Pyat, le *Combat*. Il révéla au rédacteur en chef

de cet organe démocratique, dont on ne peut mettre en doute la bonne foi, la nouvelle qu'il tenait « d'un membre du gouvernement », affirma-t-il. Mais où Flourens commit une lourde faute, c'est en donnant la reddition de Metz comme un fait accompli. Il est possible qu'il soit, de déductions en déductions, arrivé à se persuader la chose comme faite, que supputant, durant le trajet du boulevard à la rue Tiquetonne, les probabilités qu'avait cette possibilité de devenir une certitude, il en soit arrivé à se persuader qu'il n'y avait plus à hésiter et qu'il le fallait annoncer comme une affaire définitive au public. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le 27 au soir, alors que Flourens, sous sa responsabilité propre poussait un des journalistes les plus influents et les plus populaires de Paris à mettre en vedette dans sa feuille aimée du peuple l'entrefilet révélateur dont nous allons inscrire le texte, la ville de Metz n'avait point encore capitulé, puisque la reddition de cette place n'eut lieu que le lendemain dans la journée.

Le 28 au matin — la note fut imprimée le 27 dans la nuit — le *Combat* enregistra cette mention qui révolutionna tout Paris :

**« Fait vrai, sûr et certain, que le gouvernement de la Défense nationale retient par devers lui comme un secret d'Etat, et que nous dénonçons à l'indi-**

**gnation de la France comme une haute trahison.**

**« Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz et de la paix au nom de sa Majesté l'empereur Napoléon III. »**

Paris en s'éveillant apprit cette nouvelle prématurée. On se doute de l'effet qui en résulta. La reddition de Metz, c'était la plus formidable sentinelle de nos frontières de l'Est succombant. C'était la seule résistance couvrant Paris, disparaissant. C'était le terrible complément de la chute de Strasbourg, l'héroïque! Metz la pucelle, violée par les Allemands c'était encore le sinistre pronostic de la capitulation future de Paris! Le peuple le comprenait ainsi quand il allait en pèlerinage démocratique et patriotique jeter des fleurs aux pieds de la statue représentant l'une de ces villes sur la place de la Concorde. Metz vaincu, c'était enfin les deux cent mille hommes du prince Frédéric-Charles immobilisés par l'armée assiégée libres désormais; fondant à marches forcées sur nos armées en formation au delà de la Loire et resserrant le blocus de Paris. La consternation fut générale. Par une coïncidence épouvantable, la position importante du Bourget qui avait été à grand peine reprise quelques jours auparavant aux Prussiens, subissait dans la nuit du 27 au 28 une



brusque attaque. L'imprévoyance de nos généraux nous attira sur ce point un sanglant désastre. Confians dans leur génie absent, nos hommes de guerre n'avaient fait garder cette position capitale capturée la veille, que par quelques marins et deux bataillons de mobiles de la Seine, braves mais inexpérimentés. L'ennemi accumula des forces, se rua sur le Bourget nuitamment et enlevant barricade par barricade se rendit maître du village. L'opiniâtreté des mobiles tint du prodige. Le carnage fut prodigieux et le combat cessa faute de combattants de notre côté. Les soldats des deux bataillons commandés par M. Baroche fils — le même qui dans un duel avec Rochefort proscrit, avait fait montre d'un courage que nous nous sommes plu à constater — trouvèrent à peu d'exception près la mort et le commandant périt également en vaillant champion dans cette bataille épique. Les délégations de la garde nationale se portèrent durant toute la journée à l'Hôtel de Ville réclamant des explications catégoriques du gouvernement. En ce qui concernait la nouvelle relative à la perte du Bourget, les dénégations n'étaient point de mise.

Le désastre était notoire et l'aveu ne pouvait en être différé. Quant à la reddition de Metz, elle était d'autant plus contestable, et fut avec d'autant plus de raison à cette heure contestée, qu'elle n'était pas encore consommée.

Les directeurs de l'Hôtel de Ville répondirent dans le *Journal officiel*, par cette note où la haine contre les républicains avancés et M. Félix Pyat en particulier, se donnait libre carrière :

Le gouvernement a tenu à honneur de respecter la liberté de la presse malgré les inconvénients qu'elle peut parfois présenter dans une ville assiégée. Il aurait pu, au nom du salut public et de la loi, la supprimer ou la restreindre. Il a mieux aimé s'en référer à l'opinion publique qui est sa vraie force. C'est à elle qu'il dénonce les lignes odieuses qui suivent et qui sont écrites dans le journal le *Combat*, dirigé par M. Félix Pyat.

Et le *Journal officiel*, après avoir cité l'entre-filet que nous avons reproduit plus haut reprenait :

L'auteur de ces tristes calomnies n'a pas osé faire connaître son nom. Il a signé le *Combat*. C'est à coup sûr le combat de la Prusse contre la France, car à défaut d'une balle qui aille au cœur du Pays, il dirige contre ceux qui la défendent, une double accusation, aussi infâme qu'elle est fausse. Il affirme que le gouvernement trompe le public en lui cachant d'importantes nouvelles et que le glorieux soldat de Metz déshonore son épée par la trahison.

Nous donnons à ces deux inventions le démenti le plus net. Dénoncées à un conseil de guerre, elles exposeraient leur fabricant aux châtimens les plus sévères. Nous croyons celui de l'opinion plus efficace. Elle flétrira, comme ils le méritent, ces prétendus patriotes, dont le métier est de semer des défiances en face de l'ennemi, et de ruiner par leur mensonges l'autorité de ceux qui le combattent.

Depuis le 17 août, aucune dépêche directe du maréchal Bazaine n'a pu franchir les lignes. Mais nous savons que loin de songer à la félonie qu'on ne rougit

pas de lui imputer, le maréchal n'a cessé de harceler l'armée assiégeante par de brillantes sorties.

Le général Bourbaki a pu s'échapper, et ses relations avec la délégation de Tours, son acceptation d'un commandement important démentent suffisamment les nouvelles fabriquées que nous livrons à l'indignation de tous les honnêtes gens.

Le gouvernement de Paris et ses collègues avaient, en rédigeant cet article scandaleux, car il désignait le rédacteur d'une feuille honnête à la vindicte publique, cédé à l'effarement que leur causaient les manifestations de tout Paris. Si M. Felix Pyat avait dans son journal inséré la nouvelle que l'Hôtel de Ville déclarait fausse, il était certain que c'était de bonne foi et rien n'autorisait à de semblables procédés contre un vétéran de la démocratie d'une valeur morale telle, d'un dévouement patriotique aussi prouvé.

Il ne manquait plus vraiment, pour que le calice fût rempli jusqu'au bord et que le rédacteur en chef du *Combat* dût le vider jusqu'à la lie, qu'on l'accusât de vouloir spéculer, de chercher à lancer par la publication d'un document à sensation, son journal dont le tirage ce jour-là, en effet, doubla en quelques heures ! Nous croyons même que certains organes, comme l'*Électeur libre*, par exemple, ne reculèrent pas devant la propagation de cette horrible fantaisie. Felix Pyat, qui a sacrifié sa vie et sa fortune à la défense des droits du peuple, fut mis à l'index par les frères Picard !

Ce qui était facile à prévoir eut lieu ; encouragée par la fureur administrative, la réaction se déchaîna. Elle envahit les bureaux de la rédaction du *Combat* et se livra à des actes de vandalisme révoltants. Tout fut saccagé et les journalistes présents furent maltraités d'une façon indigne.

M. Félix Pyat opposa aux infamies dont il était l'objet cette déclaration catégorique :

« Déclaration : »

C'est le citoyen Flourens qui m'a dénoncé, pour le salut du peuple (*salus populi* selon sa propre expression), le plan Bazaine et qui m'a dit le tenir directement du citoyen Rochefort, membre du gouvernement de la Défense nationale.

Et M. Flourens, mis en demeure de confirmer ou de nier le fait, adressa au directeur du *Combat* la lettre embarrassée qui suit :

« Mon cher Pyat,

« Le salut du peuple exige, en effet, qu'une pareille nouvelle soit immédiatement connue de tous, et ce serait honte et trahison que de la cacher un moment.

« C'est au gouvernement de la Défense nationale à établir que cette déplorable nouvelle est inexacte.

« Quant à moi, je n'ai à prouver ni qu'elle est fausse, ni qu'elle est vraie.

« Je maintiens seulement la tenir d'un citoyen attaché au gouvernement de la Défense nationale, et j'affirme que ce citoyen n'est pas le citoyen Henri Rochefort que je n'ai pas vu depuis plusieurs jours. »

On sait le reste.

Le 31 octobre, la nouvelle de la reddition de

Metz fut apprise à la population surexcitée de Paris, par une affiche du gouvernement. Après les affirmations contradictoires des journées précédentes, il ne se trouva pas un homme dans la ville assiégée et affamée qui ajoutât foi à l'assertion des gouvernants, soutenant qu'ils ignoraient le 27 ce qui s'était réalisé depuis et ce qu'ils annonçaient enfin le 31. La défiance que l'incapacité de ces classes-dirigeants inspirait, était dorénavant insurmontable, et l'émotion eut pour corollaire leur renversement momentané.

A défaut des élections générales, qui auraient doté la France d'une Constituante, si elles eussent été pratiquées avant l'investissement, et qui eussent pu changer les destinées de la patrie, les patriotes de la capitale réclamèrent les élections des maires de la commune de Paris. On voulait décentraliser le pouvoir et amener ainsi une activité nécessaire, un emploi effectif, réel, des forces vives de la grande cité, que des traîtres et des incapables laissaient se morfondre sur les remparts, ou tomber inutilement et mortellement frappés aux avant-postes. Henri Rochefort que des délégations étaient venues trouver, avait donné, sur l'avis conforme de ses collègues, l'assurance qu'il serait déféré au vœu de la population parisienne. Mais les Jules Favre, les Jules Ferry, les Garnier-Pagès ayant retiré leur parole et violé les engagements pris, l'auteur de la *Lanterne* crut de son

devoir de ne pas se faire un instant de plus le complice de ces attentats déloyaux accumulés. Le 30 octobre, il se rendit, en compagnie de M. Ernest Blum, son ami, à l'Hôtel de Ville, pour y porter sa démission. Aucun des membres du gouvernement n'étant présent à cette heure avancée de la nuit, M. Rochefort posa sa lettre de démission sur la table du conseil, et réintégra sa demeure, sise au haut du faubourg Montmartre.

Le lendemain, vers onze heures du matin, il se rendit de nouveau à la maison de ville pour s'assurer que communication avait été prise de son irrévocable décision. A peine avait-il pénétré dans la salle des séances que les événements dont nous allons relater les diverses phases se déroulèrent sous ses yeux. Ce sont les péripéties de la journée du 31 octobre. Elles ont trop d'importance dans nos annales pour que nous n'en donnions pas le récit complet.

Dès l'aube, la lecture des deux proclamations affichées par ordre du gouvernement et posant les bases d'un armistice avait provoqué au sein de la population une formidable colère. Mordu au cœur par l'humiliante proposition signée par les détenteurs du pouvoir, le peuple comprenait que l'heure était venue de reprendre possession de ses droits et d'affirmer une fois de plus devant la France entière, la résolution de ne pas pactiser avec l'ennemi tant que la dernière parcelle du

territoire ne serait pas purgée de sa présence.

A dix heures, à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, les officiers de la garde civique se réunissent pour statuer sur la situation.

A une heure, un certain nombre d'officiers de la garde nationale parmi lesquels plusieurs chefs de bataillon vinrent prendre part à cette délibération.

Vers quatre heures les décisions essentielles étaient prises, une députation composée des citoyens Harant, Greppo et Joly se rend à l'Hôtel de Ville pour s'y concerter avec les maires des différents arrondissements et adopter avec eux les résolutions qui devront être soumises au gouvernement. Après un court débat, les vingt maires décidèrent à l'unanimité (moins une voix, dit-on) que le gouvernement devait provoquer dès le lendemain l'élection de quatre citoyens par arrondissement pour constituer la *Commune de Paris*. Les quatre-vingts membres composant la municipalité électorale seraient adjoints au gouvernement pour le renforcer.

L'assemblée vote en outre qu'une seconde résolution, demandant de la levée en masse, sera portée au gouvernement. Une députation fut chargée de se rendre à l'Hôtel de Ville pour soumettre aux membres de la Défense nationale les deux motions votées.

Dans le courant de la matinée aussi, plusieurs

délégations s'étaient succédé, place de Grève, dans le but de demander des explications au gouvernement. Le général Trochu et le citoyen Etienne Arago les reçurent, répondirent que la nouvelle de la reddition de Metz ne leur était parvenue que dans la nuit du 30 au 31 octobre. Quant à l'armistice, ils déclarèrent qu'il ne pouvait être accepté par la France qu'aux conditions suivantes :

« Pendant les vingt-cinq jours de suspension d'arme, ravitaillement de Paris, liberté entière des correspondances et vote libre de la France, y compris l'Alsace et la Lorraine. »

Vers midi, des groupes nombreux stationnaient devant l'Hôtel de Ville, réclamant l'exhibition des membres du gouvernement. Les pourparlers duraient et s'éternisaient sans aboutir. Tout à coup, une des grilles s'ouvre devant un fonctionnaire, la foule saisit l'occasion, se précipite jusque sous le porche. Un officier de mobiles veut s'opposer, Alphonse Humbert, lui arrache son épée, mais il est repoussé bientôt, lui et les citoyens qui le suivent, par les gardes mobiles bretons. Les cris de : vive la Commune ! la guerre à outrance ! éclatent de tous les côtés à la fois.

L'officier commandant de l'Hôtel de Ville se hisse alors sur les épaules de quelques assistants et harangue la foule, à laquelle il recommande la patience et le calme, en attendant l'arrivée des gouvernants et du gouverneur qu'on est allé quérir.



Bientôt M. Étienne Arago lui succède et exhorte également au calme et à la patience.

« Des décisions, dit-il, vont être prises, mais le peuple peut être assuré qu'on se rangera à ce suprême avis : la guerre à outrance ; autrement, ajoute-t-il, « le maire de Paris qui vous parle cesserait de remplir les fonctions qu'il occupe. »

Puis les adjoints MM. Floquet, Brisson, Clamageran interviennent ; ils prennent la parole dans le même sens. Mais le tumulte qui grossit d'instant en instant devient si considérable que la voix des orateurs se perd dans l'espace et de toutes parts les clameurs redoublent.

A une heure, le général Trochu se présente et réussit à obtenir un silence suffisant pour prononcer quelques mots tendant à justifier sa conduite et celle de ses collègues. Il affirme que les directeurs politiques et militaires ont cru avoir fait tout leur possible et avoir rendu Paris imprenable. Et soudain cette phrase phénoménale clôt la harangue de celui en qui la France a placé dans un moment d'aberration tout son espoir :

« Il ne reste plus qu'à battre et à chasser les Prussiens ; mais pour cela il nous faut le patriotisme et l'union de tous. »

On se rend compte de l'effet que de telles joeries pouvaient produire sur la foule exaspérée. Cette harangue grotesque fut interrompue par des clameurs violentes dans lesquelles dominaient ces

cris : *La Commune ! Vive la République ! Pas d'armistice ! Vous laissez vendre la France !* Dans les groupes circulent de grosses pancartes qui sont piquées en quelques secondes au bout des baïonnettes et sur lesquelles on lit : *La Commune ! Pas d'armistice ! Guerre à outrance !*

Un des hommes les plus discrédités du gouvernement, M. Jules Simon, paraît au balcon et essaie vainement de parler. Ne pouvant y parvenir, il montre à la foule un écriteau sur lequel sont inscrits ces mots : *Vive la République ! La levée en masse ! Pas d'armistice !* Mais de plusieurs fenêtres de l'Hôtel de Ville tombent des bulletins portant ces indications :

LA COMMUNE EST PROCLAMÉE, LE CITOYEN DORIAN EST NOMMÉ PRÉSIDENT.

Pendant qu'à l'intérieur, le gouvernement délibère sur les mesures présentées au nom des maires, la foule continue à grossir sur la place. C'est par milliers que se forment les groupes où se discutent avec animation les nouvelles des événements affichés depuis le matin. De toutes parts circule le mot de déchéance auquel se mêlent les cris de : *Vive la Commune !*

Vers trois heures, la foule sans cesse envahissante et dans laquelle dominant les gardes nationaux sans armes occupe l'étendue de la place et se masse à l'entrée des rues adjacentes. Elle n'est véritablement compacte cependant qu'aux abords

de l'Hôtel de Ville, dont la porte est extérieurement gardée par un détachement de gardes nationaux du 87<sup>e</sup> bataillon, qui semblent protéger, on ne sait contre qui, leurs officiers massés contre la grille. On remarqua un certain nombre de gardes nationaux portant leurs fusils la crosse en l'air.

Les citoyens les plus rapprochés de la porte parlementent pour être introduits. Les deux battants étant ouverts, on aperçoit à l'intérieur les mobiles de l'Ille-et-Vilaine en faction dans la cour et sous le porche. Sous la voûte retentissante de sourds roulements de tambours se font entendre.

Tout à coup, quelques coups de feu éclatent.

Une panique générale se produit : par toutes les issues la foule se précipite en criant :

« Aux armes ! »

Mais le premier moment d'émotion passé, les groupes se reforment et affluent derechef le long des grilles et sur la place.

Au même moment accourent des bataillons de la garde nationale la crosse en l'air, venant appuyer la revendication de la Commune et réclamer la continuation sans trêve de la défense. Ce fut vers trois heures que se produisit l'incident qui pendant quelques heures tint Paris dans un si grand émoi.

Suivant la version du gouvernement la panique qui s'était produite résultait d'un seul coup de feu tiré *en l'air* par un citoyen sur la place même.

Ce citoyen immédiatement arrêté, aurait été trouvé muni de vingt-cinq cartouches et portait, dit-on, à la figure la trace d'une blessure sanglante paraissant provenir d'un coup de sabre. Mais ce récit est contredit par les deux déclarations qui suivent : la première émanant de deux des collaborateurs du *Combat*, témoins de l'affaire. Le coup de feu en question, point de départ de cette « journée » partit de l'arcade centrale de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire des rangs des milices préposées à la garde du palais. Cette affirmation formelle est d'ailleurs confirmée par un procès-verbal, déposé dans les bureaux du journal de M. Félix Pyat. Le procès-verbal disait, en effet :

« Citoyen rédacteur,

« Le 31 octobre 1870 à 3 heures du soir, place  
 « de l'Hôtel de Ville, un premier coup de feu a  
 « été tiré sur le peuple assemblé et sans armes.  
 « Ce coup est parti de l'escalier de l'Hôtel de Ville  
 « où était massé un peloton de gardes mobiles.  
 « Le citoyen Alphonse Humbert a déposé au bu-  
 « reau du *Combat* un sabre n° 27, arraché par  
 « lui à l'un des officiers qui excitaient, le sabre  
 « nu, la mobile contre le peuple. Ces faits sont  
 « certifiés par les citoyens Baillon et Mathey,  
 « lesquels ont vu un citoyen, le front ensanglanté  
 « après le coup de feu parti de l'escalier.

« Le citoyen Elie Ducoudray constate que le

« *premier* coup de feu est bien parti de l'Hôtel de Ville sur le peuple assemblé et sans armes. »

En un clin d'œil après l'agression odieuse dont les mobiles venaient de donner le triste exemple, les lignes de sentinelles furent rompues et l'Hôtel de Ville envahi.

Florens, accompagné des officiers de son bataillon, pénétra dans le bâtiment qui fut bientôt plein jusqu'aux combles. On percevait aux fenêtres une foule ligarrée de gardes nationaux en blouse et en vareuse. Les cris énergiques de : Vive la Commune ! se mêlent aux cris de : Vive la République !

A l'intérieur, les maires haranguent le peuple. Tout à coup, Félix Pyat, reconnu dans la foule qui se presse sur la place, est acclamé et porté par des bras inconnus jusque dans la grande salle, où le gouvernement absent est remplacé par la mairie représentée par M. Floquet. Un peu plus tard, le citoyen Delescluze se trouvait comme Félix Pyat porté jusque dans l'Hôtel de Ville où le peuple acclame et proclame la présidence provisoire de M. Dorian, chargé de prendre pendant vingt-quatre heures toutes les mesures de salut public commandées par les circonstances.

Félix Pyat, entraîné au balcon, demande au peuple, au nom de la municipalité de Paris, d'exprimer librement ses volontés. Le citoyen Floquet lui succède et montre le décret de convocation de

la Commune, sous la présidence de M. Dorian. Le rédacteur en chef du *Combat* voulut, une fois sa mission terminée, se retirer et quitter l'Hôtel de Ville, mais il fut retenu par les instances de M. Floquet, qui l'adjura de demeurer, dans l'intérêt du salut commun.

Le citoyen Pyat prit de nouveau la parole : « Une dictature, dit-il, a trahi la France, une autre dictature en a compromis le salut, que ce double exemple ne soit pas perdu. La France ne doit et ne peut être sauvée que par la France ; c'est le peuple qui doit être l'instrument de son propre salut, et nul n'a le droit de s'ériger en représentant de sa volonté.

« C'est des comices électoraux que doivent sortir les hommes qu'il jugera dignes de représenter sa force, sa volonté, son énergie. Ralliez-vous donc, je vous en conjure, au décret convoquant pour demain les électeurs à nommer sous la présidence du citoyen Dorian, la Commune de Paris. »

Dans le courant de l'après-midi, peu de temps après l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville, le rappel avait été battu dans plusieurs quartiers de Paris. Les bataillons se formaient donc, les uns armés, les autres sans armes, pour marcher sur l'Hôtel de Ville. Le général Trochu avait essayé sur la place, qu'il réussit à traverser, à parlementer, à haranguer les manifestants. Arrivé au pied de l'escalier qu'il se disposait à gravir, il dut cesser de

discourir, menacé qu'il fut par des mobiles à l'attitude menaçante. Il parvint à la salle des séances au moment où M. Jules Ferry adjurait le peuple de laisser le gouvernement provisoire en fonctions quarante-huit heures encore, le temps de procéder aux élections de la Commune.

A huit heures, le citoyen Blanqui, s'installait à l'Hôtel de Ville, et y attendait la venue de ses amis pour constituer un comité provisoire sous la présidence de M. Dorian.

Les membres du gouvernement de la Défense nationale ayant manifesté leur intention de résister — et on peut juger par ce détail de la bonne foi de M. Jules Ferry, lorsqu'il demandait au peuple un répit de quarante-huit-heures — furent mis en état d'arrestation. Flourens et un bataillon à sa dévotion avaient été commis à la garde vigilante des récalcitrants.

Dès le début des pourparlers entre les membres du gouvernement et les envahisseurs, Henri Rochefort, présent, avait reçu cette prière de ses collègues de la veille :

— Retirez votre démission.

Et comme il avait opposé un énergique refus les membres de la Défense nationale conjurèrent celui qui sépara et avec tant de raison sa cause de la leur, de leur prêter une dernière fois, dans ce moment critique, son appui, et de haranguer, de calmer les impatiences et les exas-

pérations de la foule. Rochefort ne put dominer le brouhaha, et dut renoncer à se faire entendre.

Mais tandis que les citoyens appelés par l'acclamation populaire à organiser la constitution d'un gouvernement régulièrement issu des suffrages du peuple, acceptaient publiquement ce mandat, le gouvernement dictatorial du 4 septembre faisait des efforts désespérés et sournois pour ressaisir le pouvoir qu'une légitime colère venait de lui arracher.

C'était presque en suppliant qu'ils cédaient maintenant pour la plupart à ce qu'ils refusaient avec arrogance quelques minutes auparavant. Jules Ferry, extrêmement pâle, essaya cependant de lutter contre les murmures. Garnier-Pagès prononça un discours amphigourique sur le désintéressement et l'absence d'ambition de ses collègues. Au silence glacial qui accueillit d'abord ses paroles, succéda bientôt un violent tumulte dans lequel se distinguaient les plus amères récriminations contre les crimes du gouvernement de 1848, dont le discoureur avait été l'un des ténors. Pris de peur, le vieux *cinq*, accoudé dans l'embrasement d'une fenêtre, renonça à se prodiguer de nouveau. Son abatement devient tel qu'il lui faisait préférer de temps à autre ces interjections navrantes en vérité pour la dignité humaine :

— Plus de politique désormais ! Plus de politique !



Le commandant Tamisier, en uniforme, venait de monter sur une table réclamant la liberté pour lui-même et pour le général Trochu arrêté aussi.

Des clameurs forcèrent l'orateur à descendre de sa tribune improvisée. Dans les diverses communications qu'ils avaient eu à faire au peuple, un détail avait contribué à exaspérer davantage la foule suffisamment déjà surexcitée. Par un manque de tact, les gouvernants avaient employé pour imposer silence un moyen qui rappelait un peu trop les procédés décembristes. Ils s'étaient fait assister d'un tambour qui remplaçait la sonnette traditionnelle. Et les roulements qui prenaient des airs de véritables sommations n'avaient qu'ajouté à la tempête, arrivée à son apogée.

C'est alors que le citoyen Lefrançais juché sur une table avait demandé aux dictateurs de Septembre leur démission, ainsi que la mise en accusation du gouverneur de Paris.

Il insista pour l'adjonction au citoyen Dorian d'une commission de trois membres qui seraient MM. Ledru-Rollin, Blanqui et Delescluze.

Un certain nombre de voix avaient ajouté le nom de Félix Pyat, mais celui-ci ayant refusé quelques instants auparavant toute fonction ne résultant pas d'une délégation régulière du peuple, il n'y avait pas lieu d'insister.

L'ex gouvernement provisoire ne cherchait plus

désormais qu'à gagner du temps dans l'attente d'un événement qui vint aider à sa délivrance. L'Hôtel de Ville n'étant occupé que par des hommes dont ils avaient lassé la patience, trahi le patriotique espoir, les gouvernants n'avaient, en effet, qu'à implorer du secours de l'extérieur. Les efforts qu'ils avaient faits pour ressaisir la confiance du peuple avaient échoué misérablement, et Rochefort n'avait pu parvenir à les couvrir du prestige que lui donnait sur la foule, son honnêteté politique profonde et notoire.

Les mesures étaient prises pour empêcher toute communication entre les membres de la Défense nationale arrêtés et les administrations à leur dévotion.

La salle était gardée par des citoyens sûrs. Dans l'escalier campait le bataillon Tibaldien (228<sup>e</sup>). Les capitaines surveillaient la pièce où le Provisoire était acculé, et s'assuraient qu'aucune issue cachée ne pouvait favoriser une évasion dont il n'était que trop aisé de supputer les déplorable suites.

Tout à coup la nouvelle se répand que le général Trochu a réussi à s'échapper avec un képi de garde national sur la tête, il s'est faufilé dans les rangs du 106<sup>e</sup> bataillon, lequel a enlevé le général au pas de course, par une des portes de derrière de l'Hôtel de Ville. Bientôt le désarroi se met parmi les occupants, les ordres inexécutés se

croisent, M. Jules Ferry profite de ce trouble et disparaît à son tour.

A huit heures le rappel est battu par les tambours des bataillons réactionnaires. L'évasion du gouverneur de Paris n'avait pas tardé à porter ses fruits. Bientôt les troupes de « l'ordre » se massent, l'Hôtel de Ville est cerné par les mobiles et les bataillons du deuxième arrondissement.

Les mobiles de la Bretagne sont postés jusque dans les tours Notre-Dame. Cependant au milieu des événements qui se déroulent un homme continue à dépêcher dans toutes les directions pour décider l'occupation des mairies, un homme reste calme, au milieu de l'orage qui s'apprête et ce vieillard révolutionnaire admirable, impassible, c'est Blanqui. MM. Dorian et Schœlcher avaient été délégués auprès du général Trochu pour tâcher d'éviter l'effusion du sang républicain.

Les bataillons « bienpensant » qui stationnent sur le quai se ruent en cet instant sur les portes de l'Hôtel de Ville, et ils essaient de forcer les grilles et d'abattre les portes à coups de crosse. A l'intérieur de l'édifice, on a prévenu cette agression en barricadant le portail principal avec des voitures. L'instant est solennel. La bataille est sur le point de s'engager. C'est alors que M. Dorian revient, parle menté et agite un mouchoir blanc. La réaction en arme réclame le maintien du gouvernement du 4 Septembre. L'accès du côté du quai est complé-

tement barré par les légions des quartiers bourgeois ; sur la place sont groupés en masses épaisses les bataillons républicains. Du pas de la porte d'où il exhorte ses concitoyens à la concorde, M. Dorian est salué à gauche par les cris de : Vive Trochu ! A bas la Commune ! et à droite par les clameurs de : Vive la Commune ! A bas Trochu !

La révolution ne veut plus de Trochu ni de ses collègues, la réaction entend ne point obéir à Blanqui, à Félix Payat ni à Delescluze. Sans le patriotisme des bataillons républicains qui consentirent à éviter une lutte fratricide, en eût vu dans cette nuit se renouveler, dans une ville assiégée, les massacres hideux de juin.

Un coup de main habilement pratiqué venait, d'ailleurs, de mettre les troupes en présence dans l'obligation de souscrire à une convention ou de se battre. Un souterrain conduit, on le sait, de la caserne de la rue de Rivoli à l'Hôtel de Ville. Sur un ordre du général Trochu, les mobiles du Finistère et d'Ille-et-Vilaine passent par ce chemin et débouchent dans la maison de Ville. Ils sortent précipitamment des caves, et s'emparent, sabre au bout du fusil, de toutes les issues, par surprise. Si le combat se fût engagé, c'eût été un épouvantable et gigantesque corps-à-corps.

A l'extérieur, le tambour bat aux champs. Le général Trochu, suivi de son état-major, passe les troupes en revue. Les portes, grandes ouvertes,

livrent passage aux Bretons, qui pénétrèrent dans la salle des séances et se joignent à leurs compatriotes, venus, eux, par le souterrain. Les bataillons de gardes nationaux qui s'y retranchent l'évacuent aux cris de : « Vive la République ! » Cette fois, c'est Trochu qui reprend possession du pouvoir, et c'est aux chefs républicains qui le détenaient quelques heures plus tôt à devenir à leur tour ses prisonniers.

Mais cet état de choses dura peu et ils furent vite relaxés. Des engagements formels avaient été pris par MM. Dorian, Jules Ferry et leurs collègues, et M. Dorian, en honnête homme, demanda que les promesses fussent tenues pour son propre honneur. Voici quelles avaient été les promesses auxquelles MM. Dorian, Ferry d'une part et MM. Millière, Flourens et Blanqui de l'autre avaient donné leur adhésion.

« Les citoyens soussignés, désignés dans les  
« réunions de l'Hôtel de Ville pour présider aux  
« élections de la Commune de Paris et pourvoir  
« aux nécessités du présent, sur la déclaration faite  
« par le citoyen Dorian que les formalités prélimi-  
« naires de l'élection de la Commune étaient  
« accomplies déjà, qu'elle aurait lieu demain  
« mardi sous sa présidence et celle du citoyen  
« Schœlcher, et que le jour suivant il serait égale-  
« ment procédé à l'élection du gouvernement pro-  
« visoire ;

« Dans l'intérêt de la patrie en danger, et en vue d'éviter un conflit qui pourrait ensanglanter le baptême de la nouvelle République ;

« Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendent le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain. »

Il fut en outre assuré par MM. Dorian et Jules Ferry que le gouvernement de la Défense nationale, s'engageait à ce que les incidents de la journée n'ouvriraient la porte ni aux récriminations, ni aux représailles, ni aux recherches de quelque nature qu'elles pussent être.

Les événements récents donnent une telle importance à ces conventions intervenues et violées, que nous ne saurions trop nous appesantir sur les détails qui mettent ce manquement de parole bien en lumière.

Un journal de l'époque, *le Tribun*, précisait mieux encore les décisions consenties et il s'exprimait ainsi à ce sujet :

« Citoyens, déclarait M. Dorian, le décret relatif aux élections est signé et affiché, elles auront lieu demain sous mon contrôle et sous celui de M. Schœlcher.

— Bien, riposta M. Millière, mais qui nous répond que les membres du gouvernement une fois mis en liberté ne profiteront pas de leur délivrance (ceci se passait dans la nuit du 31 octobre au mardi 1<sup>er</sup> novembre) pour opérer des arrestations,

changer la situation des partis en présence et revenir sur leur décret !

— Citoyens; reprit M. Dorian, je vous jure sur ma vie — et mon passe vous répond de mon honneur — que les élections pour la Commune auront lieu demain; et celles pour la réélection du gouvernement après-demain. Quant à la bonne foi des membres du gouvernement, je me porte garant pour eux.

Et les membres de Comité de salut public se déclarèrent satisfaits. MM. Dorian, Deleseluze, Millière et Rouvier se rendirent auprès de MM. Jules Favre, Garnier-Pagès et Jules Simon qui ratifièrent pleinement les paroles de M. Dorian.

Un quart d'heure après arriva l'adhésion de M. Jules Ferry.

S'il fallait une preuve nouvelle de cette convention d'oubli, elle résiderait tout entière, indiscutable dans ce dernier fait caractéristique. A trois heures et demie du matin, après l'investissement et l'envahissement de l'Hôtel de Ville par les troupes réactionnaires, les gardes nationaux, confiants dans la parole de M. Dorian, se retiraient peu à peu. Une pluie fine qui tombait, le froid qui devenaient intense accélérèrent cette retraite. Pourquoi d'ailleurs se seraient-ils éternisés sur la place, tout étant terminé ?

Les chefs n'avaient dorénavant rien à craindre, pensaient-ils, et, en effet, Blanqui venait de sortir

au bras du général Tamisier, entouré de son état-major. Le général, tenant à bien prouver la réconciliation, s'inclina devant le vieux révolutionnaire et offrit même de l'escorter jusqu'à son domicile. M. Blanqui, très touché de cette marque de déférence, remercia et s'inclina à son tour puis il s'éloigna, suivi de quelque amis.

Le lendemain, MM. Favre, Ferry, et Simon, lançaient des mandats d'amener contre les « fauteurs » du 31<sup>r</sup> octobre. Le décret de convocation des électeurs était rapporté, et Blanqui paya de huit années de *carcere duro* la félonie de gens aujourd'hui sénateurs, députés et ministres.

Sans la pression de l'opinion publique, sans la noble conduite des républicains de Bordeaux, électeurs de la première circonscription, la cellule de Clairvaux eût vu s'éteindre dans le secret et les angoisses le plus vaillant champion de la démocratie, coupable du crime d'avoir cru en la foi de parjures qui continuent à se parer du titre usurpé « d'honnêtes gens ! »

Si jamais M. Jules Favre a fait preuve d'une perspicacité remarquable, c'est lorsque, le 4 septembre, il prononça, à l'arrivée de Henri Rochefort, sortant de Sainte-Pélagie, les paroles que nous avons citées précédemment et qui ont trait à son admission immédiate dans le sein du nouveau gouvernement :



« Je l'aime mieux dedans que dehors. »

Mais où le plenipotentiaire de Ferrières et ses collègues montrèrent une somme de perfidie plus grande encore, c'est dans la façon dont ils se comportèrent en ce qui concernait la gestion des affaires publiques, à l'égard de l'éminent journaliste dont la pression de l'opinion publique leur avait bien inopinément imposé la collaboration. La sincérité démocratique du pamphlétaire ne faisait de doute pour aucun des avocats, membres du provisoire. Le passé politique de l'auteur de la *Lanterne* répondait de sa conduite à venir. Nul n'ignorait parmi les anciens gauchers que toutes les mesures, qui seraient soumises à la décision du conseil et qui n'auraient pas pour but l'intérêt du peuple, seraient combattues avec la plus grande énergie par lui. D'ailleurs, la façon même dont il était entré dans ce gouvernement le mettait un peu à l'index. Le rôle de l'ex-prisonnier du Pavillon de la presse fut, pour nous servir d'une expression triviale qui eut cours à cette époque, celui « d'empêcher de réactionner en rond. » Cette attitude de gêneur devait inspirer à ceux qu'elle gênait l'envie de se soustraire à ce contrôle. Le moyen ne fut pas long ni difficile à trouver. Une sorte d'entente tacite s'établit entre les adversaires déclarés de l'ancien directeur de la *Marseillaise*, et ses collègues prirent l'habitude de cacher à celui-ci la plupart des actes atten-

tatoires à la liberté dont ils se rendaient chaque jour les auteurs.

Vainement Henri Rochefort protesta quand il en eut connaissance contre une pareille manière d'agir ; vainement, à maintes reprises, il menaça d'en appeler à la population parisienne de procédés si déloyaux, les hommes qui commettaient les exactions, - qui perpétraient les vieux errements, qui rééditaient les antiques abus, faisaient, lors des récriminations violentes de l'écrivain, surgir aux yeux de celui-ci les responsabilités que son départ ferait peser sur lui, si, par une brusque rupture, il déchaînait dans la capitale assiégée les horreurs de la guerre civile.

Les Jules Ferry, les Jules Simon, jouèrent jusqu'au 31 octobre de la corde patriotique pour retenir Rochefort devers eux.

L'exemple que nous allons consigner donnera la note de ce que fit le lanternier toutes les fois que la possibilité lui en fut fournie.

Dans une réunion publique, un orateur ordinaire des clubs, M. Vésinier, avait prononcé dans la dernière quinzaine de septembre, un discours des plus véhéments contre l'incapacité du gouvernement de la Défense. L'émotion qu'avait produite cette véritable mise en accusation du pouvoir à un moment surtout où le gouverneur de Paris et ses frères en dictature n'étaient pas encore tombés en discrédit, atteignit des proportions énormes.

Dès que la nouvelle de cette agression parvint à l'Hôtel de Ville, on délibéra sur la conduite à tenir vis-à-vis du délinquant. La plupart des membres présents à la discussion penchaient pour l'arrestation du réfractaire, pour sa traduction devant un conseil de guerre et pour l'application la plus rigoureuse des peines que le tribunal d'exception édicterait. Rochefort protesta et défendit en cette circonstance avec une chaleur si vive la liberté de réunion et d'opinion que son avis finit par prévaloir et que le vote pour les poursuites ne fut pas acquis.

Quoi qu'il en soit, à quelques jours de là, le ministre de la justice écrivait à M. Leblond et à M. Didier, une lettre où il invitait ces fonctionnaires à lancer un mandat d'amener contre M. Vésinier et à requérir contre le « fautif » dans le plus bref délai. Sa lettre une fois terminée, le ministre la remit à un huissier pour que celui-ci la portât aussitôt à destination. Henri Rochefort entra à l'instant où son collègue de la Défense achevait de donner les indications qui, si brèves qu'elles fussent, trahirent le secret de cette affaire. Faisant volte-face sans rien dire, le député de Belleville sortit, et, profitant d'une absence d'une minute que fit l'employé, il prit la lettre que celui-ci venait de poser sur une table où s'étaient déjà plusieurs plis à la même adresse.

L'huissier ne soupçonna jamais la soustraction.

et le grand-maître de la justice du gouvernement de Septembre attendit et attend encore les effets de sa diatribe vengeresse. M. Leblond questionné répondit qu'il ne savait aucunement de quoi il s'agissait. M. Didier ne fut pas moins surpris. Le laps de temps écoulé était trop considérable quand les explications qui n'en étaient pas furent données, et M. Vésinier dut à cet incident de ne pas être emprisonné.

A la suite de sa démission, après le 31 octobre, Henri Rochefort entra en qualité de simple artilleur dans la légion formée par M. Schœlcher. Mais il ne fit au parc de Notre-Dame que de rares apparitions. Ses soirées, il les donna tout entières à la *Commission des Barricades*, dont il avait été nommé président. Ladite commission avait pour membres principaux MM. Flourens, Cournet, Ulbach et pour secrétaire M. Ernest Blum. Sa mission était de faire élever dans Paris une seconde ligne d'ouvrages défensifs, barricades destinées à créer une enceinte inexpugnable, au cas peu probable où les Prussiens, au lieu d'affamer la capitale, voudraient forcer la place et la faire se rendre à merci. Un groupe d'ingénieurs des plus distingués avaient mis, pour la partie pratique de l'œuvre, leurs connaissances éclairées au service de la commission. Les travaux qui furent entrepris furent remarquables, mais d'une inutilité non moins merveilleuse. M. de Bismarck

ne risqua pas une action qui eût tourné au détriment de ses soldats, alors que sans coup férir, l'arme au bras, il était certain d'arriver à un résultat identique.

La famine réduisit Paris, l'armée passa sous les fourches caudines, et c'en fut fait le 28 janvier des barricades et de tout l'héroïsme déployé par les braves citoyens pendant une demi année !

La retraite de Rochefort lui rendit sa popularité, compromise un instant, dans l'intérêt de la défense. Les loisirs que lui laissait sa situation nouvelle, il les mit à profit pour aller visiter les avant-postes, et c'est ainsi que nous le suivons au plateau d'Avron, à Joinville-le-Pont et à Saint-Denis.

Après l'entrevue de Ferrières et la capitulation, des élections devant avoir lieu au scrutin de liste, il crut de son devoir de reprendre la plume et de rompre enfin le silence que les événements douloureux l'avaient obligé de garder.

Il s'agissait de révéler en effet à la France, à la province, dont les divers départements avaient été séparés, les uns des autres, la défection de certains hommes qu'elle pouvait considérer comme dignes encore de sa confiance et qui avaient cessé de la mériter, et par contre le dévouement de certaines individualités dont elle ignorait les hardiesses infatigables.

Tant qu'avait duré le siège, Rochefort s'était

juré de ne point avoir un journal à lui, sa position de membre du gouvernement lui imposant des réserves qui n'étaient conformes ni à son tempérament, ni compatibles avec sa conscience.

Les uhlands chevauchaient maintenant, hélas ! dans le jardin des Tuileries et dans l'avenue des Champs-Élysées : l'armée de la Loire était défaite. Un oubli de M. Favre, exceptant de l'armistice les héroïques légions de l'Est, venait de ruiner les ressources suprêmes de la France et de jeter par les Verrières, les débris de nos défenseurs, gelés, épuisés, sur un territoire étranger. Aucune considération ne militait donc désormais en faveur de l'abstention de la presse, au contraire, tous les arguments plaidaient en faveur de son action prompte et décisive. La France, convoquée dans ses comices, avait le bulletin de vote à la main.

Rochefort fonda le *Mot d'Ordre*, barricade morale qu'il érigea, dans la mesure de ses forces, contre les adversaires de la République, c'est-à-dire contre les ennemis du pays.

---

# XI

## LE MOT D'ORDRE

### L'ASSEMBLÉE DE BORDEAUX

L'œuvre que Rochefort avait à entreprendre était celle à laquelle il s'était voué et celle à laquelle il se voue encore : la défense de la République.

Comment la République, en février 1871, était donc encore en danger ?

Se pouvait-il que le noble et valeureux pays de France eût envie de courir à des aventures nouvelles ? On n'en avait donc point fini avec les restaurations monarchiques dont le triste lot est de pousser infailliblement au morcellement de la patrie ? Les faits que nous aurons à mettre en lumière répondront à ces diverses questions.

Ce fut M. Louis Blanc qui fut le parrain de l'organe républicain que fonda le démissionnaire du 30 octobre. Le leader socialiste de l'extrême

gauche, entre autres titres, proposa à Rochefort, qui lui disait :

« Je ne sais trop, dans la situation actuelle, quel titre donner à un journal que je veux créer. »

celui du *Mot d'Ordre*, lequel plut immédiatement à l'écrivain habile à discerner les délicates impressions du moment, à tâter en praticien exercé le pouls de l'opinion publique. La ligne de conduite de la feuille parisienne était toute tracée, et nous l'avons indiquée déjà. En vue des élections prochaines, elle fit campagne pour tous ceux que leurs mérites avaient signalés pendant la guerre, en ayant soin de choisir, autant que faire se pouvait, des candidats parmi les notabilités républicaines. Certaines personnalités réactionnaires s'imposaient indiscutablement par l'abnégation patriotique qu'elles avaient montrée, le *Mot d'Ordre* ne lutta point contre un courant qu'il n'aurait pu, je ne dirai pas remonter, mais simplement même endiguer; il fit la part de feu, et son influence n'en fut que plus considérable.

Le premier numéro du *Mot d'Ordre* contenait une déclaration de principes qui ne permettait pas d'hésiter. Et à l'heure où il fit son apparition, Paris avait vu disparaître la plupart des feuilles intransigeantes dont les principaux rédacteurs étaient obligés de se cacher, poursuivis qu'ils



étaient pour leur participation à l'échauffourée du 22 janvier (*Voir aux Notes*).

Le succès fut énorme dès le premier jour. Les affiches étaient à peine apposées sur les murs, que déjà les marchands assiégeaient le bureau de vente en gros de M. Lacaze, l'administrateur. Le matin du tirage, les camelots envahissaient la cour de l'imprimerie Schiller et force fut de leur délivrer des bons pour toucher le chiffre des exemplaires qu'ils prenaient au sortir même des presses. Les cinquante mille numéros mis à la disposition de ces débitants furent épuisés en quelques heures et un tirage de 45,000 *Mot d'Ordre* supplémentaires dut être effectué dans le cours de la journée. C'était donc 95,000 numéros vendus en l'espace de moins de douze heures.

Ce résultat brillant ne se démentit point. Et des nouvelles à sensation alimentèrent le crédit dont jouit la feuille dès sa naissance. Ce fut à l'influence du *Mot d'Ordre* que bon nombre de nos hommes politiques au pouvoir aujourd'hui doivent d'être arrivés où ils se sont retranchés. Il n'est pas sans intérêt d'entrer dans des détails précis à ce sujet. Ils apprennent à connaître le fond qu'on doit faire sur quelques puissants personnages. Les exemples restreints que nous mentionnerons suffiront, tant ils sont typiques.

Les membres du gouvernement de la Défense nationale, aussi bien ceux de Paris que ceux de

Tours étaient mis à l'index par la population, qui se préparait à voter. Ces hauts fonctionnaires avaient même tellement notion du discrédit dans lequel ils étaient tombés, que presque tous renonçaient à briguer des candidatures qui leur réservaient de sanglants échecs. Un seul, à Paris, réussit à passer brillamment, M. Gambetta, et ce fut à l'appui de Rochefort qu'il dut d'émerger du néant politique où l'hostilité parisienne l'allait plonger. Un soir qu'il était à dîner chez la famille Dorian, le rédacteur du *Mot d'Ordre* vit arriver un paysan qui, ayant franchi les lignes prussiennes, apportait à M. Jules Simon, présent au repas, des photographies microscopiques, dissimulées par le rural pendant le voyage, et contenant le fameux décret d'inéligibilité de tous les dignitaires bonapartistes, rendu par le dictateur de Tours. Henri Rochefort réussit à se procurer une de ces photographies, l'apporta immédiatement à la rédaction du *Mot d'Ordre*, où on la déchiffra à la loupe, et le décret célèbre parut le lendemain matin, en placard, dans le journal, suivi d'une note qui recommandait M. Gambetta, son auteur, au suffrage des électeurs de Paris. L'appel chaleureux fit sensation, et le nom de M. Gambetta sortit triomphalement des urnes, ce qui décida pour toujours de son ascendant persistant et non interrompu.

Ce fut à l'assistance du *Mot d'Ordre* encore

que l'ouvrier bijoutier, M. Tirard, dut sa nomination et partant ses honneurs actuels. Sans le coup d'épaule que lui donna la feuille révolutionnaire, l'élu du deuxième arrondissement de Paris n'aurait jamais été à même de voter le maintien en exil de l'homme qui lui jeta l'échelle par laquelle on escalade les ministères.

Mais à côté de ces tristesses, il est des joies saines que l'on peut goûter et qu'aucun nuage n'est venu troubler. L'élection du général Garibaldi en est une.

La réaction avait déchainé contre le vainqueur de Dijon les calomnies les plus grossières et payait de cette scandaleuse façon les efforts du grand patriote italien en faveur de notre patrie meurtrie et livrée. Les âges futurs se refuseront à croire à l'exactitude de procédés aussi dégradants. Ces faits ne sont malheureusement que trop vrais. Oui, un éminent général républicain, touché des désastres de la France, vint mettre au service du gouvernement de Paris, son épée et celle de ses deux fils. Après le refus d'acceptation du général Trochu, il pouvait demeurer à Caprera et couvrir cet affront, plein d'amertume.

Son cœur était plus généreux. Il s'adressa au gouvernement de Tours et réitéra ces offres, dignes de notre éternelle reconnaissance. A Nuits, il risqua sa vie, et ses fils, Menotti et Riciotti, s'exposent aux coups de l'Allemand, heureux de

verser leur sang pour l'affranchissement de la France. Et c'est ce triple dévouement, que des bénédictions devraient saluer, qu'accueillent au contraire les plus outrageantes injures !

Et ce furent des Français égarés par la passion politique qui se constituèrent les insulteurs !

Il appartenait à Paris de réparer un tel méfait.

Le *Mot d'Ordre* attacha le grelot et mena la campagne de réparation. Le nom de Garibaldi fut placé sur la liste des candidats et deux cent mille voix parisiennes s'associèrent à ce mouvement patriotique en élisant Garibaldi, inéligible, puisqu'il était étranger, et en le déclarant citoyen par droit de services rendus et de conquêtes.

Henri Rochefort fut également élu le sixième, au scrutin de liste, sur quarante-trois députés à nommer dans le département de la Seine et dans les arrondissements suburbains.

La mission de l'Assemblée nouvelle était — toutes les professions de foi des candidats le prouvent — de traiter de la question de paix ou de guerre. Ce qui primait tout à ce moment, c'était de savoir si les représentants de la France étaient d'avis de mettre définitivement bas les armes, de courber l'échine, de subir l'humiliation, corollaire de désastres sans précédents, ou de tenter de reconquérir la fortune et de continuer la lutte. Si les élections avaient eu lieu au lendemain du 4 septembre, alors que l'occupation prussienne ne

posait que sur quelques départements, il n'y a nul doute que la réponse des députés, nommés dans ces conditions favorables à la République, nous l'avons dit, et soucieux avant tout de l'intérêt public, n'eût été pour l'option de cette dernière alternative. En février 1871, la situation était toute autre. La présence de l'ennemi sur une étendue considérable de notre territoire rendait les communications difficiles. Les influences locales ne purent être que faiblement combattues et le résultat fut que la représentation nationale échut en majorité aux légitimistes, aux orléanistes avides de tranquillité coûte que coûte. Et il en coûta à la France l'Alsace-Lorraine et cinq milliards d'indemnité, pour que les hobereaux pussent se livrer à leurs intrigues ayant la restauration du comte de Chambord ou du comte de Paris pour mobile !

Quand la discussion s'ouvrit à Bordeaux sur la question de paix ou de guerre, le ministère donna la parole aux généraux, seuls aptes à apporter les éclaircissements indispensables. Deux divisionnaires, parmi lesquels M. Chauzy, adjurèrent l'Assemblée de ne point s'engager par un vote à la rétrocession de l'Alsace-Lorraine. En termes émus ils montrèrent aux représentants les trois quarts de la France vierges encore de toute invasion et prêts aux suprêmes devoirs. La résistance d'après eux était possible et devait aboutir à la victoire.

Vainement les efforts les plus inouïs furent tentés par les députés de nos deux infortunées provinces. Vainement l'ex-maire de Strasbourg monta à la tribune et fit voir les plaies béantes de sa ville aimée, blessures glorieusement reçues et noblement souffertes par amour de la mère-patrie. Il rappela, sans réveiller dans le cœur de ses collègues, les sentiments d'exaltation patriotique qu'il croyait y trouver endormis, les édifices croulants sous les obus, et les flammes, courant sur les maisons qui s'effondrent, comme des feux-follets dans les sombres cimetières la nuit.

La Chambre décida froidement l'abandon définitif de Metz, de Strasbourg et le paiement de la formidable contribution de guerre.

Lorsque ce vote hideux fut une fois acquis, quand c'en fut fait pour longtemps (nous ne voulons pas écrire pour jamais), des riantes vallées de la verte Alsace et des riches collines de la toute française Lorraine, les députés de Strasbourg et de Metz remirent, les larmes aux yeux, entre les mains du président de l'Assemblée, leur démission.

Vingt-cinq représentants du peuple hostiles à la mutilation de la France, à la suite surtout des déclarations de la possibilité de vaincre formulées nettement par les hommes compétents en matière de guerre, protestèrent également contre le ver-

diet rendu et se retirèrent de cette Assemblée non, comme on l'a dit avec tant de justesse, dans un jour de malheur.

Au nombre de ces démissionnaires figurent MM. Henri Rochefort, Arthur Ranc, Malon, Tridon, Frédéric Courmet et Félix Pyat. Le journal le *Mot d'Ordre* venait d'enregistrer cette protestation et une lettre de son rédacteur en chef exposait les motifs détaillés qui avaient conduit les dissidents à cette détermination quand une brusque nouvelle se répandit dans Paris, sans qu'aucun incident préalable ait pu la faire prévoir. Rochefort, disait-on, venait de mourir subitement à Bordeaux. Ce fut le journal de M. Ulbach, qui le premier lança le télégramme à sensation que bientôt toutes les feuilles parisiennes reproduisirent. L'une des sœurs de Victor-Henri, qui habitait rue de Seine, sortait de son appartement, lorsqu'elle entendit les crieurs des journaux du soir inviter les passants à l'achat de leurs imprimés de la dernière heure par ce boniment de circonstance : « Demandez la mort d'Henri Rochefort ! »

Accablée par ce coup imprévu, la sœur du député remonta aussitôt chez elle, abattue, sanglottant, et, comme des amis essayaient de la consoler, en mettant en doute la véracité du récit fatal, elle envoya aux bureaux du *Mot d'Ordre* savoir si quelque dépêche spéciale ne confirmait pas la douloureuse nouvelle, apprise encore si

brutalement. Eugène Mourot, le secrétaire de la rédaction, ne put donner aucun renseignement, n'ayant rien reçu de relatif à cette mort si rapide. Toute la nuit se passa à attendre les télégrammes. Le lendemain matin seulement, un mot de M. Alexis Bouvier annonçait et la maladie et le salut de Henri Rochefort, dont les jours avaient en effet été mis en danger par un épouvantable érysipèle.

Quelque temps après la déclaration de la guerre, les deux autres sœurs de l'auteur de la *Lanterne* étaient allées à Jersey, ne songeant point aux désastres ni à un investissement possible de la capitale. Elles avaient emmené avec elles la fille de leur frère, et les événements s'étaient déroulés avec une si prodigieuse célérité que tante et nièce se trouvèrent, en moins de quinze jours à peine, coupées de toutes communications avec Paris. Henri Rochefort était membre du gouvernement de la Défense nationale, elles avaient par les journaux anglais des nouvelles de leur frère et père, mais quand les Prussiens eurent enserré la capitale, elles demeurèrent quelquefois des semaines sans renseignements, et, à la suite du 31 octobre principalement, les dépêches ne continrent plus que rarement les mentions des actes (d'une importance secondaire désormais) de leur parent. Elles avaient eu de Bordeaux deux lettres de lui assez longues, les priant de se mettre en route et



d'arriver le plus vite qu'elles pourraient à Arca-  
chon, elles se préparaient à ce voyage, lorsque,  
comme un coup de foudre les feuilles jersiaises  
vinrent leur faire part de la mort de celui qu'elles  
se disposaient à rejoindre.

Tant et tant de fois déjà, à tant et tant de reprises  
diverses, la mort de Henri Rochefort a été enre-  
gistrée à tort par les journaux, lors de ses duels,  
par exemple ; Mlle Rochefort pleura à tant d'épo-  
ques plus ou moins éloignées la perte faussement  
annoncée de son père bien-aimé, que dans cette  
circonstance, au lendemain presque de la récep-  
tion de deux lettres dans lesquelles il n'était pas  
question d'indisposition, ni de maladie, elle n'a-  
jouta aucune foi aux racontars des télégrammes dont  
la fabrication lui sembla suspecte. Elle fut bientôt  
tirée de l'inquiétude qui s'emparait d'elle en dépit  
de sa conviction, par un démenti formel émané  
de Bordeaux et imprimé le surlendemain par un  
journal de la localité.

Durant sa courte apparition au Corps législatif  
sous l'Empire, Henri Rochefort, on se le rappelle,  
n'avait jamais entretenu de relations suivies et  
amicales, qu'avec un seul député de l'extrême  
gauche, M. F.-V. Raspail. Le vieux et digne  
républicain avait conservé des sympathies et du  
respect que lui avait sans cesse témoigné l'auteur  
de la *Lanterne*, un souvenir si puissant, qu'il  
n'avait pas hésité au risque d'essuyer un refus de

l'administration à demander à visiter le journaliste alors prisonnier à Sainte-Pélagie. Par une condescendance dont il donna bien peu d'exemples, le préfet de la police impériale avait, par extraordinaire, autorisé M. Raspail à pénétrer dans la geôle et à serrer la main à son ami.

Habitué aux procédés louches des jésuites qu'il avait combattus toute sa vie, le vétéran de la démocratie redoutait sans cesse d'être l'objet d'un coup de trahison de la part de ces irréconciliables ennemis. Cette idée fixe avait même paru une manie. Quand, en 1870, le vieillard répétait aux incrédules que le plus terrible adversaire était le cléricalisme, les jeunes, qui se croyaient aussi les forts, souriaient, ne croyant que faiblement à ce prétendu danger.

Aujourd'hui, si Raspail vivait, il rirait à son tour, peut-être, de ceux qu'autrefois il faisait sourire. En apprenant, à Arcueil-Cachan, la mort de son ancien collègue, — l'unique député des temps modernes qu'il estimât, disait-il souvent, — M. F.-V. Raspail ne douta pas une minute que celui-ci n'ait été victime de quelque machination jésuitique. Il fit donc écrire sur le champ, par sa fille, une lettre qu'il signa de sa main que l'âge faisait trembler, et adressa le pli à l'auteur de ce récit, alors rédacteur du *Mot d'Ordre*. L'autographe est curieux, et a été précieusement conservé.

« Monsieur le rédacteur, écrivait le vieux revo-  
« lutionnaire, j'apprends par les journaux du soir,  
« la mort inopinée de Henri Rochefort. Les détails  
« qui sont fournis par la presse sont si étranges  
« que je vous prierai de vouloir bien télégraphier  
« à Bordeaux pour faire garder et soumettre en-  
« suite à une analyse chimique les intestins de  
« notre malheureux ami, sa maladie ne se rap-  
« portant à aucune maladie connue.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, etc.

« F.-V. RASPAIL. »

Une quinzaine de jours suffirent au complet rétablissement du rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*, et pendant le court laps de temps que nécessita sa guérison, Henri Rochefort put lire les articles nécrologiques que la presse non-seulement française, mais européenne lui consacra. Il n'est pas sans intérêt pour un homme dont les opinions sont sujettes à tant d'attaques comme à tant de glorification, d'être appelé à lire ce que ses contemporains pensent de son caractère et de ses actes en toute sincérité. La mort d'un politicien donne en général plus d'impartialité aux jugements portés sur son compte par ses amis comme par ses adversaires, et cette satisfaction, grâce à l'annonce de sa fin prématurée, l'auteur de la *Lanterne* l'obtint. Si l'on prend les journaux de l'époque et qu'on collationne les diverses élocutions ayant la mort d'Henri Rochefort pour

thème, on reconnaîtra que la passion politique s'étant calmée, presque toutes les feuilles, même les plus hostiles aux doctrines professées par le pamphlétaire, se plurent à enregistrer les droits incontestables qu'il avait au culte public en tant que littérateur et que républicain convaincu. Les journaux, dans la rédaction desquels il comptait des amis, proposèrent, sachant que Henri Rochefort laissait trois enfants sans fortune, que la République adoptât les trois orphelins et se chargeât jusqu'au jour de leur majorité de leur éducation.

Il ne se trouva en réalité qu'un organe parisien pour s'insurger contre l'opinion unanime. Mais cette feuille, d'un bonapartisme échelonné, ne pouvait oublier les terribles coups de cognée assésés par le redoutable bûcheron démocrate sur l'arbre généalogique des Bonaparte. Il se souvint ce jour-là et la mort même de son ennemi ne parvint pas à le lui faire oublier que c'était aux efforts de M. Rochefort que la publication des papiers trouvés aux Tuileries, au lendemain de la Révolution du 4 septembre, avait été entreprise.

C'était, en effet, l'auteur de la *Lanterne* qui avait découvert dans un carton sur lequel étaient écrits ces mots : *A conserver*, la lettre célèbre de l'impératrice Joséphine à Barras. C'était le représentant de Belleville aussi, entre les mains

duquel était tombé le fameux billet de Marguerite Bellanger à son « doux seigneur. » Comme la commission hésitait à faire paraître en fascicules ces œuvres de haut goût, dont la révélation devait éclairer à un si haut degré la nation sur les petits côtés des grandes pensées du règne, Henri Rochefort, lui, n'hésita point, et pour forcer la décision de ses collègues dont il prévoyait le refus, il porta copie de ces diverses fantaisies d'alcôve au journal le *Rappel*, lequel imprima tout vifs ces tendres secrets, publicité qui décida de la publication en masse de toutes les autres pièces si curieuses, saisies et mises sous scellés.

Après la démission des Alsaciens-Lorrains, députés à l'Assemblée de Bordeaux, et la sortie des représentants patriotes auxquels les électeurs avaient donné pour mission de défendre l'intégralité absolue du territoire, le ton, des feuilles parisiennes haussa et s'éleva à un diapason inconnu. La conduite du gouvernement nouveau fut chaque matin et chaque soir, l'objet des critiques les plus acerbes, mais plus l'animation de Paris, qui avait donné pourtant tant de preuves d'abnégation, semblait grandir, plus les actes du ministère de nature à accroître le mécontentement parurent se multiplier. MM. Ernest Picard et Jules Favre, ce dernier surtout poussaient, par les mesures les plus impopu-

laire, à une levée de boucliers. M. Jules Favre était payé pour détester l'élément avancé de Paris.

Un scandale sans précédents venait d'être révélé à la population ouvrière de la capitale. Un député, M. Millière, dont un article commenté par la presse gouvernementale était taxé « d'œuvre de mauvaise foi », répondit que la droiture, si elle était bannie du reste de la terre, ne chercherait pas précisément son suprême refuge dans le rang des ministériels. A l'appui de ses assertions, il annonça dans le journal de M. Félix Pyat, le *Vengeur*, dont il était le collaborateur, la prochaine publication de documents du plus puissant attrait. Il était question, disait-il, de la constatation flagrante de l'indignité, de la forfaiture d'un ministre, et ces documents virent bientôt le jour effectivement.

L'insertion d'un volumineux dossier, demeuré fort longtemps au pouvoir de M. Laluyé, étalait les falsifications de plusieurs états civils, crime prévu par la loi, et entraînant les peines les plus sévères pour leur auteur, M. Jules Favre, assis alors au siège gouvernemental de Bordeaux. Les complications les moins avouables éclataient à chaque ligne de ces documents, et sans la prescription, — les faits s'étaient passés il y avait plus de vingt années, — le sénateur du Rhône d'aujourd'hui eût payé du bagne la faute qu'il avait commise sciemment, et pour la satisfaction de ses

intérêts. Mais quoiqu'il échappât à la pénalité, à la faveur de la prescription acquise, il n'en résulta pas moins que son crédit en fut tué du coup, et que son effacement de notre scène politique fut, à dater de ce moment, consommé.

Lorsque le numéro du *Vengeur* contenant ces renseignements irrefutables fit son apparition, Rochefort ne se rendant de loin qu'un compte inexact de la gravité de la publication et voyant avant tout dans l'exhibition de ces papiers, le préjudice causé à des jeunes filles mineures, dont les actes de naissance reconnus faux impliquait l'illégitimité, la bâtardise, donna l'ordre de ne point en octroyer dans son journal la reproduction. Le frère de M. Jules Favre, touché de la délicatesse de ce procédé, écrivait aussitôt à l'éminent représentant de Paris, une lettre de remerciements conçue dans les termes les plus émus. La famille Favre, y était-il assuré, conserverait toute sa vie le souvenir de ce service si touchant.

Rochefort avait alors agi suivant sa conscience et, comme nous l'avons dit, en connaissance incomplète de la cause, il ne répondit rien aux éloges pompeux qui lui étaient décernés pour sa réserve par le frère de l'intéressé.

M. Jules Favre devait, on le verra dans la suite, reconnaître de singulière sorte la loyauté de Henri Rochefort et le mutisme gardé par lui en cette occasion.

La première agression contre la presse, le premier acte de vengeance du jésuite rouge, engloba dans le foudroiement le journal et le journaliste auxquels une reconnaissance éternelle était jurée. Le 12 mars, les commentaires les plus vifs ayant suivi la nomination du général d'Aurelles de Paladines au poste de commandant en chef de la garde nationale de Paris, sur l'avis du gouvernement, six journaux démocratiques payèrent de leur vie leurs récriminations violentes. Le *Mot d'Ordre*, le *Cri du Peuple*, le *Père Duchêne*, le *Vengeur*, la *Bouche de Fer*, la *Nouvelle République* furent, sans avertissement préalable, en vertu des pouvoirs discrétionnaires conférés, par l'état de siège, au général Vinoy, supprimés purement et simplement, et cela sous la République, par application d'anciens décrets du détestable régime de Bonaparte.

C'était un véritable coup d'État. La disparition des six journaux ci-dessus indiqués, c'était l'anéantissement de la presse républicaine parisienne presque entière, c'était le bâillon mis sur la bouche de Paris. L'instant était critique d'ailleurs. On parlait de menées sourdes ayant pour but immédiat la restauration du comte de Chambord. L'Assemblée nommée de fait pour la solution de la question de paix ou de guerre se déclarait constituante véritable et prolongeait son existence indéfiniment, c'est-à-dire cinq ans.



La seule sauvegarde que possédât la capitale contre le coup de force qui se tramait était la garde nationale. Lors de la reddition consentie dans l'entrevue de Ferrières, il avait été convenu que les Prussiens laisseraient, pour le service de police de la ville, leurs fusils aux gardes nationaux. Cette clause, dont M. Jules Favre demanda plus tard « pardon à Dieu et aux hommes », permettait à la sentinelle avancée de la France de veiller au salut de la République en danger. Ce fut pour lui retirer les moyens de défendre le régime si chèrement acheté, que les orléanistes et les légitimistes ligués du ministère résolurent de provoquer une échauffourée qui menât au désarmement.

Le silence auquel le général Vinoy venait de réduire les républicains en supprimant tous leurs organes permettait une action décisive et prompt. Le prétexte n'était point difficile à trouver pour engager la lutte sur-le-champ, si on le voulait. Et on le voulut le 18 mars 1871.

Outre ses fusils, la garde nationale de Paris possédait encore un certain nombre de canons payés de ses deniers et dont pendant toute la période du siège elle avait eu le maniement. Ces bouches à feu étaient massées, les unes au parc de la place des Vosges, les autres sur les Buttes-Montmartre, qu'elles protégeaient. Le gouvernement somma le comité supérieur des bataillons

qui s'étaient depuis peu fédérés d'avoir, dans la journée du 17, à remettre entre les mains de l'autorité militaire l'armement, c'est-à-dire les chassepots, les fusils-tabatières et les canons. — Le comité répondit par un refus à cette adjonction brutale, il fit battre le rappel dans le quartier de la place Royale et transporta à Montmartre tous les affûts, toutes les pièces, qui furent ainsi réunis, en un instant, sur le même point.

Avisé du mouvement qui venait de se produire, les ministres demeurèrent enchantés de cette résistance qu'ils espéraient. Dans la nuit du 17 au 18 mars, des affiches furent placardées sur les murs de Paris, annonçant manifestement les intentions agressives des gouvernants, et le matin du 18, à quatre heures, des régiments furent lancés dans la direction des Buttes Montmartre avec mission de s'emparer de vive force des munitions et des canons qui depuis la veille y avaient été transférés.

Nous n'entrerons pas dans l'exposé de cette journée dont on connaît les émouvantes et dramatiques péripéties. Le gouvernement fut vaincu, l'insurrection qu'il déchaînait croyant en triompher, fut, au contraire, victorieuse. Les canons pris par les régiments de ligne, furent bientôt repris par les fédérés. MM. Thiers, Picard, Jules Favre, menacés d'être enfermés dans le ministère des affaires

étrangères, au quai d'Orsay, durent prendre la fuite et chercher un refuge à Versailles, et telle fut la précipitation de leur départ, — de leur déroute, — qu'ils abandonnaient, sans ordre, sans direction, comme des vaisseaux désarmés, toutes les administrations parisiennes dont ils étaient les directeurs.

Dans toute autre circonstance, une partie de la population de Paris se fût peut-être levée contre les fédérés en faveur du gouvernement menacé, mais la paix honteuse signée par celui-ci, une provocation inconcevable, enfin, avait indisposé tous les esprits même les moins favorables à l'acceptation du règne du faubourg.

La conduite d'un grand nombre de commandants militaires, durant la guerre, avait jeté dans le discrédit le plus complet les sommités de l'armée. On ne vit universellement dans cette lutte qu'un soulèvement contre la trahison qui avait livré la France, et le mouvement fut accepté par ceux-là mêmes sur l'appui desquels on avait compté pour le dompter.

En présence de la situation nouvelle faite à Paris, le devoir de ses quarante-trois députés était de venir sans répit s'enfermer dans ses murs, et se mettre en rapport avec les électeurs qui les avaient investis de leur mandat.

Henri Rochefort comprit cette responsabilité et loin de l'esquiver, quoique encore souffrant, il

prit le chemin de l'héroïque cité républicaine.

Après la Révolution du 18 mars, tous les hommes qui se dirigeaient sur Paris étaient à l'index de l'administration versaillaise. Rochefort réintégrant ses foyers devenait suspect aux ministériels, qui n'avaient pas à s'abuser sur le parti auquel le pamphlétaire se rangerait. L'hostilité qu'il avait manifestée sans cesse à l'égard de ses ex-collègues de la Défense nationale, la plupart à cette heure encore au pouvoir, était une assurance que de retour dans la capitale, l'auteur de la *Lanterne* ressuscitant d'abord son journal tué par le général Vinoy, soutiendrait de son talent, de sa notoriété, de sa plume, les efforts de la junte révolutionnaire installée à l'Hôtel de Ville.

C'est ici que la reconnaissance de M. Jules Favre éclata dans toute sa beauté. Les enfants d'Henri Rochefort étaient venus rejoindre leur père à Arcachon. Lorsqu'après la chute de Paris et les journées de Mai, ces enfants voulurent rentrer chez leurs parentes, les sœurs de l'éminent journaliste, M. Jules Favre, Jules Favre l'intègre, Jules Favre, dont le frère assurait l'éternel souvenir pour la non publication dans le *Mot d'Ordre* des infamies révélées par M. Millièrre, M. Jules Favre ne craignit pas de donner l'ordre de procéder à l'arrestation d'une jeune fille de quatorze ans et de deux garçons de onze et de douze ans ! Les agents s'étant présentés pour accomplir leur

lugubre tâche à l'hôtelière chez laquelle les enfants de Henri Rochefort étaient logés, cette brave femme, par son sang-froid, sauva les pauvres êtres traqués du guet-apens où, sans elle, ils seraient infailliblement tombés. Elle gagna du temps en donnant aux policiers une fausse indication sur la retraite où elle prétendit les avoir vus entrer, et courant précipitamment à la chambre où ils étaient réellement, elle leur fit à la hâte revêtir des costumes de paysans, et une fois déguisés, elle les fit passer par un chemin détourné. Les enfants l'attendirent quelque temps à un endroit désigné. L'hôtelière les embarqua à la nuit tombante à la gare d'une petite station voisine et, grâce à ce dévouement admirable, tout spontané, la vilénie conçue par le ministre des affaires étrangères se trouva déjouée.

---

## XII

### L'INSURRECTION DE LA COMMUNE

#### RÉAPPARITION DU « MOT D'ORDRE. »

Le *Mot d'Ordre* fit sa réapparition quelques jours après le triomphe de l'insurrection parisienne, bravant ainsi le décret de suppression du général Vinoy. Le journal cependant fut loin d'emboîter le pas aux feuilles aveuglément dévouées à la Commune et en maintes occasions, de rudes avertissements furent donnés aux directeurs nouveaux de l'Hôtel de Ville par l'ancien membre démissionnaire du gouvernement de la Défense : la candidature pour des élections complémentaires ayant été offerte dans un des arrondissements de Paris, à l'auteur de la *Lanterne*, celui-ci déclina le mandat pour des motifs de santé.

Le rôle d'Henri Rochefort à dater du 18 mars jusqu'au 21 mai 1871 fut donc exclusivement

celui d'un homme de lettres appréciant au jour le jour, au gré de sa fantaisie et de sa conscience, les événements auxquels il assistait. Le rédacteur en chef de la feuille indépendante n'exerça aucun commandement législatif ou militaire, il se tint dans un écart absolu, conservant ainsi pour l'avenir toute sa liberté d'action. Est-ce à dire qu'il voulait se ménager une ligne de retraite en cas d'échec de Paris ? A cette supposition émise par quelques-uns de ses adversaires, il répondit, et les conseils de guerre ont justifié son assertion :

Croyez-vous que le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* si Paris vient à succomber soit moins exposé aux pénalités les plus rudes que n'importe quel membre de l'Hôtel de Ville ? Pensez-vous qu'il y ait moins de haine à Versailles contre le simple journaliste Henri Rochefort que contre le plus détesté des chefs de l'insurrection ?

L'administration de Versailles ne retenait, en effet, des articles du pamphlétaire, que ce qui était décoché de traits sanglants à l'adresse de la réaction, et dans cet ordre elle avait une ample récolte à faire.

La Commune, elle également, de son côté, trouva quelquefois à glaner. Quand elle décréta la suppression des journaux édités dans la ville soumise à un deuxième siège, Henri Rochefort combattit cette mesure au nom de la liberté, et s'alié-

na de la sorte l'esprit de nombre des membres de la majorité.

Au fur et à mesure que la situation se tendait, ses vues se rapprochèrent de celles de la minorité, hostile, elle, à la mise en pratique des procédés extrêmes. La création d'un Comité de salut public et le vote sur la loi des otages amenèrent la divergence complète d'opinion et creusèrent immédiatement le fossé. Dans un premier Paris, Henri Rochefort déclara solennellement que les attentats de Versailles ne justifieraient en rien des arguments aussi sommaires de la part des fédérés. Tout en stigmatisant avec sa verve accoutumée les meurtres inavouables accomplis par des généraux bonapartistes conservés en fonctions en dépit de leur louche passé, il s'insurgea contre l'idée de donner à leurs exactions sans nom, une terrible et inhumaine réplique. Il terminait enfin en annonçant que le jour où cette loi de « garantie » recevrait son commencement d'exécution, le *Mot d'Ordre*, résolu à ne point avoir à enregistrer des faits de cette nature ni à discuter sur des actes auxquels il était opposé, cesserait de paraître, attendant que le combat passionné engagé par Versailles contre la capitale fût achevé.

Dans le même numéro, le *Mot d'Ordre* publiait, en outre, une lettre de Nathaniel Rossel. On se souvient qu'à la suite d'une attaque repoussée par les gardes nationaux, Rossel, alors délégué à la



guerre, ayant vu momentanément flotter le drapeau tricolore, planté par surprise par des soldats de ligne, mais bientôt après arraché, fit apposer une affiche conçue en ces termes laconiques, prêtant à toutes les interprétations possibles :

« Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy. »

Arrêté, accusé de trahison, Nathaniel Rossel avait été conduit à l'Hôtel de Ville, il devait y être interrogé et passer ensuite devant une cour martiale quand la protection d'un membre de la Commune facilita son évvasion de la chambre attenante à la salle des séances où il était temporairement écroué. Réfugié dans un hôtel du boulevard Saint-Germain, il avait envoyé de sa retraite la protestation dont nous avons parlé et qui fut insérée dans le *Mot d'Ordre*.

Les défaites successives qu'essuyait journellement l'insurrection, provoquaient d'heure en heure une agitation plus menaçante ; Henri Rochefort comprit que le temps était arrivé de s'imposer le mutisme que réclamait de lui une semblable fermentation des esprits. Les dernières productions de son journal avaient mécontenté ceux qu'elles atteignaient et le soir de leur publication, M. Jacard, l'ex-adjoint de M. Clémenceau à la mairie du dix-huitième arrondissement vint, prévenir l'ancien député de Belleville, que la préfecture de police manifestait des vellétés de procéder à son arrestation.

Ce fut dans ces circonstances douloureuses que Rochefort convint avec son secrétaire, M. Eugène Mourot, de quitter Paris le 17 mai.

Les fugitifs devaient gagner incognito l'étranger, car si force leur était faite de s'éloigner de la capitale, il leur fallait éviter avec un plus grand soin encore de tomber entre les mains de l'armée de Versailles assiégeante qu'ils avaient si malmenée dans leurs écrits et dont ils s'étaient fait une ennemie irréconciliable.

Rochefort parvint à se procurer un passeport au nom de M. de Luçay qui est son second nom de famille, et s'embarqua sans être reconnu à la gare de l'Est en compagnie de M. Mourot. L'auteur de la *Lanterne* n'avait pris aucun déguisement, mais une chose le changeait un peu cependant, c'était la coupe complète de son abondante et légendaire chevelure en coup de vent. Les cheveux néanmoins n'avaient point été rasés pour le départ. C'était à Bordeaux qu'ils étaient tombés sous les ciseaux. Quand Rochefort avait eu la tête envahie par son erysipèle, le docteur pour appliquer les appareils nécessaires à la guérison, avait ordonné de couper tout ras la chevelure.

Les personnes qui sortaient de Paris, pendant le second investissement, étaient soumises, à certains points des lignes de chemin de fer, à une visite rappelant celle qui est exigée aux pays frontières. A l'est de Paris assiégé c'était à Meaux que

les commissaires de police aux ordres de Versailles, faisaient descendre les voyageurs, demandant à ceux-ci l'exhibition de leurs passe-ports, les astreignant à la visite des malles, des vêtements même, s'ils soupçonnaient que les individus interrogés étaient partisans de la Commune, délégués par elle en province, ou simplement, — ce dernier fait se produisait fréquemment, — porteurs de journaux insurrectionnels.

Ce fut donc à Meaux que Henri Rochefort et Mourot présentèrent au commissaire de police les papiers qui établissaient leur identité. Si le fonctionnaire susnommé eût été quelque nouveau venu dans l'administration et dans cette place, il se serait pu que la figure si caractéristique pourtant de l'ancien représentant du peuple eût échappé à ses investigations. Quand un train attend et que quelques minutes seulement sont accordées à une « revue » de cet ordre, elle est toujours excessivement rapide, mais par un hasard malheureux, le commissaire de police préposé à cet office, était justement un jeune homme qui, sous la Défense nationale, avait été recommandé à Henri Rochefort, et que celui-ci avait appuyé et avait fait entrer en cette fonction.

Un bienfait n'est jamais perdu, dit-on.

L'adage ne mentit pas encore en cette occasion. Le bienfait rendu par Henri Rochefort au jeune commissaire de police, mit ce dernier à même

d'opérer l'arrestation de son bienfaiteur, ce à quoi ne manqua pas du reste. A peine eut-il jeté les yeux sur le fugitif, le fonctionnaire dit d'une voix timide, où perçait la gêne cependant :

— Comment vous nommez-vous, monsieur ?

— De Luçay, répliqua le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*.

— Vous êtes monsieur Victor-Henri de Rochefort-Luçay, n'est-il pas vrai ?

— Oui, monsieur.

— Veuillez me suivre, la mission que je remplis est pénible, mais les ordres que j'ai reçus de Versailles sont formels ; au nom de la loi je vous arrête. « Je vais télégraphier aussitôt pour savoir ce que le gouvernement veut faire de vous. »

M. Eugène Mourot partagea le sort de son compagnon de voyage. Les deux journalistes n'opposèrent d'ailleurs aucune résistance aux agents qui s'assurèrent de leurs personnes et qui les emmenèrent en prison. Ils furent conduits à la geôle de la ville et tenus, en attendant les renseignements gouvernementaux ultérieurs, dans le secret le plus absolu. C'est ici que se place une aventure tout à la gloire du pamphlétaire.

Au moment où Henri Rochefort fut incarcéré, les Prussiens, maîtres des provinces de l'Est de la France, occupaient en souverains la ville de Meaux. L'administration française qui fonctionnait dans les localités envahies était sous la dépendance

complète et directe de l'autorité ennemie. Aucune mesure de quelque nature qu'elle fût ne pouvait recevoir sa sanction définitive sans l'approbation du général commandant le district. A sa guise, le gouverneur militaire étranger disposait des personnes franchissant ses lignes.

Or, une après-midi, le directeur de la prison vint avertir Henri Rochefort dans sa cellule que le général prussien, commandant la ville, désirait lui parler. L'auteur de la *Lanterne* n'ayant rien à débattre avec ce potentat étranger, refusait de se rendre à son désir, quand le gouverneur apparut à ce moment. Il salua le prisonnier, étonné de cette visite inattendue et lui dit, chose plus inattendue encore :

— Monsieur de Rochefort, si je prends la liberté de me présenter à vous, c'est que j'ai connu intimement autrefois, au temps où il était exilé avec le comte d'Artois, M. le marquis de Rochefort-Luçay, votre grand-père. Les rapports d'amitié qui s'étaient établis entre votre aïeul émigré et moi m'ont fait un devoir de cette démarche. J'ai appris la situation affreuse dans laquelle vous vous trouvez et je viens vous offrir mes services. Je commande ici ; tout m'obéit ; vous pouvez, d'un instant à l'autre, être transféré à Versailles et tomber ainsi au pouvoir de vos adversaires politiques, vos plus implacables ennemis. Si vous voulez éviter les malheurs, qui peuvent résulter

pour vous de ce transfert et recouvrer sur le champ votre liberté, dites un mot, en souvenir de votre grand-père j'ordonne immédiatement que vous soyez libre. »

La réponse de Henri Rochefort fut chevaleresque et digne d'un patriote français. Le prisonnier n'ignorait pas la haine dont le poursuivaient les hauts dignitaires capitulards, entre les mains desquels la police allait le remettre, il savait à n'en pas douter qu'après la lutte dont Paris était le théâtre, les passions que la guerre civile déchaînait, serviraient de prétexte à l'assouvissement de toutes les rancunes, dont, lui, se trouvait être un des principaux points de mire. Sa vie était menacée, cela était incontestable, s'il l'eût oublié, les indifférents mêmes le lui rappelaient.

Néanmoins, ce fut par ces paroles simples et admirables qu'il déclina le secours qu'une main étrangère lui offrait :

— Monsieur, je suis touché du souvenir amical que vous avez gardé de mon grand-père, et aussi de l'assistance que vous étiez prêt à prêter à son petit-fils, mais je ne saurais accepter — quelles que puissent être pour moi dans l'avenir les conséquences de ce refus — aucun service d'un ennemi qui foule le sol de France. »

Et l'ex-représentant du peuple de Paris réintégra aussitôt son cachot

A quelque opinion qu'on appartienne, est-il

possible de contester la grandeur d'un pareil trait? Au point de vue réactionnaire même, il me semble qu'il y eût dû avoir scrupule à n'en point tenir compte. Lorsque l'éminent détenu transféré de Meaux à Versailles passera en jugement devant des officiers français, un tel acte ne pèsera-t-il point dans la balance?... Je me place ici dans la situation même de ceux qui furent appelés à se prononcer. C'étaient des colonels, des commandants, des gens d'épée, plus accessibles (c'est du moins le caractère qu'on leur attribue) aux choses qui touchent au point d'honneur. Cet acte de haut patriotisme n'aurait-il pas dû emporter dans leur esprit, toutes les accusations et toutes les culpabilités passées? Et quelles étaient ces culpabilités? Des délits de presse!

Nous verrons plus tard de quel poids fut auprès des officiers qui rendirent Strasbourg, qui rendirent Paris, la belle conduite de l'ex-élu de Belleville, assis sur la sellette pour n'avoir pas voulu laisser briser par un général ennemi, les menottes qui étreignaient ses poings! Henri Rochefort fut, sur une dépêche venue du ministère de l'intérieur, transféré de la prison de Meaux à la prison Saint-Pierre à Versailles. Entre autres douleurs, le trajet lui ménageait ce premier écœurement. Au sortir de la geôle, le prisonnier monté en fiacre, aperçut des uhlands groupés autour des deux véhicules qui transportaient Eugène Mourot

et lui, séparément. Ce fut sous escorte prussienne que le convoi quitta la ville, ce fut sous escorte prussienne que les prisonniers arrivèrent dans le département de Seine-et-Oise.

Quand les voitures gravirent le plateau de Satory, qui était l'endroit désigné pour la remise des détenus à l'autorité militaire, M. le général de Galiffet était sur un tertre entouré d'un brillant état-major. Un sous-officier vint prévenir l'officier supérieur de l'arrivée de l'ex-membre de la Défense nationale et de celle de son compagnon. Lorsque le nom d'Henri Rochefort fut prononcé, le général communiqua la nouvelle à son entourage, Aussitôt, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, etc., s'approchèrent des voitures arrêtées en ricanant.

Henri Rochefort, en se penchant à la portière, s'aperçut des plaisanteries de haut goût dont il était l'objet. On connaît sa promptitude, en semblable cas, pour la réplique. En un instant, il eut trouvé de quoi faire cesser les lazzis et même de quoi faire passer les rieurs de son côté.

En 1868, aux jeux de Spa, l'auteur de la *Lanterne* avait rencontré au Casino de cette ville d'eau, la belle-mère de M. le général de Galiffet, Mme Lafitte. Cette dame ayant risqué à diverses reprises des sommes assez rondelettes au jeu et, poursuivie par la déveine, était décavée et aux abois. Elle s'adressa à Henri Rochefort pour ré-



parer momentanément ses dévastres, et le journaliste avait répondu à sa demande par un prêt de 1500 francs. Jamais il n'avait songé à réclamer le remboursement de cette dette, contractée dans des circonstances spéciales.

Les ricanements déplacés de M. le marquis de Galiffet reçurent leur juste châtement comme ceux de l'empereur avaient jadis été reconnus par l'algarade « du morceau de lard dans le chapeau et de l'aigle empaillé sur l'épaule ». Le rire ne réussissait pas aux impérialistes. Rochefort se penchant en dehors du fiacre à l'instant où la gaieté soldatesque atteignait son apogée cria à son secrétaire cette phrase qui ramena M. de Galiffet au respect des prisonniers :

« Dites donc, Mourot, voyez-vous ce général qui nous insulte et dont, à Spa, j'ai sauvé la belle-mère, par un prêt de 1500 francs qu'elle a oublié de me restituer. Il ne manquerait plus que cet homme de bien nous fit passer par les armes séance tenante, ce serait un moyen simple de supprimer un créancier et de payer les dettes de la famille !

La rougeur monta au front du marquis-officier que l'auteur de la *Lanterne* désignait du doigt. Intimant l'ordre à son état-major de s'écarter aussitôt du voisinage des voitures, M. de Galiffet enjoignit au cocher de conduire les détenus à la prévôte où il devait être statué sur leur sort.

Le jour où Henri Rochefort fit son entrée à la

prison Saint-Pierre de Versailles, la lutte dans Paris était à peine commencée, aucun des faits farouches qui signalèrent la résistance désespérée de la grande cité mitraillée sans merci, ne s'était produit encore, ce qui n'empêchera pas plus tard, le rédacteur du *Mot d'Ordre*, quand il sera traduit devant les conseils de guerre d'avoir à répondre à 15 ou 20 chefs d'accusation, tous basés sur la perpétration d'actes auxquels il ne pouvait être mêlé, par cette péremptoire raison qu'il était emprisonné au moment où ils furent accomplis. Mais aux temps de terreur blanche, bleue ou tricolore, allez donc demander l'observance des lois de la raison ou de la logique !

---

## XIII

LA PRISON SAINT-PIERRE  
LES CONSEILS DE GUERRE  
LE FORT BOYARD  
PREMIÈRE TENTATIVE D'ÉVASION  
MARIAGE IN EXTREMIS

Lorsque l'ex-membre du gouvernement de la Défense franchit le seuil de la prison Saint-Pierre il fut, suivant la règle de la maison, dépouillé de son argent. Les sept mille francs dont il était porteur, furent consignés au greffe, le registre de la geôle s'ornementa de ce nom nouveau, Victor-Henri de Rochefort-Luçay, et le prisonnier en parcourant d'un coup d'œil rapide et à la dérobée la liste des insurgés incarcérés put se rendre compte que cette prison n'était destinée qu'aux sommités révolutionnaires, à ceux sur lesquels l'autorité voulait tout spécialement veiller. Le secret le plus rigoureux, cela va sans dire, entourait la cellule de tout arrivant dans ce triste lieu. Dès le début

cependant Henri Rochefort eut le bonheur extraordinaire d'échapper à cette réclusion étroite. Avant que la justice militaire n'ait prononcé la culpabilité ou l'innocence d'un « rebelle » celui-ci avait, s'il possédait des ressources personnelles, le droit de faire venir de l'extérieur, par l'intermédiaire du gardien de service, les vivres qui lui plaisaient. Il n'était point forcé de suivre le répugnant régime de la prison. L'état de fièvre, dans lequel de semblables répressions jettent l'infortuné qui les subit, fait en général que les premiers jours de la détention la victime prend peu ou point de nourriture. Puis insensiblement le calme s'opère, l'estomac revendique ses droits, et l'incacéré réclame bientôt l'acquisition de mets fantaisistes. Un jour qu'il avait chargé le surveillant de lui acheter je ne sais plus quels fruits et du fromage blanc, Henri Rochefort remarqua, quand le gardien lui remit le panier, que le dit fromage était enveloppé dans un bout de papier imprimé.

Après le départ de « l'employé. » le pamphlétaire déplia soigneusement le contenant et bénit le contenu du plaisir intellectuel qu'il lui causait.

Était-ce un hasard ? était-ce une attention du marchand chez lequel le surveillant avait fait l'emplette ? Toujours est-il que la feuille qui recélait le fromage, était un journal du matin, plein des plus curieux renseignements. La déchirure-car le

journal était déchiré — avait été pratiquée si habilement, qu'elle n'avait enlevé aucune des lignes intéressantes.

Pour s'assurer si la chance seule l'avait favorisé le prisonnier se mit le lendemain à faire du fromage frais des éloges inimaginables et le gardien inconscient de proposer d'en rapporter, offre immédiatement agréée. Cette fois encore, les événements de la journée s'y trouvaient accolés comme la veille. Rochefort en conclut que le porte-clefs avait jasé chez le traiteur, et que le brave, l'intelligent et sympathique négociant avait imaginé, pour distraire son client, de lui procurer ainsi, sans avoir l'air de rien, les nouvelles.

Ce fut un orgie de « caseum » interrompue seulement par la crainte qu'une assiduité trop grande ne finit par éveiller le subterfuge.

Le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* apprit de cette étrange façon la chute de Paris, les arrestations, les perquisitions, les fusillades. Il sut au jour le jour le nom de ses compagnons de captivité, sur qui les verrous de la prison Saint-Pierre se fermaient comme ils s'étaient fermés sur lui.

Ce fut pour rompre plus absolument le secret horrible dans lequel il s'agitait, que l'ex-représentant du peuple accueillit la visite de M. l'abbé Follet. Quelles que soient les recommandations des réglemens, quelle que soit la réserve d'un aumônier en pareil cas, il est rare que de la conversa-

tion, même banale, il ne s'échappe pas une bribe, bonne à retenir. En parlant de la pluie et du beau temps on arrive souvent à savoir le nom d'un voisin de cellule avec lequel bientôt on parvient à correspondre, à l'aide de billets passés en cachette par une sentinelle que votre situation sinistre intéresse, et dont on reconnaît l'intérêt par le don d'un verre de vin, ou d'une tranche de jambon.

Un système adopté par Rochefort, le soir même de son entrée à la geôle Saint-Pierre, était celui que nous allons décrire. Il faisait régulièrement acheter deux ou trois fois plus de vivres qu'il n'en voulait consommer, puis, affectant un dégoût pour les victuailles fraîches, appétissantes auxquelles il n'avait point touché, il priait le surveillant de vouloir bien « enlever tout cela » et d'en disposer comme il l'entendrait. Il n'est point difficile de deviner comment un gardien, qui ne mange d'ordinaire qu'une modeste soupe « dispose » d'une côtelette de mouton et d'une bouteille de vin répudiées par un prisonnier. Je ne dis point que, de prime abord, le sulbaterne de l'administration ne se tienne pas un peu sur le qui vive. Ce « *panem et circences* » quotidien dénote une intention nette du détenu de se mettre bien avec le geôlier, pour ensuite le questionner. Si le donateur commettait l'irréparable faute de brusquer les choses, et, dès le principe, d'adresser, même d'une manière détournée, des interrogations au donataire, c'en

est fait, l'échec est certain. Mais si le prévenu rend des points à Fabius Cunctator pour la patience, si les cadeaux de fruits dissimulés succèdent aux beefsteaks discrets, et les morceaux de fromage aux légumes les plus variés, si les attentions durent cinq ou six jours, sans que la perfidie montre la tête, il est bien rare que le surveillant attende même l'invitation qui lui serait faite de parler, et ne rompe pas de lui-même le silence, heureux de pouvoir s'acquitter de prévenances qui lui semblent enfin désintéressées.

C'est grâce à ce procédé qu'Henri Rochefort sut bientôt tout ce qui se passait dans la prison. Il apprit d'abord que son voisin de cellule de droite était Nathaniel Rossel, son voisin de gauche Gustave Courbet. Il obtint, en sortant de son étroit cabanon, pour se rendre, soit à la promenade, soit au greffe, l'autorisation de frôler les portes de ses compagnons de captivité, et parvint ainsi, à courte date, à correspondre, en lançant un mot d'écrit, à la dérobée, par le guichet.

Ce fut principalement avec Rossel que le pamphlétaire conversa par lettres. Le caractère du jeune capitaine d'artillerie avait toujours séduit le journaliste éminent par sa franche noblesse. Les opinions républicaines de Nathaniel Rossel peuvent être ou n'être pas discutées, son patriotisme ardent est indiscutable, et c'était un terrain sur lequel l'homme de lettres et l'homme d'épée pouvaient

cordialement se rencontrer. Si Henri Rochefort avait sacrifié à la défense de Paris et de la France sa fortune est une portion de sa popularité, s'il avait risqué la mort dans des circonstances que nous avons enregistrées, plutôt que d'accepter la liberté d'une main prussienne, Rossel, lui, de son côté, avait fait preuve d'un dévouement sans bornes à sa patrie. Enfermé dans Metz, où il faisait partie de l'armée du maréchal Bazaine, il avait prodigué son talent militaire dans le service qui lui incombait journellement. Devinant, à la suite des insuccès successifs, la pensée secrète et tortueuse du généralissime, il s'était efforcé de lier des relations avec des officiers patriotes et mécontents, et d'organiser une conspiration véritable dont le but était le renversement du commandant en chef, à l'heure prévue où celui-ci afficherait manifestement ses lâches projets.

Une vingtaine de militaires de tous grades ouvrirent l'oreille aux propositions du capitaine d'artillerie, et résolurent d'en appeler à l'armée quand on lui annoncerait enfin la capitulation. Malheureusement pour Metz, malheureusement pour la France, les projets de Nathaniel Rossel ne purent recevoir leur exécution. L'affaire fut ébruitée, et le chef du complot joua en réalité sa tête. Bazaine livra la ville qu'il était chargé de défendre. Il livra un corps d'armée de 175,000 hommes, immobilisant une force de 200,000 Allemands, permettan



de la sorte au prince Frédéric-Charles de se ruer sur Paris, de battre nos armées récemment recrutées et en voie d'organisation en deçà de la Loire et ce fut dans un intérêt dynastique, pour le maintien de la famille Bonaparte sur le trône, que Bazaine sacrifia ainsi son pays.

Rossel ne pouvant empêcher ce crime résolut d'échapper à ses effets. Préférant tout à l'internement en Prusse et aux hontes du passage sous les fourches caudines, il ne songea plus qu'à s'évader. Quittant la ville, il réussit à se procurer des vêtements civils chez des paysans, et se mit en route en rase campagne. Après des péripéties sans nombre, il gagnait la frontière belge, et Bruxelles où il ne demeura que quelques jours. Ce n'était pas pour jouir d'un repos coupable, que cette âme généreuse et fière avait affronté les plus grands périls, et le premier devoir qu'il accomplit après des nouvelles données à sa famille, fut d'informer le gouvernement de Tours, de tout ce qu'il avait pu voir en chemin et de se mettre à sa disposition. M. Gambetta fit venir immédiatement le brave capitaine et le chargea de la formation d'un camp dans le Nord. L'activité du jeune conspirateur patriote s'étiola durant la seconde période de la lutte. Les avis qu'il prit la liberté d'expédier à Tours, déplurent en haut lieu ; et ce fut dans cette situation secondaire, relégué à un plan lointain, qu'il vit défiler devant ses yeux, gros de larmes, les

dernières phalanges françaises vaincues et partant en captivité.

Lorsqu'il s'agit de reddition définitive et de cessation absolue des hostilités, Nathaniel Rossel, d'accord en cela avec quelques hommes éminents, prêcha de nouveau la résistance quand même, ne désespérant pas du relèvement de la nation. Comme à Metz, ses efforts devaient être vains, Paris livré entraîna la France dans la débâcle !

Il resta des folies, des inepties, des trahisons de cette néfaste campagne, une haine profonde au cœur de Rossel, contre tous ceux qui, de près ou de loin, de gré ou de force y avaient participé. Lui, l'homme de guerre qui ne s'était jamais mêlé de politique, ne conserva plus d'estime que pour les hommes qui, depuis le 4 septembre, avaient prophétisé les désastres et qui s'étaient à diverses reprises insurgés contre les gouvernants ou capables de les laisser par leur inaction s'accomplir.

La démission donnée bruyamment par les députés révolutionnaires de Paris à l'Assemblée de Bordeaux, hostiles à l'acceptation d'une paix honteuse, fut le trait d'union tout naturel entre le conspirateurs de Metz et les révoltés de la capitale. Une lettre du capitaine Rossel fait foi de nos assertions à cet égard. Au lendemain de l'insurrection du 18 mars, il écrivait, en effet, une lettre, demeurée célèbre, au ministre de la guerre, siégeant alors à Versailles, déclarant à cette « Excel-

lence » que bien que ne connaissant rien au programme politique des insurgés, il envoyait sa démission de capitaine dans l'armée active et passait aux insurgés, lesquels représentaient, ajoutait-il, les idées de résistance et de rébellion contre les capitulations.

Nous n'avons pas à réfuter ici les insinuations ridicules qui, à la suite de la répression de mai, ont paru dans les journaux réactionnaires. Les feuilles du grand parti vainqueur ont souvent qualifié de « Prussiens » les Parisiens fédérés qui soutinrent si dignement l'honneur de Paris durant le premier siège. S'il est un argument de nature à mettre en déroute à tout jamais les accusations grotesques de non-patriotisme des fédérés, n'est-ce pas celui que fournit la présence même à la tête des « bandes armées » de ce Français dont le cœur vibra du plus pur patriotisme ?

Mais revenons aux cellules de la prison. La correspondance entre Rochefort et Nathaniel Rossel traite d'abord des questions privées qui intéressent les prisonniers, des chances de telles ou telles condamnations devant les conseils de guerre. Puis, une fois ces condamnations prononcées, des probabilités de leur mise ou non mise à exécution. Lorsqu'on relit ces pages saignantes, la poitrine se serre et la main qui tient ces feuilles où l'écriture a pâli, hésite et tremble. Les dernières sont datées des jours qui précèdent l'adossement de Rossel au

potreau de Satory. Le condamné à mort, répondant à la proposition de collaboration à un organe républicain que fonderait Henri Rochefort en cas de sortie de prison dans l'avenir, après un décret d'amnistie, affirme qu'il deviendra avec joie rédacteur de la feuille en expectative, pour y étudier à fond les questions militaires. Rossel ne croit pas la sortie de prison prochaine encore, mais, l'idée qu'il puisse être fusillé s'éloigne absolument de son esprit. « On ne l'osera plus maintenant », prétend-il. Il se persuade même (Rochefort lui ayant dit qu'on parle pour eux d'une détention perpétuelle aux îles Sainte-Marguerite — l'auteur de la *Lanterne* essayait de rassurer son malheureux voisin) — que c'est à cette résolution que s'arrêtera le pouvoir.

Rossel, le patriote, devait tomber percé de balles, au nom du respect de la discipline militaire. Et c'était le Bazaine, le traître qui devait aller dans une villégiature fleurie, commué par la complicité de ses pairs, attendre l'heure où ceux-ci lui accorderaient l'autorisation de se dérober encore aux rigueurs adoucies de la loi. L'histoire n'a pas dans ses annales à enregistrer de scandale comparable à la monstrueuse et criminelle partialité qui livre Nathaniel Rossel au peloton d'exécution, et rend Bazaine à la liberté et à la vie fastueuse !

Une des premières visites que Henri Rochefort avait reçue dans la cellule de sa prison avait été

celle du capitaine rapporteur, désigné par la justice militaire pour les formalités de l'instruction. Dans les affaires politiques, la tâche de la plupart de ces instrumenteurs d'occasion est simplifiée dans des proportions notables. Aux premières questions, en effet, que pose le juge en uniforme au prévenu, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le prisonnier riposte par cette phrase passée à l'état de cliché :

— Je refuse, monsieur, de répondre à vos demandes, si je suis traduit devant le tribunal, c'est alors seulement que je fournirai, si je le crois utile, telles explications qui me paraîtront nécessaires à ma défense.

Il arrive presque toujours aussi que l'officier, à qui cette attitude inerte ne permet point de déployer les ressources de son esprit, insiste, invoquant les avantages que les éclaircissements fournis de bonne volonté pourront avoir dans la suite pour l'inculpé. Pour un juge instructeur, l'instruction est comme une bataille, s'il parvient à arracher un aveu important, il en résulte un avancement plus ou moins rapide. Il n'est donc rien de comparable à l'état de mécontentement dans lequel plonge un questionneur assermenté comme le refus sec et net de se laisser enchevêtrer par ses questions. Lorsque la personnalité à laquelle le point d'interrogation à épaulettes d'or a affaire ne permet aucun doute sur l'issue des pourparlers, l'instructeur ramasse d'ordinaire les

paperasses étalées préalablement avec majesté sur la table, recampe la serviette en cuir de Russie sous son bras, et, faisant signe au sergent qui l'assiste dans cette démarche, opère une de ces retraites... de Russie... également comme la serviette qui renferme les documents. Mais quand le malheureux incarcéré n'est pas au courant des procédés de l'autoritarisme, souvent il cède aux menaces qui suivent, dans ce cas, les prières adressées en vain. Après la tentative formulée dans les termes doucereux énoncés plus haut, il est rare que le capitaine rapporteur n'essaie pas sur le moral d'un pauvre diable l'effet de cette intimidation : « Vous savez, monsieur, à quelles pénalités vous expose votre obstination inconcevable entravant l'œuvre de la justice ? » Le geste qui accompagne habituellement ce boniment, l'emphase avec laquelle les *r* sont roulés, et les dimensions attribuées au mot « justice », bouleversent les ingénus et les perdent à tout jamais. Il est par trop naïf aussi, vraiment, on en conviendra, de donner soi-même à des ennemis politiques des armes offensives contre soi.

Le premier soin d'Henri Rochefort fut de refuser de fournir au capitaine instructeur le moindre argument pour l'échafaudage de l'acte d'accusation. Dans cette circonstance spéciale, cependant, cette conduite, — et celui qui la tenait ne s'illusionnait pas sur son efficacité, — fut sans résultats

appréciables. Les principaux, on peut dire même les seuls griefs relevés contre l'ex-député de Belleville étaient des délits de presse, et les articles signés par lui et parus dans le *Mot d'Ordre* dont le gouvernement de Versailles possédait la collection, figuraient au dossier, coupés au jour le jour depuis le 26 mars, et annotés avec le plus grand soin.

Henri Rochefort n'avait exercé aucune fonction durant la période insurrectionnelle, le combat qu'il avait soutenu contre l'Assemblée était tout moral. En d'autres temps, ils eussent pu attirer à leur auteur des peines très minimes, de simples amendes. Mais il convenait aux passions réactionnaires déchainées alors de laisser à la répression un essor plus ample. Elle n'eut garde de manquer à ce saint devoir. Vingt-six chefs d'accusation s'étagèrent sur la feuille de mise en jugement de l'auteur de la *Lanterne*. Responsabilité morale de ceci, complicité morale de cela, délits nouveaux, procès de tendances, innovations fantaisistes d'un singulier aloi.

Avant de pénétrer dans l'enceinte du troisième conseil de guerre, avant de suivre les débats de cette juridiction exceptionnelle, jetons donc un coup d'œil rapide sur la position respective des accusés et des juges, et pesons loyalement les conditions d'impartialité dans lesquelles pouvaient être édictés les arrêts.

En bonne justice, la première condition requise pour assurer le respect de la chose jugée, est que celui ou ceux qui sont appelés à statuer sur une cause soient complètement désintéressés dans la question. En était-il ainsi en 1871 ? Sans vouloir discuter longuement sur ce chapitre, nous ferons simplement ressortir cette étrange anomalie : Au banc des juges siègent les officiers qui ont écrasé Paris ; sur la sellette sont assis les insurgés qui ont lutté contre les juges. Les vainqueurs ce sont les juges, les vaincus, ce sont les accusés. Sont-ce là les lois ordinaires, sont-ce là les saines garanties dont on doit entourer des verdicts ?

Un grand nombre d'officiers, d'ailleurs, étaient tout dévoués encore à l'Empire, et cette complication de l'hostilité reconnue des opinions entre accusés et accusateurs politiques, s'ajoute aux considérations exposées. En ce qui concerne Henri Rochefort surtout, il était certain que les bonapartistes du conseil de guerre ne pouvaient point ne pas voir sous la personnalité, détestée par eux, du rédacteur du *Mot d'Ordre*, la personnalité plus encore abhorrée du lanternier. Nul ne contestera même que la première incarnation, découvrit totalement la seconde, et dans la rigueur du jugement rendu le tort fut peut-être moins, aux juges forcément passionnés qui le prononcèrent, qu'au gouvernement qui permit à ceux-ci de le prononcer.

Quoi qu'il en soit, en septembre 1871 Victor



Henri de Rochefort-Lucay comparaisait devant le conseil de guerre siégeant à Versailles prévenu de complicité morale de tous les faits accomplis dans Paris. Deux de ses collaborateurs MM. Eugène Mourot et Henri Maret étaient assis aux côtés de leur rédacteur en chef, inculpés d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. La lecture de l'énumération de ces délits moraux prit une demi-heure de la séance. Au banc du ministère public, chargé de soutenir l'accusation, se tenait le commandant Gaveau, mort fou depuis, à la maison des aliénés de Charenton.

L'avocat défenseur de l'ex-membre du gouvernement de la Défense nationale était le député actuel de Seine-et-Oise, M. Albert Joly. L'affluence du public était considérable. Les notabilités de la presse munies de cartes d'entrée depuis la veille s'entassaient des deux côtés du prétoire. L'élément féminin « distingué », friand des douces émotions que lui procure sans doute la vue des péripéties d'une affaire retentissante, et l'audition saine d'un verdict frappant un homme d'une condamnation perpétuelle, était largement représenté.

Ce n'est pas sans un sentiment pénible qu'on a à se souvenir de cette exhibition de toilettes roses, bleues, havanes ou vertes, « étrennées » le jour d'un procès important. Ce qui étonne, en ces temps de consciences troublées, c'est que les mon-

daines aient conservé assez de pudeur encore pour ne point porter des chapeaux « exécution Ferré » ou des fichus « déportation Louise Michel. »

Parmi les témoins qui vinrent déposer dans cette affaire, figura en première ligne M. Ernest Picard. L'aversion affichée par Henri Rochefort pour cet ex-collègue durant la Défense nationale, avait vivement blessé celui-ci. Le récit que débita devant les tribunaux le témoin-ministre se ressentit de cette hostilité, c'est ainsi que M. Picard ne craignit pas d'affirmer qu'il avait vu l'auteur de la *Lanterne* assister en pantalon noir et en gants gris perle, à la démolition de la maison de M. Thiers. La condamnation du directeur du *Mot d'Ordre* devait être pour M. l'ancien Cinq la vengeance de bien des piqûres douloureuses. Dans maints articles, les avances faites par l'Empire aux jours de son déclin à l'ex-opposant du Corps législatif avaient été dénoncées par le pamphlétaire à l'opinion et plus récemment un mot d'autant plus cruel qu'il était plus drôle avait envenimé davantage encore la plaie saignante. Une attaque ayant été dirigée par l'*Electeur libre*, le journal de M. Arthur Picard, aujourd'hui député et frère d'Ernest, contre l'élu de la première circonscription, le lanternier avait riposté par un de ces coups de stylet, qui ont le don d'étendre l'ennemi à terre et de le ridiculiser, en outre.

M. Arthur Picard, d'après des rapports authen-

tiques des commissaires du quartier de la Bourse, avait été chassé de ce sanctuaire de la finance pour non-paiement de ses différences, et « ses créanciers, disait un des rapports, après force injures, avaient été jusqu'à ne point lui ménager les voies de fait et partant les derniers outrages. » Il s'agissait, on le voit, de poussée hors du palais de l'agio, à grands coups de pieds... dans les reins. Faisant allusion à cette nouvelle conduite de Grenoble, Henri Rochefort avait imprimé cette phrase qui fit fortune sur le boulevard et dans Paris : « M. Ernest Picard fait partie de l'exécutif et son frère Arthur partie des *exécutés*. »

Un autre document, celui-là écrit et lu au cours des débats, fut une lettre du général Trochu. Cité à l'audience, le dictateur breton déclinait l'acte de présence qu'on réclamait de lui. Il était empêché pour des causes futiles qu'il énumérait, et terminait par une véhémence apostrophe dans laquelle il prétendait n'avoir rien à révéler au conseil de guerre de nature à influencer sa décision sur l'affaire soumise à son jugement. Et afin de n'exercer aucune influence sur l'esprit des militaires chargés de prononcer la sentence, avec une bonne foi dont on reconnaîtra l'essence, M. le général Trochu donnait de l'éminent journaliste, assis au banc des accusés, une appréciation haineuse.

Cette indécatesse sans égale reçut bientôt son châtiment. La réprobation universelle avait déjà

atteint et forcé à la retraite ce généralissime inhabile, à l'impéritie duquel était due la chute profonde de Paris. La France entière savait à cette heure que, s'il était au monde un homme à qui l'ancien gouverneur de la capitale fût redevable d'un appui puissant, loyalement prêté au lendemain du 4 septembre, cet homme c'était Henri Rochefort. Oui, c'était l'auteur de la *Lanterne*, cela est indéniable, qui avait, à diverses reprises, risqué sa popularité, pour épauler de bonne foi le critique militaire chancelant.

Quand le peuple, dont l'intuition, en politique, est toujours si vive, manifestait contre l'Hôtel de Ville, et demandait énergiquement l'action, la sortie en masse sans cesse refusée, c'était l'ex-représentant de Belleville qui recevait les délégués et calmait, au nom de ce patriotisme dont les Parisiens fournirent tant de preuves, les mécontents.

L'oubli de semblables services rendus indigna la presse entière, sans distinction de nuance, et le *Figaro* lui-même qu'on ne peut, certes, suspecter de douceur et de partialité pour l'accusé, constata et enregistra avec d'acribes commentaires ce flagrant et répugnant délit d'ingratitude.

Il n'en résulta pas moins de ce procès une triple condamnation que le greffier signifia aux intéressés et qui se solda de la façon suivante :

Henri Rochefort condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, Eugène Mourot frappé

de la peine de la déportation simple, Henri Maret condamné à cinq années de prison.

Les trois journalistes écoutèrent d'ailleurs la lecture de leur sentence avec une impassibilité qui dénotait le peu d'espoir qu'ils avaient placé dans la haute et sage impartialité du tribunal, composé uniquement de leurs adversaires et lorsqu'ils réintégrèrent la prison Saint-Pierre et que cette question leur fut adressée :

— « Voulez-vous en rappeler de votre jugement? si oui, vous avez trois jours pour vous pourvoir. »

Aucun d'eux ne s'arrêta à l'idée d'une cassation, sûr qu'il était d'avance d'une seconde et même issue de l'affaire.

Une fois le délai expiré, le condamné à la déportation qui n'avait fait aucune opposition au jugement devenu ainsi définitif, appartenait désormais au ministère de la marine. Il ne séjournait qu'un court laps de temps dans les geôles de l'intérieur de la France. Bientôt des ordres arrivaient qui le menaient dans les forts, donjons et dépôts du littoral. Les points adoptés pour le transvasement des déportés étaient Brest, le fort Quélem, voisin de Brest, l'île d'Aix, le fort Boyard, la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le château du Saumenard, ces cinq dernières localités sises en mer, en regard de La Rochelle.

Durant les quatre jours qu'il passa encore dans

la prison Saint-Pierre, Henri Rochefort assista à des scènes pénibles, qui lui faisaient désirer ardemment de quitter Versailles. La plupart des déportés, ceux dont les familles étaient obligées, faute de ressources pécuniaires, de demeurer à Paris, craignaient le départ pour le littoral. Eloignés de la capitale, en effet, ils se voyaient privés désormais de tout rapport avec les êtres qu'ils aimaient. Mais Rochefort avait le bonheur de pouvoir faire venir ses enfants et leur mère à La Rochelle, la ville la plus proche du fort Boyard, geôle qui lui était nouvellement assignée. Au moment où il sortit de Saint-Pierre, cette maison de détention ne renfermait plus que des condamnés à mort ou à des peines perpétuelles, et les visites que ces détenus pouvaient recevoir se terminaient toujours par des cris déchirants dont les couloirs retentissaient à l'heure de la séparation. Les pères, les mères, les frères, les sœurs, tous ces infortunés innocents savaient-ils effectivement, quand le gardien les priait de se retirer, l'heure accordée pour les communications étant écoulée, s'ils reverraient jamais celui à qui ils venaient de dire un tendre adieu ?

Qui ne se rappelle encore les traits poignants de ces lugubres entrevues consignés dans les pages écrites par Nathaniel Rossel, au mois de novembre ? Quels sont les yeux qui ne s'emplissent de larmes au souvenir de ces pauvres enfants, les sœurs du

condamné, se disputant chacune, comme une faveur inestimable, l'autorisation de sortir à tour de rôle la dernière du cabanon et de voir ainsi une demi minute de plus leur frère bien-aimé ?

Puis c'est encore Mlle Ferré, l'héroïque, l'admirable sœur du délégué de la préfecture, qui travaillant toute la semaine à des œuvres de couture, prélève sur l'argent qu'elle a noblement, dignement gagné, la somme nécessaire au paiement du trajet de Paris à Versailles en chemin de fer. Vainement une foule ignoble l'injurie et parfois même lui jette de la boue au visage, impassible au milieu de fureurs inqualifiables, elle accomplit le devoir fraternel. Et quand elle parvient exténuée, brisée à la prison, elle a pour soulagement la vue de son frère Théophile, amené devant elle, les mains enchaînées ; pour consolation, un entretien d'une demi-heure ; pour soutien dans cette torture morale, le baiser donné au travers d'une grille épaisse à celui qui tombera le 28 novembre à Satory !

On conçoit que la vue de douleurs semblables, de tableaux si navrants, étaient de nature à révolutionner les caractères les plus fermes. Si bien trempé que l'on fût, on devait avoir hâte d'être délivré de la vue de ces tourments cruels.

Ce fut au fort Boyard, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que l'on envoya Henri Rochefort. Le voyage de Versailles au littoral était de dix-

sept ou dix-huit heures, et nous allons narrer la façon dont le gouvernement obligeait les prisonniers à faire la route. A peine le gardien chargé d'annoncer au délinquant son transfert dans un port de mer, avait-il rempli sa mission, que le condamné était extrait de sa cellule. On lui mettait les menottes et on le conduisait sous escorte de la prison à la gare du chemin de fer, où il était embarqué aussitôt dans la cage de la voiture cellulaire. Qu'on imagine une boîte d'une telle exigüité que le malheureux qui s'y trouve enfermé ne peut que rester assis ou se lever, mais sans bouger les jambes qui s'enkylosent véritablement. Deux fois par jour dans cette carriole, dont les roues s'adaptent sur les rails, un surveillant entrebaille les portes closes tout le reste du temps, afin de laisser les infortunés torturés prendre leur repas — un repas piteux. La défense de parler est des plus expresse, et le cerbère la fait observer en se promenant dans le couloir ménagé au milieu de la rangée de cachots, qui tapissent la voiture à droite et à gauche. Je ne connais pas ce supplice, et ceux qui l'ont enduré proclament qu'ils n'en connaissent point de plus pénible que celui-là.

Le fort Boyard, désigné comme lieu provisoire d'internement, était une grande et noire citadelle, bâtie sur un immense rocher en plein Océan et semblant sortir du sein des flots. De la chaloupe où on les entassait pour les faire aborder au baranchois,



les déportés se sentaient le cœur serré à l'aspect de cette prison, sorte de monstre marin dont la porte garnie d'une herse, ainsi qu'une gueule armée d'une mâchoire, baillait et s'apprêtait à les dévorer. De là point de communication avec l'extérieur. C'était un ponton, mais un ponton en pierres noircies par le temps et les baisers incessants des vagues.

Dans la cour intérieure de ce colosse de forme ogivale, une compagnie de soldats d'infanterie de marine présidait à l'observance stricte des règlements. Les casemates du fort servaient de chambres aux détenus. Les fenêtres étaient les antiques embrasures par lesquelles passait autrefois la bouche des pièces de canon. Le fort se terminait, au sommet, par une vaste plate forme sur laquelle les condamnés pouvaient aller prendre l'air quand bon leur semblait. De cet observatoire, ils apercevaient l'île d'Aix, l'île d'Oléron, l'île de Ré, et dans la brume, au loin, la terre ferme. C'était le Saint-Hélène d'une armée de républicains. Le premier convoi avait été expédié sans qu'on s'inquiât de rien préparer pour sa réception et son installation au fort Boyard. Les premiers occupants vécurent donc pendant plusieurs jours de fèves, de biscuits, mangeant avec leurs doigts dans les grandes gamelles (chaque plat était destiné à dix hommes) qu'on leur apportait le matin et le soir. L'état de santé de Rochefort avait permis son installation en compagnie de Paschal Grousset et de

deux autres condamnés à l'infirmerie de la forteresse et ce fut dans ces conditions, écartés de la masse de leurs collègues en déportation, que les hôtes de l'infirmerie purent méditer leur premier plan d'évasion qui, cette fois, tout bien combiné qu'il fût avorta.

Au lendemain de la prise de Paris, les soldats qui étaient entrés dans l'appartement d'Henri Rochefort, rue du Quatre-Septembre, s'étaient livrés à un pillage odieux de ses meubles et de ses effets mobiliers. Une partie avait été mise à sac et une autre dans le sac des fantassins. L'auteur de la *Lanterne*, dès qu'il eut connaissance de ces désordres, pria ses sœurs qui habitaient Paris de rassembler au plus vite les objets épars échappés au désastre et de les faire vendre à la salle Drouot. Avant la main-basse faite par des défenseurs de l'ordre dans son domicile particulier, l'ex-député de Belleville possédait la collection de curiosités artistiques du plus grand prix. Les meubles les plus rares s'amoncelaient dans les plus petits recoins de son logement, et les émaux, les cloisonnés chinois et japonais, les tableaux de maîtres, les statuettes des plus célèbres ciseleurs, ornaient les chapiteaux des crédences, les tablettes des étagères, les dessus des cheminées. Trente ou quarante bronzes avaient été jadis offerts au lanternier par le fameux sculpteur Barye. Henri Rochefort au temps où il demeurait du côté du Jardin des Plantes

rencontrait fréquemment l'illustre faiseur d'animaux étudiant les mouvements des felus, accouplé sur la barrière, devant les grilles des cages spacieuses. Des rapports amicaux s'étaient établis entre le journaliste et le ciseleur et c'était à ces relations que celui-là était devenu redevable à celui-ci du don des trente ou quarante chefs-d'œuvre retouchés par la main du maître et d'une valeur inappréciable. Tous ces bronzes furent volés et jamais, malgré les instances du propriétaire lésé, les auteurs de ces actes scandaleux ne furent ni recherchés ni poursuivis. Un seul, le capitaine Grimald, détenteur d'un carnet soustrait et dont on put établir la provenance, fut, grâce à l'énergie d'Henri Rochefort qui somma M. Dufaure, alors garde des sceaux, de faire respecter la justice dont il avait également la garde, traduit devant les tribunaux et condamné à cinq années de réclusion. Ce que parvint à grouper la famille Rochefort, dans tout le monde des débris de la collection mobilière, produisit une somme de 35,000 francs. Le moment était peu favorable pour une opération de ce genre. La plupart des acheteurs sérieux avaient déserté Paris. L'argent était rare en cette période de troubles, et les surenchères se ressentirent de cette rareté du numéraire. N'importe, ces 35,000 francs représentaient encore une somme qui pouvait aider et qui aida en effet au projet secret que nourrissait le prisonnier.

Dans leur chambre de l'infirmerie de Boyard Henri Rochefort et Paschal Grousset frappés de la facilité avec laquelle le moindre secours extérieur aidant, on parviendrait la nuit à s'échapper, appliquèrent tous leurs soins à se procurer de quoi confectionner une échelle de corde qui descendît de la haute fenêtre jusqu'au niveau de la mer. Attaché à deux barreaux de fer solides, l'ouvrage pouvait supporter le poids d'un homme et la troisième barre médiane qui aurait empêché les évadants de se glisser jusqu'aux échelons pouvait être limée en quelques minutes et leur livrer ainsi très aisément passage.

Ce fut Mme Rochefort qui, installée pour un mois à la Rochelle, était chargée d'entrer en arrangements avec un capitaine. Et voici ce qui fut convenu. Un brick norvégien en partance accepta, moyennant un paiement de 18,000 fr., de prendre les déportés à son bord. Il convint que le bâtiment croiserait en pleine mer, au-delà du fort, en regard. A minuit, il détacherait un canot — la chose devait se tenter un mercredi, — lequel serait conduit par deux matelots. Ceux-ci, avec des précautions infinies, accosteraient juste au-dessous de la fenêtre signalée à leur attention par une lampe laissée allumée et projetant sa lueur sur les vitres. Les détenus, couchés tout habillés sur leurs lits, placeraient à une petite clavette une ficelle mince et cette ficelle plongeant dans l'eau serait tirée par

les marins abordant et donnerait aux prisonniers le signal de l'arrivée du canot sauveur. C'est alors seulement que l'échelle serait lancée et que les condamnés risqueraient la descente.

L'affaire fut menée jusqu'au bout ; un malheur la vit avorter. Le brick vint stationner comme il était dit, mais, par suite du mauvais temps, on réussit à mille peines, à lancer à la mer l'embarcation qui devait aller au fort Boyard. Lorsqu'elle y fut, cependant, les hommes courageux qui la montaient se consumèrent en efforts désespérés pour lutter contre les fureurs déchainées de l'ouragan. La distance qu'ils auraient dû, dans des conditions normales, franchir en une heure tout au plus, nécessita une traversée d'une durée de deux heures un quart. Encore fut-ce au milieu de périls sans nom que le pied du vieil et sombre édifice planté au sein des eaux fut atteint. Au moment où l'un des marins se penchait pour saisir la corde pendante et avertir les incarcérés, une lame furieuse imprima au canot un brusque sursaut, et le malheureux, penché à l'avant, perdant l'équilibre, fut projeté avec une violence énorme, la tête la première, contre la muraille du fort. Il tomba évanoui, du coup terrible qu'il avait reçu ; la barque, emportée à la dérive en dépit de tous les efforts de son compagnon, resté seul aux avirons, ne put lui prêter assistance. Après dix minutes d'essais infructueux, craignant à son tour de subir le sort funeste de son

ami, le survivant mit le cap sur le brick, et ce ne fut qu'épuisé qu'il y aborda.

Le lendemain matin les déportés stupéfaits de n'avoir eu aucune nouvelle, furent bien vite renseignés par l'humaine et triste épave de ce drame. Il n'était bruit en effet dans toute la prison que du cadavre d'un matelot d'un navire de commerce, retrouvé échoué près du baranchois. Plus tard la cruelle certitude de ce sinistre leur fut donnée et racontée dans tous ses détails.

Jamais l'administration ne se douta de cette tentative, mais jamais aussi les déportés que menaçaient un prompt départ pour l'Océanie, ne purent retrouver les moyens de renouer les trames favorables à la reprise d'un tel projet.

Henri Rochefort, d'ailleurs, venait de quitter momentanément le fort Boyard pour aller à Versailles épouser, « in-extremis », la mère de ses enfants, la vaillante et digne femme dont nous avons déjà dit quelques mots au chapitre intitulé : *La vie de famille*.

Durant le temps qu'elle avait séjourné à La Rochelle, la santé fort compromise de Mme Rochefort n'avait pu se rétablir, quelques soins qu'on lui prodiguât. La cause du mal dont mourut cette compagne dévouée de l'éminent journaliste, méritait d'être révélée au public. Lorsque l'auteur de la *Lanterne* fut arrêté, Mme Rochefort, complètement étrangère cependant à la politique, avait été,

elle aussi, l'objet d'une même mesure de rigueur. Amenée en présence de M. le général Valentin, elle reprocha en termes émus, à ce haut fonctionnaire, les procédés inqualifiables dont il se rendait responsable envers des innocents. Ruloyée au cours de cet entretien, elle fut bouleversée, au point d'être obligée de s'aliter et d'être pendant deux semaines dans un état de faiblesse et de fièvre qui fit désespérer de ses jours. La convalescence fut longue, et son rétablissement fictif en somme, quand bientôt la maladie s'empara d'elle de nouveau et l'échec de l'évasion du fort Boyard vint mettre le comble à cet état dont elle prévit les suites proches et fatales.

Elle avait depuis peu réintégré Versailles, et c'est de la chambre qu'elle occupait dans un couvent, qu'elle écrivit mourante à celui dont elle avait partagé toujours les angoisses, qu'elle ne formait plus qu'un vœu désormais, celui de se marier, mais *religieusement*. Henri Rochefort auquel le ministère hésitait tout d'abord à accorder l'autorisation de contracter mariage, obtint, à force de réclamations faites par la voie des journaux, d'être transféré à Versailles, pour cet hymen.

Des agents en bourgeois vinrent le chercher un beau matin au fort Boyard, l'embarquèrent à La Rochelle et le reconduisirent à la prison de Saint-Pierre en attendant l'achèvement des formalités

requis par la loi. C'est au jour de ces tristes, de ces déchirantes épousailles que le clergé français montra que toutes les occasions lui sont bonnes pour servir ses ténébreux desseins. Profitant de la situation désespérée de la malade, situation qui ne tolérait aucun retard à la célébration du mariage, l'évêque de Versailles résolut de forcer l'athée Rochefort de passer sous les fourches caudines de la confession. Un abbé se présenta au déporté dans le cachot de la maison pénitentiaire et déclara que le Sacrement réclamé ne pouvait être conféré par l'Église sans que le conjoint se soumit à la formalité préalable et indispensable du *meâ culpâ*.

Rochefort répondit qu'il ne pouvait se confesser, ignorant tellement des choses de la religion qu'il lui serait difficile de savoir de quels griefs il s'était, contre elle, rendu coupable. On finit, après bien des difficultés, par se contenter de cette déclaration.

Mais ce n'était pas assez pour l'épiscopat, que cédant au désir sacré d'une moribonde, un homme du caractère de l'auteur de la *Lanterne*, par pure humanité, par pur amour paternel, par pur amour conjugal, s'imposât un sacrifice contre lequel protestait toute sa vie, il fallait encore aux robes noires une plus grande somme d'abnégation.

Il semblerait pourtant que le refus de se confesser du libre-penseur eût dû constituer un



premier et suffisant échec et garder le cléricisme de courir au devant d'un second insuccès non moins certain. Mais il faut compter avec la tenacité des marguilliers. Les visées de la tentative nouvelle furent même d'autant plus prétentieuses que la chute dans les anciennes négociations avait été plus profonde. La première « affaire » n'avait été qu'un engagement sans importance, la deuxième fut un véritable combat. Ce fut d'ailleurs Henri Rochefort qui remporta derechef la victoire. Avec des airs doucereux, un abbé délégué se présenta la veille de mariage, porteur d'un petit papier écrit, qu'il demanda humblement à l'irréligieux détenu de vouloir bien signer.

En jetant les yeux sur le factum, le pamphlétaire reconnut qu'il s'agissait simplement d'une belle et bonne renonciation aux convictions sincères de son passé. C'était la réédition de la conversion de Clovis : « Courbe la tête, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » C'était le renoncement exigé dans tous les temps et dans tous les âges du clergé vainqueur, de ses ennemis vaincus.

Mgr l'évêque de Versailles ne procédait pas aussi feroce ment physiquement que l'inquisition. A peine le prisonnier eut-il compris ce qu'était l'écrit qu'on lui soumettait qu'il le rendit au « bon pasteur » expédié de l'évêché à la recherche de la brebis égarée, laquelle s'obstina à ne point vouloir

réintégrer le bercail, où tant de bonheur lui était promis.

La crainte seule d'un scandale, qui pouvait éclater, si, à la suite de l'empêchement de la cérémonie, la publication des incidents qui avaient amené cette restriction était entreprise par une feuille républicaine de Paris, arrêta l'épiscopat sur la pente de l'interdiction qu'il eût raffolé de prononcer.

Un dernier pas enfin fut fait par le royalisme en personne. « Où il n'y a rien, dit le proverbe, le roi perd ses droits. » Il y avait énormément d'énergie et de dignité chez Henri Rochefort, et c'est grâce à cela que le royalisme perdit ses droits.

La mère des enfants du marquis Henri Rochefort-Luçay ne pouvait bouger de son lit de souffrance qui bientôt devait être son lit de mort, l'union religieuse des époux devait donc avoir lieu dans la chambre de la moribonde et les agents de police avaient reçu l'ordre d'assister, du fond de la pièce, à la consécration de l'hymen. Or, à l'instant où il allait passer le seuil de la porte, l'auteur de la *Lanterne* fut interpellé par deux messieurs très élégamment vêtus, de haute distinction, qui, après l'avoir salué, s'exprimèrent de la façon suivante :

« Monsieur, nous sommes légitimistes, nous sommes anciens députés de la droite et nous avons cru de notre devoir de venir vous deman-

der, au nom du principe monarchique, d'assister à votre mariage. Le nom des de Rochefort-Luçay appartient à l'une des plus grandes familles royalistes de France, et c'est à ce titre, pour affirmer le prestige imprescriptible de la noblesse, que nous nous présentons ici. »

Henri Rochefort, très courtoisement, fit remarquer aux manifestants droitiers, que lui, principal intéressé dans cette question, n'avait jamais revendiqué son titre, et moins encore cherché à tirer, au point de vue de la considération que nombre de gens accordent toujours à ces hochets, le plus petit avantage. De sa noblesse il ne pouvait donc admettre que d'autres fussent sur ce chapitre plus soucieux et plus collets montés que lui. En outre, Rochefort déclara nettement ce que ses interlocuteurs savaient déjà, c'est qu'il était républicain, irrémédiablement démocrate, amant incorrigible de la liberté, de l'égalité et de la justice, et la conclusion de cet exposé fut la prière adressée aux deux incroyables protecteurs de se retirer, avis, du reste, auquel sans différer ils se rangèrent.

Une fois le mariage célébré, l'ex-représentant de Belleville réintégra le fort Boyard. On croirait, en vérité, que dans sa conduite envers cet homme qu'elle allait jeter aux antipodes, comme à l'égard de cette malheureuse femme que sa rudesse allait jeter plus rapidement en terre, l'administration ait

tenu à se rendre aussi antipathique que possible à tous ceux qui conservent un sentiment d'humanité dans le cœur.

Quand elle vit partir celui qu'elle ne devait jamais revoir, l'époux qui lui avait donné une marque si généreuse d'affection, en acceptant sans observation le mode du mariage religieux qu'elle avait fixé et auquel il répugnait, la malade tomba dans la période de l'agonie et peu de jours après elle expira.

En l'absence du père, ce fut M. Edmond Adam qui, nommé tuteur, s'occupa des trois enfants d'Henri Rochefort et administra l'argent laissé par celui-ci aux trois orphelins en quittant la France. Au milieu des chocs épouvantables qui l'écrasaient, l'éminent journaliste n'était soutenu que par l'idée constante de subvenir par un travail prompt et rémunérateur à l'avenir de sa fille aimée et de ses fils chéris. Des mains amies se seraient à coup sûr tendues pour parer à toutes les nécessités, mais le député préférait que l'amertume des secours matériels étrangers fût à tout jamais épargnée à sa famille. Dans ce respectable dessein, il s'isola, vécut à part dans les diverses prisons où on le transféra consécutivement et mettant à profit les loisirs que lui créait la perte de sa liberté, il travailla à des romans dont le premier, les *Dépravés*, fut publié en feuilletons par le *Rappel*. Un second, les *Naufrageurs*, suivit de près. Ces deux œuvres

produisirent une somme de 18,000 francs (neuf mille francs chacun), qui servirent à l'entretien et à l'éducation des enfants restés en France pendant les années rudes que passa leur père au fort Boyard et à la presqu'île Ducos.

En effet, l'heure de la déportation va sonner.

Un matin, les hôtes de Boyard virent arriver en vue du château fort qu'ils avait surnommé « Laide-Isle en mer » une frégate, laquelle mouilla à proximité du noir donjon. Ce bâtiment de l'État avait nom la *Danaë*. Quelques heures après, soixante-quinze déportés étaient appelés chez le directeur qui les avertissait que dans trois jours ils seraient embarqués à destination de Nouméa. L'émoi causé dans les casernes par cette nouvelle fut colossal. Les dispositions prises à l'égard des infortunés partants ne laissaient point de doutes sur la vie de misère qu'ils allaient avoir à supporter. L'administration accordait à tout déporté le strict nécessaire comme vêtements. Le trousseau se composait de deux blouses de toile écrue, de deux paires de méchants soulers Godillot, rebuts de fournitures de la garde nationale, lors de la campagne de 1870, de trois chemises grossières, de deux paires de bas de laine, de trois mouchoirs de poche à grands carreaux, d'un képi ridicule, d'une brosse à laver et d'un petit morceau de savon. Le tout était contenu dans un sac de toile forte, malle ordinaire du matelot. Ce qui excédait

la mesure du sac presque rempli par les vêtements d'ordonnance était rigoureusement sacrifié. Les capitaines du bord à qui il aurait peu coûté cependant de permettre aux exilés d'emporter quelques bagages supplémentaires et cela d'autant plus aisément que le chiffre de ceux qui en possédaient, était extrêmement restreint, les capitaines, dis-je, affichèrent une sévérité farouche et furent à cheval sur leur consigne. Rien, pas même les livres d'étude, ne furent tolérés et ne trouvèrent grâce devant cette impitoyable rigueur.

Les allures de la commission médicale, qui statuait sur la santé des déportés désignés pour l'embarquement, laissaient peu de champ à l'espoir. Aussi quel que fût l'état de force des détenus, il était rare que les « ausculteurs » s'attardassent à un long examen et le « bon pour le départ » était bien vite prononcé.

Si l'on veut un exemple, un seul, de la douceur avec laquelle procéda la commission médicale, sur le compte de laquelle le cadre de notre travail ne nous permet guère d'insister, citons en passant celui de M. Corcelles, embarqué d'après les ordres du médecin en chef. M. Corcelles était un commandant, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Les mauvais traitements qu'il avait subis avaient altéré sa santé. Devenu phthisique à la suite d'une fluxion du poitrine mal ou point soignée quand il était prisonnier aux docks

de Satory, son état de faiblesse était si grand alors qu'on le fit monter sur le pont du navire en partance pour la Nouvelle-Calédonie, qu'il fallut que deux de ses compagnons lui prêtassent leur appui, sans lequel il n'aurait pu réussir à descendre l'escalier des casemates du fort Boyard et à gravir l'échelle en bois de la frégate. Au bout de douze jours de traversée, à la hauteur du Sénégal, le brave commandant Coreelles expirait, et son corps, conu dans un sac et glissé par un des sabords de l'entrepont, était immergé dans l'Océan.

« Il faut bien que les requins vivent ! » avait dit en voyant passer devant lui ce squelette, le médecin qui décida de son embarquement.

La *Danaé* prenait un chargement de 250 hommes et plus de la moitié de ce contingent fut fourni par le fort Boyard. La première trouée dans le camp des condamnés était pratiquée et à dater de ce jour, selon les besoins de la politique, tantôt afin d'enlever un vote à l'Assemblée, tantôt pour faire abandonner une interpellation gênante, M. Thiers annoncera un nouveau départ et fera appareiller de nouveaux transports. Dans ce jeu de bascule qui ne contribua pas cependant à empêcher sa chute, l'ancien ministre de Louis-Philippe jettera la vie de plusieurs centaines de pères de famille dans le plateau. C'est ainsi qu'à la *Danaé* emportant, entre autres, MM. Assi, Bauer, Cypriani, aux Antipodes, succéda la *Guer-*

*rière*, avec MM. Verdure, Paschal Grousset, Gourde, Mourot, Olivier Pain à son bord.

Les saignées pratiquées dans le personnel du fort Boyard avaient peu à peu vidé cette prison et les détenus restant furent envoyés à la citadelle d'Oléron, sinistre geôle, la plus durement menée de tous les dépôts du littoral.

---



## XIV

### HENRI ROCHEFORT AUX CITADELLES D'OLÉRON ET DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ.

Le directeur de la prison d'Oléron était un nommé Ferrand, autrefois gardien chef à Clairvaux, bonapartiste et clérical, ayant dans son cabinet, tout en touchant les appointements de la République, les portraits de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo. Par un raffinement de férocité, il avait parqué les déportés dans des basses-fosses infectes, situées au niveau de la mer, bien qu'il eût d'autres bâtiments inoccupés à sa disposition. La vie dans ces cases humides était intolérable. Les détenus, au nombre d'environ trois cents, y étaient entassés par soixante à la fois. Les prisonniers prussiens, qui avaient été enfermés là au temps de la guerre, y avaient laissé en les évacuant, des monceaux de vermine que le manque de soin n'avait fait qu'accroître. D'énormes rats d'eau cou-

raient constamment sur la figure des condamnés pendant leur sommeil. Il n'y avait pas de matin où l'on ne trouvât sept ou huit de ces odieux animaux noyés dans le baquet où les déportés venaient puiser leur eau.

C'est pendant qu'il subissait toutes les tortures de cette existence, à laquelle il avait été si peu habitué, que les journaux bonapartistes racontaient que Henri Rochefort avait à sa disposition une voiture à deux chevaux qui le promenait toute la journée dans l'île.

Un autre supplice s'ajoutait à ceux-là. Les officiers de la garnison, sous l'inspiration du directeur, avaient pris l'habitude de venir et d'amener leurs amis voir passer les détenus qui traversaient chaque soir une cour pour aller se coucher. Naturellement, l'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale était l'objet d'une curiosité toute particulière et les galonnés de Metz ne se faisaient pas faute d'échanger à haute voix des réflexions qu'ils essayaient de rendre désagréables pour le prisonnier désarmé. Après deux ou trois jours de ce régime, Rochefort n'y tint plus et écrivit au directeur la lettre suivante :

« Monsieur le directeur, depuis quelque temps, à l'heure où nous traversons la cour de la caserne, nous trouvons sur notre passage des officiers en uniforme et une société de dames qui paraissent se complaire à nous humilier de leur présence. Je

vous avertis que si demain ce scandale se reproduit et si j'entends à mon sujet la moindre parole blessante, je sors des rangs et je vais souffleter le capitaine qui commande cette troupe de gens mal élevés. »

« HENRI ROCHEFORT. »

Le directeur, très troublé, fit appeler immédiatement le détenu et l'assura que ce n'était pas lui, mais les Arabes avec lesquels il était alors détenu, que les officiers et leurs femmes venaient voir. Mais le lendemain, la place était évacuée, et depuis, personne ne se retrouva sur le passage des déportés.

Les Arabes qui étaient alors à la citadelle d'Oléron et qui, plus tard, furent transportés à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, avaient été condamnés, au nombre de quatre-vingts, à la déportation dans une enceinte fortifiée pour l'insurrection algérienne de 1871. Parmi eux, on remarquait plusieurs caïds, des cheïks et des marabouts : Rochefort s'était lié avec les principaux d'entre eux qui lui donnaient des leçons d'arabe et à qui il donnait des leçons de français. L'un d'eux, Tahar-Ben Resguy, avait été élevé au collège d'Alger et parlait très couramment notre langue. C'était lui qui servait d'interprète.

Dans les premiers temps les rapports avaient été assez froids, les Arabes ayant cru que Henri Rochefort était un officier français. Or, soumis au

régime des bureaux arabes dont le capitaine Doineau fut l'ornement, les malheureux marabouts, cheiks et caïds avaient pour nos militaires qu'ils appellent dans leur langage imagé des « grandes capotes » une aversion indestructible. Ce fut seulement quand ils surent que leur compagnon de captivité était lui-même une victime des conseils de guerre qui les avaient condamnés qu'ils lui ouvrirent leur cœur. Ils avaient la naïveté de s'imaginer qu'Henri Rochefort pouvait les empêcher de partir pour la Nouvelle-Calédonie, car les Arabes ont de la mer qu'ils nomment « la bleue » une terreur folle. Ils lui demandaient constamment de solliciter leur grâce et Rochefort dut écrire à plusieurs reprises à divers députés au nom de ces infortunés.

M. Edmond Adam promit à son ami Rochefort de s'occuper d'eux, et, en effet, un jour qu'il dînait chez M. Thiers, l'ancien préfet de police parla à son amphitryon de la situation des pauvres indigènes, et il ajouta que c'était M. Rochefort qui lui avait écrit à ce sujet.

A quoi M. Thiers, toujours diplomate, répondit : « Eh bien, puisque M. Rochefort ne sait rien me demander pour lui, qui l'empêche de m'écrire *directement* à propos des Arabes ? Dites-lui qu'il m'adresse des détails sur leur procès et il peut être sûr que je ferai droit à toutes ses réclamations. »

C'était, comme on le voit, mettre le prisonnier dans la cruelle alternative de laisser ces intéressants indigènes croupir en prison sous un climat meurtrier pour eux ou de mettre entre les mains de M. Thiers une lettre dont les formules épistolaires pouvaient être reprochées plus tard à celui qui l'aurait écrite comme un abaissement de sa dignité. Rochefort nous a avoué qu'il avait été durant quelques jours très indécis sur ce qu'il devait faire ; il rédigea même pour ses co-détenus les Arabes un commencement de pétition au président de la République. Mais à la troisième ligne le cœur lui manqua, il se dit que puisque lui souffrait bien sans se plaindre et sans rien demander, les Africains en pouvaient faire autant et il déchira sa supplique inachevée. Les Algériens furent déportés. Henri Rochefort le fut aussi.

Avant de monter sur le transport *la Virginie*, cependant, le Lanternier devait hanter une dernière geôle et tenter une seconde fois d'échapper à ses geôliers.

Dans la correspondance qu'il entretenait avec Edmond Adam, il avait révélé à son ami l'état odieux dans lequel croupissaient, au château d'Oléron, les condamnés politiques. Telle était la peinture faite de la situation des détenus, qu'Edmond Adam s'émut et accourut voir de ses propres yeux cette chose navrante. Ce qu'il se figurait d'après les lettres était au dessous de la triste

réalité. La venue du député de l'extrême gauche fut pour les prisonniers une bonne fortune, car elle aboutit à la prompte cessation de leurs tourments. M. Edmond Adam puisa, en effet, dans l'inspection de la citadelle et dans la vue des horreurs auxquelles étaient soumis les déportés, une force immense pour adresser au ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, les réclamations les plus pressantes. Il décrivit au fonctionnaire les supplices journaliers des malheureux incarcérés, et lui donna sa parole que si l'administration ne remédiait pas aussitôt à ces monstruosité inutiles, l'affaire serait portée à la connaissance du pays et de l'Assemblée qui flétrirait de semblables abus du pouvoir. Le ministre promit alors à l'ancien préfet de police de donner des ordres sévères, pour le redressement des errements passés. Il s'engagea à écarter d'Oléron le directeur. M. Ferrand, et à l'envoyer dans un dépôt de condamnés non politiques, habitué qu'était ce chiourme odieux à mener les prisonniers de droit commun. Sans mettre le moins du monde en doute la sincérité des intentions ministérielles et la rapide exécution des promesses formulées, M. Edmond Adam tint à arracher, au cas où les mesures ne seraient pas prises sur le champ, son ami captif aux vexations que le directeur pouvait, durant les derniers instants de son autorité, infliger à ses victimes. Il insista donc vivement et obtint de M. Lefranc le

transfert immédiat d'Henri Rochefort à la prison de Saint-Martin-de-Ré, et une dépêche enjoignit à l'administration maritime de La Rochelle d'opérer dans les vingt-quatre heures ce changement d'internement.

Si l'aménagement du nouveau pénitencier dans lequel fut conduit l'auteur de la *Lanterne* laissait également fort à désirer, il n'était, en aucun point, comparable à celui du château d'Oléron. Le fonctionnaire qui dirigeait cet établissement était d'ailleurs la douceur même, comparé au tigre Ferrand, son collègue.

Tandis que le second n'avait jamais accédé à accorder aux détenus qui avaient besoin de s'isoler un peu pour travailler, une chambre transformée en salle d'étude, le premier s'arrangea de façon à faciliter, à l'ex-député et à quelques autres, la situation un peu à l'écart dont ils avaient besoin, afin d'écrire, de dessiner (il se trouvait à Saint-Martin-de-Ré quelques ingénieurs civils).

Une autorisation qui avait bien son prix fut celle octroyée aux proscrits de recevoir de l'extérieur toutes les provisions qui pourraient être expédiées par des parents ou des amis. A Oléron, rien de pareil n'était toléré. Au fort Boyard, où cette faculté était laissée, Henri Rochefort avait reçu à diverses reprises, de Paris, des caisses gigantesques de vivres frais, de boîtes de conserves alimentaires, de paniers de vins, et ces dons, qui rom-

paient la monotonie de l'ordinaire de la maison, étaient adressés au rédacteur de la *Marseillaise* par M. Brébant, le célèbre restaurateur.

M. Brébant avait connu intimement Henri Rochefort; il professait pour l'esprit et le caractère de l'éminent journaliste une grande admiration, il avait pour le tout parisien homme de lettres des sentiments d'amitié sincère que celui-ci lui rendait du reste. Quand il sut Rochefort au fort Boyard, le premier soin de l'excellent et digne M. Brébant avait été de procéder à ces envois vraiment fastueux.

Le passage de Rochefort à Oléron mit fin à ces expéditions prodigues.

Un jour que, dans la retraite de Saint-Martin-de-Ré, il lisait un livre sur le siège soutenu par le château fort contre les troupes du cardinal de Richelieu, l'ex-membre du gouvernement s'intéressa tout particulièrement à une description très détaillée, très bien faite des casemates et casernes transformées en prison dans les circonstances présentes. Un plan joint à l'édition relatait l'existence de souterrains, aboutissant dans les fossés extérieurs du fort, en rase campagne, et tout, jusqu'aux portes par lesquelles les anciens assiégés sortaient impromptu la nuit et se ruaient sur les assiégeants, était indiqué dans l'ouvrage avec une précision merveilleuse. Rochefort, à force de tâtonnements topographiques, finit par s'y retrouver et arriva à



la découverte d'une porte énorme fermée par un grossier verrou, porte et fermetures étaient cachées sous un recrépit de plâtre facile à abattre en quelques minutes. Selon des déductions bien tirées, la porte devait ouvrir sur la galerie conduisant à la rase campagne dont il était parlé dans le livre, c'est-à-dire que la fuite était possible par cette issue.

Rochefort fit part de sa découverte à deux ouvriers et le fils aîné de Rochefort qui venait chaque après-midi visiter son père, fut chargé, sans qu'il sût même ce que les prisonniers voulaient tenter, d'apporter le fer d'une pioche, utile, lui dit-on, pour un déporté employé aux travaux de l'intérieur du fort.

C'est avec cet outil pour lequel les détenus fabriquèrent un manche en bois avec une des planches d'un lit de camp que ceux-ci se mirent à l'œuvre.

La porte livra passage une nuit aux deux infatigables travailleurs. Ils entrèrent alors dans une galerie longue et obscure où, au fur et à mesure qu'ils s'avancèrent, ils eurent de l'eau jusqu'à la ceinture. Eclairés par une petite lampe, leurs investigations les conduisirent à une ancienne poterne murée. Ils attaquèrent résolument l'ouvrage et au bout de trois journées d'efforts, une étroite trouée laissa pointer un rayon de lumière, et un air frais fouetta leur visage. Ils étaient parvenus au mur extérieur.

Par malheur une indiscretion de l'un d'eux instruisit toute une chambrée de la tentative. Ce fut un émoi sans précédents. La chance de recouvrer la liberté fit perdre la tête au plus grand nombre. Comme il advient en d'aussi graves occasions on se pressa à la besogne et l'acharnement qu'on mit à la réalisation du projet en compromit sans retour la réussite. Sous l'action fiévreuse des tâcherons de larges moellons de pierre s'échappant roulèrent dans les fossés éveillant l'attention des sentinelles. Il fut impossible de risquer plus avant l'aventure. On dut réintégrer en masse la prison et le lendemain l'affaire éventée ne permettait plus la moindre espérance.

Une enquête avait été ouverte, mais le mutisme des délinquants devant les interrogations de l'administrateur ne purent conduire à la connaissance d'aucun coupable. L'affaire fut donc abandonnée, et la seule mesure qu'on se résolut à prendre fut celle de changer les déportés de local et de les interner dans d'autres corps de bâtiments au centre de la forteresse où l'évasion n'était plus à redouter.

Rien ne vint donc rompre la monotonie de cette vie affreuse jusqu'au 24 mai 1873.

Le lendemain du triomphe de la réaction, Henri Rochefort était en train de se raser devant son miroir dans sa chambre, quand il vit entrer le directeur de la prison.

— Monsieur Rochefort j'ai l'honneur de vous saluer, dit le fonctionnaire, mais continuez, ne vous dérangez pas, je vous prie...

— Est-ce que vous avez quelque chose de nouveau à m'annoncer? demanda l'ex-représentant du peuple, continuant, en effet, sur l'invitation qui lui en était faite l'abattage des derniers vestiges d'une barbe assez peu fournie d'ailleurs.

La visite du directeur était un événement rare qui poussait à ce point d'interrogation.

— Non, aucunement, riposta le visiteur, et, voyant le journaliste essayer le rasoir sur le cuir et resserrer le tout dans un étui : c'est-à-dire si, j'ai quelque chose de très grave même. M. Thiers est renversé du pouvoir, la Chambre a accepté sa démission. M. le maréchal de Mac-Mahon est nommé en son lieu et place. La nouvelle a une telle importance pour vous que je n'osais pas vous la transmettre tandis que vous vous rasiez encore. J'avais peur que cela ne vous émotionnât trop et ne vous fit vous couper grièvement. Il est probable que l'arrivée du maréchal à la présidence, c'est votre départ certain et prochain de France pour la Nouvelle-Calédonie.

Rochefort fut effectivement de l'avis du directeur de Saint-Martin-de-Ré, en ce qui concernait un ordre d'embarquement à bref délai, mais il assura au Mercure à uniforme sombre, qu'il avait eu bien tort de supposer qu'une pareille nouvelle

fût de nature à troubler un seul instant un prisonnier.

Les prévisions du prompt envoi à Nouméa du déporté ne tardèrent pas à se réaliser. Dans le commencement d'août 1873, Henri Rochefort fut prévenu qu'il aurait à monter le 10 du même mois à bord du transport la *Virginie* faisant voile pour notre colonie pénitentiaire océanienne. Aussitôt cet avertissement reçu, l'ex-député écrivit à M. Edmon Adam, et celui-ci, manda par une réponse télégraphique qu'il viendrait en compagnie des enfants du condamné lui serrer la main, l'embrasser avant son départ définitif de France.

Le 10 août, au matin, en exécution de cette promesse, l'ex-préfet de police, Mlle Noémie Rochefort et les deux fils du pamphlétaire, Henri et Octave, se réunissaient pour déjeuner dans le salon-cabine du commandant de la *Virginie*. On pense ce que peut être un tel repas.

Les enfants du condamné, les yeux gros de larmes qu'ils cherchaient péniblement à contenir, à dissimuler, faisaient semblant de manger, silencieux, la tête penchée sur leurs assiettes. A chacune des recommandations faites pour leur éducation, leur instruction dans l'avenir, il se produisait entre ces alinéas dits d'une voix qui voulait être ferme, des hésitations auxquelles on devinait les efforts inimaginables faits pour refouler les sanglots. Rochefort essaya de ranimer le courage des

siens en leur persuadant, ce qui était très juste en vérité, que la deportation était pour lui la première étape vers la liberté. Dans l'intérieur de la France, avec sa figure si connue, si caractéristique et partant si reconnaissable, il lui était presque impossible de s'évader. Il n'aurait pu faire dix pas sans que les émissaires mis à sa recherche ne parvinssent à se ressaisir de sa personne. A la presque ille Ducos, au contraire, il y avait des chances énormes pour qu'il s'abouchât avec quelque capitaine étranger et pour qu'il prit un jour ou l'autre la poudre d'escampette. Un plan, étudié longuement, longuement poursuivi, touche tôt ou tard à la réalisation et le projet d'évasion, Rochefort, le nourrissait depuis 1871.

— Si vous m'aimez comme je vous aime, et je suis sûr de votre tendre affection, dit-il enfin, vous devez être heureux de la décision que vient de prendre le gouvernement à mon égard.

Et Rochefort fut bon prophète. Ce ne fut pas sans un déchirement horrible néanmoins que la face appuyée contre les grilles des cages du sombre navire, qui levait l'ancre, le rédacteur du *Mot d'ordre* donna un dernier adieu aux êtres chéris que la chaloupe de l'amirauté réemportait vers le rivage, s'estompant déjà au loin dans la brume!

---

## XV

LE TRANSPORT « LA VIRGINIE ». — LOUISE MICHEL. —  
LA DÉPORTATION.

Le gouvernement nouveau dit « de combat » perpétrait à son avènement tout ce que n'avait osé accomplir M. Thiers, lui-même. Jusqu'alors aucune des femmes condamnées n'avait quitté le territoire français, on avait toujours reculé devant l'émoi que ferait éprouver à l'opinion l'annonce de l'envoi de « déportées » à l'île des Pins ou à la presqu'île Ducos. Nul ministre avant M. de Broglie, n'avait osé assumer une responsabilité aussi terrible, ni se couvrir de la honte qui rejaillirait de l'exécution d'un projet, si ténébreux. Les auxiliaires du Maréchal envisagèrent froidement cette infamie.

Le jour même où Edmond Adam vint rendre visite à Henri Rochefort, vingt-deux malheureuses étaient extraites de la maison centrale d'Auberive

et amenées en voitures cellulaires à la Rochelle. Elles devaient prendre place sur la *Virginie*.

En tête de ces infortunées qui franchirent la passerelle et qui furent jetées dans la sombre prison flottante se trouvaient Mlle Louise Michel, l'héroïne de Montmartre, et sa digne compagne de geôle, Mme Lemel. On aurait pu supposer au moins qu'en considération de l'état d'épuisement dans lequel elles arrivaient que des dispositions spéciales seraient prises pour leur épargner les misères d'une traversée aussi pénible. Il n'en fut rien. Elles furent soumises au même régime que les déportés, leurs codétenus.

Le transport la *Virginie* emportait environ 250 déportés. Il était divisé en étroites batteries, subdivisées elles-mêmes en cages grillées, absolument identiques à celles dans lesquelles les bêtes fauves sont d'ordinaire emprisonnées.

« L'idée de mettre les gens en cage, a dit quelque part Henri Rochefort, à ce propos, n'appartient pas au seul Louis XI. »

Les mêmes gardes chiourmes surveillaient à la fois, montant la faction le long des cages, les déportés et les déportées. L'unique différence qu'il y eût, c'était que le service intérieur des lozes affectées aux femmes, était confié à des religieuses, à l'humeur atroce, dont la présence et les vexations loin de diminuer, augmentait au contraire le supplice des condamnées.

La munificence administrative avait accordé à chacune de ces dernières, pour traverser les latitudes glacées des mers australes, un trousseau composé d'une robe d'indienne et d'un fichu de cotonnade, les bas et les souliers avaient presque été considérés comme objets inutiles par les hommes de l'ordre moral. C'est le triste lot formé par cette robe d'indienne et ce fichu que Louise Michel avait, avec une ironie sanglante, surnommé « la corbeille de noces de M. de Mac-Mahon. » / .

Henri Rochefort, à bord de la *Virginie*, jouissait de certains avantages que son état maladif lui avait fait accorder, sans qu'il le demandât cependant. Ainsi, tandis que les autres détenus étaient entassés par groupes nombreux dans des batteries étroites, manquant d'air le plus souvent, l'auteur de la *Lanterne* fut placé dans une cage isolée, peut-être, après tout, moins par considération personnelle que de peur qu'il n'exerçât sur ses compagnons de traversée une influence dangereuse et qu'il ne les poussât à une révolte contre les autorités militaires.

A peine le pamphlétaire était-il entré dans le golfe de Gascogne, que le mal de mer auquel il est sujet à un degré exceptionnel, l'abattit presque complètement. En dépit de tous les soins que le docteur du bord lui prodiguait, les quatre mois de voyage ne furent pour le déporté qu'un long et continuél supplice. A Palmas, capitale des îles



Canaries, les lettres des déportés parlaient de la probabilité où Rochefort n'arriverait pas vivant à destination. Les journaux de Paris enregistraient ces bruits, si bien que pendant quelque temps on crut à sa mort.

Les transports relâchaient ordinairement à Ténériffe, distant de Palmas d'une trentaine de lieues. Comme un jour on s'étonnait de cette dérogation aux habitudes reçues, le commandant de la *Virginie* avoua à Henri Rochefort que l'insurrection de Carthagène ayant alors toute une flotte à sa disposition et croisant dans les environs, le gouvernement français avait eu peur qu'un des navires espagnols carthaginois ne vint délivrer le prisonnier à Ténériffe où l'on avait annoncé au départ le premier relâche. C'était afin de tromper l'ennemi qu'on avait jeté l'ancre dans la rade de Palmas.

Rochefort avait obtenu de l'administration de faire profiter cinq de ses co-déportés des avantages que présentait le régime adouci de sa cage. Il désigna pour la partager avec lui les citoyens Passedouet, mort depuis à la presqu'île Ducos ; Messenger ; Henri Verlet, ancien rédacteur de la *Patrie en Danger* ; Ferry, simple garde, natif des Vosges et cousin de M. Jules Ferry. Il s'était également offert pour le service intérieur de la cage, un enfant déporté, nommé Chevrier, qui était entré dans l'insurrection, convaincu que la garde nationale était l'armée du droit.

En face de la cage de Rochefort se trouvait celle où Louise Michel était enfermée avec 21 citoyennes déportées comme elle. Si la déportation était terrible pour les hommes, elle était intolérable pour les femmes, obligées de vaquer aux moindres détails de leur toilette sous les regards incessants des surveillants.

Cependant la plupart de ces infortunées avaient pris leurs précautions et s'étaient procuré avant que la *Virginie* ne mît à la voile les vêtements ou les chaussures indispensables qui leur manquaient. Mais « consacrer, a dit quelque part Henri Rochefort, à l'achat d'une paire de bottines une somme qu'elle pouvait envoyer à sa mère eût fait à Louise Michel l'effet d'une noire trahison. » Elle se contenta de moins et chaque matin on la voyait monter sur le pont de la frégate — une heure par jour les déportés et les déportées alternativement sortaient de leurs geôles et montaient sur le pont prendre l'air — chaussée d'espadrilles invraisemblables qui à la première averse firent eau de toutes parts.

Lorsqu'on doubla le Cap, à trois cents lieues de la côte, le froid devint tel que les rêveries de Louise Michel, qui restait assise une heure durant sur la dunette, menacèrent d'aboutir à une fluxion de poitrine. Le commandant de la *Virginie*, dont le républicanisme ne dépassait pas des limites restreintes, mais qui cependant ne faisait pas le mal pour le mal, se sentit saisi de pitié. C'est alors qu'il

eut recours, pour remédier à cette misère poignante à une idée qui est à son honneur.

Henri Rochefort professait pour Louise Michel, un respect et une admiration immenses. Et c'est à Rochefort dont il connaissait les sentiments à l'égard de l'héroïque ambulancière, que le commandant de la *Virginie* vint s'adresser pour faire réussir ce projet :

— Louise Michel va tomber malade, dit le marin à l'auteur de la *Lanterne*, j'ai une bonne paire de bas de laine et des chaussures toutes neuves et très chaudes que je veux absolument lui offrir. Mais vous savez comme elle est fière, à la première ouverture que je vais tenter, elle m'arrêtera net. Il faut absolument trouver une combinaison qui l'oblige à accepter quand même.

Le capitaine du transport était, en effet, payé pour connaître la fierté de cette brave fille du peuple. A maintes reprises, des mets ayant été remis pour elle aux religieuses par le médecin du bord, elle les avait refusés ou distribués sans qu'il lui en restât la moindre part, à ses compagnes *cent fois plus souffrantes qu'elle-même*, prétendait-elle.

La convention faite entre le commandant et Henri Rochefort fut que les bas et les chaussures seraient remis au journaliste par un matelot, en cachette, que le déporté aurait l'air de les retirer de sa malle, de les essayer, de les trouver beaucoup trop petits pour lui, et qu'il les ferait passer

à sa voisine de face clandestinement, car toute communication était interdite entre les différentes cages.

Louise Michel commença par renvoyer le cadeau avec une lettre qui la peint toute entière, et que l'auteur de la *Lanterne* nous prête pour la reproduire :

« Cher citoyen Rochefort, écrivait-elle, je suis sûre que vous vous privez pour moi : Vous savez que je suis insensible au froid. J'en ai vu bien d'autres, pendant le siège. Je travaille en ce moment à un volume que j'appellerai les *Océaniennes*. Puisque vous tenez absolument à m'envoyer quelque chose, faites-moi passer une lettre ou une pièce de vers que je mettrai en tête de mon livre pour lui servir de préface. »

Henri Rochefort répondit qu'elle aurait de lui toutes les préfaces imaginables avec cette réserve qu'elle s'engagerait à ne plus monter sur le pont sans les bas et les chaussons, offerts uniquement parce qu'ils étaient trop petits.

Louise Michel s'exécuta, et le pamphlétaire dut s'exécuter à son tour. Les *Océaniennes* paraîtront sans doute quelque jour. En voici toujours la préface :

J'ai dit à Louise Michel  
Nous traversons pluie et dégel  
Sous le Cap de Bonne-Espérance.  
Nous serons bientôt tout là-bas.

Eh bien, je ne m'aperçois pas  
Que nous ayons quitté la France.

Avant d'entrer au gouffre amer  
Avions-nous moins le mal de mer?  
Mêmes effets sous d'autres causes.  
Quand mon cœur saute, à chaque bond  
J'entends le pays qui répond :  
Et moi, suis-je donc sur des roses ?

Non loin du pôle où nous passons  
Nous dérivons sur des glaçons  
Poussés par la vitesse acquise.  
Je songe alors à nos vainqueurs,  
Quand nous nous heurtions à des cœurs  
Cent fois plus durs que la banquise.

Ce-phoque entrevu le matin  
M'a rappelé dans le lointain  
Le chauve Rouher aux mains grasses ;  
Et ces requins qu'on a pêchés  
Semblaient des membres détachés  
De la Commission des grâces.

Le jour, jour de grandes chaleurs  
Où l'on déploya les couleurs  
De l'artimon à la misaine  
Je crus, dois-je m'en excuser ?  
Voir Versailles se pavaiser  
Pour l'acquiescement de Bazaine.

Nous allons voir sur d'autres bords  
Les faibles mangés par les forts,

Tout comme le prêchent nos Codes.  
 Le cri, c'est : malheur aux vaincus !  
 N'en étions-nous pas convaincus  
 Avant d'aller aux antipodes ?

Un coup de flèche, un coup de dent  
 N'est plus pour nous qu'un incident,  
 Car ceux dont la main s'est rougie  
 Dans les massacres de Karnak  
 Donneraient au plus vieux Kanak  
 Des leçons d'anthropophagie.

Ira-t-on comparer jamais  
 L'humble noir qui se fait des mets  
 D'un corps mort, trouvé dans les hâvres  
 A ces amis de feu César  
 Qui, pour le moindre Baltazar,  
 S'offrent trente mille cadavres ?

Le noir, on ne peut le nier,  
 Assouvit sur son prisonnier  
 Des fringales souvent fort vives.  
 Mais, avant de nous cuire à point,  
 Il nous procure un embonpoint  
 Qui fait honneur à ses convives.

Je connais un Pantagruel  
 Non moins avide et plus cruel.  
 Ces enfants, ces vieillards, ces femmes  
 Qu'on prépare pour ton dîner,  
 Avant de les assassiner,  
 O Mac-Mahon ! tu les affames !

Puisque le vaisseau de l'État  
 Roule de crime en attentat

Dans une mer d'ignominie,  
Puisque, c'est là l'ordre moral,  
Saluons l'Océan Austral  
Et restons sur la *Virginie*.

Il y fait trop chaud ou trop froid,  
Je ne prétends pas qu'elle soit  
Précisément hospitalière,  
Quand nous marchons dans le grésil,  
Près d'un soldat dont le fusil  
Menace l'avant et l'arrière.

Ce mât qu'un grain fait incliner  
Le vent peut le déraciner ;  
Le flot peut envahir la cale  
Mais ces ducs éteints et pâlis,  
Crois-tu qu'ils n'aient aucun roulis  
Sur leurs trônes de chrysocale ?

Que nous soyons rêveurs ou fous,  
Nous allons tout droit devant nous ;  
Tandis, et c'est ce qui console,  
Qu'à les regarder s'agiter,  
On devine à n'en pas douter  
Qu'ils ont détraqué leur boussole.

Nous pouvons sombrer en chemin,  
Mais je prévois qu'avant demain,  
Sans me donner pour un oracle,  
Leur sort sera peu différent :  
Qui veut défier le courant  
Est emporté par la débâcle.

La *Virginie* avait levé l'ancre le 10 août 1873,

le 10 décembre, c'est-à-dire après quatre mois de voyage, elle entra en rade de Nouméa. Durant cette longue période, Louise Michel, nous l'avons dit, et nous voulons insister, avait supporté sans se plaindre les plus terribles privations. Elle avait souffert cet odieux supplice de se coucher dans un dur hamac sans jamais ôter ses vêtements, et quand un mot de désespoir venait à la bouche d'une de ses co-déportées, elle savait encore puiser dans son amour pour la République, son unique, son ardente religion, des paroles pour relever le courage de celles à qui les tortures morales et physiques arrachaient un moment de défaillance.

Il était aussi un devoir qu'elle s'était imposé et auquel elle ne manqua jamais, et dont Rochefort nous a longuement entretenu.

Le 28 novembre 1871, c'est-à-dire six mois après la lutte et la répression la plus terrible qu'on ait eu à enregistrer, après la fusillade sommaire de trente mille hommes, le gouvernement avait cru que ce n'était pas suffisamment de sang versé quand de tous les points du globe, de New-York, de Londres, d'Italie, de Belgique, de Suisse, les voix les plus autorisées demandaient que l'on épargnât enfin les vaincus. M. Thiers, inflexible dans sa vengeance — et la commission des grâces plus impitoyable encore — faisait adosser les trois jeunes condamnés à mort, Rossel, Ferré et Bourgeois aux poteaux sinistres de Satory. Louise



Michel qui, devant le conseil de guerre, avait réclamé héroïquement de tomber à son tour, comme eux, sous les balles, avait pris cet engagement sacré : celui d'écrire le 28<sup>e</sup> jour de chaque mois au président et au vice-président de la commission des grâces pour leur reprocher, en termes indignés, la perpétration de cet acte de cruauté impardonnable.

A bord de la *Virginie*, elle s'acquitta, comme à Auberive, de ce devoir. Et nous allons citer ici une de ces pages douloureuses et émouvantes remise par elle sous pli cacheté, au commandant de la frégate chargé de transmettre la correspondance des déportés. Cet autographe, que nous transcrivons et que nous conservons religieusement, fut passé sur le vaisseau à Henri Rochefort par Louise Michel, en dépit de la surveillance des gardes. Il porte l'entête que voici :

*A Messieurs les membres de la Commission dite  
des Grâces.*

« Messieurs,

« Vous avez bien fait d'ordonner que toute per-  
« sonne pût correspondre librement avec vous au  
« moyen de lettres cachetées. De cette façon, mes  
« pensées vous arriveront de partout. Il y a trop  
« de sang entre nous pour que tous les Océans le  
« puissent laver, et la fatalité me ramène. Cepen-  
« dant, en Calédonie, vous auriez eu une bonne  
« chance de vous débarrasser de moi, vous n'en

« aurez pas le courage. Toutefois, si au lieu de tuer  
« de sang-froid, six mois après la lutte, vous nous  
« aviez tous bannis, la colonie serait florissante au-  
« jourd'hui, et vous ne seriez pas des meurtriers.  
« Maintenant essayez de laver vos mains à la face  
« de l'histoire. Au revoir messieurs. »

Et elle ajoutait ce post-scriptum qui fait allusion au nom des deux navires de guerre qui avaient été destinés à l'emporter : « Vous avez craint, sans doute, en nous expédiant par la *Sybille* que ce nom ne vous portât malheur : *Virginie* fut fatale aux « décevirs. »

Quelle que soit l'opinion de ceux qui liront cet écrit, est-il possible qu'ils ne s'inclinent point devant cette grandeur d'âme d'une jeune prisonnière revendiquant, du fond même de son cachot, et quelques représailles que puissent attirer sur sa tête une si vaillante conduite, le respect pour la vie humaine et surtout pour la vie des républicains, ses anciens compagnons d'armes, vaincus et désarmés.

Au moment de mettre pied à terre sur le sol de l'expiation, une nouvelle épreuve était réservée au cœur énergique et droit de la vaillante femme. Pour tous les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée, indistinctement, femmes et hommes, la presqu'île Ducos avait été fixée par le texte même de la loi comme lieu de résidence. Lorsqu'il s'agit d'exécuter le décret voté par l'As-

semblée, l'abbé Montrousier, l'aumônier de la déportation, s'efforça de mettre le holà. Quoique la présence des déportés dans les baraquements séparés que l'administration leur avait fait élever n'offrit rien que de naturel, la pudeur du Père mariste s'alarma. Il alla se jeter aux pieds de M<sup>me</sup> de la Richerie, la femme du gouverneur, et demanda à l'épouse du fonctionnaire, confite en dévotion, au nom de son salut éternel, d'user de toute l'influence qu'elle possédait sur son mari pour éviter le scandale qui se préparait. Des hommes et des femmes condamnés, dans le même village ! M<sup>me</sup> de la Richerie promit d'employer, à l'empêchement de l'installation des déportées à la presque île Ducos, tout son crédit. Cédant à ses instances réitérées, en effet, le gouverneur enjoignit au commandant de la *Virginie* de différer de deux ou trois jours le débarquement de sa cargaison féminine. On décida au siège du gouvernement calédonien que les prisonnières seraient dirigées sur un territoire assez lointain, près de Bourrail, et que des baraquements en planches leur seraient élevés à la hâte sur cet emplacement nouveau, voisin d'un camp de forçats de droit commun.

Les déportées avaient terminé tous leurs préparatifs et se disposaient à quitter la *Virginie* et à descendre sous l'escorte des gardiens dans les chaloupes amarrées sur les flancs du navire, lesquelles devaient les conduire directement à la pres-

qu'île, lorsque le commandant vint leur communiquer les changements graves qui étaient survenus.

Louise Michel et M<sup>me</sup> Lemel protestèrent contre de semblables prétentions. Elles invoquèrent la loi aux exigences formelles. Et comme l'officier supérieur de marine s'obstinait, elles lui déclarèrent qu'elles se tueraient plutôt que de souscrire à cette violation flagrante de leurs imprescriptibles droits.

La fermeté des caractères de Louise Michel et de M<sup>me</sup> Lemel, le mépris absolu de ces deux héroïnes pour la mort, ne laissent aucun doute sur la tenue de leurs déclarations inébranlables.

— « Nous vous prions, commandant, avaient-elles dit, de faire respecter la loi, nous irons retrouver nos frères proscrits, nous leurs sœurs proscrites, ou nous mourrons. »

Et ces mots tintaient comme un glas aux oreilles du commandant de la *Virginie*. Troublé de ce drame, de ce double suicide de deux malheureuses qui menaçaient de déshonorer, s'il avait lieu sur la frégate, sa carrière de marin presque finie, le vieil officier se précipita à la cage qu'habitait Henri Rochefort auquel il raconta l'affaire.

— Est-ce qu'elles mettront à exécution leur menace ?

— Elles se tueront, — vous les connaissez, — comme elles vous l'ont dit, répliqua l'ex-membre du gouvernement. Épargnez-vous, à tout prix, ce meurtre qui entacherait à jamais votre nom.

L'officier écarta en effet cette flétrissure. Il sauta dans une embarcation, courut chez M. de la Richerie, et l'effet de son plaidoyer fut si puissant que le gouverneur s'écria :

— « Conduisez-les toutes, et sur-le-champ, à la presqu'île Ducos ! Après tout, s'il en est, par la suite, dans le nombre quelques-unes qui s'avilissent, je n'ai pas à partager les craintes anticipées de l'abbé Montrousier, ni, lorsqu'au début, des faits de la gravité de ceux que vous me signalez se doivent certainement produire, à me constituer le gardien de la vertu de quelques déportées ! »

Le soir, les vingt-deux condamnées prenaient possession de leurs cases, bâties au centre de l'enceinte fortifiée.

Lorsqu'Henri Rochefort débarqua en Nouvelle-Calédonie, il y avait quatorze mois que le transport la *Danaé* avait amené le premier convoi de déportés.

La presqu'île Ducos assignée par la loi de 1872 aux déportés dans une enceinte fortifiée et vers laquelle allait être dirigé l'auteur de la *Lanterne*, était loin de répondre aux descriptions qu'en avaient faite les géographes ministériels. Formée par une pointe de terre aride et sablonneuse, elle forme un des côtés de la rade de Nouméa. Si l'on veut un court aperçu de l'Éden où devaient rester à perpétuité aux termes de la loi, les condamnés des conseils de guerre, que l'on juge du pa-

radis terrestre par ce qui suit. Nous empruntons au récit de nos amis Grousset et Jourde intitulé : *Quatre mille Français en Crimée*, les quelques lignes que nous plaçons entre guillemets :

« La superficie de la presqu'île est d'environ 2500 acres ; son aspect est triste et désolé. Elle est formée d'une série de petites collines, contrefort de la chaîne centrale de l'île. La faible couche de terre végétale déposée sur les roches volcaniques qui en constituent la charpente est couverte d'une herbe jaune, brûlée par le soleil. Entre ces collines des ravins sont profondément creusés par les pluies et s'élargissent vers la mer en marécages où croissent quelques palétuviers. De loin en loin, un arbre au tronc blanchâtre, aux branches inclinées par le vent dans une direction uniforme semble une sentinelle perdue dans le désert : c'est le niaouli, sorte d'eucalyptus particulier au pays. Pas un seul cours d'eau, l'eau que les déportés avaient à boire, était de l'eau apportée par mer dans des fûtailles, ou recueillie, à la saison des pluies, dans des fosses où elle ne tarde pas à devenir saumâtre.

Tel est le territoire où huit cent trente proscrits furent successivement débarqués. Ils devaient, d'après le texte de la loi, y rester cinq ans avant de pouvoir obtenir d'en sortir pour s'établir sur la grande terre, et cette autorisation même étant soumise au caprice du gouverneur et nécessitant une démarche que la plupart des déportés se refusaient à faire, cela revient à dire que le plus grand nombre est condamné pour la vie à habiter la presqu'île Ducos.

A l'arrivée, les déportés étaient répartis en cinq ou six camps formés de baraques en planches et de huttes militaires hors de service, où l'on étouffait pendant l'été et où l'on patageait dans la boue pendant la

saison des pluies. Chaque abri recevait douze hommes, qui avaient chacun un hamac pour couchette et pour ustensiles communs une marmite et une cruche. Les vivres distribués chaque matin au guichet d'une « cambuse » spéciale, se composaient quotidiennement de 250 grammes de viande avariée ou de lard rance, 750 grammes de pain ou biscuit, 100 grammes de haricots secs et 16 grammes de café.

L'administration qui distribuait ces vivres crus, n'allouait aux déportés ni combustible, ni substance grasse pour les faire cuire. Les condamnés durent aller à deux kilomètres couper du bois et rapporter au camp les charges de branches à dos d'hommes.

Si l'on ajoute aux prodigalités administratives (prodigalités est le mot, on le voit), une distribution annuelle de vêtements, savoir : un costume de toile, un costume de laine, deux chemises et deux paires de méchants souliers, on aura le tableau complet des libéralités que la direction coloniale réserve à ses « chers subordonnés. »

« On doit dire cependant tout de suite, que s'il en exprimait le désir, la loi donnait le droit au condamné de se construire une habitation personnelle et que s'il voulait tenter un essai de culture on lui allouait un lot de terre de quelques mètres. Mais comme on ne lui fournissait ni outils, ni semences, ni matériaux d'aucun genre, ces tentatives étaient nécessairement très limitées, on pourrait écrire nulles en ce qui touche au défrichage. Quant aux habitations personnelles, elles se composaient de quelques cabanes en terre, couvertes d'herbes et de branchages plus misérables que les

huttes des sauvages. Généralement groupées autour des camps, sans ordre et sans symétrie, elles constituaient deux ou trois tristes villages accrochés aux flancs des collines. Au-dessus de ces villages étaient placées les casernes des surveillants. Sur toute la ligne des hauteurs courait un chemin stratégique armé de canons et de mitrailleuses, et par où un cordon de sentinelles espacées de distance en distance, se relie à un camp d'infanterie de marine, établi sur l'isthme qui rattache la presqu'île à la grande terre. »

C'est dans une des « paillottes » dont nous avons parlé, construites avec des efforts surhumains et avec leurs ressources personnelles, que Henri Rochefort trouva installés à son arrivée à la presqu'île Ducos, deux de ses compagnons de Sainte-Pélagie : MM. Paschal Grousset et Olivier Pain.

L'entrée de la *Virginie* dans la rade de Nouméa ayant même été connue la veille, les deux co-propriétaires de l'immeuble sis entre deux ravins, par 22 degrés de latitude sud, avaient été passer la nuit à la pêche, afin de renforcer l'ordinaire assez maigre de la case, et de faire dignement, à leur ami débarquant, les honneurs de l'habitation. Henri Rochefort mit pied à terre à la presqu'île Ducos le matin à cinq heures et demie. Une valise à la main, il apparut à ses camarades. Tel un voyageur qui viendrait pour une saison de trois mois à Trouville ou à Aix-les-Bains.



La courte présence du pamphlétaire en Océanie devait, en effet, réduire sa déportation aux dimensions d'une saison à quelque station balnéaire!

Après les accolades et les poignées de main, Henri Rochefort reçut l'hospitalité chez ses deux amis. La maison était inachevée, deux pièces seulement étaient habitables, une troisième restait encore à construire. L'ex-député la fit terminer et y demeura jusqu'au 20 mars.

Située un peu à l'écart, en dehors du camp dit de la *Guerrière*, sur un monticule bordé par deux profonds ravins la « villa » était surplombée par des montagnes assez hautes et totalement arides. Devant elle s'étendait un vaste terrain, impropre à toute culture.

L'arrivée du nouvel hôte, amené par la *Virginie*, fut signalée par un incident que nous allons relater. A cette époque, les déportés affectaient dans leurs rapports d'ailleurs peu fréquents avec les gardiens, une réserve qui avait le don d'exaspérer ces derniers. Or, au nombre des détenus marqués, selon l'expression en usage dans la déportation, « au crayon rouge », c'est-à-dire désignés par leur silence même, leur tenue pleine de raideur à une surveillance plus spéciale de l'autorité, figuraient MM. Paschal Grousset et Olivier Pain.

On conçoit que la présence du rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* ne fut pas de nature à adoucir les regards que l'administration braquait déjà

de ce côté. Le commandant territorial crut que le moment était choisi pour faire un acte de vigueur et pour montrer qu'il saurait au besoin avoir raison des hommes qui passaient pour exercer une influence sur leurs camarades. Le jour où les déportés de la *Virginie* débarquèrent se trouvait être un jeudi. Deux appels avaient lieu alors par semaine à la presqu'île, un le jeudi, l'autre le dimanche.

Sans prévenir les nouveaux arrivants, sans apposer dans le camp une affiche qui leur désignât l'endroit où ils auraient à se présenter, l'appel se fit. La plupart ignorant l'existence de cette formalité, y manquèrent, et quelques-uns répondirent, mais à des groupes qui n'étaient pas les leurs, faisant ainsi, et malgré tout, constater leur présence. Tel fut le cas de Henri Rochefort.

Quoi qu'il en soit, le commandant territorial donna l'ordre de l'arrêter. Le vendredi, deux gardiens, casquettes vissées sur la tête, pénétraient dans la case du déporté à sept heures du matin. Le ton sur lequel ils parlaient ne permettait pas de douter de l'issue de cette visite domiciliaire. Aux observations fort justes que leur fit le prisonnier, les gardiens ne savaient que répondre, mais ils n'en exécutèrent pas moins les ordres qu'ils avaient reçus de leur supérieur, et traînèrent Henri Rochefort en prison.

Cette punition imméritée et criante infligée par

le commandant ne fut pas de longue durée. Elle n'excéda pas un jour. Ce fut en réalité et comme nous l'avons dit uniquement pour faire éclater manifestement sa toute-puissance que le fonctionnaire galonné se laissa aller à cette mesquine et ridicule fantaisie. Il devait la payer plus tard de sa propre destitution. C'est à dater de cette époque, en réalité, et pour échapper aux mesures rigoureuses dont ils se sentaient menacés dans l'avenir que les déportés tournèrent avec obstination leurs pensées vers les projets d'évasion.

Avant la fuite des six déportés, en mars 1874, les condamnés n'étaient astreints, on l'a vu, par ce qui a précédé, qu'à deux appels par semaine. L'un était fait à sept heures du matin chaque dimanche, l'autre tous les jeudis, à une heure de l'après-midi. Dans l'intervalle de ces deux constatations de présence, les prisonniers jouissaient d'une liberté à peu près entière dans les limites qui leur étaient assignées.

Des gardiens se promenaient, il est vrai, à toute heure, dans les camps deux par deux, revolvers à la ceinture, veillant sur ce qui se passait ; mais même la nuit, après le coup de canon qui annonçait la fermeture des cantines, les détenus pouvaient courir où bon leur semblait, dormir hors de leurs gourbis, pêcher à la ligne, la mer, sur les côtes néo-calédoniennes étant très poissonneuse. Il en était qui donnaient la nuit entière à cet exer-

cice. C'était une façon d'éviter le supplice odieux qui naît au déclin du jour de l'invasion des moustiques. A peine le soleil a-t-il disparu à l'horizon que des nuées de ces terribles insectes s'abattent sur les habitations et harcèlent jusqu'à l'aube, les infortunés habitants. On ne saurait s'imaginer l'état d'irritation dans lequel l'insomnie due à cette guerre dans les ténèbres plonge le malheureux supplicié. Au bord de la mer, la brise, soufflant assez fortement, chasse et met en déroute les mal-faisantes bêtes ailées et la plupart des condamnés emportaient une couverture, dans laquelle ils s'entortillaient et dormaient étendus sur la plate-forme des roches de basalte qui bordent le littoral.

La pêche n'était en somme, pour beaucoup, qu'un moyen d'attendre le sommeil, et, pour Henri Rochefort surtout, l'attrait de la ligne de fond et la capture d'une lamproie ou d'une loche ne constituaient qu'un bien faible divertissement. L'auteur de la *Lanterne*, d'ailleurs, ne réussit pas toujours très bien dans ce genre de récréation. S'il parvint à prendre trois ou quatre pièces importantes et s'il faut porter à son actif la capture d'une lamproie gigantesque, la plus belle qui ait été prise à la ligne en Nouvelle-Calédonie, son passif met sous les yeux des aventures d'un ordre amusant. L'une est passée, par profits et pertes au compte de la pêche à la presqu'île Ducos, l'autre au compte de la chasse, après l'évasion,

dans une partie organisée aux environs de Sydney, le long d'un des bras du *Sydney's Harbour*, appelé *Parramatta River*.

L'anecdote de la presqu'île nous montre Henri Rochefort lançant sa ligne de fond à tour de bras, la nuit, dans la mer. La violence avec laquelle l'engin destructeur a tournoyé, envoie l'hameçon et l'amorce, non point dans l'eau devant le pêcheur, mais derrière lui, dans les branches d'un arbre et Rochefort attend de pied ferme que les monstres marins viennent happer l'appât qu'il croit immergé et qui se balance à ciel ouvert au gré de vents. On juge des éclats de rire qui accueillirent cette découverte dont l'auteur lui-même est le premier à se gaudir. L'histoire de la chasse est plus réjouissante encore. Elle a été racontée dans deux récits des *Evadés*, et c'est à l'un d'eux que nous faisons l'emprunt suivant :

« Le vendredi-saint, dit M. Ballière, un excellent docteur du pays, sachant combien la ville est triste en ce jour de deuil religieux, avait eu l'idée d'organiser une chasse aux wallabis (petite espèce de kangourou) et nous y associer. Un nombre prodigieux de fusils avait été apporté à l'hôtel. Au lieu du rendez-vous M. Evans et ses amis placèrent les chasseurs dans les tranchées du bois et le poste le meilleur, l'endroit par lequel devait détalier le plus rapidement le gibier fut abandonné à Henri Rochefort. Après avoir installé le débutant, le bon doc-

teur Evans réitera au journaliste les recommandations ressassées :

— Faites bien attention, M. Rochefort, le wallabis passera certainement devant vous, rabattu par la manœuvre des chiens. Prêtez attentivement l'oreille, quand vous entendrez un bruissement sourd, et les toc... toc... toc... des sauts lourds de l'animal dépisté, épaulez votre arme, la tête ne tardera pas à apparaître, dès que vous l'apercevrez, faites feu.

On était à peine depuis une demi heure aux postes de combat quand cette exclamation retentit :

— Oh ! en voilà un, ah ! l'horrible bête ! Dieu ! qu'il est gros !

C'était Rochefort qui proférait cette apostrophe à la vue d'un énorme kangourou arrivant et bondissant à quelques pas de lui. Ce qui ne retentit point ce fut le coup de feu de l'apprenti chasseur, en extase devant ce spécimen curieux de la gent animale australienne et mis par cette contemplation dans l'impossibilité de faire le moindre mal au wallabis.

Lorsque dans l'humble case de la presque île Ducos, l'ex-député de Belleville et ses co-déportés recherchaient les moyens à employer pour gagner la terre libre de l'Australie, le premier plan auquel les trois condamnés s'étaient primitivement arrêté, (ce plan était le plus simple, effectivement mais aussi le plus périlleux), était celui qui se résumait

à ceci : guetter de l'extrême pointe de l'enceinte fortifiée qui s'avancait sur la haute mer, quelque brick sortant de la rade de Nouméa, se jeter à la nage, et, risquant le tout pour le tout, hélér le capitaine et lui demander son aide. On avait quatre-vingt-dix-neuf chances contre une pour échouer dans cette tentative. Les bâtiments qui quittaient le port néo-calédonien, étaient, tant qu'ils longeaient la terre de la déportation, très surveillés. Les vigies pouvaient, si elles étaient fidèles aux prescriptions, découvrir le fugitif, soit tandis qu'il nageait, soit à l'instant où émergeant, il serait reçu à bord du voilier faisant route. Passible des peines les plus sévères s'il facilitait la fuite d'un déporté, se trouverait-il un capitaine qui osât, sous une surveillance aussi active, affronter un sauvetage d'un caractère si compromettant ?

Ce n'était d'ailleurs qu'à plus de deux kilomètres de la plage de la presqu'île Ducos que passaient les navires de commerce. Un règlement leur défendait de s'approcher plus près du rivage. Il fallait donc, en plein jour, que l'évadant fit deux kilomètres et qu'il s'arrangeât pour arriver juste à temps sur la trajectoire du clipper.

Il y avait bien d'autres procédés tels que la construction secrète d'une embarcation à la presqu'île même. Mais les exemples étaient nombreux de tentatives de ce genre qui avaient misérablement avorté. La structure d'un bateau nécessite

des soins que le souci d'échapper aux regards des gardiens ne permet point de prendre. La chose avait été essayée du reste sans bons résultats par MM. Paschal Grousset et Olivier Pain dans les conditions rapportées par ce dernier dans un travail qui a pour titre : *La Vérité sur la Déportation*.

Un dimanche après l'appel (trois mois avant l'arrivée de Rochefort en Calédonie) au moment où ils allaient réintégrer leur habitation, MM. Grousset et Pain avaient été accostés par un déporté qu'ils ne connaissaient que de vue. Cet homme eut avec ses deux co-détenus quelques minutes d'entretien et le soir même l'ex-délégué aux relations extérieures, accompagné de son compagnon de hutte, se dirigeaient vers la forêt. Après une marche pénible, les voyageurs débouchaient dans une excavation profonde où se dressait une chaloupe de dix mètres de long, presque parvenue à son achèvement. Rien n'entrava la marche de cette conspiration d'évadants à dix-neuf personnages, rien jusqu'à l'heure décisive du lancement de l'embarcation. Cet acte plein de difficultés réclamait des mains expérimentées pour être mené à bonne fin. La goëlette, dans cette suprême épreuve, heurta contre un écueil, et le fruit de tant de dépenses, de tant de privations, de tant de travaux, de tant d'espairs, fut englouti en un instant. Huit mois de peines furent anéantis en une seconde.



Henri Rochefort et ses amis ne nourrissaient point le désir de rééditer une pareille échauffourée.

Un jour qu'ils allaient à la pêche, Henri Rochefort et Olivier Pain avaient remarqué, à l'entrée du promontoire qui forme l'un des côtés de la baie de Numbo, où est installé le camp de la déportation, un trois-mâts ancré devant la demeure du commandant territorial auquel il apportait des vivres importés d'Australie. La distance des cases des déportés à l'endroit où le bâtiment anglais était amarré était très faible, et les deux condamnés s'arrêtaient déjà à cette résolution d'aborder nuitamment à l'échelle du trois-mâts, et de s'en remettre à la générosité et à la discrétion du capitaine, quand ils firent la rencontre d'un de leurs co-détenus, gérant d'une cantine appartenant à un négociant de Nouméa. Ce compagnon de captivité se nommait M. Laurence. Dans la conversation, assez banale, cette phrase fut prononcée par lui.

— Tout récemment en ville, à l'issue d'une fête dont il donna la description, le capitaine d'un petit sloop, un nommé Hubert, avait porté un toast à l'auteur de la *Lanterne* et mis presque en révolution la colonie en affichant hautement la joie qu'il ressentirait à arracher le lanternier à l'horrible situation dans laquelle il se consumait.

— Quel homme est-ce que ce capitaine Hubert ?

questionna, sans trop insister cependant, le pamphlétaire.

— Un homme très énergique, très décidé et très obstiné surtout, répliqua l'employé de la cantine. Le seul défaut qu'on lui connaisse est celui de boire un peu trop.

« Il aura sans doute prononcé les paroles que vous me rapportez et qui sont compromettantes pour lui dans un moment de douce gaîté, interrogea derechef le journaliste déporté. Éclucidez donc la chose et donnez-moi à ce sujet une réponse. »

Pendant une huitaine, quelque peu d'espoir qu'on pût fonder sur la prétendue énergie et le dévouement supposé du capitaine Hubert, on n'en vécut pas moins dans les nuages. On ne rêvait plus que goëlette voguant vers l'Australie emportant un trio de déportés. L'imagination taillait dans le granit un piédestal au brave marin Hubert jusqu'à l'heure où ce renseignement catégorique l'en fit descendre. C'était, en effet, dans un moment d'émotion alcoolique que le navigateur avait fait montre de beaux sentiments de sauveteur. La vérité, c'est qu'à jeun il était d'un caractère très indécis. L'énoncé même des opinions exaltées affirmées par lui pendant l'ivresse l'avaient déconcerté et l'avaient jeté dans une sorte de prostration comique. Les déportés en furent pour huit journées d'illusions.

Comme des noyés qui se rattrapent à toutes les branches, de nouvelles et discrètes ouvertures furent faites dans les conditions que nous allons narrer. Une après midi, un pharmacien de marine qui avait connu Rochefort au fort Boyard, M. C... obtint de l'administration la permission de venir rendre une visite à l'ex-membre du gouvernement de la Défense nationale. Au cours de la conversation, le visité demanda au visiteur, mille détails sur Nouméa; il termina par cette question à emporte pièce :

— « Du chef-lieu de la Calédonie, il n'y aurait donc, si on parvenait à s'y rendre un soir, aucune chance de trouver passage à bord d'un des nombreux bâtiments de commerce que nous apercevons d'ici échelonnés le long des quais ? »

— « Oh ! c'est impossible, riposta M. C..., l'évasion n'aurait pas une chance sur cent de réussir. »

Henri Rochefort n'appuya point. On passa à d'autres propos et M. C... partit de la presqu'île Ducos, convaincu que les bonnes raisons qu'il avait données avaient triomphé de l'obstination des déportés. Il dut être bien surpris quand, quelques jours après, il apprit que ses amis avaient pris le large.

En effet, un autre projet, celui-là sérieux, et qui fut couronné de succès le 19 mars 1874, venait d'être ébauché vers cette époque.

Les déportés simples jouissaient du privilège que leur conférait la loi de pouvoir venir s'installer à Nouméa s'ils étaient demandés par un négociant qui leur assurât les vivres et le logement pendant la durée de leur présence à la ville. L'administration coloniale se dégrevait ainsi des lourdes charges que faisait peser sur elles l'entretien à l'île des Pins de 3,500 condamnés.

M. Jourde, un déporté simple arrivé récemment au chef-lieu (1), obtint l'autorisation de venir voir à la presqu'île Ducos ses trois amis, MM. Rochefort, Grousset et Pain.

Voici d'ailleurs comment dans un livre publié, il y a deux ans, sous ce titre : *Souvenirs d'un membre de la Commune*, l'ancien délégué aux finances raconte cette première entrevue ;

« Après deux heures d'une fatigante navigation, je débarquai dans le camp militaire et me rendis à la demeure du commandant territorial, afin d'obtenir le visa de mon permis. Cette formalité remplie et par un temps épouvantable, je

1. M. Francis Jourde était franc-maçon, ce fut même grâce à cette particularité qu'il entra chez le négociant de Nouméa lequel était un frère. Ce fut donc en réalité aux attaches maçonniques et à l'incessante protection que se prêtent les membres admis dans cette association qu'on peut attribuer le succès de la sextuple évasion de Calédonie. Parmi les six évadés deux autres en dehors de M. Jourde appartenaient à des loges françaises, M. Rochefort, par exemple au grand Orient.

m'acheminai vers le camp de la déportation. Je suivis pendant quelque temps une chaussée mal entretenue, submergée à marée haute, d'une largeur de 3 mètres.

« Je dus gravir une colline abrupte, dépourvue de chemins, en suivant un sentier à peine indiqué et détrempe par la pluie. Enfin après une demi-heure de marche, j'arrivai à la case habitée par Paschal Grousset, Olivier Pain et Rochefort.

« Cette habitation était construite en terre mêlée de paille et couverte de chaume. L'entrée, grand espace carré, servait de salon, de salle à manger et de cuisine. Sur le sol raboteux, au fond de cette pièce, trois grosses pierres rectangulaires, placées de champ, indiquaient le confortable foyer sur lequel, dans une marmite de campement, cuisait le repas frugal des trois déportés.

« Deux morceaux de bois, humides, fumaient sous la marmite. Le vent faisait rage, soufflant impétueusement à travers de nombreuses issues laissées dans cette construction des plus primitives. Au centre de la hutte, une table boiteuse, formée avec les débris d'une caisse à biscuits; autour de la table, trois grossiers escabeaux composaient avec celle-ci et la gamelle de campement le luxueux mobilier des anciens rédacteurs de la *Marseillaise*.

« Je pénétrai dans une sorte de caveau sombre et sans air. C'était la chambre à coucher. Une toile

de hamac, tendue sur quatre piquets, et un matelas de deux centimètres d'épaisseur représentaient la literie.

« Sur une grande caisse en bois, une centaine de volumes d'histoire, des livres d'anglais et d'allemand indiquaient les goûts studieux des maîtres du logis.

« Paschal Grousset, enveloppé d'une mince couverture, lisait un volume de l'histoire moderne de Gervinus.

« Mon arrivée était pour lui plus qu'une surprise ; nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre. A ce moment, Rochefort et Olivier Pain firent leur entrée. L'auteur de la *Lanterne* tenait à la main une canne à pêche, son pantalon de grosse toile, retroussé au-dessus du genou, laissait à nu sa jambe nerveuse ; il était coiffé du chapeau de paille réglementaire et avait aux pieds une paire de superbes godillots, grands comme un berceau d'enfant.

« C'était toujours notre gai compagnon de Boyard. Arrivé seulement depuis deux mois, cette vie étrange de Peau-Rouge ne paraissait pas l'affecter, nageur et pêcheur enragé il se livrait avec Olivier Pain aux parties de pêche et de natation les plus effrénées. Entre temps, il confectionnait un chapitre de roman, ou faisait l'ébauche d'un article plein de colère et d'ironie contre les *Versillais*. »

Il résulta de cette visite l'agencement du plan d'évasion mis à exécution le 19 mars. Sans ambage, simplement, Paschal Grousset demanda à l'ex-délégué aux finances si de Nouméa la fuite était possible. Sur une réponse affirmative de Jourde, le déporté dans une enceinte fortifiée finit par poser à son ami, le déporté de l'île des Pins, ce point d'interrogation : « Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen que de Nouméa tu facilitasses notre évasion ? »

Les condamnés avaient la faculté de se baigner à toute heure du jour et la nuit dans la mer. Henri Rochefort et Olivier Pain, en prévision d'une tentative de délivrance, s'exerçaient constamment à la natation. Ils en étaient arrivés à force d'habitude, à un degré de savoir faire inimaginable sur ce chapitre. Parfois on les voyait partir de la baie de Numbo un chapeau de paille sur la tête, faire le tour des rochers de la baie N'gi et continuer ainsi sans repos l'espace de plusieurs kilomètres. La halte n'avait généralement lieu qu'après deux heures et demie, bien souvent trois heures de coupes, de brasses et de « planches » multipliées. Il est vrai que l'eau de mer, d'une densité considérable, offre au nageur une énorme facilité pour se soutenir ; la tiédeur des flots dans ces parages empêche, en outre, presque tous les accidents tels que crampes, frissons, etc., de se produire.

Francis Jourde à qui on avait fait part des qualités natatoires desdits condamnés, répliqua à la question de Paschal Grousset, par cette autre catégorique :

« Pourriez-vous gagner nuitamment ce rocher situé à l'avancée? Il serait impossible à une embarcation de venir vous prendre au sein même du camp militaire, mais là-bas à l'extrémité de cet îlot distant de la plage de plus de deux kilomètres, toute surveillance sera défiée, pourvu, bien entendu, que vous atteigniez le rendez-vous en vous entourant de toutes les précautions et toute la discrétion indispensable en semblable affaire. Nous pourrions, en risquant beaucoup, c'est vrai, venir de Nouméa, deux de mes amis et moi avec une barque, nous accosterions le rocher et nous vous ferions monter dans le canot qui prendrait le large. Il faudrait préalablement s'aboucher avec le capitaine d'un navire anglais lequel consentirait à nous recevoir à son bord. »

Paschal Grousset remercia Jourde de l'espoir qu'il lui donnait, de l'appui qu'il voulait bien lui prêter, et le visiteur promit au visité de faire tous ses efforts pour obtenir une nouvelle autorisation dans quinze jours, et de venir alors donner des détails circonstanciés. Un hasard mit les choses en bonne voie. Un soir que, de retour à Nouméa, il entra dans la pension où il prenait ses repas,



F. Jourde vit venir à lui un jeune Autrichien nommé Walleinstein. Habitue de la maison et vivant depuis plusieurs années dans la colonie, ce jeune homme était placé, à des appointements assez modiques, chez un petit négociant de l'endroit. Jourde le connaissait de l'apercevoir chaque jour, mais ne lui avait jamais adressé la parole. Walleinstein aborda l'ex-délégué aux finances :

— Monsieur, lui dit-il en le saluant, veuillez me pardonner si je vous accoste ainsi sans présentation aucune et surtout pour vous demander un service assez important. J'ai besoin de 150 francs, pouvez-vous me les prêter? Personne ici n'est riche, je le sais. Mais je tiendrais tant à quitter la ville! La femme d'un fonctionnaire, laquelle est ma maîtresse, doit ignorer mon départ. Je veux rompre ainsi avec elle. Un capitaine nommé Law m'offre de me prendre secrètement à bord si je lui donne cette somme. Il me cachera jusqu'à ce que nous ayons franchi les passes et que nous soyons entrés dans les eaux anglaises. Une fois à Sydney, je vous promets de vous réexpédier bien rapidement les 150 francs que vous m'aurez avancés.

On comprend l'immense portée d'une confiance pareille. Grâce à un pauvre amoureux à qui ses chaînes de fleurs parurent trop lourdes, grâce au projet formé de mettre entre lui et la femme qu'il n'aimait plus, qui le poursuivait toujours, et qui

lui faisait faire des dépenses énormes — (car nous croyons savoir que les dettes contractées poussaient le pauvre à cette résolution suprême) — une distance de quatre cents lieues marines, le bateau indispensable à une sextuple évasion était trouvé !

Jourde tira immédiatement de son interlocuteur tous les renseignements utiles. Deux jours après par l'entremise de Achille Ballière, l'un des trois déportés qui, avec Jourde et Bastien Granthille allèrent de Nouméa à l'îlot chercher les détenus de la presqu'île, on était avec le capitaine en relations directes.

Le capitaine du P. C. E. consentait à embarquer moyennant dix mille francs six passagers. Dix-huit cents francs étaient payables le soir de l'embarquement et le reste devait être versé en arrivant en Australie. Par une tempête effroyable, dans laquelle il faillit sombrer, Jourde vint de-rechef avertir les condamnés à l'enceinte fortifiée, des conditions qui furent agréées par eux. Le négociateur de l'évasion avait bien six ou sept cent francs en réunissant ses économies à celles d'Achille Ballière, il fallait donc encore onze cents francs environ.

Henri Rochefort remit une traite de douze cents francs escomptable dans une banque du chef-lieu colonial, et les derniers arrangements furent prêts.

Pour les trois déportés simples résidant à Nou-

méa l'aventure était facile. Pour les habitants de la presqu'île Ducos, il fallait, comme l'avait proposé Jourde, qu'on fit acte de dévouement et que leurs co-évadants vissent à leur secours avec une barque, et que ces derniers encore, mâchant la besogne à demi, gagnassent à leur tour un point éloigné à l'abri des rondes et des regards des autres détenus.

Ce fut le rocher sis en face de l'île Nou qui fut définitivement choisi comme lieu du rendez-vous. Les exilés de Nouméa et de la baie de Numbo ne devaient plus, afin de ne point éveiller les soupçons, avoir des rapports ultérieurs. On s'arrêta à cet arrangement. Si l'affaire marchait à souhait une lettre adressée à Paschal Grousset et ainsi conçue : « Mon cher Grousset, je t'enverrai ce soir (si l'affaire avait lieu le soir même), les 8, 9 ou 10 volumes (le nombre de volumes désignant l'heure) que tu m'as demandés la semaine dernière. »

La traite de 1,200 francs avait été escomptée séance tenante, et la difficulté du change des bons calédoniens en or (les bons de Calédonie sont, en effet, sans valeur hors du territoire de l'île) vaincue sans trop de recherches capables d'ébruiter le complot. La pénible trouvaille de la barque nécessaire au trajet entre Nouméa et le camp de la déportation et le navire en rade avait également marché sans encombre. Le déporté simple, Bastien Granthille, était employé chez un négociant du

chef-lieu, nommé M. Dussert. Ce M. Dussert avait établi à la presqu'île Ducos une cantine, qu'il approvisionnait chaque matin, et c'était Bastien Granthille qui était chargé de ce service quotidien. Il faisait régulièrement, dès l'aube, la navette dans le bateau du négociant, et c'était cette embarcation sur laquelle, dès le premier jour, Jourde avait jeté les yeux.

Bastien Granthille avait accepté d'ailleurs avec une bonne grâce et un dévouement admirables l'offre de participer au sauvetage de ses co-proscrits; ce fut lui qui apporta à la case d'Henri Rochefort la fameuse lettre tant désirée, signal du départ. Le jour où Bastien accourut porteur du billet, une petite ombre se projetait sur le tableau si bien venu jusqu'à ce moment. Granthille n'était pas arrivé seul. Son patron voulant faire une promenade, l'avait malencontreusement accompagné. Comme il connaissait très bien MM. Rochefort, Grousset et Pain, M. Dussert avait eu la fantaisie de venir déjeuner et passer la journée avec eux. Bastien Granthille qui l'avait amené l'attendait naturellement avec le canot. Il fallait donc à tout prix que M. Dussert ne s'attardât pas trop, il fallait que son retour à Nouméa s'effectuât avant la nuit, pour que, restés maîtres de la barque, Bastien pût, en compagnie de Jourde et de Baillière, revenir en toute hâte chercher leurs amis.

Le déjeuner fut joyeux. Quelques amis du camp

avaient été conviés. On fit des projets d'avenir. On parla de la France, de Paris, des parents absents et un peu aussi de la déportation et de sa durée probable. Les heures passèrent, M. Dussert ne s'en allait pas. Il était déjà cinq heures et demie et impossible pourtant de le presser. Par bonheur alors, un vent assez fort s'éleva, le ciel s'obscurcit, tout fit prévoir une prochaine et violente bourrasque. La mer grossissait visiblement, M. Dussert s'excusa de partir si tôt, mais le temps devenait de plus en plus mauvais. Il serra la main de ses amis, regagna sa cantine, appela Bastien et tous deux montèrent dans la balenière, qui vogua enfin vers Nouméa.

Les trois fugitifs de la presqu'île écartèrent promptement leurs co-détenus invités, restés chez eux après le départ du négociant. Ils donnèrent congé pour la soirée et pour la journée du lendemain au déporté qui voulait bien se charger de leur préparer leur cuisine, puis, de peur de recevoir d'autres visites importunes, ils se jetèrent dans la brousse, derrière leur maison, attendant là, assis dans les hautes herbes, que la nuit fût complètement tombée.

Depuis que les pourparlers relatifs à la tentative d'évasion étaient engagés, Henri Rochefort, Paschal Grousset et Olivier Pain ne pouvaient plus fermer l'œil. Les insomnies succédaient aux insomnies. Pour tuer le temps la veille de la fuite,

les trois condamnés avaient passé toute la nuit dans la chambre d'un de leurs collègues Henri Bauer ex-rédacteur de la *Patrie en Danger*. Ils avaient joué pendant quinze heures sans discontinuer au piquet et à l'écarté.

Afin de mieux dissimuler d'ailleurs quelques jours avant, Olivier Pain avait écrit au gouverneur militaire de la presqu'île Ducos pour lui demander un espace de terrain à cultiver. La requête était rédigée dans les termes prescrits et le terrain semblait être à la disposition du demandeur, car la loi accorde sur une telle démarche les lots en question. Quoi qu'il en soit, une note sans commentaires refusait net la concession réclamée. Le déporté n'avait négligé en cette circonstance, aucune des formules de politesse réglementaires. Il les avait même plutôt et à dessein exagérées. On peut, dès lors, en considération de la situation présente, imaginer facilement les rires bruyants qui accueillirent le refus du gouvernement lorsque les condamnés en eurent connaissance.

Dans la crainte de donner l'éveil, il avait été convenu que les fugitifs du camp de Numbo n'emporteraient rien de ce qu'ils possédaient dans leur maison. Ils devaient partir nus, et c'était le canot qui viendrait les chercher au rocher désigné, qui devait se munir des habits nécessaires à leur vêture. Les hôtes de la baie de l'enceinte fortifiée avaient expédié l'avant-veille, chacun un vête-

ment complet à l'adresse de Bastien Granthille à Nouméa par l'entremise d'un cantinier.

Une seule personne, outre les six évadants fut mise au courant du complot. Ce fut un cantinier de la presqu'île. Avant qu'aucune convention n'eût eu lieu entre Francis Jourde et ses compagnons, cet excellent négociant ayant été questionné, une après-midi, par le pamphlétaire le colloque suivant s'était établi :

— Ma foi, je crois, en effet, l'évasion possible, et je ne conçois pas comment vous vous éternisiez ici, monsieur Rochefort. Il me semble que vous pourriez bien vous arranger de façon à fuir, en compagnie de MM. Grousset et Pain.

— Mais de l'argent ; il faudrait de l'argent, beaucoup d'argent même, avait riposté l'ex-député de Belleville.

— Vous pouvez vous faire escompter des traites.

— Par qui ?

— Je m'en chargerais au besoin.

Et ce fut, grâce à cette ouverture fortuite, que le billet de 1200 francs, emporté par Jourde, fut négocié à Nouméa. Mais là ne s'arrête point le service immense rendu par cet homme de bien. A cinq heures du soir, le soir même de l'évasion, Olivier Pain se rendit à la case du cantinier pour le prier de lui remettre deux cents autres francs, — argent de poche, — qu'il avait promis. Les 1200 francs de la traite et tout l'or disponible de

Ballière et de Jourde complétaient les 1800 francs à verser immédiatement entre les mains du capitaine Law. Les deux cents francs de bons calédoniens remis à Olivier Pain par le cantinier, furent changés plus tard avec forte perte à l'arrivée des fugitifs en Australie, et permit à trois d'entre eux de prendre le paquebot de Newcastle à Sydney et d'aller à la recherche d'une nouvelle pierre philosophale, capable d'assurer le retour en Europe.

Quand, le 19 mars, Olivier Pain, les bons calédoniens en poche, sortit de la cantine, il traversa toute une rangée de déportés échelonnés le long des escaliers de bois et attendant le retour de leurs femmes, qui avaient obtenu ce jour-là l'autorisation d'aller au chef-lien. Plusieurs lui demandèrent des nouvelles de Rochefort et de Grousset, auxquels ils firent souhaiter le bonsoir. Nul ne se douta du coup de maître qui se tramait.

Mais une seule chose dont l'ex-représentant du peuple avait tenu à se débarrasser, était une charmante petite poule noire, dont voici l'histoire amusante en deux mots. Pour se distraire de leur ennui croissant, peu de temps avant que Rochefort ne débarquât en Océanie, Paschal Grousset et Olivier Pain avaient acheté des poules et avaient élevé une quinzaine de poussins. C'était une énorme ressource d'avoir des œufs. En été, à Nouméa, il est impossible de s'en procurer, ils coûtent jusqu'à un franc pièce. Lorsque l'évasion fut résolue



en principe, on fit un carnage lent, mais inexorable de la basse-cour. Parmi les poulettes de l'année, une petite, ravissante et noire, s'était prise d'une amitié curieuse pour Rochefort. D'une familiarité incroyable, elle venait manger dans le creux de sa main, et, dès que l'auteur de la *Lanterne* réapparaissait à la maison, après une absence un peu prolongée, la bestiole lui faisait fête de son mieux. Elle volait jusque sur l'épaule du lanternier et manifestait une joie comique. Bien plus, presque toutes les nuits, Rochefort transportait son lit, fait d'un cadre de bois sur lequel étaient tendues des ficelles, dans la brousse, en plein air. Il faisait de telles chaleurs qu'on dormait ainsi le plus souvent, la tête enveloppée dans les draps, à la belle étoile. Or, une fois qu'au lever du soleil, l'ex-représentant réintégrait l'habitation traînant péniblement l'attirail de ses draps et de son chalis, la petite poule noire sauta sur la literie, s'installa crânement sur la couverture et pondit là tranquillement.

Rochefort, stupéfait, vint en riant raconter à ses amis cette anecdote.

— Je ne suis pas superstitieux, ajouta-t-il enfin, mais c'est égal, je ne voudrais pour rien au monde qu'on coupe le cou à cette bête noire et qu'on la jette à la casserole. Une poule noire ça porte bonheur, dit-on.

Je ne sais si la noirceur de la poule porte

bonheur, mais je sais que la volatile, grâce à cette haute protection, évita la mise à la casserole et que les déportés réussirent assez bien dans leur évasion.

Quand Henri Rochefort et ses deux amis sortirent de leur retraite pour gagner la plage, il faisait une nuit très sombre. Il pleuvait un peu, et le ciel, voilé par de gros nuages ne laissait apparaître aucune étoile. Les prisonniers se mirent à l'eau. Ils étaient alors à quelques pas de la prison dont les pieds touchent à la mer. Un gardien montait la faction. Ils passèrent rapidement près de lui sans être vus. Sur le chemin de ronde, plus loin, trois surveillants causaient ; de peur d'éveiller l'attention des geôliers, les nageurs s'arrêtèrent. Les surveillants continuèrent leur route sans rien remarquer.

A dater de ce moment, les fugitifs prirent le large et arrivèrent sans encombre au rendez-vous, le rocher, aux anfractuosités duquel ils se cramponnèrent en guettant le secours promis.

Pendant cette première partie de l'évasion des trois déportés de la presqu'île que faisaient les trois condamnés de Nouméa, leurs complices ?

« Le mercredi 18 mars, dit Francis Jourde, le capitaine Law nous avisa que le navire appareillait le surlendemain à quatre heures du matin. On devait, par conséquent, se rendre à bord dans la nuit du 19 au 20. J'expédiai, le jeudi matin, par

l'entremise de Granthille, le billet donnant le jour et l'heure du rendez-vous aux amis de la presqu'île.

« Granthille serait prêt à l'heure indiquée. Ballière et moi, ne changeant rien à nos habitudes, nous accomplîmes notre tâche quotidienne. Ballière continua à montrer une grande ardeur à emballer les plans de théâtre et de maison particulière qu'il destinait à l'Exposition qui devait s'ouvrir à Sydney, le 1<sup>er</sup> mai suivant.

« A sept heures, nous prîmes notre repas du soir sur le balcon du restaurant Catteville. En face de nous, sous une large verandah, le directeur de la déportation et quelques officiers d'administration fumaient tranquillement leurs cigares, bien éloignés de supposer que les deux déportés qu'ils voyaient et quatre autres allaient le lendemain fuir la colonie.

« A huit heures, nous nous dirigeâmes, Ballière et moi, vers le quai où Granthille, blotti dans la barque nous attendait... Arrivés au rivage et après nous être aperçus que nous ne pouvions être vus d'aucun surveillant, nous nous jetâmes dans la barque, et doucement, bien doucement nous prîmes le large. Ballière et Bastien ramaient avec lenteur pour ne pas éveiller l'attention. Mes camarades m'avaient promu au grade de capitaine, et je m'efforçai de barrer de manière à couper convenablement la lame et à éviter les stationnaires et les récifs.

« La rade était complètement calme à cette heure de repos complet... Je n'étais pas sans une grande anxiété, quant au sujet de l'expédition. Le ciel était sans étoiles et de gros nuages noirs courant dans l'espace obscur nous menaçaient d'un orage prochain. Je n'apercevais sur ma droite que des masses confuses qui se détachaient nombreuses de la presqu'île Ducos.

« Comment reconnaître l'ilot Knauri, entre toutes ces pointes qui découpent la rade? »

Et Achille Ballière dans son livre *Voyage de circumnavigation*, ajoute :

« Arrivés en face de la pointe convenue, en face de l'anse Paddon, nous nous dirigeâmes au milieu des rochers et des récifs, n'ayant pour nous guider que la phosphorescence du choc de nos avirons que nous étions obligés de modérer, afin de ne pas donner l'alarme aux gardiens ou aux soldats placés en sentinelle sur le rivage.

« Enfin nous pûmes saisir et distinguer quelques bruits de voix, une grande joie, bientôt mêlée d'inquiétude, nous envahit : — Était-ce la voix de nos amis ou celle des gardiens?

« Nous ne pouvions fuir, engagés comme nous l'étions, et nous allions être une véritable cible pour ces braves gens qui ne cherchaient qu'une occasion d'essayer leurs revolvers sur les poitrines des déportés et de faire preuve de zèle. Un bruit sourd s'entendit alors. La mer s'illumina d'un

corps, qui nous paraissait énorme à cause de la lumière qui l'enveloppait, nageait dans notre direction. C'était bien nos amis. Je saisis le nageur sous les bras et l'attirai près de moi. C'était Olivier Pain.

« Presque en même temps arrivaient par tribord et par babord Henri Rochefort et Paschal Grousset. »

Grousset et Pain s'étaient déchiré les jambes et la poitrine aux rocs coupants comme des rasoirs. Rochefort s'était fait au flanc une blessure assez profonde, en gagnant le rocher où ils se maintenaient, tandis que la barque était à leur recherche. Si Jourde, Ballière et Bastien interrogeaient l'espace pour reconnaître le lieu du rendez-vous ; sur leur rocher, les trois évadés de l'enceinte fortifiée n'éprouvaient pas, eux, moins d'angoisses. Leur attente dura plus d'un quart d'heure. Ce qui leur donna le signal de l'arrivée de l'embarcation ce fut le fait suivant : Une lanterne qui brillait en face, à l'île Nou, fut subitement masquée. Quelques minutes après la lumière réapparut et bientôt un bruit faible de rame se fit entendre. Il n'y avait pas à en douter, ceux qui manœuvraient avec ce soin n'étaient point des matelots de ronde.

C'est alors que Rochefort avait dit à voix basse à ses amis : « Voici, je crois, le canot. »

C'est à ce moment qu'Olivier Pain, ainsi que le raconte Ballière, s'était jeté à l'eau et avait accosté l'embarcation.

En un clin d'œil tout le monde fut hissé, tiré et endossa les vêtements placés dans la peniche. On fit force de rames glissant pendant une heure et demie entre les obstacles de tout genre.

Pour rentrer dans le port de Nouméa et atteindre au navire P. C. E., les feux du bagne de l'île Nou servaient seuls dans l'obscurité de points de repère. La crainte qui hantait désormais le cœur des fugitifs, était celle de rencontrer la chaloupe à vapeur qui voyage circulairement deux ou trois fois dans la nuit autour de la presqu'île Ducos. Puis, si l'on avait évité les regards des gardiens de la baie, il fallait prendre soin de se dérober également aux investigations des rondes du bagne que l'on côtoyait à cet instant, et, en effet, le premier danger imminent vint de cet endroit.

A la hauteur du futur pont de la *Transportation* les évadants aperçurent tout à coup un gardien en tournée, portant à la main une lanterne qu'il agitait en marchant. Cet homme entendit-il le bruit que faisaient les rames en coulant dans l'eau ou le sifflement de la proue du canot fendant la mer, toujours est-il qu'il s'avança jusqu'à l'extrémité de la jetée et que dirigeant du côté de la mer la lueur de son fallot, il fouilla la rade avec une persistance effrayante. Il ne découvrit rien. Les évadants avaient d'ailleurs stoppé, en proie à la plus extrême anxiété. Le gardien reprit

son chemin en chantant le refrain de quelque chanson grivoise. Les déportés le virent disparaître avec un grand soulagement. Ils respirèrent et reprirent leur course interrompue. Mais une nouvelle douleur leur était réservée, celle-là peut-être plus terrible encore.

A l'entrée du port de Nouméa, une chaloupe montée par des hommes dont on put, tant ils passèrent près, distinguer les képis, cinglait dans la direction des six condamnés. On allait stopper de nouveau, cette fois les déportés n'avaient plus d'espoir, c'était à coup sûr une ronde. C'en était fait de leurs efforts, ils échouaient à la dernière minute ! La présence d'esprit de Jourde sauva tout. L'ex-délégué aux finances au lieu de chercher à fuir paya d'audace, il tenait à ce moment le gouvernail, il « mit droit » sur la chaloupe des nouveaux venus. Ceux-ci étaient-ils des soldats en rupture de caserne et faisant bombance, prirent-ils les déportés qui allaient ainsi droit à eux pour une ronde d'officiers dont la rencontre leur coûterait quelques jours de salle de police ou de prison, ce qui est certain c'est qu'ils évitèrent l'abordage et s'échappèrent à force d'avirons.

L'embarcation qui portait les six évadants et leur fortune, — la fortune était mince, — entra en fin dans la rade de Nouméa. Là commençait la recherche directe du navire sauveteur le P. C. E. Ce n'était pas chose facile encore que de se guider

dans la nuit. L'obscurité qui avait aidé à la fuite nuisait alors à la découverte du brick.

« C'était un danger, mais en même temps une sauvegarde et le navire fut cependant après quelque soulèvements et quelques hésitations finalement trouvé.

En passant sous l'arrière, on put distinguer, au milieu des guirlandes de fleurs peintes en blanc, les trois lettres *P. C. E.*, initiales des trois mots anglais : Peace, Comfort, Ease, le nom du bateau tant désiré.

Attacher le canot, grimper à l'échelle qui pendait le long des flancs du navire fut l'affaire d'un instant. Un steward, sorte d'intendant du bord, le seul homme qui à cette heure tardive ne fût pas couché — il était onze heures environ — assez surpris de cette invasion demanda ce qu'elle signifiait.

Le colloque suivant s'établit :

— Nous désirons parler au capitaine Law.

— Il est à terre.

— Quand rentrera-t-il ?

— A onze heures et demie.

— Nous allons l'attendre.

— Parfaitement. Est-ce que ces messieurs savent que le *P. C. E.* appareille demain matin à la première heure ?

— Oui.

— Ah ! ces messieurs viennent peut-être en Australie ?



On ne répondit pas à cette question. La pluie continuait à tomber, les déportés s'étaient installés dans la salle à manger du *P. C. E.* A minuit, le capitaine Law arriva. Son allure plut tout de suite aux évadés et les rassura. C'était un petit homme à la figure fine, à l'œil intelligent et scrutateur. Il salua et tendit la main, après avoir observé attentivement tous les visages. Dans la convention qu'il avait faite avec les condamnés, le capitaine Law avait en effet mis cette clause *sine quâ non*, c'est que les évadés seraient des détenus politiques. Les condamnés de droit commun de l'île Non sont soumis à un règlement qui les oblige à se laisser couper ras et la barbe et les cheveux, le signe distinctif du caractère de la condamnation pour le long-courrier australien, était le port de la barbe et des cheveux, et son premier coup d'œil embrassa les figures des six arrivants. D'ailleurs, à l'entrée du capitaine, Ballière feuilletait distraitemment les journaux épars sur la table. Dans une feuille illustrée, le *Bow-Bells*, il venait de trouver à un article : *les chefs du parti républicain*, un portrait de Rochefort fait au moment des élections de 1869, mis en regard de celui de Gambetta. Le journal était ouvert à cette page, lorsque les déportés se levèrent pour rendre au capitaine son salut. Les yeux du vieux loup de mer tombèrent sur le portrait.

Immédiatement frappé de la ressemblance avec un de ses hôtes et sachant aussi Henri Rochefort

en Nouvelle Calédonie, il fit part de son observation. La réponse fut qu'il ne s'était pas trompé : c'était bien M. Rochefort qu'il avait devant lui. Toute glace fut désormais rompue, et le capitaine Law se mit à la disposition des fugitifs. Ce ne fut même que sur leurs prières instantes qu'il consentit à se conformer à la première partie du traité en ce qui concernait l'argent, et qu'il accepta, séance tenante, les 1,800 francs, qu'on était convenu de lui donner.

— « Pendant les quelques heures qui nous séparent du jour, dit-il enfin aux évadés, prenez l'air à l'arrière du pont, mais ne parlez pas, ne prononcez pas un mot, surtout un mot français. Le navire que vous voyez là, à quelques brasses seulement et qui chauffe est le bâtiment de guerre, la *Vire*.

« Il part à quatre heures du matin pour ravitailler vos camarades de l'île des Pins. C'est le seul navire de guerre en rade, le *Cher* étant allé hier conduire M. le gouverneur Gauthier de la Richerie à Canala. La balcinière dans laquelle vous êtes venus sera coulée, je vais faire préparer dans la cale une cachette où vous vous réfugierez quand le pilote montera à bord. Il est important pour ma sécurité personnelle que mon équipage ignore, tant que nous serons dans les eaux françaises, que vous vous trouvez ici avec mon assentiment. Le steward chef et mon second seront seuls à le sa-

voir jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à redouter. »

Le second prépara la cachette. On la ferma de toiles à voiles sous lesquelles les détenus s'étendirent. A six heures, le pilote arriva, l'ancre fut levée, et le trois-mâts-barque se mit en marche. De l'endroit où ils étaient blottis les proscrits ne voyaient rien. Ils ne se rendirent compte de la marche du brick que par le roulis qui commença à les secouer et celui qui ressentit les premières et presque insensibles commotions fut Henri Rochefort incapable de supporter une minute un voyage en mer.

C'était vers la petite passe de l'îlot aux lapins que se dirigeait le P. C. E. Mais par un contretemps désastreux, la brise qui avait un peu soufflé lorsque le navire avait quitté la rade, s'arrêta tout à coup.

« Enfin, mètre par mètre, minute par minute, dit encore dans son récit de cet événement devenu fameux, l'auteur du *Voyage de Circumnavigation*, nous parcourûmes la petite distance qu'il y avait du mouillage à l'îlot. Arrivés à la passe où l'îlot nous masqua, les voiles flasques pendirent le long des mâts et nous n'avancâmes plus d'un centimètre. L'immobilité la plus complète.

« — Stoppons, dit le pilote, nous n'aurons pas de brise, il faut attendre ce soir ou demain.

« C'était une sentence de mort pour chacun de nous, ou tout au moins de longs mois, peut-être

des années dans les prisons de M. le gouverneur. Le capitaine insista pour un départ immédiat, prétextant d'affaires pressantes et commanda une manœuvre qui nous ramenait sur nos pas. Nous rentrâmes dans le port, nous traversâmes toute la rade avec la lenteur d'une tortue. Nous revînmes passer sous la presqu'île, à une portée de pistolet de l'endroit où nous avions pris nos camarades la veille au soir et enfin nous réussîmes à sortir de l'autre côté de l'île Nou et à travers les récifs par la passe de la Dumbea. Au fond de notre réduit nous commençons à sentir les mouvements d'une mer agitée. Nous avons ignoré en grande partie toutes ces dernières péripéties, le capitaine, n'ayant pas voulu nous faire connaître notre retour dans le port de Nouméa.

« Enfin à deux heures et demie du soir, nous fûmes avertis que nous pouvions nous présenter sur le pont, où le capitaine nous attendait pour nous manifester toute sa surprise de notre découverte à son bord. »

Ce fut après que le pilote eut quitté le *P. C. E.* Au moment où il remonta dans son bateau, on l'entendit distinctement crier au capitaine Law :

— Captain, no letters for Nouméa ?

— No, répondit le vieux navigateur.

Les évadés sortirent de dessous les voiles, ils pouvaient dès lors aller, courir, où bon leur semblait, mais ils furent prévenus qu'à leur première

apparition sur le pont le capitaine feignant l'étonnement, les invectiverait de la belle sorte en présence de l'équipage.

Mors eut lieu cette scène absolument réjouissante.

Rochefort se montra, puis Jourde, puis Pnin, puis Groussot, puis Ballière, puis Bastine. Les matelots ahuris regardaient alternativement le panneau et la passerelle où se tenait le commandant.

— Qu'est-ce que cela veut dire? criait celui-ci. Un, deux, trois, mais il y en a donc toujours, quatre, cinq, six!... Quels sont et que veulent ces hommes? Achille Ballière s'avança et dit : — Nous sommes des prisonniers politiques internés en Calédonie. Ce que nous avons fait, nous cacher chez vous sans que vous le sachiez, peut vous paraître d'un goût douteux. Que voulez-vous? Pour recouvrer notre liberté nous n'avions pas le choix des armes. On ne s'évade pas tous les jours, d'ailleurs, et nous ne recommencerons pas demain cette aventure. Puis, se tournant vers ses amis qui avaient pris des poses étranges, il ajouta en se frottant les mains :

— Maintenant que la fête est terminée, je crois qu'il serait temps d'aller se mettre à table.

Les côtes néo-Calédoniennes disparaissaient à l'horizon, le cœur débordant de joie, les ex-déportés les regardaient s'estomper au loin dans la brume. On

passa dans le salon et là on inscrivit les noms sur le registre du bord ; mais il fut arrêté que jusqu'en Australie, les évadés garderaient les noms d'emprunt sous lesquels ils s'étaient présentés. C'était précisément tous les noms de famille de M. Rochefort répartis de la façon suivante :

Henri Rochefort (Henri Luçay) ; Achille Ballière (Achille Courvol) ; Bastien Granthille « Bastien » Curnieux ; Paschal Grousset (Paschal Périgère) ; Francis Jourde (Francis Courtenay) ; Olivier Pain (Olivier Gargillesse),

Le capitaine serra de nouveau les mains des six passagers, et, s'adressant à Rochefort :

— Vous avez dû tous bien souffrir, et en ce qui vous concerne personnellement le portrait de Bow-Bells est maintenant plus jeune que l'original.

— Nous avons, en effet, beaucoup souffert, répondit l'auteur de la *Lanterne*. A ce jeu-là bien des têtes ont grisonné. Je n'en suis plus, vous le voyez, à ce fameux *premier cheveu blanc* dont on parle toujours, mais je n'en suis pas non plus, ajouta-t-il en riant, au *dernier cheveu noir*, bien plus sinistre, et dont par contre on ne parle jamais.

La traversée de Nouméa en Australie s'opère d'habitude en douze ou quinze jours avec un navire à voiles, mais pris dans la queue d'un cyclone, le *P. C. E.* avait été poussé, à sa sortie des récifs de corail, par une force d'une véhémence extraord

naire, et ce trajet de Port-de-France à Newcastle, on ne mit que sept jours à peine à l'effectuer.

Durant ce voyage, secoue, et d'autant plus malmené qu'il revenait sur lest, le trois-mâts-larque mit au supplice les évadés. Ceux qui n'avaient jamais été malades pendant les cinq mois de navigation pour venir à la presqu'île Ducos ou à l'île des Pins sur les bâtiments de l'État, le furent sans discontinuer à dater de l'heure de la fuite jusqu'au jour de l'arrivée définitive. Henri Rochefort, étendu sur un matelas sur le pont, resta couché presque constamment, en proie aux vomissements les plus horribles.

Le capitaine, inquiet de ce malaise, qui ne laissait au malade aucun répit venait à tout moment se pencher et demander au pamphlétaire ce qu'il désirait manger pour son déjeuner ou pour son dîner. Il faisait confectionner des mets alléchants auxquels l'éminent journaliste ne pouvait jamais toucher.

Cependant le capitaine Law n'était pas sans craindre sur une poursuite possible de la part du gouvernement colonial français, et il disait mélancoliquement aux déportés en leur exprimant ses préoccupations :

— Que voulez-vous, nous n'aurions en cas d'attaque que huit mauvais fusils qui se rouillent dans le râtelier et je serais bien obligé de vous rendre.

Heureusement cette éventualité ne se présenta

pas. A quelques milles de l'entrée du port de Newcastle, en Australie cependant, les fugitifs eurent une souleur, un navire à vapeur ayant la forme d'un aviso, mit tout à coup le cap sur eux courant à toute vitesse comme pour tenter un abordage. Le capitaine lui-même eut un moment de trouble. Bientôt tout s'expliqua ; c'était un remorqueur qui venait offrir ses services aux arrivants pour les aider à pénétrer dans les passes et qui avait ainsi forcé sa vapeur de peur d'être distancé par ses concurrents.

Le capitaine qui, en raison de son habileté reconnue, avait un brevet qui le dispensait de cette obligation, refusa les offres du remorqueur, et quelques minutes après, le P. C. E. faisait triomphalement son entrée dans la rade.

---



## XVII

### RETOUR EN EUROPE

L'AUSTRALIE, LES FIDJI, LES SANDWICH, L'AMÉRIQUE  
DU NORD.

Le P. C. E. glissait lentement entre les jetées, et les deportés, fous de joie, regardaient la terre libre sur laquelle ils allaient, dans quelques instants, recouvrer leur liberté. Le panorama qui se déroulait était des plus pittoresques. Au loin, à l'arrière du trois-mâts-barque, ils apercevaient la longue ligne blanchâtre dessinée par l'écume des vagues déferlant et se brisant sur les bancs de récifs à fleur d'eau. Devant eux se dressaient à l'horizon les montagnes Bleues, mettant dans la tonalité tendre du ciel la tache foncée de leur bleu sombre. Puis c'était, à des plans plus rapprochés, la gracieuse ville de Newcastle, aux constructions mouvementées, disparates, établies en cirque à l'embouchure de Hunter River. Les maisonnettes coquettes assises aux flancs des collines qui viennent insensiblement mourir dans la mer, sem-

blaient aux évadés autant de curieuses coiffées de leurs bonnets rouges en briques, dévisageant chaque arrivant avec les grands yeux formés par la trouée noire des fenêtres dans les façades pâles ou colorées.

Dans le port, grâce à une coïncidence extraordinaire, tous les bâtiments australiens et étrangers étaient pavoisés. On eût dit que les capitaines fêtaient le retour de morts-vivants au soleil et à la vie. Le hasard avait voulu, en effet, que l'entrée des passagers de contrebande du P. C. E. s'effectuât à l'heure précise où tous les pavillons de la flotille marchande étaient mis au vent. Comme Henri Rochefort demandait au capitaine Law la cause de cette exhubérance de *couleurs*, celui-ci consulta son calendrier, pour savoir si le jour où l'on se trouvait n'était pas un jour férié qui nécessitât ce déploiement d'oriflammes. Il ne découvrit rien qui donnât l'explication, et ce ne fut que le lendemain, par les journaux de la localité, que les détenus furent renseignés sur ce détail. Le journal australien *The Newcastle Chronicle* renfermait l'article suivant :

#### ÉVASION DE SIX PRISONNIERS D'ÉTAT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

« Hier la cité était mise en émoi par l'arrivée du P. C. E. venant de Nouvelle Calédonie et ayant à son bord six des plus éminents prisonniers d'État français récemment exilés dans cette colonie. »

Et la réflexion suivante que nous allons citer était la lumière dardee sur le pavoisement leque avait si fort intrigue les fugitifs.

Il est assez singulier que ces hommes soient arrivés tandis que tous les navires dans le port étaient pavoisés en l'honneur de son excellence le gouverneur sir Hercule Robinson qui était précisément attendu à cet instant même.

C'était pour toi, Hercule Robinson, que la colonie australienne et les navires qui stationnaient dans son port étaient pavoisés, c'était pour toi, Hercule Robinson, gouverneur de *New South Wales* en tournée d'inspection gouvernementale ! Mais ainsi que le faisait ressortir la *Chronique de Newcastle*, il était assez curieux que l'exhibition d'étendards fût faite juste au moment de l'abordage en Australie des six évadés politiques. Les Anglais étant assez superstitieux durent en augurer de grands événements futurs, favorables aux communistes en rupture de déportation.

Parmi les bâtiments que coudoyèrent presque, en se rangeant dans le port de Newcastle, les nouveaux venus, nous mentionnerons un trois-mâts de Bordeaux, le *Saint-Jean*. Quand ils passèrent à proximité de ce navire français, les anciens prisonniers de Calédone demandèrent aux matelots et officiers du bord des nouvelles de France, et comme lesdits marins n'en avaient aucune intéressante à

leur communiquer, les évadés leur fournirent celle de leur propre « escape. »

— Ça va faire plaisir sans doute à M. de Mac-Mahon, exclama Henri Rochefort en se moquant.

A peine avait-il jeté l'ancre que le P. C. E. reçut la visite d'un employé de l'administration coloniale. Un canot qui porte un fanion orné de trois lettres H. M. C. (Her majesty's custows) vint inspecter le registre du capitaine Law. L'officier qui montait l'embarcation était un jeune officier fashionable. Il s'assit dans la salle à manger, lut attentivement le nom des passagers immatriculés sur la feuille et à cette question :

— Ces six messieurs arrivent de Nouvelle Calédonie ?

Le capitaine Law, qui ne savait trop encore de quelle manière serait envisagé par l'amirauté, le secours prêté par lui à des prisonniers même politiques, riposta non sans quelque embarras.

— Oui, ils se sont inscrits, comme passagers libres sous les noms que vous avez lus, mais j'ai tout lieu de supposer maintenant, monsieur, que ces six messieurs sont des détenus, déportés pour faits insurrectionnels en Nouvelle-Calédonie.

Le vieux loup de mer qui commandait aux destinées du P. C. E. avait appelé les évadés qui assistaient, ne comprenant que par les gestes le sens général de cette conversation qui les mettait directement en jeu. L'officier (*her majesty's custows*)

se contenta de jeter sur chacun des ex-captifs un coup d'œil rapide et termina cette séance dont les intéressés redoutaient au premier abord les embarras par un « all right » c'est très bien ! » qui remit immédiatement chacun, capitaine ou proscrit dans son assiette.

Les déportés brûlaient de l'ardent désir de mettre pied à terre. Les bagages qu'ils avaient emportés consistaient, à peu de chose près, à ce qu'ils avaient sur le dos, les formalités de l'inspection de la douane n'étaient pas ce qui pouvait les retenir. Ils prièrent le capitaine Law, fort attendri et enchanté d'ailleurs, de l'excellente façon dont se succédaient les diverses scènes de cette intrigue maritime, de vouloir bien les débarquer sur le champ. M. Law se rendit à ces sollicitations et le canot du bord accosta peu d'instant après à la terre ferme. Ce fut avec des cris de joie que les déportés sautèrent sur le sol australien. Une fois débarqués, ils se serrèrent la main, délivrés à jamais de toutes craintes. L'accueil sympathique que les habitants de Newcastle leur réservaient, devait contribuer encore à marquer de blanc cette journée inscrite, pour les six condamnés, parmi les fastes.

La nouvelle de l'évasion de Rochefort et de ses compagnons s'était en effet déjà répandue dans la ville. L'officier inspecteur en retournant à terre avait jase. Il avait narre à ses amis et connaissances le sextuple sauvetage opéré par le capitaine du

P. C. E. Au premier pas qu'ils risquèrent sur le quai, les condamnés français se virent l'objet de la curiosité et de la bienveillance publiques.

Les 1,800 francs versés, selon les conventions, au digne long-courrier australien avaient laissé à peu près vides les poches des joyeux évadants. Leur unique fortune se composait de deux cents francs de bons calédoniens remis à la presqu'île Ducos, le soir de l'évasion, à Olivier Pain par le cantinier M. C... et appartenant à Paschal Grousset. Il fallait avec ces deux cents francs parer à toutes les nécessités présentes. Il fallait informer les familles respectives de la réussite de la fuite, acheter du linge, télégraphier en France pour se procurer de l'argent. Il fallait s'installer momentanément à l'hôtel, il fallait... il fallait surtout et avant tout trouver à négocier contre espèces sonnantes les pauvres bons qui n'avaient cours ni au télégraphe, ni chez les fournisseurs, ni à l'hôtel.

Un passant questionné par les déportés donna l'adresse d'une banque où la transaction tant souhaitée pouvait s'opérer. Deux des évadés se rendirent à l'*office* afin d'y mener à bien et rapidement la négociation.

Mais avant de suivre Henri Rochefort et ses amis à travers les vicissitudes de leur retour d'Australie en Europe, jetons immédiatement un coup d'œil sur les événements qui suivirent la décou-

te, en Nouvelle Calédonie, de la disparition des communistes fugitifs.

Cette disparition des déportés simples fut connue le soir même à Noumea. L'absence de Bastien Granthille avait donné lieu presque aussitôt aux recherches de son patron. Inquiet de n'apercevoir, durant la journée, ni son employé, ni sa barque au port de débarquement, M. Dussert s'était livré à une enquête révélatrice. Avant la nuit, l'évasion de Jourde, de Bastien et de Ballière était le sujet des conversations bruyantes, le grand « excitement » de toute la ville.

De prime abord, le directeur et les gardiens de la déportation crurent n'avoir à enregistrer que le départ des prisonniers internés sur la Grande-Terre. Ils ne connaissaient encore que la moitié de leur triste mésaventure. Ce n'est que le surlendemain matin, et d'une manière imprévue, que l'administration constata le manquement des détenus de la presqu'île Ducos.

M. Dussert étant venu à la cantine de la baie de Numbo surveiller en personne un chargement de vivres, profita de l'occasion pour courir annoncer à MM. Rochefort, Grousset et Pain la stupéfiante nouvelle.

Il trouva la maison vide.

Près de l'entrée du gourbi se tenait un déporté, jeune paysan franc-comtois, occupé à faire de la cuisine. M. Dussert l'interpella ainsi :

— Dites donc, monsieur Jardy, ces messieurs ne sont pas chez eux ?

— Je ne les ai pas vus depuis deux jours.

— Depuis deux jours ! Comment ils sont absents depuis deux jours ? Mais ils sont toujours à la presque île ?

— Oh ! je pense que oui. Je ne saurais vous dire... Je suis inquiet, ils m'avaient donné congé pour vingt-quatre heures, ils sont partis, m'ont-ils dit, à la pêche à l'extrémité de l'enceinte. J'ai fait à manger hier, ils ne sont pas rentrés.

Du seuil où il se trouvait à ce moment, le cantinier regardait avec une stupeur indicible, les vêtements épars, sur le sol de la maison. Il se rendit compte alors du rôle joué par son canot sous la direction de Bastien.

Effaré, M. Dussert revint à sa cantine, située en deçà des limites de l'enceinte fortifiée et demanda à tout venant si l'on n'avait pas vu MM. Rochefort, Grousset et Pain. Les réponses se succédaient toutes négatives. Ce fut bientôt à l'issue de cette enquête, une rumeur formidable dans le camp de Numbo. De tous les côtés on ne voyait que déportés entrant de hutte en hutte, parlant fort, s'arrêtant sur le seuil, gesticulant et se remettant à courir.

— Vous savez la nouvelle ?

— Quelle nouvelle ?

— Rochefort, Grousset et Pain se sont évadés.



— Pas possible. Quelle chance ! Ils ont joliment bien fait ! Ils vont pouvoir révéler les tortures qu'on nous inflige.

Toutes les hypothèses sensées et même insensées se donnèrent libre champ. Comme on ignorait les détails de l'affaire, on les inventait à plaisir.

On parlait de la tentative des trois détenus s'efforçant de gagner Sydney ou un point quelconque de la côte australienne à la nage. Puis quelques gavroches parisiens retrouvant en face de cet événement heureux et dont chacun se gaudissait leur verve des plus beaux jours, les sarcasmes à l'adresse des gardes chiourmes, dont l'existence en tant que fonctionnaires était menacée par cet incident, éclatèrent aux quatre coins du camp.

— As-tu vu la *Lanterne* ?

— A quoi d'autres répliquaient en sifflottant.

— Elle est allée rejoindre les bottes à Bastien.

« Ah ! il a des bottes Bastien ! »

Dans le camp réservé aux surveillants, le calme régnait encore. C'était un contraste étrange que ce bouillonnement de l'enceinte fortifiée et cette accalmie du petit clan formé par le groupe des gardiens. L'accalmie dura peu.

Tout à coup, on vit bondir ainsi que pour une prise d'armes tous les gardes chiourmes à la fois. Ils se dirigeaient en toute hâte, au pas de course, vers la maison abandonnée. Quand ils traver-

sèrent les camps de la *Danaé* et de la *Guerrière*, les lazzis les accueillèrent, les mettant dans une inexprimable fureur. En pénétrant dans le gourbi désert, d'un coup d'œil le gardien-chef acquit la certitude de ce qu'il était venu savoir. Le désordre dans lequel gisait la case en disait suffisamment sur l'acte désespéré des propriétaires. A la constatation de ce résultat ce fut une recrudescence d'exaspération de la part des surveillants.

Ils se ruèrent dans les pièces délaissées, et meubles, immeuble, livres, vêtements payèrent, entre les mains de ces subalternes, le crime d'évasion commis par les possesseurs.

« On voyait de loin, du bord de la mer où nous nous tenions, afin d'assister à la scène, écrivait un condamné dans une lettre qui parvint aux évadés durant leur séjour à Sydney, les surveillants, fous de rage, déchirer les rideaux de grosse toile qui fermaient les fenêtres des chambres de Grousset et de Pain. Ils lacéraient les vêtements renfermés dans la valise de Rochefort, crevaient les chapeaux en jurant comme des templiers. »

Après cette hécatombe, ils reprirent comme ils étaient venus le chemin du camp militaire mais ils durent revenir bientôt sur l'ordre du commandant territorial, procéder à une perquisition minutieuse et à l'enlèvement de tout ce qui se trouvait dans la maison. On les aperçut portant dans leurs bras les

papiers, les habits, le linge, en un mot tout ce qui avait été laissé par les fuyards.

Mais la colère ne se contente pas de s'exercer sur des objets inanimés. Il faut à la fureur d'autres souffre-douleurs que des chaises, des jaquettes et des manuscrits. Un homme innocent était tout naturellement désigné, en l'absence des vrais coupables, à la vengeance aveugle des surveillants exaspérés. C'était le déporté Jardy.

Considéré comme complice, cet infortuné fut arrêté, maltraité. On le conduisit en prison, et de là devant le commandant de la baie de Numbo.

A toutes les questions que l'officier supérieur lui posait, le jeune et brave Franc-Comtois répondait invariablement avec la force de l'innocence :

— Je ne sais où sont ces messieurs. Ces messieurs doivent être à la pêche. Je prierais M. le commandant de vouloir bien me laisser aller préparer le repas, ils ne peuvent tarder à rentrer.

Il fut impossible au commandant de faire départir le Franc-Comtois Jardy de cette persistante argumentation. L'innocence du pauvre incarcéré éclatait, si manifestement, qu'il fallut même le relâcher incontinent. Si ses compagnons de déportation l'avaient tenu éloigné durant deux journées entières de leur case, c'était vraisemblablement pour qu'il n'assistât à aucun des préparatifs du départ, d'abord, et ensuite pour qu'une fois le départ

effectué il n'en pût, sur-le-champ, faire *de visu* la constatation.

A Nouméa, les racontars avaient marché leur train. En passant de bouche en bouche, l'événement avait singulièrement augmenté de proportions. Le matin, c'étaient six déportés qui s'étaient échappés, à midi c'était, disait-on, quinze condamnés qui avaient fui, dans la soirée, le chiffre des évadés s'élevait, disait-on, à cent et quelques, c'était presque l'amnistie partielle ! On citait à tout venant les noms et prénoms des fugitifs, dans les rues, sur le pas des portes, on racontait leur équipée, on faisait de vive voix leur biographie.

M. Gauthier de la Richerie était absent, nous l'avons dit à ce moment. Il était allé en villégiature à Canala, dans le sud de l'île. Le vaisseau administratif au milieu de cette tourmente se trouvait sans commandement, désarmé. *Fluctuat et mergitur*, telle était en cette occurrence sa devise.

Un instant, les subordonnés eurent l'espoir que l'évasion de la presqu'île Ducos, et celle de MM. Ballière, Jourde et Bastien Granthille étaient absolument distinctes. On ne se rendait pas compte du concert qui avait pu exister entre les déportés simples de Nouméa et les déportés de l'enceinte fortifiée ; on croyait à une coïncidence de tentative étrange, et voilà tout. Un brick anglais, l'*Ellen Moris*, étant ce jour-là en partance, on alla jusqu'à supposer que c'était la connaissance de

l'évasion de Jourde et de ses amis qui avait inspiré à Rochefort et à ses compagnons l'idée d'une imitation servile, et l'on se figura que si les premiers avaient quitté la colonne à bord du P. C. E., les seconds étaient, actuellement encore, cachés dans quelques recoins du second voilier. On ajouta facilement foi à ce que l'on désire, et les gardiens désiraient ardemment que cette dernière hypothèse se réalisât. La recherche de la démonstration donna lieu à un déploiement de force extraordinaire, qui porta l'effroi des insulaires au paroxysme. A l'heure où l'*Ellen Moris* pilote à bord, dérapa et mit voiles au vent, ordre fut intimé au capitaine d'avoir derechef à jeter l'ancre. Les quais se garnirent aussitôt, d'un bout à l'autre de soldats d'infanterie de marine, formant la haie et empêchant les curieux d'approcher. Des embarcations chargées d'hommes armés entourèrent le voilier qui fut fouillé de fond en comble.

On ne découvrit rien, bien entendu, puisque les six évadants partis le jeudi avaient touché le vendredi suivant le sol de la libre Australie. Par un de ces hasards saisissants, le courrier qui arriva quelques jours après cet événement, apportait à M. de la Richerie sa nomination de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur. Quand il reçut à Canala où on les lui fit parvenir et la croix et la nouvelle de l'évasion fameuse, en regardant l'insigne brillant de sa dignité future et la

lettre où l'affreux récit du départ d'Henri Rochefort et des cinq autres détenus s'étalait dans toute son horreur, le gouverneur eut un sourire amer et ce mot devinatoire : « C'est une croix sur une tombe ! »

Dans le courant du mois d'avril 1874, en effet, M. le contre-amiral Ribour partait de Brest et cinglait vers Nouméa. Le *Journal officiel* de France contenait la veille, deux décrets signés par le maréchal de Mac-Mahon : l'un révoquait de ses fonctions de gouverneur M. Gauthier de la Richerie ; l'autre désignait M. le capitaine de vaisseau de Pritzbuër comme son successeur. M. le contre-amiral Ribour était, en outre de l'exécution de ces deux décrets, chargé du soin de présider à une enquête sur les causes de l'évasion des communalistes.

On essaya, à huit mois de distance, d'englober dans une sorte de complot qui n'exista jamais, des négociants, étrangers à tout concours soit-disant prêté à l' « Escape » des condamnés politiques. Il y eut une hécatombe de gens qui furent longtemps à se demander ce qu'on leur voulait. La plupart, en dépit de leurs protestations et de la preuve faite de leur non culpabilité, n'en durent pas moins abandonner dans un délai fixé très court, le territoire néo-calédonien. Ils durent vendre à vil prix, qui les denrées, qui les établissements, qui les bestiaux, qui les terrains qu'ils avaient peu de

temps auparavant achetés à des taux usuraires. Mais il fallait, ne pouvant se venger sur ceux qui s'étaient dérobés à ses rigueurs, que l'administration trouvât sur qui faire retomber ses coups.

Le premier colon sur lequel la colère gouvernementale s'abattit fut naturellement celui qui était, je ne dirai pas le plus innocent, — ils l'étaient tous, — mais celui-là même qui avait été victime, momentanément, des évadés : M. Dussert. C'était à lui, en effet, que les internés de Nouméa avaient pris le canot nécessaire à la réussite de l'entreprise. Ce n'est que plus tard qu'on lui en effectua le paiement. Au début, le cantinier avait appris l'usage auquel avait servi son embarcation de la façon suivante :

La barque défoncée à coups de hache par le second du trois mâts et remplie de cailloux, s'était abimée dans la mer. Roulée par les flots, elle avait fini d'oscillations en oscillations, de culbutes sous-marines en culbutes sous-marines, à se débarasser de son lest et elle était venue s'échouer sur la plage. M. Dussert l'avait aperçue là un beau matin.

Le gouvernement complétait autrement ce désastre : les déportés payèrent deux cent cinquante francs le bris du bateau, M. Ribour fit payer de la ruine et de l'expulsion au malheureux homme, l'emprunt forcé qui lui avait été imposé.

Mais les mesures de rigueur ne s'appliquèrent pas aux colons seulement. Les déportés en eurent leur part. D'abord les appels qui ne se faisaient que deux fois par semaine se multiplièrent dorénavant. L'autorisation accordée aux condamnés par l'administration de se construire des cases sur les divers points écartés de la presqu'île, hors de vue du camp militaire, fut rapportée séance tenante et les détenus furent désormais parqués dans l'étroite enceinte de la baie de Numbo.

Ceux des déportés simples qui avaient obtenu de quitter l'île des Pins et de loger à Nouméa, occupés chez les négociants de cette ville, durent réintégrer un beau matin leurs anciennes paillettes.

. Tracasseries inutiles, vaines sévérités, qui n'empêchaient pas les six évadés de fouler le sol australien, où nous les retrouvons et où nous allons les suivre.

· Ce furent Henri Rochefort et Paschal Grousset qui, guidés par un commerçant de Newcastle, se rendirent chez un banquier pour la négociation des bons de Calédonie. Au premier abord, le financier tourna et retourna les papiers que les fugitifs lui montraient, puis après un exposé succinct fait par l'obligeant cicerone de la situation dans laquelle se trouvaient les exilés, le change du papier en livres sterling s'opéra. La perte sèche fut de 40 francs. C'était donc 160 francs nets qui



constituèrent la fortune définitive des nouveaux débarqués.

Le capitaine Law qui, lors de l'arrivée, ne savait trop de quelle façon le gouvernement de la Nouvelle-Galles allait envisager le sextuple sauvetage exécuté par lui, était, devant les manifestations sympathiques dont les proscrits étaient l'objet, devenu pour ses hôtes un véritable Barnum. Il ne quittait plus ses obligés, il les suivait et racontait à tout venant leur odyssee. A chaque réédition du récit, les félicitations les plus chaudes escortées de poignées de main et d'offres de consommation dans les *bars* se renouvelaient, le vieux loup de mer acceptait également les unes et les autres. Il fut et ils furent si bien fêtés que les déportés ne crurent pouvoir se soustraire, si faibles que fussent leurs ressources à une invitation, à une sorte de banquet intime, dont l'hôtelier de Great Northern Hotel se chargea de confectionner le menu.

Le chiffre des convives, qui devait être assez restreint, s'étendit avec une élasticité telle que le soir, autour de la table de l'hôtel, dix-huit ou vingt personnes se trouvaient réunies. L'addition fut un Waterloo. La note se soldait par une dépense de cent francs.

A l'issue du repas, les six évadés s'assemblèrent et tinrent conseil. A l'unanimité, on reconnut qu'il était impossible de sortir rapidement de l'em-

barras dans lequel ont été, en demeurant un instant de plus à Newcastle et l'ont convint de partir au plus tôt pour la capitale de New South Wales, c'est-à-dire Sydney. Le prix du passage coûtant vingt francs par tête, il était difficile de subvenir à un sextuple embarquement. On trancha dans le vif. On décida que trois des condamnés seulement partiraient, afin de se procurer les moyens de télégraphier en Europe. Il y avait force chance pour qu'au chef-lieu, dans une grande cité de deux cent cinquante mille âmes, on rencontrât quelque compatriote qui subvînt aux premiers frais des relations à établir avec les amis de Paris.

C'était à M. Edmond Adam que Henri Rochefort voulait et devait s'adresser afin d'obtenir l'argent nécessaire au rapatriement et à l'acquittement nécessaires de la dette — huit mille deux cents francs — contractée envers M. Law.

Donc, Achille Ballière, Bastien Granthille et Olivier Pain se sacrifièrent, et Rochefort, Grouset et Jourde partirent pour Sydney à bord du vapeur le *Kembla*. C'était sans un sou en poche que les évadés restaient à l'hôtel. C'était sans un rouge liard que les trois détenus partants allaient arriver à destination.

Sur le pont de *Kembla*, l'auteur de la *Lanterne* apprit que le propriétaire d'un des principaux hôtels de Sydney était un Français du nom de Courvoisier. Or, le pamphlétaire se rappela que

tandis qu'il était prisonnier à Saint-Martin de Ré, il avait, un jour, reçu d'un négociant de Bordeaux une lettre, qui se terminait à peu près de la sorte :

« J'ai, monsieur Rochefort, mon frère qui est propriétaire d'un riche hôtel sis à Sydney, George Street. Si jamais dans le terrible voyage que vous faites vous avez l'occasion d'aborder en Australie, présentez-vous chez mon frère, qui vous recevra et se mettra, comme je m'y mets moi-même, à votre entière disposition. »

Il n'y avait pas à hésiter. Cette réminiscence avait fait renaître l'espoir et en débarquant, ce fut à l'hôtel Courvoisier qu'Henri Rochefort demanda à être conduit. Il était nuit quand les voyageurs heurtèrent à la porte. M. Courvoisier vint ouvrir, il reconnut aussitôt le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* et l'accueil que cet excellent et digne homme fit aux réfugiés fut tout cordial.

Il leur offrit sur le champ les chambres vacantes il leur proposa les fonds utiles à la transmission de la dépêche pour l'Europe. Il tint, en attendant la réponse à ce télégramme, table et bourse ouvertes pour les évadés de la Nouvelle-Calédonie. Le point délicat à régler, c'est-à-dire l'envoi de deux cents francs environ pour les trois amis « demeurés en gage » à *Great Northern Hotel* à Newcastle, le fut en un clin d'œil, grâce à ce banquier dévoué.

Et ce mot de Paschal Grousset à Olivier Pain rasséréna les délaissés :

« Sydney, samedi, midi, hôtel Courvoisier.

« Chers amis, je ne perds pas une minute pour vous écrire ; mais, par malheur le repos dominical est là, ce mot ne vous arrivera que lundi. Quoi qu'il en soit, voici où en sont les choses : la dépêche pour M. Edmond Adam est partie, et M. Courvoisier, qui est un homme charmant, nous avance deux cents francs que je m'empresse de vous expédier. Venez tout de suite nous rejoindre : Voyez le capitaine, dites-lui que les fonds lui seront remis dans le courant de la semaine par Jourde, qui reviendra exprès à Newcastle et que nous l'aimons à la folie et lui conservons une reconnaissance éternelle.

« Amitiés à M. Bonnard et à tous ceux qui nous ont fait si bon accueil. Vous avez vu sans doute la gracieuse hospitalité que le *Morning Herald* a accordée à notre dépêche. *All right.*

« A mardi matin au plus tard, n'est-ce pas ?

« A vous,

« PASCHAL GROUSSET. »

La seconde dépêche à laquelle Grousset faisait allusion dans sa lettre était le télégramme envoyé par le *Sydney Morning Herald* et par l'agence *Reuter* aux divers gouvernements européens et signalant l'arrivée en Australie de six évadés de Nouméa. C'était une grande joie pour ceux qui

avaient risqué la mort afin d'aller retrouver leurs familles, de savoir que celles-ci allaient apprendre du même coup leur évasion et leur prochain retour en Occident.

Ce fut d'Angleterre que la nouvelle ricocha en France. Le *Times*, le *Daily Telegraph*, le *Daily News* donnèrent à la fin du mois de mars cet énoncé très laconique :

« On nous télégraphie de Sydney que six déportés de Nouvelle-Calédonie sont parvenus à gagner l'Australie. Ce sont MM. Henri Rochefort, Paschal Grousset, Jourde, Olivier Pain, Ballière et Granthille. »

Quelques heures, d'ailleurs, après que l'agence *Reuter* avait expédié sa dépêche, le consul de France à Sydney, M. Simon, muni d'informations qui ne pouvaient laisser subsister dans sa pensée aucun doute, avisait de son côté télégraphiquement le ministère de Versailles de l'événement appelé à un si grand retentissement. Cet avis de M. Simon était d'un jour en retard sur le télégramme de l'agence *Reuter* et de deux sur la demande d'argent que l'auteur de la *Lanterne* avait fait tenir à M. Edmond Adam.

Les circonstances qui ont présidé à la réception de la dépêche d'Henri Rochefort méritent d'être rapportées.

Lorsque le facteur du télégraphe de Paris vint remettre au sénateur de l'extrême gauche le pl

emanant d'*Australasia bank* (c'était, en effet, *Australasiabank* que Henri Rochefort et M. Courvoisier avaient chargé de la rédaction et de l'expédition du télégramme réclamant l'ouverture d'un crédit de 25,000 francs), Edmond Adam était à table, en train de dîner avec sa femme. Il lut et relut le télégramme, tourna et retourna le papier s'assura que le télégraphiste ne s'était pas trompé d'adresse. Le texte, très net, disait clairement l'évasion et la situation difficile dans laquelle se trouvaient les fugitifs. Mais dans la crainte que le gouvernement de combat n'interceptât cette communication importante, Henri Rochefort l'avait signée de son prénom, supprimant son nom de famille qui pouvait donner l'éveil.

Tandis que, son mari, stupéfait, jetait de nouveau les yeux sur l'extraordinaire nouvelle, Mme Adam inquiète du silence gardé par celui-ci, fit cette question toute effrayée :

— Qu'y a-t-il, est-ce que c'est une mauvaise nouvelle que tu reçois, mon ami ?

— Au contraire, riposta l'ancien préfet de police.

— Tu as l'air troublé, qu'arrive-t-il donc ? insista-t-elle ?

M. Edmond Adam fit passer à Mme Adam la lettre qu'il avait entre les mains :

— C'est une bonne et joyeuse nouvelle, si elle est vraie ; dit-il, mais est-elle exacte ? Là est la

question. La dépêche est rédigée dans une forme qui permet peu de douter. Si cependant nous étions le jouet de quelque intrigant audacieux !

L'émotion causée aux amis vrais et dévoués du *Luternier* mit immédiatement fin au repas. Il fut convenu que M. Adam conserverait dans sa poche sans en souffler mot à âme qui vive, le document qu'il avait reçu. Il irait le soir au ministère s'enquérir sans en avoir l'air des renseignements sur l'étranger. Pendant deux jours le sénateur erra vainement dans les coulisses ministérielles sans obtenir le moindre détail qui pût affirmer ou infirmer le secret qu'il avait en sa possession.

Il commençait à croire à une mystification, quand, une après-midi, il remarqua dans les bureaux une effervescence inaccoutumée. Tout paraissait sans dessus dessous. Les employés supérieurs étaient d'une humeur massacrant, sans rien révéler cependant. Mais un chef de service qui connaissait intimement l'éminent visiteur s'approcha et lui glissa furtivement ces mots à l'oreille :

« Dites donc, Monsieur Adam, savez-vous ce qu'il en est, vous qui êtes le tuteur des enfants d'Henri Rochefort » ? Le ministre est ici d'une fureur de dogue. On prétend que l'ex-représentant de Belleville a réussi à s'évader. »

A la Chambre, dans la galerie des Tombeaux, Edmond Adam, accostant M. le duc de Broglie, lui demanda négligemment :

— Est-il vrai, Monsieur le ministre, que Henri Rochefort, comme on le prétend, soit arrivé à Sydney ?

Le principal fauteur du Seize-Mai répliqua avec une assurance superbe :

— Sous le gouvernement de M. Thiers ces choses-là étaient possibles, sous notre ministère jamais ! »

L'exaspération de la réaction était une garantie suffisante de la véracité des télégrammes publiés par les journaux, M. Adam ne songea plus dès lors qu'à mettre à même Henri Rochefort de toucher les fonds nécessaires à son rapatriement, et craignant à son tour que les complices de M. de Broglie ne retardassent l'envoi des 25,000 francs si on les expédiait de Paris, il alla trouver M. Georges Perrin, lequel avec une bonne grâce exquise consentit à faire le voyage de Londres, d'où l'argent fut versé et transmis par chèque télégraphique à la banque désignée de Sydney.

On peut s'imaginer si les précautions mentionnées ci-dessus étaient superflues. Ne sachant à qui s'en prendre du retour à la liberté des communalistes de l'île des Pins et de la presqu'île Ducos, le conseil des ministres alla jusqu'à faire publier par les feuilles à sa solde, que des poursuites seraient intentées contre le digne et excellent M. Adam, basées, disaient les organes réaction-



naires, sur la responsabilité qui incombait à cet homme d'État dans l'évasion de la Nouvelle-Calédonie. On pense comme il était possible d'impliquer qui que ce soit dans un procès de complicité. Tout le monde ignorait la tentative. Tout Paris avait été surpris de sa réussite. M. Edmond Adam n'était intervenu qu'une fois le fait accompli, et pour un secours pécuniaire. Mais il n'était pas sans intérêt de rappeler les racontars de la presse louche : plus ils sont incroyables et plus ils montrent à quel degré d'affolement les ministres et leurs séides, en arrivèrent alors.

Longtemps, M. de Broglie avait refusé d'ajouter foi aux récits qui lui parvenaient de la Nouvelle-Galles du Sud. A la première dépêche de M. Simon, le consul, il avait riposté par une réponse à peu près analogue à celle qu'il fit à M. Edmond Adam.

— C'est impossible.

Et il avait ajouté :

« — Veuillez nous télégraphier de nouveau les noms. »

A six reprises différentes, l'agent du gouvernement en Australie dut rééditer ses correspondances télégraphiques, et Versailles fut obligé de se rendre enfin à l'évidence.

Un suprême effort fut définitivement essayé. On ne pouvait ressusciter les condamnés, on chercha à les déshonorer et à empêcher les manifestations

sympathiques dont ils étaient l'objet depuis le jour de leur débarquement dans New South Wales.

Le consul de France, M. Simon, adressa au rédacteur en chef du *Sydney Morning Herald*, une lettre qui se proposait d'englober les exilés dans une réprobation générale.

Voici ce curieux opuscule :

*A M. le rédacteur en chef du Sydney Morning Herald.*

« Monsieur,

« Comme il appert que quelques habitants de Sydney, poussés par une généreuse impulsion, pourraient être induits en erreur sur la situation réelle faite aux hommes qui ont été condamnés par les conseils de guerre à la peine de la transportation et de la détention en Nouvelle-Calédonie, je considère comme mon devoir de faire connaître au public la vérité en ce qui concerne ces prisonniers. Loin d'être seulement des *exilés* ou des *condamnés politiques*, dans le sens ordinairement attribué à ces termes, je dirai qu'ils ont été frappés d'une condamnation à la transportation et à la détention pour des actes criminels punis dans tous les temps par les lois criminelles de leur pays. Ils ont été jugés par la juridiction spéciale des conseils de guerre, parce que Paris et une portion de la France étaient à cette époque sous le régime de *l'état de siège*, et uniquement parce que, dans ces circons-

tances, les tribunaux militaires étaient chargés de connaître des crimes de la catégorie de ceux reprochés à ces accusés.

« Ils n'ont jamais été envisagés sous le jour de auteurs politiques, et ils n'ont, par conséquent, aucun droit à en revendiquer la désignation, laquelle, dans aucun cas d'ailleurs, ne parviendrait à pallier des crimes tels que l'incendie, le pillage, le meurtre des otages commis au temps de l'orgie communaliste dans Paris et la complicité qui, quoique parfois indirecte, incombe à certains de ces hommes ne saurait être répudiée par eux. Je vous serai très obligé, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre, si vous le jugez convenable dans l'intérêt de la vérité et de la justice. »

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant serviteur.

« G. Eugène Simon, consul de France.

« Sydney, le 2 avril 1874. »

L'émotion que produisit l'insertion de cette véhémement diatribe fut prodigieux. Depuis l'arrivée des déportés à Sydney, l'hôtel Courvoisier ne désemplissait pas aux heures des repas. Les évadés mangeaient tous les six à une grande table installée dans une salle immense du rez-de-chaussée, et l'affluence pour les voir était chaque jour plus considérable. Henri Rochefort principalement

était, dès qu'il s'asseyait, le point de mire de tous les assistants. Quelque gênants que soient des incidents de cette nature, les fugitifs n'avaient point cru devoir y mettre fin, et cette résolution avait été prise dans l'intérêt même de ceux qui restaient en Nouvelle-Calédonie.

Il n'était pas sans utilité, en effet, que par des rapports établis entre le public australien et les évadés, et par l'intimité qui peu à peu naît de ces rapports, les citoyens de New South Wales fussent appelés à se rendre compte de l'infamie des récits publiés contre des captifs sans défense et cela depuis plus de quatre années. Des conversations, des renseignements fournis, il devait s'opérer forcément une réaction en faveur des calomniés. C'était d'ailleurs avec tant de sympathie que les habitants de Sydney abordaient les arrivants, qu'il ne pouvait rester dans l'esprit de ces derniers, en dépit de la lassitude qui résultait des questions incessantes auxquelles il leur fallait répondre, qu'un sentiment grandissant d'éternelle reconnaissance. Les proportions qu'avait atteintes l'exhibition étaient si colossales, que l'hôtel Courvoisier se transformait pour son propriétaire en une véritable mine d'or.

— Au lieu de vous laisser me payer vos dépenses, disait souvent l'excellent et digne commerçant à l'auteur de la *Lanterne*, c'est au contraire moi qui devrais vous verser à tous de l'argent pour les

bénéfices énormes que votre présence ici me fait réaliser. »

La lettre du consul de France tomba au moment où les condamnés étaient, selon l'expression anglaise, « les lions du jour. » Elle devait fatalement, dans ces conditions, être le point de départ d'une recrudescence dans les manifestations amicales, et elle le fut comme on le verra. Mais ce furent d'abord les diffamés eux-mêmes qui attachèrent le grelot de la protestation. Dans une lettre fort vive et fort spirituelle, l'ex-représentant de Belleville reprocha à M. Eugène Simon, nommé à son poste en Australie pendant la Défense nationale, de se conduire très mal à l'égard de ses supérieurs :

« Vous manquez de respect envers vos chefs, monsieur, disait en substance le lanternier ; c'est grâce à moi que vous occupez la place où vous vous pavanez et d'où vous tirez sur moi à boulets rouges. »

Puis les arguments décisifs montrèrent le nez. « Puisque nous sommes des criminels de droit commun, suivant les assertions de M. le consul de France, écrivait Paschal Grousset, des lois d'extradition existent entre l'Angleterre et la France pour la réclamation des coupables de délits de ce genre, que M. Simon s'adresse sans retard au gouvernement australien. Qu'il obtienne séance tenante une extradition qui, si les allégations fournies sont exactes, ne peut souffrir de diffi-

cultés. Mais si le consul de France n'arrive pas à cette solution, l'affaire est grave pour lui. Son échec sera la démonstration la plus évidente que les faits qu'il nous reproche sont d'invention pure et rien ne sera plus désastreux pour l'influence morale du représentant de la France que ce terrible démenti. »

Le *tolle* contre M. Simon était arrivé à son apogée par la brillante défense des exilés, présentée par un avocat membre du Parlement, M. David Buchanan, chef de l'opposition. Dans un éloquent plaidoyer, l'écrivain australien ne se bornait pas à la constatation de ce fait : que c'était bien pour délits politiques que les six débarquants avaient été frappés par les conseils de guerre, il insista en termes énergiques sur cette vérité, à savoir que Rochefort personnellement avait été la victime, sous la République, chose presque incroyable, des rancunes qu'avait soulevées sa lutte contre l'empereur Napoléon III. Il terminait par ce souhait de bien venue, que nous reproduisons textuellement :

« Je félicite Henri Rochefort et ses amis de leur retour à la liberté et de leur rentrée en ce monde.

« Chambers, 95, Elisabeth-Street,  
Sydney, 3 avril.

« DAVID BUCHANAN. »

C'est au lendemain de la publication de ce

document que les ouvriers australiens provoquèrent un meeting formidable, lequel vota aux évadés une adresse de félicitations. A l'issue de cette réunion, à laquelle les proscrits avaient été invités, mais trop tardivement pour pouvoir y assister, une délégation leur fut envoyée à l'hôtel.

Les délégués qui s'adressèrent à M. Courvoisier furent introduits par celui-ci dans un salon du premier étage. La députation entière se composait de dix personnes. Les communalistes la reçurent et écoutèrent la lecture de l'adresse rédigée par le bureau du meeting en anglais. La traduction en était faite par un interprète au fur et à mesure de l'audition. Henri Rochefort remercia les envoyés de la façon la plus chaleureuse et porta, avec ses compagnons d'exil, un toast : « Advance Australia! » « Progresse l'Australie! » au pays qui savait si bien faire respecter les lois de l'hospitalité. La cérémonie se termina par la remise à l'ex-député de la première circonscription de la Seine, d'une foule de présents tels que minerais d'or et d'argent, spécimen de minerais, de cuivre, etc. Un jeune homme fit don d'une magnifique carapace de tortue de mer d'une grandeur phénoménale. Elle était de la taille de celle, superbément montée, transformée en berceau, que les gardiens du château de Pau montrent aux visiteurs comme ayant servi de berceau à Henri IV.

Il y avait loin, on le voit, de cette explosion de sentiments affectueux, à l'obtention de l'extradition rêvée peut-être par le consul de France !

Mais les 25,000 francs si impatiemment attendus furent enfin reçus par les déportés. Une après-midi, M. Courvoisier fut avisé d'avoir à se présenter en compagnie d'Henri Rochefort à Australasia Bank, afin d'y toucher les espèces tant désirées. La présence de l'hôtelier était réclamée par le directeur de l'établissement financier pour que le négociant pût attester l'identité de son client. Les formalités furent vite remplies et les évadés mis en possession du trésor venu d'Europe. A l'heure où le versement fut effectué, la note des dépenses de l'hôtel (quinze jours de séjour environ) s'élevait à la somme rondelette de trois mille sept cent cinquante francs.

La répartition s'opéra de la façon suivante : M. Courvoisier, remboursement de sa créance, 3,750 ; capitaine Law, 8,500, plus 250 francs, attribués à l'équipage, soit 8,750 ; Paschal Grousset, 2,500 ; Jourde, 1,500 ; Ballière, 1,500 ; l'interprète Vallenstein, 250 ; Bastien Granthille, 1,000 ; total, 19,250. Il resta donc à M. Henri Rochefort, 5,750 francs, dont 3,000 francs furent immédiatement affectés au paiement du passage du lanternier et à celui d'Olivier Pain jusqu'à New-York. Ce fut sur le *Cyphrinès* que quatre des évadés s'embarquèrent. Bastien Granthille était parti pour New-



castle et là il avait traité avec un voilier américain pour son rapatriement en Amérique. Ce condamné avait à San Francisco un oncle, chez lequel il avait pris la résolution de se rendre et de résider. Achille Ballière, ayant envoyé à l'Exposition intercoloniale de Sydney les plans d'un projet de théâtre, s'attarda dans la colonie anglaise attendant le résultat des décisions du jury.

Sur le *Cyphrindès*, Henri Rochefort fut encore, comme il l'avait été sur la terre ferme, la *great attraction* des colons. Les ladies n'en revenaient point de la différence absolue qui existait entre l'original et le portrait que les journaux leur avaient fait de l'ex-membre du gouvernement de la Défense. Les feuilles australiennes, avaient exagéré encore les côtés ténébreux et revêches prêtés par les journaux réactionnaires de France au rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*, aussi les miss et les mistress demeuraient-elles stupéfaites en trouvant en lui un causeur vif, spirituel, un gai compagnon de voyage les égayant par le récit de joyeuses et intéressantes anecdotes, galant homme, simple dans ses allures, et ne donnant jamais à penser qu'il se souvenait seulement, une minute d'avoir occupé un poste prééminent dans la gestion des affaires publiques de son pays. Si le pamphletaire s'était montré à eux une fois par hasard, les passagers auraient pu croire qu'il s'était, afin de ramener leur opinion, imposé

une contrainte de quelques heures, mais une traversée comme celle de Sydney à San Francisco est d'une durée de vingt-huit jours, et un navire est une hôtellerie flottante dont les locataires, à table quatre fois dans une journée, et à tout moment sur le pont, sont en contact. Il serait impossible au plus habile, dans ces conditions, de cacher les traits saillants de son caractère.

L'état maladif constant de l'ex-député lui attirait aussi l'intérêt de la gent féminine déjà gagnée à sa cause. C'était affreux, en effet, de voir au moindre roulis l'éminent journaliste, en proie à une fièvre atroce et à des vomissements épouvantables. Les dames mettaient à tout instant à la disposition du malade, des toniques, des eaux de senteur, des fruits astringents, insistant pour les lui faire accepter, si bien que les amis du célèbre évadé lui disaient quelquefois en riant lorsque les crises étaient passées :

— « Tenez Rochefort, vous êtes un faux malade, et vous ne vous livrez à l'exhibition de ces fausses indispositions que pour vous faire mieux dorloter. »

La vérité est que quiconque a voyagé sur mer avec Rochefort s'étonne que celui-ci puisse surmonter les fatigues, les souffrances que lui fait endurer une pareille épreuve. On s'explique l'annotation enregistrée sur le livre du bord de la

*Virginie* par le médecin de marine de ce vaisseau qui conduisait en août 1873 le détenu en Calédonie : « M. Rochefort est dans un état de santé qui me met en devoir de déclarer que je ne répons point de le débarquer sain et sauf à la presqu'île Ducos. »

Par bonheur une double relâche, aux îles Fidji d'abord et à Honolulu (Sandwich) ensuite, vint couper la longueur inquiétante du trajet. Le *Cyphrinès* stoppa en rade des îles sauvages de Kantavu. L'ancre fut jetée pour huit jours, et l'on attendit là l'arrivée du *Mikado*, grand steamer qui devait faire le voyage de San-Francisco, aller et retour. C'est sur ce navire de fort tonnage que le transbordement des hôtes du *Cyphrinès* s'opéra.

Henri Rochefort, durant le stationnement aux îles Fidji, visita les tribus sauvages riveraines, entrant dans les cases, achetant des armes, s'amusant au possible dans ses transactions avec les indigènes, et revenant à bord chargé de tomawaks, de sagaies, d'ares, de coquillages superbes sur l'originalité desquels on s'extasiait et dont il finissait presque toujours par faire don.

Si la démonstration de l'incroyable, de la prodigieuse notoriété de l'auteur de la *Lanterne* était à faire, on la trouverait dans cet incident que nous allons rapporter. La veille du départ du *Mikado*, deux industriels écossais établis à Kan-

tavu tenant un magasin modeste à deux pas du rivage, la seule baraque, dont la construction trahît la trace d'un européen en cet endroit, abordèrent le déporté et l'invitèrent à pénétrer et à se reposer dans leur échoppe. Rochefort était accroupi depuis quelques minutes sur une natte quand son attention fut mise en éveil par une conversation à voix basse établie entre ces mécènes intertropicaux. Il ne savait ce que signifiait cette sorte de discussion en sourdine, lorsque l'un des négociants révéla, malgré la résistance de son confrère, la cause de cette amicale altercation. MM. Davidson et Goldchimtt — c'était les noms de ces expatriés hospitaliers — avaient reconnu Rochefort et l'un d'eux voulait faire part de sa découverte. M. Davidson s'y opposait. Ce dernier craignait d'être indiscret et désirant inviter le pamphlétaire à dîner craignait que la révélation ne fit refuser par celui-ci l'invitation.

L'ancien député de Belleville rassura bien vite les deux amis :

« Je ne voyage pas en Océanie incognito ! répondit-il en riant de bon cœur. »

Et il accepta, à la grande joie de ces hôtes, le morceau de *fresh lobster* et la tranche d'igname de tradition.

La distance de Kantavu aux îles Sandwich est d'une semaine tout au plus, et les proscrits n'étaient pas dans le port de cette ville, que déjà ils

eussent désiré toucher le sol de l'Amérique. Le pays est curieux, cependant; mais les auspices sous lesquels il était apparu aux évadés manquaient tout à fait de gaieté. Lorsque le *Mikado* mouilla à quai, le bruit courut parmi les passagers qu'une frégate française était en vue. Les îles Sandwich, disait-on, quoique indépendantes, reconnaissaient simultanément le protectorat des Etats-Unis et de la France. Si le renseignement était vrai, il se pouvait que des conventions intervenues permissent aux représentants de la Gaule de réclamer les évadés sans que le roi Kaha-Kaava fût en droit de s'opposer à leur extradition.

L'anxiété des fugitifs fut courte. Il se trouva, en effet, qu'aucune corvette de guerre française ne croisait dans ces parages, que Honolulu n'était point sous le protectorat de la France et que par conséquent les déportés pouvaient descendre à terre et se livrer aux plus extravagantes excursions.

Les dispositions du roi Kaha-Kaava étaient bien loin d'ailleurs d'être hostiles comme on le verra par le récit de la fête qu'il donna en faveur des évadés.

Ceux-ci, après une promenade dans l'île, étaient attablés dans un hôtel de la localité, quand un jeune officier s'approcha d'Henri Rochefort et lui demanda un moment d'entretien.

Voici d'ailleurs comment l'auteur de la *Lanterne* raconte lui-même cette amusante entrevue :

« — Je suis Hollandais, nous dit ce jeune homme ; mais j'ai longtemps habité la France. Sa Majesté dont je suis aide de camp m'envoie vous prier de vouloir bien passer la soirée avec elle.

« Jusqu'alors les souverains ne nous avaient jamais invité à quoi que ce soit, si ce n'est cependant à entrer en prison. Cette revanche était unique dans notre histoire. Nous parlementâmes quelques minutes, nous rejetant sur le négligé de nos toilettes de voyage et le peu de cravates blanches que nous avions rapportées de la presque île Ducos mais le jeune aide de camp nous assura que tout se passerait en famille, et l'énivrante pensée de faire, pendant quelques heures, partie d'une famille royale, nous décida tout à fait.

« Le palais de Kaha-Kaava ressemblait à la maison d'un bourgeois à l'aise. L'intérieur en était convenable et meublé à l'anglaise. Nous l'aurions aimé plus océanien. Un piano reposait contre la cloison de gauche, non loin d'une armoire à glace en acajou. Ce fut le prince royal, père du roi, qui nous reçut. C'était un jeune homme de dix-huit ans qui, ne parlant ni anglais ni français, nous aurait obligé de causer par gestes, si le Hollandais, notre introducteur, ne lui avait traduit nos compliments en langue canaque. Puis le roi parut suivi de trois personnages qu'il nous présenta,

dans un anglais assez pur, comme ses ministres responsables.

« Kaha-Kaava, quoique âgé de trente ans au plus, commençait à prendre une tournure épaisse que l'usage presque continu du champagne a depuis probablement épaissie encore. Brun, sans exagération, avec des manières aisées et cordiales, il est certainement plus avenant que la plupart de ses bons frères de l'ancien monde. Un détail comique, c'est que les ministres avaient tous trois leurs portefeuilles sous le bras, ce qui ne les empêcha pas de nous débarrasser de nos chapeaux.

« On s'assit en cercle, sans cérémonie aucune. Le roi entama avec moi un longue conversation dont l'aide de camp interprète traduisait chaque réplique. De temps en temps ce jeune homme, jaloux de se faire une position, me disait tout bas :

« — Dites à sa Majesté que j'ai bien traduit votre pensée.

« Et je m'empressais de dire que l'aide de camp avait bien traduit ma pensée. La première parole de ce monarque de onzième classe fut une protestation énergique et certainement très-sincère contre la pensée qu'on nous avait suggérée de ne pas descendre à terre.

« — Que pouviez-vous craindre ? insista-t-il, n'étiez-vous pas dans mes États, c'est-à-dire sous ma protection ?

« — Sans doute, fis-je, mais un souverain n'est

pas toujours libre d'écouter sa générosité naturelle. Il est des considérations politiques qui prirent forcément chez lui les meilleurs sentiments.

« — Moi ! répondit Kaha-Kaava avec feu, plutôt que de vous rendre, j'aurais laissé bombarder ma capitale et mon palais jusqu'à ce qu'il n'en restât plus place.

« Et se levant vivement, il alla serrer la main d'Olivier Pain qui était évadé et aussi celle de notre ami B., qui ne l'était pas.

« Puis il se rassit pressé d'entamer l'exposé de ses théories gouvernementales.

« — Je vais vous étonner, nous dit-il, mais vous voyez en moi le seul républicain de mon royaume.

« On a remarqué que les monarques ont la prétention d'être républicains. Aussi sont-ils excessivement étonnés quand leurs sujets les renversent pour se mettre en République. »

Et la conversation continua embrassant les réformes gouvernementales auxquelles voulait dans un avenir prochain se livrer le roi d'Honolulu. Un peu plus il eût consulté le pamphlétaire sur les questions à l'ordre du jour.

« Pendant ce dialogue, ajoute l'ex-député de Belleville, le champagne circulait avec une abondance périlleuse. Nous étions huit en comptant les trois ministres, et déjà plus de quinze bouteilles avaient été débouchées. Ce vin qui est



falsifié et qui n'en est que plus français est le seul vrai Dieu du pays. Tameamea, le prédécesseur de Kaha-Kaava, avait succombé dans une lutte avec la veuve Chiquot. Le roi actuel n'en fut pas moins avec transport ce vin qui, d'ailleurs, lui avait donné le trône.

« Quelques instants après le roi arrivé au piano, s'y assit, il l'ouvrit et nous joua une mélodie canaque que nous criblâmes d'applaudissements. Puis il nous demanda la *Marseillaise*. M. B... la lui joua sur son piano, mais il tenait surtout à nous la faire chanter. Peu façonné aux timidités européennes, il eût vraisemblablement pris un refus trop prolongé pour un blâme à l'adresse de son champagne. Alors eut lieu cette scène étrange : les deux fugitifs entonnant à l'unisson l'hymne de Rouget de l'Isle, tandis que M. B... courbé sur l'épinette royale, riait à se tordre tout en les accompagnant. »

Le duo fini, Rochefort fit à Olivier Pain cette observation :

— Je me suis toujours rappelé Murger nous disant au milieu d'une discussion sur les femmes : « Je suis sûr que pas un de vous ne s'est trouvé comme moi, à deux heures du matin, sur le trottoir de la rue Neuve-des-Martyrs, pieds nus, en chemise, un bougeoir à la main et conduisant sa maîtresse au poste. » Eh ! bien, il est certainement plus extraordinaire de nous voir, vous et

moi, chantant la *Marseillaise* au piano, chez le roi des îles Sandwich. »

A dater du départ d'Honolulu, Henri Rochefort n'eut plus qu'un ardent désir, celui de se soustraire désormais à toutes les réceptions, à toutes les manifestations auxquelles son passage dans telle ou telle ville de l'Amérique du Nord servirait de prétexte. Depuis deux mois que durait le voyage, l'évadé n'avait plus qu'un souci, celui d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait retarder l'arrivée à New-York, l'embarquement pour Londres, point définitif de stationnement où devaient le venir retrouver ses enfants chéris, sa fille et ses fils.

Et pourtant les tentatives de réception enthousiastes se préparaient à San-Francisco pour l'auteur de la *Lanterne*. Au moment même où le *Mikado* allait quitter le quai d'Honolulu, le capitaine reçut d'un de ses confrères, arrivant de San-Francisco, un paquet de journaux de la semaine. Les dépêches expédiées de Sydney et annonçant le départ d'Henri Rochefort, et de ses compagnons s'y trouvaient consignées et commentées. La colonie française de la grande cité américaine du Pacifique guettait l'entrée dans le port des évadés pour les convier à un banquet et à l'organisation d'une conférence. Le pamphlétaire résolut de se dérober, quelque regret qu'il en conçût, à la réception de ses concitoyens. Le *Mikado*, par un heureux ha-

sard, mouilla à quatre heures et demie du matin dans la rade. A cette heure, la ville dormait. Deux ou trois marchands de vins des quais étaient seuls à ouvrir leurs boutiques, lesquelles reçoivent la visite matinale des matelots, des capitaines en partance et de leurs amis, qui viennent vider un dernier verre, porter un dernier toast à l'heureux voyage, à l'heureux retour, à l'amitié indissoluble, éternelle.

Dès que le *Mikado* eut stoppé, Henri Rochefort, Olivier Pain et M. B..., hélèrent un de ces petits bateaux qui accourent dès qu'un steamer jette l'ancre, et offrent aux passagers avides de descendre à terre leurs coûteux services. Moyennant quinze francs, un dollar par tête, un de ces industriels consentit à prendre les trois arrivants et à les porter sur la rive.

Résolus, sauf impossibilité, à prendre le jour même le chemin qui devait en sept jours les mener de San-Francisco à New-York, les fugitifs marchaient droit devant eux à la recherche de l'agence où se délivrent les tickets. Ils devaient apprendre plus tard que l'agence ne fonctionne qu'à huit heures ce qui oblige les voyageurs à prendre leurs billets la veille, ce qui retarde de deux jours les moyens de communication.

Ce contre temps les obligeait à séjourner à San-Francisco jusqu'au lendemain.

Ils prirent quartier à Lake House, l'un des prin-

cipaux hôtels de la ville. Ils s'y installèrent et afin de donner le change aux reporters que, selon toutes les probabilités, les journaux de la localité en quête de renseignements allaient lancer à leur poursuite, ils s'inscrivirent sous des noms supposés. Henri Rochefort devint Henri Morell, Olivier Pain, Oliver Hudrey. Cette précaution n'était pas futile. A peine la nouvelle se fut-elle répandue que les passagers de Sydney étaient débarqués que la chasse aux déportés commença. Les journalistes San-franciscains se ruèrent dans les divers hôtels, interrogèrent les propriétaires, les garçons et les cochers.

— Vous n'avez pas été chercher des malles au *Mikado* ? Vous n'avez pas vu un homme dont le signalement réponde à celui de cette photographie ?

— Laissez-nous consulter vos registres, nous arriverons peut-être à découvrir ceux que nous sommes chargés coûte que coûte de retrouver.

Les trois noms inscrits sur l'agenda de *Like House* finirent enfin par donner l'éveil à l'un des plus fins limiers sur la piste.

Quels sont ces trois voyageurs ? D'où viennent-ils ? Ils sont descendus aujourd'hui ? Quelle chambre occupent-ils ? Peut-on les voir.

Et comme l'hôtelier impatienté de ce déluge de questions priait le reporter de prendre la porte, celui-ci fit une fausse sortie, gravit furtivement les escaliers, heurta à la chambre de Henri Roche-

fort et demanda à remonter les pendules du local etant, disait-il, l'horloger de la maison.

Ce stratagème le mit en possession du secret si bien gardé. Il vit les réfugiés, écouta une brîbe de conversation et courut tout pantelant la livrer moyennant espèces à son journal et les feuilles de la grande cité vantèrent longtèmps encore l'adresse de ce chercheur de nouvelles passe ainsi à la célébrité.

Après deux jours de présence à San-Francisco, le lanternier poursuivit sa route vers New-York et ce ne fut en réalité qu'à cette ville qu'il frappa le premier coup important pour ramener l'opinion publique aux deportés restés à Nouméa. L'occasion lui fut heureusement offerte de servir brillamment ses anciens co-détenus. Elle se présenta à la station de Chicago, sous les traits de M. O'Kelly, rédacteur du *New-York Herald*, lequel venait prier le journaliste français de consacrer son premier article politique à la feuille très répandue de M. Gordon Bennett. On pourrait s'étonner que l'ex-député de Belleville, ait tardé si longtèmps à lancer dans les journaux américains les recits révélateurs. Il garda, et il fit bien, l'agression pour l'une des feuilles les plus en vogue et surtout, en cours de publication dans le voisinage de l'Europe : le *New-York Herald* était une trouvaille, il satisfaisait à ces conditions.

• A la dernière station avant Chicago, un

homme d'environ trente ans, blond, la figure pleine, l'œil bleu, mais énergique, très-élégant de mise et extrêmement distingué de manières sauta dans le wagon des évadés et vint s'asseoir à côté du rédacteur en chef du *Mot-d'Ordre*.

« — Monsieur, dit-il en français assez mâtiné d'anglais, je suis correspondant du *New-York-Herald*. M. Gordon Benett, propriétaire et éditeur de cet organe, m'a chargé de venir au devant de vous, afin de vous faire une proposition que vous accepterez, j'espère.

« On choisit pour causer à l'aise un des compartiments séparés et formant boudoir que les ingénieurs américains ont eu l'excellente idée de disposer dans les wagons et qui permettent au voyageur fatigué de promiscuité d'aller s'isoler et de se recueillir portes closes. M. James O'Kelly qui devait bientôt devenir pour les fugitifs l'ami O'Kelly, aborda immédiatement la question :

« — Il nous faut, dit-il à l'ex-représentant, un article de vous sur les événements de Paris, sur la vie des déportés en Nouvelle-Calédonie, sur votre évasion, etc. Nous vous livrons le journal. Votre article aura dix lignes ou trois mille lignes à votre choix. Vous n'aurez aucun ménagement à garder envers âme qui vive. Dites tout ce que vous croirez devoir dire et comme vous jugerez à propos de le dire.

« — Mais le *New-York Herald* est peut-être le

plus modéré des journaux qui se publient en Amérique. Il est évident qu'en me donnant carte blanche, j'en abuserai pour exprimer des idées qui choqueront probablement vos lecteurs.

« — Vous vous croyez donc en France? C'est vous qui aurez la responsabilité du récit que vous allez faire. M. Bennett vous sous-loue les colonnes de l'*Herald*, et ne lira votre article que quand il aura paru, absolument comme s'il était le premier abonné venu. C'est bien ainsi que le public l'entendra.

« — Cependant le *New-York Herald* entre en France. Vous pensez si je vais me gêner pour décrire l'enfer d'où je sors et où tant d'autres continuent à souffrir. Votre offre me sourit, précisément parce qu'elle me fournit les moyens de rectifier les plus cruelles erreurs, et de réfuter les plus odieuses calomnies. Or, il est bien certain que le gouvernement français, non-seulement fera saisir le journal chez les libraires et dans les kiosques, mais peut-être l'arrêtera dorénavant à la frontière.

« — Le gouvernement français fera ce qu'il voudra, et nous faisons ce que nous voulons, il est même bon que vos compatriotes ne soient pas obligés de recourir à la traduction pour vous lire. L'article sera donc publié en français sur une colonne et en anglais sur l'autre. Il y en aura de la sorte pour tout le monde.

« — Et quand vous faut-il le remettre?

« — Demain matin au plus tard. Il doit paraître au moment de votre arrivée à New-York.

« — Mais il y aura plus de deux mille lignes, si je veux raconter tout ce que je sais. Je ne puis pas écrire dans un wagon un article de cette teneur.

« — Nous arriverons ce soir au Niagara. Vous passerez la nuit à travailler, tandis que vos amis iront visiter les chutes. Un mot encore, que demandez-vous pour le travail que M. Benett réclame de votre bon gré ? »

Rochefort ne savait pas du tout ce que payait le *New-York Herald*, il n'osait d'ailleurs fixer le prix pour cette chose qui allait rendre un service immense à la déportation par l'énorme publicité donnée aux agissements honteux de l'administration à l'égard de ses ennemis vaincus. Il était fort embarrassé et ne savait comment mettre fin à ses hésitations quand M. O'Kelly lui facilita la réponse. Voulez-vous accepter cinq mille francs ? M. Gordon m'a dit de vous proposer cette somme.

Rochefort eût payé, comme il le dit lui-même, le libre droit de développer sans contrôle, dans l'organe newyorkais, toute sa pensée. Il fut très-neureux qu'au lieu d'avoir à donner de l'argent, le destin le mit à même d'en recevoir. Cinq mille francs, dans l'état actuel, redonnaient du ton aux finances fort amoindries. Mais James O'Kelly, en bon rédacteur, dévoué à M. Benett, avait agi en cette circonstance en vrai Américain, ainsi qu'il le



déclara, d'ailleurs, plus tard, sans vergogne. Son chef hiérarchique ne savait pas quel était le caractère de Rochefort et quelles seraient ses exigences et ce n'était pas cinq mille francs dont il avait muni M. O'Kelly pour traiter avec le journaliste français, le reporter américain avait l'ordre d'aller jusqu'à *vingt-cinq mille francs* pour obtenir l'article qu'il était venu solliciter de lui à Chicago.

A l'arrivée à New-York, après une nuit blanche passée au Niagara à recopier, refondre, ponctuer l'article, le morceau littéraire exigeait encore plusieurs heures de travail. Des dépêches reçues durant le court trajet de Niagara à New-York, annonçaient l'intention qu'avaient les proscrits tant de 1851 que de 1871 de venir au-devant des évadés pour les féliciter. O'Kelly, avec son esprit positif habituel, fit observer qu'une fois pris dans l'engrenage des réceptions, des invitations, des allocutions, des congratulations, il n'y aurait plus moyen, pour celui dont il avait la prose en poche, de mettre la dernière main à l'œuvre, il lui conseilla dès lors de se dérober aux ovations, de se laisser tomber à bas du train, quelques minutes avant que les wagons n'entrassent en gare.

« Il est un endroit, une montée, où le train ralentit sa marche, au point qu'on ne risque rien à entreprendre cette « escape », dit O'Kelly.

Rochefort se laissa convaincre, et ce furent Olivier Pain et M. B... qui reçurent à la gare les

députations et les souhaits de bienvenue qu'elles apportaient. Les détails de la composition et de la correction ne s'achèvent, en dépit de toute la célérité déployée, qu'à une heure très-avancée de la nuit. Ce qui prit un temps considérable, ce fut la traduction. Bien que six traducteurs intelligents s'acharnassent à cette besogne, les retards étaient prodigieux. Il fallait à tout instant que l'auteur dont l'article contenait des gallicismes, on pourrait dire des parisianismes indéchiffrables, incompréhensibles pour les traducteurs, leur en expliquât, — ce qui était d'une difficulté atroce, — le sens compliqué et figuré.

Tel qu'il fut cependant, l'article eut un retentissement incroyable. Le matin de l'apparition, l'administration de l'*Herald* s'était livrée à une publicité comme les Américains la comprennent. Les voitures roulaient avec des affiches portant en caractères gigantesques le nom de Henri Rochefort en vedette. Des banderolles s'agitaient au bout de mâts piqués aux coins des boulevards les plus fréquentés avec des indices analogues. Tous les journaux de la localité reproduisirent le factum, chaud plaidoyer en faveur des exilés. Le lanternier, dans une course rapide, embrassait la fin de la période napoléonienne et s'arrêtait à l'évasion. Il narrait les supplices supportés par les vaincus de mai au lendemain de la semaine sanglante, les atrocités commises à froid depuis quatre ans par les im-

pitoyables geôliers. Mais après tout, un article n'est pas un livre, si long qu'il fût, il ne pouvait qu'effleurer toutes ces questions. Le succès obtenu par cette publication réparatrice engagea les amis de l'ex-député à le pousser à donner une conférence où il pourrait divulguer plus amplement les faits et éclairer plus complètement l'opinion.

Rochefort consentit volontiers à cette exhibition et l'argument qui le détermina fut que le montant des sommes perçues serait attribué à ses anciens co-détenus. On loua au plus vite la salle de l'Académie de musique, et la conférence fut annoncée par les journaux, même par ceux d'idées absolument hostiles.

Pendant les préparatifs de cette mémorable séance, le *New-York Herald* renfermant la prose du pamphlétaire voguait tranquillement vers Paris. Quand elle arriva à destination l'émotion dans la capitale de la France ne fut pas moindre de ce qu'elle avait été dans la capitale des États-Unis. Les marchandes des kiosques des boulevards ne reçoivent qu'une quantité assez limitée d'exemplaires du journal américain, mais M. Gordon Bennett qui pour être millionnaire ne perd pas une seule occasion de faire rendre à sa feuille tout ce qu'elle peut donner, avait fait quintupler le chiffre habituel de l'expédition parisienne. En recevant ce ballot aux dimensions disproportionnées, le

premier soin des vendeuses du boulevard fut de se demander :

— Tiens ! qu'est-ce qu'il y a donc d'extraordinaire à New-York pour qu'on nous encombre de cette façon d'exemplaires ayant onze jours de date au moins ?

Puis la curiosité aidant, elles se mirent bientôt à regarder sans couper les feuilles, l'entête des articles du journal. Elles découvrirent ce qu'elles avaient flairé. Ce fut, du Château-d'Eau à la Madeleine, une traînée de poudre. A chaque acheteur venant réclamer un journal français le *Rappel*, le *National*, le *Temps*, la marchande avec des petits airs malins, des clignements d'yeux significatifs disait d'un ton qui ne laissait pas d'être provocant.

— Monsieur a-t-il lu le *New-York Herald* d'aujourd'hui ?

— Le *New-York Herald*, ma foi non !

— Eh bien, que monsieur le lise le *New-York Herald* : je ne dis que ça à monsieur. C'est soixante centimes seulement.

Et quand l'acheteur ahuri résistait à cette pression alléchante, la marchande lançait cette suprême séduction :

— Il va être bientôt saisi, sans doute, il contient un article de Rochefort. Le numéro ce soir se vendra cent sous, dix francs, vingt francs peut-être.

Et, en prévision de ce gain inespéré et probable, en prévision surtout de la saisie certaine qui

serait opérée dans la soirée par la police, quand elle serait au courant de la mésaventure, les marchandes ne laissaient en montre qu'un seul numéro, et cachaient soigneusement les autres pour les dérober aux investigations de l'autorité. En quelques heures, le débit de *New-York Herald* fut colossal. Vers cinq heures de l'après-midi, la préfecture eut vent de la chose. Elle lança aussitôt dans toutes les directions ses limiers, mais ceux-ci ne firent qu'une razzia insignifiante, la plupart même rentrèrent bredouilles.

Ce fut à la maison de campagne d'un ancien proscrit de 1851, M. Pelletier, que Rochefort se retira pour composer le sujet de sa conférence et avant tout pour le composer en repos. Sa chambre à Central-Hôtel était tellement assiégée par les visiteurs tout le jour, qu'il lui eût été impossible d'entreprendre là un travail sérieux et de longue haleine. Il ne revint en ville que lorsque l'opuscule fut à peu près achevé. Tandis qu'il le composait loin des gêneurs, les reporters de la presse new-yorkaise étaient venus demander à qui mieux mieux communication du manuscrit avant la lecture publique. Tenant à ce que les erreurs commises dans la reproduction de l'article ne se rééditassent pas pour le texte de la conférence, Henri Rochefort accéda à la demande des journalistes américains et pour ne mécontenter personne, il fut convenu que communi-

cation leur serait faite à tous à la fois le même jour par une dictée générale. Ollivier Pain fut chargé de la communication. Il fut stipulé, cela va sans dire, que l'apparition n'aurait lieu que le matin et cet engagement solennel n'était pas inutile, il y a gros à parier que sans lui la publication eût été faite avant même la séance de la conférence. Les Américains ne s'embarrassent pas pour si peu. Durant un certain temps les choses allèrent sans accroc. Mais quand l'heure fut venue de partir pour l'Académie, le manuscrit ayant été l'espace d'une seconde, abandonné sur la table, Olivier Pain fut très surpris à sa rentrée dans la chambre d'être arrêté sur le seuil par cette scène indescriptible. La chambre à coucher du déporté était presque devenue une arène de pugilat. Les reporters s'étaient tous jetés sur le manuscrit et se livraient entre eux pour se l'approprier à une bataille des plus comiques.

La grande salle de l'Académie de musique était presque pleine quand l'auteur de la *Lanterne* y fit son entrée.

« Une grande foule, a dit l'*Herald* le lendemain, se pressait hier à l'Académie de musique pour entendre Henri Rochefort. Quoiqu'il y eût dans l'assistance un grand nombre d'Américains et d'Anglais, le public en majorité était français. L'intérieur et l'extérieur du théâtre

avaient été pavoisés pour la circonstance. Pas de tribune, mais sur le devant de la scène une table avec un fauteuil où l'orateur pouvait s'asseoir au besoin pour faire sa lecture.

« Derrière cette table, de longues banquettes avaient été réservées pour les membres des comités français de New-York, pour les Américains et les Anglais représentant les différentes associations et les branches industrielles et commerciales. Lorsque M. Rochefort parut, la salle éclata en bravos.

« Il resta plusieurs minutes sans pouvoir prendre la parole. Tout le monde était debout, les hommes agitant leurs chapeaux et les dames leurs mouchoirs. »

Et cette réflexion du journaliste est le corollaire de cette réception enthousiaste de l'assemblée : « Franchement en constatant l'accueil que nous faisons ainsi non-seulement nos compatriotes, mais des milliers d'étrangers, nous avons quelque peine à nous considérer comme des hommes chargés d'autant de crimes que les journaux réactionnaires de France nous en attribuaient quotidiennement. »

L'organisation de la conférence de l'Académie de musique offrit à Rochefort une nouvelle occasion d'attester hautement ses sentiments patriotiques. Trois jours avant la date fixée pour la lecture publique, il avait reçu la visite de

deux notables Américains qui étaient venus lui proposer de donner à M. Grant, le frère du président des États-Unis, la présidence de la réunion. Rochefort, quelque honorable et flatteuse que fût cette offre, s'empressa de la décliner. Durant la guerre de 1870 l'attitude du gouvernement fédéraliste avait été très hostile à la France. L'émigration allemande a apporté un élément germanique si considérable dans la population américaine, que le général Grant fut sans doute, et cela s'explique, obligé de compter avec lui, mais l'ancien membre de la Défense nationale ne pouvait oublier les manifestations anti-françaises dont l'Amérique du Nord avait été le théâtre et auxquelles M. Grant s'était, de gré ou de force, associé. Il préféra dès lors se faire présenter au public newyorkais par un démocrate socialiste très populaire, M. John Swinton, lequel exposa en termes chaleureux le sujet de la conférence en recommandant — ce qui n'était pas nécessaire, insinua-t-il, il se recommande de lui-même — le conférencier.

Le succès, au point de vue pécuniaire, fut également très beau. Les frais de location de salle, d'éclairage, d'affichage soldés, et ces frais étaient considérables, il resta une somme nette de trois mille cinq cents francs à faire parvenir aux déportés. C'est ce résultat qui poussa les organisateurs de la conférence de New-York à réclamer de



Rochefort la réédition de l'expérience à Philadelphie et à Boston. Mais au dernier moment la nostalgie s'empara de l'évade. Il fut pris d'un si irrésistible désir de revoir à courte échéance sa famille et sinon la France « les frontières de France » comme il le déclare dans ses impressions de voyage, que malgré la location déjà faite de deux salles dans la ville sus-mentionnée, il résolut de s'embarquer à destination de Londres. On décommanda les locaux arrêtés, on paya le dédit exigé par les administrations américaines et sans prévenir aucun reporter de ce dessein irrévocable, on refit passage sur le premier navire en partance de la Compagnie Cunard. Les seules personnes qui escortèrent à bord du *Parthia* les déportés avides de revoir l'Europe furent James O'Kelly et le célèbre chef fainiant O'Donovan Rossa.

Ce dernier longtemps détenu dans les prisons fit don à ses coreligionnaires politiques de son livre si curieux, récit poignant des années de captivité et dont le titre *Prison's Life* « Vie de prisons » était suivi de cette touchante dédicace.

« Hommage à l'écrivain dont les articles sur moi dans la *Marseillaise* ont ému la démocratie européenne et démasqué les agissements cruels de mes bourreaux, à Henri Rochefort à qui je suis redevable d'avoir vu mon odieuse captivité se transformer en bannissement. »

Et O'Donovan Rossa sur le pont du steamer

ajouta au crayon, ces quelques lignes, justes observations au bas de la dédicace reconnaissante :

« Vous allez dans quelques minutes faire voile vers l'Angleterre. Mais lorsque vous mettrez le pied sur le sol anglais, souvenez-vous que, elle aussi, cette terre de liberté, comme on la nomme, a ses exilés et ses prisonniers politiques. »

La traversée de New-York à Liverpool s'effectue d'ordinaire en onze jours. Le *Parthia*, en vapeur bien appris, ne dérogea pas à cette habitude. Le soir du dixième jour il était en vue de la pointe extrême de l'Irlande au port de Queenstown. Il n'existe pas de voyage en mer plus épouvantable que celui entre l'Europe et l'Amérique du Nord. A moins d'un temps exceptionnellement propice, et l'exception n'apparaît que durant le mois de juillet, les passagers en sont réduits à effectuer ce trajet au milieu d'une brume épaisse et persistante. En hiver et au printemps telle est l'obscurité dans laquelle s'avancent les paquebots qu'ils sont obligés, ne voyant qu'à une très faible distance à se diriger, à sonner continuellement la cloche afin d'avertir les autres bâtiments croisant dans les mêmes parages. Des falots sont amarrés au haut des mâts et malgré toutes ces précautions il arrive encore fréquemment des heurts dont l'issue est le coulage à pic de l'un, quelquefois des deux colosses lancés à toute vitesse.

Dans des conditions de transfert si désastreu-

ses, l'auteur de la *Lanterne* avait été plus souffrant que jamais. Quand le *Parthia* toucha à Queenstown, pour y débarquer quelques voyageurs, Rochefort préféra descendre en Irlande instantanément, perdre le prix de son passage jusqu'à Liverpool et gagner par chemin de fer Londres, où il allait résider. Il n'y avait en opérant de cette manière que deux heures de mer (c'est-à-dire la traversée du canal Saint-Georges), au lieu d'un demi-jour et une nuit de coups de roulis et de tangage alternatifs ou simultanés.

Si l'Australie et l'Amérique protestantes avaient été pour les évadés le chemin du Capitole, l'Irlande catholique devait être pour eux la roche Tarpéienne. Nul n'ignore à quel degré de fanatisme religieux en sont arrivés et se sont maintenus depuis des siècles les malheureux habitants de cette île annexée et formant le royaume « Uni » de Grande-Bretagne. Profitant du joug que de tout temps les Londoniens ont fait peser sur leur pays les prêtres irlandais, avec une adresse immense, ont su allier étroitement les sentiments de revendication patriotique aux aspirations religieuses. De cet accouplement naît leur indestructible puissance. Ils allaient la mettre à l'épreuve comme on le verra par l'anecdote qui suit.

En montant sur le vapeur le *Parthia*, Olivier Pain s'était foulé le pied et avait dû rester couché pendant toute la traversée. A Queenstown, mis

dans l'impossibilité de chausser des brodequins à cause de l'enflure du pied blessé et de la jambe contusionnée, il fut soutenu et conduit par Henri Rochefort chez un marchand de la localité afin d'y acheter des babouches, à l'une desquelles il fallut encore pratiquer un éventrement. Les déportés étaient à peine installés dans la boutique que des passants s'arrêtèrent en regardant l'ex-rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* curieusement. La nouvelle du débarquement du pamphlétaire se répandit avec rapidité dans la petite ville.

Lorsqu'ils sortirent du magasin de chaussures, une fois leurs achats terminés, les déportés remarquèrent dans la rue de petits groupes qui discutaient avec véhémence. Depuis leur arrivée à Newcastle tant de manifestations s'étaient produites sur leur passage que les fugitifs n'y prêtèrent aucune attention. Ils se dirigèrent afin de dîner, en attendant l'heure du départ pour Cork et Dublin, vers un restaurant de belle apparence situé presque en face de la gare. Ils étaient attablés depuis dix minutes à peine, quand les attroupements commencèrent à se former sous les fenêtres de la salle à manger. Les domestiques de l'hôtel, tout en servant, donnèrent de temps à autre un coup d'œil, ignorant ce que signifiait le stationnement de cette cohue. Lorsque le repas fut achevé, l'heure du départ approchant, Henri Rochefort et Olivier Pain, qui ne se doutaient aucu-

nement de la présence des manifestants de l'extérieur, offrirent le bras à deux vieilles dames irlandaises, lesquelles avaient fait avec eux le trajet de San-Francisco à New-York et de New-York à Queenstown, et qui, elles aussi, se rendaient par l'express à Dublin, leur cité natale.

A la sortie des quatre voyageurs, la foule compacte amassée au pied du perren s'ouvrit pour leur livrer passage.

— Qu'est-ce que tout ce monde? Est-ce que ce serait une manifestation provoquée par notre présence à Queenstown? demanda l'ex-représentant du peuple à son compagnon d'évasion.

— C'est certainement une manifestation, mais elle ne ressemble en rien à celles que nous avons vu se produire jusqu'à ce jour. Elle est muette, et je ne sais si elle est sympathique ou hostile.

A ce moment, Henri Rochefort remarqua, passant rapidement de l'un à l'autre et semblant donner le mot d'ordre, un prêtre qui désignait du doigt les communalistes parisiens.

— Mais les Irlandais sont de fanatiques catholiques, regardez cet ecclésiastique qui les excite. Cette démonstration est sûrement dirigée contre nous, fit observer le lanternier.

Et, en effet, cette assertion se trouva bientôt vérifiée. L'ex-membre du gouvernement de la Défense n'avait pas achevé que des murmures s'élevèrent du sein de la cohue, laquelle emboîta le pas

aux évadés. Quelles étaient les apostrophes lancées par ces cent vingt ou cent trente manifestants? Les deux vieilles dames furent seules à les les comprendre, ni Rochefort, ni Pain ne parlaient un seul mot d'anglais et les infortunés Queenstownais gloussaient dans le désert. On était entré dans les salles d'attente de la gare, le train allait partir. On monta en wagon, quelques cris — ceux de l'énergumène en soutane, dépité sans doute que le coup monté par lui n'ait pas atteint d'autre proportion — accueillirent une dernière fois les condamnés qui regardaient par la portière. Néanmoins, les quelques secondes d'attente dans le train permirent encore aux proscrits d'être l'objet d'une protestation sympathique.

Ce prêtre venait, en effet, de pousser ses dernières imprécations, quand trois négociants de Queenstown, informés de ce qui se passait, accoururent au chemin de fer, obtinrent du chef de gare de venir jusque sur le quai de la voie et là, s'approchant du wagon servant d'observatoire aux exilés, serrèrent la main de ceux-ci et les prièrent d'accepter toute une collection de journaux français, dans lesquels au jour le jour étaient relatés les incidents de leur évasion et du fameux voyage en Australie, au Firdji, à Honolulu et en Amérique.

C'est à Panthon Hotel que Rochefort prit ses quartiers en débarquant à Londres. C'est là que

dès qu'on eut publié dans les feuilles londoniennes l'annonce de son arrivée, la plupart de ses co-exilés vinrent lui rendre visite et l'inviter au grand banquet que la proscription avait décidé de donner aux six « revenus de l'enfer néo-calédonien. » Mais la règle de conduite de l'auteur de la *Lanterne* avait été de refuser à Sydney, à San-Francisco, à New-York toute réunion de ce genre. Par les divers refus exprimés précédemment il était engagé d'honneur à se dérober aux autres dans l'avenir. Ce fut donc à son grand regret qu'il déclina les nouvelles offres faites, en fournissant les motifs plausibles qui lui imposaient cette résolution.

Au lendemain du départ de son père pour Nou-méa, Mlle Rochefort, toute jeune fille encore, était entrée dans une institution de Neuilly pour y continuer son éducation. C'était alternativement chez ses tantes, les sœurs de son père, ou chez Mme Edmond Adam, ou chez Mme Charles Hugo que la pensionnaire passait ses dimanches de sortie. Ce fut à M. Edmond Adam que le pamphlétaire écrivit de Londres pour le prier de vouloir bien lui amener immédiatement en Angleterre l'enfant chérie qu'il n'avait pas embrassée depuis tant d'années.

M. Edmond Adam se rendit à ce désir véritablement sacré. La façon dont les voyageurs quittèrent Paris fut si précipitée que l'exilé n'en fut même pas prévenu. Quand l'entrevue spontanée

eut lieu à Panthon hotel, la réception fut d'autant plus touchante qu'elle était plus inattendue. On ne s'imaginera jamais à quel degré les sentiments paternels tiennent de place dans le cœur de l'ex-député de Belleville !

Tout ce qui peut faire plaisir à ses enfants, il n'hésite pas une seconde à accomplir. Pour eux, rien n'est trop coûteux. La scène que nous allons décrire et dont nous avons été les témoins prouvera mieux que toutes les phrases la façon dont Rochefort entend les devoirs de la paternité.

Lorsque le journal parisien la *Lanterne* fut créé au mois d'avril 1877, les fondateurs, MM. Adrien Duvand et Victor Ballay, demandèrent à l'ex-représentant du peuple sa collaboration exclusive et l'abandon de la propriété du titre moyennant une prime de 20,000 francs et deux mille francs d'appointements mensuels.

La prime fut expédiée de Paris par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais et des banquiers de Genève, MM. Huntsch et Luscher, lesquels avertirent le destinataire d'avoir à passer dans leurs bureaux pour la toucher. Le premier soin de Rochefort, en possession de cette somme importante, fut d'en faire sur l'heure bénéficier ses enfants. Sa fille, alors à la veille de se marier, vit tomber la plus forte part, en dépit de ses récriminations, dans sa corbeille de noces, et Octave et Henri, ses fils, l'un au lycée d'Alger, l'autre au collège de



Londres, eurent aussi une portion convenable de ce tribut.

Puis tel ou tel nécessaire se trouva inespérément tiré d'embaras, et le soir, tout compte fait, les mains et les poches de l'ex-rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* étaient vides.

---

## XVII

### RÉAPPARITION DE LA LANTERNE

Une première administration fut organisée dans le Stand par un éditeur anglais, M. Beeton, et plus tard au bureau du *Courrier de l'Europe* dans Covent-Garden. Mais l'édition anglaise réussit peu. Londres est un foyer de bonapartisme et les dernières manifestations démontrent la véracité de cette assertion. L'intérêt étant le seul guide des Anglais en toute circonstance et les traités de commerce consentis par l'empereur, ayant toujours été à l'avantage de l'Angleterre, on conçoit dès lors la tendresse professée par nos voisins d'outre-Manche, pour le Bas-Empire et Napoléon III.

La connaissance de la langue française n'étant pas très répandue chez les habitants albionnais, la diffusion du pamphlet devenait d'une difficulté excessive. On songea bien à traduire en anglo-

saxon les traits fins et satiriques de la *Lanterne*, mais comment rendre les nuances insaisissables de certaines phrases presque inintelligibles pour quiconque n'est pas né en France, j'allais presque dire pour quiconque n'est pas Parisien? L'épreuve de traduction fut décisive et on dut y renoncer bien vite.

D'ailleurs, l'Angleterre était-elle un bon centre de publication? Ce à quoi Rochefort tenait beaucoup, on le comprend, c'est que son œuvre fût lue par ses compatriotes et qu'elle entrât, par les soins des contrebandiers, dans les villes limitrophes de la frontière, pour ensuite se répandre dans toutes les directions. Par les bateaux qui font le service entre Calais et Boulogne, l'introduction des livres interdits est très pénible. Le champ sur lequel peut s'exercer la surveillance est très restreint, et partant, la surveillance est plus effective.

Il n'en est pas de même en Belgique, en Alsace-Lorraine, en Suisse, où des kilomètres de territoire offrent aux piétons le moyen d'entrer par cent points divers à la fois.

Le succès de la nouvelle *Lanterne* devait aussi bénéficier de la vogue immense qu'avait eue l'ancienne dans ces mêmes contrées.

La différence de langage n'existait point ni pour la Belgique, ni pour la Suisse. On résolut donc de créer non point des dépôts, mais de

véritables éditions belges, suisses et alsaciennes-lorraines, à Bruxelles, à Genève, et Strasbourg.

Pour la Belgique, ce fut M. Camille Berru, l'ancien proscrit du coup d'État de 51, à cette époque secrétaire de la rédaction de l'*Indépendance belge*, qui fut chargé de la direction de l'œuvre d'Henri Rochefort. Il s'entendit avec un éditeur de l'endroit, M. Lécuyer, et les choses marchèrent bon train. La vente du premier numéro atteignit immédiatement à Bruxelles le chiffre de quinze mille. Ce tirage épuisé en quelques heures, on dut procéder immédiatement à un second.

Sur la dépêche qu'il reçut de M. Berru, l'ex-député de la première circonscription donna pleins pouvoirs à Olivier Pain pour lancer la publication en Alsace. Celui-ci se mit en route pour Strasbourg aussitôt.

Les Alsaciens-Lorrains ont payé trop chèrement les fautes commises par l'Empire pour ne pas être à tout jamais guéris de tendances impérialistes et pour ne pas se montrer sympathiques aux hommes qui voulaient, avant la guerre, le renversement de cette dynastie, cause de leurs maux. Quand on sut qu'il s'agissait d'imprimer en plein cœur des pays annexés un journal républicain radical et que ce journal était celui d'Henri Rochefort, il se produisit une explosion de félicitations touchantes. Un négociant strasbourgeois

très connu et très estimé se mit en quête d'une imprimerie, chercha et donna des renseignements sur le choix à faire d'un local. Tout était à peu près terminé, lorsque l'administration prussienne apparut en criant : halte-là !

Les typographes se partageaient déjà la copie, et se disposaient à la confection du numéro de la semaine, lorsqu'un envoyé du général gouverneur vint apporter un pli portant le sceau berlinois — l'aigle à deux têtes — invitant l'éditeur responsable à suspendre la composition. En même temps des exemplaires spécimen venu de Bruxelles et exposés après le dépôt légal effectué, dans les vitrines des diverses librairies de Strasbourg étaient saisis sans aucun avis préalable. En présence de tels agissements, il n'y avait pas à insister. Strasbourg malmené depuis 1870 respirait à peine en 1874. Les moindres incartades étaient réprimées avec une sévérité sans exemples. Le maître imprimeur, propriétaire à la fois d'un grand journal quotidien de la localité, craignit des poursuites et peut-être une fermeture de son établissement, entraînant la suppression de sa feuille journalière, c'était une ruine complète pour lui, et il savait à n'en point douter que les Prussiens n'hésiteraient point à la consommer. Le côté piquant de ces vexations, c'est de voir la police bismarkienne faire cause commune contre les feuilles républicaines avec les agents de l'impé-

rialisme français ! Ceci n'empêche pas de temps à autre ces derniers d'insinuer — insinuations qui ne trompent plus personne du reste — que les seuls patriotes français sont les hôtes assidus de Chislehurst et de Prangins !

Henri Rochefort prévenu télégraphiquement de l'impossibilité d'installer l'administration de la *Lanterne* en Alsace, répondit de prendre Genève pour centre d'opérations. Ce fut un ex-membre du Comité central réfugié en Suisse, M. André Alavoine, associé à un imprimeur de la rue du Rhône, qui prêta ses presses à la nouvelle publication. Quand le premier numéro fit son apparition dans la « Cité des Lacs » il y avait déjà quinze jours que ce même numéro était en vente à Bruxelles, à Londres et à Paris. Le public ignorant les entraves précédemment subies ne se rendit point compte de ce retard. Il crut à une reproduction et cette conviction nuisit au pamphlet tout d'abord. Il fallut donc se hâter et rattrapper le temps perdu. Deux numéros d'un rapport presque nul furent successivement mis en circulation. Ce fut à la troisième *Lanterne* seulement que le succès se dessina très accentué et très net. Il alla désormais en grandissant. Ce qui prit surtout à Genève une extension considérable, ce fut la vente de la petite *Lanterne* in-32. Le volume d'un millier de ces exemplaires était si faible, que les contrebandiers en transportaient à Lyon pour parfaire souvent

leur chargement. Il ne se passait pas de jour où un de ces industriels à la mine hâlée ne se présentât demandant pour tel ou tel libraire français la livraison de tant de « kilos » de collections.

Le premier numéro de la seconde *Lanterne*, 4 juillet 1874, donne immédiatement la note de ce que sera cette nouvelle publication : la verve railleuse y apparaît égale à celle que l'auteur dépensait dans sa brochure de 1868 :

C'était par une belle matinée d'avril, y dit Rochefort, je venais de tuer mon père ; deux de mes enfants, attachés au pied de leurs lits, se tordaient dans les convulsions de la faim, tandis que joyeusement attablé devant des assiettes d'argent volées au ministère des affaires étrangères, je sablais dans des vases sacrés un petit vin de Moselle que je vous recommande.

Je me disposais à sortir pour aller vendre quelques saints ciboires, enlevés la veille sur l'autel de Notre-Dame, mais la crise commerciale sévissait violemment. C'est à peine si j'avais pu tirer cent mille écus des bronzes pris par moi chez M. Thiers. Les six cent mille francs que j'avais réquisitionnés à la Banque avaient naturellement été dissipés en orgies, et je songeais à me remettre à flot par quelque expédition sur les tableaux du Louvre, quand je reçus par la poste une lettre chargée contenant un billet de mille francs avec ces simples mots :

**VOILA COMMENT SE VENGEANT LES BONAPARTE.**

C'était l'impératrice Eugénie qui apprenant ma détresse me faisait passer un secours.

Si je commençais ainsi le récit des événements politiques auxquels j'ai pris part depuis quatre ans, mes

lecteurs me demanderaient si je suis décidément un Catilina pour abuser à ce point de leur patience. Eh bien, les bouffonneries qui précèdent ont été sérieusement, que dis-je, sont aujourd'hui et seront longtemps encore affirmées, discutées et commentées par les guitaristes de la presse française. . . . .

Rester résolu à ne dire que la vérité en présence de gens non moins décidés à ne jamais faire autre chose que mentir me constitue une infériorité, on ne peut plus décourageante. Et comme il deviendrait ruineux de rectifier par télégramme, moyennant un dollar par mot, les assertions transatlantiques de M. Reuter, peut-être serait-il plus simple ou plus habile de me retirer sous le chaume, après avoir reconnu, qu'en effet, j'ai pendant toute la durée de la Commune, bu le Falerne dans des crânes humains.

Je me suis heureusement rappelé à temps Garibaldi, salement outragé par la droite, à la tribune de l'Assemblée de Bordeaux, Cobden, John, Bright, traînés dans toutes les boues de l'Europe; Proudhon, traité d'escroc; Bazaine, d'honnête homme, et j'ai pensé qu'il serait bien honorable pour moi d'occuper une humble place derrière la porte, dans ce congrès des insultés.

Le *Figaro*, lorsque l'ex-membre de la Défense nationale débarqua à Londres, entassa articles ridicules sur articles bêtes, pour prouver que Rochefort ne savait où séjourner en définitive, ayant toujours peur, affirmait le journal de la rue Drouot, que le gouvernement français ne vînt à demander et à obtenir son extradition :

Il faut être en proie au plus accablant des septennats, ripostait le pamphlétaire, pour écrire ces lignes



qui parties du *Nigaro* ont fait le tour de la presse fangeuse.

M. Henri Rochefort vient de débarquer en Angleterre, venant d'Australie ; mais il ne restera que quelques jours à Londres où il ne se croit pas en sûreté. Il est poursuivi par le sceptre de l'extradition. On dit que dès demain il part pour la Suisse. »

L'infortuné Cartier de Launay, de Vilemessant et autres water-closets ne se doutent pas que l'Australie est une colonie anglaise et qu'il n'y avait pour moi ni plus ni moins de danger à Sydney où je suis resté quinze jours, qu'à Londres où je viens d'arriver. Rien de moins surprenant. Cet homme qui s'est créé lui-même, ce qui est sa plus vilaine création, n'a jamais eu un mot d'orthographe. Il écrit comme père et mère « une ormoire » et « une belle incendie. »

Il croit que l'Asie Mineure avoisine le Jardin des Plantes et que la bataille de Tolbiac a été gagnée par le général Lamoricière.

Tandis que Rochefort était détenu, les journaux de la réaction se sachant pour longtemps, à coup sûr, pour toujours peut-être, à l'abri de ses attaques ou de ses ripostes, s'étaient vengés sur le prisonnier, de son esprit et de ses saillies. En revenant en Europe, l'auteur de la *Lanterne* nourrissait le projet de relever les insultes qu'on lui jetait gratuitement à la face depuis le jour de son incarcération. Pour mettre à exécution ce dessein, il lui fallait quitter l'Angleterre. Les lois anglaises sont inexorables pour les duellistes et ceux qui sont surpris l'épée au poing, sont poursuivis, traités en justice et assimilés par les juges à de simples criminels.

nels de droit commun. On conçoit que le territoire de la Grande-Bretagne ne soit pas fréquemment hanté par les videurs de querelles. Rochefort pour lancer les provocations à ses adversaires, fit donc route vers des régions moins inclémentes. Ce fut en Suisse, à Genève qu'il se rendit.

Une aventure comique devait signaler son arrivée dans cette ville. Nous la citons d'après un journal étranger, les récentes évolutions bonapartistes lui donnaient une saveur toute spéciale.

« Personne ne porte sur les nerfs; racontait  
« l'ancien élu de Belleville, comme le monsieur  
« qui ne peut pas recevoir une goutte d'eau sur  
« son chapeau neuf sans s'écrier :

« Ces choses-là n'arrivent qu'à moi. »

« Cependant, l'aventure dont je viens d'être l'objet, aurait difficilement pu arriver à un autre,  
« et elle est si particulièrement réjouissante qu'il  
« m'est impossible de ne pas la dédier à mes lecteurs.

« Je quitte momentanément Londres pour aller  
« en Suisse, m'occuper d'affaires toutes personnelles, dont un homme ne confie le règlement  
« qu'à lui-même, et candide comme un voyageur  
« qui revient des pays les plus extravagants, je débarque à Genève à l'hôtel de l'*Écu*. J'aurais pu  
« faire porter mes malles ailleurs, mais je jure que  
« le hasard seul m'avait poussé à les faire porter  
« là.

« Je me disposais à jour pendant quelques jours  
« de l'hospitalité azurée et fleurie que m'offrait  
« cette République sans Septennat. L'ex-impéra-  
« trice et celui que j'ose à peine nommer l'arrière-  
« petit-fils d'Alexandre de Beauharnais, venaient,  
« m'a-t-on dit, de repartir pour Chislehurst, ou les  
« attendaient quelques journalistes, inquiets de leur  
« salaire. Le prince Charles Bonaparte était à  
« Ajaccio, en train de manipuler sa candidature.  
« Je me disais :

— Au moins, me voilà sûr que la vue du lac ne  
« sera pas obscurcie, pour moi, par l'apparition  
« d'un Napoléon. Aucun vestige impérial ne tra-  
« versera le bleu du ciel. Je vais pouvoir supposer  
« pendant toute une semaine que Sedan est un  
« cauchemar, et que le Deux décembre est une  
« œuvre d'imagination dans le genre des *Mor-*  
« *mons à Paris*.

« Je me flattais d'un vain espoir. Les Bonapar-  
« tes ont un peu du charençon et beaucoup du  
« cancrelat. Ils ne pullulent pas, ils foisonnent.  
« Si les savants examinaient avec plus d'attention  
« les myriades de phylloxeras nichés dans les  
« racines d'une vigne, ils reconnaîtraient bientôt  
« que ce sont tous des petits bonapartes groupés  
« par ordre de succession au trône.

« Il y avait à peine vingt-quatre heures que je  
« foulais le carreau de l'hôtel, quand un garçon  
« entra dans ma chambre d'un pas mal assuré !

« -- Monsieur me dit-il, j'ai une triste nouvelle  
« à vous annoncer.

« J'eus peur, je n'en fais pas mystère. Je crus  
« qu'il allait m'apprendre la mort de Digné de la  
« Fauconnerie.

« — Monsieur continua le garçon, deux...  
« dames ayant été averties que vous logiez à notre  
« hôtel, ont déclaré que si vous y restiez plus  
« longtemps, elles se verraient forcées de le quit-  
« ter. Le propriétaire est désolé, mais il tient  
« beaucoup à la clientèle de ces... dames et il a  
« pensé que vous ne voudriez pas l'en priver. »

« Je répondis à cette invitation par l'amer  
« sourire du proscrit, et je me récitais mentale-  
« ment les beaux vers de Victor Hugo :

Quand même nous serions comme la feuille morte,  
Quand pour *plaire à César* on nous renierait tous,  
Quand l'exilé devrait s'enfuir de porte en porte,  
Aux hommes déchirés comme un haillon aux clous,

« Sans deviner à quel point cette poésie allait  
s'appliquer à ma situation, lorsqu'en traversant  
un corridor pour aller payer ma note, je me croi-  
sai avec une vieille servante de la maison dont  
l'apostrophe fut un trait de lumière.

« — Ah ! monsieur, me dit-elle, vous faites  
joliment bien de partir. Depuis que vous êtes ar-  
rivé ici, Son Altesse n'a pas osé descendre les  
escaliers.

« — Son Altesse ? Quelle Altesse ?

— « Le prince Napoléon qui occupe tout le premier étage. Mais quand il a su que vous habitiez au-dessus de lui, il a dit comme ça qu'il ne resterait pas un jour de plus. On a essayé de lui faire comprendre que vous ne le reconnaîtrez peut-être pas, puisqu'il a laissé pousser ses moustaches, ce qu'il change beaucoup. Il a répondu que ça ne faisait rien, qu'il n'était pas tranquille et qu'il voulait s'en aller. Ça fut un bruit dans l'hôtel!...

« Les deux dames n'étaient autres que l'ancien locataire du Palais-Royal. C'est là le lutteur masqué, le rempart de Strasbourg, le terrible Savoyard que la maison de Savoie s'est choisie pour collaborateur. Il s'imaginait que je devais l'attendre sur le carré, armé d'un revolver à six coups. Il me confond évidemment avec son cousin Pierre Bonaparte.

« Ce prince Napoléon mène une vie singulièrement tremblottante. En Crimée, il n'osait pas quitter son camp, de peur de rencontrer les Russes. Quand il était républicain, sous l'Empire, il n'osait pas quitter la France, de peur de rencontrer un d'Orléans à la frontière. Depuis qu'il est devenu impérialiste, sous la République, il n'ose plus sortir de sa chambre de peur de rencontrer un républicain aux aguets sur son paillason.

« La légende est semée d'incidents de cette nature. Il y a environ quinze ans, Paris s'était déjà tordu au récit de la rencontre du prince Napoléon et du vaudevilliste Lambert Thiboust.

« Lambert Thiboust, qui était la bonne humeur et la gaieté mêmes, m'a en personne raconté l'anecdote. C'était au moment de la fameuse brochure où un prince d'Orléans, alors proscrit, aujourd'hui député, avait inséré une provocation à l'adresse du chevalier de l'Écu (à la vache). Une superbe fille, nommée Anna Delions, occupait alors dans le cœur de son altesse, la place que Cora Pearl devait tenir plus tard si brillamment, (huit mille francs par mois et les cadeaux).

« Mais quelque historique qu'il fût, ce n'était pas précisément pour son profit que le prince était aimé, et bien que Lambert Thiboust n'eût aucun des traits du vainqueur d'Austerlitz, Anna Delions aimait à déposer de temps en temps son césarisme aux pieds de ce modeste homme de lettres.

« Un jour qu'elle était en train d'effectuer ce dépôt, la bonne entre impétueusement dans la chambre à coucher.

— Madame, s'écrie-t-elle, voilà le prince !

— Vite, Lambert, sauvez-vous !

— Impossible, madame, il est dans l'anti-chambre.

« A ce moment, des bottes frémissantes font trembler le parquet du salon. »

— Je suis perdue ! murmure Anna.

« — Il n'y a pas à hésiter, dit alors Lambert Thiboust, en se mettant résolument sur son séant, et s'adressant à la bonne avec un geste superbe, il

crie d'une voix qui ne pouvait manquer d'être entendue à travers la porte :

« Dites au prince Napoléon que madame est avec le duc d'Aumale ! »

Henri Rochefort quitta l'hôtel de l'Écu et s'installa à l'hôtel du Lac. Dans le numéro de la *Lanterne*, la même semaine, il imprima l'histoire que nous venons de rééditer. Le jour de la mise en vente du pamphlet, la ville entière se tint les côtes. Les domestiques et les voyageurs jasaient et riaient dans les salles, à la table d'hôte, dans les salons, dans les fumoirs, à qui mieux mieux. Le prince entendait lire et relire de sa chambre le récit dont il était le héros. Il voulut, pour échapper à ce supplice, aller à la promenade et se rendit au Jardin-Anglais. La malchance l'y suivit. Un petit vendeur de journaux l'ayant reconnu, fit part à ses jeunes camarades de sa découverte, et la troupe enfantine se précipita vers le prince qu'elle rejoignit. Les gamins, tenant des *Lanternes* à la main, entourèrent ledit Jérôme, et se mirent à lui crier en chœur aux oreilles :

— Demandez la *Lanterne*, demandez l'aventure du prince Jérôme Napoléon ! Demandez la *Lanterne* d'Henri Rochefort, faut voir le numéro intéressant !

Le malheureux prince essaya vainement de se débarrasser des galopins. Plus il s'efforçait de les fuir, plus eux-ci mettaient d'acharnement à l'en-

tourer. Ce fut, dans le jardin public, une scène, une course désopilante, jusqu'à ce qu'enfin happant une voiture de place au passage, le « rempart de Strasbourg, » comme le nomme l'ex-député de Belleville, réussit à se soustraire à la cohue glapissante et à regagner son domicile.

Un fait qui eut un retentissement énorme et qui éclaira vivement l'opinion fut la campagne entreprise par l'ex-député de la première circonscription contre le commandant Grimal. Jusqu'à cette époque, il avait été de mise dans les journaux de la réaction de déclarer que les défenseurs de la République insurgés et combattants du 18 mars étaient un ramassis de chenapans. Rochefort poursuivit la tâche de démontrer à tous que la plupart des révolutionnaires avaient été non-seulement calomniés, mais encore pour la plupart aussi victimes des vols de l'armée envahissante.

Le 10 octobre 1874, le pamphlétaire reçut de Bruxelles ce document, qui lui permit d'engager la lutte.

Bruxelles, le 7 octobre 1874.

« Monsieur,

Le numéro 9 de la *Lanterne* contient un article à la date du 26 août dernier dans lequel vous vous plaignez que « des soldats aux ordres du glorieux blessé » ont pillé vos appartements.

« Vous avez bien raison, monsieur, de vous plaindre, ces honnêtes gens déjà fort souillés de crimes, vendent aujourd'hui vos dépouilles et celles sûrement de



beaucoup d'autres. Cela est triste à dire, mais cela est !

« Voici un fait que vous devez sans doute ignorer. Comme j'en ai été le témoin et qu'il est récent et nouveau pour vous, je vous le narre.

« Il y a un mois, j'étais à Paris où je devrais être encore, mais le vent de l'adversité a soufflé sur moi et me fait sentir aujourd'hui les rigueurs de la vie à l'étranger. Je sortais du café du Louvre avec un Franco-Comtois, un compatriote, lorsque nous fûmes abordés par un de ses amis du nom de Caillière, demeurant rue de la Seine, 29, que je ne connais pas. — Tout en nous abordant il nous dit :

« *Grimal (digne successeur de Gaceau), sort de chez moi ; il est venu m'emprunter de l'argent, je lui ai refusé, attendu qu'il me doit plus de 500 fr. ; puis il m'offrit, moyennant 30 fr. le carnet que voici, le carnet de Rochefort. Ce carnet, dit-il, a été saisi lors de son arrestation à Metz. Il contient encore ses lettres et une facture au nom de Marx. De plus, voici le compartiment dans lequel se trouvaient 7.000 fr. en billets de banque. Ma mémoire peut me faire défaut, relativement au chiffre, mais je crois qu'il n'est pas moindre.*

« Après m'être bien assuré que l'objet appartenait réellement au spirituel auteur de la *Lanterne*, je lui dis :

« — Et vous avez fait cette acquisition pour être agréable à Rochefort ?

« — Pas du tout, mais bien pour en tirer parti.

« — En tirer parti ?

« — Oui ! car j'estime en avoir au moins trois cents francs.

« — Alors, c'est une spéculation ?

« — Et pourquoi ne la porteriez-vous pas au journal le *Rappel* ou à la *République française*.

« — Je n'y connais personne.

« — Il n'est pas besoin, ce me semble, de connaître quelqu'un, la délicatesse seule s'oppose et ne permet pas qu'on trafique aussi légèrement d'une chose à laquelle s'attache un caractère d'inviolabilité, si vous voulez me le permettre, je parlerai de cette affaire ?

« Ce pourparler terminé, il me remit sa carte que je retrouve aujourd'hui. Faites de mon récit ce que vous voudrez. Je vous l'abandonne sous garantie d'authenticité.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

ROYER,

ancien secrétaire de M. Philarète Chasles et maître-répétiteur, 62, rue de l'Étuve, à Bruxelles. »

Henri Rochefort, en possession de cette révélation précieuse, s'adressa immédiatement à M. Dufaure, alors ministre de la justice, afin d'obtenir de lui une action contre le capitaine ordre-moralien, fusilleur et voleur.

Ce fut M. Gastineau, l'éminent avocat, qui fit démarches sur démarches, instances sur instances, pour arriver au but voulu : l'autorisation de poursuites et l'instruction. Il déploya dans cette mission ardue une activité et une opiniâtreté merveilleuses. La besogne était rude, on le conçoit. M. Dufaure, en bon ministre de l'homme du 24 mai, prévoyait le résultat prodigieux qu'aurait

dans l'opinion publique la constatation manifeste des déprédations commises par un des officiers revêtus d'un mandat officiel. Il ne pouvait point se résoudre, bien que l'honnêteté et la justice l'exigeassent de lui, à livrer à l'autorité judiciaire un commissaire des conseils de guerre, sûr qu'il était de sa condamnation. Il se retrancha derrière la prescription acquise, et dont M. Grimal devait, disait-il, bénéficier. M<sup>e</sup> Gastineau répliqua que la prescription, pour les simples délits, était, en effet, de cinq années, mais qu'elle ne saurait être invoquée dans le cas présent. C'était non comme officier mais comme fonctionnaire, que M. Grimal avait accompli sa coupable action. Il fallut bien, par crainte d'un scandale plus formidable encore peut-être, se rendre enfin à l'évidence. Après bien des remises à huitaine, bien des hésitations, bien des tergiversations, le gouvernement, traqué, acculé, aux abois, se désida à laisser suivre son cours à cette déplorable affaire, qui l'atteignait en pleine poitrine.

Des perquisitions faites au domicile du commissaire du troisième conseil de guerre, amenèrent la découverte de nombreux objets et pièces soustraites qui servirent à compléter l'acte d'accusation suffisamment sérieux déjà cependant.

Et traduit devant les tribunaux, le capitaine Grimal, le même qui requérait au nom de l'honnêteté menacée, les peines les plus terribles contre

les insurgés, était condamné à cinq ans de prison comme voleur.

L'effet de ce verdict fut considérable à l'étranger où moins directement intéressé les événements se jugent avec plus d'impartialité, il y eut à la suite de cette indiscutable preuve, un revirement absolu de l'opinion. Si le hasard, se disait-on, a permis d'atteindre et de châtier un fait comme celui que les tribunaux viennent de flétrir, ce fait certes n'est pas isolé; que d'autres ont dû rester dans l'ombre! Que penser désormais des réquisitoires flétrissants prononcés jadis par ce flétri!

La proscription de 1871 doit une profonde reconnaissance à l'énergique écrivain, grâce aux efforts incessants duquel des résultats si importants pour l'honneur de l'exil ont été manifestement obtenus.

Mais, pour venger les injures de tous, le lanternier n'oubliait pas la poursuite de la réparation de ses injures personnelles. Après la provocation à M. H. de Pène, vint l'envoi de témoins au rédacteur en chef du *Pays*.

Le 7 novembre 1872, la feuille de la rue des Bons-Enfants publiait, en réponse à la nouvelle, insérée par les journaux parisiens, du prochain mariage *in extremis* du prisonnier du fort Boyard, l'article ainsi intitulé :

**A propos du mariage de M. Rochefort.**

Voilà un homme condamné par les tribunaux à la

peine de la déportation pour complicité dans des incendies et dans des assassinats. C'était lui qui lançait en avant les hordes de la Commune, qui les excitait, sauf à se dérober lui-même et à se sauver ensuite ; voilà un homme qui est un grand misérable, qui savait, lui, ce qu'il faisait, et il se trouve l'objet des regards les plus scandaleux. Non-seulement on ne lui fait pas subir sa peine dans des conditions légales, non-seulement on l'entoure de soins particuliers et cela pendant que ses malheureux complices, moins coupables que lui, voguent vers l'Océanie, mais encore on s'attendrit sur une fantaisie conjugale qui lui passe par la tête, on le met dans un wagon de première classe, avec des boules d'eau chaude sous les pieds !

En vérité, nous assistons à de drôles de choses : on suspend les réglemens, le cours des lois, on déränge les agents, on fait un grand scandale, tout cela pour que M. le marquis de Rochefort répare une gaillardise de jeunesse. Et dans ce moment même où Rochefort se livre au bonheur d'une union assortie et qu'il rêve une postérité légitime, les familles des otages viennent, au jour des Morts, visiter les tombes de ceux qu'il fit assassiner.

Certes, nous avons pour le mariage le plus pieux et le plus respectueux des cultes. Mais loin de nous attendre sur cet incident de la vie de M. Rochefort, nous trouvons que, dans de pareilles conditions et à un pareil moment, c'est s'adonner au mariage et en faire un acte indécent.

Du fond de sa prison, le pamphlétaire, par l'intermédiaire de *l'Événement* avait riposté par une lettre de laquelle nous extrayons ce passage :

« Je suis convaincu que ceux qui m'outragent aujourd'hui que je suis entre quatre murs, seraient

les premiers à m'offrir leurs plus basses excuses, si jamais j'étais libre. »

Le rédacteur en chef du *Pays* relevant, quoiqu'il n'y fût pas nommé, cette phrase qu'il considéra écrite à son adresse répliqua à son tour par l'article que voici :

Allons donc, nous avons trouvé le moyen de vous saigner à l'âme, de faire tomber de vos yeux rougis des larmes sanglantes, de faire crispier vos mains impuissantes et de vous faire battre le front contre les murs.

Et sans remords, sans regret, avec l'âpre joie de la vengeance satisfaite, nous l'avons fait. . . .

*Vous nous menacez! Ne faites pas le foudre de guerre... Si jamais vous êtes grâcié, vous aurez, à votre retour un choix immense, un choix brillant, monsieur Henri Rochefort, s'il vous est agréable de chercher ceux qui briguent l'honneur de vous tuer comme un chien enragé que vous êtes!* »

Ce fut sur ce dernier paragraphe que Henri Rochefort s'appuya pour obtenir de son adversaire une réparation. « Ces injures, lui disait-il dans sa lettre (10 juillet 1875) datée de Genève, contiennent en même temps de votre part un engagement auquel il vous est impossible de vous soustraire. Veuillez donc partir immédiatement pour Genève, les miens vous attendent.

En dépit de cette provocation solennelle M. de Cassagnac répondit :

« Vous avez raison, monsieur, en signant l'article que vous rappelez à mon souvenir, j'avais signé une lettre de change.

« Il est vrai que vous ne vous êtes pas hâté de la présenter et que vous laissez un an et demi s'écouler avant de passer au guichet, mais j'ai l'habitude de payer toujours et quand même, lorsque j'ai des dettes, et je paierai, soyez tranquille, et au comptant. »

Mais ni lui, ni ses témoins ne vinrent. Et le procès-verbal rédigé par les témoins, donne l'exposé des motifs de ce refus que chacun appréciera :

« A la suite de deux articles publiés dans le *Pays* à la date des 7 et 16 novembre 1872, pendant la captivité de M. Henri Rochefort, celui-ci a réclamé de M. Paul de Cassagnac par une lettre en date du 10 juillet 1875, une réparation par les armes. . . . .

« M. Paul de Cassagnac ayant abandonné sans discussion le choix des armes à M. Rochefort la discussion des témoins a simplement porté sur les conditions du combat.

« Les témoins de M. Rochefort, prétendant que leur client était l'insulté, et que comme tel il avait non-seulement le droit de choisir les armes, mais encore d'imposer les conditions du combat, ont demandé que :

« Le duel eût lieu au pistolet de tir rayé, à cinq pas et au commandement.

« Les témoins de M. de Cassagnac ont répondu qu'un tel combat serait une tuerie, attendu que les bras étant allongés, cela ramenait le duel à

bout portant. Ils ont ajouté que dans le cas même où leur client accepterait des conditions aussi insolites, ils se retireraient, refusant de l'assister dans une rencontre devant fatalement amener la mort des deux combattants. »

Ils ne verraient aucun inconvénient au tir au commandement, si ce mode de tir n'avait le danger d'échapper dans son application aux témoins eux-mêmes, tandis que le tir à volonté permet aux adversaires d'éviter toute surprise, et leur permet également de prendre tout leur temps.

« Les témoins de M. Rochefort ont déclaré qu'ils ne voyaient pas dans le duel qu'ils proposaient les inconvénients signalés par les témoins de M. de Cassagnac, et que, quant au commandement, mode de tir également en usage, ils pensaient que les témoins pouvaient empêcher les combattants de tirer soit avant le commandement : « feu ! » soit après le commandement : « trois ! »

« Ils ont ajouté, en outre, que M. Rochefort avait choisi ces conditions pour que l'affaire fût particulièrement grave.

« Les témoins de M. de Cassagnac ont répondu que la gravité de l'affaire n'était pas dans les moyens, mais dans le résultat. Ce résultat, ils le désiraient également grave, et voici les conditions qu'ils offrent à M. Rochefort, au nom de M. de Cassagnac :

« Le duel au pistolet de tir rayé à trente pas,



les combattants ayant la faculté de marcher de cinq pas, tir à volonté et indéfini, jusqu'à ce qu'il y en eût un des deux par terre, ou alors l'épée.

« Les témoins de M. Rochefort ont répondu qu'ils n'accepteraient pas ces conditions considérant que leur client avait le droit d'imposer les siennes. »

Cette dernière observation était très juste.

M. de Cassagnac reconnaissait à Rochefort le droit d'imposer ses conditions, en effet, puisqu'il le déclare dans sa lettre d'acceptation.

L'insulté ayant droit aux choix des armes et au règlement des clauses du combat, il résulte de ce qui précède que M. de Cassagnac refusa en somme purement et simplement le combat.

L'importance plus considérable chaque jour que prenait l'agressive publication, inspira au gouvernement du maréchal Mac-Mahon une idée sotte et malheureuse. Persuadé de l'estime dont il croyait jouir à l'étranger, le ministère de combat demanda à la Suisse l'internement, dans une ville de l'intérieur, du condamné.

Si la haine contre son insaisissable ennemi, — qu'une fois il avait appréhendé pourtant, mais pour le voir bientôt s'échapper de nouveau — ne l'avait pas absolument aveuglée, la cohorte ministérielle et marécalesque, aurait dû se douter cependant de l'insuccès qui attendait son impolitique tentative.

Elle aurait dû se rappeler la réponse faite jadis en 1871 à une démarche du même genre opérée par M. Jules Favre. Le second de M. Thiers, en effet, après la répression de mai, avait adressé à tous les gouvernements étrangers, une circulaire fameuse — les électeurs du Rhône sont seuls à ne pas s'en souvenir à ce qu'il paraît — réclamant des puissances amies la reddition des insurgés échappés à l'égorgement et réfugiés sur leur territoire. Les bases sur lesquelles s'appuyait le larmoyeur de Ferrières pour perpétrer ce monstrueux attentat au droit des gens étaient celles-ci : il prétendait que tous les fugitifs de Paris étaient coupables indistinctement, en bloc, d'assassinat et de vol et d'incendie.

Il s'en fallut peu que le résultat ne fût acquis auprès des pouvoirs monarchiques. Auprès des peuples libres, les choses marchèrent différemment. Cependant les affirmations de M. Jules Favre étaient tellement assurées, le ton sur lequel elles étaient faites, était d'une si ferme composition que la République helvétique, si hostile qu'elle fût en principe à toute reddition de proscrit, hésita et fut ébranlée. Le ministre des affaires étrangères parvint même à obtenir d'elle l'arrestation d'un commandant fédéré. Il avait accusé de je ne sais quel crime, le doux et honnête Razoua, mort en exil depuis. Le gouvernement de Genève consentit à l'incarcération, mais en même temps

elle fixa à l'autorité française un délai de quarante jours pour fournir les pièces de conviction.

Si les forfaits imputés au réfugié étaient manifestement attestés par ces pièces, la Suisse consentait à livrer le coupable qui rentrait dans la catégorie des délits de droit commun, mais elle voulait qu'il fût bien établi que l'affaire n'était pas — les indices de la culpabilité fussent-ils fournis encore, — connexe à un fait politique. Elle attendit vainement les preuves réclamées. Les quarante jours expirés, elle rendit la liberté à l'ex-commandant de l'École-Militaire, contre lequel aucun fait de culpabilité n'avait enfin de compte pu être apporté.

On conçoit aisément la réaction que cet premier avatar provoqua dans l'esprit de cette nation fière. Comment, on avait osé se moquer d'elle à ce point ! On lui faisait, au mépris de toute loi humaine, violer la liberté individuelle de gens qui étaient venus se mettre sous sa protection !

Aussi fut-ce avec un immense éclat de rire qu'elle accueillit la demande d'internement formulée contre l'ex-membre de la Défense Nationale. Elle répondit au gouvernement de Versailles qu'il était impossible de fouler aux pieds les lois antiques et chères de l'hospitalité. En un mot, elle refusa net d'accéder aux désirs du maréchal.

« Le peuple a pris les armes une fois déjà, quand il avait été question d'extrader Louis Bonaparte exilé, insistait-elle, et nous faisons respecter

en ce cas nos lois au profit d'un monarchiste. Que penserait de nous l'Europe, si nous n'usions aujourd'hui que l'occasion nous en est offerte, du droit de les sauvegarder au bénéfice d'un digne républicain. »

Versailles, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, en fut pour ses frais et son soufflet, serrant la queue et portant bas l'oreille.

Certes la guerre que l'illustre pamphlétaire faisait à ses ennemis acharnés était incessante et terrible. Chaque semaine, en effet, dans la *Lanterne*, quelque document nouveau apparaissait. Rochefort se faisant le porte voix de toutes les infortunes. Le monopole — la presse parisienne et provinciale étant traquée, persécutée, condamnée, réduite au silence — le monopole que Henri Rochefort s'était attribué était celui de défendre *unguibus et rostro*, ses ex-compagnons de captivité. Toujours sur la brèche, rompant sans cesse des lances en leur honneur, il dévoilait au public étonné et qui les ignorait les traitements indignes auxquels étaient soumises ces victimes de la discorde civile.

Jamais une attaque injuste d'un journal de la réaction dirigée contre un prisonnier ou un banni ne passe sans un démenti sanglant du puissant et spirituel journaliste.

Il allait être mis à même bientôt de frapper un nouveau et terrible coup, lequel devait ramener

sur la déportation les yeux distraits des apeurés de la France.

Un matin, qu'en compagnie de quelques amis, il partait pour Lausanne, rendre, je crois, visite à Gambon, le pamphlétaire se vit aborder sur la jetée du bateau à vapeur, par une femme simplement vêtue qui demanda à lui parler un instant en particulier. Rochefort se mit un peu à l'écart et son interlocutrice lui remit alors une pièce émanant de Calédonie, à elle envoyée en secret par son mari déporté. Le document était intéressant. Il était des plus authentiques. Il portait les signatures du chef de la déportation M. Charrière, les cachets du gouvernement colonial; enfin, il était agrémenté de tous les caractères officiels.

Que relatait-il donc d'important?

Ce rapport était rédigé par un médecin, mais par un médecin de la marine. Ce fonctionnaire y constatait le fait suivant :

Un forçat politique de l'île Nou, — il citait le nom du détenu et son numéro, — avait été, pour une faute légère, jeté dans un cachot pendant quatre jours, et sans vivres. Au bout de ce temps, le supplicié avait reçu pour nourriture un énorme pain chaud qu'il dévora en une minute, puisqu'il était mourant de faim. Après un jeûne aussi prolongé, il était facile de prévoir le résultat c'est-à-dire la mort de ce malheureux. Le docteur militaire, dans des termes très sévères, accusait

nettement l'administration de complicité dans ce véritable meurtre. Or, sait-on comment le gouverneur se défendait ? Il taxait, et cette façon d'agir constituait le chef-d'œuvre de la triste aventure, il taxait le forçat politique « de voracité. »

Henri Rochefort remercia la femme du déporté de l'apport de ce document prodigieux, et écrivit le lendemain à M. Alfred Naquet, député de Vaucluse, à qui il raconta au long la chose. Il pria, dans cette lettre, l'avocat intransigeant alors de vouloir bien, muni de toutes les explications, de tous les détails et du rapport original, déposer une interpellation au ministre de la marine, sur le bureau de l'Assemblée. M. Naquet accepta. L'ex-représentant de Belleville, à la réception de la dépêche qui lui mandait cette résolution, fit immédiatement tirer deux cent cinquante *fac-simile* du document et les envoya sous pli cacheté au député de l'extrême gauche.

« Il ne faut pas qu'on doute de notre véracité, lui disait-il, prenez je vous en conjure, vos mesures en conséquence. Faites distribuer à vos collègues les copies que je vous adresse, afin que nul ne puisse contester le fait. »

Rochefort ne se trompait point. Il prévoyait que devant ce coup droit le ministère, surpris et terrifié, jouerait l'étonnement d'abord et en viendrait aux dénégations ensuite. C'est ce qui se produisit en effet. Si les députés eussent été soucieux

de leur dignité, s'ils eussent été moins gagnés, — ils l'étaient trop déjà, — à la cause de l'opportunisme, ils n'eussent point laissé, au mépris de l'humanité outragée, aussi facilement se clore le débat. Mais, en dépit de ses efforts, M. Naquet dut lâcher prise. Les cris contre lui s'élevèrent de tous les côtés. Les représentants de la nation agitèrent leurs couteaux à papier, et, devenant des sourds de la pire espèce, refusèrent presque unanimement d'entendre.

Par bonheur pour les déportés, la France, du nord au sud, et de l'est à l'ouest, elle, entendit.

Ce fut Rochefort aussi qui, le premier, imprima dans la *Lanterne* les détails relatifs à la mort de Gustave Maroteau, cet enfant de vingt ans, envoyé, bien que malade, en Calédonie par les tribunaux exceptionnels de Versailles.

Vainement les protestations indignées de l'exilé, auxquelles se joignit le cri puissant de Victor Hugo demandant grâce, réclamèrent-elles l'élargissement du prisonnier coupable d'un simple délit de presse, non-seulement l'administration ne céda pas et ne se dessaisit point de sa proie, mais elle ne fit rien pour entraver les progrès de la phthisie dont le jeune détenu se consumait.

Alphonse Humbert adressa de l'île Nou au pamphlétaire une lettre émue dont on lui demandait l'insertion. En cette circonstance, comme toujours, d'ailleurs, les infortunés déportés en Océa-

nie, eurent raison de ne point douter des sentiments fraternel et dévoués de celui qui fut leur plus énergique et plus sincère défenseur.

De même que la création de la *Lanterne* avait été pour son auteur la cause réelle de sa condamnation en septembre 1871, de même la défense énergique des proscrits de l'insurrection devait être pour Rochefort le motif de son maintien pour un temps indéterminé en exil.

Si le courageux journaliste avait, je ne dirai pas rendu la main, mais gardé simplement le silence, s'il n'eût pas au nom de la justice outrageusement violée, de l'humanité foulée aux pieds combattu incessamment, toujours plus vaillant et plus redoutable, nul doute qu'il n'eût été, et l'un des premiers, rapatrié.

Le rapport Appert, et le fait est assez curieux pour être noté, n'a pu cataloguer le délit pour lequel est éloigné de France l'illustre évadé de Calédonie. Les poursuites intentées contre Rochefort, en effet, sont toutes uniquement relatives à des délits de presse. Le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* ne fit point partie des insurgés. Il n'occupa sous le règne de la Commune aucune fonction civile ou militaire, il ne siégea point à l'Hôtel de Ville. À quoi rattacher dès lors la terrible et inique condamnation à la déportation qui le frappait? M. le général, dans son embarras, trancha la difficulté avec une désinvolture originale.



Ouvrez le livre de statistique rédigé par le grand maître de la Justice militaire. Puis tournez et tournez-en encore les feuillets. Vous arriverez à une page à demi-remplie, où après un tiret énorme, figure cette indication plus énorme peut-être :

### ET AUTRES

Henri Rochefort, — déportation dans une enceinte fortifiée.

Cette désignation qui stupéfie est l'avou implicite des juges, la reconnaissance faite par eux de l'acte scandaleux perpétré par leur juridiction exceptionnelle.

Il était impossible de placer l'ex-député de la première circonscription dans les catégories insurrectionnelles. On n'avait à lui reprocher ni port d'arme illégal, puisqu'il n'avait jamais ceint l'épée ou épaulé durant la Commune le chassepot. On ne pouvait l'accuser d'usurpation de fonctions, Rochefort avait décliné toute candidature et la fonction de rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* était la seule qu'il consentit à occuper.

On ne pouvait non plus, insinuer qu'il eût participé à la lutte des derniers jours, le journaliste avait quitté Paris avant l'entrée des troupes de Versailles.

Les motifs qui avaient même présidé à ce départ qui a été si diversement commenté, méritent d'être exposés avec détails.

La ligne de conduite du *Mot d'Ordre* était d'une indépendance absolue. Très hostile aux actes perpétrés par M. Thiers et par l'armée d'investissement, le journal relatait quotidiennement les faits concernant la lutte et les agissements inhumains des Mac-Mahon et des Galifet. Mais si Henri Rochefort se montra inexorable à l'égard des atrocités commises par Versailles, toutes les mesures de la Commune ne furent pas approuvées par le pamphlétaire, et souvent le gouvernement de l'Hôtel de Ville souleva de sa part des récriminations très vives. Lorsque, harcelée et trahie, la junte révolutionnaire décréta la suppression des journaux qui la malmenaient, Rochefort s'éleva contre cette oppression attentatoire à la liberté de la presse, et, dès lors, le gouvernement fédéraliste lui tint rigueur. Des questions personnelles vinrent encore envenimer la querelle, que le *Mot d'Ordre*, il faut le reconnaître, soutint avec son mordant et perpétuel esprit.

Dans ce débat, le danger montra bientôt les griffes et ce fut dans les circonstances que nous allons citer.

Le décret sur les otages venait d'être mis à l'ordre du jour.

Le rédacteur du *Mot d'Ordre* publia une virulente diatribe, s'insurgeant contre une idée aussi impraticable, disait-il, et blessant ses sentiments d'humanité.

« Le gouvernement de l'Hôtel de Ville, arguait-il, à chaque tête que Versailles fera monstrueusement tomber, répondra par l'abattage de trois autres têtes, auxquelles M. Thiers et ses généraux selon toutes les probabilités donneront un chiffre double de victimes pour réplique. Ces réponses du berger à la bergère pourront ainsi durer sans amener de solution possible que par l'extermination complète de l'espèce humaine. »

On voit par ces paroles la responsabilité qui peut incomber à Rochefort dans certains actes auxquels il s'efforça de s'opposer.

Il ajoutait d'ailleurs ce dernier argument significatif :

« Le jour où le décret serait voté, le *Mot d'Ordre* aurait cessé de vivre. J'userai de mon droit de le suspendre jusqu'à ce que les convulsions que nous traversons aient pris fin. »

Or, le 19 mai 1871, M. Jaclard, chef de la 17<sup>e</sup> légion, ex-adjoint de la mairie du dix-huitième arrondissement avec M. Clémenceau, durant le siège et au moment de l'armistice, vint prévenir Henri Rochefort que ses articles avaient le don d'exaspérer quelques personnalités marquantes de l'Hôtel de Ville, et que la Préfecture de police devait ordonner de l'arrêter dans la nuit. Qu'y avait-il de vrai dans ces renseignements de la dernière heure ? Furent-ils le résultat des craintes exagérées ou d'indices absolument fondés ? Toujours

est-il que le pamphlétaire ne crut pas devoir attendre des événements qui pouvaient en somme causer sa perte. Je ne pense pas qu'il soupçonnât certains des chefs insurgés de venger par des procédés sommaires les traits qu'il leur avait décochés, mais il craignait, non sans raison, qu'une fois emprisonné et abandonné au lendemain de la défaite dans sa geôle, il ne tombât aux mains de l'armée d'occupation. Le fait aurait pu se produire, en effet. Et si la réaction se montra si sévère envers le rédacteur du *Mot d'Ordre*, fait prisonnier avant la lutte, comment aurait-elle agi, si Rochefort eût été capturé par elle, pendant le combat dans Paris?

Ce fut donc pour obvier à ces risques, que le pamphlétaire accompagné de son secrétaire M. Eugène Mourot, prit le train à la gare de l'Est. Il ne se déguisa aucunement comme les récits mensongers l'ont dit et redit, et ce fut même le manque de précautions absolu à cet égard qui permit si aisément au commissaire de Meaux de le reconnaître et de l'arrêter dans sa fuite.

Mais nous en sommes arrivé à notre dernier chapitre, à la vie intime de l'exilé à Genève, à ces pages que l'on pourrait intituler : Rochefort chez lui, et c'est du reste le nom que nous allons donner à ce dix-huitième et dernier chapitre.

---

## XVIII

### ROCHEFORT CHEZ LUI.

Henri Rochefort a aujourd'hui quarante-huit ans. Sa physionomie ne présente plus actuellement les mêmes angles aigus, ni les mêmes maigreurs qu'autrefois. La face est plus pleine; le teint, quoique toujours mat, est moins bilieux; le front encore est surmonté comme jadis de cette forêt de cheveux crépés en coup de vent, seulement au lieu d'être d'un noir de jais, la chevelure aujourd'hui est presque entièrement blanche. L'œil bleuâtre git sous l'arcade sourcilière, profondément arquée, toujours aussi vif, aussi scrutateur, aussi intelligent. L'aspect méphistophélique et railleur existe ainsi qu'au temps de la première *Lanterne*, adouci un peu cependant par la barbe et par la moustache grisonnantes.

Le corps a grossi, et l'étriquement que M. Daudet a signalé dans son remarquable article du *Voltaire* a fait place à un embonpoint relatif. La

pose habituelle des mains n'a point changé et lorsque le proscrit parle ou se promène, il met familièrement tout en causant, en allant et venant ses mains, bien campées, dans ses poches.

L'attitude de la tête est également celle d'autrefois : une légère inclinaison moqueuse.

On a pu juger, d'ailleurs, des changements survenus par l'exhibition du remarquable portrait exposé au Salon en juin 1879 et œuvre d'un peintre genevois d'un grand talent, M. Baud-Bovy. Les mesquineries administratives empêchaient d'apposer le nom du modèle en toutes lettres, on dut se résoudre à ne le désigner que par une initiale : portrait de M. R..., mais le public ne s'y trompa pas et reconnut immédiatement cette tête si caractéristique, si reconnaissable.

— Tiens ! le portrait de Rochefort ! entendait-on répéter à tout instant par les visiteurs qui s'arrêtaient alors, et stationnaient devant le tableau.

Ce qui n'a aucunement vieilli chez l'éminent journaliste, c'est son énergie et son esprit. L'injustice a le don de le faire bondir avec la même vivacité qu'il y a dix ans et la verdeur qu'il met à flageller dans ses articles ceux qui se rendent coupables d'abus d'autorité en est la preuve.

On aurait pu croire que les tourments auxquels il a été soumis durant huit années affaibliraient ses facultés mentales si merveilleuses. L'esprit de Rochefort a résisté à tout, à la prison, à la dépor-

tation, au claquement dans les casemates, à l'incarcération dans les entrepôts des navires, à la maladie qui, pendant la traversée, fit fréquemment son apparition.

A son arrivée à Genève l'auteur de la *Lanterne* logea à l'hôtel du Lac, un mois ou un mois et demi environ, puis il loua dans la plaine de Plainpalais un appartement où il s'installa avec ses deux fils et sa fille.

Aujourd'hui, le pamphlétaire habite une maison sise en face du nouveau théâtre. En pénétrant dans le local de l'exilé, on est immédiatement frappé par la manière artistique dont il est meublé. Une des horreurs de Rochefort, ce sont les choses vulgaires et modernes. Il a conservé un culte pour les antiquités et les bibelots. Lorsque ses articles sont achevés, il rôde dans l'après-midi chez les marchands de curiosités et parfois jusque chez les particuliers, dans ses promenades à Vevey, à Morges, à Lausanne. Très connaisseur, il est extraordinaire qu'en furetant, il n'arrive pas à la découverte de quelque étoffe précieuse, de quelque vieil assortiment de fauteuils Louis XV ou Louis XVI, dont il fait ses délices et l'ornementation de son appartement. Les bijoux curieux quand il en rencontre — et en Suisse la chose se voit parfois encore — il les destine à sa fille, l'enfant choyée de la maison.

Henri Rochefort se lève d'assez bon matin. Les

nouvelles lui sont apportées par le *Journal de Genève*, imprimé dans la nuit et paraissant à la première heure. Taillé sur le patron de l'*Indépendance belge*, les renseignements précis et les télégrammes bien faits, rendent compte de ce qui s'est passé la veille à Paris, à Versailles, aux Assemblées délibérantes.

Le *Journal de Genève* reçoit des dépêches jusqu'à minuit et demi. En cas d'événements importants, il lance même dans la matinée une feuille supplémentaire. Il fut un temps où ce genre d'informations était d'autant plus précieux que les journaux de la capitale n'arrivaient en Suisse que le lendemain. L'administration P. L. M. a organisé un service qui permet aux administrations de mettre au chemin de fer les exemplaires des divers organes le matin avant huit heures, et le soir du même jour, à huit heures également, ils sont en vente chez les principaux dépositaires de la Suisse.

L'auteur de la *Lanterne* travaille ordinairement le matin, et c'est avec une facilité extrême qu'il travaille. Ses articles naissent presque toujours de ses conversations. Lorsque ses amis viennent le visiter il leur cite les faits importants de la veille, les commente, s'échauffe tout en fournissant les arguments qui feront l'objet de ses attaques et de ses ripostes. C'est avec une lucidité prodigieuse qu'il tire d'une question toutes ses déduc-



tions. La façon dont il prévoit est étonnante et chacun se rappelle encore ce fameux article des *Droits de l'homme* dont tout Paris s'est réjoui. La chose avait pour titre : la *Passion de M. Dufaure*. Nous en avons touché deux mots déjà.

Quoique le ministre eût démissionné, le pamphlétaire écrivait à deux jours de date, et de Genève, que le garde des sceaux retirerait cette démission, qu'un tel fonctionnaire ne pouvait se résigner à se montrer digne, et le jour où l'apre saillie faisait à Versailles son apparition, M. Dufaure — ignorant la juste fantaisie qui le visait — réapparaissait à la tribune et à son banc ministériel aux rires unanimes de l'Assemblée.

A midi — l'heure du déjeuner — le facteur apporte les lettres venant de France. Les correspondances en réponse à celles-ci partent de Suisse en même temps que les articles par le courrier de trois heures. C'est à midi précis aussi que débarquent les journaux-dépêches de Lyon, le *Petit Lyonnais* et le *Lyon Républicain*, pleins de documents *in-extenso*, dont le journal de la localité ne donnait qu'un aperçu succinct. Si tel ou tel point mérite un entrefilet, on a le temps encore de l'écrire à la hâte et de le jeter à la poste.

L'après diner est consacrée presque entièrement aux excursions proches ou lointaines.

Le soir Rochefort lit ou écrit un chapitre de roman.

Les visites que reçoit l'exclu sont incessantes. Il n'est pas un républicain français se rendant en Italie, en Allemagne, en Suisse, et de passage à Genève qui ne vienne serrer la main de l'ex-membre du gouvernement du Quatre-Septembre. C'est même grâce à ce va et vient constant que l'homme de lettres est tenu au courant des moindres histoires de son pays.

Les jours d'élections l'appartement du boulevard du Théâtre prend une animation très-accentuée. C'est là que nombre de proscrits viennent chercher communication des résultats expédiés télégraphiquement soit de Paris, soit directement de la province, selon que c'est à Paris ou dans les départements qu'a lieu le vote de la journée.

L'estime, dont les exilés en général, et Rochefort en particulier, jouissent dans le pays qui leur a donné l'hospitalité ne laisse pas que d'exaspérer le gouvernement français. Il ne se passe pas de semaine, en effet, où le pamphlétaire ne soit invité à quelque repas donné par les conseillers d'État ou par les députés cantonaux de la République helvétique, et ces relations amicales, l'exilé a eu, en plusieurs circonstances, l'occasion de s'assurer de leur fermeté.

L'exemple que nous allons produire est une démonstration sans réplique. En décembre 1877, Olivier Pain, l'un des amis du Lanternier, et correspondant du *Bien Public*, et de la *Lanterne*,

fut fait prisonnier par les Russes avec l'armée d'Osman-Pacha, lors de la chute de Plewna.

Tout d'abord le bruit courut qu'Olivier Pain, tombé aux mains de l'ennemi sur le champ de bataille, avait été sommairement fusillé. Puis bientôt on apprit que le correspondant, conduit au quartier général de Bogot, avait été au contraire fort bien traité, mais qu'il était, jusqu'à la fin de la campagne, envoyé en captivité sur les bords du Volga, à deux jours de route de la mer Caspienne, dans la petite ville de Sizran.

Olivier Pain habitait depuis cinq années la Suisse, et son aventure ayant ému ceux qui le connaissaient et dont il avait su gagner les sympathies, Henri Rochefort profita de cette excellente situation pour faire auprès des autorités une démarche dont le succès fut éclatant.

Le gouvernement de Genève adressa séance tenante une note au Conseil fédéral de Berne, insistant pour que le représentant de la Suisse à Pétersbourg réclamât au tzar l'élargissement du proscrit prisonnier.

Les dites négociations diplomatiques aboutirent, et Olivier Pain fut rendu à la liberté.

Il n'est pas de marque d'estime plus manifeste et qui plaide plus en faveur de l'amnistie plénière que cette main tendue noblement par les représentants d'une nation amie, à un exilé prisonnier et privé, dans un pays perdu, de l'appui

même des consuls de la nation que l'a banni !

C'est à ce titre seulement que nous avons enregistré le fait ici.

Dans une circonstance également critique le gouvernement suisse se distingua de nouveau d'ailleurs. Ce fut, en ce qui concerne l'héroïne grâce à laquelle les horreurs du despotisme russe ont été révélées au monde entier.

Apprenant un jour que le cruel et sanguinaire général Trépoff avait fait battre un détenu politique auquel il n'avait pu arracher ni aveux ni même un salut, une jeune fille de Pétersbourg, Mlle Vera Zassoulitch, jura de venger sur la personne du lâche tortionnaire, les quarante coups de nerf de bœuf infligés au tortionné.

Elle ne se faisait aucune illusion sur le caractère de l'acte qu'elle allait commettre, mais elle croyait fermement que la délivrance du peuple de Russie en dépendait, et elle l'accomplit.

Après avoir acheté chez un armurier de la capitale russe un revolver, elle se rendit chez le préfet de police, près duquel elle demanda à être introduite.

A peine eut-elle pénétré chez le puissant fonctionnaire, qu'elle lui tira à bout portant une balle qui atteignit celui-ci dans les flancs.

Arrêtée presque aussitôt — elle ne cherchait pas à fuir, du reste — elle fut jetée en prison et traduite devant les tribunaux

Le jour de l'audience, la ville entière se pressait aux abords du sanctuaire de la justice. Les débats furent instructifs et longs. Il résulta des rapports produits que les faits odieux reprochés au général Trépoff se confirmèrent et l'indignation de la majorité, en présence des révélations écœurantes et sans nombre qui surgirent, exercèrent une influence si décisive sur les jurés qu'ils acquittèrent la jeune fille.

Celle-ci, dans sa défense, se borna à cette argumentation et le ton de sincérité qu'elle afficha ne permettait pas de suspecter ses intentions :

— « L'Europe, disait-elle, ignore les procédés tyranniques auxquels le peuple du tzar est soumis. Ce que j'ai cherché, c'est moins la mort de M. Trépoff, cet épouvantable assassin, qui, d'ailleurs, n'est pas en danger de mort, que le bruit que ne manquerait pas de produire l'acte dont je me suis rendue coupable. J'ai voulu, en d'autres termes, et je jure que ce résultat a été le seul but que j'envisageais, provoquer un scandale qui renseignât le monde entier et rendît palpables les attentats dont les républicains moscovites sont perpétuellement les victimes. »

L'effet produit par l'acquittement de Mlle Vera Zassoulitch fut considérable. A sa sortie du tribunal une ovation fantastique lui fut faite et la police crut de son devoir d'intervenir.

Mais Vera Zassoulitch quoique renvoyée indemne

par le jury, — juridiction cependant sans appel — fut obligée bientôt de se cacher. Le souverain ne voulut pas rester sous le coup d'un acquittement qui, par contre, était la condamnation tacite de son administration césarienne. Une nouvelle loi fut édictée, la création d'un tribunal extraordinaire fut résolue, et la Charlotte Corday révolutionnaire traduite derechef à sa barre. Les amis de Vera Zassoulitch lui conseillèrent de ne point céder en cette occasion à ses instincts de générosité et de quitter furtivement la Russie. Elle se rangea après une vive résistance à cet avis et se réfugia en Suisse. Quoique son signalement eût été donné à tous les agents de la frontière, on parvint à suborner des policiers, lesquels laissèrent sans l'inquiéter franchir des limites russes à la prosците.

En présence du nouveau procès intenté, au mépris de la chose jugée, les réfugiés russes de Genève désiraient savoir quelle serait l'attitude du gouvernement helvétique et du gouvernement cantonal genevois dans le cas où la fugitive viendrait chercher asile sur les rives du Léman.

Ils vinrent donc en députation chez Henri Rochefort qui alla trouver, séance tenante, l'administration compétente. On lui affirma que la Suisse n'avait pas à servir les rancunes et les caprices de l'empereur de toutes les Russies, que Mlle Vera Zassoulitch se présentant sous les auspices d'un

acquiescement aucune démarche ne pourrait faire obtenir son extradition. On pria néanmoins le pamphlétaire, de recommander aux nihilistes de Genève de ne se livrer à aucune manifestation compromettante et qui mît la réfugiée trop en vedette.

C'est à la suite de ces pourparlers que Vera Zassoulitch se fixa à Genève; et que plus tard, quand les craintes furent complètement calmées, elle put être conviée, en compagnie des exilés français et russes, à un banquet fraternel dont la presse européenne s'occupa.

Durant les premiers temps de son exil Rochefort était très surveillé par les agents que soudoie la France. A cause de la proximité de la frontière, on espérait toujours qu'un moment arriverait où le pamphlétaire ignorant les limites et assez distrait, s'aventurerait et pourrait ainsi être repris sur le territoire dont il était proscrit.

Genève, en effet, se trouve enclavé dans le pays jurassien et savoyard. De quelque côté que l'on s'écarte à trois quarts d'heure environ, à l'ouest et au sud, on risque de franchir, sans qu'aucun indice vous le révèle, la frontière au-delà de laquelle la déportation pour les contumax reprend immédiatement ses terribles droits.

Un jour d'hiver que l'ex-membre de la Défense nationale s'en était allé, au hasard, dans la direction de Fernex, mener ses enfants patiner sur le

grand étang de Sacconex, les chiourmes eurent un moment l'espoir de ressaisir cette victime naguère évadée. Ils crurent que, peut-être, commettant une erreur topographique, le journaliste se rendrait non point au premier mais au second étang, plus visible, et celui-là sis en France. Mais ils avaient compté sans leur hôte. Alors qu'il n'était qu'à cinq minutes des bornes suisses, des voyageurs qui se rendaient à Fernex, prévinrent Henri Rochefort de n'avoir pas à continuer sa route.

C'est même probablement de cette équipée que naquirent ces bruits non fondés, dont les journaux de Paris et de la province se firent l'écho durant plus de quinze jours. On racontait qu'un soir que l'exilé avait hélé un cocher, et était monté dans un fiacre passant à sa portée, il avait été conduit par le voiturier dans un chemin absolument opposé à celui qu'il avait indiqué et qu'il voulait suivre. A quelques mètres de la zone neutre, Rochefort s'était, disait-on, aperçu de la trame ourdie et malgré les efforts du cocher-policier, fouettant ses chevaux pour atteindre la frontière française, il s'était jeté à bas du fiacre, échappant ainsi aux plus grand danger.

Ce qui est certain et ce qui donne un démenti formel à ces racontars, c'est la prudence avec laquelle les bannis se lancent dans des pérégrinations en véhicule hors de Genève.



Une seule fois deux des principaux réfugiés faillirent être l'objet d'une arrestation et ce fut dans les circonstances suivantes.

Les bateaux à vapeur qui desservent les côtes du lac Léman se divisent en deux catégories, ceux qui atterrissent à la côte de Savoie et ceux qui n'abordent qu'à la côte suisse. Les premiers accostent à Thonon, à Evian, etc., etc., les autres prennent et déposent les voyageurs à Bellevue, à Morgues, à Ouchy, à Vevey, à Villeneuve. Or, un dimanche, MM. Razoua et Cluseret s'embarquèrent sans prendre garde à cette division du « travail » des paquebots. Au bout de deux heures à peu près, quelle ne fut pas la stupeur des deux proscrits en voyant le *Winkelried* mettre le cap en plein sur Thonon. Sans hésiter ils montèrent sur la passerelle et confièrent le secret de leur triste situation au capitaine.

Si le bateau touchait la rive française, les gendarmes pouvaient, aussitôt l'amarrage commencé, venir à bord et s'emparer des contumax. Le capitaine ne voulut pas se faire le complice d'une aussi mauvaise action. Il annonça séance tenante aux passagers qu'une impossibilité matérielle s'opposait à ce que le vapeur abordât. Le transport des voyageurs à terre s'effectuerait par extraordinaire au moyen d'une chaloupe qui, effectivement, fut aussitôt mise à l'eau.

Ce fut grâce à ce dévouement que MM. Razoua

et Cluseret durent de ne point tomber aux mains des alguazils, qui déjà connaissaient leur présence à bord et se réjouissaient de la double et bonne capture qu'ils allaient faire.

Dans les excursions où il s'est trouvé, Rochefort a toujours conquis par sa verve, par sa joyeuse humeur les sympathies de tous ses compagnons de route. Il est difficile, en effet, de rencontrer un plus gai touriste, un plus franc compagnon. Depuis son entrée au *Charivari*, le pamphlétaire a hanté tant de gens fantaisistes et primesautiers que sa mémoire extraordinaire a retenu un bagage inouï d'anecdotes plus amusantes les unes que les autres. Pour peu qu'on lui donne la réplique, il s'anime et c'est alors un feu d'artifice d'épisodes drôlatiques ou intéressants qui éveillent et retiennent l'attention.

Placez Rochefort dans un salon, il ne tarit pas, parle avec volubilité, avec facilité, sans crainte aucune ; transportez-le dans une salle immense, hissez-le à la tribune, avec le même auditoire, si vous voulez, mais enlevez à la réunion tout caractère d'intimité, dès lors, vous verrez le discoureur hésiter et faire appel à toutes ses forces pour vaincre les réticences que lui impose la surexcitation de son système nerveux influencé par cette soudaine exhibition. Néanmoins, en de graves circonstances — et l'Empire, au temps de 1869, aux séances législatives, est payé pour s'en souve-

nir — l'ex-député de Belleville sut lancer, sinon à la tribune, du moins de sa place, des apostrophes courtes, sanglantes, qui sont restées gravés dans l'esprit public, mieux que les plus remarquables discours.

Mais ce que l'éminent homme de lettres possède au plus haut degré, c'est une urbanité parfaite à l'égard de quiconque s'adresse à lui.

La façon dont il a, de tout temps, agi envers les rédacteurs qui l'entouraient a eu le don de lui créer des amitiés vives et solides. Quelque autorité que son nom, et son incomparable talent et une longue et brillante carrière dans le journalisme lui donnent, le rédacteur en chef du *Mot d'ordre* n'abusa jamais de ce crédit.

Quand on place vraiment en parallèle l'arrogance de certains directeurs de feuilles parisiennes, sans mérite et, ce qui est pire, sans avenir aucun, et la modestie du célèbre pamphlétaire, on se demande à quelle hauteur incommensurable ceux-là porteraient leur tête, s'ils avaient jamais eu le quart de renom et de popularité de celui-ci !

Il n'existe pas, croyons-nous, un homme moins « poseur » plus lui-même que l'auteur de la *Lanterne* et cette franchise d'allure, cette affabilité est constatée et reconnue par tous.

Il est assez bizarre certes que celui qui a le plus contribué à l'établissement de la République en France, soit exilé au moment où le gouvernement

républicain est définitivement établi dans ce pays. Nous savions que dans l'industrie privée les inventeurs ne bénéficiaient aucunement de leurs inventions ; mais nous ne croyions pas que ce système révoltant d'iniquité fût applicable en politique.

Il n'est pas un de ceux qui sont actuellement au ministère, à la Chambre et au Sénat qui puisse enregistrer à son actif le quart des efforts acharnés faits par Henri Rochefort durant la période impériale pour le retour du régime républicain.

En 1868, la plupart des journaux étaient silencieux. L'Empire était à l'apogée de sa puissance. Seul, l'écrivain banni aujourd'hui encore, se leva.

Ce qui le rend même pour ses ennemis opportunistes un adversaire si redoutable, c'est son passé si glorieux et si à l'abri de tout esprit d'ambition. L'ambition politique de Rochefort est nulle, et les sacrifices qu'il est toujours prêt à s'imposer pour rester fidèle à ses convictions, lui conquèrent la confiance et l'estime du peuple, si plein de tact, dans les jugements portés.

Un antique refrain de la jacquerie disait :

« Au temps où Adam bêchait et Ève filait où étaient les gentilshommes ? »

On pourrait chanter aujourd'hui cet autre qui ne serait pas moins typique :

« Au temps où la *Lanterne* luttait contre Napoléon, où étaient les opportunistes ? »

La réponse serait intéressante. Elle nous les mon-

trerait probablement, les dieux du jour, employés dans les ministères, dans les administrations, ou candidats officiels du régime de Bonaparte. On s'explique dès lors que les procédés envers le courageux pamphlétaire soient empreints de l'antique rigueur et que les vexations à son égard aient continué.

Rochefort a auprès de lui aujourd'hui sa fille et son gendre, M. et Mme Dufaix, son petit-fils Henri, né tout récemment, et sa petite-fille, âgée d'un an, la petite Lili. Le temps qu'il ne donne point à ses articles ou à ses autres productions littéraires, il le consacre à sa famille.

Cent cinquante proscrits restent encore actuellement à Genève, et l'amnistie bâtarde que les Chambres, sur la proposition de M. Andrieux, ont votée, ferme les portes de la France à ces républicains sincères, à ces patriotes contre lesquels M. Thiers, le vieillard sinistre, n'a trouvé à alléguer que l'« égarement » même de leur patriotisme.

Combien cette proscription inique et sans exemple durera-t-elle encore ?

Les dernières élections de la Gironde et de Paris ont prouvé que le peuple entendait, par la manifestation catégorique de son opinion, y mettre fin. Le gouvernement a fait, une première fois, la sourde-oreille, mais les électeurs ne se lassent pas multiplier leurs généreux et fermes avertissements.

Si donc le ministère et l'Assemblée, persistent dans cet ostracisme révoltant des plus énergiques défenseurs de la République, le temps n'est pas lointain où ces bannis réintégreront tous le sol natal, couverts d'un mandat de représentant, inviolables, acclamés, en dépit de cette exclusion.

Et dans la liste de ces rapatriés par un vote imposant, glorieux et populaire, le nom d'Henri Rochefort tient — et c'est justice — l'un des premiers rangs !

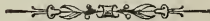
FIN.

---

## TABLE DES MATIÈRES

I. — Les origines . . . . .	1
II. — L'enfance. . . . .	15
III. — La jeunesse. — Essais dans l'administration. — Les débuts dans la Presse. . . . .	44
IV. — La vie de famille . . . . .	98
V. — La Lanterne. . . . .	113
VI. — Le premier exil. — Victor Hugo et ses Fils. — Suite de la publication de la <i>Lanterne</i> . . . . .	143
VII. — L'élection de la 1 <sup>re</sup> circonscription de la Seine. — Fin de la publication de la <i>Lanterne</i> . — Rentrée d'Henri Rochefort en France. — La députation . . . . .	215
VIII. — Le Corps Législatif. — Fondation du journal la <i>Marseillaise</i> . — Le crime d'Autcuil . . . . .	281
IX. — Sainte-Pélagie. . . . .	334
X. — Le gouvernement de la Défense nationale. — Le siège de Paris. . . . .	372
XI. — Le <i>Mot d'Ordre</i> . — L'Assemblée de Bordeaux. . . . .	413
XII. — L'insurrection de la Commune. — Réapparition du <i>Mot d'Ordre</i> . . . . .	436
XIII. — La prison Saint-Pierre. — Les conseils de guerre. — Le fort Boyard. — Première tentative d'évasion. — <i>Mariage in extremis</i> . . . . .	449

XIV. — Henri Rochefort aux citadelles d'Oléron et de Saint-Martin-de-Ré . . . . .	487
XV. — Le transport <i>La Virginie</i> . — Louise Michel. — La déportation . . . . .	500
XVI. — Retour en Europe. — L'Australie, les Fidji, les Sandwich, l'Amérique du Nord. . . . .	559
XVII. — Réapparition de la <i>Lanterne</i> . . . . .	624
XVIII. — Rochefort chez lui . . . . .	659















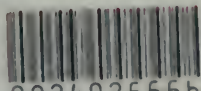
La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

 JUN 16 '83



a39003



002402666b

CE PQ 2385

.R3Z64 1879

COJ PAIN, OLIVIE HENRI ROCH

ACC# 1341579

